BnF Gallica

La langue de Rabelais.... 1 /

Lazare Sainéan

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Sainean, Lazare (1859-1934). Auteur du texte. La langue de Rabelais.... 1 / Lazare Sainéan. 1922.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

LA LANGUE DE RABELAIS

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Lazare SAINÉAN

La langue
DE
RABELAIS

I

CIVILISATION DE LA RENAISSANCE



Slatkine Reprints
GENÈVE
1976

Réimpression de l'édition de Paris, 1922 - 1923

A MONSIEUR ARISTIDE BLANK

HOMMAGE DÉVOUÉ DE L'AUTEUR

PRÉFACE

Depuis une quinzaine d'années l'œuvre de Rabelais a été la constante préoccupation de ma pensée, l'objet principal de mes recherches. Ce sont les résultats de cette longue enquête, reprise et continuée avec persévérance, que je viens présenter aujourd'hui aux rabelaisants, à tous ceux qui aiment et admirent le grand écrivain.

Il y a plus de deux siècles, Le Duchat abordait pour la première fois, dans son célèbre commentaire, le côté philologique de Rabelais. Ses efforts très méritoires, étant donné l'état chaotique de la philologie française au début du XVIII^e^ siècle, sont malheureusement restés isolés. Un système d'exégèse mort-né, celui de l'allégorisme historique, a pendant deux siècles complètement sacrifié l'étude philologique du roman rabelaisien, et les conséquences désastreuses de cette méthode n'ont pas échappé au célèbre bibliographe Jacques-Charles Brunet, qui écrit en 1834 : « La philologie restera désormais l'objet principal, sinon unique, des interprètes futurs du *Pantagruel ;* et certes le cadre ainsi restreint est encore assez vaste pour qui saura le remplir convenablement » (1).

Le réveil des études rabelaisiennes, dans les premières

(1) J.-Ch. Brunet, *Notice sur deux anciens romans intitulés* Chroniques de Gargantua, *où l'on examine les rapports qui existent entre ces deux ouvrages et le* Gargantua *de Rabelais*, Paris, 1834, p. 2.

années du XX^e^ siècle, est la conséquence de l'enseignement de M. Abel Lefranc, à l'Ecole des Hautes-Etudes, puis au Collège de France. De ses conférences sur l'Histoire littéraire de la Renaissance sortit la première phalange de rabelaisants, presque toute recrutée parmi ses élèves ou ses amis. La critique du texte, la recherche des sources, l'établissement de la biographie, l'interprétation réaliste de l'œuvre furent dès lors assis sur des bases scientifiques. Une Société des Etudes rabelaisiennes fut constituée, dont la *Revue* commença à paraître en 1903, et l'édition critique des *Œuvres* fut projetée.

Je n'ai pas eu l'honneur d'être l'auditeur de M. Lefranc, et j'ai rejoint tardivement ce premier noyau de pantagruélistes; mais je n'en ai pas moins subi la séduction de sa parole entraînante, de son esprit large et sympathique. Grâce à ses encouragements, j'ai abordé à mon tour la philologie rabelaisienne.

Depuis mon premier article : « Les éléments adventices du vocabulaire de Rabelais » (1908), je n'ai cessé, pendant une quinzaine d'années, de fournir une longue suite d'études et de notices qui parurent périodiquement dans la *Revue des Etudes rabelaisiennes*, puis dans la *Revue du XVI^e^ siècle*, et dont la substance passa dans le commentaire philologique de l'édition critique des *Œuvres de Rabelais* publiée sous la direction de M. Lefranc (1912 et suiv.).

J'ai exposé, dans l'Introduction de cette Edition, sous la rubrique « Méthode », les principes suivis pour la rédaction du commentaire. Qu'il me soit permis d'en rappeler deux passages :

« L'absence d'un dictionnaire du XVI^e^ siècle reste très sensible. Pour en atténuer l'inconvénient, en ce qui concerne Rabelais, il nous a fallu faire le tour des écrivains des XV^e^ et XVI^e^ siècles. Les genres dramatique (mystères, farces) et narratif (romans, nouvelles, facéties) nous

ont fourni une riche cueuillette, à laquelle sont venus s'ajouter les témoignages des principaux auteurs de l'époque, depuis Villon et Jean Le Maire jusqu'à Amyot et Montaigne.

« Ce n'était là d'ailleurs qu'une partie de la tâche qui nous incombait. L'œuvre de Rabelais est le plus vaste recueil non seulement du moyen français, mais encore des parlers vulgaires des provinces françaises. L'Ouest (Maine, Anjou), le Sud-Ouest (Poitou, Saintonge), l'Orléanais et le Berry, le Lyonnais et la Provence, le Languedoc et la Gascogne ont laissé, dans son vocabulaire, des traces multiples et caractéristiques. Nous avons tâché de les mettre en lumière avec toute la précision que permettent les nombreuses ressources dont on dispose de nos jours pour la connaissance des patois.

« Nous avons tenu compte, dans nos notes, des rapports qui unissent les mots aux faits correspondants, en nous efforçant de commenter notre auteur à l'aide des sources de la même époque. La philologie rabelaisienne est inséparable de l'histoire de la civilisation du XVI^e^ siècle ».

Ces dernières lignes renferment le plan même du présent ouvrage.

Le premier volume en est consacré à l'étude des caractères saillants de la Société française à l'époque de la Renaissance, et tout d'abord à l'influence de l'Erudition antique. Les écrivains grecs et latins, retrouvés et passionnément commentés, sont devenus la source unique de tout savoir et ont exercé une influence absorbante sur les esprits les mieux doués. Considérées comme autant de dogmes, les idées des Anciens ont fini par entraver toute pensée libre, toute initiative. La science de Rabelais, comme celle des savants de son temps, est tout entière du ressort de l'érudition. Mais ce qui distingue le

Maître de ses contemporains, en dehors de ses dons d'écrivain, c'est qu'il ajoute à l'information livresque les fruits de sa propre expérience, les résultats de son ardente curiosité, les aperçus de sa vision pénétrante. Souvent il puise presque exclusivement aux sources vivantes, pour ses termes nautiques par exemple, dont le réalisme a donné le change à des spécialistes modernes, mais qui, examinés à la lumière des documents de l'époque, se révèlent d'une exactitude inattaquable.

Vient ensuite l'étude du Contact avec l'Italie. L'architecture et l'art militaire, la navigation et l'industrie, la vie sociale et mondaine ont été profondément modifiés par cette action multiple et féconde. Seuls quelques éléments de la vie sociale — le costume et la cuisine en premier lieu — ont échappé à l'italianisme, gardant ainsi une valeur documentaire de premier ordre.

Les Faits traditionnels complètent cette série de facteurs, qui ont contribué à donner au roman rabelaisien sa physionomie à part et son caractère encyclopédique. Un bien petit nombre d'œuvres de génie se prête à une étude d'ensemble de ce genre. J'ai essayé de faire pour Rabelais ce qui n'a encore été réalisé ni pour Dante ni pour Shakespeare.

Le deuxième volume est consacré spécialement aux éléments constitutifs du lexique.

L'illimité. Telle est l'impression qui s'en dégage. Si l'œuvre elle-même déborde tous les cadres de la littérature, le vocabulaire dépasse infiniment ce qu'on appelle la langue générale, car il renferme les germes et jusqu'aux virtualités de toute évolution ultérieure. Il reflète l'image intégrale de l'idiome national, envisagé à la fois dans le temps et dans l'espace.

Estienne Pasquier appelle Calvin et Rabelais les deux « pères de nostre idiome ». Ce jugement résume d'une

manière heureuse l'influence que ces deux génies ont exercée sur le développement de la langue littéraire. Si elle doit au premier sa gravité et sa logique, elle a reçu du second la souplesse et la vie. Molière et la Fontaine ont dignement continué cette illustre lignée des créateurs du verbe.

J'ai pris ici le terme *philologie* au sens le plus large. Les créations verbales du grand écrivain, si heureuses et si frappantes, son onomastique et surtout les côtés affectifs de son langage ont été étudiés avec le même intérêt que les éléments linguistiques proprement dits de son vocabulaire immense, original et varié. Il s'agissait d'en saisir les traits essentiels et de les replacer chacun dans son cadre. Tâche difficile et complexe qui commande l'indulgence.

Un dernier mot.

L'effort prodigieux fourni par notre pays pendant la grande Guerre permettait d'espérer un prompt relèvement du génie national, un brillant réveil artistique, littéraire et scientifique. Jamais peut-être, hélas ! la pensée française n'a traversé une période plus sombre que celle qui a suivi les premières années de la Victoire. Les soucis de la vie matérielle, indéfiniment accrus, ont relégué au dernier plan les préoccupations intellectuelles. Par un temps si peu favorable aux travaux de l'esprit, cet ouvrage serait longtemps resté sur le chantier sans le concours obligeant de M. Aristide Blank. Intelligence d'élite, ami des artistes et des érudits, il a bien voulu s'intéresser à mes recherches et seconder mes efforts pour ériger à Rabelais un monument philologique, dont les pierres ont été taillées et cimentées pendant de longues années.

Je dois mainte suggestion intéressante à M. Henri Clouzot, rabelaisant et critique d'art, notamment dans les chapitres consacrés à l'architecture et aux traditions

populaires. Un autre érudit, le Dr Paul Dorveaux, a été mon guide dans le domaine scientifique de la Renaissance française. J'exprime à ces deux amis de longue date ma sincère gratitude.

Je ne saurais terminer sans adresser de vifs remerciements à mon excellent éditeur, M. E. de Boccard, qui, pendant cette crise de la pensée et du livre, a su dignement maintenir la tradition des grands éditeurs du passé.

Paris, décembre 1921.

INTRODUCTION

Le livre de Rabelais est un monde. C'est le tableau le plus animé et le plus varié de la vie des hommes de la Renaissance, avec leurs aspirations infinies, leur ardeur dévorante, leur inquiétude d'esprit, leur amour pour le libre développement de la nature humaine jusque dans ses besoins infimes.

Cette œuvre est touffue comme la vie elle-même, vaste et profonde comme l'esprit de Rabelais, « en toute clergie expert », ainsi que le qualifiait son ami, le poète Jean Bouchet. Son savoir, sans réaliser peut-être l' « abysme de science » que Gargantua souhaitait pour son fils Pantagruel, lui donnait des clartés sur toutes les connaissances de son temps : théologie, jurisprudence, médecine et histoire naturelle ; sur les plus usuels des arts : architecture, art militaire et art nautique ; sur la vie sociale toute entière, considérée surtout dans ses côtés traditionnels : usages et coutumes, proverbes et jurons.

Toutes les données qui animent son livre restent, sous des apparences facétieuses, d'une valeur documentaire inappréciable. Quelle que soit la branche des connaissances humaines qu'il aborde, son savoir encyclopédique s'allie de la façon la plus heureuse aux acquisitions de sa propre expérience.

Certes, Rabelais est avant tout l'homme de son temps, l'érudit de la Renaissance, formé de tout ce que l'Antiquité et le Moyen Age ont pu lui fournir de substantiel. Mais son génie est vraiment universel, dans le meilleur sens du mot. On retrouve, dans son œuvre, les étapes qu'ont parcourues à diverses époques les sciences et les arts : les détails qu'il

en fournit sont à tel point abondants qu'ils permettent de faire le tour des connaissances du XVI^e^ siècle et d'en essayer la synthèse.

Mais avant d'aborder les multiples aspects de son génie universel, il importe d'esquisser à grandes lignes les sources d'où Rabelais a tiré ses connaissances encyclopédiques. Nous passerons tour à tour en revue le vieux fond indigène, les écrits classiques, les œuvres de la Renaissance qui ont marqué son immortel roman de leur empreinte.

I

INFLUENCE INDIGÈNE

JEAN DE MEUNG. — Le *Roman de la Rose* est le premier monument de notre ancienne poésie qui ait exercé sur Rabelais une influence décisive. Des deux auteurs de cette vaste composition poétique, c'est surtout Jean de Meung qui a profondément agi sur son esprit, comme sur celui de tous les écrivains des XV^e^ et XVI^e^ siècles. L'originalité et la hardiesse des vues de cet ennemi des moines et des hypocrites, ses idées larges et profondes, la prépondérance qu'il accorde à la nature et à la raison, — c'étaient là autant de traits qui répondaient aux tendances du génie rabelaisien (1). Nous préciserons en temps et lieu les détails de cette action sur le lexique du grand écrivain et son style archaïsant. Il suffira de rappeler ici un seul trait.

Dangier personnifie, dans le *Roman de la Rose*, un des acteurs principaux : il y garde la Rose avec Honte, Peur,

(1) Voy. l'excellent parallèle que M. Lanson a tracé entre ces deux grands esprits également originaux et puissants : « Jean de Meung ressemble surtout à Rabelais : c'est la même érudition encyclopédique, la même prédominance de la faculté de connaître sur le sens artistique, la même joie des sens largement ouverts à la vie, le même cynisme de propos... Rabelais est plus puissant, plus passionné, plus pittoresque; mais en somme ce qu'il a été au XVI^e^ siècle, Jean de Meung le fut au XIII^e^. Il clôt dignement le Moyen Age par une œuvre maîtresse, qui le résume et le détruit. » *Histoire de la littérature française*, 3^e^ éd., p. 135.

Malebranche et symbolise le jaloux, le mari. Rabelais s'en est souvenu dans l' « Inscription mise sur la grande porte de Thélème », où *de Dangier palatins* désigne les gardiens au service de l'autorité maritale (1).

La vogue du *Roman de la Rose* est d'ailleurs restée entière au XVI^e^ siècle. Jean Le Maire en compare l'auteur à Dante (2). Clément Marot en donne en 1527 une édition en langage modernisé, et du Bellay, dans sa *Défence*, en recommande la lecture, exception unique entre les anciens poètes.

JEAN LE MAIRE. — Au début du XVI^e^ siècle Rabelais rencontre un écrivain de grande envergure, Jean Le Maire de Belges, rhétoriqueur et premier prosateur de la Renaissance, dont le style, abondant en latinismes et en trouvailles d'expressions, n'est pas resté sans influence sur lui (3).

Les idées politiques de Le Maire, et particulièrement ses vues touchant la papauté, n'étaient pas en effet pour déplaire à l'auteur de *Pantagruel*, qui le représente en ennemi du pape dans l'Enfer décrit par Epistémon (l. II, ch. XXX). Il est vraisemblable que c'est aussi Le Maire qu'il a voulu (4) évoquer sous la figure « d'ung vieil poëte François nommé Raminagrobis » (l. III, ch. XXI).

Rabelais lui doit plus d'un trait d'ordre lexicologique, entre autres des vocables picards comme *cauquemare*, cauchemar, qu'il donne à un des animaux monstrueux de sa liste de reptiles (l. IV, ch. LXIV).

Jean Le Maire, dont cependant la prose est plus harmonieuse que les vers, est estimé grand poète pendant tout le XVI^e^ siècle.

(1) Le nom revient fréquemment au XV^e^ siècle dans les *Cent Nouvelles nouvelles* (cf. nouv. XIII, XXXVII, etc.), et dans les *Arrêts d'amour* de Martial d'Auvergne que Benoît de Court a accompagnés de « commentaires juridiques et joyeux » (dernière édition, Amsterdam, 1731). Voici la note touchant *Dangier* (p. 40) : « Hæc vox maritum signat... propter periculum ubi viri uxorum amores præsenserint ».

(2) Cf. *La Concordance des deux langues* (dans *Œuvres*, t. III, p. 132) : « Maistre Jean de Mehun, orateur François, homme de grand valeur et literature, comme celuy qui donna premierement estimation à nostre langue, ainsi que feit le poëte Dante au langage Toscan ou Florentin ».

(3) Voy. A. Tilley, dans *Revue du XVI^e^ siècle*, t. II, p. 30 à 33, et *The Dawn of the French Renaissance*, Cambridge, 1918, p. 350 à 352.

(4) Suivant une conjecture de M. Abel Lefranc (voy. *Rev. Et. Rab.*, t. IX, p. 144 à 147).

Marot le vénère comme tel; du Bellay et Pasquier voient encore en lui l'initiateur de la poésie moderne.

Villon. — Villon est le favori de Rabelais. Sa poésie, réaliste et pathétique, sa puissance verbale l'attirent et le charment. Il le sait par cœur et l'a sans cesse présent à l'esprit quand il écrit.

Panurge justifie le vide de sa bourse par ce refrain d'une de ses ballades :

Où sont les neiges d'antan ?

« C'estoit le plus grand souci que eust Villon, le poëte Parisien » (l. II, ch. xiv).

Dans l'Enfer décrit par Epistémon, « maistre Françoys Villon » traite cavalièrement Xerxès, vendeur de moutarde.

Ailleurs, Rabelais raconte la farce macabre jouée par Villon à Frère Tappecoue, sacristain des Cordeliers de Saint-Maixent (l. IV, ch. xiii), et, plus loin, l'histoire de haute graisse qui se passe à la cour d'Angleterre, entre maître François Villon et le roi Edouard V (ch. lxvii).

En ce qui touche les emprunts verbaux, Rabelais et Villon ont puisé aux mêmes sources, par exemple au *Roman de la Rose* (1). Les proverbes qu'ils ont en commun remontent au courant oral indigène, mais sous le rapport de l'érudition, il y a un abîme entre le pauvre écolier parisien et le grand lettré tourangeau (2).

Marot. — Parmi les contemporains, Clément Marot a particulièrement séduit Rabelais par ses vers primesautiers, gracieux et joyeux. A propos « des mœurs et conditions de Panurge », notre auteur cite (l. II, ch. xvi) le vers célèbre de l'*Epistre au Roy pour avoir esté desrobé* (1531) :

Au demourant, le meilleur filz du monde.

Le *Frère Lubin* d'une des *Ballades* (1512), type du moine ignorant et débauché, reparaît plusieurs fois dans le roman

(1) Voy. l'étude de M. Louis Thuasne « Rabelais et le *Roman de la Rose* », dans son volume *Villon et Rabelais, Notes et commentaires*, Paris, 1911.

(2) Le travail que M. Louis Thuasne a consacré en 1907 à *Rabelais et Villon* (réimprimé dans le volume cité ci-dessus) montre les procédés excessifs de l'auteur dans sa critique comparative des sources. Un très grand nombre de ses rapprochements sont illusoires ou faits au petit bonheur : aucun n'est concluant.

rabelaisien aussi bien sous cette forme que sous celle latinisée de *Frater Lubinus*.

Les deux écrivains étaient attachés l'un à l'autre par des liens de sympathie et d'estime mutuelle.

Farce de Pathelin. — Rabelais était un lecteur assidu de l'ancienne littérature dramatique. Les Sotties et les Mystères des XV^e^ et XVI^e^ siècles ont laissé dans son œuvre des traces fréquentes, notamment la célèbre *Farce de Pathelin*, qui a enrichi la langue de tant d'expressions originales et pittoresques.

Tout son roman en est imprégné. C'est la source littéraire dont il a tiré le plus de profit. Le nombre de ses réminiscences est si considérable qu'on a pu en dresser le bilan à diverses reprises (1), et que chaque nouvelle lecture en pourrait augmenter le nombre.

Bornons-nous à rappeler les allusions directes. Quand Janotus a reçu l'étoffe pour se faire une bonne robe : « Ainsi l'emporta en tapinois, *comme feist Patelin* son drap » (l. I, ch. xx).

Dans l'Enfer d'Epistémon, Patelin passe pour le trésorier de Radamanthe (l. II, ch. xxx).

Dans le discours à la louange des prêteurs et débiteurs, Panurge invoque le témoignage du « noble Patelin » (l. III, ch. IV), comme le fait plus loin Rabelais lui-même, dans son Epître au Cardinal de Châtillon.

Et dans le Prologue du *Quart livre*, Rabelais décrit ainsi le paysan Couillatris, heureux de sa chance inattendue : « Ainsi s'en va prelassant par le pays, faisant bonne troigne parmy ces paroeciens et voysins, et leur disant le petit mot de Patelin : *En ay je ?* »

Dans ce même livre (ch. LVI), Frère Jean menace Panurge « de s'en faire repentir en pareille mode que se repentist G. Jousseaulme vendant à son mot le drap au noble Patelin ».

Le nom même de *Patelin* devint fécond sous la plume de Rabelais. Il en a tiré plusieurs dérivés — *patelinage*, *patelineux*, *patelinois* — qui ont fait fortune.

La *Farce de Pathelin* a fourni à Rabelais non seulement des proverbes (comme *retournons à nos moutons*), des expressions typiques en nombre, mais des épisodes entiers comme celui de la polyglottie de Panurge qui trouve dans la farce son point de départ.

(1) Voy. Jean Plattard, L'*Œuvre de Rabelais*, Paris, 1910, p. 324 à 325, et Gustave Cohen, dans la *Rev. Et. Rab.*, t. IX, 1911, p. 52 à 58.

Romans de chevalerie. — Rabelais n'a pas dédaigné non plus les romans de chevalerie, c'est-à-dire les remaniements en prose des anciennes Chansons de geste, qui virent le jour dès la fin du xv[e] siècle. Nous aurons l'occasion de noter des vestiges assez nombreux de ce vieux fond national.

Littérature orale. — Mais l'influence indigène ne se borne pas chez Rabelais à la littérature écrite. Il faut y ajouter le grand courant oral si abondamment représenté dans son œuvre. Il en a tiré, outre le cycle des géants, les traditions populaires qui constituent la trame même de son roman. D'autres traits de cette provenance orale se rencontrent dans bien des pages du livre et en complètent le caractère narratif et légendaire.

En somme, si l'on excepte le poème de Jean de Meung, dont les tendances naturalistes ont tant d'affinité avec celles de Rabelais, la littérature indigène a plutôt influencé son style et sa langue que son esprit. C'est du côté de la Renaissance et de l'Humanisme qu'il faut chercher ses éducateurs intellectuels.

II

LITTÉRATURE GRÉCO-ROMAINE

Les noms des poètes classiques, Virgile et Horace, apparaissent de temps à autre sous la plume de Rabelais, mais ses préférences vont aux écrivains dont les écrits restent du ressort de l'érudition et tout particulièrement à ceux dont l'esprit s'apparente au sien : à l'ironiste Lucien, au grand amateur d'anecdotes Plutarque, au savant encyclopédiste Pline. Ces auteurs, et notamment le dernier, dominent le roman tout entier. La tendance satirique, l'anecdote historique et la science antique s'y côtoient à chaque pas et lui impriment un cachet à part.

Deux circonstances contribuent à donner à ces emprunts de l'originalité et du piquant. Le génie d'écrivain de l'imitateur tout d'abord qui renouvelle la matière antique ; son esprit critique, ensuite, qui lui permet, tout en s'inspirant de Pline, de railler

sa trop grande crédulité, son penchant au merveilleux, son défaut presque complet de discernement entre les faits réels et ceux qui appartiennent au domaine de l'imagination.

Rabelais a-t-il directement puisé dans les originaux des Anciens ou bien ne connaît-il l'Antiquité qu'à travers les premiers interprètes autorisés, un Erasme et un Budé?

La question vaut la peine d'être élucidée.

Dans une lettre du 30 novembre 1532, Rabelais appelle Erasme son *père spirituel*. Ce grand érudit, le plus illustre des humanistes, a certes exercé une action sensible sur ses contemporains et notamment sur notre auteur ; mais cette influence est d'ordre plutôt intellectuel, c'est-à-dire trop générale pour être serrée de près par la critique et renfermée dans un cadre précis. Ceux qui l'ont essayé n'ont pas suffisamment tenu compte de ce que l'humanisme en lui-même n'est que le reflet de la littérature ancienne et que Rabelais, bon connaisseur de cette littérature, était à même d'y puiser directement et à pleines mains. C'est ce qu'il a fait. Non pas qu'il n'ait parfois eu recours aux recueils pratiques publiés par les vulgarisateurs, comme le littérateur moderne consulte les encyclopédies, mais on est allé trop loin dans la généralisation en ne lui concédant qu'une érudition de seconde main, malgré les circonstances où le contraire saute aux yeux.

M. Delaruelle a le premier essayé de montrer *Ce que Rabelais doit à Erasme et à Budé* (1). Il y a beaucoup à retenir dans cette étude, dont la méthode est celle qu'on pouvait attendre du biographe émérite de Budé. Mais on est surpris en même temps d'y voir faire appel à des artifices d'argumentation pour multiplier ces soi-disant « emprunts ».

L'auteur des *Adages* est généralement l'écho plus ou moins fidèle des anciens. En admettant que Rabelais ait tiré tel adage de son recueil, au lieu de recourir à la source originale qu'il connaissait parfaitement, faut-il voir là des *emprunts* proprements dits? Dans la plupart des cas, il est difficile, sinon impossible, de le décider (2).

On peut affirmer au contraire qu'en général Rabelais a lu directement ses adages chez les Anciens, et cela d'autant plus

(1) Dans la *Revue d'hist. litt. de la France* de 1904, p. 220 à 262.

(2) Voy., pour les détails, notre étude sur les « Sources modernes de Rabelais », dans la *Rev. Et. Rab.*, t. X, 375 à 384.

qu'il s'agit des auteurs qu'il a le plus longtemps pratiqués : Lucien et Plutarque, Suétone, Plaute et Térence.

La même fragilité de présomptions ressort encore de l'examen des termes que le vocabulaire rabelaisien aurait tirés d'Erasme ou de Budé (1).

Les *Adages* et les *Apophtegmes* mis à part, qu'y a-t-il de commun entre l'œuvre d'Erasme et celle de Rabelais ? Des préoccupations d'ordre général ? Evidemment, Rabelais « a *pu* subir l'influence de l'esprit nouveau qui s'exprime dans l'œuvre qui l'emploie souvent. Le critique veut bien reconnaître que l'expression est assez fréquente chez Lucien, un auteur cher à Rabelais, mais parce qu'Erasme s'en est servi, ainsi que Budé, il se croit autorisé à conclure : « Sans cette double circonstance, Rabelais n'aurait pas eu, je pense, l'idée de s'approprier le mot ». L'auteur de *Gargantua*, le novateur par excellence, l'écrivain le plus riche en hellénismes, n'avait nullement besoin d'emprunter des béquilles ni à Erasme ni à Budé.

Pastophores est fréquent chez Rabelais, qui applique ce nom des prêtres égyptiens aux prêtres en général. M. Delaruelle indique comme source le *De Asse* de Budé, qui emploie également le mot. La nomenclature, en ce qui concerne les moines et les prêtres, est dans le roman d'une telle fécondité que Rabelais a pu, sans Budé, s'emparer de ce mot qu'il avait lu dans Apulée. Avant Budé, on le rencontre avec l'acception spéciale de « niche » dans *Le Songe de Poliphile*, et, naturellement M. Thuasne, à son tour, de conclure à un emprunt du vocable à Francesco Colonna. N'est-il pas plus prudent de conjecturer que ces trois écrivains, en puisant à la même source, se sont appropriés le mot indépendamment les uns des autres ?

Philautie revient deux fois (l. III, ch. LII, et l. IV, Prol.), après avoir figuré sous sa forme latine dans la lettre de dédicace à André Tiraqueau. Il est à peu près certain que Rabelais est redevable du terme aux *Moraux* de Plutarque, son livre de chevet. Cependant M. Delaruelle le range sous la rubrique « Ce que Rabelais doit à Erasme », parce que ce dernier en a fait un usage fréquent. De plus, ajoute-t-il, « il l'explique par ces mots d'Horace : *cæcus amor sui*, de même, pour l'auteur français, la *philautie* est l'*amour de soy* ». Mais pourrait-on en donner une autre définition ? Etait-il réellement nécessaire d'avoir recours à Horace (remarquons que celui-ci le rend par « amour *aveugle* de soi ») et à son copiste pour donner une explication aussi ingénieuse ?

Quant aux termes *encyclopédie* (l. II, ch. XX) et *méthode* (l. III, ch. VIII), dont Budé aurait été l'intermédiaire, remarquons que dans les éditions de Quintilien du XVI^e^ siècle figurait (l. I, ch. X) la leçon vicieuse de d'ἐγκύκλιος παιδεία ; et que *methodus* se lit au même sens dans Vitruve, un des auteurs familiers à Rabelais.

(1) Les suivants, entr' autres, lui seraient venus par ces intermédiaires :

Catastrophe est attesté en français pour la première fois chez Rabelais,

d'Erasme », remarque prudemment cette fois M. Delaruelle. On a voulu aller plus loin et relever ces *emprunts*, pour employer un terme cher à nos critiques. M. Thuasne leur a consacré plus de cent pages (1), qui pourraient être réduites à une demi-page sans rien perdre d'essentiel. La plus connue de ces suggestions érasmiennes est celle qui concerne les Silènes d'Alcibiade dans le Prologue de *Gargantua* (2).

On a prétendu également que la fameuse lettre de Gargantua à Pantagruel était un centon recueilli dans les livres de Corneille Agrippa, de Budé, d'Erasme (3) ; mais les rapprochements que nous présente à cet égard M. Thuasne ne font que plus lumineusement ressortir l'originalité de cette page immortelle qui, à elle seule, vaut autant que tout le fatras des humanistes.

M. Delaruelle a tracé, à la fin de son étude, le plan d'un travail d'ensemble concernant l'influence des humanistes sur Rabelais. M. Plattard a consciencieusement rempli ce programme. Il procède avec prudence en relevant, dans le bagage des humanistes du XVI^e^ siècle, les œuvres que Rabelais aurait pu connaître et utiliser. Le rapprochement des textes ou la citation de certains détails n'implique nullement l'idée d'emprunt, mais la simple constatation que, « pour une bonne part, l'érudition antique que nous étale le roman de Rabelais était déjà vulgarisée dans les œuvres des Humanistes contemporains (1) ».

Le catalogue des sources modernes de l'érudition antique de Rabelais, inventaire dressé à *grant renfort de bezicles* par M. Plattard, accuse un labeur considérable, mais d'assez maigres résultats. Quelques termes de divination tirés de Corneille Agrippa, une liste de noms de géants prise à l'encyclopédie de Ravisius Textor, une ou deux anecdotes dues à Cœlius Rhodiginus, et c'est à peu près tout. Une demi-page de Plutarque ou de Pline, dont la substance est entrée dans son roman, l'emporte de beaucoup sur la douzaine d'emprunts dont il est redevable aux humanistes.

Rabelais, à la fois érudit et écrivain, pour qui Plutarque et Pline, Platon et Lucien étaient des livres familiers, qui pra-

(1) *Etudes sur Rabelais*, p. 27 à 157.

(2) Voy., en dernier lieu, l'article d'Abel Lefranc (*Rev. Et. Rab.*, t. VII, p. 433 à 439).

(3) Voy. « La lettre de Gargantua à Pantagruel », 1905 (réimprimée dans le volume *Villon et Rabelais*, Paris, 1910).

tiquait et citait Athénée et Aulu-Gelle, Pausanias et Valère-Maxime, Strabon et Suétone, Horace et Virgile, a *généralement* puisé aux sources mêmes tout comme Erasme et Budé. Son érudition antique reste, malgré tout, vaste et solide.

Sans doute, il prend son bien où il le trouve, à la manière de Shakspeare et de Molière. Ce bien est souvent mince et insignifiant, — une anecdote, des traits de mœurs, des singularités, parfois des noms propres, — mais sa manière de les encadrer leur donne un relief inattendu. Il les recrée, pour ainsi dire, en les touchant de la baguette magique de son style. Est-ce à dire, comme le fait entendre M. Delaruelle, que Rabelais n'est qu' « un splendide metteur en œuvre de lieux communs » ? Nous ne le pensons pas. Il est avant tout un écrivain de génie, un érudit aux idées profondes et lumineuses, un créateur de types. C'est pour cela qu'il vit et vivra d'une vie immortelle, tandis que les in-folio de Budé et d'Erasme même dormiront leur éternel sommeil dans les nécropoles des bibliothèques.

III

RENAISSANCE ITALIENNE

L'influence de la Renaissance italienne est un fait d'importance historique qui dépasse le cadre de notre travail. Nous n'en voulons retenir pour le moment que son action, en somme bienfaisante, sur la société française de la première moitié du XVI[e] siècle. Comme cette période coïncide avec la jeunesse et la maturité de Rabelais, il s'en est trouvé le témoin le plus autorisé et le plus véridique. Il a su rendre, en termes heureux et définitifs, les acquisitions d'une des époques les plus fécondes pour l'esprit humain. Nous suivrons plus loin pas à pas les divers aspects de cette influence capitale, qui a transformé et renouvelé la civilisation nationale dans le domaine de l'art militaire, de l'architecture, de la navigation.

(1) L'*Œuvre de Rabelais,* Paris, 1910, p. 191.

C'est grâce aux données documentaires de l'œuvre rabelaisienne que nous pourrons retracer, dans leurs contours généraux, la révolution opérée à cette date dans presque tous les domaines de la vie sociale. Seule, la vie privée — habillement et alimentation — et quelques facteurs secondaires — monnaies, musique, etc. — sont restés en dehors de cette influence qui marque si profondément dans l'histoire de la civilisation.

Rabelais connaissait à merveille l'Italie et sa langue, mais, étant donné la tournure de son esprit et le caractère de son érudition, l'action ultramontaine est chez lui d'ordre plutôt linguistique que littéraire. Ce sont des humanistes italiens bien plus que les écrivains qu'il cite dans *Gargantua :* Angelo Poliziano (1454-1494), l'ami de Budé et de Lascaris ; Lorenzo Valla (1405-1457), le théoricien du bon style latin ; Giovanni Pontano, dont il ridiculise le nom en Taponnus, c'est-à-dire Tampon, bouchon, de même qu'il transforme plaisamment en Passavantus, c'est-à-dire « pas savant », le prédicateur florentin Jacopo Passavanti (1300-1357), auteur d'un recueil de sermons sur la pénitence.

Dans *Pantagruel*, Rabelais mentionne simplement le savant architecte Alberti (mort en 1472) et Pic de la Mirandole (1463-1494), à la mémoire prodigieuse. Quant aux deux auteurs qui ont réellement exercé une influence sur son roman, Colonna et Folengo, ils ont écrit dans une langue factice à peu près dépourvue de valeur littéraire (1).

Cependant des critiques modernes ont cru avoir découvert, dans l'épopée rabelaisienne, des traces multiples des écrivains italiens du *Cinquecento*. Nous allons examiner les hypothèses présentées à cet égard et en peser la probabilité.

Et, tout d'abord, pourquoi Rabelais n'a-t-il pas connu Dante ? Un critique italien, qui a fait le tour de la littérature française pour rechercher en France les vestiges de la pensée du grand poète, se lamente, à chaque carrefour de son long voyage, sur l'incapacité des Français à comprendre cette poésie sublime (2). Ce reproche vise tout particulièrement Rabelais (3). Pour-

(1) Voy., sur ces deux auteurs, les Appendices A et B.

(2) A. Farinelli, *Dante e la Francia dall' età media al secolo di Voltaire*, Milan, 1908.

(3) Cf. t. I, p. 359 : « Mancava a lui [à Rabelais] il dono di penetrare nei secreti dell' arte, leggendo l'opera altrui, d'inebbriarsi alla bellezza sovrana, eterna ».

tant, M. Farinelli, qui ne consacre pas moins de trois cents pages au seul XVI^e^ siècle, a oublié de nous dire les raisons *historiques* qui expliquent cette absence du nom de Dante dans le mouvement littéraire de la Renaissance. Ce n'est pas seulement Rabelais qui ignore *il sommo poeta*, mais tout le XVI^e^ siècle : Dolet, de Scève, du Bellay, Pasquier, Montaigne.

Qu'est devenue la gloire du poète à l'époque qui nous occupe ? Elle subit en France une éclipse à peu près parallèle à celle qui obscurcit son éclat en Italie. Dans sa patrie même, Dante est méconnu et tour à tour sacrifié à Pétrarque, à Arioste, au Tasse (1). Le cardinal Pietro Bembo, le restaurateur de la littérature nationale, contemporain de Rabelais, méprise Dante et lui préfère Pétrarque : « Bembo mostrô di poco comprendere la grandezza di Dante », nous dit M. Farinelli (2).

Et Balthazar Castiglione, cet autre contemporain de Rabelais, dans son livre paru en 1528, qui recommande-t-il comme modèle, comme autorité suprême en matière de style ? : « Questo (nel volgar dico) non penso che abbia da esser altro che il Petrarca e il Boccaccio (3). » Pas une seule fois le nom de Dante n'apparaît dans ce livre célèbre, où brillent à chaque page les noms de Pétrarque et de Boccace. Tout au plus, dans un passage, remarque-t-il que la Toscane l'emporte sur les autres provinces par ces *tre nobili scrittori*, « i quali ingeniosamente, e con quelle parole e termini che usava la consuetudine de' loro tempi hanno expresso i lor concetti » ; mais il s'empresse d'ajouter : « Il che più felicemente che agli altri, al parer mio, è successo al Petrarca nelle cose amorose ».

Peut-on reprocher à ces deux écrivains le manque de sens artistique et l'incapacité de sentir la poésie sublime ? Nullement. Les hommes du XVI^e^ siècle, tant en Italie qu'en France, voyaient en Dante non pas tant *il sommo poeta* que le théologien du Moyen Age, le métaphysicien des trois règnes d'outre-tombe. Qu'en auraient pu tirer Rabelais et ses contemporains, heureux d'échapper au Moyen Age et aspirant de toutes les forces de leur être la vie large et féconde de la Renaissance ?

C'est là, croyons-nous, la raison principale du silence qui entoure, au XVI^e^ siècle, le nom de l'illustre poète : on le vénère

(1) Voy. Fr. Flamini, *La varia fortuna di Dante in Italia*, Florence, 1914.
(2) *Ouvr. cité*, t. I, p. 448.
(3) *Il Cortegiano*, éd. Cian, Florence, 1894, l. I, ch. XXX.

à coup sûr, on le lit peu, on s'en inspire encore moins. Ce qui frappe et fait reculer le lecteur d'alors, ce n'est pas « la poesia sovrana, eterna », mais la doctrine absconse et surtout les subtilités de la théologie médiévale ·

> Dente je mectz en ma rubriche,
> Pour ce que son sens est moult riche ;
> D'Enfer parle et de Paradis :
> Theologie est moult en ses dictz...

nous dit en 1533 (après avoir cité Meschinot) le « maistre ès arts » Pierre Grosnet (1). Il est vraisemblable que l'opinion de Rabelais n'était guère plus arrêtée.

Si le nom de Dante est absent de l'œuvre rabelaisienne, et pour cause, celui de Boccace y figure une seule fois (l. IV, ch. XVII), à propos d'un cas de mort bizarre raconté dans la VII[e] nouvelle de la IV[e] journée du *Décaméron*. Et c'est tout.

A entendre les critiques de nos jours (2), l'auteur de *Pantagruel* aurait connu et utilisé les principaux représentants de l'épopée chevaleresque italienne, tout particulièrement le Pulci et l'Arioste.

En ce qui touche le premier, rien dans l'œuvre de Rabelais ne témoigne d'une lecture quelconque du *Margante Maggiore*. Le fait qu'il cite « Morguant » parmi les géants ancêtres de Pantagruel ne prouve nullement qu'il ait eu en vue le héros de Pulci : il puise simplement dans les traditions indigènes, dans ces romans de chevalerie qu'il a si bien connus et dont il a consigné de nombreux traits dans son roman (3).

On nous dit encore que Margutte, autre personnage de Pulci, aurait fourni plus d'un trait pour le portrait complexe de Panurge. Il s'agit là de ressemblances assez vagues, d'analogies d'ordre psychologique qui n'impliquent ni emprunt, ni même inspiration. Est-ce que le Falstaff de Shakespeare n'est pas dans

(1) *Motz dorez de grand et saige Cathon*, Paris, 1532, t. II (pièce en vers réimprimée dans le *Recueil* de Montaiglon, t. VII, p. 5 à 17).

(2) Voy. P. Toldo, l' « Arte italiana nell' opera di Francesco Rabelais » (dans *Archiv für das Studium der neuern Sprachen*, t. C, 1898, p. 103 à 148). — A. Luzio, *Studi Folenghiani*, Florence, 1899. — L. Thuasne, *Etudes sur Rabelais*, Paris, 1904. — Béatrix Ravà, L'*Art dans Rabelais*, Rome, 1910.

(3) Cf. la conclusion de l'étude de Toldo : « Determinata cosi una *indubbia* parentela fra gli eroi del Rabelais e quelli dell' epopea italiana ».

ce cas ? Et pourtant, personne, que nous sachions, n'a invoqué Panurge comme *source* de ce type célèbre du théâtre anglais.

Quant à l'Arioste, les données en sont moins douteuses, sans être tout à fait certaines. Rabelais, dans le Prologue de *Pantagruel*, range l'*Orlando furioso* (1) entre *Fessepinthe*, livre de « haute gresse » (2), et *Robert le diable*, roman de chevalerie. Mais on chercherait en vain dans son œuvre un indice indiscutable d'une influence quelconque de l'Arioste.

On le voit, les critiques de nos jours n'ont à peu près rien ajouté à ce qu'avaient déjà noté Le Duchat et Regis dans leurs commentaires. L'erreur générale a été de confondre l'analogie psychologique avec l'emprunt matériel, qui seul constitue la source d'inspiration.

IV

EXPÉRIENCE DE LA VIE

Aux souvenirs indigènes, aux emprunts faits à l'Antiquité et à la Renaissance italienne, il faut ajouter, en dehors des éléments imaginatifs, les fruits d'une expérience personnelle, d'une insatiable curiosité, alimentée par de nombreux et perpétuels déplacements. L'œuvre de Rabelais offre, comme dans un kaleïdoscope, les traces innombrables de ses voyages répétés à travers la France et hors de France. Sa vision sereine, son discernement et son penchant à l'universalité en tirent constamment parti.

Tout l'intéresse dans la nature et dans l'homme.

Ses enquêtes répétées auprès des matelots ponantais et levantins, sa nomenclature ichtyologique, sa terminologie militaire,

(1) Celui-ci, sous sa forme définitive, ne parut qu'en 1532. Rabelais n'en prit connaissance qu'après son premier voyage en Italie. Aussi la mention de l'*Orlando* manque-t-elle à l'édition princeps.

(2) Ce jugement rappelle celui de Montaigne, qui place le roman de Rabelais parmi les livres plaisants, c'est-à-dire amusants. Le côté instructif et universellement humain de l'épopée rabelaisienne a complètement échappé à l'auteur des *Essais*.

vestimentaire et numismatique sont autant de témoignages de cette curiosité universelle et de ce souci d'exactitude qu'on ne rencontre à ce degré chez aucun écrivain du XVI^e^ siècle.

Nous avons passé au crible d'une critique minutieuse chacun de ses vastes ensembles du lexique rabelaisien. Le mot et la chose intimement unis sont, chez le grand écrivain, la parfaite expression de la réalité. On a de tout temps admiré cette aptitude universelle à tout s'assimiler. Un seul doute planait sur sa terminologie nautique. Nous montrerons que là, comme ailleurs, sa bonne foi est absolue et que ses termes nautiques reflètent fidèlement l'état de la marine méditerranéenne du commencement du XVI^e^ siècle.

C'est grâce à ces qualités exceptionnelles que l'œuvre rabelaisienne est si vivante, malgré sa complexité. On y suit les idées et les faits dans leur développement. Aucun détail essentiel n'est oublié. En les groupant, on se trouve en possession de tous les éléments d'une évolution intégrale depuis l'Antiquité, à travers le Moyen Age et la Renaissance, jusque et y compris l'époque même de Rabelais.

L'histoire naturelle, d'une part, et la parémiologie de l'autre, pour ne citer que deux ensembles hétérogènes, mettront en évidence ce caractère synthétique, cette tendance à l'universalité.

Il est temps maintenant de passer à l'étude même des divers facteurs qui ont donné à la Renaissance française, sous le rapport à la fois social et linguistique, sa physionomie particulière et sa raison d'être.

Tout en partant des données rabelaisiennes, nous les soumettrons à un double contrôle. D'une part, confrontées avec les documents de la même époque, ces données nous apparaîtront dans leur réalité contemporaine ; d'autre part, les ressources dont nous disposons aujourd'hui nous permettront d'en apprécier la valeur objective, surtout en ce qui touche le merveilleux zoologique et botanique, qui encombre les sciences de la Nature depuis l'Antiquité jusqu'en pleine époque moderne. Le génie lumineux et ironique de Rabelais en avait déjà entrevu l'inanité et raillé le caractère fabuleux.

L'érudition antique, le contact avec l'Italie, la vie sociale et les faits traditionnels solliciteront tour à tour notre attention. Ces divers facteurs nous fourniront les traits essentiels de la

Renaissance et de la Société françaises dans la première moitié du XVI[e] siècle en tant qu'elles se reflètent dans le roman de Rabelais (1).

(1) Nous ferons état du *V[e] livre* au même titre que des livres du roman qui ont paru du vivant de Rabelais. Dans un travail qui paraîtra prochainement nous abordons le problème de ce livre posthume sous toutes ses faces. En faisant tour à tour appel à la critique des textes, à la philologie et à l'histoire littéraire, nous croyons avoir acquis des résultats péremptoires, en ce qui touche son authenticité au moins dans ses parties essentielles.

Livre Premier

ÉRUDITION ET EXPÉRIENCE

La révélation des monuments de la pensée gréco-romaine dans leurs textes originaux est le point de départ de ce qu'on appelle la *Renaissance*. Le Moyen Age les a aussi connus, pour la plupart, mais sous une forme altérée et confuse, rendue parfois inintelligible soit par les copistes, soit par les superfétations des traducteurs arabes.

La connaissance du grec, instaurée dès le xv[e] siècle en Italie et au début du xvi[e] en France, donna une impulsion vigoureuse à ce réveil des études classiques. La possession, sans intermédiaires plus ou moins troubles, des trésors du savoir antique remplit les esprits d'un enthousiasme et d'une ardeur inconnus à la génération précédente. On en aborda l'étude avec une ferveur presque religieuse, et l'on finit par y voir le terme même de la sagesse humaine, le dernier mot du savoir. De là au dogme de l'infaillibilité, il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut vite franchi.

Les savants les plus doués de l'époque, les Pierre Belon et les Rondelet, n'affirment que sur la foi des écrivains classiques et admettent, sans même les discuter, leurs assertions les plus invraisemblables. L'érudition antique, qui avait commencé par émanciper les esprits, ne tarde pas à en entraver l'essor et à devenir un obstacle contre lequel se heurtera longtemps la pensée libre et la recherche indépendante.

Au milieu de cet asservissement intellectuel, de cette crédulité générale, Rabelais est seul ou presque seul à conserver les droits de la raison et le sens critique. En face de l'universelle

créance aux fables zoologiques de l'Antiquité, il est seul à railler ouvertement les énormes naïvetés de Pline et de ses imitateurs. Il appelle Elien un fieffé menteur, un *tiercelet de menterie*. Et quant au fatras du merveilleux zoologique, il le relègue tout simplement dans les galeries de peintures et de tapisseries de haute lisse.

Nous donnerons plus loin des exemples typiques de cette indépendance exceptionnelle de l'esprit, de cette sauvegarde isolée de l'intelligence, au milieu de l'aveuglement général. Mais c'est surtout dans le domaine de l'histoire naturelle et de la médecine qu'on peut suivre l'influence à la fois stérilisante et absorbante de l'érudition antique. L'œuvre rabelaisienne est à cet égard d'une importance capitale. Elle nous offre, avec des matériaux copieux, des témoignages d'une force probante irrécusable.

A l'érudition antique et médiévale, au savoir livresque du passé, Rabelais ajoute l'expérience de la vie, les acquisitions de ses voyages répétés et les fruits d'une curiosité toujours en éveil. C'est ce mélange de la science traditionnelle et de l'observation personnelle qui donne à son œuvre un intérêt spécial et une valeur documentaire.

Grâce à l'allure de son esprit rompu aux vastes horizons, grâce aux multiples données de son livre, on est à même de faire la synthèse du savoir de son temps, le tour des idées des hommes de la Renaissance. Mais nulle part cette vue d'ensemble ne se présente avec des contours plus précis que dans le domaine des sciences de la Nature. L'histoire naturelle, dans cette œuvre incomparable, va nous servir à illustrer cette tendance encyclopédique.

En renvoyant, pour les détails et les exemples, à notre ouvrage spécial (1), nous ne retiendrons que les idées générales et les apports personnels de Rabelais dans l'ensemble de l'héritage scientifique du passé.

(1) L'*Histoire naturelle et les branches connexes dans l'œuvre de Rabelais*, Paris, 1921. Nous le citerons sous la forme abrégée : *Hist. nat. Rab.*

CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE NATURELLE

L'œuvre de Rabelais nous présente les principaux aspects de l'histoire naturelle depuis l'Antiquité, en traversant le Moyen Age et la Renaissance, jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle.

Aucun fait saillant, d'ordre historique ou social, ne semble avoir échappé à son intelligence ouverte, à sa curiosité insatiable. Il avait tout lu et tout retenu. Sa mémoire est prodigieuse. La vaste encyclopédie de Pline lui était familière et on s'aperçoit à ses *lapsus*, qu'il la citait parfois de mémoire.

Des naturalistes anciens, c'est Pline qui a dominé tout le XVI^e^ siècle : du Bartas et Montaigne, pour ne citer que les plus illustres, en sont imprégnés ; mais son influence sur Rabelais est absolument prépondérante. A peine pourrait-on citer, après lui, des sources secondaires et tertiaires, comme Elien, pour le merveilleux zoologique ; comme Dioscoride, pour les plantes médicinales ; comme Plutarque, pour les anecdotes superstitieuses. Mais il faut, toujours et partout, revenir au naturaliste romain, dont l'*Histoire naturelle* a fourni au moins la moitié du bagage scientifique rabelaisien.

Ces emprunts ne sont pas, il est vrai, servilement traduits. Il en a extrait la substantifique moëlle et son style donne à ces fragments une vie nouvelle, un relief puissant.

Souvent même les sombres couleurs de l'original sont atténuées par un humour de bon aloi, qui remet à sa place la crédulité proverbiale de l'auteur ancien. Le pessimisme de Pline est resté sans influence sur le tempérament de Rabelais.

Si, pour l'Antiquité, Pline reste sa source essentielle, il faut descendre, pour le Moyen Age, à Avicenne et à Albert le Grand, où Rabelais a puisé tous les *curiosa* de l'époque en matière de reptiles, alors qu'il tire de la littérature traditionnelle indigène ses animaux merveilleux.

Le caractère de ces sources change du tout au tout pour le XVI^e^ siècle. Rabelais cesse alors de puiser dans les livres con-

temporains, qui ne renferment que des bribes du passé. C'est à la vie même qu'il emprunte les éléments de sa documentation. Son observation se tourne vers la nature vivante, animaux et plantes, et il profite de toute occasion pour connaître les plus rares et les plus étranges.

Sa curiosité trouve d'ailleurs une ample satisfaction dans les déplacements incessants de sa vie vagabonde. On verra quelle féconde moisson régionale il a déposée dans son roman. Toutes les provinces de France y sont représentées : les contrées limitrophes de l'Océan, comme celles de la Méditerranée, ont alimenté son riche catalogue de poissons ; les pays de l'Ouest, et particulièrement les bords de la Vendée et de la Sèvre Niortaise, ont abondamment fourni sa liste d'oiseaux.

Pour apprécier en connaissance de cause une œuvre aussi vivante et aussi complexe, il faut la replacer dans son temps et dans son milieu. L'histoire d'une part et, de l'autre, l'état de civilisation de l'époque nous procureront tour à tour les moyens de contrôle.

I. — Tableau zoologique.

Rabelais nous a laissé dans son livre posthume un chapitre, le xxx^e^, qui renferme un excellent résumé des connaissances zoologiques en France vers 1550.

Cette description du *Pays de Satin*, dont l'importance a jusqu'ici échappé aux rabelaisants et aux naturalistes, accuse une information à la fois vaste et précise. On en appréciera l'originalité et l'exactitude si on en compare les données à celles de l'*Hortus Sanitatis* (1) de la fin du xv^e^ siècle, dernier monument de l'histoire naturelle à la veille de la Renaissance, véritable *corpus* des connaissances scientifiques de l'époque, le plus copieux répertoire du merveilleux zoologique du Moyen Age. La version moyen-française contribue en outre à fixer la chronologie de certains termes techniques qu'on retrouve, quelques dizaines d'années plus tard, sous leur forme scientifique, chez Rabelais, le premier des modernes à avoir directement puisé dans l'océan de l'*Historia naturalis*, et non plus dans les eaux troubles qui ont alimenté le Moyen Age.

(1) *Hortus Sanitatis* auctore Johanne Cuba, Mayence, 1491, in-fol. Traduit vers 1500 sous ce même titre : *Hortus Sanitatis, translaté du Latin en François*, Paris, Anthoine Verard, s. d., in-fol.

Rien de plus étrange que les gravures qui accompagnent, dans l'*Hortus*, les descriptions des animaux traditionnels. Mais tandis que, dans cet incunable, les figures de haute fantaisie, comme le texte lui-même, représentent la connaissance de la nature à la sortie du Moyen Age, Rabelais rejette toutes ces fictions dans le domaine de l'imagination artistique. On acquiert, chez lui, à propos du merveilleux du passé, la certitude de son caractère factice et irréel.

Ce discernement contraste singulièrement avec les procédés éclectiques d'un Belon, tout empêtré encore dans la tradition, avec la naïve crédulité d'un Ambroise Paré et l'indulgence excessive d'un Montaigne à l'égard des légendes zoologiques des Anciens. Par sa clairvoyance et sa foi enthousiaste au progrès de la science, Rabelais reste complètement isolé dans son milieu et dans son siècle.

Non seulement il relègue dans le *Pays de Satin* tout le merveilleux zoologique de l'Antiquité transmis à travers le Moyen Age et encore généralement admis au XVI^e^ siècle, mais il situe, dans cette même contrée de sa géographie imaginaire, un nombre considérable d'animaux, qui nous sont aujourd'hui plus ou moins familiers, mais qu'en présentant comme inconnus et rares, il ne fait que se conformer à la réalité de son époque. Les témoignages historiques que nous invoquerons feront ressortir la rigoureuse exactitude de ce chapitre et son caractère véritablement documentaire.

L'existence de ménageries, dans le sens scientifique du mot, malgré des vestiges isolés dans l'Antiquité, n'est attestée que dès le XVI^e^ siècle (1). Rabelais fait lui-même mention d'une des premières et des plus importantes, celle créée par Philippe Strozzi à Florence, très florissante au XVI^e^ siècle. Il l'a visitée en 1536, un demi-siècle avant Montaigne. Il en a tiré plus d'une donnée de son tableau zoologique.

ELÉPHANT. — Cet animal est situé dans une région imaginaire, le *Pays de Satin*, à cause de son extrême rareté au XVI^e^ siècle.

L'histoire du Moyen Age parle, il est vrai, de l'éléphant envoyé à Charlemagne par Haroun Al-Raschid ; mais le souve-

(1) *L'Histoire des Ménageries de l'Antiquité à nos jours* a été récemment l'objet d'un excellent travail d'ensemble par Gustave Loisel (1912). Les éléments y abondent — et nous en tirerons parti — pour confirmer l'authenticité du tableau zoologique tracé par Rabelais.

nir en était effacé. Lorsque Henri III passa par Vienne, en 1574, l'Empereur lui fit voir ce qu'il avait de plus singulier, et dans le nombre des curiosités figurait un éléphant. Henri IV est le premier roi de France qui en ait possédé un. Dans la lettre de juillet 1591 qu'il adresse à son receveur des finances à Dieppe, où avait débarqué la bête, il dit: « Nous desirons que l'Elephant qui nous a esté admené des Indes soit conservé et gardé comme chose rare et qui ne s'est encore veue en cestuy nostre royaulme (1)... »

Rabelais avait donc parfaitement raison de situer, vers 1550, l'éléphant dans un pays imaginaire.

Rhinocéros. — Presque inconnu et très rare au XVI[e] siècle. C'est à l'entrée de Henri II à Paris, en 1549, que l'on vit figurer « un animal d'Ethiopie nommé *Rhinoceros* » (Godefroy).

Dans les vastes galeries de l'abbaye de Thélème (l. I, ch. LV), on rencontrait bien, à côté d'autres « choses spectables », un *Rhinoceros*, mais il était « en paincture ».

Caméléon. — Très rare et presque inconnu à l'époque où écrivait Rabelais. Belon a le premier donné, vers 1550, la description d'après nature d'un caméléon, dont il parle à plusieurs reprises dans ses *Observations* (1553). L'animal continua d'être rarissime en France et en Europe. Vers 1590, le stathouder Guillaume III en possédait deux, et la ménagerie d'Auguste II, à Neustadt, en renfermait quelques-uns rapportés d'Afrique en 1732. Le caméléon manque à la liste des animaux qui ont vécu dans la ménagerie de Versailles ; mais, en 1672, il fait son entrée dans la ménagerie de Chantilly, où il est admiré des visiteurs étrangers (2).

Pélican. — Oiseau rarissime. Entre autres curiosités zoologiques, Maximilien, empereur d'Autriche, avait un pélican familier qui suivait le souverain au vol partout où il allait. En France, les premiers pélicans sont mentionnés dans un document de la ménagerie de Versailles en février 1679 (3).

Panthère. — Les anciens, et souvent les modernes, ont confondu, sous ce nom, plusieurs variétés distinctes, telles que le *léopard* et l'*once* (dans Rabelais *oïnce*), toutes espèces introuvables et, par suite, reléguées dans le *Pays de Satin*. En 1479,

(1) G. Loisel, *Histoire des Ménageries*, t. I, p. 162 et 276.
(2) Loisel, t. II, p. 32, 171 et 189.
(3) Idem, t. II, p. 336.

Louis XI reçut du duc de Ferrare un léopard mâle, dressé pour la chasse du lièvre, avec lequel il courait la forêt et la plaine. Il y avait aussi des léopards de chasse dans la ménagerie de François Ier, à Fontainebleau (1).

Gazelle. — On rencontre la gazelle chez Rabelais sous le double nom grec de *dorcade* et d'*oryge*. Ruminant inconnu en France. Les premiers qu'on y vit furent les quinze gazelles achetées en Orient par le sieur Monnier, en 1679, pour la ménagerie de Versailles (2).

Singes. — Les gros singes et les guenons ne commencèrent à être connus que dans la seconde moitié du XVIe siècle, et certains rois, comme Henri III et Louis XIII, en furent très amateurs. Le premier orang-outang se trouvait, en 1640, dans la ménagerie de Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange, aux environs de la Haye; et, en 1776, Guillaume V en reçut un autre d'un marchand de la Compagnie des Indes (3). Des noms grecs de singes — comme *cercopithèque*, *cynocéphale*, *sphinx* — ont passé de Pline à Rabelais.

Renne. — Sous le nom scythique de *Tarande*, Pline désigne tantôt le renne et tantôt l'élan. Rabelais en a tiré son admirable adaptation, à propos de l'exemplaire que Pantagruel acheta dans l'île de Médamothi d'un Scythe de la contrée des Gelons, peuplade voisine du Borysthène. Le renne et l'élan (que Pline et Rabelais confondent dans leurs descriptions) étaient encore extrêmement rares en France à la fin du XVe siècle. Philippe de Commynes les cite, sous l'année 1483, parmi les animaux exotiques que Louis XI fit acheter hors du royaume pour sa ménagerie de Plessis-les-Tours (4).

Tigre. — A la cour de Ferrare, à la fin du XVe siècle, on vit apparaître le tigre, animal qui était resté inconnu en Occident pendant tout le Moyen Age. Dans la ménagerie de François Ier, à Fontainebleau, il y avait des lions et des tigres, ces derniers envoyés au roi, en 1534, par le sultan Kheir-ed-Din Barberousse. Et pourtant, ce félin était encore si rare au XVIe siècle, et son nom même si peu en usage, que Montaigne, visitant à son tour la fameuse ménagerie de Florence, le décrit dans ses

(1) G. Loisel, t. I, p. 258 et 264.
(2) Idem, t. II, p. 336.
(3) Idem, t. II, p. 31, 32.
(4) Commynes, *Mémoires*, éd. Maindrot, t. II, p. 58.

Voyages comme un animal inconnu : « Nous vismes là... un chameau, des lions, des ours et *un animal de la grandeur d'un fort grand mastin, de la forme d'un chat, tout martelé de blanc et de noir, qu'ils* (1) *nomment un tigre.* »

Le nom était d'ailleurs devenu une sorte d'appellatif pour désigner toute espèce de félins à la peau tigrée : guépards, léopards ou panthères, etc. Ceux que possédait François Ier à Fontainebleau étaient en effet des guépards ou léopards de chasse, et personne n'avait encore vu à cette époque en France une panthère ou un tigre proprement dit.

Girafe. — Mammifère encore inconnu en France au XVIe siècle. Laurent de Médicis posséda la première et c'était la grande curiosité de la ménagerie de Florence. En 1489, la reine Anne de Beaujeu lui écrit de lui envoyer une *girafle*, « car c'est la beste du monde que j'ay le plus grand desir de veoir (2) » ; mais le Magnifique garda sa girafe. La précieuse bête resta inconnue en France jusqu'au XIXe siècle. En 1826, le pacha d'Egypte, Méhémet-Ali, envoya au roi de France une girafe, « la première qui ait jamais paru vivante, en France, et qui fut le grand événement de tout le pays à cette époque (3). »

Les témoignages historiques que nous venons de citer font tous ressortir la parfaite justesse du tableau que Rabelais a tracé de la faune exotique en France vers le milieu du XVIe siècle, en ce qui touche particulièrement le caractère rare ou inconnu dans notre pays de certains animaux qui nous sont devenus familiers, grâce aux jardins zoologiques, aux jardins d'acclimatation, aux ménageries et aux exhibitions foraines.

Ce XXXe chapitre, où l'on n'a vu jusqu'ici qu'un assemblage fortuit de détails disparates, se révèle à la fois exact et réel, constituant un ensemble des plus cohérents, où chaque assertion répond à un fait, à une croyance ou à une curiosité de l'époque.

II. — **Synthèse botanique.**

Les notions botaniques éparses dans le roman nous offrent — comme les données zoologiques correspondantes — un ta-

(1) C'est-à-dire les gardiens italiens de la ménagerie.
(2) Loisel, t. I, p. 261.
(3) Idem, t. III, p. 138.

bleau vivant, varié et abondant. Rien d'essentiel n'y manque quant à la description des herbes les plus connues, à leurs applications pratiques et aux croyances que les Anciens y ont rattachées et dont la plupart restent encore vivaces.

Bornons-nous à en dégager certaines idées qui appartiennent en propre à Rabelais ou portent l'empreinte de son génie.

Classification. — Rabelais a consacré tout un chapitre aux origines des noms des plantes, considérés surtout au point de vue linguistique. Réserves faites sur l'interprétation de certains exemples, les critères du classement sont justes et méritent l'attention du botaniste. Suivant les principes de cette terminologie, les plantes ont tour à tour été nommées d'après les personnes qui les ont découvertes ou mises en valeur, d'après leur patrie, par antiphrase, d'après leurs effets ou qualités, d'après la mythologie, par similitude, ressemblance et forme.

Cette dissertation sur les principes de la nomenclature botanique (dont les exemples isolés sont tirés de Pline alors que la synthèse appartient à Rabelais) a été admirée par les botanistes et de Candolle a fait cette remarque : « Il est assez singulier que Rabelais soit le premier écrivain qui, à l'occasion de son *Pantagruëlion*, ait donné une dissertation en forme sur l'origine des noms des plantes (1). »

En effet, il a groupé, autour du *Pantagruélion*, un nombre considérable de plantes qu'il a envisagées sous les aspects les plus différents, mais toujours en connexion avec cette herbe par excellence (2).

Sexe. — Des botanistes et des médecins (3) ont cité avec éloge le passage où Rabelais constate (d'après Pline) le sexe mâle et femelle du chanvre, et où il mentionne à cette occasion l'existence de deux sexes dans plusieurs végétaux. Ils lui attribuent le mérite d'avoir le premier mentionné la sexualité des plantes. C'est une erreur.

Cette constatation remonte à la plus haute antiquité. Empédocle, qui vivait au v^e^ siècle avant J.-C., enseignait déjà que « les plantes ont les deux sexes réunis », attendu que chez la plupart d'entre elles les fleurs sont hermaphrodites ; et Aristote

(1) *Théorie élémentaire de la Botanique*, éd. 1844, p. 220 note.

(2) Voy., sur les sources chronologiques des noms français des plantes, la note bibliographique correspondante dans notre *Hist. nat. Rab.*, p. 101 à 102.

(3) Léon Fay et le Comte Jaubert, D^r^ Brémond et D^r^ Le Double.

affirme de même que « chez les végétaux, au contraire des animaux, les deux sexes sont réunis ». Théophraste en parle avec de grands détails, et Pline, qui lui a beaucoup emprunté, remarque à son tour : « Arboribus, immo potius omnibus quæ terra gignat herbisque etiam, utrumque esse sexum diligentissimi naturæ tradunt (1) ».

Ni Pline et ni Dioscoride, il est vrai, dans leurs descriptions du chanvre, ne font aucune mention de sexualité ; mais Rabelais lui-même ne pousse pas très loin l'exactitude de l'observation, car le passage du *Pantagruélion* montre qu'à l'exemple des cultivateurs de tous les pays, il appelle *chanvre mâle* les pieds femelles de la plante et inversement. Cette confusion du sexe est d'ailleurs générale dans les campagnes, où elle subsiste de temps immémorial. Olivier de Serres partage encore cette opinion du vulgaire.

Pantagruélion. — La fameuse description du *Pantagruélion*, qui embrasse les quatre derniers chapitres du *Tiers livre*, est en grande partie un développement des chapitres correspondants de Pline sur le chanvre et le lin. Généralement, Rabelais suit d'assez près le texte original ; parfois il se borne à lui emprunter les exemples ou les traits saillants de la description. Mais la personnalité du grand écrivain n'est jamais effacée : elle donne à son style ce relief singulier, cette vie débordante, qui imprime à l'imitation même une réelle originalité.

Un développement grandiose clôt l'énumération des merveilleuses propriétés du *Pantagruélion*. Il ajoute aux détails empruntés à Pline diverses réflexions sur les applications pratiques du chanvre. Le lyrisme de ce morceau est une véritable apothéose du génie humain, qui, par ses sublimes inventions, remplit d'effroi les intelligences célestes... A l'exclamation pessimiste de Pline : *Audax vita scelerum plena!* Rabelais répond par un hymne aux progrès illimités de la science future qui permettra aux humains de « visiter les sources des gresles, les bondes des pluyes et l'officine des fouldres. »

A première vue, on est surpris de voir Rabelais s'attarder à la description du chanvre, du *Pantagruélion*. A la veille d'embarquer son héros pour une longue navigation, les voiles qui permettent aux bâtiments de prendre leur essor et de joindre les points extrêmes du globe évoquent naturellement dans sa

(1) Voy. les passages cités dans notre *Hist. nat. Rab.*, p. 14-15.

pensée la plante, dont les filaments et les tissus servent à leur confection. Mais nous avons montré (1) que cette pensée, ainsi que les éléments de la description rabelaisienne, sont tirés essentiellement de Pline, qui, alors qu'il n'accorde au chanvre que quelques lignes du chapitre LVI, consacre cependant au lin les six premiers chapitres de son XIX^e^ livre. Dans son *Pantagruélion*, Rabelais a combiné les deux passages pour caractériser en détail le chanvre : sa racine, sa tige, sa taille, ses feuilles, ses fleurs et sa graîne ; sa préparation et ses usages merveilleux, en s'arrêtant avec complaisance à une de ses espèces, *l'asbeste*.

C'est là le développement même qu'a suivi Pline et que celui-ci résume ainsi dans son I^er^ livre : « Lini natura et miracula — Quomodo aratur et genera ejus excellentia XXVIII — Quomodo perficiatur — De lino asbestino... »

Dans Pline, comme dans Rabelais, cette amplification est un brillant morceau d'éloquence plutôt qu'une description scientifique. Il est donc superflu d'établir, comme on l'a fait (2), une comparaison entre cette caractéristique littéraire et l'analyse objective des botanistes. De plus, Pline se montre particulièrement enthousiaste pour les plantes textiles, et tout spécialement pour le lin, qu'il met au-dessus des céréales et des légumes. Une pareille prédilection est également étrangère au botaniste.

Par contre, si la longue description du lin par l'auteur latin est parfaitement déplacée dans une encyclopédie du genre de l'*Histoire naturelle,* elle est très heureusement enchâssée par Rabelais dans son roman, à l'occasion du *naviguaige* projeté, où apparaît un des usages merveilleux de la plante favorite de Pantagruel.

En comparant ces deux morceaux, on peut surprendre sur le vif et la source d'inspiration classique de Rabelais, et son don de grand écrivain qui sait animer tout ce qu'il touche, et transformer, par la magie de son style, des descriptions souvent banales en tableaux pleins de poésie et de pittoresque.

(1) *Hist. nat. Rab.,* p. 11 à 18.

(2) Voy. Léon Faye, *Rabelais botaniste,* Angers, 1854. L'auteur y oppose la description objective que de Candolle a donnée du chanvre au tableau poétique que Rabelais en a tracé d'après Pline.

III. — Ornithologie provinciale.

Le nombre d'oiseaux mentionnés dans le livre de Rabelais est important et varié. La plupart conservent les noms qu'ils portent dans la région où on les rencontre le plus fréquemment, et ces appellations de terroir contribuent à donner une parfaite couleur locale à plusieurs des épisodes du roman.

Oiseaux de l'Ouest. — Grandgousier, pour festoyer le retour de son fils Gargantua, après sa victoire sur Picrochole, donne à ses convives un de ces banquets monstres, dont la coutume n'est pas perdue dans les cours souveraines de la Renaissance (l. I, ch. xxxvii). Presque tous les oiseaux de rivière envoyés à Grandgousier par le seigneur des Essarts (1) sont encore aujourd'hui chassés aux bords de la Sèvre Niortaise ou de ses affluents (2).

Oiseaux du Midi. — Le Languedoc et la Provence sont riches en oiseaux de tout genre ; aussi ont-ils contribué, l'un et l'autre, au repas royal de Grandgousier (l. I, ch. xxxvii) et à l'énorme banquet des Gastrolâtres (l. IV, ch. lix).

Nous avons précisé ailleurs (3), autant que le permettent les ressources dialectales, les diverses régions qui ont fourni les noms provinciaux des oiseaux cités dans ces deux passages ; mais il n'est pas inutile de remarquer combien, en outre, ils offrent de données sociales et documentaires de valeur réelle. Ils nous font connaître, d'une part, les préférences de l'époque en matière gastronomique ; ils nous permettent, d'autre part, de fixer la date de l'introduction alors récente de certains gallinacés.

Rappelons que le festin de Grandgousier, rédigé vers 1530, a reçu dans l'édition de 1542 quelques éléments nouveaux, parmi lesquels le plus intéressant est celui des *poulles d'Inde*, dont la venue en Europe prête à discussion. Il est curieux de voir Rabelais faire servir, dès 1542, sur la table de Grandgousier, des *poulles d'Inde*, c'est-à-dire des dindes, alors d'acclimatation récente et constituant, par leur extrême rareté, une viande royale. Dix ans plus tard, ils reparaissent sur la table des Gastrolâtres : « *Coqs*, *poulles et poullets d'Inde* », c'est-à-dire dindons, dindes et dindonneaux.

(1) Nom d'un fief dans l'arrondissement de Chinon.

(2) Voy. Etienne Clouzot, *Les Marais de la Sèvre Niortaise et du Lay*, Paris, 1904.

(3) Cf. notre *Hist. nat. Rab.*, p. 294 à 302.

Ces données sont parfaitement exactes. Bruyerin Champier, qui écrivait vers 1560, soutient que les dindes avaient été introduites en France quelques années auparavant : « Venere in Gallias, annos ab hinc paucos, aves quædam externæ quas *Gallinas Indicas* appellant » (1). Cette indication concorde avec les détails fournis par Rabelais.

Il faut donc reléguer dans le domaine de la fantaisie la tradition, généralement accréditée, suivant laquelle les premiers dindons n'auraient été servis qu'au repas de noces de Charles IX, en 1575. Dès 1542, Grandgousier en régalait ses convives du Chinonais et, vers 1550, ces gallinacés étaient servis au banquet des Gastrolâtres.

IV. — Ichtyologie de la Renaissance.

Le LX[e] chapitre du *Quart livre* contient une riche nomenclature ichtyologique, qui embrasse à la fois les poissons de l'Océan et ceux de la Méditerranée. Ce *Catalogue*, même si nous en défalquons les termes antérieurement connus, constitue un ensemble très important, qui suppose des recherches sérieuses, une enquête large et suivie, analogue à celle que l'auteur avait entreprise pour ses termes nautiques. Nous montrerons, en ce qui touche ces derniers, que Rabelais a directement puisé aux sources vivantes, qu'il s'est personnellement documenté chez les marins ponantais et levantins. La même question se pose naturellement à propos du *Catalogue* des poissons. Porte-t-il la trace d'une enquête analogue ou n'est-il que le résumé des publications ichtyologiques du XVI[e] siècle ?

Il suffit de faire remarquer que les livres sur les *Poissons* de Guillaume Rondelet et de Pierre Belon, les deux fondateurs de l'ichtyologie au XVI[e] siècle, ont vu le jour (1553-1554) après la mort de Rabelais. Quant à Pierre Gilles, auteur d'une nomenclature latine-provençale des poissons marseillais (1538), notre auteur l'a bien connu, mais n'a rien tiré de son opuscule, pour l'excellente raison qu'il n'y avait rien à en tirer.

Où sont donc puisés les noms régionaux de la liste ichtyologique ?

(1) *De re cibaria*, Lyon, 1560, p. 831. Belon confond la dinde avec la pintade, appelée *poule d'Inde* ou *geline d'Inde* dès le dernier quart du XV[e] siècle. Voy. notre *Hist. nat. Rab.*, p. 211 à 212.

Comme pour les termes nautiques, on ne saurait faire qu'une seule réponse à la question : faute de livres, le grand écrivain a eu recours aux sources vivantes, aux pêcheurs bretons et marseillais principalement, de la bouche desquels il a recueilli ses noms provinciaux de poissons. Cette circonstance particulière explique à la fois l'abondance et la variété de son vocabulaire ichtyologique que nous avons commenté ailleurs (1) à l'aide des ouvrages spéciaux du XVI[e] siècle, de Belon et de Rondelet, fort peu postérieurs au *Quart livre*.

Poissons de l'Océan. — La Bretagne, comme la Normandie, a largement alimenté le vocabulaire de Rabelais. Son voyage dans ces provinces est plus qu'une conjecture. C'est aux ports de Saint-Malo, de Dieppe et du Havre qu'il a recueilli et son vocabulaire nautique normano-breton et sa nomenclature ichtyologique de l'Océan, de la Manche, etc. Ces ports de Bretagne et de Normandie ont servi d'intermédiaire linguistique entre l'Angleterre et la France.

Plusieurs noms de poissons du *Quart livre* appartiennent à la Manche (2), mais sont également connus sur l'Océan. Rappelons que, pendant ses années de moinage en Vendée, maître François a assez souvent fait maigre pour connaître tous les poissons susceptibles d'approvisionner la table monastique.

Poissons de la Méditerranée. — C'est à Marseille que Rabelais a recueilli la liste des poissons qu'on pêche dans la Méditerranée. Leurs noms provençaux avaient déjà appelé en 1538 l'attention de Pierre Gilles, qui en donne un relevé sommaire. En 1554, Rondelet fit paraître son livre fondamental sur les poissons méditerranéens. Mais l'un comme l'autre restèrent, et pour cause, étrangers à notre auteur.

Poissons de rivière. — La liste ichtyologique renferme une soixantaine de noms de poissons, dont une moitié à peu près, encore vivaces, étaient antérieurement connus.

A côté des poissons de l'Océan et de la Méditerranée, le *Catalogue* des Gastrolâtres compte plusieurs noms provinciaux de poissons de rivière. Il est d'ailleurs entièrement constitué de termes indigènes, en opposition au catalogue des reptiles d'Eusthène (l. IV, ch. LXIV), exclusivement représenté par des

(1) Voy. notre *Hist. nat. Rab.*, p. 278 à 290.
(2) *Ibidem*, p. 279 à 285.

noms empruntés à la tradition antique et médiévale, par des souvenirs livresques.

V. — Nomenclature simienne.

Nous avons cité les noms de singes connus des Anciens et qui ont passé de Pline à Rabelais. D'autre part, le vieux français a transmis les termes *babouin*, *marmot* et *marmouset*. Le XVI^e^ siècle y a ajouté toute une série d'appellations, qui ont survécu et dont les origines méritent de nous arrêter. Appartiennent en propre à cette époque les appellatifs :

1° *Guenon*, nom aujourd'hui d'un singe (1) de petite taille ou de la femelle du singe, désignait au XVI^e^ siècle le petit singe à longue queue ou *cercopithèque*. Le terme était encore rare à cette époque en France ; Rabelais n'en fait mention qu'une seule fois, comme animal exotique, à l'occasion du roi Alpharbal, roi de Canarie. Le nom est attesté quelques années antérieurement dans une relation de voyage du navigateur breton Paulmy de Gonneville (début du XVI^e^ siècle), aux Indes Orientales.

L'origine de ce terme, comme de tous ceux du XVI^e^ siècle qui désignent des simiens, est restée obscure. On peut cependant essayer d'en marquer le point de départ. Les tours malicieux de certains singes les ayant fait assimiler aux lutins, c'est à cet ordre d'idées que se rattache le nom de *guenon*. D'origine indigène et dialectale, il remonte à *Huguenon* (comme sa forme parallèle, le blésois *guenot*, à *Huguenot*), avec le sens primordial de lutin (2), d'esprit follet. La *guenon* mérite parfaitement d'être ainsi appelée à cause de ses mouvements pleins de vivacité et de pétulance.

Il est vraisemblable que Gonneville, qui était originaire d'Honfleur, a fait usage d'un terme de bateleur alors en cours en Normandie. Les montreurs de bêtes, en parcourant les villes et les provinces, menaient avec eux, entre autres animaux exotiques, différentes variétés de singes ou de guenons apprivoisées, tirées des pays de l'Orient.

(1) Le mot était diminutif et masculin au XVI^e^ siècle : Baïf écrit *le guenon* (éd. Marty-Laveaux, t. V, p. 86).

(2) Cf. d'Aubigné, *Histoire Universelle*, t. I, p. 96 : « Les Huguenots avoient prins leur nom d'un... luthin du nom *Hugon*, duquel on menasse les enfans ». — Dans le domaine des traditions populaires, les lutins sont souvent désignés par des noms propres.

2° *Magot*, gros singe sans queue, fort commun en Haute-Egypte ainsi que dans les pays barbaresques (l. IV, ch. XIX), que Cotgrave et Buffon assimilent au *cynocéphale* ou *babouin*. Au XVI^e^ siècle, on commence à distinguer les grandes espèces de singes sous le nom de *singes* proprement dits ou *magots*, et les petites espèces sous celui de *guenons*. Ce nom de *magot* est un souvenir des traditions médiévales des *Gots* et *Magots* du cycle légendaire d'Alexandre le Grand. Nous en suivrons plus loin les traces multiples. Un de leurs derniers vestiges se lit chez Joinville et dans le *Grand Parangon des Nouvelles* (1535) par Nicolas de Troyes. Chez ces auteurs, les noms bizarres de *Gots* et *Magots* sont appliqués à toutes sortes de peuples barbares, particulièrement aux Tartares, d'où, dans les Sotties et Moralités du commencement du XVI^e^ siècle, leur assimilation à des bêtes sauvages.

La transition de peuple barbare à une espèce de singe, conçu, à cause de sa laideur grotesque, comme un animal monstrueux, est déjà opérée dans ces vers de Molinet :

> Tigres, Griffons, Ours, Cocodrilles,
> Girafles, *Magotz*, Saturins... (1)

De plus, *tartarin*, épithète traditionnelle de *magot*, est devenu à son tour synonyme de ce nom. Le sens de simien, pour *magot*, ne remonte pas au-delà du XVI^e^ siècle. On le rencontre pour la première fois dans une Sottie représentée en 1517 :

> Pour fere fandre les trompetes
> Chantant et dansant bergeretes,
> An depit de villeyns *magos* (2).

Dans la première moitié du XVI^e^ siècle, le terme est encore assez rare, ce qui explique son absence dans les deux éditions (1539 et 1549) du *Dictionnaire* de Robert Estienne ; mais il manque également à Nicot (1605). Le nom n'en était pas moins répandu dans la deuxième moitié du XVI^e^ siècle et on le lit fréquemment, entre autres, dans la *Cosmographie* d'André Thevet de 1575.

3° *Matagot*, autre nom de la guenon apprivoisée, à laquelle les bateleurs apprenaient mille tours de souplesse. Ce nom est fréquemment employé par Rabelais au sens figuré d' « hy-

(1) *Faictz et Dictz*, Paris, 1531, fol. 57 v°.
(2) Cf. notre *Hist. nat. Rab.*, p. 249.

pocrite » ; mais l'acception zoologique est encore transparente dans *matagot à cheval* (l. II, ch. XIII), qui doit être rapproché de *satyre à cheval* (l. IV, ch. IV), l'un et l'autre désignant des espèces de singes et faisant allusion à des tours de *basteleries* dont parle Belon.

L'historique de *matagot* est fort curieux. Ce nom désigna tout d'abord (et il désigne encore dans les patois) une herbe magique : la mandragore (en Limousin) ou l'herbe de pic (dans le Berry) (1). De là, par une association d'idées assez naturelle, la vertu de la plante passa à celui qui s'en sert :

a. — En Languedoc, sorcier, « chat sorcier qui enrichit ceux qui prennent soin de lui », selon une croyance populaire (Mistral).

b. — Dans l'Allier, un être fantastique qui sème dans chaque prairie une plante donnant le vertige à ceux qui la foulent aux pieds (Rolland).

c. — En Provence, esprit follet, lutin (Mistral).

Par une association d'idées exactement parallèle à celle de *guenon*, la notion « lutin » conduisit à celle de singe malicieux, de *matagot*.

Ce nom est resté absolument isolé en dehors de Rabelais, qui l'avait recueilli de la bouche même des bateleurs. C'est le pendant méridional du normand *guenon*. Mais s'il manque aux dictionnaires, il n'en est pas moins vivace dans les parlers provinciaux qui en ont gardé des acceptions dérivées : dans le Bas-Maine, *matagot* désigne un jeu d'enfants et, dans le Perche, c'est un des noms donnés à la poupée. En français, comme terme de marine, *matagot* désigne la jumelle de brasseyage qu'on dispose sur la vergue du volant. Ce sens est parallèle à celui de *singe*, petit treuil au pied du grand mât.

4° *Quinaud*, singe, est employé par Rabelais exclusivement au sens figuré, dans l'expression (fréquente chez lui) *faire quinaud quelqu'un*, le confondre, l'acculer en disputant, proprement l'interloquer, l'embarrasser comme un singe à qui l'on retire une friandise.

Au sens de singe, le nom se lit, au début du XVI^e^ siècle, dans

(1) Son pendant, l'italien *martagone*, espèce de lis, a été également confondu avec la mandragore, les deux plantes ayant (dans les croyances populaires) des vertus communes.

une Moralité célèbre, où l'expression *faire gobe quinaud* signifie imiter le singe gobant des noisettes (1). Le primitif *quin*, singe, se trouve chez Jean Le Maire, et le féminin *quine*, guenon, se lit dans un « Blason des Basquines et Vertugalles » de la première moitié du XVI^e^ siècle (2).

Ce nom de singe est encore vivace dans le Périgord, sous la forme *quinaud*, et, en Limousin, sous celle de *quinard* (voy. Mistral). Comme dans le Midi *quinà* veut dire pousser des cris aigus, glapir, *quin* a désigné le singe d'après son cri, la voix aiguë des guenons et des petits singes ressemblant à un glapissement. Jacques de Vitry les appelle pour cette raison *canes silvestres*.

5° *Singes verts*, nom vulgaire au XVI^e^ siècle des callitriches (*Simia sabœa*), espèce africaine de couleur vert sombre en dessus, blanche en dessous, face noire et le bout de la queue jaune. Extrêmement rares ou encore inconnus dans le premier quart du XVI^e^ siècle, on les prend alors comme synonymes de bêtes fantastiques, de chimères, acception uniquement donnée par Rabelais dans l'édition de *Gargantua* de 1542 (l. I, ch. XXIV, et l. IV, ch. XXXII). Mais, quelques années plus tard, leur nom, au sens zoologique, se lit dans l'*Amadis* (l. VI, ch. LIV). Les callitriches étaient déjà connus des Anciens et, au XVI^e^ siècle, Belon en avait vus dans la ménagerie du Château du Caire.

Si l'on fait abstraction du nom de *magot* qui appartient au domaine légendaire, les autres appellations des singes propres au XVI^e^ siècle sont toutes vulgaires, ce qui explique leur rareté dans les textes de l'époque. Leur expansion est imputable en grande partie aux montreurs de bêtes, aux bateleurs, qu'Epistémon ne néglige pas dans l'éducation de Gargantua (l. I, ch. XXIV).

Quelques années après Rabelais, Pierre Belon a tracé un tableau fort animé des exhibitions des bateleurs arabes, et le XXXVII^e^ chapitre de la troisième partie de ses *Observations* (1553) est consacré aux « choses difficiles à croire que les basteleurs de Turquie font au public ». Mais les exhibitions foraines des petites variétés de singes sont mentionnées dès le XIII^e^ siècle dans le *Livre des métiers* d'Estienne Boileau. C'est seulement dans la première moitié du XVI^e^ siècle qu'ont

(1) *Condamnacion de Bancquetz*, 1507 (éd. Jacob, p. 300).
(2) Montaiglon, *Recueil*, t. I, p. 301.

paru en France les premières espèces de singes américains, tel le *sagouin*, nom brésilien de la guenon (le terme figure, en 1537, dans une épître connue de Marot) ; mais cet emprunt récent, comme les autres de même source, est resté inconnu à l'œuvre rabelaisienne.

On le voit, la nomenclature simienne chez Rabelais ne manque ni d'abondance ni de variété. Toutes les époques y ont fourni leur contingent, l'Antiquité comme le Moyen Age, comme la Renaissance ; mais, en fait, il ne semble avoir réellement connu que la guenon des bateleurs (qu'il appelle tantôt *cinge* et tantôt *matagot*) et le magot (désigné aussi par *marmot*), qu'il avait pu observer soit à la ménagerie florentine soit à des exhibitions foraines.

VI. — Expressions de fauconnerie.

La volerie est restée en honneur en France jusqu'au XVII^e^ siècle. A la cour de François I^er^, elle était estimée et considérée comme un passe-temps de gentilhomme. Elle faisait l'amusement des grandes dames et des abbesses, comme des seigneurs et des abbés. Rabelais lui a réservé une place d'honneur dans l'abbaye de Thélème (l. I, ch. LV).

Il est intéressant d'y voir noter, comme autoursiers, des originaires du Levant (*Candiens*) et des gens du Nord (*Sarmates*), particulièrement exercés dans ce métier. C'est des pays septentrionaux de l'Europe que l'on importait les espèces exotiques d'oiseaux de proie : le gerfaut venait du Danemark ou de la Norvège ; le sacre, de Tartarie, etc. D'autre part, les Candiotes et les Vénitiens servaient d'intermédiaires entre l'Orient et la France.

Ailleurs, Rabelais fait allusion au même art à propos des prodiges opérés sur l'instinct des animaux sauvages par Messere Gaster (l. IV, ch. LVII), et fait étalage à cette occasion d'un petit vocabulaire technique, dont il fera fréquemment usage et qui lui fournira d'heureuses applications métaphoriques.

Ce vocabulaire était déjà à peu près constitué au XIII^e^-XIV^e^ siècle, époque la plus glorieuse de la volerie. Des termes comme *gerfaut*, *ostour*, *espervier*, *esmerillon* se lisent fréquemment dans nos Chansons de geste. Le *Trésor* de Brunetto Latini, composé vers 1265, énumère déjà les sept « lignées » de faucons : le lanier, le pèlerin, le gentil, le ger-

faut, etc. Et le *Ménagier* de 1393 consacre toute sa troisième partie à la chasse de l'épervier, où se trouve définie une grande partie de cette nomenclature technique.

C'est au XV^e^ siècle que remonte le premier ouvrage didactique en français sur la fauconnerie : celui que Guillaume Tardif, lecteur de Charles VIII, composa par ordre du roi en 1492. La vogue s'en prolongea au delà du XVI^e^ siècle.

Belon, dans son *Histoire des Oyseaulx* (1555), consacre une dizaine de chapitres de son second livre aux « Oyseaux de proye servant à la Faulconnerie », et, en 1567, Guillaume Bouchet, faisant paraître à Poitiers une belle édition de la *Fauconnerie* de Jean de Franchières (1531), augmentée de celle de Tardif, y ajoute un « Recueil de tous les oiseaux de proie qui servent à la vollerie et fauconnerie ».

Vers la même époque, Henri Estienne, dans son traité *De la Precellence du langage françois*, paru en 1579, consacre plusieurs pages à la fauconnerie, art inconnu aux Grecs et aux Romains. Il y voit un « généreux terrain d'emprunt », comme disait Montaigne, et il s'arrête complaisamment à nombre

> De mots propres à ce langage,
> Dont les Grecs et dont les Romains
> N'eurent jamais si riche usage.

Il se propose de montrer (p. 123) « combien grande richesse et grand ornement l'exercice d'iceux (c'est-à-dire de la vénerie et de la fauconnerie) a apporté à nostre langage, desquels biens il se peut vanter non seulement par dessus tous les langages qui ont jamais esté, mais aussi par dessus tous ceux qui sont aujourd'hui ».

Nous avons déjà cité les deux passages les plus importants du roman rabelaisien relatifs à la fauconnerie. Ajoutons-en un troisième, la série des épithètes que Pantagruel et Panurge donnent à Triboulet (l. III, ch. XXXVII) : « Fol peregrin, niais, passagier, branchier, aguard, gentil, maillé, pillart, revenu de queue, griays..., mal empieté... »

Nous avons ici toute une série de termes spéciaux qui étaient encore parfaitement compris au XVI^e^ siècle, mais qui ont besoin aujourd'hui d'être élucidés. Nous l'avons fait ailleurs à l'aide des sources indiquées ci-dessus (1).

(1) Voy. notre *Hist. nat. Rab.*, p. 260 à 270. Cf. dans *Rev. Et. Rab.*, t. X, p. 356 à 374, un article de Jean Plattard sur le même sujet.

La fauconnerie a laissé des traces nombreuses dans la langue. C'est une source qui a jadis coulé abondamment ; elle est depuis longtemps tarie, mais non sans avoir enrichi le vocabulaire de toute une série d'expressions frappantes et pittoresques.

VII. — **Créations lexicologiques.**

Le XVI^e^ siècle a été, sous le rapport du lexique, d'une fécondité incomparable. Tout en puisant indéfiniment dans le latin, il a ouvert au vocabulaire de nouvelles sources d'enrichissement : le grec et l'italien d'abord, les parlers provinciaux ensuite. De plus, à aucune autre époque, si ce n'est peut-être au XIX^e^ siècle, le travail métaphorique n'a été plus puissant et plus efficace. Il en est résulté un grand nombre de mots et de sens nouveaux, dont la création remonte à cette période. Nous allons essayer, en ce qui touche la nomenclature qui nous occupe, de rechercher les principes qui ont présidé à ces nouvelles acquisitions de la langue.

APPELLATIONS NOUVELLES. — Une des sources les plus fécondes des nouvelles appellations zoologiques d'origine populaire est l'assimilation des animaux aquatiques aux animaux terrestres et le transfert de leurs noms des uns aux autres. Les Grecs et les Romains ont déjà connu ce procédé métaphorique.

Une autre série de noms fait allusion à la conformation ou à la couleur, au cri ou à des circonstances particulières. Certains noms enfin se rapportent à des traits de la vie des saints ou à des sanctuaires jadis célèbres de pèlerinage (1).

TERMES SAVANTS. — Le vocabulaire de Rabelais, qui résume on pourrait dire, à lui seul, tout le mouvement de la langue dans la première moitié du XVI^e^ siècle, renferme un bon nombre de noms latins, dont plusieurs, grâce à son génie, ont survécu et sont devenus d'un usage général. D'autres, par contre, sont restés isolés et inconnus en dehors de son œuvre.

La terminologie zoologique et botanique de Pline, sous ce rapport, comme les données mêmes de son *Histoire naturelle*, a exercé une influence prépondérante.

Cette nomenclature est, chez Rabelais, d'une richesse surabondante. Tel nom d'animal est représenté par deux ou

(1) *Hist. nat. Rab.*, p. 234 à 243, où l'on cite des exemples de cette triple catégorie lexicologique.

plusieurs synonymes. Cette synonymie appartient elle-même soit exclusivement à l'Antiquité — cf. *bison*, *bonase* et *ure*, *echénéis* et *rémore* — soit à l'Antiquité en même temps qu'aux équivalents vulgaires : cf. *onocrotale*, à côté de *pélican* ; *phénicoptère*, à côté de *flamant* ; *gamare*, à côté de *homard*, etc.

La langue scientifique a retenu la plupart de ces latinismes, qui trouvent fréquemment ici leur premier texte : *caprimulge*, *cercopithèque*, *physeter*, etc. Il est pourtant incontestable que cette nomenclature accuse une tendance latinisatrice que Rabelais est le premier à ridiculiser ; mais le courant était tellement général qu'il le subit malgré lui.

Examinons de près quelques-uns de ces emprunts.

Afriquanes, tigres. C'est ainsi que Rabelais, on se le rappelle, dénomme les félins qu'il avait vus à la ménagerie de Florence. Chez les Romains, *Africanæ* (*bestiæ*) était une expression du cirque, des *ludi circenses*, par laquelle on désignait les fauves d'Afrique : lions, léopards, panthères, tigres, les deux derniers équivalents dans Pline, le tout dernier exclusivement dans Servius, source immédiate de Rabelais.

On conçoit à la rigueur que notre auteur ait eu recours à un remplaçant pour *tigre*, nom qui avait fini par s'appliquer à toute espèce de fauves et dont l'usage était alors plus répandu en Italie qu'en France. Mais le choix était peu heureux, l'équivalent emprunté à l'Antiquité n'étant pas moins vague dans ses acceptions zoologiques. Aussi est-il resté complètement isolé en dehors de Rabelais (il manque même à Cotgrave).

Camélopardale, girafe. Cet étrange quadrupède était une des curiosités de la ménagerie de Florence, mais Rabelais n'en parle pas. Il est encore plus étrange qu'il semble ignorer le nom de *girafe*, qui était couramment employé à cette époque en France. Les contemporains ne connaissent que ce terme arabe, également d'importation italienne. Cotgrave, ignorant l'équivalent latin, ne donne que *girafe*, en l'accompagnant d'une définition en anglais et non pas d'un terme correspondant.

Dorcade et *orige*, gazelle. Le terme vulgaire est transmis dès le XIII^e^ siècle (Joinville), mais personne n'en avait vu d'exemplaire vivant jusqu'à Belon (1550), qui se sert exclusivement de *gazelle*.

Alce, élan, est attesté dès le XV^e^ siècle, comme d'ailleurs son

équivalent *hellent* (élan). *Alce* se lit, en dehors de Rabelais, dans Belon.

Tarande, équivalent de *renne*, se rencontre vers la même époque (1552) dans la *Cosmographie* de Munster: mais les deux termes ont été précédés par *rengier* (XIII^e^ siècle), déjà archaïque comme nom zoologique, au XVI^e^ siècle (Jodelle).

Nous faisons ici abstraction des noms d'animaux restés étrangers à la langue — par exemple *cèbe* ou *cèpe*, guenon; *ibice*, bouquetin; (*belette*) *ictide*, furet; *moticelle*, hochequeue, etc., — ainsi que de la nomenclature plutôt bizarre de serpents et d'insectes.

Des considérations analogues pourraient être appliquées à l'occasion des noms de plantes dérivant de la même source.

VIII — **Animaux traditionnels.**

Les noms d'animaux exotiques nous ont été transmis par la Sainte Ecriture et la tradition antique, d'où leur présence dans les *Bestiaires* à partir du XII^e^ siècle. Ils n'ont au XVI^e^ siècle qu'une valeur purement livresque. Ces noms de fauves ne doivent donc pas nous donner le change sur leur existence réelle. Nous avons montré, par exemple, que l'Eléphant n'était, jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle, qu'un souvenir de l'Antiquité. Son véritable nom, dans les plus anciens monuments de la langue et jusqu'à la fin du XV^e^ siècle, est *olifant* que donnent encore Froissart et Joinville.

Ce n'est qu'au XVI^e^ siècle que le nom classique, encore vivace, devient usuel et remplace définitivement le vocable médiéval. Rabelais est un des premiers à s'en servir, d'après Pline, mais il se rend parfaitement compte de son caractère livresque, car, comme on l'a vu, il situe la bête dans son *Pays de Satin*.

De même, le nom de *caméléon* est attesté dans un glossaire ancien français dès le XII^e^ siècle. Ce reptile n'en était pas moins rare et presque inconnu au XVI^e^, et le roman rabelaisien ne manque pas d'en parler comme d'une curiosité de l'époque. D'autre part, le nom de *rhinocéros* ne remonte pas au delà du XVI^e^ siècle (attesté pour la première fois dans Rabelais), malgré la forme *rinoceron* des *Bestiaires*, ce dernier désignant ainsi un tout autre animal, l'unicorne.

Le cas est particulièrement curieux en ce qui concerne le Ti-

gre, dont le nom au sens zoologique proprement dit manque à Rabelais et à Montaigne.

Mais la confusion des espèces plus ou moins apparentées est surtout frappante dans le Lynx ou Loup-cervier, dont l'ancien nom de *lonce* ou *once* a eu, aux différentes époques, des sens zoologiques divers.

Chez Rabelais et au XVI^e^ siècle, *oince* a exclusivement le sens de lynx. La forme générale est *once*, qu'on lit déjà au XIII^e^ siècle chez Rutebeuf (éd. Kresmer, p. 71) :

> Chacune beste voudroit
> Que venist l'*once*...

et dont le sens parait être « panthère », acception que Belon note dans ses *Observations*. Ce sens se lit également dans le *Trésor* de Brunetto Latini. La forme *lonce* a longtemps subsisté, mais elle était déjà devenue anciennement *once*, par la confusion de l'initiale avec l'article. C'est cette forme primordiale *lonce* qui a passé de bonne heure, par l'intermédiaire des *Bestiaires*, en ancien italien : la *lonza* de Dante désigne ainsi la panthère.

Passons aux oiseaux et mentionnons les deux noms suivants :

L'Autruche est un oiseau exotique très rare jusqu'à la Renaissance et pendant le XVI^e^ siècle. Rabelais avait admiré vers 1536 les autruches de la ménagerie de Florence et, vers la même époque, Pierre Pithou envoya de Fez à François I^er^, entre autres animaux rares, plusieurs autruches d'Afrique destinées à la ménagerie des Tournelles.

Rabelais fait mention des Perroquets à propos des Canariens (l. I, ch. L) et comme une des curiosités de la ménagerie de Florence (l. IV, ch XI). Il indique ainsi à la fois la provenance de ces oiseaux exotiques et leur rareté à son époque. L'ancienne appellation était *papegay* (l. I, ch. L), encore usuelle au XVI^e^ siècle. Les *Comptes* de Charles le Bel font déjà mention, en 1326, d'une cage faite « pro quadam ave regis dicta *papegaut* ». A la fin du XV^e^ siècle et dans la première moitié du XVI^e^, cet oiseau était encore très rare.

Ces divers témoignages prouvent que la mention d'animaux exotiques dans les textes du Moyen Age et de la Renaissance n'implique nullement leur existence réelle en France. La plupart étaient encore inconnus à l'époque de Rabelais ; d'autres ne commencèrent à se répandre que beaucoup plus tard.

IX. — **Mise en œuvre.**

La vie de Rabelais a été une des plus mouvementées du XVI^e^ siècle. Sa curiosité insatiable embrassait les êtres et les choses avec le même intérêt, la même sympathie.

Les témoignages abondent.

Le but de ses premiers voyages en Italie a été avant tout scientifique, et bien que les résultats qu'il en ait obtenus n'aient pas répondu à son attente, il n'en a pas moins profité pour élargir ses connaissances dans le domaine de la nature. C'est pendant un de ces voyages d'outre-monts qu'il a visité, comme nous l'avons dit, la célèbre ménagerie florentine des Strozzi, commentaire vivant des descriptions animées qu'il avait lues et relues dans Pline.

Plus tard, à chaque occasion qui se présentait, il s'efforçait de compléter ses connaissances théoriques par l'expérience de la vie. Les collectionneurs de raretés zoologiques sont ses amis : chez l'un d'eux, Hans Kleberger, riche négociant lyonnais, il voit de près un rhinocéros, bête presque inconnue à l'époque et qu'on ne rencontre dans l'abbaye de Thélème qu' « en paincture ». Chez un autre de ses contemporains, Charles des Marais, médecin lyonnais, il prend pour la première fois connaissance réelle du caméléon, rareté non moins insigne.

Certains animaux exotiques (le singe, par exemple) l'attirent particulièrement. Mais sa sollicitude pour les petits oiseaux, pour les moineaux et les bouvreuils, ne s'en manifeste pas moins dans plus d'un passage.

C'est surtout le monde des animaux domestiques qui a fourni à la langue de Rabelais des images frappantes et originales.

Les comparaisons, les proverbes et les métaphores zoologiques sont en plus grand nombre chez lui que chez les autres écrivains du XVI^e^ siècle, et ce qui les distingue, ce n'est pas autant leur variété que leur originalité. Les comparaisons et les images tirées de la vie des animaux se rencontrent à toutes les époques. Celles de Rabelais présentent un cachet personnel très accusé : reflets immédiats de l'expérience de la vie, elles sont incomparablement plus vivantes que celles de ses prédécesseurs.

La même remarque s'applique aux proverbes, genre extrêmement fréquent en ancien et en moyen français ; mais ceux qui se rapportent aux animaux y sont très rares et d'une observation

banale. Il faut arriver à Rabelais pour trouver, dans sa parémiologie zoologique, les premiers résultats d'observations personnelles.

Les nombreuses données en matière d'histoire naturelle qu'on trouve éparses dans l'œuvre de Rabelais, une fois classées, ramenées à leurs sources et éclairées par les faits contemporains, nous offrent un triple intérêt :

1° *Historique.* — Les renseignements documentaires sur les ménageries de la Renaissance en Orient, en Italie et en France nous ont permis de préciser le degré de *réalité* de la nomenclature zoologique de Rabelais. Si, pour en citer un exemple, notre auteur relègue l'éléphant dans le *Pays de Satin*, c'est-à-dire dans une région imaginaire, c'est que cet animal exotique était encore inconnu en France vers le milieu du XVI[e] siècle (1).

2° *Social.* — Nous avons également tenu compte des croyances et des préjugés contemporains de notre auteur sur les vertus merveilleuses de certains animaux ou de certaines plantes. Ces superstitions, notées par Rabelais et toujours vivaces parmi les masses populaires, remontent en grande partie à l'*Histoire naturelle* de Pline, d'où elles se sont déversées, directement ou indirectement, sur le Moyen Age et la Renaissance.

3° *Linguistique.* — La nomenclature scientifique employée pour la première fois par Rabelais est considérable. Rappelons qu'il est le premier des modernes qui ait directement puisé dans l'encyclopédie de Pline, dont il a fait passer la substance en français.

Le nombre des vocables, dont il est le premier à avoir fait usage, pourrait facilement être décuplé, s'il s'agissait de tenir un compte intégral de son lexique. Ils appartiennent de droit à l'histoire de la langue. Son catalogue de poissons, par exemple, et sa liste d'oiseaux indigènes, dont la nomenclature est encore vivace dans nos provinces, restent des documents de la plus haute valeur linguistique. Ajoutons-y les nombreuses applications métaphoriques, que notre auteur a directement tirées de la réalité ambiante, et nous obtiendrons ainsi un ensemble unique en son genre.

(1) Cette interprétation historique a échappé aux commentateurs. Cf. De l'Aulnaye, *Œuvres de Rabelais*, Paris, éd. 1857, p. 426 : « Description de L'Eléphant. Rabelais n'eût pas dû le placer dans le pays de l'imagination, puisqu'il est véritable ».

CHAPITRE II

MÉDECINE

La médecine était considérée comme une branche de l'histoire naturelle et, jusqu'au XVI[e] siècle, le médecin porte le nom de *phycisien*, c'est-à-dire de naturaliste. Rabelais possédait des connaissances médicales très étendues, comme l'attestent les publications scientifiques antérieures à son roman, et celui-ci même très riche en données de cette nature. Cette science médicale, comme en général la science du XVI[e] siècle, est surtout livresque ; ici, comme ailleurs, l'érudition, c'est-à-dire la compilation plus ou moins raisonnée, en est le point de départ et l'aboutissement.

Rappelons toutefois la sollicitude de notre auteur pour l'observation et son intérêt pour la dissection, qui se manifeste déjà dans la lettre de Gargantua de 1532, où la médecine est encore mêlée aux pratiques secrètes et traditionnelles qu'elle a héritées de l'Antiquité (dans Pline, la magie et la médecine sont inséparables) et qu'elle conservera longtemps encore (1).

I. — Termes grecs.

La plupart des vocables dérivant des œuvres des médecins grecs, particulièrement d'Hippocrate et de Galien, ont persisté dans la langue scientifique. Rabelais est un des premiers érudits qui aient puisé aux textes originaux : de là l'intérêt de cette nomenclature spéciale.

HIPPOCRATE. — Les œuvres d'Hippocrate lui ont fourni toute une série de termes médicaux qui ne sont pas attestés antérieurement et qu'on ne lit que plus tard dans les traités anatomiques du XVI[e] siècle de Charles Estienne (1546), de Vassé-Ca-

(1) Nous avons dressé ailleurs le relevé chronologique des sources pour l'étude du vocabulaire médical antérieur et contemporain à Rabelais. Voy. notre *Hist. nat. Rab.*, p. 346 à 349.

nappe (1556) et d'Ambroise Paré (1561). Nous les avons étudiés ailleurs (1).

Dans le Prologue du *Quart livre*, c'est Hippocrate qui a donné le portrait du véritable médecin, auquel Rabelais s'efforce de ressembler : « Hippocrates commande... tout ce qu'est au medecin, gestes, visaige, vestemens, parolles, regardz, touchement, complaire et delecter le malade. Ainsi faire en mon endroict, et à mon lourdoys, je me peine et efforce envers ceulx que je prens en cure ».

Nous aimons à nous représenter, sous ces traits hippocratiques, la propre image de Maître François, lui qui attribuait au physique du médecin aussi bien qu'à son ascendant sur le malade une si grande efficacité thérapeuthique. Ne s'était-il pas proposé, tout d'abord, en rédigeant les joyeuses chroniques des faits et gestes de Gargantua, de soulager les souffrances et de faire l'amusement de ses patients ?

Galien. — Rabelais ne possédait pas moins intimement l'œuvre considérable de Galien, véritable encyclopédie embrassant à la fois la médecine, la philosophie, les mathématiques, le droit. Il avait une véritable admiration pour cet oracle de l'Antiquité qui a exercé sur la médecine une influence unique, analogue à celle d'Aristote en philosophie ; mais il n'est pas dupe de son finalisme outrancier (admis généralement au XVI^e^ siècle) et il s'en moque, en mettant dans la bouche de Panurge une comparaison plaisante à propos de sa braguette (l. III, ch. VII).

Outre plusieurs termes médicaux (2), il lui a emprunté la théorie des esprits, qui domine la physiologie jusqu'à l'époque moderne. Au XVI^e^ siècle, Rabelais, Fernel et Paré s'en inspirent ; elle règne pendant tout le XVII^e^ siècle : Pascal, Descartes, La Fontaine, La Bruyère, Racine, Corneille, Molière subissent son influence.

Rabelais a, en outre, consacré trois chapitres, du XXX^e^ au XXXII^e^ de son *Quart livre*, à décrire minutieusement les parties anatomiques externes et internes du Carême-prenant, ainsi qu'à en exposer les diverses fonctions, à grand renfort (une centaine à peu près) de termes d'anatomie et de physiologie. Chacun de ces termes est suivi d'une comparaison plus ou moins frappante. Feu le D^r^ Le Double a tenté d'établir la réalité scientifique de

(1) *Hist. nat. Rab.*, p. 354 à 356.
(2) *Ibidem*, p. 358 à 361.

ces images (1). Sa démonstration aurait été plus piquante s'il avait emprunté ses preuves et ses figures descriptives aux anatomistes contemporains du XVI^e^ siècle.

En principe, ces comparaisons anatomiques ou physiologiques sont exactes, mais, quelque vaste et précise qu'ait été la science médicale de Rabelais et sa puissance visuelle, il ne faut pas oublier que son œuvre est un roman satirique et non pas un traité scientifique, et que par suite il ne perd ses droits ni à la fantaisie ni à l'humour. La plupart des comparaisons dont abonde la description du Carême-prenant sont de simples rapprochements de caractère bouffon ou d'ordre purement verbal.

II. — Noms vulgaires.

La moitié à peu près de la nomenclature médicale employée par Rabelais était alors nouvelle en français, et l'a obligé souvent à rendre ses néologismes accessibles au lecteur par des périphrases.

PARTIES DU CORPS. — L'emploi des mots vulgaires va chez lui de pair avec les néologismes scientifiques. *Epiglotte* y figure à côté de *gargamelle* (l. II, ch. XIV), terme d'ailleurs antérieur et qui a survécu dans la langue populaire. Un autre synonyme vulgaire est *guaviet*, gaviot, gosier (l. IV, ch. XXX). Deux fois il emploie l'expression vulgaire *capsule de cœur* pour péricarde (l. II, ch. XIV), et chez lui la *pinne* du nez (l. II, ch. XIX), c'est l'aile ou la face latérale, comparée à une arête de poisson.

Parfois Rabelais a essayé de rendre les termes savants par leurs équivalents français. C'est ainsi, par exemple, qu'il appelle *aspre artere*, la trachée-artère; intestin *borgne* et *jeun*, le *cœcum* et le *jejunum*. Le terme *tendon* de muscle (l. IV, ch. XXX), qui n'est pas attesté antérieurement, semble modelé sur le grec τενών, muscle allongé. Il substitue une seule fois « *armoire* du cœur » (l. III, ch. XXXI) à *ventricule*, fréquemment employé. Mais hâtons-nous d'ajouter que ces tentatives, qui n'ont pas fait fortune, sont restées à peu près isolées dans son œuvre.

MALADIES. — Quelques noms de maladies appartiennent au XVI^e^ siècle : *gratelle*, gale légère (l. IV, ch. XLVII), *pelade*, alopécie, *picote*, variole, terme encore vivace dans plusieurs pa-

(1) *Rabelais anatomiste et physiologiste*, Paris, 1899.

tois (l. IV, ch. LII); *rougeolle*, mot attesté chez Robert Estienne en 1539.

Les vocables *pelade* et *picote* sont du Midi, où Rabelais a puisé toute une nomenclature pathologique, figurant chez lui dans des formules de jurons, par exemple *mau de terre,* nom méridional de l'épilepsie (l. II, Prol.).

Plus importantes, sous le rapport vulgaire, sont les maladies portant des noms de saints, abondamment représentées déjà au XIV^e^ siècle chez Eustache Deschamps. Ce sont parfois des euphémismes analogues au *sacer ignis*, « érysipèle », de Celse, ou à l'ἱερά νόσος, « épilepsie », d'Hippocrate.

Telle *feu sainct Antoine*, érysipèle gangreneux (surtout dans les formules d'imprécations). Cette appellation euphémique est déjà attestée au XIII^e^ siècle dans Mondeville (§ 1574) : « Et ce [ulcere porri] fait herisipille... laquelle maladie est apelée en France *le mal nostre Dame*, en Bourgogne, *le mal saint Antoine*, en Normandie, le *feu saint Lorens,* en autres lieux est appelé autrement ».

Saint Antoine avait le privilège d'éloigner le feu de l'enfer : de là son invocation contre le *feu saint Antoine,* aussi connu au Moyen Age sous le nom de *mal des ardents*. Dans un missel d'Amiens de 1529, on lit ce passage : « Deus, qui concedis beati Antonii meritis... *Morbidum ignum exstingue* (1)... »

MAL DE NAPLES. — Terminons cette nomenclature vulgaire par quelques mots sur la syphilis, maladie qui envahit l'Europe dans les dernières années du XV^e^ siècle.

Ce mal, qui semble inconnu aux âges précédents, est cité pour la première fois dans plusieurs documents d'Avignon d'avril 1496 : « *Maladie* que l'on dit celle *de Naples*, que les gentilshommes français auraient rapportée de cette ville lors de l'expédition de Charles VIII au royaume de Naples » (2).

On sait quelle sollicitude Rabelais portait aux malades affectés de ce terrible fléau, à ses *verolez tres precieux*, auxquels sont dédiés ses écrits.

Ce nom de *vérolé*, qui n'apparaît pas avant Rabelais, dérive de *vérole*, attesté avec le sens de « variole » dès le XIII^e^ siè-

(1) Louis du Broc de Segagne, *Les Saints Patrons des corporations*, t. I, p. 51 à 56.

(2) Voy. l'ouvrage du D^r^ Le Pileur, *La Prostitution à Avignon du XIII^e^ au XVII^e^ siècle*, Paris, 1908, p. 80 et suiv.

cle, par analogie des lésions pustuleuses de la syphilis avec celles de la variole. Son synonyme est *napleux*, c'est-à-dire affecté du mal de Naples, mal qui remonterait au siège de Naples de 1528.

Une autre appellation vulgaire, *gorre* ou *grand'gorre*, se trouve attestée vers la même époque que *mal de Naples* (juin 1496) : « les malades de la maladie qu'on dit *gorre* », et dans l'ordonnance de Jacques IV (22 sept. 1497) : « la maladie qu'on dit *grand gorre* ».

Appellation curieuse : *gorre* désigne proprement la pompe, le luxe, et *grand'gorre*, le faste ; c'est un mal de débauché, une maladie de gentilhomme : « La grosse verolle, la galle de Naples, la gaillardise, la mignonnise, la *pomperie* », lit-on dans le *Triumphe de la Dame Verolle* de 1539 (p. 85). L'auteur du premier traité sur la matière en donne explicitement la raison : « Il nous a pleu ce present traicté estre intitulé *De la gorre*, à cause que les mignons et gorriers, suivants les delices de la Dame Venus, comme vrays supposts d'icelle, l'obtiennent facilement pour leur remuneration » (1).

La Médecine, comme l'Histoire naturelle, garde jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle son caractère foncièrement traditionnel. On suit religieusement la doctrine des Anciens, présentée cette fois dans des textes authentiques, auxquels on attache une foi aveugle. Les meilleurs esprits se contentent d'être simplement l'écho de la tradition antique. Tout au plus, en rapprochant les opinions contradictoires, le savant se permet-il de les discuter. L'érudition et la dialectique sont alors les procédés fondamentaux de la méthode scientifique.

En présence de cette influence tyrannique et obsédante des Anciens, Rabelais affirme l'indépendance de la pensée et l'inépuisable fécondité du génie scientifique. Il faut arriver jusqu'à Palissy pour voir nettement posé ce droit à la libre recherche.

(1) *De Morbo gallico*, trad. par Nicolas Godin, Paris, 1530, fol. 131.

Livre Deuxième

CONTACT AVEC L'ITALIE

Le XIV^e^ siècle inaugure l'action de l'Italie en France et le XV^e^ la continue faiblement. Mais la véritable influence italienne, durable et puissante, ne commence à s'exercer effectivement qu'au siècle suivant. Ce fut alors le contact réel, immédiat, tout d'abord entre deux armées, ensuite entre deux peuples, et les conséquences en furent incalculables.

Ce choc entre deux civilisations, dont l'une — l'italienne — était parvenue à un développement incontestablement supérieur, amena, dès le premier quart du XVI^e^ siècle, des changements considérables dans les domaines les plus divers: dans les arts utiles ou pratiques tout d'abord (architecture, art militaire, navigation); puis, dans le commerce et l'industrie ; enfin, dans la manière de vivre et dans les usages mondains. La vie sociale presque tout entière subit alors une transformation complète et profonde.

Rabelais a été à la fois le témoin et l'historien de ce mouvement grandiose de la Renaissance. Son œuvre en offre un tableau si vaste qu'aucun autre monument littéraire n'est capable de fournir autant de données d'une valeur documentaire. Il connaissait d'ailleurs parfaitement l'Italie, sa langue et sa littérature.

D'après ses plus récents biographes (1), Maître François a entrepris en Italie quatre voyages, qui s'échelonnent ainsi: premier

(1) Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie*, Paris, 1891, p. 66 à 88. — V.-L. Bourrilly, *Lettres écrites d'Italie par Fr. Rabelais*, Paris, 1910. Introduction. — Lucien Romier, dans *Rev. Et. Rab.*, t. X, p. 113 à 142.

voyage, de janvier à mars 1534; deuxième, juillet à décembre 1535 et janvier à mars 1536; troisième (séjour en Piémont) 1539 à 1542; quatrième et dernier, juin 1548 à juillet 1550. Comme beaucoup d'humanistes de la Renaissance, il possédait l'italien jusqu'à pouvoir l'écrire. Il semble même avoir fait imprimer quelques publications dans cette langue, puisque le Privilège du *Tiers livre* fait mention d'ouvrages « en Grec, Latin, François et *Thuscan* », c'est-à-dire italien. Son style, en tout cas, est émaillé d'expressions proverbiales ou typiques italiennes comme *mat de cathene*, fou à lier (l. III, ch. xxv), modelé sur *matto di catena*, proprement fou de chaîne; ou *bonne robe*, femme grasse, en bon point (Oudin), proprement bonne marchandise qui passe en peu de temps par beaucoup de mains (l. IV, ch. ix et xvi), d'après l'italien *buona robba*, même sens généralisé. Au *Quart livre*, ch. lxvii, l'histoire scabreuse du Siennois Messere Pantolphe de la Cassine et de Vinet, l'hôtelier de Chambéry, est contée en français entrelardé d'italien.

Etant donné cette connaissance intime du langage d'outremonts, on est surpris d'entendre, dans la scène polyglotte de Panurge, après son discours italien précédé par un autre en langage de fantaisie, Epistémon s'écrier (l. II, ch. ix): « Autant de l'un comme de l'autre ! »

Cette étrange assimilation de l'italien au « langage des Antipodes » ne saurait s'expliquer que par un déplacement de phrase, transposition fréquente dans ce curieux chapitre, à cause des additions successives destinées à grossir le nombre des idiomes, réels ou imaginaires, que Panurge débite à l'imitation de la farce de *Pathelin*.

Quant à la littérature italienne, on ne trouve dans l'œuvre de Rabelais aucun des noms qui ont illustré le *Cinquecento* (1). Boccace, le Pulci et l'Arioste sont restés sans influence sur sa pensée comme sur son vocabulaire.

Des écrivains de la Renaissance italienne deux seulement ont attiré et retenu son attention, et il se trouve que tous les deux ont écrit dans une langue factice des œuvres restées uniques. Ce sont le *Songe de Poliphile* de Francesco Colonna et les *Macaronnées* de Théophile Folengo. On a fort exagéré leur influence sur la conception et la langue de Rabelais; mais nous

(1) Voy. l'Introduction, p. 13.

réduirons ce bilan à des proportions plus conformes à la réalité des faits.

Le pays et la langue étaient donc également familiers à Rabelais. Comme l'influence italienne coïncide avec sa jeunesse et sa maturité, son œuvre en reçoit à chaque page le reflet. Plus tard cette influence deviendra envahissante. Elle provoquera un mouvement de protestation de la part de patriotes doublés d'érudits, tels qu'Estienne Pasquier et surtout Henri Estienne, dont les *Deux Dialogues du nouveau langage François italianizé* remontent à 1578. Ces attaques seront dirigées contre les abus des courtisans qui italianisaient à tort et à travers, et toute la polémique s'emparera de considérations plus patriotiques que scientifiques.

Il n'en fut pas de même dans la première moitié du XVI[e] siècle, l'époque de Rabelais.

A la suite des expéditions militaires des Français en Italie (1494 à 1525) et du contact plus intime qui en résulta entre les deux nations, des effets considérables ne tardèrent pas à se manifester. Le nombre grandissait tous les jours des Français *italianisants* (1) qui passaient les monts, alors que des artistes, des artisans et des hommes d'affaires de la péninsule s'établissaient de plus en plus fréquemment en France. C'est à la suite de ce double courant qu'un changement radical s'opéra en un quart de siècle dans le domaine des arts, du commerce et de la société. Nous allons passer en revue ces multiples manifestations.

L'influence italienne en France, à l'époque de la Renaissance, a été l'objet d'innombrables travaux, mais d'aucune recherche d'ensemble (2). Notre étude est le premier essai général sur la

(1) Emile Picot, *Les Français italianisants au XVI[e] siècle,* Paris, 1906. Parmi les premiers de ces pionniers, l'auteur cite Claude Seyssel, Marguerite d'Angoulême, Mellin de Saint-Gelais, Rabelais, Monluc, du Bellay, etc.

(2) Le concours ouvert à ce sujet par l'Académie des Sciences morales et politiques, sur l'*Influence italienne au XVI[e] et au XVII[e] siècles,* était trop vaste pour donner des résultats sérieux. « Les recherches devaient porter sur les idées, les œuvres et les hommes, afin de déterminer l'influence exercée en France sur les esprits et sur les politiques par les écrivains, les artistes et les hommes d'Etat de l'Italie, de Charles VIII jusques à Louis XIV ». Voy. *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques,* t. CLIII (1900), p. 209 à 222, compte-rendu de Georges Picot.

matière. Comme dans nos recherches précédentes, nous tâcherons d'envisager les faits d'ordre linguistique dans leurs rapports avec le milieu social, en les étudiant à la lumière de la civilisation de la Renaissance (1). Nous nous en tiendrons uniquement à la première période, la plus importante, celle de l'initiation, représentée par Rabelais, et qui seule a échappé jusqu'ici à l'érudition. Par contre, la seconde, celle de la superfétation, représentée par Henri Estienne, a été l'objet de nombreux travaux, dont le plus important est le beau livre de Louis Clément sur Henri Estienne (2).

(1) Rappelons les pages substantielles consacrées à l'italianisme dans *Le Seizième siècle* de Ferd. Brunot (p. 198 à 206, 208 à 215), et le suggestif volume sur la Renaissance de Henri Lemonnier, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, t. V, deux parties, Paris, 1904.

Antoine Oudin, *Recherches italiennes et françoises*, Paris, 1642, et Tommaseo e Bellini, *Dizionario della lingua italiana*, 1865 à 1879.

(2) Paris, 1898. Voy. les chapitres « L'esprit de cour et l'italianisme » (p. 107 à 182) et « L'influence italienne et le nouveau langage » (p. 305 à 419).

Voy. en outre : Giovanni Tracconaglia, *Contributo allo studio dell' italianismo in Francia*, vol. I, *Henri Estienne et gli italianismi*, Lodi, 1907.

Marty-Laveaux, *La Pléïade française*, Appendice : *La langue de la Pléïade*, Paris, 1886-1898, 2 vol.

E. Bourcier, *Les Mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*, Paris, 1886, l. III, ch. 1 « L'italianisme » (p. 267 à 300).

Pierre Villey, *Les Sources d'idées au XVIe siècle*, Paris, s. d., sur l'importance des traductions, surtout italiennes, à l'époque de la Renaissance.

CHAPITRE PREMIER

ARCHITECTURE

L'architecture et l'art militaire ont été rénovés les premiers au contact avec l'Italie. Les progrès dans la navigation et certains arts secondaires ont suivi quelques dizaines d'années plus tard. Aux uns l'influence italienne a donné une nouvelle orientation, aux autres un droit de cité en France. Des mots nouveaux ont accompagné ces acquisitions alors récentes et ont fourni un appoint important au vocabulaire, dont de nombreux vestiges, toujours vivaces, accusent encore aujourd'hui l'importance de l'action exercée par la Renaissance transalpine.

Comme sur toutes choses, Rabelais possédait des connaissances générales sur l'architecture. La description qu'il nous a donnée de l'Abbaye de Thélème a été trouvée assez circonstanciée pour que des spécialistes en aient tenté la restitution et soient arrivés à des résultats pas trop décevants. Après un premier essai de restitution (1) dû à l'architecte Charles Questel, un autre architecte, Léon Dupré, en s'inspirant directement de Rabelais, a dessiné une restauration complète en couleurs du « manoir des Thélémites », accompagnée d'un plan géométrique détaillé (2).

Rabelais, comme tous ses contemporains, avait pris connaissance de cet art aussi bien dans les auteurs de l'Antiquité que dans leurs commentateurs de la Renaissance, dans le livre *De Architectura* de Vitruve, resté classique et maintes fois commenté, comme dans le *De re ædificatoria*, œuvre posthume de Léon Battista Alberti (1404-1472), paru à Florence en 1485. Pantagruel, avant de partir d'Orléans, lève de terre la grosse et énorme cloche de saint-Aignan pour la mettre dans le clocher ;

(1) Reproduite dans Ch. Lenormand, *Rabelais et l'architecture de la Renaissance*, Paris, 1840. Cf., comme correctif, le compte-rendu critique de Daly, dans la *Revue d'Architecture*, t. II, p. 196 à 208.

(2) Publié par Heulhard, *ouvrage cité*, p. 1 à 16.

mais « elle estoit tant grosse que par engin aulcun ne la povoit on mettre seulement hors terre, combien que l'on y eust applicqué tous les moyens que mettent Vitruvius, *de Architectura*, Albertus, *de Re ædificatoria*... » (l. II, ch. VII).

Rabelais était en outre en rapport d'amitié avec l'architecte Guillaume Philandrier (1505-1565), l'érudit commentateur de Vitruve, qu'il cite avec éloge dans sa *Briefve Declaration* (au mot *Æolipyle*) «... Voyez ce qu'en a escrit notre grand amy et seigneur Monsieur Philander sur le premier livre de Vitruve » (1).

Il avait aussi connu, dès son second voyage à Rome en 1536, Philibert de l'Orme (2) (1518-1565), occupé alors à mesurer les édifices et antiquités et qui, à son retour en France, allait construire avant 1544, pour le cardinal du Bellay, le château de Saint-Maur, « lieu, ou (pour mieulx et plus proprement dire) paradis de salubrité, amenité, serenité, commodité, delices... » (*Epitre au Cardinal Odet*). Il le nomme à propos des inventions de Messere Gaster : « Messere Philebert de l'Orme, grand architecte du roy Megiste » (l. IV, ch. XLI).

A ces connaissances livresques et à ce commerce intime avec les maîtres architectes, il faut ajouter des dons personnels et en premier lieu une intelligence à tout pénétrer et un coup d'œil qui lui permettait d'embrasser à la fois l'ensemble et les parties d'un bâtiment. La vision nette qu'il avait emportée des châteaux célèbres de son temps ne resta pas sans influence sur sa propre conception architecturale. Dans l'Abbaye de Thélème, comme dans les châteaux féodaux, l'antique, c'est-à-dire l'italien, n'apparaît que dans la décoration.

Le bâtiment — nous dit l'auteur — était en figure hexagone, à six étages, dont le second, voûté, avait la forme d'une anse de panier, c'est-à-dire à cintre surbaissé, en opposition aux « deux beaulx arceaux d'anticque », ou arcades en plein cintre, à la mode d'Italie. Les grosses tours de son Abbaye et sa *viz brisée*, ou escalier tournant, faisaient contraste avec les colonnades de calcédoine et de porphyre et les « belles galeries longues et amples... »

Une haute toiture, à figures de grotesques (*mannequins*), complétait l'édifice qui, tout en anticipant sur l'avenir, conser-

(1) Voy., sur Philandrier, Heulhard, *loc. cit.*, p. 274 à 278.
(2) H. Clouzot, *Philibert de l'Orme*, Paris, [1910].

vait, dans ses parties fondamentales, l'aspect féodal du passé.

Le besoin de confort et de luxe, autre contraste avec les bâtisses gothiques, s'y faisait sentir. Thélème était non seulement pourvue de vastes pièces bien éclairées, mais on y voyait des salles de bibliothèques (« les belles grandes librairies »), des galeries de peintures, des jardins et des parcs, avec des fontaines d'albâtre, à côté d'un hippodrome, d'un théâtre et de piscines (« natatoires avec bains mirificques à triple solier »), des enceintes pour les tournois et autres exercices du corps. La culture physique et la culture de l'esprit y trouvaient également leur compte.

Cependant, malgré les 250 ou 300 pièces de ce couvent laïque — Rabelais dit 9339, chiffre hyperbolique pour exprimer un nombre énorme — on a relevé des lacunes surprenantes : il y manquait des cuisines, omission piquante dans une œuvre qui a été appelée (à tort d'ailleurs) l'épopée du ventre. L'Abbaye de Thélème n'en est pas moins le monument le plus imposant qui ait été conçu par un grand écrivain. C'est une création originale et d'un sentiment artistique assez élevé.

Ceci dit, abordons l'objet même de notre étude. Il y a lieu de discerner, dans la terminologie architecturale de Rabelais, deux périodes essentiellement distinctes, suivant qu'elles sont dominées par l'héritage du passé (1) ou par la nouvelle influence venue d'outre-monts.

I. — Nomenclature indigène.

A l'époque où Rabelais imaginait son Abbaye de Thélème, c'est-à-dire vers 1533, l'art nouveau, antique ou à la mode d'Italie, n'avait encore exercé aucune influence sur la langue. Sa description ne renferme aucun néologisme technique, il s'y sert exclusivement du vocabulaire consacré des maîtres maçons.

Les termes même d'*architecte* et d'*architecture* sont du XVI^e^ siècle. En 1539, Robert Estienne traduit « maistre masson ou charpentier » par *architectus*. Sebastien Serlio, arrivé à Fontainebleau en 1541, y prend la direction des bâtiments royaux avec le titre francisé *architecteur*. Ce n'est qu'en 1546

(1) Voy., sur l'état de l'architecture en France avant le contact avec l'Italie, l'ouvrage récent d'A. Tilley, *The Dawn of the French Renaissance*, Cambridge, 1918, ch. XI et XII.

que maître Philibert de l'Orme prend pour la première fois en France le titre d'« *architecte* et conducteur des bastimens et forteresses de ce pays » (Gay).

De même, les termes *artisan* et *artiste*, tous les deux d'origine italienne, se sont confondus jusqu'au XVII^e^ siècle. Rabelais, comme Montaigne, connaît le premier (1), mais ignore le second, que Nicot et Cotgrave confondent encore avec « ouvrier ».

Le nombre des mots qui, du langage des maîtres maçons, passa chez Rabelais, est assez restreint. Dans l'exposé du plan de son Abbaye, il ne fait usage que des trois suivants :

Embruncher, recouvrir, revêtir, sens technique deux fois employé par Rabelais. Dans Thélème, le reste — c'est-à-dire les quatre derniers étages — « *estoit embrunché* de guy de Flandres » ; et ailleurs (l. II, ch. XXVII), il s'agit d'un « solier qui *estoit embrunché* de sapin faict à queues de lampes. » Ce sens spécial est encore familier aux maçons modernes : « *Embroncher*, en charpenterie, c'est engager des pièces de bois les unes dans les autres » (2).

Quant au vieux mot *embruncher*, il est curieux d'en relever l'évolution de plus en plus matérielle : le sens de couvrir passe successivement au visage, au corps, au ciel, à la toiture. Ce dernier aboutissant se trouve exclusivement chez Rabelais (3), tandis que l'acception primordiale se rencontre fréquemment dans les œuvres des XV^e^-XVI^e^ siècles (4).

Ce même verbe *embruncher* a produit le dérivé *embrun*, écrit *ambrun* par Rabelais, terme resté jusqu'ici sans explication satisfaisante. Il figure dans ce passage du *Tiers livre*, ch. LII : « Pantagruel d'icelluy [boys] voulut estre faictz tous

(1) « Pantagruel... transporta dans le pays des Dipsodes une colonie de Utopiens... *artizans* de tous mestiers et professeurs de toutes sciences liberales » (l. III, ch. I).

(2) Bosc, *Dictionnaire d'Architecture*.

(3) Cf. Charles Lenormand, *loc. cit.* : « Je laisse les philologues discuter la valeur véritable du verbe *embruncher*... »

(4) Voici deux exemples, tirés, le premier, des *Cent Nouvelles nouvelles* (éd. Wright, t. II, p. 17); le deuxième, du *Lancelot du Lac* (éd. 1548, dans Godefroy) :

« Elle fut tantost desarmée de sa faille [= mante], où elle estoit enfermée et *embronchée* ».

« Lyonnet chevauchoit emprès luy tout armé de chapeau ou de haubergeon comme sergant, si se tenoit *embrunché* que nul ne le congneust ».

les huys... et l'*ambrun* de Theleme... » Le sens est « revêtement », mais il est absolument inconnu en dehors de Rabelais (1).

Guy de Flandres, gypse de Flandre, espèce de plâtre avec lequel on faisait des ouvrages de stuc dans la décoration intérieure des édifices : « C'est le plâtre fin (nous dit Ch. Lenormand) dont on fabriquait ces clefs-pendantes qui décorent, non sans quelque grâce, les voûtes de nos églises des XV^e^ et XVI^e^ siècles ».

Mannequins, petits bonshommes, statuettes grotesques, emprunt flamand du XV^e^ siècle, avec le sens rabelaisien dans l'*Inventaire* de Marguerite d'Autriche de 1523 (cité dans Havard) : « Un petit *manequin* tirant une espine hors de son pied, fait de marbre blanc, bien exquis ».

Le *V^e^ livre*, sur lequel nous reviendrons, renferme, en outre, ces deux termes techniques indigènes :

Soubastement, soubassement (ch. XLIII), forme familière également à Amyot (voy. Littré) et qui ne paraît pas remonter au delà du XVI^e^ siècle, alors que *soubassement* lui est antérieur.

Porterie, transcrit *portri* (ch. XLII), dans ce passage : « Sus le poinct moyen de chascun angle et marge estoit assise une coulomne ventriculée, en forme d'un cycle d'yvoire ou alabastre, les modernes architectes l'appellent *portri*... »

Ce même passage est ainsi rendu dans le *Manuscrit* : «... une coulomne *ventricule, en forme d'un role, d'une buie ou balanse*, les modernes architectes l'appellent *potrye* ».

Anatole de Montaiglon, qui a imprimé dans son édition le Manuscrit du *V^e^ livre*, remarque à ce propos : « Les trois variantes de l'Edition [celle de 1564] prouvent qu'elle n'a rien compris au texte primitif ». C'est dommage que le critique n'ait pas cru devoir ajouter ce qu'il a lui-même compris à son texte primitif ! On ne voit pas une différence bien sensible quant au fond : que la colonne renflée par le milieu (*ventriculée*) soit successivement assimilée à un cercle (*cycle*) d'ivoire ou d'albâtre, ou bien à un rouleau (*role*), à la panse d'une cruche (*buie*) ou à une balance, on n'est guère plus avancé quant à l'explication du terme essentiel : *portri* ou *potrye* (2).

Alors que rien ne parle en faveur de la variante *poterie*, celle

(1) Cotgrave, au mot *ambrum* (sic), renvoie à *lambrum*, qu'il identifie avec *lambris*, et Le Duchat adopte à peu près cette interprétation.

(2) Le vocable manque à Cotgrave, et Le Duchat se borne à dire : « Je n'ai vu ce mot nulle part qu'ici; on demande ce que c'est que *por-*

de *porterie* est bien réelle, et on la lit, vers la même époque, dans un *Inventaire* du château de Condé de 1569 (dans Havard) : « En la Tournelle, près de la *porterye*... et au-dessus de la dicte *porterye* une clochette avec ung cordeau servant d'entrée en la maison. »

Le sens de « loge de portier » y est hors de doute, mais on ne voit pas comment les « modernes architectes » de l'époque pouvaient comparer à une pareille loge la colonne *ventriculée* ou renflée de la fontaine du Temple de la Dive Bouteille. Le terme reste obscur.

Le sens architectural de ces vocables ne dépasse pas le XVI^e^ siècle. Plusieurs de ces termes sont inconnus en dehors de notre auteur, qui les a directement tirés de son commerce avec les maîtres de l'œuvre, comme le fait supposer la survivance d'*embruncher*, encore usuel parmi les charpentiers de nos jours.

Le petit nombre de ces mots techniques indigènes forme un véritable contraste avec la quantité de termes nouveaux qui, venus d'outre-monts avec le nouvel Art de bâtir, resteront pour la plupart dans la langue, alors que la nomenclature indigène disparaît, dès le milieu du XVI^e^ siècle, avec les châteaux féodaux, leurs grosses tours, leurs créneaux, leurs pont-levis.

II. — **Nomenclature italienne.**

Le vocabulaire traditionnel des maîtres maçons subit, dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, une véritable révolution sous l'impulsion de l'art nouveau apporté en France par les écrits et le langage des architectes italiens, en premier lieu par Alberti et Serlio, les révélateurs de Vitruve.

Sébastien Serlio, appelé par François I^er^, arriva à Fontainebleau en 1541 et son influence devint prépondérante. Voici en quels termes enthousiastes Philibert de l'Orme caractérise l'action féconde de cet illustre architecte : « C'est luy [Serlio] qui a

tri ? C'est, si je ne me trompe, ce qu'en conservant quelque idée de l'ancien mot, on appelle aujourd'hui *pourtour* ». Cette explication ne soutient pas l'examen, comme d'ailleurs celle fournie par Marty-Laveaux (t. IV, p. 343), qui voit, dans le *potrye* du Manuscrit, tout bonnement *poterie*, « soit à cause de sa forme, soit que dans les constructions ordinaires elle était en terre cuite ».

donné le premier aux François, par ses livres et desseings, la cognoissance des edifices antiques et de plusieurs fort belles inventions (1) ».

Serlio exerça une réelle influence, aussi bien par son traité du *De Architectura* (Venise, 1537), dont la traduction par Jean Martin parut en 1545, que par ses modes nouveaux de construire. Cette double action fut continuée par le premier architecte français Philibert de l'Orme (1515-1570).

Par ses ouvrages, comme par ses bâtisses, Philibert de l'Orme apprit à ses contemporains le sens de la mesure, la *symétrie* classique, beau mot qu'on lit pour la première fois dans le *Champ fleury* (1529) de Tory et dans la description de Thélème de Rabelais (1533), terme qui vient directement de Vitruve et de Colonna (2).

Ce qui caractérise, en effet, l'époque gothique, dans les édifices civils, c'est l'irrégularité du plan, le manque de proportions, la fantaisie des adjonctions successives. Les vieux manoirs féodaux furent alors remplacés par des édifices clairs, aérés, bien ordonnés. L'architecture devint classique, symétrique, harmonieuse. Tout le monde voulut en jouir.

Un moraliste de l'époque, jadis insigne capitaine, De la Noue, en parlant des folles dépenses de ses contemporains pour se bâtir des palais, remarque : « Je pense qu'il n'y a gueres plus de soixante ans que l'architecture a esté retablie en France, et auparavant on se logeait assez grossierement (3) ».

Cette transformation complète dans l'art de la construction amena avec elle une véritable révolution dans la terminologie. Le *V^e livre* est comme l'écho de ces acquisitions récentes, dont nous allons suivre les traces successives.

Ce livre posthume, on le sait, accuse une influence prépondérante du dominicain Francesco Colonna, auteur de l'*Hypnerotomachie* ou *Songe de Poliphile* (Venise, 1499), roman à la fois érotique, mystique et artistique (4). Rabelais en fait mention

(1) *Le premier tome d'Architecture*, Paris, 1567, fol. 202 v°.

(2) Ce vocable se lit dans deux autres endroits : « ..., d'iceulx fauldroit bastir les murailles, en les arrangeant par bonne *symmetrie d'architecture* » (l. II, ch. xv) et « l'ouvrage de celle chapelle ronde estoit en celle *symmetrie* compassé que le diametre du project estoit à la hauteur de la vouste » (l. V, ch. xliii).

(3) *Discours politiques et militaires*, Paris, 1587, p. 197.

(4) Voy. Appendice A : Francesco Colonna.

dans son *Gargantua* (ch. IX), à propos des hiéroglyphes égyptiens. Mais il l'utilise à peu près exclusivement sous le rapport architectural, en lui empruntant principalement les descriptions du temple de la Dive Bouteille.

1. — Emprunts latins.

Tout d'abord quelques emprunts faits directement ou indirectement (par l'intermédiaire de Colonna) à Vitruve, l'oracle de l'architecture pendant la Renaissance, traduit en 1547 dar Jean Martin :

Peristyle, colonnade (l. V, ch. XVI : « un grand *peristile* »), le mot se trouvant à la fois dans Vitruve et dans Colonna.

Plinthe (l. V, ch. XLII), *plinthus* dans Vitruve, ainsi défini dans la version de Jean Martin (1547) : « *Plinthe* est un membre plat et quarré en massonnerie ou menuyserie, il s'applique en plusieurs endroictz ; car il se met tant dessoubz que dessus le piedestal et toujours est la I^ere^ partie de la base ».

Portique (l. V, ch. I), terme qu'on rencontre tout d'abord dans la version de Vitruve par Jean Martin. A l'époque de la Renaissance, comme dans l'Antiquité, les portiques étaient logés dans la partie basse des édifices, servant de refuge pendant les heures chaudes du jour. Philibert de l'Orme en a bâti à Fontainebleau.

Stylobate, base d'une colonne (l. V, ch. XLII), *stylobates* dans Vitruve, ainsi défini dans Jean Martin : « *Stylobates* sont piedestalz ou fondemens de colonnes ».

Zoophore, frise décorée de figures d'animaux, le *zophorus* de Vitruve (l. IV, ch. XLIX : « au *zoophore* du portal », et l. V, ch. XXXIV), terme expliqué dans la *Briefve Declaration* : « *Zoophore*, portant animaulx. C'est en un portal et autres lieux, ce que les architectes appellent *frize*, entre l'*architrave* et la *coronice*, onquel lieu l'on mettoit les mannequins, sculptures, escritures, et aultres divises à plaisir ».

2. — Éléments isolés.

C'est directement à Colonna que remontent ces termes propres à Rabelais et restés confinés au *V^e^ livre* (ch. LII) :

Arulette, ornement architectural en forme de petit autel (en

lat. *arula*) (1). Colonna se sert à la fois de ce primitif et de son diminutif italien *aruletta* (2).

Cimasule, leçon du Manuscrit (dans l'Edition, *cimasulte*), diminutif, comme le précédent, répondant à l'ital. *cimasella*, petite cymaise ou moulure qui imite l'ondulation d'une vague. Le terme *cymaise*, attesté dès le XII^e^ siècle, revêt alternativement, dans l'*Architecture* de Philibert de l'Orme, les formes : *cymace*, *cymasion*, *cyme*, *cymas*, *cymat*. Dans le *V^e^ livre*, la forme citée est un diminutif latinisé refait sur *module*.

Emblemature, mosaïque, terme fréquemment employé par Rabelais : « Dessus le portique, la structure du pavé estoit une *emblemature* à petites pierres rapportées... Comment le pavé du Temple estoit faict par *emblemature* admirable » (ch. XXXVII). C'est l'*emblematura* de Colonna, qui l'a tiré du lat. *emblema*, pièce de rapport, travail de marqueterie.

3. — Emprunts italiens.

La catégorie la plus importante des termes techniques nouveaux est venue d'outre-monts, directement introduite par les constructeurs italiens ou empruntée aux ouvrages d'Alberti et de Serlio, l'un et l'autre traduits par Jean Martin en 1545 et 1553. Voici ceux de ces termes spéciaux qu'on lit dans Rabelais (3), et principalement dans le *V^e^ livre* :

Architrave (l. III, ch. XXVIII, et l. V, ch. XLII), de l'ital. *architrave*, littéralement maîtresse poutre. Le mot se lit déjà dans le *Poliphile* de Colonna.

Cornice (4), corniche (l. V, ch. XLII), de l'ital. *cornice*, fran-

(1) Dans l'*Entrée de Henri II à Rouen*, on lit (voy. Godefroy) : «... enrichis de *arules*, carreaulx et parquetz ».

(2) *Hypnerotomachia*, fol. 8 : « Sopra il quale [vaso] excitata era una artificiosa *arula*, supposita alle tre Gratie nude di finissimo oro... Negli anguli della corona sopra la viva e centrica linea perpendiculare di qualunque substituta columna una *aruleta*... »

(3) Nous reviendrons sur le critère chronologique des termes d'architecture.

(4) La forme *cornice*, ou *cornisse*, se lit également dans les *Contes d'Eutrapel* de Noël du Fail (éd. Courbet, t. II, p. 160), chez Brantôme (t. IX, p. 115), ainsi que dans ce passage de Gruget (1539) : «... la *cornisse* des maisons des empereurs ». Cependant Robert Estienne donne déjà en 1549 la forme moderne : « *Corniche* que on met par-dessus les colomnes ».

cisé par la *Briefve Declaration* en *coronice*, la corniche servant de couronnement aux ouvrages d'architecture (cf. *couronne*, le plus fort membre d'une corniche).

Crotesque, arabesque (l. III, ch. XXVI, et I. V, ch. XLI), de l'ital. *grottesca*, influencé par l'ancien français *crote*, grotte, les motifs antiques qui en avaient donné l'idée, ayant été découverts dans une grotte à Rome. Le terme apparaît au début du XVI^e^ siècle (1).

C'est depuis le milieu du même siècle que le grotesque entre sérieusement dans la décoration, importé d'Italie par les artistes qui travaillaient sous les ordres de Primatice. Les *Comptes des bastimens* du palais de Fontainebleau de 1540 à 1566, parlent souvent de « pourtraits en façon de *crotesque* » (2) et de « peinture en *crotesque* » (Havard).

Frize, entre l'architrave et la corniche (voy. ci-dessus *zoophore*), du vénitien *friso*, répondant à l'ital. *fregio*, terme attesté dès 1544.

Pedestal, support (l. III, ch. XXXVIII), de l'ital. *pedestallo*, variante de *piedestallo*, d'où la forme *piedestal* qu'on lit dans la version de Vitruve par Jean Martin (1547) (3).

(1) On le lit dans un inventaire de 1532 (cité par Gay) : « Une grande cuvette [d'argent vermeil doré] faicte en fontaine, où sont de ces gentilles *crotesques* nouvellement inventées, qui jettent mille fleurons à petits jambages tortus, portans, les uns, des paysages sur de simples lignes, mesmes des elephans, des bœufs et des lyons, des chevaux, des chiens et des singes ; des paons, des herons et des chahuans ; des vases, des lampes et des grenades de feu d'artifice ; des aspicz, des lezards et des limaçons ; des abeilles, des papillons et des hannetons ; des fées, des masques, des cornes d'abondance et autres fanfares ».

(2) Cette forme archaïque se lit encore dans Montaigne : « *Crotesques* qui sont peintures fantasques, n'ayant grâce qu'en la variété et estrangeté » ; mais Monet, 1635, donne déjà *grotesques* : « Mélange fantasque de diverses peintures, comme de festons, fleurs, balustres, guillochis, tables d'attente, animaux, monstres, etc. »

A partir du XVII^e^ siècle, le terme *grotesque*, réservé jusqu'alors exclusivement aux arts plastiques, pénètre en littérature comme synonyme de *burlesque* (ce dernier terme introduit par Sarrazin).

(3) Ajoutons-y ces termes, disséminés dans le roman rabelaisien :

Buste, que Robert Estienne explique en 1549 par « pectorale », est déjà cité par Rabelais au *Tiers livre*, ch. XXXVIII : « fol à plain *bust* ». Le vocable n'était pas encore assez connu vers le milieu du XVII^e^ siècle : « *Busto*, le corps depuis la teste jusques à la ceinture, sans comprendre les bras », explique Oudin, *Recherches* (1640).

Cabinet, de l'ital. *cabinetto*, emprunté directement par Rabelais et men-

Rabelais appelle *antique* tout reste de l'Antiquité gréco-romaine ou à la mode d'Italie (qui a la première remis en honneur le monde antique) : dans le buffet royal de Grandgousier, il y avait « grands vases d'*antique* » (l. I, ch. LI) et, dans Thélème, « deux beaulx arceaux d'*antique* ».

L'antique, en général, était exprimé par *antiquaille* — de l'ital. *anticaglia* — terme alors nouveau qui désignait tout objet remontant à l'époque classique : statues, bustes, bas-reliefs. Les *Comptes du château de Gaillon* (1497-1509), publiés par Deville en 1850, signalent l'orfèvre Jacques de Longchamps, comme ayant travaillé « aux roleaux des *antiquailles* », et les *Comptes des bastimens du Roi*, aux années 1540-1550 portent un payement de 20 livres « à Jacques Veignolles, paintre, et Francisque Rybon, fondeur, pour avoir vacqué des mosles de plastre et terre pour servir à jetter en fonte les *anticailles* que l'on a amenées de Rome pour le Roy » (1). A son tour, Rabelais nous parle d' « une belle corne d'abondance telle que voyez és *antiquailles* » (l. I. ch. VIII). L'acception méprisante du mot est encore inconnue au XVI^e^ siècle.

Tous ces vocables datent du XVI^e^ siècle. Le *V^e^ livre* ne renferme pas, il va sans dire, tous les nouveaux termes d'architecture de l'époque. Leur nombre est assez important et il contraste singulièrement avec la pénurie des vocables techniques indigènes de la première moitié du XVI^e^ siècle.

Sur les chantiers royaux, ceux-ci cédèrent vite la place aux termes nouveaux qui représentaient les derniers progrès dans l'art de bâtir ; mais dans les provinces reculées, les maîtres maçons conservèrent leur petit vocabulaire technique un peu plus longtemps. La pénétration des néologismes y causa naturellement un certain trouble.

tionné dans l'abbaye de Thélème (l. I, ch. LIII), où chaque chambre était garnie d' « arriere chambre, *cabinet*, garderobe, chapelle ».

Colomne ou *columne*, dont Rabelais use fréquemment, d'après le lat. *columna* (dans Vitruve), forme également familière à la première édition du *Dictionnaire* de Robert Estienne (1539) : « Une colomne, *Columna* ». La graphie *colonne* est ultérieure (elle est dans du Fail) et accuse l'influence italienne, celle du *Songe de Poliphile*.

Compartiment, avec le qualificatif *à l'antique*, première mention dans la *Sciomachie* (1549).

(1) Henry Havard, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, 1887-1890, t. I, p. 90 et suiv.

Un des écrivains de l'école de Rabelais, le conteur breton Noël du Fail, s'en est fait l'écho à propos du maître Pihourt, maçon de Rennes. Celui-ci fut appelé à Châteaubriand en même temps que des architectes des autres pays de France pour tracer le plan d'un beau château. Du Fail raconte avec humour la stupéfaction de ce maître maçon de province, lorsqu'il « ouyt les grands ouvriers de toute la France illec mandez et assemblez, qui n'avoient autres mots en bouche (1) que *frontispices, piedestals*, *obelisques*, *coulonnes, chapiteaux*, *frizes, cornices*, *soubassemens* (2), et desquels il n'avait onc ouy parler, il fut bien esbahy ».

Notre maître maçon, son tour venu de parler et pour payer ses confrères de la même monnaie, leur sert un terme de métier de son pays : « Que le bastiment fust fait en bonne et franche *matiere de piaison* (3) competente, selon que l'œuvre le requeroit. S'estant retiré, fut de toute l'assemblée jugé pour un très grand personnage, qu'il le falloit ouyr plus amplement sur ceste profonde resolution, qu'ils ne pouvoient assez bien comprendre, et qu'il savoit plus que son pain manger ». Prié de s'expliquer, le rusé compère s'en tire par un coq-à-l'âne, passé depuis en proverbe (4).

Cette page du conteur est plus spirituelle que juste, comme d'ailleurs les protestations des érudits de l'époque, les Henri Estienne et les Pasquier, qui s'élevèrent, non sans véhémence et iro-

(1) Ceci rappelle un passage connu de Montaigne (*Essais*, l. I, ch. LI) : « Je ne sçay s'il advient aux aultres comme à moy; mais je ne me puis garder, quand j'oys nos architectes s'enfler de ces gros mots de *Pilastres*, *Architraves*, *Corniches*, d'ouvrage *Corinthien* et *Dorique*, et semblables de leur jargon... »

(2) De ces termes, *frontispice* et *chapiteau* manquent à Rabelais, tout en étant attestés antérieurement (voy. le *Dict. général*).

(3) Ce terme technique haut-breton *piaison* répond à l'angevin *espiaison*, qu'on lit dans ce passage tiré du devis de construction d'une chapelle de 1501 : « Item, un pignon entre les deux longieres .. et le surplis de l'*espiaison* de ladite charpenterye » (cité par Em. Philippot, *Essai sur la langue de du Fail*, p. 146).

(4) «... Disant que les manches du grand bout de Cohue ne pourroient aller de droit fil sans luy, et selon l'equipolation de ses heteroclites. Ce qui les estonna encore plus, ne sçachans qu'il disoit, et de là est venu ce soubriquet, *Resolu comme Pihourt et ses heteroclites* ». Du Fail, *Contes et Discours d'Eutrapel,* Rennes, 1585, ch. XXXIII (éd. Assézat, t. II, p. 197-298). Voy., sur cette anecdote, H. Clouzot, dans la *Revue du XVIe siècle*, t. V, p. 182 à 186.

nie, contre cette invasion linguistique. Mais les hommes du XVI^e^ siècle n'étaient pas à même de juger impartialement l'action féconde, et en somme bienfaisante, qu'une civilisation supérieure peut exercer sur une autre moins avancée. Ils n'y voyaient qu'une question de mots — la substitution des termes étrangers aux vocables indigènes — alors que ces mots n'étaient que le reflet des changements radicaux survenus dans l'art de bâtir. Tous ces termes techniques exprimaient des formes d'art inconnues jusqu'alors en France.

La langue en a d'ailleurs retenu le plus grand nombre, accusant ainsi leur caractère légitime et nécessaire.

CHAPITRE II

ART MILITAIRE

Des spécialistes ont jusqu'ici à diverses reprises examiné le côté technique de l'Art militaire dans Rabelais (1). Ils sont unanimes à admirer, ici comme ailleurs, l'étendue de l'information et l'intelligence de la mise en œuvre : « La science militaire théorique — nous dit un des derniers investigateurs (2) — est incontestable... Rabelais avait des notions étendues dans les arts de l'ingénieur militaire, de l'artilleur, de l'armurier. Il avait des clartés sur tout le métier militaire ».

Rabelais avait, en effet, de bonne heure fréquenté les hommes de guerre et, lorsqu'il accompagna Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, à Turin, il composa en latin un ouvrage sur les « *Stratagèmes* » (3), qui fut traduit en français par Claude Massuau (texte et traduction aujourd'hui perdus).

(1) Voy. Steph. C. Gigon, *L'Art militaire dans Rabelais* (dans *Rev. Et. Rab.*, t. V, p. 1 à 23). — Colonel Ed. de La Barre-Duparcq, *Rabelais stratégiste* (dans le *Carnet de la Sabretache* de nov. 1910, p. 690 à 702), mémoire posthume, écrit à Brest en 1875.

Pour être complet. il faudrait citer encore Albert Rossi, *Rabelais écrivain militaire,* Paris et Limoges, 1892 (brochure de 151 pages in-12), mais cet opuscule ne contient que des réflexions générales plus ou moins opportunes sur les choses militaires dans Rabelais.

Ajoutons, pour le XVIe siècle : Brantôme, *Œuvres* (éd. Lalanne) et Claude Fauchet, *De la Milice et Armes,* second livre des *Origines* (dans ses *Œuvres*, Paris, 1610, fol. 520 à 532).

Père Daniel, *Histoire de la Milice françoise et des changements qui s'y sont faits depuis l'établissement de la Monarchie dans les Gaules jusqu'à la fin du règne de Louis le Grand*, Paris, 1721.

Victor Gay, *Glossaire archéologique du Moyen Age et de la Renaissance,* t. I (seul paru), Paris, 1882–1889.

(2) C. Gigon, mémoire cité, p. 3.

(3) En voici le titre complet (rapporté par La Croix du Maine et Du Verdier) : « *Stratagemes*, c'est à dire proesses et ruses de guerre du pieux et tres celebre chevalier Langey, au commencement de la tierce guerre Cesarienne, traduit du latin de Fr. Rabelais par Claude Massuau, Lyon, 1542 ».

Les opérations militaires jouent un rôle important dans son œuvre, où la guerre Picrocholine occupe une place de premier ordre. Quelle est la valeur technique de cet épisode central du *Gargantua* ?

« Dans l'ensemble de la guerre de Gargantua et Picrochole, Rabelais montre l'étendue de ses connaissances militaires. Administrateur, il n'ignore rien de ce qui touche à l'organisation des armées, à la préparation de la guerre. Les armées mobilisées, il se montre officier compétent, ses troupes marchent, manœuvrent, combattent d'une façon rationnelle et subordonnent toujours leurs mouvements au terrain. Le roman pourrait être une réalité, en agrandissant suffisamment le cadre (1) ».

Le colonel Ed. de La Barre-Duparcq, dans son mémoire posthume sur « Rabelais stratégiste », conclut à son tour : « Rabelais possédait la compréhension des vrais principes de guerre, qu'il savait placer en évidence plus que tout homme de son temps... »

Les spécialistes, dont nous venons de citer les travaux, ont envisagé les données militaires de Rabelais à un point de vue exclusivement théorique et moderne. Il restait à replacer notre auteur dans son temps et dans son milieu, et à étudier cette partie spéciale de son lexique dans ses rapports avec l'héritage du passé et les transformations qu'elle a subies à l'époque de la Renaissance. C'est ce double aspect, à la fois historique et linguistique, qui constituera l'objet de nos recherches.

I. — Nomenclature antérieure.

Le moyen français possède déjà, pour les choses de la guerre, un vocabulaire abondamment varié. Plusieurs monuments du xv^e^ siècle et tout particulièrement les Mystères nous fournissent des détails aussi curieux qu'instructifs, derniers reflets du riche langage militaire de la vieille langue.

Dans le *Mystère du Vieil Testament*, Nabuchodonosor, roi d'Assyrie, passe la revue de ses troupes. Les officiers énumèrent les armes dont leurs hommes sont pourvus et nous donnent une liste presque complète des armes offensives et défensives en usage au xv^e^ siècle :

(1) C. Gigon, p. 21.

4212. *Guydons, lances, javelotz, dars* (1),
Bombardes, canons, serpentines,
Haubergeons, jaques, brigandines,
Crannequins, arbalestes, ars,
Espées, bistories et faulçons,
Fondes, fusées, ribaudequins,
Manches de mailles, *gorgerins,*
Carquois, crilz, signolles, *raillons,*
Haches, vouges, becz de faulcons,
Courtaux, plombées, chaussetrappes,
Biquoquetz, *heaulmes, sallades,*
Trousses, flesches, vires, dondaines,
Hallebardes, picques soudaines,
Coullars, veuglaires, gros mortiers.

Dans un autre Mystère, la *Passion de Saint Quentin*, de la fin du XV^e^ siècle, Maxence, le chef des troupes romaines, dénombre les engins dont il faut se munir. C'est encore tout un arsenal:

1657. Armer se fault d'escuçons,
De jacques, de *haubregons,*
De fondefles, de plançons,
De cuiraches, de *juppons,*
D'*ars*, de *flesches*, de bouyons,
De *bracquemars,* de pouchons,
De piqz, de becqs de fauquons,
De *paffus* et de lancettes,
De hachettes, de houlettes,
De hunettes, de jacquettes,
De daguettes à coublettes,
Et de coustilles lombardes,
De veugleres, de *bombardes,*
De ribaudequins, de bardes,
D'*arcigayes,* de taillardes,
De mortiers, de bastonnades,
De *crenequins*, d'*espringades*,
Courtaux, coullars, esturguades,
Et cagrues seront dignes
Gaillardines, bringandines, crapoudines,
Coulevrines, serpentines, gouges fines.
Arbalestres et *espées*
A deux mains seront happées,
Sans espargnier gorgueton.

Villon, dans sa « Ballade joyeuse des taverniers », a fait

(1) Les termes imprimés en italiques se retrouvent dans Rabelais.

usage de quelques termes de guerre : *arc turquois*, *branc*, *guisarme*, *penard* ; et Marot, plus encore, principalement dans son épitre « Du camp d'Attigny » (1525). Mais Rabelais nous offre, dans l'exubérant Prologue du *Tiers livre*, la plus riche terminologie militaire qu'on ait jamais réunie. Reste à démêler, dans ce répertoire d'importance capitale, les vocables traditionnels, encore en vigueur pour la plupart dans le premier quart du XVI^e^ siècle. La liste qui suit en donnera le relevé, avec les explications indispensables.

1. — Armure (1).

Le terme *harnoys* désignait aussi bien les munitions que les armes en général (2), et plus particulièrement l'armure qui protégeait les différentes parties du corps. Les pièces qui étaient destinées à préserver la tête étaient les plus nombreuses ;

Armet, casque léger adopté dès la fin du Moyen Age (proprement petite arme ou armure). Le terme se lit déjà dans Froissart (t. III, p. 155) : « Ce estoit une grant biauté que de veoir les *armès* (les hiaumes de quoi on s'armoit adont) resplendir au soleil (3) ».

A l'*armet* était attaché le *gorgery* ou gorgerin, collerette de mailles destinée à couvrir la gorge.

Capeline, autre nom de casque qui remonte au XV^e^ siècle. Suivant l'Ordonnance royale de 1454 (voy. Gay), un archer bon et suffisant devait être armé de « brigandine, *cappeline* et gorgery ».

Salade, casque pointu, à couvre-nuque, importé d'Espagne en France sous Charles V. C'est le casque typique du XV^e^ siècle, dont le nom se lit entre autres chez Commynes et Coquillart. Voici la description qu'en donne, en 1446, un traité anonyme

(1) Voy. A. Maindron, *Les armes*, Paris, s. d. (Quantin).

(2) Cf. l. IV, ch. v : « Ce disant [le marchant] desguainnoit son espée. Mais elle tenoit au fourreau. Comme vous sçavez que sur mers tous *harnoys* facilement chargent rouille ».

(3) Henri Estienne et Pasquier confondent l'*armet* avec le *heaume* : « Ce que nos anciens appellerent *heaume*, on l'appelle sous François I^er^ *armet* », affirme Pasquier, *Recherches*, l. VIII, ch. III. Chez Brantôme, le terme est synonyme de *salade* : « Chevaux legers et gendarmes, tous l'*armet* en teste ou bourguignotte (variante : *salades* ou bourguignottes) », *Œuvres*, t. I, p. 45.

du costume militaire (v° *armes*, dans Gay) : « La tierce armeure et la plus commune et la meilleure à mon semblant est l'armeure de teste qui s'appelle *sallades*, car elles couvrent tout la pluspart du coul de derriere et toute la temple, l'oreille et la plus part de la joue, et davant couvrent le fronc jusques au sourciz ».

A la visière de la *salade* était adaptée la *bavière*, pièce en usage dès le XIV^e^ siècle et destinée à préserver le bas du visage.

Passons maintenant aux autres parties du corps :

Brigandine, cotte de mailles du XV^e^ siècle, ainsi définie par Nicot : « Armure de fer dont les *brigans* (1) estoient armés, faite de lames estroites, qui cousent aux courbeures et plieures du corps de l'homme qui en est armé, ce que ne fait le corselet ».

Corselet, armure composée de plaques de métal formant corps de cuirasse. On portait en dessous des pourpoints de peau.

Grefves, grèves, armure destinée à préserver les jambes (l. III, ch. XXIV) : « Breton estoit guorgiasement armé, mesmement de *grefves* et solleretz asserez... »

Haubert, cotte de mailles, à capuchon et à manches (XII^e^ siècle), et *haubergeon*, haubert d'un tissu plus léger, à courtes manches ou même sans manches (XIV^e^ siècle).

Hoguines (l. II, ch. XII), pièce d'arme attachée à la cuirasse.

Jazeran, jaseran, tissu de mailles (XI^e^ siècle). Vieux mot encore donné par Monet (1635) : « Carcan ou *jaseran*, chaîne tissue à annelets, couchés en guise de cotte de mailles ».

Soleret, soulier formé de lames de fer à recouvrement.

Tassette, prolongement de la cuirasse qui couvrait la cuisse, proprement petite bourse (*tasse*) et appendice en forme de bourse. Texte de 1400 (dans Godefroy).

2. — Armes blanches et armes d'hast.

A l'époque de Rabelais, *bastons* était le nom générique des armes de toute catégorie (l. I, ch. XXXIV) : « Passoit par les salles et lieux ordonnez pour l'escrime, et là contre les maistres essayoit de tous *bastons*... » C'est, en premier lieu, l'épée et la lance.

(1) C'est-à-dire les gens de trait recrutés dans le Midi.

1° La nomenclature ancienne de l'épée est représentée par:

Badelaire, « maniere d'espée à un dos et un tranchant large et courbant en croissant vers la pointe ainsi que le cimeterre des Turcs » (Nicot). Nom attesté dès 1390, à côté de *bazelaire* (1380) qui paraît être le point de départ. Il fut plus tard appelé *braquemart*.

Branc d'acier, glaive large et court, le plus ancien nom de l'épée, deux fois employé par Rabelais (l. III, Prol., et l. IV, ch. XXXIV).

Braquemart, synonyme ultérieur de *badelaire*, nom fréquent dans le roman rabelaisien sous diverses variantes: *bracquemar*, *bracquemart*, *bragmard* (1).

Dague, épée courte que l'on portait à la ceinture du côté droit. Le nom ne remonte pas au delà du XIV^e^ siècle, et son point de départ semble être le Nord de la France. Le *V^e^ livre* en cite un diminutif *daguenet* (ch. IX).

Estoc ou *estoc d'armes* (l. II, ch. XXVII), « une sorte de longue épée qui en aucunes contrées de France est appelée *verdun*, en autres *estoc* » (Furetière).

Malchus, épée recourbée du genre des braquemards (l. II, ch. II), appellatif d'origine littéraire (2).

Poignart sarragossois (l. I, ch. VIII), arme mentionnée dans une lettre de rémission de 1406 (dans Gay): « Un coustel nommé *Sarragocien*... »

Verdun, épée longue et étroite, proprement épée de Verdun, ville de tout temps renommée pour ses fabriques de lames d'acier. On lit dans le *Roman d'Alexandre* de 1180 :

32. *Branc* il a en sa main d'un *acier Verdunois*.

Voici finalement les variétés d'épées que mentionne Rabelais

(1) Robert Estienne, dans la seconde édition de son *Dictionnaire* (1549), remarque sur son origine : « Semble qu'il soit composé de deux mots grecs βραχύς et μάχαιρα, *id est brevis gladius*, *Harpe*, *Ensis falcatus* ». Cette étymologie fantaisiste a longtemps joui d'une réputation imméritée. Répétée par Henri Estienne (dans sa « *Précellence* »), par Claude Fauchet, par Nicot et Du Cange, elle s'évanouit devant l'historique du mot, dont les plus anciennes variantes sont *bragamas* (1392) ou *bergamas* (1398). Ce n'est qu'en 1446 qu'on rencontre la forme rabelaisienne : « Un grant coustel d'Allemaigne nommé *braquemart*. »

(2) En souvenir de Malchus, le serviteur de saint Pierre qui eut l'oreille coupée et « auquel depuis on a osté son nom pour le donner à une sorte de glaive » (Henri Estienne, *Apologie*, t. II, p. 146).

et dont les noms remontent antérieurement à lui ou appartiennent au début du XVI^e siècle :

Espée bastarde (l. I, ch. XXIII), dague portée sur les reins par les Lansquenets, large et bien tranchante, servant à frapper d'estoc et de taille, dite aussi *espée lansquenette* (l. I, ch. XXXV). On nommait alors *bastardeau* un petit couteau juxtaposé sur la gaine d'une dague.

Espée à deux mains (l. I, ch. XXIII), arme des Suisses, épée très longue et très forte et dont la poignée se saisissait avec les deux mains. Dans la « monstre » du *Mistere des Apostres* (1536), Agrippart et les deux autres *tyrans* portaient trois espées à deux mains, dont la poignée était garnie de drap d'or frisé.

Espée de Vienne (l. I, ch. XLVI), en Dauphiné, ville anciennement réputée pour ses fabriques d'armes. La *Chronique des Ducs de Normandie* (1190) mentionne déjà le *brans Vianeis*, et Foulque de Candie (vers 1223), *le bon bran Viennois* (voy. Gay, p. 748).

Espée espagnole (l. I, ch. XXIII), dite aussi *Valentienne* (l. I, ch. VIII), longue épée à lame courte, droite et plate, analogue aux rapières des Espagnols.

Une autre variété était la *mandousiane* (l. III, Prol.), suivant Cotgrave, épée large et courte à la vieille mode, terme attesté antérieurement (1527) : « une *mandoucene* » (Godefroy).

2° La nomenclature ancienne de la lance n'est pas moins variée :

Aze gaye, zagaie (1), nom de lance qu'on lit sous une forme analogue dans Froissart (t. IV, p. 140) : « Et jettoient li Espagnol et li Genevois qui estoient en ces gros vaissiaux d'amont gros barriaux de fer et *archigaies* ». Une lettre de rémission de 1414 (citée dans Gay) donne « une *harsegaye* ou demi lance », et Monluc cite encore cette forme (t. I, p. 50) : « En ce temps là [1523] les Espagnols ne portoient qu'*arces gayes*, longues, ferrées aux deux boutz ».

Corseque, lance des fantassins corses : c'était une javeline munie d'un dard et de deux oreillons (l. IV, ch. XXXIV). Le nom est celui du pays appelé anciennement « l'isle des *Corsecques* (2) ».

(1) Ce nom nous est venu des Espagnols (de l'arabe berbère *az-zagaya*, pointe de lance), d'où l'ital. *zagaglia*, qui, à son tour, nous a donné la forme moderne *zagaie*.

(2) Après Rabelais, on préféra la forme italienne *carsesque*, qu'on lit dans Nicot et Brantôme.

Guizarme ou *gizarme*, l'une et l'autre formes anciennes (XII^e^-XIII^e^ siècle), arme d'hast composée d'un tranchant long, recourbé, et d'une pointe droite, d'estoc.

Hallebarde (l. I, ch. XXIII), apparaît en France au XV^e^ siècle, introduite par les Suisses ou les Lansquenets : « Pour le regard des *Hallebardes*, elles sont plus recentes, comme je croy, et venues d'Allemagne ou de Souysse », remarque Claude Fauchet (fol. 530 v°).

Paffut, sorte de lance, nom qu'on lit dans Froissart sous cette forme ou sous celle d'*espaffut* (t. II, p. 221) : « Ils avoient haces et *espaffus* (variante, *paffus*) et gros bastons ferrés à picquet ».

Partisane ou *pertuisane*, forte pique à fer droit et à deux tranchants. Le nom de cette lance est venu d'Italie au XV^e^ siècle.

Volaine, serpe à long manche et arme en forme de serpe, terme attesté, avec le premier sens, dans une lettre de grâce de 1452 (Du Cange) : « une sarpe appelée *volaine* »,

Ajoutons : *espieu bolonnois*, épieu boulonnais ; *fourche fiere*, fourche de fer, et *vouge*, arme dont le fer était monté sur une longue hampe, en usage dès le XV^e^ siècle.

3. — Armes de jet.

Rabelais connaît plusieurs variétés d'armes de jet :

Arbaleste, arbalète, arme composée d'un arc et d'un fût ou noix avec la détente (l. II, ch. XXVI). L'*arbaleste de passe* (l. I, ch. XXIII), très grande, était souvent montée sur un véritable affût qui se bandait avec un moufle et même avec un treuil (1).

Les traits ou flèches d'arbalète portaient le nom de *raillons* ou *viretons*.

Arc, dont notre auteur mentionne ces deux variétés :

(1) Claude Fauchet en donne cette description : « *Arbalestes de passe*, lesquelles avoient l'arc de 12 à 15 pieds de long, arresté sur un arbre (ainsi appellait on la longue piece où tenoit l'arc) long à proportion convenable, pour le moins large d'un pied, et creusé d'un canal pour y mettre un javelot de 5 ou 6 pieds de long, ferré... Et à l'aide d'un tour manié par un ou deux ou quatre hommes, selon la grandeur, on bandoit ce grand arc pour lascher le javelot, qui bien souvent perçoit trois ou quatre hommes d'un seul coup ».

Arc à jallet (l. IV, ch. xxx), qui lançait des galets ou des cailloux ronds. Le nom se lit dans Guillaume Coquillart, à propos de tetins (t. I, p. 88) :

Tenduz comme un *arc à jalet*...

Arc turquois (l. I, ch. II), arc emprunté aux Turcs, aux branches en os ou en corne réunies par un ressort d'acier. Appellation fréquente dans les romans de chevalerie.

Hacquebutte, arquebuse, arme à feu de la longueur d'un fusil (l. I, ch. XLIV). Elle succède à l'arbalète, comme celle-ci cède la place à l'arquebuse (1). Le nom apparaît dans la dernière moitié du XV^e^ siècle (2), introduit par les Suisses (*Hackenbüchse*, boîte à croc) et resta en vigueur au siècle suivant, lorsqu'il vint en conflit avec la forme parallèle *arcquebuse*, d'origine italienne. Les deux variantes alternent quelque temps (comme dans Rabelais) et la dernière l'emporte définitivement. En 1545, un traité d'Ambroise Paré porte le titre : « Les Playes faictes par *hacquebutes* » (3), qui devient *harquebuzes* dans l'édition des *Œuvres* de 1575. Et l'auteur ajoute cette remarque : « Le françois *harquebuze*, mot tiré des Italiens, à cause du trou par lequel le feu du bassinet entre avant dans le canon ». D'autre part, Claude Fauchet rapporte, fol. 530 v° : « Cest instrument s'appelle depuis *Haquebute* et maintenant a pris le nom de *Harquebuze*, que ceux qui pensent le nom estre Italien, luy ont donné comme qui diroit arc à trou que les Italiens appelle *buzo* » (4).

Crenequin (l. IV, ch. xxx), cranequin, arbalète qui se bandait au moyen d'une mécanique postiche portée par le soldat à sa ceinture. Les *Mémoires* d'Olivier de la Marche (p. 376) font mention de « haubergeons et *crannequins* faits en Nuremberg ».

(1) Cette dernière fut remplacée par le mousqueton. Cf. Brantôme (t. I, p. 103) : « Des mousquets qu'on appelloit des *harquebuzes à croc* ».

(2) On le lit dans Commynes (l. VIII, ch. VII) : « Trois cens Alemans qui avoient moult largement de coulevrines, et leur portoit on beaucoup de *haquebutes* à cheval ».

(3) Noël du Fail a également noté ce changement formel du mot, dans le XXII^e^ des *Discours d'Eutrapel* : « Dedans et en grande fenestre sur la cheminée trois *hacquebutes* — c'est pitié, il faut à ceste heure [1585] dire *harquebuses* ».

(4) C'est là une étymologie populaire, la finale de l'italien *archibuso* reflétant simplement celle de l'allemand *Hackenbüchse* et n'ayant en fait rien de commun avec l'homonyme italien *buso*, trou.

4. — Artillerie.

Rabelais met en opposition l'invention de l'imprimerie, « d'inspiration divine », avec celle de l'artillerie, venue « par suggestion diabolicque » (l. II, ch. VIII). Cette appréciation est générale au XVI[e] siècle (1).

Les noms que portent ces engins font encore plus ressortir leur caractère meurtrier (2).

Rabelais nous donne de ces armes à longue portée un tableau

(1) Il suffira d'en citer deux témoignages :

Henri Estienne (*Apologie*, t. I, p. 531) : « Nous voyons les instrumens propres à ce malheureux mestier non seulement avoir esté inventez bien peu devant nostre temps, mais à present estre de jour en jour comme renouvelez par nouveaux artifices. Car en faveur de qui principalement le diable, desguisé en moine, auroit il inventé les bastons à feu (qu'on appelle) sinon en faveur des brigans et des voleurs ? »

Monluc (*Commentaires,* t. I, p. 52) : « Il faut notter que la trouppe que j'avois n'estoient que tous arbalestriers, car encore en ce temps là (1523) n'y avoit point de *harquebuzerie* parmy nostre nation. Seulement pouvoit avoir trois ans quatre jours que six *arquebusiers* gascons s'estoient venuz rendre de notre cousté... Que pleust à Dieu que ce malheureux instrument n'eust jamais esté inventé, je n'en porterois les marques... et tant de braves et vaillans hommes ne fussent mortz de la main le plus souvent des plus poltrons et plus lasches, qui n'oseroient regarder au visage celuy que de loin ilz renversent de leurs malheureuses balles par terre. *Mais ce sont des artifices de diable pour nous faire entretuer.* »

(2) Ambroise Paré s'exprime ainsi dans la préface de son traité sur les *Playes faictes par hacquebutes* (1575) :

« Ceste machine — le premier canon de fer de 1575 — a esté premierement appelé *bombarde,* à cause du bruit qu'elle fait... Depuis... sont venus ces horribles monstres de *Canons doubles, Bastardes, Mosquets, Passe-volans,* et ces furieuses bestes de *Couleuvrines, Serpentines, Basilisques, Sacres, Faucons, Fauconneaux*... et autres infinies especes, toutes de divers noms, non seulement tirés et prins de leurs figures et qualités, mais bien d'avantage de leurs effets et cruauté. En quoy certes se sont monstrés sages, et bien entendus en la chose, ceux qui premierement leur ont imposé tels noms, qui sont prins non seulement des animaux les plus ravissans, comme des sacres et faucons, mais aussi des plus pernicieux et ennemis du genre humain, comme des serpens, couleuvres et basilisques, pour monstrer que telles machines guerrieres n'ont autre visage, et n'ont esté inventées à autre fin et intention, que pour ravir promptement et cruellement la vie aux hommes : et que les voyans seulement nommer, nous les eussions en horreur et detestation ».

à peu près complet, à l'occasion de l'effectif de l'artillerie de Picrochole (l. I, ch. XXVI) : « A l'artillerie fut commis le grand escuyer Toucquedillon, en laquelle feurent contées neuf cens quatorze grosses pieces de bronze, en canons, doubles canons, baselicz, serpentines, couleuvrines, bombardes, faulcons, passevolans, spiroles, et aultres pieces ».

Cette énumération répond exactement à celle du *Tableau de l'artillerie françoise* de 1540 (mentionné dans Gay, p. 77) : « Grande basilique, double canon, canon serpentine, grande couleuvrine, faucon, fauconneau ». Ce dénombrement est accompagné du poids des canons et des projectiles.

C'est à Messere Gaster que Rabelais attribue l'invention des pièces à feu (l. IV, ch. LXI) : « Il avoit inventé recentement Canons, Serpentines, Couleuvrines, Bombardes, Basilics, jectans boulletz de fer, de plomb, de bronze, pezans plus que grosses enclumes, moyennant une composition de pouldre horrificque, de la quelle Nature mesmes s'est esbahie, et s'est confessée vaincue par art ».

Arrêtons-nous aux principaux de ces termes :

Basilic, pièce de fort calibre, dont le nom est ainsi expliqué par Claude Fauchet (fol. 530) : « Lequel engin, pour le mal qu'il faisoit (pire que le venin des serpens), fut nommé *serpentine* et *basilic*, les plus longs et dommageables, et par autres noms diaboliques ».

Bombarde, canon à bossages ou cercles, en usage du XIV^e^ à la fin du XV^e^ siècle.

Canon, bouche à feu dont Rabelais mentionne deux variétés :

Canon à fusée, appelé aussi *canon à main*, très court et adapté au bout d'un manche de bois ou d'une tige de fer, comme une fusée au bout de sa baguette.

Canon pevier (l. II, ch. II), leçon fautive pour *perrier*, canon lançant des boulets de pierre, projectiles de la grosse artillerie, appelés anciennement *bedaines* (l. IV, ch. XL).

Espingarderie, groupe d'*espingardes*, dont parle Claude Fauchet (fol. 529) : « *Espingardes* et instruments volans comme fondefles ou frondes ».

Serpentine, pièce plus allongée et plus faible, tirant des boulets de plomb.

5. — Milices.

Les noms des milices en usage au XVI^e^ siècle remontent également au passé. C'étaient, en premier lieu, les Suisses et les Lansquenets qui formaient l'infanterie (l. I, ch. XXXIII).

Les *Suisses* furent au service de la France pendant près de quatre siècles (1444 à 1830). Louis XI en forma, en 1481, un corps d'élite pour remplacer l'infanterie des Francs archers. Charles VIII s'en servit dans les guerres d'Italie; François I^er^, après les avoir défaits à Marignan, les reprit à sa solde en 1522 (1).

Ils usaient de la hallebarde à longue hampe et maniaient avec dextérité la pique de dix-huit pieds de bois et l'épée à deux mains.

Les *Lansquenets*, mercenaires allemands, apparurent en France sous Charles VIII. C'étaient des gens venus du plat pays (d'où leur nom), en opposition aux Suisses qui étaient montagnards. Les Lansquenets avaient adopté la même organisation que les Suisses. A la bataille de Marignan, fatale aux Suisses, François I^er^ eut à son service jusqu'à 26000 Lansquenets. On leur est redevable, aux uns et aux autres, de l'introduction de la hallebarde et de la haquebutte ainsi que du hallecret, les deux premiers antérieurs à Rabelais, le dernier du début du XVI^e^ siècle (voy. Gay).

Le *hallecret* (l. I, ch. IX) était un léger corselet, couvert de lames en fer battu, qui serrait le buste des haquebuttiers. Les variantes du mot, *halcriq* (1536) et *halkrik* (1540) — tous deux dans l'*Historical Dictionary* de Murray — renvoient à l'allemand *Halskragen*, col du cou.

La cavalerie légère, formée de Grecs et d'Albanais, portait le nom d'*Estradiots* (l. IV, ch. XXXIX), du vénitien *stradiotto*, soldat. Louis XII employa ces troupes dans son expédition d'Italie. Voici la description qu'en fait Commynes : « Ils estoient tous Grecs, venus des places que les Venitiens ont en Morée et devers Duras (Durazzo), vestus à pied et à cheval comme les Turcs, sauf la teste où ils ne portent ceste toile qu'on appelle toliban » (2).

Armés à la légère, ils portaient un yatagan que notre historien

(1) Voy., pour plus de détails, E. Fieffé, *Histoire des troupes étrangères au service de la France*, Paris, 1853, deux vol.

(2) Edition Maindrot, t. I, p. 257.

désigne par *cimeterre* (1). Brantôme en parle à son tour (t. II, p. 410) : « On s'aydoit des dicts *Albanois*, qui ont porté à nous la forme de la cavallerie legere et la methode de faire la guerre comme eux. Les Venitiens appelloient les leurs *estradiots*... Les Espagnolz appelloient les leurs *genetaires* ».

Rabelais ne fait pas mention des Ecossais, compagnie d'élite de la maison militaire des rois de France, instituée par Charles V en 1445. Il ignore encore les *Reîtres*, corps des cavaliers allemands au service de la France dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle (sous Henri II), en 1557.

Toutes ces troupes étaient faites de mercenaires étrangers, mais elles ont été précédées par les corps indigènes des :

Francs-archers, milice villageoise créée sous Charles VII par lettres royaulx du 28 avril 1448 (supprimée en 1488, rétablie en 1521). Ce corps était formé par les paroisses, chacune fournissant un homme armé qui était affranchi de tout subside (d'où le nom). Ils rendirent d'abord des services, mais finirent par dégénérer et leur lâcheté passa en proverbe (2).

Francs-taupins, nom ironique donné par les nobles aux Francs-archers (proprement mineurs). La « Chanson des Francs archiers et des Adventuriers », de 1521, attribue ce sobriquet aux *adventuriers* ou soldats volontaires de l'époque :

> Mauvais *adventuriers*,
> Vous estes bien mutins
> De haïr *francs archiers*,
> Les nommant *francs taulpins* (3)...

Quant aux *adventuriers* eux-mêmes, souvent genthilhommes

(1) Terme attesté dès 1453 (dans Gay) : « Targettes et *saumeterre* qui est espée turque. » Rabelais écrit *simeterre* et *cimeterre* (l. V, ch. IX), ainsi défini par Nicot : « Façon d'espée à la mode Turquesque ». La forme italienne *cymitarre* (*scimitara*, dans Pulci) est postérieurement attestée.

(2) L'*Archer de Bagnolet* (village des environs de Paris), monologue attribué à Villon, devint vite célèbre. Rabelais y fait allusion à propos de Panurge (l. IV, ch. LV) : « Car je ne crains rien fors les dangiers. Je le dis tousjours. Aussi disoit le *Franc archier de Baignolet* ». Rappelons aussi ce titre plaisant d'un des ouvrages de la Bibliothèque de Saint-Victor : *Stratagemata Francarchieri de Bagnolet*.

(3) Voici ce qu'en dit Bouchet (*Serées*, t. IV, p. 106) : « Ces *francs taupins* estoient levez du peuple le plus bas, c'est assavoir des rustiques et gens des champs, là où aujourd'hui on leve les gens de pied de toutes conditions et estats qu'on appelloit n'a pas longtemps *advanturiers* ».

déchus, Brantôme décrit ainsi leurs allures débraillées (t. V, p. 303) : « Les *Adventuriers* de jadis prenoient plaisir à estre le plus mal en point qu'ilz pouvoient, jusques à marcher les jambes nues et porter leurs chausses à la sainture, comme j'ay dict ; d'autres avoient une jambe nue et l'autre chaussée à la bizarre ».

Les *chevaux légers* (l. I, ch. xxvi) désignaient des archers à cheval, cavaliers montés sur des courtauds et armés à la légère. Le terme se lit à la fin du xv[e] siècle dans Commynes.

Enfin, les *mortes payes* (1) étaient des soldats invalides préposés à la garde des places (*Pant. Progn.*, ch. v).

Voilà les termes que l'ancien et le moyen français ont légués au xvi[e] siècle. Mais dès le début de la Renaissance, une influence étrangère, celle de l'Italie, se fait sentir, et son action de plus en plus intense a pour effet de transformer ou rénover le domaine militaire. Nous allons en suivre les traces multiples et durables.

II. — **Influence italienne.**

Les expéditions d'Italie mirent réellement en contact intime deux nations et deux civilisations. Cette rencontre fut grosse de conséquences historiques et sociales. La vie tout entière s'en ressentit, dans l'habitation comme dans la vie mondaine, dans la société comme dans les arts. Ce fut surtout le vocabulaire de la guerre qui subit une profonde transformation.

Nous avons montré que l'ancien répertoire militaire subsistait encore à l'époque de Rabelais, lorsque l'influence italienne commença à s'exercer. Le roman rabelaisien nous offre à la fois les vestiges du vieux fond national et les nouvelles acquisitions venues d'outre-monts. On y assiste à la fusion des deux courants qui se croisent, vivent quelque temps côte à côte et finissent par se fondre en un ensemble unique. Toutes les branches de l'art militaire furent à cette époque élargies et développées ou complètement rénovées. Nous allons passer en revue les principales

(1) On lit le nom au xv[e] siècle dans Guillaume Coquillart, et, au xvi[e], dans Brantôme (t. I, p. 244) : « J'ay ouy conter à de vieux *mortes payes* du chasteau de Lusignan ». De même dans *La Vefve*, comédie de Larivey, 1579, acte IV, sc. I : « Elles [les femmes] font comme les *morte payes*, qui, pour honorablement rendre la place, veullent un assault ».

de ces transformations, qui subsistent pour la plupart dans la langue moderne.

I. — Organisation.

En 1523, François Ier, pour renforcer son infanterie de mercenaires étrangers, puisa dans les milices des communes, auxquelles il donna le nom de *légion*, réminiscence de l'Antiquité en pleine Renaissance. Ces légions, au nombre de sept, comptaient chacune 6000 hommes.

Vers la fin du règne, l'infanterie se divisait en compagnies appelées *bandes* ou *enseignes*, chacune ayant pour chef un *capitaine*, trois *caporaux* ou *caps d'escouade* et dix *lancepessades*.

Ces noms de chefs, comme *guidon*, synonyme d'*enseigne*, étaient d'origine récente et importés d'Italie. Rabelais en fait mention. Panurge appelle Xenomanes « mon *caporal* » (l. IV, ch. LXIV) et ailleurs on lit (l. V, ch. XL): « Les Satyres, *Capitaines*, Sergens de bandes, *Caps d'escadre*, *Corporals* », à côté de (l. I, ch. XXVII): « ... les porte guydons et enseignes avaient mis leurs *guidons* et enseignes l'orée des murs ».

Cette nomenclature nouvelle mérite quelques éclaircissements.

Capitaine, reflet italien, à côté de *chevetaine* de l'ancienne langue. La forme *queitaine*, que cite d'Aubigné, est, à son tour, un reflet provincial (1).

Caps d'esquadre, synonyme de *caporal*, de l'ital. *squadra*, esquadre, escouadre et escadron (Oudin).

Caporal (l. IV, ch. LXIV), de l'ital. *caporale*, à côté de *corporal* (l. V, ch. XL), que Henri Estienne (2) prétend indigène, alors que le mot n'est qu'une forme corrompue (3).

(1) Henri Estienne mentionne une troisième variante (*Dialogues*, t. I, p. 390): « Ce nom de *Capitaine* a esté accoustré en trois façons diverses. Les uns en ont faict *Kaytaine* : les autres, *Keytaine* : les autres *Kepitaines* : faillans moins que les seconds, et autant que les premiers ».

(2) Cf. *Dialogues*, t. I, p. 290: « Nous avons bien *Corporal* qui tenoit encore bon : et avoit opinion qu'il ne seroit point chassé... mais un je ne sçay quel *Caporal* vint... et peu de temps après la place de ce *Corporal*, qui estoit natif du pays, fut baillé à cest estranger *Caporal* ». Cette forme *corporal*, envisagé comme chef d'un *corps* de garde, se lit dans Monluc et Brantôme, et subsiste dans certains patois du Centre.

(3) On lit dans la « Chanson contre la milice bourgeoise » de 1562

Coronel, colonel (l. IV, ch. XXXVII), forme dissimilée (comme en espagnol) de *colonel* qu'on lit chez Des Periers (nouv. XIII). Brantôme relève à la fois la date récente du nom et son origine (1).

Lancepessade (2), cavalier démonté que l'on mettait dans l'infanterie pour y remplir les fonctions de caporal (l. IV, ch. XXI), de l'ital. *lanza spezzata*, lance rompue. Suivant le Père Daniel (t. II, p. 71), c'était dans l'origine un chevau-léger qui, à la suite d'un combat honorable, ayant sa lance rompue ou ayant perdu son cheval, passait dans l'infanterie.

2. — Equitation.

On est redevable des premiers ouvrages sur l'équitation et l'escrime aux Napolitains, passés maîtres au XVI[e] siècle dans la matière, et dont l'enseignement développa et perfectionna considérablement ces deux arts (3). L'expression *à la vieille escrime* (l. II, ch. XXIX) est prise en opposition avec la nouvelle méthode propagée par les Italiens, autrement compliquée et subtile que l'*escremie* du Moyen Age, celle-ci au sens exclusivement militaire, de combat ou escarmouche (4).

Plus profonde encore fut leur action sur tout ce qui touche à

(Leroux de Lincy, *Chants historiques*, t. II, p. 275) : Un *corporau* fait ses préparatifs Pour se trouver des derniers à la guerre...

(1) Cf. t. V, p. 306 : « Pour quant aux chefs qui leur commandoient, ilz ne s'appelloient parmy nous que capitaines simplement : car le nom de *couronnel* ny de maistre de camp n'estoit point encor né en France ».

« *Couronnel*, celui qui est le principal chef de l'infanterie est dict que, tout ainsi qu'une coullonne est ferme, stable et sur laquelle on peut assoir ou l'on assoit quelque grande pesanteur et l'appuye on fermement, aussy celuy principal qui commande à l'infanterie, doit estre ferme, stable et principal appuy de tous les soldatz, soit pour les commander, soit pour les soubstenir, comme une bonne, belle et puissante coulonne, à laquelle tous les soldats doivent tendre et viser, et s'y soubstenir et s'affermir ».

(2) Sous la forme *ansepessade*, le nom se lit chez d'Aubigné, et Henri Estienne en parle longuement dans sa *Précellence*.

(3) Le dernier ouvrage de ce genre, au XVI[e] siècle, est celui de Federigo Grisone, *Arte di cavalcare*, Napoli, 1550, in-4°. C'est par l'intermédiaire de ce genre d'ouvrages que des hispanismes comme *alazan tostado*, alezan brûlé, ont passé chez Rabelais (l. I, ch. XII).

(4) Voy., à ce sujet, Jusserand, *Les Sports et Jeux d'exercices dans l'ancienne France*, p. 346 et 355.

l'équitation. Rabelais, dans le ch. XXIII de son *Gargantua*, expose avec force détails cet enseignement nouveau dans l' « art de chevalerie », sous la direction de l'écuyer Gymnaste, un des maîtres de Gargantua. L'élève y fait des progrès étonnants (1).

De là une nomenclature abondante touchant le cheval et les évolutions équestres, dans laquelle les termes de l'Antiquité alternent avec ceux de l'Italie. Les chevaux *desultoires* de Gargantua (souvenir de Pline) sur lesquels il avait « apprins à saulter hastivement d'un cheval sus l'autre sans prendre terre » voisinent avec son habileté à *voltiger* (l. I, ch. XII), ce dernier terme venant en droite ligne des maîtres de la nouvelle école de chevalerie ; de même *popizer* y figure à côté de *fanfarer*, ainsi défini par Nicot : « C'est proprement quand ceulx qui veulent jouster, se monstrent en la lice avec trompettes et clairons ».

3. — Fortification

L'ancienne langue possédait déjà un fonds de termes spéciaux à la fortification qu'on lit chez Rabelais : *barbacane* et *machicoulis*, vieux mots techniques d'origine méridionale ; les *fausses brayes* et les *moyneaulx* (« petits moines »), métaphores populaires, la dernière déjà dans Commynes (2), également familière au français et à l'italien (*monachi*, comme terme de fortification).

Cette nomenclature ancienne, quoique suffisamment nourrie, a été renouvelée et enrichie par le contact avec l'Italie. C'est à cette source que remontent les termes suivants qu'on trouve en très grande partie groupés dans le *Prologue* du *Tiers livre* :

Bastion (l. V, ch. I), de l'ital. *bastione*, qui a remplacé les *tours* à la fin du règne d'Henri II.

Casemate, de l'ital. *casamatta* qu'on lit vers la même époque

(1) « Au reguard de *fanfarer*, et faire les petits *papismes* sus un cheval, nul ne le fit mieulx que luy. Le *voltigeur de Ferrare* n'estoit qu'un cinge en comparaison. Singulierement estoit apprins à saulter hastivement d'un cheval sus l'autre sans prendre terre (et nommoit on ces chevaulx *desultoires*), et, de chascun costé, la lance au poing, monté sans estrivieres ; et sans bride guider le cheval à son plaisir. Car telles choses servent à discipline militaire ».

(2) *Mémoires*, éd. Maindrot, t. II, p. 51 : « Aussi feist faire quatre *moynneaulx*, tous de fer bien espois, en lieu par où on pourroit tirer à son aise ».

dans Gruget (1539) : « Murailles enrichies de tours, bastions et *cazemates* » (1).

Cavalier, en italien *cavaliere*, ouvrage de fortification, terme qu'on lit dans l'*Histoire Universelle* de d'Aubigné (t. IV, p. 8) : « La charge de lever un *cavalier* à six vingt pas du coin du fossé ».

Courtine, fortification joignant deux bastions (de l'ital. *cortina*).

Escarpe et *contrescarpe*, de l'ital. *scarpa*, escarpe de la muraille, pente, talus (Oudin), et *contrascarpa*, même sens. Les deux termes ont également été utilisés par d'Aubigné (t. II, p. 334) : Une barriquade plantée sur la *contrescarpe* plus haute que son *escarpe* ».

Gabion, grand panier cylindrique, de l'ital. *gabbione*, proprement grande cage : « ... huit ou dix *gabions* en renc et cinq pieces d'artillerie sur roue » (*Sciomachie*).

Parapet, terme ainsi expliqué par Claude Fauchet (fol. 522, v°) : « Ces creneaux, unis et non entrecoupez, depuis peu de temps ont esté nommez *Parapetz*, d'un nouvel emprunt des Italiens, pour ce qu'ils couvrent et parent aux coups de la poitrine qu'ils appellent *petto* ».

Ravelin ou *revelin*, demi-lune, de l'ital. *rivellino*, même sens.

Henri Estienne a énergiquement protesté contre l'admission des termes de cette catégorie, mais son argumentation est plutôt spécieuse : « Des deux choses l'une — s'écrie-t-il (2) — ou qu'ils [les Italiens] se vantent nous avoir enseigné l'art de la guerre et parallèlement celui des fortifications, ou qu'ils confessent que, comme nous avons bien sceu apprendre l'un et l'autre sans aller à leur eschole, aussi nous avons eu des termes propres, sans les aller chercher en leur pays ».

Certes, l'ancienne terminologie propre à l'art des fortifications, encore usuelle jusque vers le milieu du XVI^e^ siècle, est assez nourrie ; mais elle représente encore l'état de choses du Moyen Age, alors que les vocables correspondants apportés d'outremonts désignent autant de progrès techniques nouveaux.

Ces « furieux mots de guerre » que Philausone fait retentir

(1) Cité par Delboulle, dans *Revue de l'Hist. litt. de la France*, t. VI, p. 296. Ce terme italien n'a rien de commun avec l'homonyme grec *chasmates*, gouffres (*χάσματα*), employé deux fois par notre auteur (l. III, Prol., et l. IV, ch. LXII).

(2) *Précellence*, p. 344.

aux oreilles « aguerries » de Celtophile (1) — tels que *scarpe* et *contrescarpe, parapet* et *casemate* — avaient donc parfaitement leur raison d'être. Et Pasquier lui-même se voit obligé d'en convenir : « Et de malheur aussi quittasmes nous nos vieux mots de fortification, pour emprunter des nouveaux Italiens, parce que en telles affaires les ingenieurs d'Italie sçavent mieux debiter leurs denrées que nous aultres François (2) ».

4. — Armes et armures.

L'Italie a fourni les appellations :

Escoulpette, escopette (l. IV, ch. XXIII), attestée antérieurement (1517) sous la forme *eschopette*, à côté de *sciope*, coup de fusil (dans la *Sciomachie*) : en italien, *schioppo*, bruit que fait l'arquebuse ou autre canon en tirant (Oudin).

Espade, épée (l. III, ch. XLII), reflet de l'ital. *spada*, à côté de *Spadassin*, nom donné à un des généraux de Picrochole et employé comme appellatif chez du Fail (3).

Rancon, de l'ital. *roncone*, serpe et « sorte d'arme à fust en forme de serpe, proprement une vouge » (Oudin), terme qu'on lit dans Brantôme (t. III, p. 254) : « Les soldats bien armez de corselets, de morions, de cymeterres, *rancons*, pertuzanes ».

Sangdedé, sandedé (t. V, ch. IX), du vénitien *cinque deda*, proprement cinq doigts, large dagasse qu'on fabriquait à Venise ou à Vérone (4).

5. — Vocables divers.

Groupons sous cette rubrique les termes :

Alerte, que Rabelais écrit *à l'herte* : « le Pilot... commande tous *estre à l'herte* » (l. IV, ch. XVII), de l'ital. *star all'erta*,

(1) *Dialogues*, t. I, p. 292.

(2) *Recherches*, l. VIII, ch. III.

(3) Henri Estienne cite cette dernière forme sous un aspect différent (*Dialogues*, t. I, p. 46) : « Rencontrer ces citadins tant mercadans qu'autres qui veulent piaffer et faire des *spadachins* devant nos yeux ».

(4) « Ces *sandedés* étaient des armes de parement, des armes de chasse ; on les portait à la ville, suspendues à la ceinture dans des fourreaux de cuir gauffré, estampé, ciselé avec la plus grande délicatesse » (Maindron, p. 217). Oudin définit le *cinque dita* « espée courte à la vénitienne. Mot dit par raillerie ».

estre alerte, estre au guet, prendre garde à son fait (Oudin) (1).

Attaquer, dans la *Sciomachie* : « ... alors fut l'escarmouche *attaquée* des uns parmy les autres en braveté honorable ». Ce terme n'apparaît plus tard que dans Ronsard : en italien, *attacare* (*la guerra*), commencer la guerre. Voici ce qu'en dit Henri Estienne : « Ce mot *attaquer*, participe du françois *attacher* (qui est le vray mot du nayf) et de l'italien *attacar*... Les courtisans trouvent plus beau *attaquer* que *attacher* » (2).

Ce dernier est parfois employé avec le sens d'*attaquer* au XVI^e^ siècle (voy. Littré). Pasquier en prend également la défense : « Nous avons quitté plusieurs mots françois qui nous estoient très naturels pour enter dessus des bastards, car de chevalerie nous en avons faict *cavalerie*.., embusche, *embuscade*, attacher l'escarmouche, *attaquer* » (3).

Embuscade (l. IV, ch. XXXVI), de l'ital. *imboscata*, métaphore tirée de la chasse. Pasquier voit des « bastards » dans ce terme et dans le précédent.

Escorte, de l'ital. *scorta*, avec le sens militaire dans le Manuscrit du *V^e^ livre*, ch. XXXII : « C'estoient Lanternes du guet, lesquelles ici faisoient *escorte* à quelques Lanternes estrangieres... »

Flanqueger, flanquer, ital. *fiancheggiare*, emploi burlesque chez Rabelais (l. IV, ch. XXXVI).

Improviste (*à l'*), expression qu'on lit dans le *Tiers livre* (ch. XXIII) : « ... reçoivent coups d'espée *à l'improviste* ». Blâmée plus tard par Henri Estienne comme une superfétation du français *à l'impourvu*, elle finit par triompher définitivement : « Amyot dit toujours *à l'impourvu*, mais *à l'improviste*, quoi-

(1) Montaigne écrit *se tenir à l'airte* (l. I, ch. XIX) et La Fontaine dit encore « se tenir *à l'erte* » (l. VIII, fable XXII). Odet de Lanoue explique ainsi cette locution soldatesque (1596) : « *A l'erte. Tenez-vous à l'erte* (dit-on aux soldats), c'est-à-dire préparez-vous, si l'occasion se presente, faisant bonne garde et ce qui touche le devoir, pour n'estre attrapez de l'ennemi au despourvu ».

(2) *Dialogues*, t. I, p. 180.

(3) *Recherches*, l. VIII, ch. VII. Du Fail l'emploie dès 1548 dans ses *Baliverneries* (ch. II) : « ... deux chiens qui ne s'osans *attacher*... » et, plus tard, dans les *Discours d'Eutrapel* (1585), ch. XXXIII : « Ce jeune marchant qui si vivement *attacha* et se moqua d'Octavius... »

que pris de l'Italien, est tellement naturalisé françois, qu'il est plus élégant qu'*à l'impourvu* (1) ».

Matton, pièce d'artifice en forme de brique, de l'ital. *mattone*, grosse brique: « Du chasteau fut tant jetté des *mattons*, micraines, potz et lances à feu... » (*Sciomachie*).

Morion (l. III, Prol.), casque des arquebusiers, au timbre élevé et comprimé sur les côtés, avec crête très haute. Cette forme de casque apparaît vers le milieu du XVI^e^ siècle un peu plus tôt en Italie. C'est l'esp. *morione*, venu par l'intermédiaire de l'Italie.

Passevolant, canon de petit calibre ainsi défini par Claude Fauchet (fol. 530): « *Passevolans*, les plus petits [canons], legiers ou aisez à manier, toutes fois montez sus roue comme les canons, afin de plus aisement les transporter ». En italien, *passavolante* désigne le carreau d'arbalète et une pièce d'artillerie (Oudin).

Pennache, de l'ital. *pennacchio*: « ... bardes, caparassons, *pennaches*, panonceaux, lances... » (*Sciomachie*).

Plastron, demi-cuirasse, de l'ital. *piastrone* (de *piastra*, lame de fer, plaque).

Raze, pièce d'artifice, de l'ital. *razzo*, rayon, fusée.

Sentinelle, pendant italien de *patrouille*, l'un et l'autre dans Rabelais, le premier plus fréquemment que le dernier, dérivant de *patrouiller*, verbe d'origine indigène (2). Les synonymes néologiques en étaient nombreux, comme l'observe Henri Estienne (3), et Pasquier en relève la date récente (4).

(1) Vaugelas, *Remarques*, t. II, p. 54.

(2) Henri Estienne fait à tort venir *patrouille* de l'Italie (*Dialogues*, t. II, p. 272) : « Les termes de la guerre dont on use aujourd'hui en la Cour et ailleurs, sont venus d'Italie ; mais ils ont premierement passé par les mains, ou plustost par les langues des escorcheurs. Ils disent *patouille* ou *patrouille*... »

(3) Cf. *Dialogues*, t. I, p. 304 :

PHILAUSONE. — Quelques uns disent Faire *faction*, quand il est question de faire la *garde*, soit *sentinelle* ou *ronde*...

CELTOPHILE. — Vous ne prenez pas garde quand vous me dites *Sentinelle* ou *Ronde*, que vous m'exposez des mots nouveaux par autres qui sont pareillement nouveaux».

(4) Cf. *Recherches*, l. VIII, ch. III : « Dans le livre de *La Discipline militaire* de Guill. de Langey, vous ne trouverez ni *corps de garde*, ni *sentinelle* ; ains au lieu du premier, il l'appelle le *guet*, et le second, *estre aux escoutes*. Ces deux, qui estoient de tresgrande et vraye signification, se sont eschangez en *corps de garde* et *sentinelle* ; et nom-

Stratageme, d'après l'ital. *stratagemma*, ruse de guerre (en latin, *strategema*), terme « qui depuis quelque temps a trouvé lieu au langage François » (1). Rabelais est le premier auteur qui s'en soit servi sous cette forme (l. II, ch. XXIV): « Je sçay tous les *stratagemates* (2) et prouesses des vaillans capitaines et champions du temps passé ».

Il faudrait ajouter les verbes: *escamper*, *saccager*, etc.

Notons finalement que le terme italien s'est parfois substitué au vocable indigène antérieur (par exemple, *arquebuse* à *hacquebutte*) ou l'a mis en discrédit. C'est ainsi que *soudart* a un sens favorable jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle, équivalent du latin *miles* (comme le traduit encore Robert Estienne en 1539), et les écrivains de l'époque n'en connaissent pas d'autres (3), Rabelais en premier lieu. De même, chez Marot, Des Periers (4) et du Fail. Amyot, dans ses *Vies*, ne fait encore usage que de *soudart* (5). Ce n'est que dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle que l'italien *soldato* l'emporte sur le vieux *soudard*, et, le rejetant dans l'ombre, en prend définitivement la place (6).

Les termes de guerre, importés d'Italie au début et au cours du XVI^e^ siècle, représentent — on le voit — un ensemble, dont l'importance numérique et la portée frappèrent les contemporains. Ceux-ci ne virent dans les nouveaux venus qu'autant d'intrus, regrettèrent les bons vieux mots et s'élevèrent avec véhémence contre le flot envahisseur. Erudits et historiens s'efforcèrent de

mement le mot d'*escoute* estoit plus significatif que celui de *sentinelle*, dont nous usons ».

(1) Henri Estienne, *Apologie*, t. I, p. 280.

(2) Pluriel d'après le latin, langue dans laquelle notre auteur avait écrit sur la matière. Voy. ci-dessus, p. 65.

(3) « Au departir, remercia gracieusement tous les *soudars* de ses legions, qui avoient esté à ceste defaicte: et les renvoya hyverner en leurs stations et garnisons » (l. I, ch. LI). — « Tous gendarmes, estradiotz, *souldars* et pietons du monde » (l. IV, ch. XXXIX).

(4) Voy. à ce sujet, *Rev. du XVI^e^ siècle*, t. III, p. 56-57.

(5) Cf. Sturel, *Jacques Amyot, traducteur*, p. 381 à 382.

(6) Deux textes suffiront :

Guillaume Bouchet (*Serées*, t. IV, p. 106): « *Soldats*... les gens de pied de toutes conditions et estats, qu'on appelloit n'a pas longtemps *Adventuriers*..., et *Soldats* maintenant, à la mode des Romains et Italiens ».

Brantôme (*Œuvres*, t. V, p. 306) : « Depuis, tous ces noms [soudoyers, pillards] se sont perdus et se sont convertis en ce beau nom de *soldatz*, à cause de la solde qu'ilz tirent ».

réagir, en condamnant en bloc les termes nouveaux, dont ils contestèrent la nécessité et la légitimité. A la tête de ces protestataires se place le philologue le plus insigne de l'époque, Henri Estienne, qui, dans toute une série d'ouvrages (1), s'est proposé de combattre le courant.

Certes, les termes militaires ne réflétaient qu'un aspect de l'italianisme, dont les effets s'étaient également manifestés dans d'autres domaines sociaux et techniques; mais ces vocables de guerre n'en restaient pas moins, par le nombre et l'intensité, le côté le plus sensible de l'invasion ultramontaine. Aussi appellèrent-ils particulièrement l'attention, et Henri Estienne redoubla d'efforts pour en arrêter l'infiltration. Il était pénétré de l'illusion des grammairiens de tous les temps, qui se croient à même d'activer les ressources d'enrichissement d'une langue ou d'en réduire le développement prétendu anormal. Il s'attaqua ainsi avec plus d'ardeur que de justesse à l'italianisme.

Son argument capital, déjà énoncé dans la *Conformité* (1565), est celui des « mauvais mesnagers qui pour avoir plustost faict, empruntent de leurs voisins ce qu'ils trouveroyent chez eux, s'ils voulovent prendre la peine de le cercher. » — « Encores (ajoute-t-il) faisons-nous souvent bien pis, quand nous laissons, sans sçavoir pourquoy, les mots qui sont de nostre creu, et que nous avons en main, pour nous servir de ceux que nous avons ramassez d'ailleurs ».

Cet argument qu'Henri Estienne n'est pas seul à invoquer contre l'italianisme au XVI^e^ siècle prouve que ni lui ni ses contemporains n'envisageaient le fond du débat, c'est-à-dire les conséquences inévitables résultant du contact entre deux civilisations de valeur inégale. Les cas de simples substitutions verbales sont fort restreints, et le temps a opéré les rejets nécessaires, soit en éliminant un des concurrents (*bigearre* et *bizarre*), soit en nuançant leur signification (*soudard* et *soldat*).

D'autre part, Henri Estienne fait remonter aux courtisans non seulement les vocables éphémères, produits de la mode et de l'imitation et qui ont disparu après une existence passagère, mais des termes techniques de guerre, tels qu'*attaquer*, par exemple, employé déjà trente ans auparavant par Rabelais. « Les courtisans, dit-il, trouvent plus beau *attaquer* qu'*at-*

(1) La *Conformité du François avec le Grec* (1565), les *Dialogues du nouveau langage François italianizé* (1578) et la *Précellence* (1583).

tacher ». Et la postérité a ici donné raison aux courtisans, contre le grammairien.

D'ailleurs ni Henri Estienne ni Pasquier n'ont formulé théoriquement leurs vues. Ils se sont bornés à faire ressortir la superfluité de certains de ces mots nouveaux. De même du Fail, qui marche sur leurs brisées, a condensé, dans le XXXIII[e] des *Contes d'Eutrapel*, les arguments invoqués par ses contemporains contre l'italianisme (1).

Il faut avouer que ce débat, plutôt verbal qu'historique, était inspiré d'un sentiment plus patriotique que scientifique. Il manquait à ces érudits le recul dans le temps pour apprécier avec justesse l'opportunité de ce courant néologique ainsi que la compréhension des résultats de ce contact entre les deux grandes des civilisations latines.

D'ailleurs, faute d'une connaissance approfondie du passé, les méprises étaient inévitables :

1° Plusieurs de ces termes nouveaux étaient antérieurs et n'avaient rien de commun avec l'italianisme : Exemple, *armet*, qu'on lit déjà dans Froissart.

2° Le nombre des doublets franco-italiens était effectivement fort réduit — tels : *embusche* et *embuscade*, *soudard* et *soldat* — et les critiques de l'époque voyaient à tort dans les italianismes autant de superfétations des mots de l'ancienne langue.

(1) « N'ay encore apprins si cela est bien fait, changer et invertir les noms de nostre pays, pour en aller emprunter ailleurs et estre notable signe d'estre mauvais mesnager, querir du feu chez ses voisins. Et de fait, les anciens mots et naturels des arts et sciences de ce pays ont esté chassez de leur authorité et sieges depuis quelques années, et, par un secret consentement de peuple, changez et transmuez en certains vocables estrangers, qui n'apportent pas grand fruict, ains une inconstance et legereté... Voyant une compagnie de gens de pied assez bien en ordre, dit que c'estoient de beaux pietons et advanturiers, mais il luy fut tout court respondu, que c'estoit une brave *fanterie* : auquel fut de pareil interest repliqué, *fantassins*, ou *infanterie*. Il continua, disant n'avoir onc veu plus belles bandes, où il luy fut dit que c'estoient *escadres* et regimens... Jugea sémblablement que l'un d'iceux avoit une beile salade, un casquet, un bassinet, un cabasset sur sa teste : à quoy par plus de neuf fut dit *morion*. Pecha encore plus lourdement, car d'un heaume, luy fut appris un *armet*, une bourguignotte, un accoustrement de teste : pour le plumail, luy fut reproché *pennache* : pour Capitaine, *Queytaine* : Coronal, *Collonel*, ou Collumel : pour dizenier, *Caporal* : Cinquantenier, *Cap-d'escouade*, et en l'erreur, *Lanspessade* ».

3° La plupart de ces termes nouveaux représentaient des notions nouvelles et des progrès dans le domaine militaire : organisation, équitation, fortification, etc. C'étaient donc en réalité des acquisitions opportunes et légitimes.

Le temps a depuis opéré le triage inévitable et n'a laissé subsister que les éléments réellement viables. Or ces derniers l'emportent dans des proportions inattendues. Un des récents biographes d'Henri Estienne le déclare en termes formels : « De 55 mots de ces termes de guerre, cités par Henri Estienne, et qui sont, à des degrés inégaux, des italianismes, 40 sont restés dans la langue moderne (1) ».

D'ailleurs, dès le XVI^e^ siècle, le bon sens triompha sur un patriotisme trop étroit, et Estienne Pasquier ne peut s'empêcher de reconnaître (« avec regret ») ce qu'il y avait de nécessaire dans l'italianisme: « Et à mon regret diroi *cavalerie, infanterie, enseigne colonelle, escadron*, au lieu des *chevalerie, pietons, enseigne coronale, bataillon*, mais pourtant si en useroi-je, puisque l'usage commun l'a gagné, contre lequel je ne serai jamais d'advis que l'on se heurte (2) ».

Nous sommes ainsi aujourd'hui plus à même d'apprécier le rôle et la portée de ce courant italianiste. En tout état de cause, ce mouvement néologique dénotait un véritable enrichissement de la langue et, une demi-douzaine de doublets mise à part, la grande majorité de ces termes de guerre apportait, avec les progrès de l'art militaire, les expressions correspondantes. En somme, ce courant a été à la fois opportun et légitime, résultat inévitable du contact avec une civilisation supérieure.

III. — Prologue du « Tiers livre ».

Rabelais, à l'imitation des auteurs de Mystères du XV^e^ siècle, a accumulé, dans le Prologue du *Tiers livre*, des termes de guerre infiniment nombreux, remontant aux vocabulaires des époques et des nations les plus diverses. Pour obtenir une nomenclature aussi exubérante, il a puisé à toutes les sources.

1° Mots de la vieille langue, très riche en détails militaires encore vivaces au XVI^e^ siècle.

2° Termes de guerre venus d'Italie au cours du XVI^e^ siècle et

(1) Louis Clément, *Henri Estienne*, p. 338.
(2) Estienne Pasquier, *Lettres*, l. II, lettre XII.

qui étaient déjà plus ou moins acclimatés en France vers 1540, époque où fut composé le Prologue du *Tiers livre*.

3° Vocables méridionaux, peu nombreux mais significatifs, dont le Prologue offre les premiers témoignages:

Brassal, brassard, du languedocien *brassal*, même sens.

Camisade (liv. IV, ch. XXXII), mot ainsi défini par Monet (1636): « Attaque sur l'ennemi avant l'aube, ou en un autre temps de nuit, des gens armés et couverts de chemises blanches ou autre telle estoffe pour s'entre connoistre ».

Le mot reflète le gascon *camisado*, assaut donné en chemise, et non pas l'italien *incamisciata*, comme on l'admet généralement. Il est fréquent dans Monluc (t. II, p. 316: « Nous donnasmes l'escalade tous en *camisades* ») qui, pour exprimer « tenter une surprise », se sert de la locution *porter une chemise blanche* (1), synonyme de *donner une camisade* (t. II, p. 413) : « Alors je luy dis en secret que j'allois *porter une chemise blanche* à monsieur de Caumont au passaige ».

Ce terme est raillé par du Bellay comme mot nouveau (2), et Estienne Pasquier commet un véritable anachronisme en s'en servant à propos de Childebert (l. V, ch. XXV): « Il fust arresté par la *camisade* que lui bailla sur la diane la reine Fredegonde ».

Cavalcadour, chevaucheur, et spécialement préposé aux chevaux de main (dans la *Sciomachie*), terme languedocien (*cavalcadour*), et non pas espagnol (*cabalgador*), comme on l'admet habituellement (3).

Migraine, grenade à feu, du prov. *migrano*, grenade (fruit).

Passadou, flèche au fer triangulaire et plat (l. IV, ch LII), du toulousain *passadou*, flèche (Doujat). L'italien dit *passadori*, traits, matrats, quarreaux d'arbaleste (Oudin) (4).

Penard, poignard : « Chascun exerçoit son *penard*, chascun desrouilloit son bracquemard », du langued. *penard*, même sens.

(1) Suivant le Père Daniel, pendant les guerres d'Italie, le marquis de Pescaire, pour surprendre les troupes de Bayart, avait ordonné à chaque soldat d'endosser une chemise par dessus ses armes pour les dissimuler. C'est de cette ruse de guerre que viendrait notre locution.

(2) Voy. Marty-Laveaux, *La Langue de la Pléïade*, t. I, p. 178.

(3) Ronsard s'en est servi après Rabelais (*Œuvres*, t. IV, p. 293) :

O fameux Escuyer,
Cavalcadour guerrier...

(4) Cf. Garzoni, *La Piazza universale*, 1660, disc. 82 : « Arme da tirar con mano come... i viretoni, i *passadori*, con quali vengono i passavolanti ».

Vastadour, pionnnier, homme qu'on employait à ravager le territoire ennemi, du gascon *gastadou*, ravageur (1).

4° Termes appartenant en propre à Rabelais et dont l'origine reste à préciser :

Brassier (l. I, ch. xxv) désigne peut-être une variété de fronde.

Hannicroche, arme recourbée en bec de cane, pendant de l'ancien appellatif *bec de corbin*. Rabelais en a tiré le dérivé *ennicroché*, recourbé, et *hanicrochement*, ce dernier ayant déjà chez notre auteur le sens figuré moderne d'« accroc ».

Spirole, petite couleuvrine.

Virolet, sabre au tranchant dentelé, suivant la définition qu'en donne Cotgrave.

Verse, sorte de canon (l. IV, ch. III).

5° Quelques souvenirs livresques puisés dans les auteurs classiques :

Baliste (Tite-Live) et *catapulte* (Vitruve), à côté de *bélier* (l. IV, ch. LXI).

Caliges, sorte de brodequins que portaient les soldats romains (Cicéron).

Cataracte, herse, et *helepolide*, hélépole, énorme machine de guerre (Vitruve).

Gland, balle de plomb ou d'argile (César, Tacite).

Phalarice ou *phalarique*, flèche incendiaire (Tite-Live).

Scorpion, sorte de baliste à main pour lancer des pierres et des flèches (Isidore).

Ajoutons : *naumachie* (2), représentation d'un combat naval (Velleius Paterculus), etc.

Ce n'est pas tout. Pour exprimer les roulements du tonneau de Diogène, Rabelais fait usage d'une cinquantaine de verbes à signification technique, tirés des arts de l'artilleur, de l'armurier, de l'ingénieur, véritable kyrielle verbale qui forme la contrepartie des termes de guerre que nous venons de passer en revue.

Ainsi, abstraction faite de quelques réminiscences classiques

(1) La forme latinisée rabelaisienne revient chez Brantôme (t. II, p. 298) : « Y avoit cent quarante grosses bombardes... *vastadours* ou pionniers, selon nous autres d'aujourd'huy ».

(2) Cf. Rabelais, *Sciomachie* : « *Sciomachie*, c'est-à-dire un simulacre et representation de bataille, tant par eaue que par terre ». — « La *naumachie*, c'est-à-dire le combat par eau... » — « Les chevaliers vouloient faire esprouver leurs vertus en *monomachie*, c'est-à-dire homme à homme contre les tenans. »

destinées simplement à faire nombre, nous nous trouvons en présence d'éléments encore vivaces, représentant un ensemble complet de la nomenclature militaire de l'époque. La plupart des termes de guerre de l'ancienne langue, encore en usage dans la première moitié du XVI^e^ siècle, y figurent, comme nous l'avons montré, à côté des nouveaux termes que le contact avec l'Italie avait ajoutés au fond indigène.

Rabelais est le premier écrivain de la Renaissance, chez lequel cet héritage du passé se mélange aux acquisitions d'outre-monts. Alors qu'Henri Estienne, une trentaine d'années plus tard, traite les apports de l'italianisme avec une ironie lourde et une érudition douteuse, passant condamnation sur l'ensemble de ce contact ethnique, l'auteur de *Pantagruel*, avec l'instinct du génie, en adopte les résultats durables. La plupart des termes, attestés tout d'abord dans son œuvre, sont définitivement restés dans la langue.

Ajoutons que sous le rapport de la terminologie militaire, comme sous tant d'autres, le grand écrivain fait montre d'une largeur de vues et d'une curiosité inlassables. D'autres ont apprécié le côté technique de son art militaire, de sa stratégie, des mouvements et des opérations de guerre qu'il décrit dans son livre. Nous avons tâché, de notre côté, de montrer que l'expression verbale, dans ce domaine militaire, est d'une richesse et d'une variété non moins étonnantes. L'exactitude la plus rigoureuse égale, ici comme ailleurs, l'étendue de l'expérience, la netteté de la vision. Rabelais nous a laissé, en fait d'art militaire, un ensemble unique, un trésor inépuisable, digne de ceux qu'il nous a fournis pour l'art nautique et l'histoire naturelle.

CHAPITRE III

NAVIGATION

L'intérêt pour les choses de la marine se revèle dès les premières pages du roman rabelaisien, dans le programme d'éducation de Gargantua dressé par Ponocrate, (l. I, ch. XXIII) : « Puis icelluy basteau tournoit, gouvernoit, menoit hastivement, lentement, à fil d'eau, contre cours, le retenoit en pleine escluse, d'une main le guidoit, de l'autre s'escrimoit avec un grand aviron, tendoit le vele, montoit au matz par les traictz, couroit sus les branquars, adjustoit la boussole, contreventoit les boulines, bendoit le gouvernail ».

On relève dans ce passage quelques termes techniques indigènes, inconnus par ailleurs, comme *trait*, au sens de « câble » et surtout *branquars* « vergues », proprement grosses branches (1), mot que Rabelais avait auparavant appliqué, ch. XVI, aux touffes enchevêtrées de la queue de l'énorme jument, que Fayoles, roi de Numidie, avait envoyée d'Afrique à Grandgousier.

Rabelais aura appris ces termes spéciaux « au port d'Olone en Thalmondoys » (ch. XVI), aujourd'hui les Sables d'Olonne, dont le havre, de grande importance au XVI^e^ siècle, pouvait recevoir de véritables vaisseaux et qui se trouvait à proximité de Fontenay et de Maillezais (2), où il passa ses années de moinage. Il a vu peut-être aussi de ses propres yeux le navire gigantesque que Francois I^er^ fit construire au Havre, la fameuse *Françoise*, de 2000 tonnes, qui échoua avant d'avoir pu prendre la mer, car il fait allusion aux câbles « de la grand nauf *Françoyse* (3) qui est au port de Grace en Normandie » (l. II,

(1) Aujourd'hui, dans le Bas-Maine, *brancards* désignent les grandes balances suspendues avec de grosses cordes (Montesson).

(2) Voy. *Rev. Et. Rab.*, t. II, p. 247-248.

(3) La plupart des éditions (Burgaud des Marets, Moland, etc.) donnent « la grand navire françoise ».

ch. IV), c'est-à-dire au port du Havre récemment fondé par le grand roi (1).

Le vocabulaire nautique de Rabelais, encore très restreint à cette époque de sa vie, sera considérablement enrichi par ses déplacements ultérieurs dans le Midi de la France et surtout par ses voyages répétés en Italie. Quelques termes gréco-latins mis à part, qui gardent d'ailleurs leur cachet livresque, sa nomenclature est puisée aux sources mêmes, aux différents ports qu'il a visités, aux matelots qu'il a interrogés et fréquentés. C'est ce qui explique la vie qui règne d'un bout à l'autre du « naviguaige », le réalisme des commandements et des cris de manœuvre, des injures de matelots. Tels, dans la Tempête (2), les ordres brefs et formels du pilote et les réponses collectives des gens de l'équipage :

Couraige, enfans, dist le pilot, le courant est refoncé. — Au trinquet de gabie. Inse, inse. — Au boulingues de contremejane. — Le cable au capestan. — Vire, vire, vire. — La main à l'insail. Inse, inse, inse. — Plante le heaulme. — Tiens fort à guarant. — Pare les couetz. — Pare les escoutes. — Pare les bolines. — Amure babord. — Le heaulme soubs le vent. — Casse escoute de tribord, filz de putain (3). — Vien du Lo. — Pres et plain. — Hault la barre. — (Haulte est, respondoient les matelotz). Taille vie. — Le cap au seuil. — Malettes hau. — Que l'on coue bonnette. — Inse, inse.

Suit le *celeume* ou chant cadencé des matelots pour s'encourager à ramer :

Je n'en daignerois rien craindre,
Car le jour est feriau :
Nau, nau, nau.

« Cestuy celeume, dist Epistemon, n'est hors de propous et me plaist. Car le jour est feriau... » C'est en effet le refrain d'un Noël (4), cantique d'allégresse par excellence.

(1) Ch. de La Roncière, *Histoire de la Marine française*, t. II, p. 473 à 475.

(2) Voy. sur la Tempête l'Appendice B : Théophile Folengo.

(3) Juron encore usuel parmi les mariniers de la Loire qui s'en servent surtout pour appuyer un ordre ou pour appeler très spécialement l'attention. Voy. *Rev. Et. Rab.*, t. IX, p. 112.

(4) Jal voyait à tort, dans l'exclamation *nau* ! (c'est-à-dire *noël* !), le même mot que *nau*, navire. Jean Le Maire l'identifie avec l'homonyme du patriarche biblique (*Les Illustrations de Gaule*, l. I, ch. VII) : « ... bon pere Noë, lequel jusques aujourd'huy en toutes joyes publiques

C'est à la fin du *Tiers livre*, que Pantagruel fait ses préparatifs au port de Thalasse, près Saint-Malo, pour entreprendre sur mer, avec ses compagnons, le voyage lointain à la recherche de la Dive Bouteille. Les deux livres suivants décrivent tout au long les différentes étapes de cet itinéraire. Tout en donnant aux diverses régions de cet immense parcours des appellations fantaisistes et de valeur négative, il est à peu près certain que notre auteur entremêle, dans sa géographie en apparence imaginaire, des souvenirs de ses lectures géographiques, nombreuses et variées. Mais nous ne nous attarderons pas aux péripéties multiples de cette curieuse odyssée (1).

Nous n'en retiendrons qu'un seul trait, dont le caractère positif est incontestable : le vocabulaire nautique, abondant et pittoresque, qui accompagne le *naviguaige* et surtout l'épisode central, la Tempête. L'élément linguistique, qui distingue notre Tempête de toutes celles qui l'ont précédée ou suivie, formera l'objet de nos recherches.

I. — Témoignages comparatifs.

Avant d'aborder cette étude lexicologique, il importe de faire ressortir, par un rapprochement suggestif, la nouveauté et la fécondité de la nomenclature rabelaisienne.

Cette originalité ressort pleinement d'une comparaison avec les documents nautiques antérieurs, principalement avec *Les Faiz de la marine et navigaige*, composés vers 1520 par le seigneur Antoine de Conflans (2). Ce patron de navire trace le tableau de l'état de la marine au début du règne de François Ier et nous apprend les noms des bâtiments qu'employaient les diverses nations de l'Europe au commencement du XVIe siècle.

Voici d'abord la nomenclature des bâtiments du Nord :

Et premierement, en la grant mer Oceane, aux parties froides tenans aux basses Allemaignes, comme Roussie, Norwaigue, Dampne-

(si comme à la nativité de nostre Seigneur) est acclamé et vociféré par la tourbe des enfans : *Noë, noë, noë* ! » Identification erronée, mais témoignage à retenir.

(1) Voy., à ce sujet, le livre d'Abel Lefranc, *Les Navigations de Pantagruel*, Etude de géographie rabelaisienne, Paris, 1905.

(2) Bibl. Nat., Mss. fr. 742 in 4°. Ce curieux manuscrit a été publié par Jal, dans les *Annales maritimes et coloniales* de 1842, t. II, p. 29 à 60. Voy., pour nos extraits, p. 37 et suiv.

marc, venant en Frise, en la Hanse teutonique, Hollande, Zelande et Breban, y a gros nombre de hourques qui viennent par flottes en Brouage ou en Bretaigne, ou à Saint Tunal et Portugal, querir de sel, et sont gros navires de deux cens, troys cens, quatre cens, cinq cens et jusques à six cens tonneaux et quelcunes plus grandes...

En Hollande sont *corbes* (1), aucunes de cent tonneaux et les autres au dessoubs, et peschent harencs en la mer Flandre, et se treuvent aucunes foys trois cens ensemble.

En Zélande sont *heux* (2), *escutes* (3), *vollans* (4), les ungs de quatre-vingtz, de soixante dix, de soixante tonneaux...

En Flandres... sont grant quantité de corbes, de heux, de *bodequins* (5), escutes et autres petits vaisseaux pescheretz.

Dans le port de Calais, sont *passaiges à clint* (6) et aucunes escutes qui vont querir boys en Angleterre, charbons et autres choses.

Dans le port de Boulongne sont *navires à caravelles* (7), allant en marchandise à Bourdeaulx, à la Rochelle, et grant quantité de pescheurs à harengs.

A Diepe, gran navires à caravelles, de sept vingtz, et huit vingtz tonneaux, à caravelles, qui vont en Portugal et autres lieux...

A saint Wallery et à Fescamp, il y a grant quantité de caravelles et *crayes* (8)... et la plupart servent à pescher harenc.

A Rouen, il y a navires à caravelles et autres navires qui navigent par la mer, que chascun coignoist, comme sont *foncets* (9), hour-

(1) Terme nautique flamand, isolé en dehors de Conflans. Voy., pour ces termes et les suivants, le *Glossaire nautique* de Jal et surtout la dissertation citée plus bas de Kemna.

(2) Mot emprunté du flamand *hui*, d'où la forme *hue* qu'on lit tout d'abord dans la *Chronique* de Molinet (Kemna, p. 155).

(3) Cf. ci-dessous : Dans le port de Calais... Froissart donne *scute*, terme nautique tiré du flamand *skuta*, qui désigne toutes sortes de bateaux.

(4) Problablement reflet du flamand *vliebot*, attesté en français dès le xv^{e} siècle (Kemna, p. 154).

(5) Autre terme flamand, au sens de « petit bateau », attesté dès le xv^{e} siècle (Kemna, p. 153).

(6) Et plus bas : *vaisseaux à clinc*, même sens que *clinquart* (Voy. note 4 de la page suivante).

(7) De l'ital. *caravella*, bâtiment en usage surtout chez les Portugais : terme attesté, sous cette forme, au début du xvi^{e} siècle (voy. *Dict. général*).

(8) Forme rare (de l'angl. *cray*), à côté de celles de *craier, creer* (de l'angl. *crayer*), cette dernière employée dès 1334 (Kemna, p. 147).

(9) Grands vaisseaux : « C'est sur les *foncets* qu'on amène à Paris de Rouen et des villes de Normandie... les bois, les épiceries et autres marchandises » (Savary, *Dict. de commerce*, 1723).

ques, escutes, barques et tous *vaisseaux à clinc* (1) et à caravelles, et navigent depuis Rouen jusques à la mer...

En la couste de Guyenne comme les Sables d'Aulonne, la Rochelle (2), les isles d'Oleron, Hallevert, Brouage, Maregne... les navires qui y sont se nomment caravelles et *barches* (3), grandes et petites... Et encore à la dicte coste de Guyenne à force autres petits vaisseaulx, comme caravelles, *clinquars* (4), *pinaces* (5), *balleiniers* (6), gabares, barques pescheresses, *passagiers* (7) pour passer aux isles de Ré et de Marennes, *anguilles* (8) qui est une maniere de vaisseaulx soubtilz, qui vont de Blaye jusques à Bordeaulx et autres lieux par Gironde.

En passant à la Méditerranée, les rapprochements n'offrent pas moins d'intérêt :

Il y a *sagictiaires* (9) (« sagittaires »), *palendries* (10) et *esquiraces* (11), *becques* (12) et *brecins* (13), *barquetz* (14), barquetes, et tout sert pour la marchandise.

Les vaisseaulx soubtilz sont galleres bastardes, galleres soubtil-

(1) Voy. note 6 de la page précédente.

(2) Ces détails sur les ports connus de Rabelais sont à retenir.

(3) Forme antérieure, parallèle à *barque*, l'une et l'autre étrangères à Rabelais.

(4) De Conflans en donne plus bas l'explication : « Aux Esturies sont navires d'une autre sorte qui vont à la coste de Barbarye, pescheurs de merlutz et s'appellent *clinquars* ».

(5) Les *pinaces* de Bayonne sont mentionnés dans la *Chronique* de Monstrelet (chez Jal) : « Les dits Biscayens vindrent à tout douze vaisseaux d'armes nommez *espinaces* ».

(6) Nom de navire, attesté sous différentes graphies, dès le XIVe siècle (Kemna, p. 45-46).

(7) Déjà dans Froissart qui dit à la fois *vaissiaus passagiers* et un *passagier*, c'est-à-dire un bateau de passage (Kemna, p. 47).

(8) « Une nef appelée *anguille*... » est citée au XVe siècle dans Godefroy.

(9) Sorte de bateau rapide (de l'ital. *sagittaria*), dont le nom est attesté en français dès 1320 (Kemna, p. 198).

(10) Molinet emploie le même terme, sous la forme *palandre*, à la fin du XVe siècle (Kemna, p. 241).

(11) Ce terme manque à Kemna : c'est l'anc. italien *schirazzo*, sorte de navire turc.

(12) Ce terme manque à Kemna : peut-être reflet de l'ital. *sciabecco*, chébec, ce dernier emprunt du XVIIIe siècle.

(13) Manque également à Kemna. Dans le langage nautique, *brécin* ou *bressin* désigne un cordage.

(14) Cette forme masculine est inconnue ailleurs (cf. Kemna, p. 116).

les, fustes, *brigandins* (1), *grips* (2), *leux* (3), *armadis* (4), *targuyes* (5), *gondres* (6), esquiffes (7), *chates* (8) pour descharger et charger caraques, *albastottes* (9), pontons pour nettoyer ports et pour faire rempars en mer; *tafforées* (10) pour porter artillerie et battre à fleur d'eau. Toutes ces nefs naviguent devers les mers meditarennes...

En parcourant cette abondante nomenclature, on est surpris de ne retrouver chez Rabelais aucun de ces nombreux noms de navires (cités en italiques) du commencement du XVI^e^ siècle. Mais ils étaient déjà sans doute sortis d'usage à l'époque où notre auteur préparait son « naviguaige », c'est-à-dire après 1540.

D'ailleurs, si l'on veut apprécier la richesse et la nouveauté de la terminologie nautique rabelaisienne, il n'y a qu'à la comparer aux quelques mots de marine que renferment les deux éditions successives (1539 et 1549) du *Dictionnaire* de Robert Estienne, par exemple :

Artimon est une petite voile de navire qu'on dit autrement *trinquet*.

Galées ou *galleres*, gallée de trois rames pour banc, *Triremis*.

Gallion, une sorte de navire nommée *gallion* ou *brigantine*.

Navire ou *nau*, *Navis*. Une petite *nau* legiere qui sert d'aller espier ; une sorte de *navire* courte et legiere; petite *navire*, nasselle ou flette servant à des charges.

Saburre est grosse arene de quoy on charge les navires jusques à certaine mesure, à fin d'estre plus fermes, *Saburra*.

En dehors de ces appellations traditionnelles, aucune trace des nombreux termes océaniques et méditerranéens qui donnent au

(1) Sous cette forme, déjà dans Froissart, t. XIV, p. 213.

(2) De l'ital. *grippo*, nom de petit navire dont Commynes fait mention.

(3) Forme francisée de *lut*, ce dernier donné par Rabelais (voy. plus bas, p. 118).

(4) Manque à Kemna: c'est l'esp. *armadia*, radeau.

(5) Même remarque. Nous en ignorons la source : cf. esp. *tarida*, tartane.

(6) Ancienne forme francisée de *gondole* (cf. plus bas, p. 116).

(7) Mot du XVI^e^ siècle, également familier à Rabelais (voy. ci-dessous, p. 118).

(8) Nom d'un petit bâtiment, d'origine probablement indigène ; attesté ici pour la première fois (cf. Kemna, p. 183-184).

(9) Manque à Kemna et à nos sources.

(10) De l'esp. *tafurea*, vaisseau servant à transporter des chevaux : terme attesté dès le XIV^e^ siècle (Kemna, p. 215).

vocabulaire nautique de Rabelais son caractère pittoresque et évocateur.

II. — **Terminologie nautique.**

Il importe de discerner, dans cette nomenclature touffue (1), les contingents divers et multiples qui l'ont tour à tour constituée. L'Océan et les voies fluviales d'une part, la Méditerranée de l'autre, l'ont successivement alimentée. C'est de la bouche même des matelots que Rabelais a appris les termes nautiques usuels à son époque. Nous allons passer en revue ces apports, originaux et pittoresques, qui donnent à son *naviguaige* un cachet à part (2).

A. — *TERMES DE MARINE FLUVIALE.*

L'état des chemins au XVI^e^ siècle engageait les voyageurs à recourir le plus possible aux voies fluviales, comme la Loire et ses affluents. C'est ce qu'a fait certainement Rabelais au cours de ses incessants déplacements. Il avait des amis dans la célèbre communauté des marchands qui naviguaient sur le fleuve et ses affluents. Parmi ces marchands figurait même Jamet Brahier, allié à la famille de Rabelais, le « maistre pilot » de la flotte de Pantagruel (3).

1) Nous avons déjà consacré à ce sujet un mémoire spécial « Les termes nautiques chez Rabelais » (dans la *Rev. Et. Rab.*, t VIII, p. 1 à 56), dont nous tirerons les données essentielles, augmentées des résultats de nos recherches ultérieures.

(2) Voy. Estienne Clairac, *Explication des termes de marine employés dans les édicts, ordonnances et réglemens de l'Amirauté*, Paris, 1638. — Père Georges Fournier, *Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation* (précédé d'un « Inventaire des mots et façons de parler dont on use sur mer »), Paris, 1643. — Auguste Jal, *Glossaire nautique*. Répertoire polyglotte des termes de marine ancienne et moderne, Paris, 1848.

Charles de La Roncière, *Histoire de la Marine française*, t. I à IV, Paris, 1899 à 1909. — Kemna, *Der Begriff « Schiff» im Französischen*, dissertation de Marbourg, 1901.

(3) Voy. Abel Lefranc, dans la *Rev. Et. Rab.*, t. IV. p. 183.

I. — Emprunts directs.

Rabelais est redevable des termes suivants aux marins de la Loire (Anjou, Maine, Perche) qu'il a souvent fréquentés (1) :

Housée de pluye (l. II, ch. xxxii), pour averse, ondée, expression familière aux marins de la Loire dès le xv^e^ siècle : « Ligement qui effondra en l'eaue par un estourbillon ou *ouzée* de vent (Martellier, p. 47), c'est-à-dire par un coup de vent, par une bourrasque. Dans le Maine et l'Anjou, *ousée* est encore vivace avec le sens d' « ondée » (2).

Orjau, organeau (l. IV, ch, xviii : « n'abandonnez l'*orjau* »), terme attesté dès le xv^e^ siècle chez les marins de la Loire : « Hurt [d'un chalan] à l'un des *orgeaulx* du pont de Blois » (dans Martellier).

Peaultre, gouvernail des bateaux de la Loire (l. IV, ch. lv : « vire la *peaultre* »), mot qui figure dans un document nautique ligérien du xiv^e^ siècle (Martellier, p. 49). L'expression *virer la peautre*, pour tourner le gouvernail, est courante sur les bateaux de la Loire. Le terme *peautre* est encore vivace dans le Centre, le Blésois et l'Orléanais (3) et surtout dans l'Anjou, où il conserve son antique forme et agencement (4).

Toute une série de termes nautiques, attestés pour la première fois chez Rabelais, peuvent se rattacher à la même source :

Amure, cordage, et *amurer*, tendre l'amure (l. IV, ch. xx).

Bonnette, petite voile ajoutée à une grande, ayant la forme d'un bonnet pointu (l. IV, ch. xxii).

Boulingue, petite voile au sommet du mât (l. IV, ch. xxii : « Où sont nos *boulingues*? »), terme identique à l'ancien *bouline*, qui, dans l'*Hydrographie* du Père Fournier, a le double sens de « voile » et de « corde », acception familière à Rabelais

(1) P. Martellier, *Glossaire des documents de l'histoire de la communauté de marchands fréquentant la rivière de la Loire et fleuves descendant en icelle*, Orléans et Paris, 1869.

M. Jacques Soyer, archiviste du Loiret, a le premier appelé l'attention sur ces termes ligériens dans le *naviguaige* de Rabelais. Voy. son article dans la *Rev. Et. Rab.*, t. IX, p. 109 à 114.

(2) Voy., sur *housée*, la note que nous avons insérée dans l'éd. Lefranc des *Œuvres de Rabelais*, t. I, p. 26, note 5.

(3) Jacques Soyer, *art. cité*, p. 109 à 110 et 113.

(4) Verrier et Onillon, *Glossaire de l'Anjou*, t. I, p. 95-96, où se trouve une description détaillée

(l. I, ch. XXIII, et l. IV, ch. XXII). Le rapport entre les deux formes est le même que celui de *berline* et *berlingue*, cette dernière prononciation populaire parisienne au XVIII^e^ siècle.

Bressin, cordage, mot induit de *bressiner*, haler sur le bressin (l. IV, ch. XX), prononciation vulgaire provinciale pour *brassin* (de *bras*).

Cosses, anneaux cannelés qui maintiennent les cordages et les préservent des effets du frottement (l. IV, ch. XVIII et XXXIV). C'est le même mot que *cosse* de fève (XII^e^ siècle), ces anneaux recouvrant les boucles d'une gaine protectrice. La forme parallèle *gosse* signifiant à la fois cosse de fève (XVI^e^ siècle) et *cosse* de cordage (voy. Littré), confirme cette analogie métaphorique.

Heaulme, barre du gouvernail (l. IV, ch. XX): « Desmanche le *heaulme* ».

Malettes, petites ouvertures par lesquelles on transfilait les attaches des bonnettes, proprement petites malles (l. IV, ch. XXII): « *Malettes*, hau ».

Portehaubancs, qui porte les haubans ou gros cordages du mât (l. IV, ch. XXXIV).

Plusieurs de ces termes sont encore aujourd'hui en usage chez les mariniers de la Loire. Les bateliers angevins, entre autres, disposent toujours d'une ample provision de termes nautiques que les auteurs du récent *Glossaire de l'Anjou* ont enregistrés avec soin au cours de leur recueil, et ensuite groupés à la fin sous la rubrique « Batellerie ».

Ce sont pour la plupart des métaphores de marins ou de pêcheurs — *bonnette* et *heaume*, *cosse* et *malette* — images frappantes qui ont leur point de départ dans des objets concrets, procédé habituel de l'imagination populaire.

2. — Emprunts accessoires.

Une autre catégorie de ces termes nautiques isolés peut être rapprochée de ceux que nous venons d'étudier.

Aigneuillot, coquille pour *aigueillot*, aiguillot (l. IV, ch. XVIII): « Je oy l'*aigneuillot* fremir. Est il cassé? ». C'est le poitevin *aigueille*, aiguille, dont la forme diminutive et le sens technique n'ont pas survécu. La variante moderne *aiguillot* est attestée ultérieurement.

Caveche, sorte de poulie, appelée *cap du mouton* (l. IV,

ch. XVIII : « guare la *caveche* »), proprement tête de chevêche (dial. *caveche*), sorte de chouette à grosse tête, appelée *chavèche* dans le Berry (1).

Coursoir, terme dont on ignore le sens précis (2), mais en tout cas différent de *coursie* (l. IV, ch. LXIII : « Rhizotome estoit accropy sus le *coursoir* »), du poitevin *coursoir*, cour ou espace libre entourant les habitations (3) (Beauchet-Filleau).

Il est probable que Rabelais a entendu ce terme, comme plusieurs autres, aux ports des Sables-d'Olonne ou de la Rochelle qu'il mentionne fréquemment dans son roman, et qui se trouvaient dans le voisinage de Maillezais, où notre auteur fit des séjours répétés chez son protecteur et ami, l'évêque Geoffroi d'Estissac.

Le sens spécial (chez Rabelais) du premier et du deuxième de ces termes poitevins n'a pas survécu, mais leur réalité nautique reste hors de doute, comme celle de tous les termes analogues qu'il avait recueillis aux Sables-d'Olonne dès sa jeunesse et consignés, longtemps avant son « naviguaige », dans son *Gargantua*.

B. — *TERMES OCÉANIQUES.*

L'Océan a fourni le contingent le plus nombreux, englobant à la fois le legs nautique du passé et les nouvelles expressions que Rabelais a recueillies au cours de ses innombrables voyages. Nous allons envisager à part chacune de ces contributions.

1. — Emprunts anciens.

L'ancienne langue a légué au vocabulaire nautique du XVI^e^ siècle nombre de termes (4), dont plusieurs sont restés viva-

(1) Cotgrave note le terme comme « languedocien », mais ce dialecte ne connaît que *cabesso* avec le sens exclusif de « tête ».

(2) Godefroy explique *coursoir* par « pompe d'un vaisseau » (de même dans le Glossaire Jannet-Moland), acception à coup sûr erronée.

(3) L'abbé Lalanne cite, dans son *Glossaire du Poitou*, ce document de 1658 : « ... jardins, cours, *coursouers*... »

(4) Voy. le *Dictionnaire* de Godefroy et la dissertation citée de Kemna (1901). Voici ceux qu'on lit dans Rabelais :

Couet, corde qui sert à tirer et amener les voiles au vent, d'où *couer*, amurer. L'exemple le plus ancien du mot est de 1445 (Godefroy).

Escoute, écoute, cordage (l. IV, ch. XXII), terme hollandais attesté dès le XV^e^ siècle.

ces. Relevons-y ceux qui sont propres à Rabelais ou au XVI^e siècle :

Gaillard ou *château gaillard*, partie élevée à l'avant ou à l'arrière des grands vaisseaux (l. IV, ch. XXXII), c'est-à-dire fort, solide, terme attesté en 1543 (La Roncière, t. II, p. 480).

Morisque, nom de voile (l. IV, ch, LXIV : « papefilz, *morisques* et trinquetz »), littéralement voile mauresque (cf. voile

Estail, étai (l. IV, ch. LXV), ancien terme océanique remontant au XII^e siècle.

Galée (que Rabelais écrit *gualée*), galère (l. I, ch. III : « vogue la *gualée* »), terme remontant aux origines de la langue, sous la forme *galie,* d'où les dérivés *galion* (l. III, ch. v) et *galiote* (dans la *Sciomachie*), attestés dès le XIII-XIV^e siècle. *Galée* est encore vivace au XV^e siècle, lorsqu'il cède la place à *galère* : *galée* est donc au XVI^e siècle un archaïsme qu'on rencontre encore en poésie (fréquent chez Marot), mais du Bellay déclare expressément (éd. Marty-Laveaux, t. I, p. 315) : « J'ai usé de *gallées* pour *galleres*... ». Chez Brantôme c'est un italianisme (t. II, p. 300) : «... il avoit onze carracques, deux cens galleres et vingt cinq *gallées* à voiles ».

Galerne, écrit aussi *gualerne*, vent du nord-ouest (l. IV, ch. IX : « le vent de *galerne* »), pris en opposition avec le *sirocco* (l. IV, ch. XLIII : « l'un loue le Siroch... l'autre *gualerne* »). Très ancienne expression du vocabulaire océanique qui a survécu dans le langage nautique et dans plusieurs patois.

Nef, une seule fois employé par Rabelais et en dehors du *naviguaige* (dans une lettre d'Italie, comme variante de *nauf*, éd. Bourilly, p. 63). Terme très ancien (vers 1040), remplacé à la fin du XV^e siècle par *navire*, qu'on relève une quinzaine de fois dans Rabelais (déjà Commynes emploie une fois *nef* contre trente-six fois *navire*). Cependant *nef* garde son sens technique, surtout en poésie (par exemple chez Marot) jusqu'au XVII^e siècle, avant d'être relégué dans le domaine métaphorique. Le lat. *navis* a donné en français *nef*, à côté de *nave* et *nauf*, ces deux derniers par l'intermédiaire de l'italien et du provençal.

Orque, hourque, navire de transport (l. IV, ch. XVIII : « neuf *orques* chargées de moines »), terme que le *Dictionnaire* de l'Académie de 1694 orthographie *hourque* : « Vaisseau léger et plat; on l'appelle aussi *oucre* ». L'ancien français connaît encore les variantes : *hurque* (vers 1490), *hulque* (Commynes) et *houlque* (Monstrelet), à côté de *hource* (Th. Corneille, 1694) et d'*orce* (Ménage), d'origine germanique : angl. et holland. *hulk* (voy. Kemna, p. 151 et 154).

Utaque, étague, cordage (l. IV, ch. LXIV), à côté d'*uretaque* (l. IV, ch. XX), terme d'origine obscure remontant au XII^e siècle.

Quelques-uns de ces vieux termes, comme *escoute, étague* et *galerne*, sont encore usuels parmi les mariniers de la Loire.

Tous ces vocables étaient encore employés au XVI^e-XVII^e siècle. Certains se trouvent dans le *Dictionnaire* de Nicot (1606) ; d'autres dans les ouvrages spéciaux de Cleirac (1638) et du Père Fournier (1643).

latine), terme inconnu en dehors de Rabelais (il manque au *Glossaire nautique* et à Godefroy).

Tahut (1), espèce de navire, terme inconnu en dehors de Rabelais et identique au vieux mot *tahut*. cercueil (encore dans Brantôme (2), d'origine méridionale: toulousain *tahut*, bière ou cercueil (Doujat). Quant au rapport sémantique entre « navire » et « cercueil », comparez cet article du *Dictionnaire étymologique* de Ménage : « *Nau*, bière, cercueil... de sa ressemblance à une *nau*; c'est ainsi que nos anciens appelloient un bateau, du mot *navis* ».

Volantaire, sorte de navire (l. IV, ch. XXII) que Jal interprète (p. 523) par « bateau public, à volonté », tandis que Kemna (p. 154) le rapproche du synonyme *volant* (1476), c'est-à-dire bateau leger, qui vole. Pourtant, *volantaire* ne peut dériver que de *volente*, volonté (Palsgrave) et le sens répond à peu près à celui donné par Jal. Le mot manque à l'édition princeps du *Quart livre* (1548).

2. — Emprunts normands et bretons.

Rabelais a connu de près la Bretagne, dont son roman porte des vestiges nombreux. Il en a visité à plusieurs reprises les ports, où il eut des rapports fréquents avec les marins et les pêcheurs. Il a recueilli de la bouche des premiers les vocables nautiques indigènes et appris des autres les noms de poissons océaniques qu'on trouve nombreux dans son catalogue ichtyologique (l. IV, ch. LX).

A-t-il connu personnellement Jacques Cartier, comme le prétend une tradition locale consignée en 1628 par le chanoine malouin Doremet dans une note marginale de son opuscule sur *l'Antiquité de la ville et cité d'Aleth*? (3)

C'est peu probable.

Tout porte à croire que Rabelais ne connaissait pas person-

(1) Cf. l. V, ch. XIV : « *Tahutz*, barquettes et freguattes ». C'est la leçon du Manuscrit; l'Edition lui substitue : « Galleres et freguades ».

(2) « Fut ordonné... qu'on porteroit Du Guesclin sur son *tahut* où estoit le corps et les clefs de Chasteau Randon ». *Œuvres*, t. II, p. 201.

(3) « Rabelais vint à Saint-Malo pour apprendre de Jacques Cartier les termes de la marine et du pilotage à Saint-Malo, pour en chamarrer ses bouffonnesques Lucianismes et impies épicuréismes ».

nellement Cartier, dont (comme tous ses contemporains) il suspectait la véracité, puisqu'il place sa relation (1) dans le Pays d'Ouy-dire, c'est-à-dire parmi les historiens et voyageurs qui ont rapporté des faits plus ou moins douteux.

Quoi qu'il en soit, notre auteur s'est documenté sur place, aux ports de Saint-Malo, de Honfleur, du Havre, etc., et c'est à cette source vivante que remontent les vocables qui suivent (2):

Aguyon, zéphyre (l. IV, ch. XXIX) : « ... fut voile faicte au serain et delicieux *Aguyon* ». La *Briefve Declaration* explique ainsi ce terme : « *Aguyon*, entre Bretons et Normans mariniers, est vent doulx, serain et plaisant, comme en terre est Zephyre ». Ce mot, qui manque à tous les glossaires des patois normands et bretons (3), a pourtant survécu dans le langage maritime de Calvados : « *Ayon* ou *ayon de vent*, brise » (4).

La forme *aguyon* est tout bonnement une autre graphie d'*aguillon*, celle-ci variante archaïque très usuelle au XVI^e^ siècle pour *aiguillon* et encore vivace dans plusieurs patois de l'Ouest et du Centre. L'*aguyon*, c'est-à-dire l'aiguillon de vent, a désigné tout d'abord la bise piquante et a fini, après divers degrés intermédiaires, par s'appliquer au vent doux, au zéphyre.

Chippe, vaisseau (l. IV, ch. XXII : « cinq *chippes* »). Ce terme rabelaisien n'est pas directement une « francisation de l'anglais *ship*, navire » (comme le pense Jal), mais un emprunt fait par Rabelais au patois haut-breton, dans lequel le nom a survécu avec un sens plus restreint. Dans le *Catholicon* de Schmidlin (1771), *chippe* est noté comme « breton » et ainsi défini : « Dans le cercle maritime de Saint-Malo, petite barque de pêcheur dont

(1) *Brief recit et succincte narration de la navigation aux isles de Canada*, Paris, 1545.

(2) Voy. sur les termes nautiques normands antérieurs à Rabelais, *Les comptes du Clos des galées de Rouen au XIV^e^ siècle* (1382-1384), éd. Charles Bréard, Rouen, 1894. *Clos des galées* est l'équivalent rouennais d'*arsenal*.

(3) De même au *Glossaire du patois des matelots boulonnais* par Ernest Deseille (Paris, 1894) ainsi qu'aux *Termes de mer et de pêche en patois de Bernières-sur-Mer*, par L. Quesneville (dans le *Bulletin des parlers normands* de 1901).

(4) Extrait d'un mémoire manuscrit sur les « Termes nautiques du Calvados », par M. Denis, instituteur à Maisy, manuscrit mis à notre disposition par l'obligeance amicale de M. Guerlin de Guer, l'éminent patoisant de la Normandie.

on se sert sur le Rancé ». Ce mot ne se trouve dans aucun dictionnaire ancien, en dehors de celui de Cotgrave qui l'a tiré de Rabelais lui-même.

Flouin, suivant Nicot, « une maniere de vaisseau de mer, approchant la rauberge, peu plus petit » (l. IV, ch. XXII : « trois *flouins* »). Cette forme (1) se lit dans un document de Saint-Malo de 1555 : « trois *flouins* et deux chalouppes » (La Roncière, t. II, p. 461).

Guabet, gabet, girouette (l. IV, ch. LXV : « voyez le *guabet* de la hune »), répondant à *gabet*, au même sens, usité dans la Manche, suivant le témoignage de Thomas Corneille (1694). Le patois guernesiais emploie encore *gabet* au sens de « girouette » (Métivier).

Frizon, frison, pot de terre ou de métal pour conserver la boisson (l. IV, ch. XXII : « Apporte les *frizons*, hau, Gymnaste... »), terme que Cotgrave rend par *dutch tankard,* ou pot hollandais, et que le Père Fournier définit ainsi : « *Frizons* sont chopines d'airain ou de terre cuite pour tenir boisson ; en Normandie, on les faict d'estain et contiennent deux pots ». Le mot signifie peut-être pot de Frise, et il a pénétré en français par le patois normand.

Grain, orage accompagné de pluie et de grêle (l. IV, ch. XVIII : « un tyrannicque *grain* et fortunal nouveau »), que Cotgrave note avec raison comme normand. En effet, le terme était et est encore familier aux marins de la Normandie (2).

(1) Le terme n'est pas « une orthographe auriculaire du mot anglais *flowing* » (de *fly*, voler), comme le soutient Jal, — étymologie admise par La Roncière (t. II, p. 361) et passée dans le glossaire de Marty-Laveaux, — pour les deux raisons suivantes :

1° *Flowing* est inconnu à l'anglais du XVI^e^ siècle, le *Dictionnaire historique* de Murray ne le mentionne pas avant 1748 et encore comme simple épithète (« *flowing* sail »).

2° Ce terme nautique, attesté dès la seconde moitié du XV^e^ siècle, se présente tout d'abord sous les formes *flein, felin, pholin,* dont le point de départ reste obscur.

(2) Voici deux témoignages, l'un ancien et l'autre moderne, sur cette provenance :

« Souvent s'eslevoient des tourbillons que les mariniers de Normandie appellent *grain*, lesquels... tempestoyent si fort dans les voiles de nos navires que c'est merveille qu'ils ne nous ont viré cent fois... » Jean de Léry, *Voyage de l'Amérique*, ch. IV (cité d'après Le Duchat).

« *Grain*, onde subite et passagère, avec ou sans bourrasque ; cette

C'est par leur intermédiaire que *grain*, au sens nautique, a passé au français, où il est devenu d'un usage général, et du français au provençal avec la même acception technique : « *Gran*, terme de marine, orage passager » (Mistral).

Inse, hisse ! cri pour animer la chiourme à hisser les voiles (l. IV, ch. xx), impératif de *inser* (1), forme normande, répondant au méridional *hisser* (prov. et catal. *issar*, ital. *issare*), d'où *insail*, drisse, pendant normand de *hissas* (l. IV, ch. xx : « la main à l'*insail* »). Cette forme nasalisée, *inser* ou *hinser*, a précédé *hisser*, qui est moderne et d'origine méridionale.

Ramberge, vaisseau à voiles et à rames employé sur l'Océan (l. IV, ch. 1), figure sous cette forme d'abord chez Rabelais, tandis que le primitif *roberge* ou *rauberge* (cette dernière forme encore chez Nicot) lui est antérieur. *Ramberge* est une adaptation, dans la bouche des marins normands, de l'anglais *rowbarge*, barge à rames (2).

C'est également par l'intermédiaire du normand que nous sont venus les termes scandinaves *babord* et *tribord*, attestés sous cette forme tout d'abord dans un chant royal de 1528 de Jean Parmentier (3) et ensuite chez Rabelais (l. IV, ch. xxii). *Tribort* est une abréviation d'*estribord*, qu'on lit dans la *Cosmographie* d'Aphonse le Saintongeais (4).

3. — Emprunts du sud-ouest.

Rabelais a fait des voyages répétés dans le Languedoc, le Béarn, la Guyenne. Les noms des grands ports de Bordeaux et

expression, familière aux marins, est usitée dans tout l'arrondissement de Pont-Audemer ». Robin, Prevost, etc., *Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure*, Evreux, 1882, p. 213.

(1) On rencontre la même forme nasalisée chez d'Aubigné (*Histoire Universelle*, t. II, p. 50 : « ... et *hinsant* la civadiere... il fait prendre les rames ») et, au xvii^e^ siècle, chez Cleirac (*Termes de marine*, 1643, p. 32) : « Les drisses servent pour tirer l'estague aux fins de *hinser* ou d'amener les voiles ».

(2) Voici comment Guillaume du Bellay décrit cette sorte de vaisseau de guerre (*Mémoires*, éd. 1569, p. 598) : « Il y a une espece de navire particulier, dont usoient nos ennemis [les Anglois], en forme plus longue que ronde, et plus estroite beaucoup que les galleres... Avecques ces vaisseaux ils contendent de vitesse avecques les galleres et les nomment *ramberges* ».

(3) Voy. *Rev. Et. Rab.*, t. X, p. 65.

(4) *Ibidem*.

de Bayonne reviennent à plusieurs reprises dans son roman. Le contingent des termes nautiques qu'il y a recueillis est important (1) :

Besch, vent du sud-ouest (l. IV, ch. XLIII : « l'un loue le Siroch, l'autre le *Besch* »). Cotgrave donne *labeche* et *lebeche*. C'est le langued. *labech*, roussillonnais *lebech*, italien *libeccio* (« vent appellé *labeche* par les Provençaux, vent d'Afrique », Oudin). Chez Rabelais, la syllabe initiale a été confondue avec l'article.

Bitou, bitton, charpente servant à fixer les amarres (l. IV, ch. XIX : « attache à l'un des *bitous* »), et *biton* (l. V, ch. XVIII), du langued. *biton*, *bitou*, même sens.

Cap, l'avant du vaisseau (l. IV, ch. XX : « le *cap* est en pieces »), du langued. *cap*, même sens.

Capestan, cabestan (l. IV, ch. XXII : « le cable au *capestan* »), forme particulière à Rabelais que donne également Cleirac (1643) : « Au milieu de la largeur du pont est le *capestan* ou *cabestan* (2) ».

Cyerce, vent d'ouest-nord-ouest (l. IV, ch. XLIII) : « Ce bon vent de Languegoth que l'on nomme *Cyerce* ». Dans le Languedoc occidental, *cers* désigne le vent nord-ouest, que Doujat définit : « vent d'occident, contraire à l'antan sud-est ». Il figure dans ce dicton nautique : « Labech tardié, *Cers* marinié ». C'est le survivant du latin *circius* ou *cercius*, vent violent du nord-ouest dans la Gaule narbonnaise, dont parle Pline (l. II, ch. XLVI).

Escantoula, chambre d'une galère destinée aux argousins (l. IV, ch. XIX : « mousse..., garde l'*escantoula* »), graphie erronée (3) pour *escandola*, forme languedocienne, répondant au bas-lat. et ital. *scandola*, à côté de *scandolaro*, lieu proche

(1) Voy. le *Trésor* de Mistral et le *Dictionnaire de la langue Toulousaine* de Doujat, Paris, 1638.

Nous ne citerons que les termes particuliers à Rabelais ou aux auteurs du XVIe siècle, en renvoyant pour les autres à notre mémoire sur les *Termes nautiques dans Rabelais* (dans *Rev. Et. Rab.*, t. VIII, p. 33 à 41).

(2) La forme littéraire et moderne *cabestan* figure au XIVe siècle dans le *Clos des gallées de Rouen* (p. 121), sous les variantes *cabestant* et *cabestens*, l'une et l'autre forme d'origine méridionale : *capestan* et *cabestan* (ou *cabestran*). L'anglais possède, de même, *capstan*, attesté au XIVe siècle, que les Anglais (suivant Murray) auraient appris des matelots de Marseille ou de Barcelone, à l'époque des croisades.

(3) Cotgrave donne à *escantuole* (sic) le sens de « pompe d'un navire », acception admise par Oudin (1640) et, en dernier lieu, par Jal.

de la chambre de la poupe (Oudin), d'où l'ancien français *escandelar* (XIII^e^ au XVI^e^ siècle).

Escoutille, écoutille (l. IV, ch. LXIII : « transpontin au bout des *escoutilles* »), du langued. *escoutilha*, même sens (1).

Escoutillon, écoutillon (l. IV, Prol. nouv. : « la trappe des cieux... semble proprement à un *escoutillon* de navire »), du langued. *escoutilhon*, même sens.

Guaillardet, gaillardet (l. IV, ch. XIV : « Papefigues, lesquels jadis... les nommoit on *guaillardetz* »), du langued. *galhardet* (Bordeaux, *gualhardet*), ital. *gagliardetto* (2).

Pane, panne (l. IV, ch. XX : « guare la *pane* »), du langued. *pano*, même sens (3).

Pontal, pont volant (l. IV, ch. XXIV : « espailliers, hau, jettez le *pontal* »), du langued. *pontal*, même sens.

Serper, lever l'ancre (l. V, ch. XVIII : « *Ayans serpé* (4) nos gumenes, feismes voile... »), du langued. *serpa*, et *serpa lou ferre*, même sens (5).

Valentienne, sorte de cordage qui sert à tenir la vergue en équilibre (l. IV, ch. LXIII) : « Nous ne voguions que par les *valentiennes*, changeant de tribort en babort, et de babord en tribort ». Forme altérée de *valencine*, comme le mot est écrit dans un document de 1538 (cité par La Roncière, t. II, p. 481), répondant au langued. *balancino*, balancine (avec la prononciation gasconne de la palatale initiale). Le Père Fournier connaît la même variante (1643) : « *Balencines* ou *valencines* sont cordes qui servent pour balancer la vergue comme l'on veut, haussant l'une des extrémités et abbaissant l'autre ».

A ces contributions du vocabulaire océanique viendront s'a-

(1) Le *Dictionnaire général* tire le mot de l'esp. *escotilla*, mais Rabelais (chez lequel on rencontre d'abord le vocable) ignore les termes nautiques de source espagnole (qui sont d'ailleurs postérieurs : voy. ci-dessus *civadiere*, à côté de *cevadere*).

(2) La variante *guillardet* du *V^e^ livre* (ch. XVIII) reflète peut-être une variante gasconne *goualhardet*.

(3) L'étymologie proposée par Jal (de l'ital. *pania*, glu) est phonétiquement inadmissible.

(4) Le mot se lit isolément dans la *Chronique* (1499-1508) de Jean d'Auton, éd. Paul Lacroix, t. I, p. 271 : « Le vent fut doux et la mer tranquille, tant que l'armée des François et des Gennes firent ancre *sarper* et voiles tendre ».

(5) Cf. Littré : « *Serper*. Ancien terme de marine. Sur les galères du temps de Louis XIV, *serper le fer*, ou, absolument *serper*, lever l'ancre ».

jouter de nombreux termes méditerranéens fournis par les marins marseillais.

4. — Emprunts catalans.

C'est à Bayonne que Rabelais a probablement appris les termes catalans qu'on rencontre dans son « naviguaige ». Ces termes manquent en général au languedocien ou bien en diffèrent par la forme. Voici les expressions qui accusent cette origine pyrénéenne (1) :

Estanterol, pilier placé à la tête du coursier d'une galère, près de la poupe (l. IV, ch. xix: « Deça, Gymnaste, ici sur l'*estanterol* »), du catal. *estanterol*, « fusta à modo de columna qu'en las galeras se colocava à popa en lo pasadio, y en ella s'hi afirmava il toldo » (Labernia y Esteller), prov. *estanteirol* (Mistral), ital. *stentarolo* (« un travicello che s'appoggia alla corsia e sostiene la forbice della poppa », Crescenzio), esp. *estanderol*. Le mot catalan répond seul à la forme rabelaisienne, et il dérive (comme *estantal*, étai, soutien) d'*estante*, fixe, debout (2).

Fadrin, jeune matelot, novice (l. IV, *passim*: trois passasages), du catal. *fadri* (pl. *fadrin*), au sens de marin dans l'ancienne langue. Le terme est du xvi^e^ siècle et on le rencontre dans le *Voyage d'outre-mer* de Jean Thenaud (éd. Schefer, p. 144) : «... capitaines, pillotz, nauchers mariniers et *fradins* (sic) ». Le Père Fournier remarque, fol. 170 : « Les Pages ou garçons de navire que les Marseillais nomment *fadarins* et les Hollandais *Mousses* ». Aujourd'hui, *fadarin* signifie proprement petit fat, jeune écervelé.

Fernel, drosse attachée au banc de la galère (l. IV. ch. xxiv : « du *fernel* ne vous souciez »), de l'ancien catal. *frenell* (3). La métathèse de la forme rabelaisienne se retrouve dans le langued. *farnel*, drosse, cordage qui sert à mouvoir la barre du gouvernail, et drosse des basses vergues, estrope (Mistral).

(1) Voy. Père Labernia y Esteller, *Diccionari de la lengua catalana* (s. d.)

(2) L'*estanterol* n'est donc pas « l'endroit de la poupe où était arboré l'étendard » (*stentarolo*, italien, de *stendale*, étendard), comme on lit dans le *Glossaire* de Marty-Laveaux, mais le nom du pilier lui-même (l'ital. *stentarolo* étant emprunté au catalan).

(3) Sous cette forme, le terme se rencontre dans un document nautique de 1369 (dans La Roncière, t. II, p. 481).

C. — *NOMS MÉDITERRANÉENS.*

Il faut maintenant compléter cet abondant vocabulaire océanique avec les apports non moins nombreux des marins levantins.

1. — Emprunts marseillais.

Le port principal du Midi de la France, Marseille, est souvent cité dans notre roman, ainsi que le groupe des îles d'Hyères, dans la Méditerranée. Les voyages fréquents de Rabelais dans le Midi l'avaient familiarisé avec le langage maritime de la Provence et lui avaient fourni, après l'italien, le contingent le plus important de sa nomenclature nautique.

Voici les termes qui dérivent de cette source et qu'on trouve tout d'abord chez notre auteur (1) :

Acappayer, mettre à la cape (l. IV, ch. xx) : « *Acappaye.* En sommes nous là? dist Pantagruel... *Acappaye*, hau, s'escria Jamet Brahier, maistre pilot, *acappaye* ». Terme probablement identique au simple *capéyer* ou *capeer*, « singler à la cape... en trop excessive tormente », suivant la définition de Nicot, et attesté après Rabelais. Le *Trésor* de Mistral ignore un composé *acapeia* (il donne seulement le gascon *capeia*, à côté du marseillais *capia*), ainsi que les dictionnaires nautiques italiens. Le type du dérivé rabelaisien est encore à chercher, mais sa source méditerranéenne est hors de doute (2).

Aigade, provision d'eau douce sur mer (l. IV, ch. 11 : « les chormes des naufz faisoient *aiguade* »), du prov. *aigado*. Cf. « Faire *aigade* est aller puiser, prendre ou faire provision d'eau douce » (Père Fournier, 1643).

Brague, braie, cordage (l. IV, ch. xviii : « pour Dieu, saulvons la *brague* »), de *brago*, même sens.

Civadiere, voile qu'on suspend sous le mât du beaupré (l. IV, ch. xviii). Ce terme qu'on trouve cité en 1525 dans l'*Inventaire de la Grande Maistresse* de Marseille (La Roncière, t. II,

(1) Voy. le *Trésor* de Mistral et les ouvrages cités ci-dessous sur l'équipement des galères méditerranéennes.

(2) De l'Aulnaye se trompe lorsqu'il affirme, dans son Glossaire, que l'*acappaye* de Rabelais « signifie en provençal *achève* de tendre les cordages ». « Achever » se dit *acaba*, en provençal.

p. 483), est le prov. *civadiero* (de *civado*, avoine, ainsi nommée parce qu'on l'a comparée à un sac à avoine, Mistral) (1).

Encarrer, échouer, en parlant d'un navire (l. IV, ch. XXI) : « Nostre nauf est-elle *encarrée?* » et (l. V, ch. XVIII) : « ... feurent naufs *encarrées* parmy les arenes ». Le mot répond au marseillais *encara*, échouer, engraver, donner sur un écueil.

Guatte, gatte (l. IV, ch. XVIII : « l'arbre du haut de la *guatte* »), du prov. *gato*, même sens (2).

Lignade, provision de bois sur mer (l. IV, ch. LXIV : « vos chormes y pourront faire aiguade et *lignade* »), du prov. *lignado*, train de bois flotté.

Maistral, mistral (l. IV, ch. XVIII : « le *maistral* accompaigné d'un col effrené »), du prov. *maistral*, vent du nord-ouest. Cf. Monet (1635) : « *Maestral*, *mestral*, vent directement opposé au sirocco (3) ».

Maistralle, la grande voile d'un navire latin (l. IV, ch. XVIII), du prov. *maistralo*, même sens (4).

Nauf, navire, terme fréquent chez Rabelais (qui l'a employé une vingtaine de fois) et rivalisant chez lui avec son synonyme *navire*, remplaçant de l'ancienne *nef :* c'est le prov. *nau*, *nauf*, navire (vieux), barque, bac, bateau (Mistral). Le terme *nauf* se rencontre d'abord vers 1507 dans la *Chronique* de Jean d'Auton et ensuite dans l'*Histoire du royaume de Naples* par Sauvage de Fontenailles (voy. Godefroy) (5).

Tirados, trait ou cordage (l. IV, ch. XVIII : « n'abandonnez... le *tirados* »), du prov. *tiradou*, qui dut avoir ce sens au XVI^e^ siècle dans le langage nautique (aujourd'hui, il désigne le timon

(1) Cette forme méridionale, qu'on lit encore chez Thierry (1572) et Monet (1635), est antérieure à celle de *cevadere*, seule donnée par Nicot (1606) : « *Cevadere* est un mot espagnol qu'aucuns mariniers usurpent ores qu'ils en ayent un de leur nation qui est *beaupré* ».

(2) Le terme se lit dans l'*Oppugnation de Rhodes* de Jacques de Bourbon (éd. 1526, fol. 14 v°) : « Tous les navyres meisrent baniere en hault de la *gatte*, c'est-à-dire les navyres ronds et les galleres au bout de leurs arbres ».

(3) Le *Dictionnaire de l'Académie* de 1835 et 1878 contient encore cette remarque : « *Mistral.* Quelques-uns disent et écrivent *maestral* ».

(4) Les glossateurs de Rabelais (Moland, Marty-Laveaux) confondent généralement ce terme avec le précédent. Nous reviendrons, dans l'Appendice C, sur l'un et l'autre.

(5) Robert Estienne (1549) donne la forme parallèle (« *Nau*, cerchez *navire* ») qui est angevine, fréquente chez les poètes de la Pléïade (Baïf, Ronsard, Jodelle).

ou la flèche du charriot), à l'exemple de l'ital. *tiradore*, au même sens chez Oudin (1640) : « trait ou cordage ».

Termes de galère. — Ajoutons-y le groupe suivant qui embrasse la nomenclature spéciale aux galères méditérranéennes, dont quelques termes ont déjà été mentionnés sous le contingent languedocien (*escantoula*), catalan (*estanterol* et *frenel*) et marseillais (*aiguade* et *lignade*). Voici les vocables qui s'y rattachent (1) :

Chorme, chiourme, équipage (l. IV, ch. 11), répondant au langued. *chormo* et au marseillais *churmo* (d'où la variante *cheurme*, employée par Commynes, 1494), ital. *ciurma* (2).

Contremejane, contremisaine (l. IV, ch. xviii), du prov. *contromejano*, nom d'une des voiles des galères (Mistral), terme qui figure dans un document nautique marseillais de 1525, déjà relevé.

Hespaillier, le premier rameur d'un banc, dans une galère (l. IV, ch. xix), du prov. *espalié*. Cf. J. Hobier, 1622, p. 6 : « Les deux premiers [forçats] qui manient le giron des rames joignantes l'espale s'appellent *espaliers*, qui sont ceux qui donnent la vogue au reste ».

Majourdome, nom de l'officier chargé du service des vivres sur les galères (l. IV, ch. xviii : « *Majourdome*, hau, mon amy »), du prov. *majourdome*. Le terme se trouve dans les *Faits de la marine* (1515-1520) d'Antoine de Conflans : «... l'argouzin, xv fl. ; le *majour dosme*, xv fl... ».

Mejane, misaine (l. IV, ch. xviii), répondant au prov. *mejano*, terme qu'on rencontre dans l'*Inventaire d'une galère marseillaise* de 1525 (3).

(1) Voy. l'*Inventaire de la Grand Maistresse de Marseille* de 1525, document inédit (Arch. Nat. X^{1a} 8621, fol. 200 et suiv.). — J. Hobier, *De la construction d'une gallaire*, Paris, 1622.

(2) La forme littéraire moderne a été précédée par celle de *chourme* : « La plupart des provinciaux, remarque Ménage (*Observations*, t. II, p. 459), disent *chourme* ; il faut dire *chiourme*, comme on dit à Paris ». Le Père Fournier donne, dans son *Hydrographie*, ce double sens du mot : « *Chiorme* ou *chiourme*, sur la Méditerranée, signifie premièrement le lieu où les forçats tirent à l'aviron d'une galère, et secondement il signifie toute la bande de ceux qui voguent ».

(3) La forme littéraire *misaine*, de l'ital. *mezzana*, voile moyenne, se trouve déjà dans *Les comptes du Clos des galées de Rouen* du xiv^{e} siècle (p. 120) : « *Une migenne*..., vielle et usée », et c'est cette forme normande qui a prévalu en français. Le Père Fournier (1643) dit à cet égard : « *Arti-*

Triou, voile de fortune d'une galère (l. IV, ch. XVIII), variante du prov. *treou*, voile carrée qui remplace les voiles latines pendant le gros temps (1).

Cette nomenclature marseillaise des galères trouvera son complément dans les appellations vénitiennes, qui seront mentionnées plus bas. Il suffit de la comparer à l'opuscule cité de J. Hobier (1622), pour constater combien elle diffère de celle du commencement du XVII[e] siècle.

2. — Emprunts italiens.

Les vocables italiens tiennent la première place dans la nomenclature nautique de Rabelais. On sait qu'il a fait quatre voyages en Italie (entre les années 1534 et 1550) et c'est pendant ces divers séjours qu'il a recueilli des matelots de l'Italie du Nord, et tout particulièrement de ceux de Venise, tout un stock de termes de marine. Nous allons aborder les emprunts italiens d'origine dialectale avant d'étudier les mots de provenance littéraire.

1° *Termes vénitiens.*

Rabelais fait allusion aux « *gondoliers* de Venise » (l. II, ch. XXX) et, à propos des habitants des Iles des Macréons, il fait remarquer qu' « ilz estoient charpentiers et tous artizans telz que voyez en l'*Arsenac de Venise* » (l. IV, ch. XXV). Son séjour à Venise reste douteux, suivant Heulhard ; mais il a certainement visité le port, où il a recueilli nombre de termes nautiques vénitiens. Ils se rapportent principalement à la galère, Marseille et Venise ayant également enrichi sous ce rapport le vocabulaire de Rabelais. Voici les termes rabelaisiens de cette catégorie (2) :

Algousan, argousin (l. III, ch. XX : « mon comite, mon *algousan*, mon sbire... »), de l'ancien vénitien *alguzin* (3), au-

mon signifie la voile du mast d'arrière que les Normans appellent *mizaine* ».

(1) En ancien français, on disait *tref* (document de 1383 chez La Roncière, t. II, p. 481), ital. *trevo* (« une voile quarrée dont on se sert en temps de bourrasque, *tref* ou *treou* en langue provençale », Oudin).

(2) Bartolomeo Crescenzio, *Nautica mediterranea... nella quale si mostra la fabrica delle galee*, Rome, 1604. — Giuseppe Boerio, *Dizionario del dialetto veneziano*, Venise, 1856.

(3) La forme littéraire *argousin*, également attestée dès le XVI[e] siècle, vient par contre du marseillais *argousin*, reflet local d'*algousin* ou *algusin*, qui renvoie également à Venise.

jourd'hui *aguzin*, « basso uffiziale di galera, che ha l'incombenza di levare o di rimettere le catene ai galeotti o forzati, e che invigila sopra essi » (Boerio).

Barizel, capitaine des sbires (l. III, ch. xx : « mon algousan, mon sbire, mon *barisel* »), du vénitien *bariselo* (ital. *bargello*), « capitano di sbirri » (Boerio). En provençal, *barisel* (1) a le sens exclusif d'imbécile, de nais, acception défavorable qu'on retrouve également en italien.

Comite, officier qui commandait la chiourme d'une galère (l. III, ch. xx : « mon *comite* »), du vénitien *comito* (2), « quel uffiziale che commanda alla ciurma delle galee » (Boerio).

Coursie, passage de la proue à la poupe d'une galère, entre les bancs des forçats (l. III, ch. LII ; l. IV, ch. XIX : « passans sur la *coursie* »), du vénit. *corsia*, « quella strada che è nel mezzo della galea, per la quale si passa dalla poppa alla prora e nella quale occorendo disarborare, si carrica l'arbore maestro » (Pantero-Pantera, 1614). Nicot le définit ainsi (1506) : « *Coursie* est l'allée large de deux ou trois ais en une galere (3) ».

Fougon, cuisine d'une galère (l. III, ch. LII ; l. IV, ch. VIII : « à cousté du *fougon* »), du vénitien *fogon*, « certa foggia di stanzolino, ch'è nella prua della nave » (Boerio), ital. *focone*, « fouyer, le lieu où l'on cuit les viandes dans une galère » (Oudin) ; Marseille, *fugoun*, cuisine de vaisseau (Mistral).

Frégate, nom attesté tout d'abord chez notre auteur, qui connaît à la fois *freguate* (l. IV, ch. XXII) et *fregade* (l. V, ch. XIV), la première forme italienne (*fregata*), la deuxième, vénitienne, *fregada*, « bastimento di guerra maggiore del brigantino » (Boerio). Le Père Fournier les définit ainsi (1643) : « *Fregates* sont petits vaisseaux armés en guerre qui vont à rames et voiles, propres à descouvrir et porter nouvelles ».

(1) La forme *barisel* se lit également chez du Bellay (éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 389) ainsi que chez Régnier (*Sat.* VI). Le *Dictionnaire de l'Académie* de 1835 admet encore cette forme, à côté de celle de *barigel*, plus générale et plus littéraire.

(2) Bréard cite une quittance de 1387 qui attribue à la galée Sainte-Croix un équipage de 239 hommes, parmi lesquels se trouvent « trois *comites* et neuf nochiels », c'est-à-dire nochers (*Les Comptes du clos des galées*, p. 60). Au XV^e^ siècle, on rencontre aussi *comitre* (Eust. Deschamps a *commutre*), qui accuse une influence espagnole ; à Marseille, le *comite* d'une galère s'appelait *como de galero*.

(3) On a dit plus tard : *coursive* (voy. Littré), variante de *coursie* (en ital. *corsia* et *corsiva*), à côté de *accourse* et *accoursie* (cette dernière chez Rémy Belleau).

Gondole, bateau léger, long et plat, dont on se sert particulièrement à Venise (l. IV, ch. XXII : « quatre *gondoles* »), du vénit. *gondola*, « barchetta piatta e longa, con ferro dentelato posto verticalmente in prora, con un copertino nel mezzo, che va a remi e si usa particolarmente in Venezia per navigare sui canali interni » (Boerio) (1).

Guaban, gaban, capote de marin (l. IV, ch. XXIV : « Voulez-vous un bon *guaban* contre la pluie? »), du vénit. *gaban*, « mantello con maniche » (Boerio), ital. *gabbano* (2).

Prodenou, étai d'avant (l. IV, ch. XVIII : « le *prodenou* est en pieces »), de l'ancien vénitien *prodeno*, ital. *prodano*, « corde pour arborer ou desarborer l'arbre maistre » (Oudin).

ETATS ATMOSPHÉRIQUES. — Un autre groupe de ces vocables spéciaux désigne différents états atmosphériques :

Bonache, bonasse, calme de la mer (l. IV, ch. XXVI : « en mer est *bonache* et serenité continuelle »), ancien terme nautique qu'on rencontre chez Rabelais sous cette forme, reflet de l'ital. *bonaccia*, à côté de la forme *bonasse*, familière aux autres écrivains du XVI^e^ siècle (par exemple à Montaigne) et accusant un intermédiaire vénitien (*bonazza*).

Cole, tourbillon de vent, ouragan (l. IV, ch. XVIII : « un *cole* effrené ») et *colle* (l. IV, ch. XXII : « ce *colle* horrible »), de l'ital. *cola di vento*, une continuation de vent par plusieurs jours (Oudin). Le terme est vénitien : « *Cola di vento*, termine marinaresco, la continuazione di un vento che dura senza alterazione per più giorni » (Boerio), littéralement colle de vent.

Fortunal, tempête (l. IV, ch. XVIII : « prevoyant un tyrannicque grain et *fortunal* nouveau »), du venit. *fortunal* (ital. *fortunale*).

Gruppade, grain, coup de vent (l. IV, ch. XVIII : « le maistral accompaigné... de noires *gruppades* »), de l'ital. *gruppata di vento*, et *groppo di vento*, littéralement nœud de

(1) Cette forme, littéraire et moderne, attestée tout d'abord chez Rabelais (ainsi que son dérivé : « *gondoliers* de Venise », l. II, ch. XX), a été précédée par celle de *gondele* (1246) et de *gondre* (1441), la première diminutif de *gonde* (ital. *gonda*, sorte de barque); la deuxième, francisation de *gondole* (par l'intermédiaire du bas-latin *gondara*).

(2) La forme antérieure *caban* (Gay: 1448) dérive du prov. *caban*, manteau à manches et à capuchon, bas-latin *cabanus* (1388). La dérivation habituelle de l'espagnol *gaban* est inadmissible: celui-ci est un emprunt fait à l'italien.

vent, par un intermédiaire vénitien (manque à Boerio), d'où également l'espagnol *grupada*, averse accompagnée d'un grand vent.

Sion, rencontre tumultueuse de vents violents (l. IV, ch. XVIII : « terribles *sions*... »), du vénitien *sion* (d'où l'ital. *sione* ou *scione*), « turbine o vortice d'aria che termina sul mare, dond'ella tromba o tira l'acqua con violenza » (Boerio). Le mot est une contraction de *sifon* ou *siphon*, espèce de trombe. Cotgrave donne la triple variante : *cion, sion* et *scion* ; Nicot (1605) et Monet (1635) le définissent ainsi : « *Cion*, tourmente, tempeste qui s'esleve sur mer par l'impetuosité des vents imprevus » (1606) et « *Cion* ou birrasque, pluye et gresle, provenans de vants humides s'entrebattans » (1).

2° *Termes italiens.*

Passons aux emprunts que Rabelais a faits au langage

(1) Les termes suivants sont antérieurement attestés :

Arsenac, arsenal maritime (l. IV, ch. XXV : « en l'*arsenac* de Venise »), forme encore conservée au XVII^e^ siècle : « On dit aujourd'hui [en 1672] plus communément *arsenac*... A Paris on ne dit dans le discours familier ni *arsenal*, ni *arsenac*, mais *arsena* » (Ménage) et, « à l'égard de l'*arsenal* de Paris, on prononce plus communément *arsenac* » (Thomas Corneille, 1687). C'est la forme vénitienne *arsena*, à côté de l'ital. *arsenale*, d'où le français moderne *arsenal*, qui n'apparaît qu'au XVII^e^ siècle ; par contre, la graphie *arsenac*, c'est-à-dire *arsena*, est attestée dans un document relatif à Venîse de 1459 (Godefroy) : « Le duc [doge de Venise] nous mena veoir l'*arsenac* où est l'artillerie de la ville... » La variante plus ancienne, *tarsenal* (XIII^e^ siècle), encore dans la *Chronique* de Jean d'Auton (« *tercenal* de Gennes »), reproduit les plus anciennes formes dialectales italiennes (Pise : *tersana;* Ancône : *tersenale*), toutes d'origine orientale (voy. Devic), de même que *darse* (de l'ital. *darsena*), ainsi défini au XV^e^ siècle par le chroniqueur Boucicaut (t. II, p. 9) : « ... le port de Jennes (Gênes), là où les galées et les navires sont et arrivent, qu'on appelle la *darse* ». Ajoutons que les mariniers normands du XIV^e^ siècle avaient rendu *arsenac* par *clos des galées*.

Fuste, petite galère (l. III, ch. LII) ainsi définie par le Père Fournier : « Vaisseau familier aux Vénitiens, qui va à voiles et à rames, moindre qu'une frégate », du vénitien *fusta*, « specie di naviglio da remo o galera, che ai tempi del governo veneto si tenèva presso alla Piazza di San Marco quasi di rimpetto alle colonne, per deposito dei forzati o condannati al remo fin che venivano disposti sulle galere » (Boerio). Le terme remonte au XIV^e^ siècle (voy. Kemna, p. 201).

Gualeace, galéace, galère vénitienne de grande dimension (l. IV, ch. LXVI), de l'ital. *galeazza*, vénitien *galiazza*, « grosso bastimento di basso bordo, il maggiore di tutti quelli che vanno a remi » (Boerio). Terme déjà employé au XV^e^ siècle par Commynes.

nautique italien (1), en reléguant au bas du texte les vocables qui remontent aux relations nautiques entre l'Italie et la France pendant le XIV^e^ et le XV^e^ siècle (2). Quant aux nouvelles acquisitions de la Renaissance, nous les envisagerons sous un double point de vue, suivant qu'ils sont particuliers à Rabelais ou usités en dehors de son œuvre.

(1) Pantero-Pantera, *L'Armata navale* (suivi d'un « Vocabulario nautico »), Rome, 1614. — F. Corazzini, *Vocabolario nautico italiano*, Turin, 1900 et suiv.

Oudin A., *Recherches italiennes et françoises*, Paris, 1642.

(2) Voici ces termes :

Brigantin, petit vaisseau de course armé en guerre (l. III, ch. XXXII), de l'ital. *brigantino*, terme déjà employé par Froissart (« une maniere de vaissiaulx courans lesquels on nomme *brigandins* »).

Callafater, calfater (l. I, ch. III : « navire *callafatée* et chargée »), terme appartenant au vocabulaire méditerranéen dès le XIII^e^ siècle (ital. *calafattare*, anc. prov. *calafatar*) et se présentant chez Rabelais sous de nombreuses variantes : *calfater* (l. III, ch. XXVI), *calfreter* (l. II, ch. XXIV) et *gallefreter* (l. II, ch. I). La forme *calfetrer*, que donne Palsgrave (1530), devient *calfeutrer* chez Robert Estienne (1539).

Calamite, pierre d'aimant (l. IV, ch. I : « le pillot avoit dressé la *calamite* de toutes les boussoles »), de l'ital. *calamita*, terme qu'on rencontre déjà chez Brunetto Latini (XIII^e^ siècle), et, en 1512, dans le *Voyage d'oultre mer* de Jean Thenaud.

Carraque, grand bâtiment génois (l. II, ch. IV : « une grande *carracque* de cinq cens tonneaulx »), de l'ital. *caracca*, terme également employé par Marot et déjà familier au français dès le XIII^e^-XIV^e^ siècle.

Esquif, navire (l. I, ch. IX), terme antérieur au « naviguaige », où il figure également (l. IV, ch. XLVIII). C'est le reflet de l'ital. *schifo*, emprunt attesté dès 1497 (voy. Kemna, p. 142).

Lut, petit navire de forme arrondie (l. IV, ch. XXII : « voyez cy près nostre nauf deux *lutz*... »), de l'ital. *liuta*. Terme attesté dès 1459 (voy. Godefroy). Ménage nous renseigne : « On appelle *lut* une sorte de petit vaisseau de mer, à cause de sa ressemblance à l'instrument de musique qui porte le mème nom. *Liuta*, un lut, sorte de barque, dit Ant. Oudin. Il pouvoit ajouter que le *lut* est une barque connue sous ce nom-là par les Provençaux qui s'en servent, je pense, à transporter le sel ». Mistral dit à son tour : « *Lahut*, *lut*, tartane, petit bâtiment usité dans le golfe du Lion... Le navire rappelle la forme du luth par la disposition de ses cordages qui pendent de l'antenne inclinée ». Cf. Odet de Lanoue (1596), p. 365 : « *Lahus*, sorte de navires qui viennent le plus souvent de Marseille à Beaucaire en la foire Saincte-Magdelaine ».

Mole, jetée (l. IV, ch. I : « sus le *mole* »), de l'ital. *molo*, terme employé par Guillaume de Villeneuve à la fin du XV^e^ siècle.

Naucher, nocher (l. III, ch. XLVIII), de l'ital. *nocchiere*. Jal cite, dans son *Glossaire*, ce passage du *Trioniphe des vertus*, de 1518 : «... patrons,

A. — *TERMES DU XVI^e SIÈCLE.*

Mentionnons en premier lieu ceux de ces termes qui, par leur forme ou leur date, ne remontent pas au-delà du XVI^e siècle :

Boussole (l. I, ch. XXIII), de l'ital. *bussola*, terme d'origine sicilienne, dont le sens primordial est petite boite de buis. Belon emploie encore la forme italienne : « Les Coursaires ou Pirates... ont une boëte de quadran à naviguer nommée le *bussolo*, qui est le quadran de marine » (1).

Carracon, grand carraque, et spécialement nom du navire de douze cents tonneaux construit en 1544 par François I^er^

nochiers, pillotes, fradrins (*sic*), matellots... », et un document normand antérieur de 1387 fait mention de « comites... *nochiels* ».

Naule, fret d'un navire (l. V, ch. XV : « ... payer... à Caron le *naule* de sa barque »), de l'ital. *naulo*, *nolo*, d'où également les dérivés nautiques *nolis* et *noliser*. Cotgrave donne à la fois *naule* et *nole*.

Nave, navire (*Lettres*, éd. Bourilly, p. 63), de l'ital. *nave*, terme déjà attesté vers l'an 1191 (Kemna, p. 15), fréquent chez Froissart, revient aussi chez Brantôme (éd. Lalanne, t. IV, p. 145 : « onze grandes *naves* bien armées ») et se maintient jusqu'au XVII^e siècle.

Papefil, grande voile du grand mât (l. IV, ch. XLIV), de l'ital. *papafico*, emprunt antérieur. La Roncière cite (t. II, p. 484) « un *papefil* » de 1404 et « des *pappefilz* » de 1482. La forme moderne, *pacfi* ou *pafi*, en est une contraction.

Trinquet, mât de misaine et voile de ce mât (l. IV, ch. XVIII : « *trinquet* de prore, *trinquet* de gabie »), de l'ital. *trinchetto*, « una vela che si fa alla prora » (Pantero-Pantera, 1614), terme antérieur à Rabelais (voy. *Dict. général*). Cf. Nicot (1606) : « *Artimon*, une petite voile de navire qu'on dit autrement *trinquet* ».

A cette catégorie de vocables on pourrait rattacher les suivants qui remontent au latin, le plus souvent par l'intermédiaire de l'italien :

Arbre, mât (l. IV, ch. XXII : « Ne tenois je l'*arbre* seurement des mains et plus droit qui ne feroient deux cens gumenes ? »), répondant à l'ital. *albero* ou *arbore*, l'un et l'autre reflets du latin *arbor*, mât. Cf. Père Fournier (1643) : « Mâts sont quatre dans un navire : le grand mât s'appelle à Marseille l'*arbre de maistre* ». Le plus ancien exemple est attesté, en français, dès 1296 (voy. Godefroy).

Antenne, vergue, que Rabelais écrit parfois *antemne* (l. IV, ch. XVIII), emprunt antérieur.

Artemon, artimon (l. IV. ch. XVIII), cette dernière forme accusant un intermédiaire italien.

Carine, quille (l. IV, ch. XVIII) : la forme moderne *carène* suppose également un intermédiaire italien.

(1) *Observations et singularités*, Paris, 1554, p. 84.

(l. III, ch. LII), de l'ital. *caraccone*. Un document de 1520 rapporte qu' « il y a à Venise de *carraquons* qui sont moindres que les carracques de Gennes, mais c'est tout une façon » (cité dans Kemna, p. 194).

Landrivel, cordage servant au halage (l. IV, ch. XVIII : « Enfans, vostre *landrivel* est tombé »), pour l'*andrivel*, de l'ital. *andrivello*, prov. *andrivau*, petit grelin qui servait à touer une galère, quand l'espace manquait pour faire aller les avirons (Mistral) (1).

Transmontane, tramontane (l. IV, ch. XXII : « de là partans, feirent voile au vent de la *transmontane* »), de l'ital. *tramontana*. Cf. Robert Estienne (1549), au mot *vent* : « Le vent septentrional... de nous appelé *Bize* ou *Vent de bize* ; des Italiens, *Tramontane* ; des mariniers, *North* ». L'orthographe du mot a été rapprochée du latin, suivant les habitudes graphiques de l'époque, et la variante *trasmontane* de l'édition de 1548 (l. IV, ch. XXII : « du costé de la *trasmontane* ») confirme cette origine (2).

B. — *TERMES RABELAISIENS.*

Voici maintenant les termes nautiques italiens attestés en premier lieu chez Rabelais :

Bourrasque, coup de vent (l. IV, ch. XVIII : « mortelles *bourrasques* »), de l'ital. *borrasca*, même sens (3).

Coustieres, cordages qui soutenaient les mâts (l. IV, ch. XVIII : « les grizelles et les *coustieres* »), de l'ital. *costiere*, cordages qui s'attachent au haut de l'arbre d'un vaisseau (Oudin) (4).

(1) Jal (*Glossaire*) cite un moyen français *andrivelle*, et dans la description du pavoisement de la nef du duc d'Orléans de 1494, on lit des *andrivets* (La Ronciere, t. II, p. 503).

(2) Cf. au XV^e^ siècle, Gilles Le Bouvier, *Le Livre de la description des pays* (éd. Schefer, p. 102) : « Le vent de galerne que les Estalliens appellent le vent de la *tresmontaine* ».

Au sens « d'étoile polaire », *transmontaine* se lit déjà, au XIV^e^ siècle, chez Eustache Deschamps (*Œuvres*, t. II, p. 183) :

> Comme estoile *transmontaine*
> De toutes parts regardée...

(3) Ronsard a essayé de franciser le mot (éd. Marty-Laveaux, t. V, p. 175) : « En mer une *bourrasche* ».

(4) Cf. Pantero-Pantera (1614) : « *Costiere* sono le funi che dall'una et dali' altra parte dell' arbore s'attaccano al calzese, ed a basso sono attacate ai colatori e si chiamano anche sarte dell' arbore ».

Gabie, demi-hune au sommet des mâts (l. IV, ch. XXII : « trinquet de *gabie* »), de l'ital. *gabbia*, même sens.

Gallere, galère, navire de guerre à rames employé surtout dans la Méditerranée (l. III, ch. LII : « navires, *galleres*, gallions, brigantins »), de l'ital. *galera*, terme introduit en France à la fin du XV^e^ siècle, lorsque *galère* se substitua à l'ancienne forme *galée*. La galère joue, on le sait, un rôle important dans les Navigations de Pantagruel, comme bâtiment-type du passé (1).

Garbin, vent du sud-ouest (l. IV, ch. IX : « Zephyre nous continuoit en participation d'un peu de *garbin* »), de l'ital. *garbino*, même sens.

Gumene, gros câble (l. IV, ch. XVIII : « Nos *gumenes* sont presque tous roupts »), de l'ital. *gumena*, *gomena*, « la più grossa fune della galea che sta sempre attaccata all'ancora » (Pantero-Pantera, 1614).

Horche, *à horche*, à gauche (l. IV, ch. V : « une navire marchande faisant voile à *horche* vers nous ») et *orche* (l. IV, ch. XX : « *Orche*. C'est bien dit »), de l'ital. *orza*, orse, ourse, terme de marine (Oudin). La forme rabelaisienne accuse une influence languedocienne (*ouercho*, bâbord, côté gauche) ou bas-latine (*orcia*).

Jalousie, balustrade d'une galère (l. IV, ch. XX : « gardez vous de la *jalousie* »), de l'ital. *gelosia*, jalousies, balustres à la poupe derrière la timonnière (Oudin).

Mousse, jeune apprenti, matelot (l. IV, ch. XVIII : « fadrins et *mousses* »), de l'ital. *mozzo*, « ragazzo di bastimento, allievo marinaro » (Petrocchi). Cf. Pantero-Pantera (1614) : « *Mozzi* sono quelli che servono alle camere della galea e agl' ufficiali ». L'espagnol *mozo* signifie « jeune garçon » en général, et l'acception nautique lui est inconnue.

Pavesade, toile tendue autour d'une galère (*Sciomachie*), de l'ital. *pavesata*, sorte de mantelet sur une galère, fait de canevas pour couvrir les soldats, bastingue (Oudin); prov. *pavesado*, pavois, bande d'étoffe qui sert à pavoiser.

Peneau, banderole (l. IV, ch. XVIII : « les voltigemens du *peneau* sus la poupe »), de l'ital. *penello*, « una piccola bandiera di taffetano che si tiene sopra la freccia della poppa, overo alla battagliola delle spale, per conoscer del moto di essa da quella parte venga il vento » (Pantero-Pantera, 1614).

1) Voy. Appendice C.

Phanal, fanal (l. IV, ch. XIX : « voyla nostre *phanal* estainct »), de l'ital. *fanale*, lanterne sur le bord de la mer ou dans les principaux vaisseaux (Oudin). Voici la définition qu'en donne Cleirac (1643) : « Le falot ou *fanal* est la lanterne d'orée sur son chandelier au plus haut de la pouppe sur le derrière du navire » (1).

Pilot, pilote (l. I, ch. III : « la navire ne reçoit son *pilot* »), ou *pillot* (l. III, ch. XLVIII : « *pillots*, nauchiers »), de l'ital. *piloto*.

Poge, côté droit où se trouve placée la corde qui porte ce nom (l. IV, ch. XVIII : « rencontrasmes à *poge* neuf orques »), de l'ital. *poggia*, « quella corda che si lega all'un dei capi dell'antenna a man destra della barca : *andare a poggia* vale a mano destra » (Boerio).

Pouppe, poupe, arrière d'un vaisseau (l. III, ch. LII), de l'ital. *poppa*, mot que Christine de Pisan transcrit *pope* (voy. Godefroy).

Rambade, construction élevée à la proue des galères (l. III, ch. LII : « coursies et *rambades* »), de l'ital. *rambata*, terme également employé par Brantôme (t. I, p. 211) ; prov. *rambado*, château d'avant sur les anciennes galères (Mistral).

Remolquer, remorquer (l. IV, ch. XXI) : « Nostre nauf est-elle encarrée ? vertus Dieu, comment la *remolquerons* nous ? »). C'est l'ital. *remolcare*, variante de *rimorchiare*, d'où *remorquer*, forme déjà employée par Guillaume de Villeneuve, à la fin du XV^e^ siècle, et qui a seule survécu.

Scalle, escale (l. I, ch. IX : « Je retourne faire *scalle* au port dont suis issu »), de l'ital. *scala*, même sens.

Scandal, sonde (l. IV, ch. XX : « Nostre ami, plongez le *scandal* »), de l'ital. *scandaglio*, prov. *escandal*, même sens.

Siroch, vent brûlant du sud-est (l. IV, ch. XXII : « advisez le *Siroch* »), de l'ital. *sirocco*. Cf. Rob. Estienne (1549), au mot *vent* : « Le vent nommé des mariniers Ouest..., de ceux qui fréquentent la mer Mediterranée, *Syroch* ».

Surgir au port (l. IV, ch. XX et XXXVI), au sens de « prendre terre, ancrer le navire », répondant à l'italien *surgere*, au même sens. Ce vocable nautique employé, après Rabelais, par du Bellay et Ronsard, est encore donné par Aubin (1702) :

(1) La graphie moderne se lit chez Belon (*Observations*, 1554, p. 87) : « ... il y a de haultes tours et *fanals* ou lanternes, qui esclairent pour adresser les navires à bon port ».

« *Surgir*. Ce terme, qui commence à vieillir, signifie arriver ou prendre terre, et jeter l'ancre dans un port ».

Transpontin, matelas ou hamac de galère l. IV, ch. XX : « Tenez ici sus ce *transpontin* »), de l'ital. *traspontino* et *strapontino*, d'où la forme moderne *strapontin* (1).

Vettes, drisses de l'antenne d'une galère (l. IV, ch. XVIII : « les *vettes* sont rompues »), de l'ital. *vette*, certains cordages pour hausser et abaisser l'antenne (Oudin) ; prov. *veto*, amarre qui remorque un filet de pêche (Mistral) (2).

On peut maintenant embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de cette nomenclature et en admirer l'ampleur et la nouveauté. Des cent cinquante termes ou à peu près qui constituent le vocabulaire nautique de Rabelais, plus de la moitié trouve dans son livre, et tout particulièrement dans le « naviguaige », leur premier témoignage littéraire. Pourtant ce n'est ni dans le nombre ni dans l'originalité qu'est le mérite de cette nomenclature. Son grand intérêt historique réside dans le fait que chacun de ces mots évoque une réalité nautique de l'époque et que, dans leur ensemble, ils représentent un véritable document pour la marine du XVI^e^ siècle.

Nous avons essayé, par un classement méthodique, de faire ressortir les sources multiples où Rabelais est allé puiser son information. Ce ne sont pas les dictionnaires (il n'y en avait pas à cette époque), ni le « hasard » des rencontres sur les quais des ports, qui lui auraient fourni ses renseignements, comme le prétend à tort Jal (3). Un tel ensemble révèle les efforts d'une enquête large et souvent reprise, mettant à contribution le

(1) Brantôme écrit *extrapontin* (t. V, p. 134) : « Nous trouvasmes la nef venitienne fort leste et en deffense de pavesades et d'*extrapontins* à l'entour. » Cette forme accuse un intermédiaire provençal (*estrapontin*, lit de matelot). Le terme est attesté dès 1428-48 par la Cour des comptes de Provence, sous la forme *strampontin* (Godefroy).

(2) Ajoutons les locutions nautiques suivantes tirées de l'italien : *Casser l'escoute*, la serrer (l. IV, ch. XXII : « *cassa l'escoute* de tribort »), de *cassar la scotta*, serrer l'escoute (Oudin). — *Tailler vie*, couper la voie, c'est-à-dire la mer (l. IV, ch. XXII), de *tagliar via*, même sens, et *tirer vie*, tirer outre, passer son chemin (l. IV, ch. LXVI : « *tirons vie* de long »), de *tirar via*, même sens. — Finalement, *vent grec levant* (l. IV, ch. I) ou *vent marin* (*Pant. Progn.*, ch. VIII) répondant à *vento greco levante* que les Vénitiens appellent *vento di mar*.

(3) Voy. Appendices C et D : Diatribe de Jal et Répercussions de la diatribe.

langage nautique de l'Océan aussi bien que celui de la Méditerranée, ou des bords de la Loire et de ses affluents.

En somme, la partie originale de la terminologie nautique de Rabelais est constituée par ces éléments :

1° Un petit fonds de mots indigènes que notre auteur a personnellement recueillis, avant ses grands voyages, aux Sables d'Olonne ou ailleurs, vocables restés isolés chez Rabelais et au XVI^e^ siècle.

2° Nombre de mots appartenant à la marine de la Loire, encore usuels à l'époque de la Renaissance et dont plusieurs sont toujours vivaces dans l'Ouest et particulièrement en Anjou, où Rabelais les aura entendus.

3° Un contingent de termes océaniques, normands ou bretons, dont notre auteur est redevable aux marins ponantais.

4° Une contribution importante des termes méditerranéens, dûs aux marins levantins : Catalans, Provençaux, Vénitiens.

5° Quelques réminiscences de l'Antiquité (1), soit simplement pour faire série, soit aussi pour ajouter à la couleur archaïque du récit.

Ce vocabulaire a été ainsi constitué par apports successifs. Depuis son premier fond, encore insignifiant, de termes indigènes, jusqu'à son complet développement, il s'est écoulé près d'une vingtaine d'années (1530-1548). Pendant ce laps de temps, Rabelais a fréquenté les principaux ports de l'Océan et de la Méditerranée, en apprenant de la bouche même des matelots les termes expressifs et colorés de leur langage. Il s'est mêlé à leur vie périlleuse et en a retenu les cris et les gestes, les manœuvres et les chants cadencés.

Et lorsque il se mit à rédiger son « Naviguaige », il se trouva en possession de matériaux qu'il n'avait plus qu'à classer et à

(1) En ce qui concerne l'Antiquité, Rabelais ne doit rien au traité *De re navali* que Lazare de Baïf fit paraître à Paris en 1536 (voy. sur cet ouvrage, Lucien Pinvert, *Lazare de Baïf*, Paris, 1900, p. 62 et suiv.). Ce livre, dédié à François I^er^, est orné de 21 gravures sur bois représentant des navires anciens (birèmes, trirèmes, etc.) ou des parties de navire. Il n'a rien fourni à Rabelais, celui-ci reflétant presque exclusivement la réalité contemporaine. Les quelques termes nautiques anciens de son *naviguaige* (autant de souvenirs classiques directement puisés) n'y jouent qu'un rôle de remplissage.

Cette constatation remet au point les suppositions risquées par M. Delaruelle dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* de 1904, p. 260.

coordonner. On sait avec quel art il les a disposés et de quelle vie intense il a animé sa prodigieuse « Tempête ». L'accumulation des termes et des détails nautiques y est tel qu'il a pu faire croire à un entassement à tort et à travers.

Cependant chacun de ces termes, pris à part et confronté avec les documents de l'époque, se révèle exact et — quelques réminiscences de l'Antiquité mises à part — parfaitement en usage. Leur ensemble nous offre le tableau le plus complet, le plus vivant, le plus impressionnant de l'activité bruyante et confuse des matelots aux moments les plus critiques de leur vie de bord, en même temps qu'un recueil unique, d'une richesse incomparable, des termes familiers aux marins de l'Océan et de la Méditerranée, à l'époque de la Renaissance.

CHAPITRE IV

ARTS APPLIQUÉS

En dehors des arts propréments dits dont nous venons de traiter, l'influence italienne s'est également fait sentir dans certains arts appliqués, la broderie et l'incrustation par exemple.

La broderie avait atteint un développement particulier au XVI^e^ siècle. Celle en fils d'or et d'argent, dite *canetille*, cannetille (de l'ital. *canutiglia*), est souvent mentionnée dans Rabelais, qui emploie tout aussi fréquemment le terme technique italien *recamer* (de *ricamare*, broder), importé vers la même époque (1).

Mais le plus important de ces ouvrages techniques de la Renaissance est l'art tout italien d'incruster d'or et d'argent les armures, les poignées et les fourreaux d'épées. Cet art était au cours du Moyen Age pratiqué dans tout l'Orient et particulièrement à Damas, d'où aussi le nom de *damasquin*, donné à ce genre d'ouvrages (l. V, ch. XXXIII), c'est-à-dire faits à la mode de Damas.

De l'Orient le damasquinage pénétra au XV^e^ siècle en Italie, surtout à Venise et à Milan, où fleurirent d'insignes maîtres damasquineurs. Dans le second tiers du XVI^e^ siècle il s'introduisit en France, mais Rabelais est le premier et le seul écrivain qui en donne la nomenclature spéciale.

C'est après son troisième voyage en Italie, dans le Piémont où il séjourna de 1539 à 1542, qu'il insère ses néologismes techniques dans ses *Tiers* et *Quart* livres (2).

(1) La braguette de Gargantua avait « une belle brodure de *canetille* et des plaisans entrelaz d'orfevrerie » (l. I. ch. VIII) et les tapisseries de haute lisse, achetées par Panurge à la foire de Medamothi, étaient « toutes de saye Phrygienne *requamée* d'or et d'argent » (l. IV, ch. II); finalement, dans la *Sciomachie*, il est question de « brodeurs, tailleurs, *recameurs*. »

(2) « Au lendemain, Panurge se fit percer l'aureille dextre à la judaïque, et y attacha un petit anneau d'or à *ouvrage de Tauchie* » (l. III, ch. VII). — « La septieme (enseigne de la nauf estoit) un entonnoir de

On trouve enfin ces termes réunis dans le *V^e livre*, à propos du costume de la Reine des Lanternes (1).

Une mention unique au XVI^e siècle, en dehors de Rabelais, se lit chez le traducteur de Pline, Du Pinet, qui remarque à propos de l'acier des Parthes (l. XXXIV, ch. XIV) : « Encore aujourd'huy les meilleurs coutelas, cymeterres, badelaires, braquemarts viennent du costé de Perse, *fer d'Azimin* ».

Les textes italiens sont, ici comme ailleurs, assez tardifs. Gay, au mot *azzimini*, ne cite que ce passage de la *Piazza universale* de Garzoni, 1560, p. 149 : « Il modo con che si fanno quei lavoretti sottili d'oro, ove sono arbori, figure e animaletti minutissimi, sopra pugnali o altre arme che si chiamano *lavori di taucia* e come si fanno *gli azzimini* in Damasco ».

Tommaseo et Bellini n'ont pas donné place (dans leur *Dictionnaire*), à *taucia*, mais en revanche ils consacrent un article très nourri à *azzimina*. Malheureusement, les textes qu'ils allèguent sont exclusivement littéraires et nullement techniques. Il en résulte cependant que les lettrés italiens de l'époque (comme Rabelais lui-même) désignaient par les trois termes cités un seul et même travail d'inscrustation à l'orientale.

Tous les termes de cette nomenclature sont italiens. Cotgrave (1611) ne connaît que *damasquin*, mais Oudin, dans la deuxième partie de ses *Recherches* (1642), donne à la fois :

Agimina, damasquinure à la persienne et sorte d'ouvrage fait en réseau ou reseul sur du drap d'or.

Damaschino, d'acier de Damas.

Tausia, marqueterie (à côté de *tarsia*, ouvrage de marqueterie).

Ménage qui n'a pas inséré, dans son *Dictionnaire* (1690), un

ebene, tout requamé d'or à *ouvrage de Tauchie*. La huitieme, un goubelet de lierre bien precieux, battu d'or à *damasquine*. La dixieme, une breusse de odorant agaloche (vous l'appelez bois de aloës) porfilée d'or de Cypre à *ouvrage d'Azemine* » (l. IV, ch. I).

Le « fol à la *damasquine* », dont Panurge blasonne Triboulet (l. III, ch. XXXVIII), est suivi de « fol de *tauchie* » et de « fol d'*azemine*. »

(1) Cf. ch. XXXII : « La Royne estoit vestue de cristallin, vergé par *art de tauchie* et *engeminée* à ouvraige *damasquin*, passementé de gros diamans ».

Cette leçon du Manuscrit, *engeminée* pour *azzeminée* (éd. Montaiglon, t. III, p. 304), est une tentative de substituer au mot technique, incompris par le copiste, une forme rapprochée par étymologie populaire, procédé repris par les étymologistes italiens. Cf. Zambaldi. *Dizionario etimologico*, v° *agemina* : « Probabilmente de *ad gemina* (sc. *metalla*), a doppio metallo ».

article sur *azemine,* en donne un très curieux sur *tauchie* (1).

L'étymologie alléguée dans Ménage est imaginaire. En fait, *tauchie* est un mot arabe venu en Italie de l'Espagne : l'esp. *tauxia, atauxia* est défini par César Oudin « marqueterie ou damasquinure », et Dozy-Engelmann nous donnent ce renseignement instructif sur l'origine du mot : « *Atauxia,* damasquinure, de l'arabe *at-tauchiya,* l'infinitif de la seconde forme du verbe *wacha,* auquel les lexiques ne donnent d'autre signification que celle de *coloravit, pulchrum reddidit.* Il est clair que ce mot en Espagne doit avoir admis un sens plus limité (2) ».

Quant à *azemine,* il se présente en Italie sous la double forme *agimina* et *azzimina,* remontant au turco-arabe *Adjem,* Perse et persan, prononcé *Adzem* par les Grecs modernes. La double forme italienne accuse donc une double provenance : celle d'*agemina* est redevable au commerce direct avec les Turcs ; l'autre, *azzemina,* aux Grecs modernes qui se partageaient avec les Vénitiens le monopole du commerce avec l'Orient (3).

Ces trois termes désignaient-ils effectivement des procédés artistiques différents ou bien un seul travail technique exécuté de manières différentes ? Il est malaisé de se prononcer dans un sens ou dans l'autre.

Etymologiquement, la balance pencherait plutôt en faveur de la dernière hypothèse : *azemine,* c'est un ouvrage à la façon persane ; *damasquin,* un travail analogue à la mode de Damas. Quant à *tauchie,* le mot signifie proprement coloriage ou ornementation. Aucune clarté ne se dégage de l'origine historique de ces vocables et c'est en vain que des théoriciens modernes ont essayé d'établir une démarcation nette entre *azemine* ou

(1) « *Tauchie.* C'est un mot Italien. M. Félibien : Marqueterie ; en Italien tarsia et tausia, *espèce de mosaïque et ouvrage de rapport, qu'on fait de plusieurs et différens bois, avec lesquels on représente des figures et autres ornemens.* Messieurs de la Crusca : Tarsia *diciamo oggi communemente a un lavoro di minuti pezzuoli di legname di più colori commessi insieme.* Dans mes *Origines Italiennes,* j'ai dérivé *tarsia* de *tessella,* de cette maniere : *tessella, tessellum, tessellicium, tessellicia, tescia, tersia,* Tarsia. M. Ferrari l'a dérivé d'*interserere.* M. Guyet le dérivoit de l'Italien *tarso,* qui signifie un ver qui ronge le bois : comme qui diroit *verniculatum opus* ».

(2) *Glossaire des mots espagnols dérivés de l'arabe,* Leyde, 1869, v° *attauxia.*

(3) Voy. H. Clouzot, dans la *Rev. du XVI*e *siècle,* t. IV, p. 34.

damasquinage proprement dit, et *tauchie*, la damasquine ou incrustation (1). Cette différence ne semble pas avoir existé pour les techniciens du XVI^e^ siècle. Pour Vasari (2) et Garzoni — comme pour Rabelais et les lettrés italiens de la Renaissance — les trois termes cités sont synonymes et le travail spécial qu'ils désignent est à la fois qualifié *azemine* et *damasquine* ou *tauchie*.

Un mot sur la joaillerie de la Renaissance.

Les pierres précieuses deviennent un complément nécessaire à la parure des seigneurs et des grandes dames de la première moitié du XVI^e^ siècle. François I^er^ et ses contemporains en étalaient à profusion. Le cou et le corsage des dames et jusqu'à leurs chaussures étaient souvent couverts de pierreries. Les *carcans*, joyaux portés en colliers, les *jaserans*, chaînes d'or disposées en retombées de guirlandes, ornaient le cou et les robes des Thélèmites, alors que leur bonnet était garni de force bagues et boutons d'or. Des patenôtres ou chapelets d'orfèvrerie leur pendaient de la ceinture, sur le devant du corps, jusqu'au bas de la cotte.

Les noms de la plupart des joyaux alors à la mode, que Rabelais fait porter aux religieux et religieuses de Thélème (3), sont antérieurs à notre auteur et appartiennent encore à la langue générale.

Quant au *V^e^ livre*, il en est particulièrement riche. On y énumère deux séries de sept pierres précieuses qui forment la mosaïque et les colonnes de la fontaine du Temple de la Dive Bouteille. Mais ces descriptions ne sont que le décalque de celle qu'on lit dans le *Songe de Poliphile* de Francesco Colonna (4).

La tradition gothique de l'orfèvrerie indigène, longtemps dominante, céda ici comme ailleurs la place au style renaissance des maîtres italiens, mais à une époque qui dépasse celle de nos recherches.

(1) Voy. l'article *azziminia* dans le *Nouveau Larousse illustré* (par Maurice Maindron).

(2) H. Clouzot, *article cité*, p. 34 note.

(3) « Patenostres, anneaulx, jazerans et carcans qui estoient de fines pierreries, Escarboucles, Rubis, Balays, Diamans, Saphiz, Esmeraudes, Turquoyses, Grenatz, Agathes, Berilles, Perles et Unions d'excellence ». Cf. aussi l. II, ch. XVI.

(4) Celui-ci s'inspire d'ailleurs de Pline. Cf. notre *Hist. nat. Rab.*, p. 157 à 164.

CHAPITRE V

COMMERCE ET INDUSTRIE

Les premières relations commerciales entre l'Italie et la France remontent au moins au XIV^e^ siècle, époque à laquelle appartiennent des termes italiens comme *crédit* et *trafic*. Vers ce temps furent importés chez nous les premiers tissus de soie d'outre-monts, d'où les appellations italiennes de *satin* et de *taffetas*. Mais il faut arriver à la première moitié du XVI^e^ siècle pour trouver des rapports suivis entre les deux pays. C'est alors que les progrès réalisés par les Italiens dans le maniement des affaires et leurs procédés industriels furent introduits en France.

I. — **Etablissements de crédit.**

Dans le premier quart du XVI^e^ siècle, des Milanais, des Florentins, des Lucquois et des Génois, depuis longtemps établis à Lyon, y fondèrent des banques et y introduisirent l'usage des *lettres de change* (1), depuis longtemps pratiquées en Italie. Ils enseignèrent ainsi aux Français « ce bel art et traffic qui apprend à rendre l'argent fertile et lui faict produire fruict comme la terre » (2).

A l'exemple des banques italiennes, on fonda à Lyon, sous

(1) Cf. Rabelais, *Lettres d'Italie*, éd. Bourrilly, p. 69 (troisième lettre du 15 février. 1536): « Si vostre plaisir est m'envoyer quelque *lettre de change*, j'espere n'en user que à vostre service... » L'expression est modelée sur *lettera di cambio*.

On sait que le nom de *Lombards* était appliqué au Moyen Age aux Italiens qui venaient en France exercer la banque ; d'où, dans l'ancienne langue et jusqu'au XVIII^e^ siècle, *lombard* avec le sens de prêteur à intérêts. d'usurier.

(2) Claude de Rubis, *Les privileges, franchises et immunitez octroyez par les rois tres chretiens aux consuls, echevins et habitans de la ville de Lyon et à leur posterité*, Lyon, 1573, p. 20.

François Ier, la première banque que nous ayons eue en France. Le nom même de *banque* en accuse l'origine italienne : *banco* désigne primitivement le comptoir des changeurs, le bureau de change. Rabelais en fait le premier mention dans sa *Sciomachie* (1549), à propos de la naissance du duc d'Orléans, fils du roi, en mars 1549 : « Cestuy propre jour en Rome par les *banques* fut un bruit tout commun sans autheur certain de ceste heureuse naissance ».

Il avait donné auparavent aux troncs des églises les noms ironiques de *bancques de pardons* (l. II, ch. XVII) et il se sert, le premier, du terme *bancque roupte :* « A Mercure [des gens soumis] comme pipeurs, trompeurs, affineurs... seront fort subjects à faire *bancques rouptes*, s'ilz ne trouvent plus d'argent en bourse que ne leur en fault » (*Pant. Progn.* ch. V).

Parmi les rébus que Rabelais mentionne au chapitre IX du *Gargantua*, figure aussi « un banc rompu pour *bancque roupte* », en italien *banca rotta*, parce qu'on rompait le banc occupé sur le marché par le commerçant failli.

L'institution des banques avait donné un grand essor aux affaires. De là nombre de termes spéciaux attestés tout d'abord chez notre auteur et qui devinrent usuels au cours du XVIe siècle :

Denare, denier, argent, ital. *denaro*, terme quatre fois employé par Rabelais (l. III, ch. III) : « Croyez qu'en plus fervente devotion vos crediteurs prieront Dieu que vivez, craindront que mourez, d'autant que plus ayment la manche que le braz, et la *denare* que la vie ».

Ce mot a été jadis populaire, comme le montre le composé *racledenare* (1), c'est-à-dire rogne-deniers, que Henri Estienne mentionne parmi les synonymes français d' « avare », (2) et que Furelière en 1690 donne comme terme populaire sous la forme *raquedenare* (3).

(1) Rabelais donne le nom de « duc de *Racquedenare* » à un des généraux de Picrochole, qui commandait l'arrière-garde de ce roitelet (l. I, ch. XXVI).

(2) *Précellence*, p. 107.

(3) C'est cette dernière forme qu'on lit effectivement dans la seconde moitié du XVIe siècle : «... chiches, tacquins et *racquedenares* » (Cholières, t. I, p. 95). Brantôme lui donne le sens de râtisseur d'argent dans ce passage (t. I, p. 57) : « Charles Quint fist fermer boutiques à tous les *raquedenares* (Venitiens, Florentins et Genevoys) qui ratteloient tout l'or et l'argent de l'univers. »

Faciende, affaire commerciale, ital. *facienda* (l. IV, Nouv. Prol.) : « Nous a ceste heure n'avons aultre *faciende*, que rendre coignées perdues ? ».

Ce terme employé au XVI^e^ siècle par Ronsard et la *Satyre Menippée*, relevé par Henri Estienne (1), se rencontre encore au XVII^e^ siècle sous la plume de La Fontaine (« Mandragore ») :

> Ligurio, qui de la *faciende*
> Et du complot avait toujours été...

et au XVIII^e^ sous celle de Saint-Simon (voy. Littré).

Intrade, rente, revenu, ital. *intrata*, terme deux fois employé par Rabelais (l. IV, Prol.) : « ... gualliers de plat pays, qui dictes que pour dix mille francs *intrade* ne quitteriez vos soubhaitz ».

L'expression *grosse intrade* est blâmée, parmi d'autres italianismes, par Henri Estienne (2) comme une superfétation pour *gros revenu*. A l'exemple des deux précédents, *intrade* était usuel dans le monde des affaires jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle (3).

Tous ces termes spéciaux, à l'exception de *banqueroute* et de *lettre de change*, ont complètement disparu au cours du XVII^e^ siècle.

II. — **Fabrication des soieries.**

Parmi les industries importées d'Italie, la fabrication de la soie est une des premières attestées. A Lyon, dès le XV^e^ siècle, des Florentins et des Génois faisaient commerce de tissus et de laines.

Au XVI^e^ siècle, en 1537, deux Piémontais, Estienne Truquet et Paul Narez, obtinrent de François I^er^ certains privilèges pour fabriquer des soieries à Lyon. Ils firent venir à cet effet des ouvriers de Gênes (4).

C'est à cette époque que fit apparition en France le nom d'*armoisin*, sorte de taffetas teint en rouge, le seul que les femmes du peuple se permissent de porter au XVI^e^ siècle. Le meilleur (nous dit Gay) se fabriquait à Gênes, l'intermédiaire se tirait de Lyon et le moindre d'Avignon.

Le mot se présente chez Rabelais sous la double forme *ar-*

(1) *Dialogues*, t. II, p. 215.
(2) *Conformité*, p. 22.
(3) On le lit chez Brantôme (t. I, p. 61) : « Son evesché qui vaut cent à six vingtz mille ducats d'*intrade* ».
(4) Claude de Rubis, *Les privileges*, etc., p. 29.

moisy et *armoisin*, la première forme dans *Pantagruel* (1), la dernière, dans le Prologue du *V^e livre*.

Ce sont là des reflets de l'ital. *ermesi* et *ermesino*, formes parallèles à *cremesi* et *cremesino*, d'où *cramoisy* et *cramoisin*, doublets également fréquents chez Rabelais, et qui ont pénétré en français dès le début du XV^e siècle. Nous reviendrons sur les rapports entre ces deux aspects du même vocable primordial. Il importe avant tout de fixer la date d'*armoisy*.

On a vu que Rabelais, dès 1533, donne déjà le mot, alors que Gay n'en cite que des témoignages ultérieurs: « Neuf aulnes taffetas noir *armoisin* » (Compte de 1541) et « taffetas noir *armoisy* » (Compte de 1549) (2).

Les textes italiens correspondants sont tardifs. Varchi (mort en 1565) donne *ermesino*, et Vecellio cite ce pasage d'un document de 1590: « Panno di seta assai sottile come *ormesino* o taffetano di colori diversi » (3).

Les formes françaises réelles sont celles données par Rabelais: *armoisy* et *armoisin*, de l'ital. *ermesino* (celle d'*ormesino* est ultérieure), terme foncièrement identique à *cremesino*, cramoisi, comme l'avait supposé Du Cange et comme nous le démontrerons plus loin. L'étymologie donnée par Huet (dans Ménage) — « ainsi nommé pour *ormoisin*, parce qu'il vient de l'Isle d'Ormus » — étymologie encore retenue par le *Dictionnaire général*, est purement fantaisiste.

(1) Cf. l. II, ch. XVI: « Celles qui portoyent robbes et tafetas *armoisy* ».

(2) Don Carpentier allègue (dans Du Cange) une lettre de rémission de 1421, où figure le mot *armoiseur* qu'il explique par « fabricant d'armoisin », mais c'est là une erreur manifeste, comme on peut s'en rendre compte par l'examen du texte: « Lesquelz entrerent en la maison d'un *armoiseur* et là prindrent chascun une huvette ou capeline ».

Armoiseur est tout bonnement la prononciation parisienne d'*armoireur*, fabricant d'armoiries. Rabelais donne encore *armoisies* pour *armoiries* (l. IV, ch. XL) : « Tous ces nobles cuisiniers portoient sus leurs *armoisies* en champ de gueulle lardouoire de sinople ».

(3) On lit en outre dans Du Cange cet extrait d'après les Bollandistes de la Vie de saint Antoine, dont la translation eut lieu en 1589: « Sanctum corpus plancta ex *ermisino* rubro », c'est-à dire le corps fut revêtu d'une chasuble d'*armoisin* rouge.

D'autre part, Anastase, dans la Vie de saint Adrien (dans Du Cange), cite un tissu sous le nom d'*imizillus* et *imizinum*. Ce dernier est précisément notre *armoisin*.

CHAPITRE VI

SOCIÉTÉ MONDAINE

Les arts utiles que nous venons d'étudier, et tout particulièrement le nouvel art de bâtir, les progrès réalisés par le commerce et l'industrie, répandirent en France le désir du bien-être, du confort, du luxe. On respirait, dans la demeure nouvelle, plus d'air, on y jouissait de plus de lumière. Les manières s'affinèrent, l'élégance et la souplesse se substituèrent à des modes surannées et à la raideur du passé. L'évolution artistique s'achève dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle et celle de la poésie, de la Pléiade, commence par l'infusion de l'idée de l'art, idée essentiellement italienne et qui manquait jusqu'alors à notre littérature. Mais ce développement artistique et littéraire sort de notre cadre (1). Nous ne retiendrons que certains facteurs sociaux qui remontent à la première moitié du siècle, objet exclusif de nos recherches.

I. — Langage courtisanesque.

Le livre *Il Cortegiano* de Baldassar Castiglione, paru en 1528, a eu au XVI^e^ siècle une influence considérable sur la société et les mœurs polies en Italie et en France. C'était le code du parfait gentilhomme. Les gens de la Cour y trouvaient la quintessence de la vie mondaine, de la courtoisie et des bonnes manières.

Cet ouvrage fut traduit dix ans plus tard, sous le titre *Le Courtisan*, par Jacques Colin (1537). C'est là le premier témoignage en français du mot qu'on trouve à la même époque dans Robert Estienne (1539) : « Ung courtizan, *Aulicus* ».

Chez Rabelais, le vocable se rencontre quelques années plus

(1) Voy. en dernier lieu Henri Chamard, *Les Origines de la Poésie française de la Renaissance*, Paris, 1920, ch. VIII et IX : « Les origines italiennes de la Renaissance littéraire ». — « L'introduction et la diffusion de l'italianisme ».

tard, au *Tiers livre*, dans un passage curieux qui semble directement inspiré du livre de Castiglione (1). C'est un écho de la remarque que l'auteur italien met dans la bouche de l'archevêque de Florence (2).

Un second passage rabelaisien est encore plus significatif. Panurge y qualifie de *courtisan* (3) le langage du pays des Lanternois et y fait allusion à son caractère éphémère (l. III, ch. XLVII) : « C'est le *courtisan languaige Lanternoys*. Par le chemin je t'en feray un beau petit dictionnaire, lequel ne durera gueres plus qu'une paire de souliers neufz. Tu l'auras plus toust aprins, que jour levant sentir ».

Le langage parlé à la cour de François Ier — le *courtisan languaige* de Panurge — s'inspirait de la mode du moment et changeait constamment. La variabilité est l'essence même de ce genre de parlers plus ou moins factices. Dans la préface de sa *Conformité* (1565), Henri Estienne nous en prévient : « Je veulx bien advertir les lecteurs que mon intervention n'est pas de parler de ce langage François bigarré, et qui change tous les jours de livrée, selon que la fantaisie prend ou à monsieur le courtisan, ou à monsieur du palais, de l'accoustrer ».

Lorsqu'il publia, une quinzaine d'années plus tard, ses *Deux*

(1) « Tout ce que sommes et qu'avons consiste en trois choses, en l'ame, en corps, és biens. A la conservation de chascun des trois respectivement sont aujourdhuy destinées troys manieres de gens. Les Theologiens à l'ame, les Medecins au corps, les Jurisconsultes aux biens. Je suys d'advis que dimanche nous ayons icy a dipner un Theologien, un Medicin, et un Jurisconsulte. Avecques eulx ensemble nous confererons de vostre perplexité. Par sainct Picault (respondit Panurge), nous ne ferons rien qui vaille, je le voy desja bien. Et voyez comment le monde est vistempenardé. Nous baillons en guarde nos ames aux Theologiens, les quelz pour la plus part sont hereticques : Nos corps és Medecins, qui tous abhorrent les medicamens, jamais ne prennent medicine : Et nos biens és Advocatz, qui n'ont jamais procès ensemble. Vous parlez en *Courtisan*, dist Pantagruel » (ch. XXIX).

(2) Cf. l. II, ch. LXVI : « Che gli omini non hanno altro che la roba, il corpo, e l'anima : la roba è lor posta in travaglio dai jureconsulti, il corpo dai medici, e l'anima dai teologi. — Rispose allor il Magnifico Juliano : A questo giunger si potrebbe quello che diceva Nicoletto, cioè che di raro si trova mai jurisconsulta che lilighi, nè medico che pigli medicina, nè teologo che sia bon cristiano ».

(3) Cf. Des Périers, nouv. LXX, où le vocable s'applique au patois poitevin : « Je ne m'amuseray icy à vous faire les autres comptes (= contes) des Poytevins, lesquelz sans point de faulte sont fort plaisans; mais il faudroit sçavoir le *courtisan* du pays, pour les faire trouver telz... ».

Dialogues du nouveau langage françois italianizé (1578), il a soin d'ajouter « principalement entre les courtisans *de ce temps* ». Il y distingue nettement l'état de choses antérieur de celui qui l'a suivi : « La cour... a eu cest honneur autrefois (et principalement au temps de ce tant admirable roy François premier). Il peut bien estre qu'autresfois il faloit cercher le meilleur langage entre les courtisans : mais je vous nie ceste consequence, que si on l'y trouvoit autrefois, on l'y trouve encore maintenant » (1).

Avec l'avènement d'Henri II et de Catherine de Médicis, la tendance à italianiser la langue devint une mode, une manie des gens de la Cour.

Est-ce à dire que les *Deux Dialogues* nous offrent une image fidèle du langage usuel à la cour de cette époque ? Il s'en faut de beaucoup. Le but satirique de l'auteur, son zèle de polémiste et sa haine de l'italianisme, tout contribue à donner à sa diatribe le caractère très accusé d'une charge, d'une caricature. Les phrases qu'il met dans la bouche de ses courtisans sont pour la plupart forgées de toutes pièces et l'esprit qui y domine est nettement antiscientifique.

Examinons de près quelques-uns de ses procédés. Il manifeste tout d'abord une tendance à exagérer, à cumuler des italianismes qui n'ont jamais existé que sous sa plume de grammairien.

« Ce seret une discortesie de passer par la *contrade*, où est la *case* des dames que sçavez, s'y faire une petite *stanse* et toutesfois je ne suis pas maintenant bien *acconche* pour comparoir devant elles » (t. I, p. 45).

Les vocables en italiques — *contrade*, *case* (« maison ») et *stanse* (« chambre ») — ne sont attestés nulle part ailleurs que dans ce passage d'Henri Estienne. Seul, le vocable *acconche* (de l'ital. *acconcio*, commode,. accommodé), à côté de *conche*, ajustement (ital. *concio*), a eu une existence passagère.

Dans le XXXIII[e] des *Contes d'Eutrapel* de du Fail, Polygame emploie cet italianisme *aconche* que Lupold ne comprend pas (2). La Pléïade (3), Pasquier, Cholières et Guillaume Bou-

(1) *Dialogues*, t. I, p. 56 et 126.

(2) « Respondit que non fort accortement, comme il estoit gaillard et *acconche* » (éd. Assézat, t. II, p. 295).

(3) Cf. Marty-Laveaux, *La Langue de la Pleïade* (t. I, p. 190) :

Dieux tous bien *en conche*... (Dorat)

Et Ronsard, en parlant de la troupe des « Muses deslogées » (t. III, p. 226) :

Elle estoit mal *en conche* et pauvrement vestue.

chet s'en sont également servis (1), et Tahureau l'attribue directement aux courtisans avec toute une série d'autres vocables qui méritent d'être cités (2).

Il est curieux de constater — et c'est là un argument direct à l'encontre de la thèse d'Estienne — qu'à l'exception précisément d'*aconche*, tous les autres mots blâmés comme courtisans par Tahureau sont restés dans la langue.

Dans cette liste figurent d'ailleurs des termes qui n'ont rien de commun avec l'italien, des vocables foncièrement français comme *aborder* et *folâtre*.

Du Bellay, en peignant à son ami Dilliers la vie du courtisan, se sert d'un de ces italianismes alors récent et devenu plus tard populaire :

> Si tu veux vivre en Court, souvienne toy
> De t'*accoster* tousjours des mignons...

A propos du dernier des vocables cités par Tahureau, *acort*, Henri Estienne fait remarquer (t. I, p. 60) : « Avez vous jamais consideré que ceux qui disent *escort* pour *accort*, disent tout le contraire de ce qu'ils pensent dire ? car au lieu d'escorcher l'italien *accorto*, escorchent, sans y penser, le latin *excors* ».

Cette remarque est erronée : *escort* est l'ital. *scorto*, acort, prudent (participe passé de *scorgere*, apercevoir) et n'a donc rien de commun avec le latin *excors*.

Rabelais qui ignore encore *acort*, emploie deux fois *escors*, avec le même sens, et tout d'abord au Prologue du *Gargantua :*

(1) Cholières, éd. Jouaust, t. I, p. 189 : « L'hostesse le voyant si laid et si mal *acconche* ».

Guillaume Bouchet, *Serées*, éd. Roybet, t. V, p. 72 : «... le voyant s bien *en conche*... »

Estienne Pasquier, *Recherches*, l. VIII, ch. III : « Nous avons depuis trente ou quarante ans emprunté plusieurs mots d'Italie, comme *en conche*, pour *en ordre*... »

(2) Voici le passage (*Dialogues*, p. 32) :

« Quand est du Courtisan, je confesseray son langage estre plus affecté que de nul autre : mais que pour cela il parle bien, je te le nieray du tout par la definition que je t'en ay donnée icy devant, et principalement devisant de ceste sottise d'amour ; entendu que de tous ses propos ne s'en trouve pas un qui ne tende à offrir son service. Et outre toutes les folies susdites à celle fin d'estre estimé mieus parlant, il ne cherchera autre chose, qu'à trouver le moyen de faire venir à propos aucun de ces mots, comme *follastre*, *fat*, *accoster*, *aborder*, *il n'y manque rien*, *escorte*, *endurer une bravade*, *aconche*, *galante*, *l'escarpe*, *acort*... »

« Avecques espoir certain d'estre faictz *escors* et preux à ladicte lecture ».

Dans les *Dialogues* (t. I, p. 35), Philausone relève que « le vulgaire des courtisans prononce *bon galbe* au lieu de *bon garbe* », et Celtophile de le blâmer : « Les begues trouveroient meilleur *galbe* comme leur estant plus aisé ».

La langue a adopté cette prononciation des bègues.

Pour plusieurs des vocables italianisés blâmés par Estienne — *bizarre*, *bouffon*, *brave*, *caprice* (1), *charlatan*, *pédant*, *réussir*, *riposte*, etc. — la postérité s'est également rangée du côté des courtisans.

Ailleurs Estienne émet une théorie singulière pour justifier l'adoption de péjoratifs qui, ceux-là, trahissent bien leur origine italienne. C'est à l'occasion d'*assassin* qu'il explique sa pensée (*Dialogues*, t. I, p. 81) : « Il a bien falu que l'Italie ait dict *assassino* longtemps devant que la France dist *assacin* ou *assacinateur*, veu que le mestier d'assaciner avait esté exercé en ce pays là longtemps auparavant qu'on sceust en France que c'estoit ».

Nombre de termes sont attribués par Estienne à l'italien qui n'en peut mais. Il y en a de languedociens, comme :

Baladin, qu'on lit pour la première fois dans Rabelais (2), et que notre grammairien fait remonter au petit bonheur à l'italien, qui ne connaît que *ballarino*.

Fat, que le Prologue du *V^e livre* de Rabelais qualifie de « mot du Languedoc ».

D'autres sont foncièrement français :

Faquin, au sujet duquel Estienne s'exprime ainsi (*Dialogues*, t. I, p. 103) : « Aussi diroys-je bien à un Italien, en luy parlant d'un de sa nation, c'est un *faquin*, ou c'est un *poltron*, c'est un *forfant*, c'est un *mariol* ; ou bien c'est un *pedant*, car ce seroit le payer de la monnoye du pays ».

« Un *faquin*, *id est* portefaix, mot italien », remarque à son tour Nicot, et cette étymologie se lit encore chez Littré et dans le *Dictionnaire général* : « *Faquin*, récent en français, vient de l'italien, et l'italien *facchino* est d'origine inconnue ».

(1) Estienne en propose plusieurs équivalents (*verve*, *quinte*, *fantaisie*), dont aucun ne répond exactement à *caprice*.

(2) Cf. l. IV, ch. XXXVIII : « Les Bretons *balladins* dansans leurs trioris ».

Le terme est-il réellement récent en français ? Il figure deux fois dans Rabelais (1). Il était donc connu vers 1535 et 1546, dates de la publication de *Gargantua* et du *Tiers livre*, et se trouve être contemporain de *fachinus* donné par Du Cange en 1545 ; mais il doit remonter plus haut, car, au XV^e^ siècle, circule déjà le proverbe : « Baston porte paix, et le *faquin*, faix ».

D'autre part, *facchino* était, vers la même époque, considéré en Italie comme un mot étranger (2). Le terme est donc indigène en français, et c'est de la France qu'il passa au XVI^e^ siècle en Italie. Quels en sont la forme et le sens primitifs ?

Rabelais cite *Fasquin* dans une série plaisante de noms propres (l. I, ch. XIV), et c'est là la forme primordiale dérivant de *fasque*, qu'on trouve également chez Rabelais (3), au sens de « sac » ou de « poche ». Cette forme *fasque* est elle-même certainement antérieure à *facque* ou *faque*, au même sens, variante qu'on rencontre chez Des Periers (nouv. LIX), tandis que le dérivé *fasqué*, chargé, se lit dans du Fail (4).

Cotgrave donne à *fasque* ou *facque* le sens de « faquin », ce que le chroniqueur belge Chastelain désigne sous le nom de *compaignon de la facque* (voy. Godefroy) : « Tous les pays gisoient subjets à gens de huiseuse, *compaignons de la facque*..., houvers, putiers, ruffiens, hennebennes, buveurs de vin et gasteurs du drap (5) ».

Le sens de « portefaix » que *faquin* avait au XVI^e^ siècle est aujourd'hui presque éteint, et les patois n'en connaissent que le sens ironique d'élégant ou fashionable, sens parallèle à celui de *mignon de port* pour portefaix.

(1) « ... Distribuant un tatin du potage à ses *facquins* » (l. I, ch. II), et : « Un *facquin* mangeoit son pain à la faveur du rost » (l. III, ch. XXXVI).

(2) Voici ce qu'en dit Varchi, en 1570 : « La voce *portatore* importava in quella età quel che noi oggi con *voce forestiera* dicciamo *facchino* ».

(3) Cf. l. II, ch. XVI : « Petites bougettes ou *fasques* », et ch. XXX : « Poudre qu'il portoit tousjours en une de ses *fasques* ».

(4) *Propos rustiques*, ch. X : « ... les Vindellois qui s'en venoient bien hardez et *fasquez*... »

(5) C'est le mérite de Lacurne d'avoir le premier rattaché *faquin* à *faque* : « C'est peut-être un dérivé de *faque*, poche, sac ». La forme primitive étant *fasque*, elle exclue toute attache avec l'allemand *Fach* (comme le voulait Le Duchat) ou avec le holl. *fak* (comme on l'a proposé récemment).

Piaffer, faire le fier, terme que Henri Estienne attribue aux courtisans comme italianisme dans des phrases factices à l'exemple de celle-ci (*Dialogues*, t. I, p. 40) : « Ces citadins tant mercadans qu'autres qui veulent *piaffer* et faire des spadachins devant nos yeux ».

Dans sa *Précellence* (p. 375), il dit expressément que le mot vient de l'italien, ayant été introduit par les courtisans : « Nous appellons, dit-il, parade et bravade, eux — les courtisans — *piaffe*, ce que nous nommons *magnificence* ».

Pasquier relève le caractère récent du terme (l. VIII, ch. III) : « *Piaffer*, que l'on approprie à ceux qui vainement veulent faire les braves, est de notre siecle, comme aussi *aller à la picorée*, pour les gens d'armes qui vont manger le bon homme aux champs ».

Notre historien emploie fréquemment ce verbe et son dérivé, surtout dans ses *Lettres*, où *piaffer*, faire le fier, est une fois appliqué au coq (1), comme le fait aussi le poète contemporain, Du Bartas qui chante :

Le paon... *piaffard*, arrogant...

Or le terme en question, absolument inconnu à l'italien, est d'origine franco-provençale. Les patois de la Suisse romande possèdent *piafâ* au double sens d' « éclabousser » et de « faire le fier », et en savoyard, *piafa* est synonyme de bagou (« E fa ben de la *piafa* »). Dès lors, l'évolution sémantique du mot répond à celle du moderne *esbroufe*, également d'origine provençale. *Piaffer* a passé du sens primordial d' « éclabousser » à celui de « faire l'orgueilleux », d'où être fringant, attifé, etc. Le provençal *esbroufe*, éclaboussure, et embarras, jactance, répond exactement à *piafo*, ostentation, mise élégante. L'un et l'autre termes remontent à une origine imitative, exprimant le rejaillissement de l'eau.

Quant à la prétendue efficacité des *Dialogues*, il faut en rabattre. Le dernier éditeur, Alcide Bonneau (3), trouve leur lecture intéressante, voire amusante. Il faut des grâces d'état pour goû-

(1) *Lettres* (l. X, lettre 1) : « Le coq marchant et *piaffant* à grands pas au milieu de ses poules... »

(2) Léon Feugère, le dernier éditeur de Pasquier, remarque à ce propos : « Ce terme expressif — *piaffe*, ostentation — l'un des plus heureux que nous ayons dus aux novateurs italianisans, méritait d'être conservé ». *Œuvres choisies d'Est. Pasquier*, Paris, 1849, t. II, p. 391.

(3) Paris, 1883.

ter un pareil pamphlet, lourd et traînant, factice et diuffs. Seule, la curiosité intrépide du philologue s'y aventure et encore risque-t-elle de s'arrêter à mi-chemin.

On se rappelle la page immortelle où Rabelais ridiculise le jargon de l'Ecolier Limousin, vraie scène de comédie vivante et mouvementée, pleine d'entrain et de verve. On conçoit aisément qu'un pareil épisode, bref et débordant de vie, se grave dans la mémoire et obtienne gain de cause. Qu'on se figure maintenant l'Ecolier Limousin dilué en deux volumes d'un style incolore et languissant, et on comprendra facilement que cette polémique soit restée sans influence sur le mouvement de la langue.

C'est aussi une étrange illusion que de croire, avec Léon Feugère, que, « grâce à la bonne garde d'Henri Estienne, l'italianisme ne nous a pas conquis (1) ». Suivant ce biographe d'Estienne, les *Dialogues* auraient donc endigué le flot envahissant de l'italianisme ?

A aucune époque, les grammairiens n'ont eu une action quelconque sur l'évolution de la langue. Les plus raisonnables se sont bornés à noter et à expliquer les faits accomplis. Or, lorsque Estienne partit en guerre contre l'italianisme, celui-ci avait déjà exercé une influence considérable dans toutes les manifestations de la vie sociale.

L'erreur profonde du vieux philologue a été précisément de confondre les acquisitions durables et permanentes de la Renaissance italienne avec les nouveautés d'une mode passagère, manies individuelles ou confinées dans un groupe restreint, qu'il a ridiculement exagérées pour le besoin de sa cause.

Il suffit, pour faire ressortir son parti pris, d'opposer à sa polémique passionnée ce témoignage d'un contemporain, Estienne du Tronchet, auteur obscur, mais rapporteur impartial de la réalité. Dans la préface de ses *Lettres missives et familières* (parues à Lyon en 1591), ce secrétaire de la Reine Mère fait clairement ressortir l'action fécondante du contact avec l'Italie (2).

(1) *Essai sur Henri Estienne,* Paris, 1853, p. 118 à 119.

(2) « Nostre langue est beaucoup augmentée, singulierement sur le butin qu'elle a fait au moyen de la curieuse et louable conversation de ses voisines, mesmement sur l'italienne qui, sans nul doute, lui a fait heureuse part de son bien. Et encores que je sçache que ceste confession ne sera gueres agreable à plusieurs qui se sont tourmentés de maintenir le contraire par je ne sçais quelles legeres opinions, si m'en rapporte-je à toi, lecteur, qui pourras de toi-mesme ruminer que, s'il est aujourd'hui

Non seulement, les *Dialogues* sont restés sans effet sur le mouvement de la langue, mais encore la postérité a nettement pris le parti des courtisans, en ce qui touche la forme et l'adoption de maints de ces vocables proscrits. La campagne d'Estienne est venue d'ailleurs trop tard : elle coïncide presque avec la cessation de ce langage courtisan, qui, après une existence éphémère, a disparu par la force même des choses. C'est à toutes les époques le sort habituel des parlers mondains, œuvre passagère de la mode et du caprice.

II. — **Distractions et Jeux.**

Nous relèverons plus loin les danses en vogue au XVI[e] siècle, enseignées par les maîtres venus d'Italie, qui ont introduit chez nous les jeux des *matassins* ou des bouffons ainsi que les *masques* (1), en italien, *maschera*.

La *Sciomachie* mentionne en outre les « mines *bergamasques* », c'est-à-dire les danses avec sauts et cabrioles, comme celles des paysans aux environs de Bergame.

Certains jeux de cartes familiers au jeune Gargantua sont également d'origine italienne :

A la condemnade, en italien *a la bella condannata*. La Crusca cite ces vers des *Rime burlesche* de Giovanni della Casa :

> Vuol che si dian le carte presto presto,
> E invitavi *alla bella condannata*
> E giuoca in su la fede, o toglie impresto

A la charte virade, répondant à *carta virata*, ou à carte retournée.

A la prime, ital. *a primiera*.

Au tarau, ital. *tarocchi*, « di nuova invenzione », remarque Garzoni dans sa *Piazza universale* (p. 244).

en propos de discourir de la guerre, des factions, d'une cavalerie, d'une infanterie, d'une escuyerie, des armes, voire de l'amour et generalement de toutes choses graves et ordinaires, les plus beaux traits des plus disertes langues qui se veulent faire ouïr sont en plupart puisés dans les propres facultés de l'Italie ».

(1) « Apres soupper feurent jouées plusieurs farces, comedies, sornettes plaisantes : feurent dansées plusieurs Moresques aux sonnettes et timbous ; feurent introduictes diverses sortes de *masques* et mommeries » (l. IV, ch. LII).

Parmi les jeux de tables :

Au *barignin*, qu'on rapproche de son correspondant italien *sbaraglino*, jeu de tables à deux dés, cité par Berni (chant I, strophe LI) :

> S'io perdessi a *primiera* il sangue e gli occhi,
> Non me ne cura, dove a *sbaraglino*
> Rinnego Dio, s'io perdi tre bajocchi.

Et parmi les jeux d'adresse :

A la mourre : « Les paiges jouaient *à la mourre* à belles chincquenauldes » (l. IV, ch. XIV). C'est l'ital. *alla morra*, jeu ancien dont Pulci fait également mention dans son *Morgante* (ch. XXVII, str. XXIII) :

> E non potrà, se volesse far ora,
> Levar più d'un colla mano e dir sette,
> Al giuoco delle corne o della *morra*.

Ajoutons : *pillemaille* (l. IV, ch. xxx), forme francisée de *palle maille* (1), ital. *pallamaglio*, jeu de mail (2).

Dès le début du XVI^e^ siècle, la *raquette* l'emporte sur la main, dans le jeu de paume. Le mot, d'importation italienne (3), était alors récent, comme le remarque Pasquier qui le fait remonter aux dernières années de Charles VIII (l. IV, ch. XXIII) : « Lorsque les tripots furent introduits par la France, on ne sçavoit que c'estoit de *raquette*, et y jouoit on seulement avec le plat de la main... Quelques-uns depuis, plus fins, pour se donner quelque advantage sur leurs compagnons, y mirent des cordes et tendons... Et finalement, de là s'estoit introduit la *raquette*, telle que nous voyons aujourd'hui ».

On sait l'importance que Rabelais accorde aux exercices physiques dans l'éducation de Gargantua, élément éducatif de

(1) Brantôme (t. III, p. 77) : « Si Henri II jouoit à la paume, il jouoit à la balle à emporter, ou au ballon, ou au *palle maille* qu'il avoit fort bien en main ».

(2) Odet de Lanoue nous donne ces renseignements (1596) : « *Pale-mail*, espece de jeu. Ce mot (aussi bien que le jeu) qui vient de l'Italien, est composé de trois mots, à sçavoir : *palla e maglio*, dont *palla* signifie une balle ou boule, *e*, c'est la conjonction, et *maglio*, c'est ce qu'on dit un mail, comme voulans dire que c'est le jeu de la boule et du mail, ou lequel on joue avec une boule et un mail ».

(3) Eustache Deschamps emploie l'ancien synonyme *rechas* (t. VIII, p. 93) : « Joueurs de paumes et de *rechas*... », mais celui-ci ne désigne que le creux de la main.

grande importance à l'époque de la Renaissance, à ce qu'on appelle aujourd'hui le *sport* (1). Le jeune géant s'adonne à l'équitation et à la natation, à la chasse et aux autres exercices de plein air. C'est là le complément indispensable de son éducation littéraire et morale (2).

III. — **Jurons et termes péjoratifs.**

Rabelais nous a laissé, dans son livre, un recueil copieux de jurons, appropriés au tempérament, à la profession ou à la nationalité de chacun des personnages qu'il met en scène.

Les formules italiennes n'y manquent naturellement pas, ceux d'outre-monts étant de grands jureurs devant l'Eternel. Elles sont généralement facétieuses.

Henri Estienne parle quelque part des jurons qui sont « plutost gaudisseries que blasphemes », en citant cette formule italienne : *Per la potta della virgine Maria!* ou bien « par exclamation *Potta della virgine Maria!* ou sans ajouter *Maria*, comme s'entendant assez (3) ».

Rabelais cite : *Pote de Christo* (l. I, ch. XVII), à côté de *Pote de froc!* (l. I, ch. XXVIII), ce dernier pendant de *Huppe de froc!* (l. IV, ch. XXVII) et *Vertu de froc!* (l. V, ch. XV). C'est le reflet du juron italien : *Potta della...*

Folengo met le même juron dans la bouche du paysan de Cipade Zambelli, que la vue de la grande ville de Mantoue remplit de stupeur. A la question de Tognazzo, s'il a jamais vu telle chose, « icelluy s'arrestant tout court, comme s'il estoit aux champs à sa besogne, appuyé sur le manche de sa marre, lui respond : *Potte de ma mere,* que voicy une grande chose! »

> Ille spaventatus respondit voce gaiarda :
> *Potta meæ matris,* quam granda est ista estula!... (4)

C'est probablement de Folengo que Rabelais a tiré cet autre juron (l. II, Prol.) « la *cacquesangue* vous vienne! », à côté de (l. I, ch. XIII) : « la *cacquesangue de Lombard* ». Dans

(1) Ce terme remonte au moy. fr. *desport*, ébattement (*desporter*, s'ébattre, est dans Rabelais, l. I, ch. XXXIII). Il a passé en Angleterre, d'où il est revenu au XIXe siècle en France.

(2) Voy. J. Jusserand, *Les Sports et Jeux d'exercices de l'ancienne France*, Paris, 1901, surtout le chapitre VIII (p. 327 à 366).

(3) *Apologie pour Hérodote*, éd. Ristelhuber, t. I, p. 105.

(4) *Macaronées*, éd. Portioli, t. I, p. 128 (et *Histoire macaronique*, Paris, 1605, éd. Jacob, p. 82).

la II[e] *Macaronée*, Berthe s'écrie : « La *caquesangue* les puisse emporter !...

Sic *cagasanguis* eos scannet... (1)

Un troisième juron italien : *Corpe de galline !* (l. III, ch. xxx et l. IV, ch. x), dans la bouche de Panurge et de Frère Jean, répond à l'euphémisme napolitain *Sangue di gallina*, pour *Sangue di Cristo* (2).

Ajoutons : *cancre !* comme expression d'un mal indéterminé ou simplement comme exclamation d'étonnement, avec ces deux sens fréquents chez Rabelais, et répondant à l'ancien italien *cancaro*, aujourd'hui *canchero*, proprement chancre (3).

Henri Estienne remarque à cet égard : « Comme les François, entre autres, ont emprunté de l'Italie des façons de maugreer, comme si leur pays n'en estoit pas assez bien fourni, aussi n'ont point eu honte d'emprunter de là quelques façons de maudire : et ceste ci entre autres, *Te vienne le chancre !* Toutesfois ceste ci en Italie est tenue pour une des plus legeres : *Te venga'l cancaro !...* (4) »

Quant aux mots péjoratifs, ils sont assez nombreux. Henri Estienne a émis à leur sujet (comme on l'a vu) une théorie spéciale, en y voyant des vices et des travers exclusivement italiens.

Citons ceux de ces péjoratifs qui sont attestés pour la première fois chez notre auteur :

Assassinateur (l. III, ch. II), répondant à l'ital. *assassinatore*, à côté du dérivé indigène *assassineur* (l. III, ch. III) et de la forme plus courte *assassin* (ital. *assassino*), laquelle est attestée ultérieurement.

(1) Ce passage manque à la *Toscolane* de 1520 (rédaction publiée par Portioli), mais se trouve dans la *Cipadense* de 1535 (source de la version française, p. 29).

(2) Ce juron rabelaisien a passé dans le *Moyen de parvenir*, qui le donne sous sa forme originale (éd. Jacob, p. 183) : « *Corpo di gallina !* » Belleforest, dans sa traduction de la *Civile Conversation* de Guazzo (1579), parle d'un jeune homme, dont le plus grand juron dans ses colères violentes était (p. 49) : « *Par le corps de la geline !* »

(3) « Que le *cancre* te puisse venir aux moustaches ! » (l. IV, ch. XXI), jure Frère Jean, révolté de la lâcheté de Panurge, et celui-ci s'écrie ailleurs (l. IV, ch. VII) : « *Cancre* (dist Panurge), vous estes clericus vel addiscens... »

(4) *Apologie pour Hérodote*, t. II, p. 48. On rencontre encore la forme italienne de ce juron dans la *Satyre Menippée* (éd. Franck, p. 78) : « Seulement *cancaro !* nous serions affolez... »

Boye, bourreau, de l'ital. *boya*, italianisme une seule fois employé par Rabelais dans un passage relatif à une anecdote locale milanaise (1).

Bredache, bardache, mignon, juron usuel parmi les matelots, de l'ital. *bardascio*, analogue à celui de *filz de putain* ou de *tigre* (l. IV, ch. xx).

Forfant, de l'ital. *forfante*, pendart, mot fréquent chez Rabelais (2).

Parabolain, fanfaron, charlatan, de l'ital. *parabolano*, un jaseur, un diseur de paraboles (Oudin), épithète donnée par Rabelais aux médecins empiriques de son temps, dans l'ancien Prologue du *Quart livre*, à ses confrères hâbleurs, « au long faucile et au grand code », au long avant-bras et au grand coude, par allusion aux doubles manches de l'ancienne robe des médecins.

Pecore, pécore, bête, de l'ital. *pecora*, brebis (l. II, ch. xvii) « Hé, grosse *pecore* ».

Spadassin, nom donné à un des généraux de Picrochole (l. I, ch. xxxiii), terme employé plus tard par Amyot. De l'ital. *spadacino*, traisneur d'espée, espadacin (Oudin) (3).

Ce sont là des vocables qui ne se justifient, suivant Estienne, que pour exprimer en français des actions propres à l'Italie. C'est ce qu'il avait déjà remarqué, dans son *Apologie*, à propos du terme *assassin* (t. I, p. 353): « Depuis que la France a eu appris le style d'Italie en matiere de tuerie, et qu'on a commencé à marchander avec les *assassins* (car il a fallu trouver des termes nouveaux pour la nouvelle meschanceté) d'aller couper la gorge à tels et tels... »

Cette singulière explication rappelle la raison de l'emploi du français par les filous et les escrocs dans les comédies allemandes du xviii^e^ siècle (par exemple dans celles de Lessing). Cet usage du français, dans la bouche d'individus louches, y est censé représenter le langage habituel des chevaliers d'industrie (4).

(1) Cf. l. IV, ch. xlv : « Iceulx avoir à belles dens tiré la figue, la monstroient au *Boye* apertement disans : *Ecco lo fico* ».

(2) Par exemple, l. III, ch. xlviii : « ... n'est ruffien, *forfant*, scelerat... » Cf. Henri Estienne, *Dialogues*, passage cité ci-dessus, p. 138.

(3) Ecrit *spadachin* par Henri Estienne qui attribue le mot aux courtisans « .. qui veulent piaffer et faire des *spadachins* devant nos yeux » (*Dialogues*, t. I, p. 46).

(4) Remarquons, à ce propos, qu'un grand nombre de mots français péjoratifs ont passé au hollandais. Voyez, à leur sujet, les justes réflexions de Salverda de Grave, dans son opuscule ***L'Influence du français en Hollande d'après les mots d'emprunt*, Paris, 1913, p. 86.**

CHAPITRE VII .

INFLUENCES SECONDAIRES

Groupons finalement, sous quelques rubriques, les italianismes qui n'ont pu trouver place dans les sections précédentes.

I. — Noms d'histoire naturelle.

Pendant les premiers séjours de Rabelais en Italie, sa curiosité s'est intéressée aux animaux exotiques des ménageries, les premières qu'on ait vues en Europe, et surtout aux fleurs d'agrément et aux légumes indigènes qu'il s'est efforcé de transplanter et d'acclimater en France.

Les *Lettres écrites d'Italie* reflètent à maintes reprises ces préoccupations. Dans la première, écrite de Rome à Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais, le 30 décembre 1535, Rabelais lui annonce l'envoi « des graines de Naples pour vos salades de toutes les sortes que l'on mange de par deçà » ; et dans la troisième, du 15 février 1536, il revient sur le même sujet, en énumérant certains produits de la terre italienne inconnus en France.

Nous avons étudié ailleurs en détail cette nomenclature spéciale, zoologique ou botanique, et il suffira d'y renvoyer (1). Bornons-nous à rappeler ici l'essentiel sur certains noms italiens d'animaux et de plantes qu'on lit pour la première fois dans le roman rabelaisien et qui depuis sont devenus populaires.

Lorsque, vers 1536, Rabelais voit à Florence, à la ménagerie Strozzi, le premier tigre vivant, ce fauve appelé au Moyen Age et jusqu'au XVI^e^ siècle *once* ou *panthère*, il le désigne, faute d'un appellatif pour un animal aussi nouveau, par *africane*, nom qu'il tire de Pline. Et il ajoute (l. IV, ch. XI) : «... *Afriquanes*, ainsi nommez vous, ce me semble, ce qu'ils [les gar-

(1) Voy. notre *Hist. nat. Rab.*, p. 222 à 229.

diens de la menagerie florentine appellent *Tygres* ». Le nom est donc au XVI^e^ siècle un italianisme. Pour Rabelais, *tigre* reste le nom italien du fauve. De là, chez lui, « accoustré à la *tigresque* » (l. IV, ch. XII) et « jaloux comme un *tigre* » (l. III, ch. XXVIII), à côte de « ayde nous icy, hau, *Tigre* » (l. IV, ch. XX), emplois figurés usuels en Italie. Au sens zoologique spécialisé, *tigre* lui manque. Ce n'est que dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle que ce vocable traditionnel passe dans l'usage (Ronsard, Amyot), mais il semble encore inconnu à Montaigne.

Sont également tirés d'Italie, les noms des oiseaux comestibles *becfigue* et *ortolan*, et, en fait de poissons, le *carpion* (l. II, ch. XXVII) et la manière italienne de l'apprêter.

Comme salades, l'*artichaut*, en ital. *articiocco* (l. III, ch. XIII), et le *carde* (en ital. *cardo*) ; comme fruits, la *citrouille* (en ital. *citrullo*) et la *bergamotte* ou poire de Bergame (l. III, ch. XIII) ; comme fleurs d'ornement, le *belvedere* et quelques espèces de *violes*.

Un seul nom de minéral, le *bronze*, est venu d'Italie à l'époque de la Renaissance.

Ce sont là de menus faits d'ordre secondaire. Les plus intéressants se rapportent aux plantes comestibles ou aux fleurs d'ornement que Rabelais a contribué à transporter d'Italie en France : artichauts, citrouilles, *œillets d'Alexandrie*, *violes matronales* (une des variétés innombrables de violettes) ; aux légumes ou aux salades — *arroche* des jardins et *pimprenelle* — tous indigènes ou acclimatés en Italie, mais à cette époque encore inconnus en France.

II. — Termes gastronomiques.

La table et les repas sont abondamment représentés dans le roman. Nous essayerons plus loin de démêler la matière touffue de la gastronomie rabelaisienne. La cuisine française de la Renaissance est essentiellement constituée de l'héritage du passé, ses éléments restent foncièrement indigènes. Contentons-nous ici de faire remarquer que l'influence étrangère, comme à toutes les époques, se fait surtout sentir dans les hors-d'œuvre ou salaisons. Parmi les pays fournisseurs de charcuterie, l'Italie occupe (comme on le verra) une place honorable. Rappelons ici les *saumates*, proprement salaisons (l. IV,

ch. LIX), de l'ital. *sommata*, « sorte de viande faite de graisse de porc, nostre vulgaire dit des cretons » (Oudin), terme qui revient fréquemment dans les traités culinaires italiens de la Renaissance (1).

Ajoutons, comme pâtisserie, les *macarons* (l. IV, ch. LIX), du vénitien *macaroni*, forme parallèle à l'ital. *maccheroni*.

III. — Rôle intermédiaire.

L'italien n'a pas seulement enrichi le français de vocables de son cru, il a aussi servi d'intermédiaire entre l'Orient et la France.

Le plus grand nombre de mots turcs ou arabes passés au français à l'époque de la Renaissance l'ont fait à travers l'Italie. Ainsi *cheriph*, chérif (l. IV, Prol.), ne vient pas directement de l'arabe, mais de l'ital. *sceriffo ;* de même que *soudan* (l. IV, ch. XII), emprunt ancien de l'ital. *soldano*, à côté du doublet plus moderne *sultan ; genissaire*, janissaire (dans une lettre d'Italie de 1536) et *serrail*, sérail (l. III, ch. IX), reproduisent également les formes italiennes correspondantes, *gianizzero* et *serraglio*.

Bien plus, l'italien *gianizzero* est à son tour un reflet du grec byzantin γιανιτζάρης (du turc *yenitcheri*), qui, du sens de satellites du grand Seigneur, passa en Italie à celui de gardes du Pape et y devint finalement le nom de certains officiers de la chancellerie romaine (2).

Pour l'Italie même, le grec moderne a souvent servi d'étape intermédiaire. De là maints doublets qui sont restés jusqu'ici inexpliqués. Rabelais dit *Bascha* (l. II, ch. XIV), d'après l'ital. *bascia* ; mais la forme parallèle *Bassa* (donnée par Ménage et le *Trévoux*) accuse une variante italienne *bassa*, du néo-grec μπασσά, particulière aux Grecs modernes qui ignorent les chuintantes (3).

De même le doublet *agemine* et *azemine*, familier à l'ita-

(1) Le plus important est celui de Giovanni Rosselli, *Epulario quale tratta del modo di cucinare ogni carne*, Venise, 1516, souvent réimprimé. Cf. fol. 9 : « le bone *summate* », avec la recette correspondante.

(2) Voy. notre article dans *Rev. Et. Rab.*, t. VII, p. 345-346, et *Lettres de Rabelais*, éd. Bourrilly, p. 59.

(3) Cf. Guillaume Bouchet (t. III, p. 76) : « Haga, Vizir, *Bassa* », et encore dans une fable de La Fontaine (l. VIII, fab. XVIII) « Le *Bassa* et le Marchand », où la scène se passe en Grèce.

lien et à Rabelais, l'un dérivant directement du turco-persan *adjemi*, l'autre influencé par sa prononciation grecque moderne *adzemi*.

Mais l'exemple le plus curieux à retenir de ces doublets est celui de *cramoisi* et d'*armoisy*, emprunts italiens, l'un du XIV^e^ siècle, l'autre du XVI^e^, mais découlant tous deux de la même source, l'arabe *krmyzi*, écarlate, devenu en italien *chermesi* ou *chermesino;* alors que sa prononciation réduite *ermesino* est le reflet d'un type intermédiaire *hermesino*, parallèle au néo-grec χερμεζί, à côté de κριμεζί (1).

Il est donc hors de doute qu'*armoisy* est le même mot que *cramoisi* — comme les vocables italiens correspondants *ermesino* et *cremesino* — malgré leurs différences chronologiques et orthoépiques.

IV. — **Résidu lexicologique.**

Un certain nombre de vocables restent en dehors de nos catégories. Passons sur ceux qui sont antérieurs à Rabelais (2) pour arriver aux italianismes isolés, dont le premier emploi revient à notre auteur :

Angarie, corvée, de l'ital. *augaria* (l. III, ch. 1), à côté d'*angarier* (de l'ital. *angariare*), surcharger : « les peuples pillant, forçant, *angariant*, ruinant... » (l. II, ch. 1).

(1) Ce doublet est confirmé par les idiomes balkaniques, où le turc *kyrmyzy* est devenu en bulgare *karmazin* et *hrimizen;* en roumain, *cârmâziu* et *hirmiziu* ou *irmiziu*, cette dernière forme particulières aux chansons populaires. Voy. notre ouvrage *L'Influence orientale sur la langue et la civilisation roumaines*, Bucarest, 1900, t. II, p. 91.

(2) Ce sont les suivants :

Banquet et *banqueter*, les deux fréquents dans les *Cent Nouvelles nouvelles;* mais *festin* (l I, ch. LI) est dès l'abord dans Rabelais.

Bocon, avec le sens italien de « morceau empoisonné », se lit déjà dans Martial d'Auvergne, mais la forme francisée *boucon* (avec le qualificatif de « Lombard ») est pour la première fois attestée chez notre auteur. De même, Brantôme à propos de la mort de Charles III (*Œuvres*, t. I, p. 326) : « Aucuns disoient qu'il avoit eu le *boucon italiano*, d'autant qu'il menaçoit fort encores l'Italie... »

Parangon est dans Jean Le Maire et Rabelais ; *poltron* et *poltroniser*, dans Marot et Rabelais.

Taquin est attesté dès le XV^e^ siècle, avec le sens d' « avare » qu'il a conservé jusqu'au XVII^e^ (voy. Furetière) : en italien, *taccagno*, chiche, vilain, d'où aussi le gascon *taquain*, cité dans Rabelais (l. III, ch. XLII), à côté du français *tacquin* (l. II, ch. XXX).

Aquarol, porteur d'eau (ital. *acquarolo*), terme dont Rabelais se sert dans ses *Lettres d'Italie*, éd. Bourrilly, p. 79 : «... les artisans de la ville jusques aux *aquarols* ».

Baste, il suffit (ital. *basta*), exclamation fréquente dans Rabelais et au XVI^e^ siècle, surtout chez les poètes de la Pléiade.

Bouffon, ital. *buffone*, est un emprunt du XVI^e^ siècle (Marot). Rabelais donne *archibouffon* et *buffonique*, les deux dans la *Sciomachie*.

Bouteillon, grand buveur, sac à vin, de l'ital. *bottiglione*, proprement grand flacon (l. V, ch. XXXV) : « ... et estoient tous *bouteillons* François ».

Brusque, de l'ital. *brusco*, au double sens d'âpre, rude (l. III, ch. II : « jeunesse est vivace, alaigre, *brusque* ») et de brusquerie, violence, à côté de *smacq*, ital. *smacco*, affront (l. I, ch. II).

Bulletin, de l'ital. *bulletino*, employé par Rabelais au sens de bulletin médical (l. II, ch. XXXII) ; l'acception générale se lit au *V^e^ livre*.

Caresse, ital. *carezza*, terme trois fois attesté chez Rabelais, sous la forme prétendue étymologique *charesse* (l. I, ch. XXXIX) : « mille *charesses*, mille embrassemens... ». Le *Dictionnaire* de Robert Estienne ne donne le mot qu'en 1549 et Rémy Belleau s'en sert une dizaine d'années plus tard (t. II, p. 378) :

> Mon miel, ma douceur, ma *caresse*... (1)

Cartel, ital. *cartello* : « C'est celuy que je cherche... Je luy voys mander un *cartel* » (l. IV, ch. XXXII).

Cassade, employé par Rabelais comme terme de jeu et au sens figuré de « bourde » (2) dans l'appellation *Isle de Cassade* (l. V, ch. X). L'emprunt est du XVI^e^ siècle (on le lit chez Collerye) ; il ne vient pas directement de l'italien, mais de son correspondant vénitien : *cazzada*, terme de jeu (Boerio).

(1) Henri Estienne attribue, dans ses *Dialogues* (t. II, p. 148), le verbe *caresser* aux courtisans, alors qu'il avait été souvent employé dès la fin du XV^e^ siècle et se trouve dans Rabelais (l. IV, ch. XXXVI) : « ... l'usance du pays Andouillois pouvoit estre ainsi *charesser* et en armes recevoir leurs amis estrangiers ».

(2) Odet de La Noue en parle ainsi (1596) : « *Cassade, donner une cassade*, c'est comme donner des bourdes pour tromper. Il est tiré du jeu de la prime, où parfois celuy qui a mauvais jeu estonne son compagnon d'un gros renvoy, et lui fait quitter par ceste feinte. L'italien dit *cacciata*, qui vient du verbe *chasser*, comme s'il vouloit dire qu'on baille la chasse à son ennemy, le faisant retirer... Et de là on a fait le mot *cassade*, qu'on prend un peu en autre signification que celuy dont il derive ».

Cassine, lieu de plaisance, mot fréquent dans Rabelais qui en relève l'origine transalpine dans ces deux passages: « *Cassine* à la mode Italicque par les champs pleins de delices » (l. II, ch. XXXII) et « exemple en messere Pantolphe de la *cassine* Senoys » (l. IV, ch. LXVII).

Escarque, maître d'hôtel, terme dont Rabelais se sert dans son banquet des Gastrolâtres (l. IV, ch. LXIV), de l'ital. *scalco*. La forme rabelaisienne accuse une provenance vulgaire ou dialectale (1).

Estaffier, ital. *staffiere*: « ... pages et *estaffiers* » (dans la *Sciomachie*); mais Rabelais avait usé auparavant du terme dans l'expression proverbiale *estaffier de Saint-Martin*, pour diable (l. IV, ch. XXIII) (2).

Estanterol, porte-étendard, escadron (ital. *stentarolo*), terme dont Rabelais se sert à deux reprises dans la *Sciomachie*: « un *estanterol* de gens de cheval et une enseigne de gens de pied ».

Flasque, flacon, ital. *fiasca*, une grande bouteille plate (Oudin). Ce vocable revient souvent au V^e^ *livre*: «... un *flasque* de sang greal... » (ch. x). — « *Flasque* (nostre Lanterne l'appelloit *Phlosque*), gouverneur de la Dive Bouteille » (ch. XXXV).

Forestier, étranger (ital. *forestiere*), terme deux fois employé par Rabelais dans une de ses *Lettres d'Italie* (éd. Bourrilly, p. 68).

Manche, pourboire, ital. *mancia*, « l'estreine, le vin du valet, les espingles des filles » (Oudin) (3).

(1) Probablement lombardique, patois d'où dérive *Marrabais*, synonyme de Marane ou Maure converti. Rabelais fait porter à Gargantua un « bonnet *à la Marrabeise* » (l. I, ch. VIII) et aux Thélémites des « bernes *à la Moresque* » (ch. LVI). C'est le milanais *marabese*, croisement de *marano* et *arabese*, arabe.

Le *Journal d'un bourgeois de Paris*, sous l'année 1532, explique *Marrabets* par « juifs cachez »; et Oudin donne en 1642 « *Marrabiso*, en Lombard, un maraud, un coquin ». Acception généralisée de celle de « renégat » que Rabelais attribue ailleurs aux Espagnols descendus des Maures (l. III, ch. XXII).

(2) Henri Estienne, dans ses *Dialogues* (t. I, p. 53), écrit encore *staphier*, alors que la forme francisée était depuis longtemps usuelle.

(3) Dans le passage suivant, Rabelais joue sur ce sens et celui de l'homonyme français (l. II, ch. III) : « Vos crediteurs plus ayment la *manche* que le braz, et la denare que la vie ». Et ailleurs (l. IV, ch. IX) : « Mais seroit ce la plus grande *manche* que demandent les courtisanes Romaines? Ou un cordelier à la grande *manche?* ».

Messere, « anciennement nostre messire, attribut d'homme de qualité, maintenant il ne sert que pour les artisans et gens de basse condition » (Oudin, 1642). Rabelais ne l'emploie que devant des noms italiens (« un nommé *Messere* Nello de Gabrielus », l. III, ch. XIX) ou plaisamment devant des personnifications burlesques : *messere* Coquage, *messere* Gaster.

Pasquil, pasquin (ital. *pasquino*) : « Pasquil a faict depuis n'agueres un chantonnet auquel il dist à Strozzi : *Pugna pro patria* » (dans une lettre d'Italie, éd. Bourrilly, p. 72).

Quadre, cadre, tableau (ital. *quadro*) : « certaines *quadres* estoient en riches broderies posés » (*Sciomachie*).

Rocquette, ital. *rocchetta*, petite roche ou élévation (l. IV, ch. XXXVI) : « ... vingt et cinq ou trente jeunes Andouilles... soy retirantes le grand pas vers leur ville, citadelle, chasteau et *rocquette* de Cheminée... »

Les termes suivants, essais de francisation des italianismes correspondants, n'ont pas pour la plupart fait fortune :

Eau ardente, eau-de-vie, d'après l'ital. *acqua ardente* (l. II, ch. XXVII) : «... grains confictz en *eau ardente*... ». Italianisme qu'on lit aussi dans la *Sciomachie* et au *V^e livre*.

Gergon, jargon, figure exclusivement dans l'édition du *V^e livre* de 1564 (ch. XVII), où le Manuscrit donne *jargon*. Cet ancien mot indigène était devenu, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, *gergon*, sous l'influence de l'ital. *gergo*. Henri Estienne et d'Aubigné ne connaissent pas d'autre forme, alors qu'Amyot et Montaigne écrivent toujours *jargon*.

Forcé, forçat, ital. *forzato* (l. I, ch. XXXVII) : « Trop mieulx sont traictez les *forcez* entre les Maures et Tartares ».

Instrophié, enroulé (l. IV, ch. LI) : «... les cheveulx *instrophiés* (1), de petites bandelettes et rubans... » Terme fréquent dans la *Sciomachie* et au *V^e livre*. C'est un emprunt d'*instrofiare*, qu'on lit dans le *Songe de Poliphile*, vocable forgé par Colonna du grec στρόφιον, bandeau, bandelette (de στρέφω, enrouler).

Lettre de change, d'après l'ital. *lettera di cambio*, expression déjà mentionnée.

Rappelons enfin le conflit survenu parfois entre les vocables indigènes et leurs correspondants d'outre-monts : *Bi-*

(1) La variante *inscrophié* que donne l'édition de 1552 est une leçon fautive.

zarre a longtemps vécu à côté du vulgaire *bigearre*, qui n'a cédé que peu à peu du terrain avant de disparaître devant son rival plus heureux. Nous avons tracé ailleurs les diverses péripéties de ce conflit linguistique (1).

L'influence italienne en France, dans la première moitié du XVI^e^ siècle, est un événement capital et de la même portée que la renaissance de l'Antiquité. En dehors des arts proprement dits, elle a profondément changé la vie sociale elle-même dans sa manière d'agir et de sentir. Avec les nouvelles demeures, largement ouvertes à l'air et à la lumière, le confort est devenu un besoin de plus en plus général.

Les nouvelles acquisitions linguistiques étaient à la fois légitimes et nécessaires : elles étaient l'expression des besoins sociaux et des progrès réalisés par les arts.

La preuve en est faite. Le courant italianiste a laissé des vestiges nombreux et importants, qui sont définitivement restés dans le vocabulaire.

En passant condamnation sur l'italianisme intégral et en le retrécissant au langage de cour, Henri Estienne a méconnu ses effets féconds et bienfaisants. C'est un manque de discernement qui surprend chez un investigateur aussi consciencieux, comme lorsqu'il met dans la même balance les innovations de la Pléïade et celles des courtisans.

Sa campagne contre l'italianisme — tardive et empreinte de partialité — a échoué pour des raisons multiples :

1° Henri Estienne a, dès le début, fait abstraction des acquisitions venues d'outre-monts et déjà naturalisées dans la première moitié du XVI^e^ siècle.

2° Il attribue nombre de ces acquisitions aux courtisans et aux courtisans seuls, alors qu'elles figurent depuis longtemps chez Rabelais et les poètes de la Pléïade.

3° Pour ridiculiser ce langage courtisan, il en exagère l'extravagance, en forgeant de son cru la plupart des phrases « italianizées » et en décuplant le nombre des mots factices.

Cette polémique, comme nous l'avons déjà fait remarquer, est venue trop tard et coïncide avec la disparition même du

(1) Voy. *Rev. Et. Rab.*, t. X, p. 264 à 271. — De même, *fanfreluche*, d'après l'ital. *fanfalucca*, à côté du synonyme ancien *fanfelue* (XII^e^ siècle) et *fanfeluce* (XIV^e^ siècle).

langage de cour. C'est un document linguistique curieux, mais la campagne elle-même est restée sans efficacité. Son biographe récent l'a dit en excellents termes : « Les mots qu'Estienne avait le plus directement visés et qu'il avait frappés à coups redoublés, sont précisément ceux qui ont le mieux résisté, en sorte que les italianismes auraient pu lui répondre :

Les gens que vous tuez se portent assez bien » (1).

En ce qui touche les termes d'architecture qu'ignore Henri Estienne, ils furent tout d'abord adoptés dans la capitale, alors que la province s'y montra plus réfractaire, mais là aussi les néologismes techniques finirent pas s'imposer.

L'influence italienne a été encore plus efficace sur le vocabulaire militaire, dont la mobilité est l'essence même. Un compilateur du début du XVI^e^ siècle remarque à ce propos : « Chaque Province a ses termes de guerre, chaque année en germe de nouveaux. Ceux-ci sont desja vieux pendant que je les escris, et n'y a petit carabin qui n'en forge quelqu'un... » (2).

La plupart des mots italiens de guerre, une cinquantaine à peu près, embrassant toutes les branches de l'art militaire, sont restés dans la langue, alors qu'Henri Estienne n'en admettait qu'une demi-douzaine, presque exclusivement affectés aux travaux de fortification.

Les termes italiens de navigation continuent presque tous à faire partie du vocabulaire nautique de nos jours.

En dehors des arts appliqués, on pourrait faire une constatation analogue sur les apports de l'Italie dans le domaine du négoce et de l'industrie.

Cet ensemble d'influences lexicologiques a complètement échappé à Henri Estienne.

Ce n'est donc pas dans ses écrits qu'il faut aller chercher le véritable mouvement de la langue à l'époque de la Renaissance. Cet insigne philologue, en s'attaquant tardivement à quelques exagérations, n'a pas aperçu la forêt à cause de quelques arbres qui l'encombraient.

La lexicographie du XVI^e^ siècle ignore également l'italianisme. Ni Robert Estienne (1539-1549), ni les remanieurs successifs

(1) Louis Clément, *Henri Estienne*, p. 361.

(2) Père René François, *Essai des merveilles de la Nature*, Paris, 1657, p. 22.

de son *Dictionnaire* (1574 à 1605) n'ont tenu compte de l'enrichissement de la langue à leur époque, des résultats féconds de la résurrection du grec et de l'influence italienne. Ces deux faits d'une importance capitale au XVI^e^ siècle y sont complètement passés sous silence. Aucune trace de la nouvelle nomenclature architecturale, du nouveau vocabulaire militaire et du reste. Des termes comme *caporal* et *colonel* sont absents, alors qu'ils étaient déjà devenus populaires sous les formes altérées : *corporal* et *coronel*.

C'est donc exclusivement dans les œuvres des grands écrivains, et en premier lieu dans le roman de Rabelais, qu'il faut aller chercher les vestiges de l'italianisme.

Grâce aux données multiples disséminées dans son œuvre, nous avons été à même de tracer un tableau quasi complet de l'action italianiste en France dans la première moitié du XVI^e^ siècle.

Livre Troisième

VIE SOCIALE

Les principaux facteurs de la vie sociale — le costume, la cuisine, les monnaies et la musique — échappent encore dans Rabelais à l'influence italienne. En ce qui touche le costume, par exemple, quelques appellations de coiffure militaire (*capeline*), certaines désignations du costume ecclésiastique (*barbute*, *caputon*, *domino*, *soutane*), voilà à peu près les seuls vestiges que l'italianisme ait laissés dans cet élément important de la vie et des mœurs de ses contemporains. Encore ne connaît-il que *sottane* au sens de jupe de femme : ... « vestue sus la *sottane* et verdugalle de damas rouge cramoisy... » (*Sciomachie*). Il ignore l'italianisme, devenu plus tard populaire, *caleçons* (de l'ital. *calzoni*), mentionné par Henri Estienne dans ses *Dialogues* (t. I, p. 223) : « Une façon de haut de chausses qu'on appelle des *calessons* ».

Le costume civil reste entièrement en dehors des influences d'outre-monts. Eminemment conservatrice, sa nomenclature est en grande partie constituée des éléments du passé, auxquels se sont ajoutés, au XVI^e^ siècle, des apports des différents pays autres que l'Italie. Ce caractère négatif mérite de retenir l'attention.

A l'instar du costume, la cuisine, comme les monnaies et la musique, relève en premier lieu du passé. Alors que le domaine professionnel et technique s'est comme renouvelé au contact de la nouvelle civilisation, les éléments essentiellement sociaux en portent des traces à peine perceptibles.

CHAPITRE PREMIER

COSTUME

L'historique du costume en France pendant la Renaissance (1) est assez compliqué à faire. Certaines de ses parties ont subi des transformations si rapides et si éphémères que le spirituel conteur du Fail fait remarquer dans ses *Discours d'Eutrapel* (ch. I) que : « nos neveus et successeurs auroient bien à faire d'un Dictionnaire à cent ans d'icy, pour savoir que c'est ».

Rabelais traite abondamment du sujet à l'occasion de l'habillement de Gargantua (l. I, ch. VIII), où la description est volontairement teintée d'archaïsme ; et surtout à propos du costume des Thélémites (l. I, ch. LVI), pages admirables d'exactitude qu'il suffit de transcrire et de sobrement commenter (comme l'a fait Jules Quicherat). Mais on trouve en outre, dans son œuvre, des détails épars infiniment nombreux, tous également précieux pour l'historien du costume en France dans la première moitié du XVI^e^ siècle.

Nous allons étudier ces renseignements multiples à la fois sous le rapport social et linguistique. Les auteurs contemporains —

(1) Nous ne possédons pas de travail spécial sur ce sujet. Dans l'*Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle* (1877), de Jules Quicherat, œuvre de vulgarisation plutôt que d'érudition, les pages consacrées à la Renaissance sont intéressantes, mais par trop sommaires et incomplètes.

Les tomes III et IV du *Dictionnaire raisonné du mobilier français* (1872) de Viollet-le-Duc, qui traitent des « vêtements », sont superficiels et sujets à caution.

La volumineuse publication de M. A. Racinet, *Le Costume historique* (1878), comprend un *Glossaire* (t. I, p. 167 à 246), qui condense les renseignements tirés de l'ouvrage de Viollet-le-Duc. Le tome IV est accompagné de planches et notices, 201 à 300, concernant surtout les XV^e^ et XVI^e^ siècles.

En somme, peu de chose qui vaille, et le livre de Quicherat reste encore le meilleur traité d'ensemble sur la matière.

comme du Fail, Henri Estienne et surtout Brantôme — nous fourniront des informations complémentaires.

I. — Habillement.

Chausses. — Une des révolutions les plus importantes dans l'histoire du costume est le remplacement, pendant la seconde moitié du XV[e] siècle, des anciennes *braies* par les *chausses*, pantalons collants auxquels, au moyen d'aiguillettes, était attaché le pourpoint. Vers la même époque, les chausses complètes se différencient en *haut-de-chausses* et en *bas-de-chausses*. Le premier est un caleçon court muni d'une *braguette*, l'un et l'autre prenant de l'ampleur principalement sous François I[er]; le second, enveloppant la jambe et le pied, a donné naissance aux bas modernes.

Voici les détails que nous en donne Rabelais à propos de l'habillement des Thélémites :

> Les hommes estoient habillez à leur mode : *chausses* pour le *bas* d'estamet, ou serge drapée d'escarlatte, de migraine, blanc ou noir. Les *hault* de velours d'icelles couleurs, ou bien près approchantes : brodées et deschicquetées selon leur invention.
>
> Les dames portoient *chausses* d'escarlatte, ou de migraine, et passait les dictes chausses le genoul au dessus par troys doigtz, justement. Et ceste liziere estoit de quelques belles broderies et descoupures (l. I, ch. LVI).

La diversité de ces chausses était infinie au XVI[e] siècle. Rabelais en mentionne quelques variétés :

Chausses à la marinière, larges et flottantes comme la culotte des zouaves, portées par les marins et les lansquenets (l. II, ch. XXXI) : « Habilla son dict Roy... des belles *chausses à la mariniere...* »

Chausses à la martingale (l. I, ch. XX), ou culottes provençales munies d'une sorte de bricole qui enveloppait l'entre-jambes et qu'un bouton retenait devant et derrière (1).

Chausses à queue de merlus, en queue de morue (« de peur d'eschauffer les reins, » l. I, ch. XX) : «... les *chausses* du pau-

(1) Brantôme en parle également (t. II, p 404) : « Ce brave chevalier d'Imbercourt portoit ordinairement des *chausses à la martingalle* ou autrement à pont levis, ainsy que j'en ay veu autresfois porter aux soldats espagnols ».

vre Lymosin estoient faictes à *queue de merluz*, et non à pleins fons » (l. II, ch. VI) (1).

Chausses à la Souice, amples et commodes comme les portaient les gardes suisses (l. I, ch. XX) : «... *chausses* de quelle façon duiroient mieulx... à *la Souice* pour en outre tenir chaulde la bedondaine ». Un document de 1541 (Gay, v° *costume*, p. 446) en précise ainsi les dimensions : « Douze aulnes trois quarts velloux jaulne pour faire une quarte partie de douze pourpoints et douze *haulx de chausses* pour les douze Souysses de la garde du Roy ». Du Fail, dans le XXVI[e] des *Discours d'Eutrapel*, parle, lui aussi, des « grandes et amples *chausses à la Suisse* ».

Les chausses d'apparat étaient faites d'écarlate ou de migraine et présentaient de nombreuses déchiquetures ou taillades, agrémentées de bordures en cordonnet, ganse, canetille, etc. Rabelais décrit ainsi cette partie du costume de Gargantua (l. I, ch. VIII) : « Pour ses *chausses* feurent levez unze cens cinq aulnes, et ung tiers d'estamet blanc, et feurent deschicquetez en forme de colonnes striées, et crenelées par le derriere, affin de n'eschaufer les reins. Et flocquoit par dedans la deschicqueture de damas bleu, tant que besoing estoit ».

Et au *V[e] livre*, en parlant de l'embonpoint des habitants du pays d'Outre, il ajoute (ch. XVII) : « Ils deschiquetoient leur peau, pour y faire bouffer la graisse, ne plus ne moins que les sallebrenaux de ma patrie descouppent le haut de leurs chausses pour y faire bouffer le taffetas ».

Deux pièces accessoires des chausses ont laissé des traces dans la langue, alors que la mode elle-même des chausses avait depuis longtemps disparu :

L'*aiguillette*, cordon ou tresse ferrée par les deux bouts pour attacher les chausses au pourpoint ou la braguette aux chausses : « Pour son pourpoinct furent levées huyt cens treize aulnes de satin blanc, et pour les *agueillettes*, quinze cens neuf peaulx et demye de chiens. Lors commença le monde attacher

(1) Du Fail, dans ses *Propos rustiques*, ch. X, décrit ainsi le costume de jadis : « Les Vindellois, neantmoins que audacieux et glorieux, toutesfois ont le bruit d'avoir amené beaucoup de coustumes en ce pays, unes bonnes, autres mauvaises : mesmes sont les premiers que j'ay veu, qui ont porté bonnets à cropiere, *chausses la à martingale* et à *queüe de merlus*, soulier à poulaine, et chapeaux albanesqs ».

les chausses au pourpoinct et non le pourpoinct aux chausses » (l. I, ch. VIII).

De là *courir l'aiguilette*, courir le mâle, être débauchée, expression proverbiale dont Rabelais nous offre le premier témoignage (l. III, ch. XXXII).

La *braguette*, pendant méridional de *brayette*, partie antérieure et saillante des chausses, était souvent d'un aspect ridicule et inconvenant. Voici les passages de Rabelais qui nous renseignent à cet égard. Le premier concerne l'habillement de Gargantua ; le deuxième, celui de Panurge :

Pour la *braguette*, furent levées seize aulnes un quartier d'icelluy mesmes drap, et fut la forme d'icelle comme d'un arc boutant, bien estachée joyeusement à deux belles boucles d'or, que prenoient deux crochetz d'esmail, en un chascun desquelz estoit enchassée une grosse esmeraugde de la grosseur d'une pomme d'orange. L'exiture de la braguette estoit à la longueur d'une canne, deschicquetée comme les chausses, avecques le damas bleu flottant comme devant. Mais voyans la belle brodure de canetille, et les plaisans entrelatz d'orfeverie garniz de fins diamans, fins rubitz, fines turquoyses, fines esmeraugdes et unions Persicques, vous l'eussiez comparée à une belle corne d'abondance, telle que voyez és antiquailles (l. I, ch. VIII).

Or notez que Panurge avoit mis au bout de sa longue *braguette* un beau floc de soye rouge, blanche, verte et bleue, et dedans avoit mis une belle pomme d'orange (l. II, ch. XVIII) (1).

Les fashionables de l'époque, les *bragards*, laissaient sortir leur chemise entre le pourpoint et le haut-de-chausses (l. IV, ch. XVI) : «... Quelques mignons *braguars* et mieux en point... »

VÊTEMENTS DU CORPS. — Passons maintenant aux autres parties du costume. Rabelais fait mention de deux variétés de *capes* ou manteaux :

(1) Un érudit du XVI^e^ siècle, en décrivant vers 1570 la mode extravagante des braguettes, se fait presque l'écho de Rabelais : « Les chausses hautes estoyent si jointes qu'il n'y avoit moyen d'y faire des pochettes. Mais au lieu ils portoyent une ample et grosse brayette qui avoit deux aisles aux deux costez qu'ils attachoient avec des esguillettes, une de chascun costé, et en ce grand espace qui estoit entre les esguillettes, la chemise et la brayette, ils mettoient leur mouchoir, une pomme, une orange, ou autres fruicts, leur bourse... Et n'estoit pas incivil, estant à table, de presenter les fruicts conservés quelque temps en ceste brayette comme aucuns presentent des fruicts pochetés ». Louys Guyon, *Diverses Leçons*, 1603, l. II, ch. VI.

Cape à l'espagnole, manteau sans collet et qui se drapait autour du buste (l. I, Prol.). Il est appelé par les Espagnols *capa de muestro*, manteau de Valence.

Cape de Biart, manteau à capuchon de grosse laine tel que le portaient les gentilshommes gascons (l. IV, ch. xxx), dit *cape de Bearn* dans la préface de l'*Heptameron*. Robert Estienne (1539) le définit « *Cappe de Biar* (1), ung manteau qui a un coclu-chon » et le rend par *bardocucullus* (2). Nicot en parle longuement : « *Cape de Bearn* est un habit de gros drap tissu en coytis ou en cordeliere, faite de laine grossiere blanche, à capuchon, sans manches et longue presque à my jambes, que les viles personnes, gens de villages portent comme en Bearn, dont la dicte appellation est prinse, et en Gascogne. *Bardiacus cucullus* ».

Plusieurs termes de cette catégorie remontent à des époques et à des sources différentes :

1° L'ancienne langue avait transmis au XVI^e^ siècle les appellations :

Cotte hardie, robe serrée à la taille (l. IV, ch. xv), à jupe flottante, complètement affranchie du surcot. La graphie rabelaisienne, déjà ancienne, est une transcription savante pour *cottardie* (on trouve *cotardée* vers 1240), d'où l'équivalent bas-latin *tunica audax*, « probablement par suite d'une méprise sur l'étymologie du mot (3) ».

Courtibaut, dalmatique (l. I, ch. xii), tunique portée jadis aussi par les rois : « Ad faciendum unam tunicam et unum *courteby* pro rege de panno viridi longo », lit-on, en 1347, dans les Comptes de la garde-robe d'Edouard III (Gay) (4).

Gippon, sorte de casaque à manches et à basques, vêtement

(1) La forme *Biard*, pour *Béarn*, se lit également chez Brantôme (t. VI, p. 235) : « ... sortis de Basque ou de *Biard* ».

(2) Le *bardocucullus* était un manteau gaulois à capuchon, dont l'usage s'est conservé de nos jours dans le costume des habitants du Béarn et des Landes (voy. Racinet, t. I, p. xxxiii). Rabelais en a tiré le dérivé *bardocucullé*, encapuchonné (l. V, ch. iii).

(3) Voy. Quicherat, *Le Costume*, p. 195.

(4) Robert Estienne ne connaît que ce sens ancien (1539) : « *Courtibau*, vestis regia, paludamentum » (encore dans Nicot), mais Monet (1635) ajoute : « Tunique de sous-diacre et diacre officiant à la messe », et Borel remarque à son tour : « *Courtibaut*, sorte de tunique ou dalmatique ancienne. On l'appelle encore de ce nom en Berry, dans la Saintonge et dans la Touraine ».

d'homme, surtout militaire et ecclésiastique : de là *engipponné*, épithète que Rabelais donne fréquemment aux moines.

Gocourte, robe courte (l. V, ch. XVI), figure comme « robbe *gaulcourte* de velours noir », dans un Compte royal de 1492 (voy. Gay) (1).

Gonnelle, manteau de chevauchée garni de capuchon (l. IV, ch. LII).

2° D'Espagne sont venus au XV^e^ et au début du XVI^e^ siècle plusieurs modes de vêtements et d'accessoires du costume :

Berne à la moresque, robe en forme de casaque, mais descendant jusqu'aux talons, de l'espagnol *bernia*, manteau de gros drap. La *berne* fait partie du costume des dames de Thélème (2).

Chamarre, veste très ample formée de bandes d'étoffes, soie ou velours, réunies par des galons (l. I, ch. LV), emprunt de la fin du XV^e^ siècle (1490). Monet nous en donne ces définitions : 1° « Saie, hoqueton des bergers, façonnée de peau de mouton, de chèvre ou autre semblable contre l'injure du temps ; 2° Hoqueton, saie de peau, barrée de beaucoup de coutures et bandes sur les coutures à guise de passemens ». En espagnol, *zamarra* désigne la peau de mouton avec sa laine et une sorte de jacquette de cette peau que portent les gens de campagne.

Gualvardine (l. IV, ch. XXXI) ou *galleverdine* (l. V, ch. XLIV), casaque à longues basques, sens de l'esp. *gabardina* (3).

Marlotte, mantille entièrement ouverte sur le devant (l. I,

(1) Le mot est ancien. Comme synonyme de « court », on le lit au XIII^e^ siècle dans Chrestien de Troyes, *Chevalier aux deux épées* :

84792. Cote et mantel, fourré d'ermine,
A sebelin chanu et noir,
I peu *gascort* pour mieux seoir.

C'est un composé analogue à *wascru* ou *gascru*, presque crû, dont l'élément initial reste obscur.

(2) « En esté, quelques jours, en lieu de robbes, portoient belles marlottes, ou quelques *bernes à la moresque* de velours violet à frizure d'or sus canetille d'argent, ou à cordelieres d'or guarnies aux rencontres de petites perles Indicques » (l. I, ch. LVI).

(3) Guillaume Coquillart écrit à la fois *gavardine* (t. I, p. 138) et *galvardine* (t. I, p. 67). La première forme est aussi celle de du Guez (dans Palsgrave). Oudin rend *galvardine* par « jacquette de paysan ». En Provence, *gabardino* subsiste avec le sens de caban, et, en Picardie, *caberdaine* a celui de robe de dessous sans manches, à côté de la forme amplifiée *calembredaine*, cotillon et corset. Ce sont là les reflets de l'esp. *gabardina*, une souquenille ou jupe (César Oudin), nom qui a subsisté comme étoffe (*gabardine*).

ch. LVI), de l'esp. *marlota*, espèce de capote à capuchon (en usage encore à la campagne), du bas latin *melote*, peau de mouton avec la laine, fourrure, pelisse (1).

Vasquine, basquine, corset de fil de laiton ou de forte toile ayant la forme d'un entonnoir renversé, de l'esp. *basquina*, basquine. La basquine est portée par les dames de Thélème (l. I, ch. LVI) : « Au dessus de la chemise vestoient la belle *Vasquine* de quelque beau camelot de soye. Sus icelle vestoient la *Verdugale* de tafetas blanc, rouge, tanné, grys ».

Verdugale, vertugadin, crinoline portée par les dames de Thélème (l. I, ch. LVI). C'était un gros canevas empesé, élargi par un bourrelet placé au dessous de la taille (de l'esp. *verdugado*, proprement baguette) (2).

La marlote, comme la basquine et le vertugadin, firent leur apparition sous François Ier. Les formes rabelaisiennes *vasquine* et *verdugale* témoignent d'un emprunt oral.

ETOFFES. — Le roman rabelaisien mentionne un grand nombre d'appellations d'étoffes, d'époque et de valeur diverses, qu'il importe de classer.

1° En premier lieu paraissent les anciens noms d'origine orientale : *damas*, *écarlate*, *taffetas*. L'écarlate, qui servait à la confection des haut-de-chausses, désignait proprement la graine d'écarlate, c'est-à-dire le kermès : celui-ci, desséché, a l'apparence d'une petite graine rouge, que Rabelais désigne parfois tout simplement par *graine* (« tainct en *graine* »), ainsi que le drap teint avec cette graine.

La *migraine*, ou demi-graine, était l'étoffe teinte en rouge au moyen du kermès, mêlé à d'autres substances colorantes.

2° Pour la confection des bas-de-chausses, on se servait de l'*estamet*, léger tissu de laine double, nom attesté dès le XVe siècle (1469 : « *estamet* de Lombardye », Gay).

De la même époque date la *frize*, frise, étoffe de laine à poil

(1) *Marlota* désignait une sorte de vêtement grossier en usage autrefois dans le Béarn et le Bigorre (Mistral).

(2) La forme *vertugade*, ajustement de femme (Nicot), se lit à côté de *vertugadin*, cotte gonflée avec un cercle (Monet). La forme rabelaisienne (qui est aussi celle de Ronsard) a subi après Rabelais l'action analogique du mot « vertu », ces crinolines étant censées mettre la pudeur à l'abri : « Les Lacedemoniennes... s'estimans (comme dit Plato) assez couvertes de leur *vertu* sans *vertugade* » (Montaigne, *Essais*, t. III, p. 334).

frisé : « Gargantua portoit une grande et longue robbe de grosse *frize* fourrée de renard » (l. I, ch. xxi). Mais Rabelais connait surtout le *drap d'or frizé*.

3° Différentes villes manufacturières de l'Angleterre ont fourni au xvi^e^ siècle des appellations tout d'abord attestées chez le grand écrivain :

Limestre, drap fin de Limestre ou Limster (1), ville anglaise réputée pour ses fabriques de lainages : « De la toison de ces moutons seront faictz les fins draps de Rouen, les louschetz des balles de *limestre*, au pris d'elles, ne sont que bourre » (l. IV, ch. vi).

Lucestre, drap fin de Leicester, ville célèbre pour ses filatures de laines : «... louchetz de balles de *lucestre* » (l. II, ch. xii).

Ostade, espèce de serge, dont on confectionnait des pourpoints, primitivement fabriquée à Worsted, et *demi-ostade*, serge d'une contexture moins forte (l. V, ch. xvi).

Les noms des deux premières étoffes sont contemporains de notre auteur, celui d'*ostade* lui est antérieur.

4° L'Italie a fourni à son tour :

Armoisy, taffetas teint en rouge, à côté d'*armoisin*, l'un et l'autre reflets des formes italiennes *ermesi* et *ermesino*, taffetas double. C'est (comme on l'a vu ci-dessus) un doublet de *cramoisi*.

Canetille, cannetille, de l'ital. *canutiglia* (l. I, ch. viii) : « belle brodure de *canetille* ».

II. — **Coiffure.**

Rabelais nous donne sur la coiffure des détails pleins d'intérêt. Lorsqu'il décrit celle des Thélémites, il s'arrête complaisamment sur les modes qu'elle présentait à son époque aussi bien en France qu'en Espagne et en Italie :

L'acoustrement de la teste estoit selon le temps. En hyver *à la mode Françoyse*. Au printemps *à l'Espagnole*. En esté *à la Tusque*. Exceptez les festes et dimanches, ésquelz portoient *accoustrement Françoys*, par ce qu'il est plus honorable, et mieulx sent la pudicité matronale (l. I, ch. lvi).

C'était en effet « la coiffe garnie de templettes et recouverte par le chaperon de velours à queue pendante (2) ».

(1) Nous reviendrons sur l'origine de ce vocable.

(2) Quicherat, p. 359. Voy. *ibidem*, p. 360, pour les coiffures espagnole et toscane.

Quant aux couvre-chefs proprement dits, nous rencontrons :

Bonnets. — *Bonnet à la marrabaise* (l. I, ch. viii), c'est-à-dire comme le portaient les Marrabais ou Marranes d'Espagne. Le nom de *marrabais* est milanais (1) et représente une fusion des synonymes *marrane* et *arabe*. La *Chronique du Roy François premier de ce nom* en fait mention, à propos de l'entrée de Charles V à Orléans en septembre 1537 : « Après marchoyent à cheval quatre vings douze enffans des marchans de ladicte ville, habillez de cazacques de velours noir, pourpinctz de velours et satin blanc decoupez, *bonnetz à marrabais* de velours noir, garniz de plumes... un *bonnet* de laine noire, façon de Mantoue, à *marrabaise* (2) ».

Bonnet à bourlet, à *triple bourlet* (l. IV, ch. liv), synonyme de *bonnet doctoral* (l. I, ch. xliv).

Bonnet à quatre gouttieres (l. V, ch. xi), ou *à quatre braguettes*, à quatre pans, avec un lobe ou corne saillante au sommet de chacune des arêtes : c'était le bonnet clérical, dont se coiffaient tous les gens de robe.

Bonnet à la coquarde (l. IV, ch. xxx), ainsi nommé en raison de la patte découpée en crête de coq qui garnissait jadis le chaperon. Ce bonnet bourgeois eut une vogue passagère et sortit d'usage dans le dernier tiers du xvi[e] siècle (3).

Les *hauts bonnets* du xv[e] siècle, coiffure très élevée au dessus du front, étaient passés en proverbe au siècle suivant, et l'expression *du temps des hauts bonnets* revient souvent sous la plume de Rabelais.

Le chroniqueur Monstrelet les mentionne sous l'année 1467 : « En ce temps les hommes portoient leurs cheveux si longs qu'ils leurs empeschoient leurs visages, mesmement leurs yeux, et sur leurs testes portoient bonnets de drap hauts et longs d'un quartier et plus ». Et Henri Estienne parle longuement de ce proverbe (tout d'abord attesté dans Rabelais) avec force détails d'ordre social qui intéressent notre sujet (4).

(1) Voy. ci-dessus, p. 152.

(2) Edit. Guiffrey, Paris, 1860, p. 280 et 282.

(3) Vers 1535, Nicolas de Troyes en parle dans son viii[e] conte : « Velloux viollet en greyne pour faire un *bonnet à la coquarde*, bordé tout autour de velours jaune et incarnat ».

(4) Cf. *Apologie*, t. II, p. 119 : « Quant au proverbe, *Du temps des hauts bonnets*, il semble estre dict à propos de la lourderie qui estoit

CHAPEAUX. — *Chapeau Albanoys* (l. IV, ch. XXX), c'est-à-dire des Albanais ou Estradiots, au large bord et en forme de melon allongé. Des Périers et du Fail en font également mention.

Chapeau à prunes sucées (l. IV, ch. LII), en forme de noyau ou d'amande.

Le *chaperon*, jadis (XIV^e^-XV^e^ siècle) coiffure des gentilhommes ou des bourgeois et remplacé par le bonnet et le chapeau, était devenu coiffure de dame au XVI^e^ siècle : « *Chaperon* ou cappe que les femmes portent par temps de pluye, *Capitium* », lit-on dans Robert Estienne (1539).

La *cornette* (l. II, ch. II) était une longue bande d'étoffe roulée autour de la tête et retombant sur les épaules. C'était la marque de la dignité de docteur légiste ou de médecin. François I^er^ avait accordé ce privilège aux professeurs du Collège royal à Paris.

Le *coquillon*, ou coquille de chaperon, désignait la patte du chaperon qui pendait et qu'on enroulait autour du cou : « Faict et mis à point deux *chapperons à coquillons* pour la Royne » (Compte 1399, Gay). Au XVI^e^ siècle, le *coquillon* a le même sens que la cornette, c'est un insigne de docteur (avec cette acception deux fois dans Rabelais : l. II, ch. V, et l. IV, ch. LVIII).

Aux oreillettes du chaperon était attaché le *touret de nez* (l. II, ch. XXXIII) ou cachenez, pièce carrée qui couvrait le bas du visage au dessous des yeux. Il porte en outre, dans Rabelais, le nom de *cachelaid* (l. I, ch. XIII) ou *cachelet* (l. V, ch. XXVII), à côté de l'expression également ironique de *charité* (l. V, ch. XXVII). C'était un loup (masque), réduit en dimensions, qui couvrait seulement le nez et les joues des dames de condition (1).

pour lors és habits... La lourderie que nos predecesseurs ont montrée en leurs vestemens, de laquelle les tableaux et les statues nous rendent certain tesmoignage. Imaginons un peu s'il faisoit plus beau voir un homme coëffé d'un grand chaperon (dont l'usage n'est encore du tout perdu) ou d'un ***haut bonnet***, ou d'un ***bonnet à la coquarde***, ou d'un ***bonnet à l'arbaleste***, ou approchant de celuy des Suysses, mais si grand que maintenant d'autant de drap on en pourroit faire trois ou quatre. Ne faisoit-il bon voir le gent corps de monsieur le muguet, quand il avoit vestu sa jaquette qui luy passoit les genoux de quatre grans doigts, de laquelle on feroit maintenant un casaquin et un robbin, ou une cape à l'Espagnole? ».

(1) Cf. Brantôme (t. II, p. 406) : « Elle [la duchesse de Guise] l'escoutoit parler non pourtant sans rire sous son *touret de nez* ».

Le bord retroussé du chaperon portait le nom de *rebras*, d'où l'expression figurée *à double rebras*, appliquée par Rabelais à l'entendement peu commun de Pantagruel (l. II, ch. VIII).

COIFFURES ECCLÉSIATIQUES. — A côté des anciens appellatifs *aumusse*, *cahuet* et *coqueluche*, Rabelais cite toute une série de coiffures ecclésiastiques dans la Bibliothèque de Saint-Victor (l. II, ch. VII) :

« La *Barbute* des pénitenciers », du bas-latin *barbuta*, grand capuchon sans queue : « Capucium magnum sine cauda, quod nos vocamus *barbutam* » (Du Cange). Le moyen français disait *barbue* et *barbuce*. C'était une coiffure à la fois religieuse et militaire, dont le sens s'est généralisé vers la fin du XVI^e^ siècle : « *Barbute* est un habillement de teste faite en façon de domino... qu'on porte par les champs l'hiver qu'il fait grand froid, vent verglassant, ou qu'il neige » (Nicot).

« La *Cabourne* des briffaux », probablement chapeau profond (le sens propre de ce mot provincial est cavité, creux d'arbre). Dans le Vendômois, *cabourneau* désigne encore aujourd'hui un chapeau démodé.

« La *Cagoule* des moines », autre nom du capuchon monacal, proprement coquille de limaçon, d'après la forme.

« La *Ratepenade* des Cardinaux », haute coiffure de dame (1) imitant les ailes d'une chauve-souris (sens propre du mot en provençal), appliquée plaisamment au large chapeau des cardinaux, coiffure adoptée plus tard par les mignons (2).

Lyripipion, capuchon à queue (l. I, ch. XVIII), insigne des docteurs en théologie. Le bas-latin *liripipium* est une forme latinisée du flamand *liripipe* ou *leerpype*, tuyau de cuir, par allusion à la queue de ce capuchon.

III. — Chaussure.

Les souliers présentaient les mêmes taillades que les pourpoints. C'étaient des chaussures très découvertes, épatées du bout et crevées (ce qui constituait la déchiqueture):

(1) Henri Estienne en parle longuement dans ses *Dialogues*, t. I, p. 175 à 177.

(2) « Le dimanche 20 octobre (1577), le Roy arriva à Olinville, en poste, avec la troupe de ses jeunes mignons, fraisés et frizés avecq les crestes levées, les *ratepennades* en leurs testes... ». Pierre de l'Estoile, *Registre-Journal* (t. I, p. 219).

Pour les souliers de Gargantua furent levées quatre cens six aulnes de velours bleu cramoysi, et furent deschicquettez mignonnement par lignes parallelles joinctes en cylindres uniformes. Pour la quarreleure d'iceulx furent employez unze cens peaulx de vache brune, taillées à queues de merlus (l. I, ch. IX).

Et quant aux dames de Thélème : « Les souliers, escarpins et pantoufles de velours cramoizi rouge ou violet, deschicquettées à barbe d'escrevisse » (l. I, ch. LVI).

L'imitation des barbes d'écrevisse était produite par une engelure sur le bord des crevés (1).

Les *souliers fenestrés* (l. IV, ch. XIII) étaient percés ou à jour.

Rabelais cite en outre les *souliers à poulaine*, souliers à la pointe démesurément allongée, qui furent en vogue entre 1390 à 1440 et disparurent sous Charles VII, vers 1485 : « Gemmagog qui fut inventeur des *souliers à poulaine* » (l. II, ch. I). Notre auteur s'en sert surtout à titre de comparaison dans l'expression, fréquente chez lui, de *ventre à poulaine*, c'est-à-dire ventre proéminent, signalement frappant, avec la trogne rubiconde, des « beuveurs très illustres » (2).

L'ancienne langue avait légué au XVI^e^ siècle les *bobelins*, les *escafignons* et les *escarpins*, les premiers grossiers, les derniers élégants et déchiquetés à barbe d'écrevisse (l. I, ch. LVI), à côté de :

Botte, chaussure à la fois ecclésiastique et laïque. La *bote fauve* était une sorte de *brodequin* (l'une et l'autre appellations fréquentes dans Rabelais) : « Son pere luy feist faire des *botes fauves* : Babin les nomme *brodequins* » (l. I, ch. XVI). Le *brodequin* était un petit soulier porté dans les bottes (3).

Bottines, espèce de jambières sans semelle qu'on portait dans des souliers (l. IV, ch. XXXII : « *botines* de cordouan ») (4).

(1) Voy. Quicherat, *Le Costume*, p. 352.

(2) Du Fail commence ainsi son VI^e^ *Propos rustiques* : « Du temps qu'on portoit *souliers à poulaine*, (mes amys) et que on mettoit le pot sur la table, et en prestant l'argent, on se cachoit ».

(3) Robert Estienne le définit ainsi (1539) : « *Brodequin*, une maniere de *brodequin* ancien, de quoy usoyent hommes et femmes, *Soccus* — Une façon de *brodequin* à veneur, qui empoigne le gras de la jambe, *Cothurnus*. Le *brodequin* est bien faict à ton pied ».

(4) Des Périers en fait mention dans son XCVI^e^ conte, où la bottine désigne une sorte de pantoufle que l'on chaussait sur les bas : « Or, com-

La Provence a fourni le fin *estivalet* (l. IV, ch. IX) et le rustique *esclot* ou sabot (l. III, ch. XVII) : « Elle deschaussa un de ses *esclos*, nous les nommons *sabotz* ».

Voilà les détails que nous offre le roman de Rabelais sur le costume de son temps, tout particulièrement sous le règne de François Ier (1515-1547). La réalité de ces données multiples est corroborée par les documents de l'époque ; mais sur les points où tout témoignage fait défaut, les renseignements précis de notre auteur peuvent en tenir lieu. L'œuvre du Maître acquiert ainsi un intérêt documentaire de premier ordre.

C'est une mine d'une richesse infinie et d'une exactitude irréprochable. L'historien de la civilisation nationale pourra y puiser des informations à la fois nombreuses et sûres sur la manière de penser et de vivre de la société française à l'époque de la Renaissance.

bien qu'en ce joyeux devis il soit usé de ce mot ***botines***, si est-ce qu'il ne faut pas entendre des *botines* faictes à la façon des modernes nostres, puisqu'elles se mettent en des souliers ».

CHAPITRE II

CUISINE

La cuisine et la table jouent naturellement un rôle important dans une œuvre comme celle de Rabelais qu'on a appelée, non sans exagération, l'épopée du ventre. La beuverie et les ripailles y reviennent comme un leitmotiv et la gourmandise, particulièrement celle des moines, est de tous les péchés capitaux celui que le grand satirique traite avec le plus d'indulgence. Au chapitre XI du *Quart livre* : « Pourquoi les moines sont voluntiers en cuisine », il n'a qu'un sourire amusé pour le bon moine d'Amiens, Bernard Lardon, qui, à la vue des merveilles de Florence, de ses cathédrales et palais, de ses statues et marbres antiques, ne laisse pas de regretter « les roustisseries roustissantes » et « les darioles » de sa ville natale.

Mais c'est surtout cet autre moine moinant, Frère Jean, qu'il montre intarissable sur la matière. Son surnom *des Entommeures*, des entamures ou hachis, sent déjà la cuisine, et il devient éloquent chaque fois qu'il touche à son sujet favori (l. IV, ch. X). La « Caballe monastique en matiere de beuf salé » (l. III, ch. XV) lui fournit une dissertation : il s'y connaît tout aussi bien, sinon mieux, qu'en son bréviaire. Ailleurs (l. IV, ch. XXXIX), il se met lui-même en tête des cuisiniers et les mène au combat contre les Andouilles.

Dans tout le roman, banquets et soupers abondent. Rappelons celui que donne Grandgousier pour festoyer le retour de son fils Gargantua et de ses compagnons (l. I, ch. XXXVII), et surtout le banquet monstre que les Gastrolâtres offrent à leur dieu Ventripotent (l. IV, ch. LIX et LX). Ce dernier résume, à lui seul, toute la gastronomie de l'époque, offrant l'ensemble à la fois le plus exact et le plus copieux des plats usuels vers 1550.

Ces détails gastronomiques n'ont pas encore été l'objet d'un travail scientifique. Les commentateurs et les rares auteurs, qui s'en sont occupés récemment, se sont contentés d'une étude

superficielle (1). Nous allons essayer, ici comme ailleurs, de replacer notre auteur dans son milieu social, en tenant exclusivement compte des documents de l'époque (2).

I. — Hors-d'œuvre.

Chaque souper, dans les livres de cuisine du XVI^e^ siècle, commence par la formule : *Bon pain, bon vin*. C'est ce que Panurge appelle dans son discours sur les prêteurs et débiteurs (l. III, ch. IV) : « *Pain et vin*. En ces deux sont comprinses toutes especes des aliments ».

Dans le banquet des Gastrolâtres, Rabelais fait mention de plusieurs variétés de pain : *bourgeois*, *mollet*, en opposition au « gros pain *ballé* », destiné aux domestiques, lourd et indigeste, fait avec un mélange de son et de farine.

La *tourte* ou pain bis, de forme circulaire (l. I, ch. XXV), subsiste encore dans certaines provinces, par exemple dans le Berry, où elle est de forte dimension et pèse environ vingt-

(1) A. Lebault, *La Table et les repas à travers les siècles*, Paris, 1910, et A. Franklin, *La Cuisine*, Paris, 1888, p. 68 à 92 (banquet des Gastrolâtres).

(2) Voici par ordre chronologique les ouvrages qui font autorité sur la matière :

Le Viandier de Guillaume Tirel, publié par J. Pichon et G. Vicaire, Paris, 1892-1893, édition qui permet de suivre les additions successives du XIV^e^ au XVI^e^ siècle.

Le Ménagier de Paris. Traité de morale et d'économie domestique composé vers 1393 par un bourgeois parisien, éd. J. Pichon, Paris, 1846.

Le Livre de honneste volupté, contenant la maniere d'habiller toutes sortes de viandes tant chair que poisson et de servir és banquets et festes, avec un *Memoire pour faire escriteau pour un banquet*, Lyon, 1508 (souvent réimprimé sous des titres divers).

De Re cibaria libri XII, omnium ciborum genera, omnium gentium, moribus et usu probata complectens, Io. Bruyerino Campegio authore, Lyon, 1560. C'est le plus important ouvrage scientifique sur l'alimentation au XVI^e^ siècle.

Voy., pour plus de détails, les pages que nous avons consacrées à l'Alimentation, dans notre *Hist. nat. Rab.*, p. 396 à 446.

En ce qui touche la cuisine monastique, si copieusement représentée chez Rabelais, sa nomenclature spéciale nous laisse souvent en défaut. Cotgrave nous tire parfois d'embarras, et ses explications méritent confiance, ce lexicographe ayant consulté nombre d'ouvrages techniques. Nous avons d'ailleurs tenu à signaler expressément ces lacunes, heureusement peu nombreuses.

cinq livres. Il en est de même de la *fouace*, ce gâteau rustique encore familier dans nos provinces et particulièrement dans le Poitou. Celles de Lerné, village du Chinonais, voisin de la Devinière, se vendaient à dix lieues à la ronde.

Venons maintenant aux hors-d'œuvres, aux salaisons, que Frère Jean appelle les *avant coureurs du vin* (l. I, ch. XXI) ou encore les *ramoneurs du gosier* (l. V, ch. XLIII). L'importance de leur rôle dans le roman, comme dans les usages du XVI^e^ siècle, exige quelques précisions géographiques.

CHARCUTERIE. — Les *saussises de Bologne et de Lombardie* avaient alors la vogue. Les meilleurs jambons venaient d'Allemagne, de Mayence. Bruyerin Champier les met au premier rang pour leur goût exquis et leur grosseur. Mais les pays fournisseurs principaux de salaisons étaient l'Italie et la Provence. De la première provenaient :

Cervelat, cervelas (l. IV, ch. LIX), en italien *cervellato,* saucisse à la milanaise fortement épicée.

Saulmates, *saumates,* proprement salaisons, précédées des langues de bœuf fumées (l. IV, ch. LIX), appelées ailleurs les « deificques *saulmates* » (l. V, ch. XXIII).

Ce hors-d'œuvre a été célébré par Antonio Francesco Grazzini (1503-1583), dans ses *Rimes*, chant III, strophe XIII :

> Le sue dolcezze son quasi divine :
> E reca dopo, s'è migliore il bere,
> Che la *sommata* et il cavial ben fine.

La Provence a fourni à son tour :

Boutargue, du marseillais *boutargo,* œufs de mulet salés et confits dans du vinaigre, mets jadis recherché en Provence, préparé surtout aux Martigues.

Caviat, caviar, œufs d'esturgeon pressés et marinés, également fort réputé au XVI^e^ siècle : le *caviat* et la *boutargue* figurent à l'entrée de table des Gastrolâtres et la nauf de Pantagruel en est abondamment pourvue.

Les pêcheurs provençaux s'étaient fait un excellent revenu de la préparation de ces deux salaisons. Ils avaient appris cet art des Grecs, comme ceux-ci des pêcheurs de la mer d'Azof. Ainsi l'affirme Belon.

Les « *olives* du Languedoc » (*Pantagr. Progn.*, ch. VI) étaient déjà réputées, surtout les olives marinées que Rabelais appelle (d'après Pline) *olives colymbades* (l. IV, ch. LX), c'est-à-dire olives conservées dans la saumure.

Poissons salés. — Il s'agit des poissons séchés, fumés ou salés. Rabelais énumère des « *saulmons* sallez », des « *anguillettes* sallées », des « *arans* blancs bouffiz », à côté des « arans sors » ou harengs saurs, des sardines (*sardaines*) et principalement des :

Anchoys, anchois, qu'on goûtait frits ou grillés, et surtout salés, importés au XVI^e^ siècle de l'Espagne par l'intermédiaire de la Provence, où le commerce de cette denrée, selon le témoignage de Bruyerin Champier, était des plus florissants.

Du Midi provenait aussi le thon mariné qu'on débitait sous le nom de *thonine* (dans Rabelais : *tonnine*), à Marseille *tounino*. Sur la table des Gastrolâtres (l. IV, ch. LX), on sert des « lancerons *marinés* », de l'italien *marinare*, mettre dans la saumure pour les conserver.

Mais le nom du principal poisson salé venait du Nord, de l'Angleterre et de la Hollande. Par l'intermédiaire du patois normand, le *stockfisch*, espèce de morue salée et séchée à l'air, avait pénétré dans la langue dès le XIV^e^ siècle.

Coquillages. — En premier lieu, les huîtres. Sur la table des Gastrolâtres, on servait des « huistres frittes », sans leurs coquilles, avec du beurre et un peu de poivre, et « des huistres *en escalles* », c'est-à-dire enfermées dans leurs coquilles. Rabelais fait mention des *huitres de Busch* (l. IV, ch. VI), c'est-à-dire de la Tête-de-Buch, bourgade située sur le bassin d'Arcachon, encore aujourd'hui renommée pour ses huîtres.

II. — Entrée de table.

Voici les plats de ce premier service :

Potages. — On servait à la fois cinq ou six soupes différentes (l. V, ch. XXVII) : « *potages de sept sortes* ». Sur la table des Gastrolâtres on apporte de « grasses souppes de prime, souppes lyonnoises, souppes de leurier », dont les recettes restent inconnues aux traités culinaires des XV^e^ et XVI^e^ siècles, très abondants cependant sur ce chapitre. Taillevent n'énumère pas moins d'une trentaine de brouets, potages et soupes. Rabelais est plus modeste.

La grasse *soupe de prime*, dans son roman, est un souvenir de la vie monastique. C'étaient des *soupes*, c'est-à-dire des tranches de pain et de fromage trempées dans du bouillon, ou des

tartines étendues de gras de bœuf bouilli et semées de persil haché. Les moines goûtaient cette soupe après l'office de prime, ou première heure canoniale, c'est-à-dire à six heures du matin. Frère Jean se réveillait avant minuit, « tant il estoit habitué à l'heure des matines claustrales », commençait par boire copieusement et puis mangeait (l. I, ch. XLI) « carbonnades à force et belles *souppes de primes* ».

Ailleurs notre moine dit à Panurge (l. III, ch. XV): « Tu aimes les *souppes de primes:* plus me plaisent les souppes de leurier... »

Cette *souppe de leurier*, que Frère Jean préférait à celle de prime, était faite, suivant Cotgrave, avec du pain bis, après que le premier bouillon a été tiré et le pot rempli d'eau. *Leurier* est une variante graphique de *levrier* (celle-ci figure seule dans l'édition Montaiglon), mais on ignore la raison de cette expression (1).

Souppe lyonnoise, probablement une variété usitée à Lyon, ville d'adoption et séjour préféré de Rabelais.

Savorados, vocable noté par Cotgrave comme limousin, désignerait un potage de pauvres gens, extrait seulement du jus des os, ou plutôt l'os creux qu'employaient les miséreux pour donner du goût à leur soupe au choux (l. III, ch. XVII): « La vieille [sibylle de Panzoust] faisoit un potaige de choux verds avecques une couanne de lard jaune, et un vieil *savorados* ».

Ajoutons la *fromentée* (l. IV, ch. LX), bouillie de farine de froment (encore usuelle dans les campagnes), dont Taillevent donne déjà la recette ainsi que le *Ménagier* de Paris. De même le *mil*, bouillie de millet.

RAGOÛTS. — Ce qui caractérise la cuisine du bon vieux temps, c'est l'abondance des ragoûts, des sauces et surtout des épices et des herbes aromatiques, dont tous les mets sont assaisonnés.

Cet abus des épices (2) subsiste encore dans le Midi de la France, en Italie comme dans l'Europe orientale. La cuisine ne s'est simplifiée et raffinée que vers le milieu du XVII^e^ siècle.

Sur la table des Gastrolâtres paraissent neuf espèces de fri-

(1) Nous reviendrons sur cette appellation.

(2) Les épices, celles qui venaient du Nouveau Monde, étaient naturellement inconnues aux Romains, mais dès le XV^e^ siècle elles étaient usuelles dans la cuisine française. Cf. notre *Hist. nat. Rab.*, p. 412-413, note.

cassées de *saulgrenées de febves*, c'est-à-dire de fèves ou pois accommodés avec du beurre, des herbes fines, de l'eau et du sel (l. IV, ch. LX) et des *hochepotz*, hochepots. Son équivalent ultérieur, *pot pourri*, ne se rencontre qu'au *V^e livre* (1).

Rabelais mentionne, en outre, des plats récemment introduits du Midi :

Des *coscossons* (l. I, ch. XXXVII), c'est-à-dire du couscous, appelé ailleurs *coscotons à la moresque* (l. V, ch. XXXIII). Il avait entendu le mot dans la Provence : *couscoussou* (en Espagne, *cuzcuzu*, de l'arabe *kouskous*), boulettes de farine et de viande que l'on fait frire dans l'huile. C'est un plat fort en usage parmi les indigènes de l'Algérie et d'une grande partie de l'intérieur de l'Afrique.

Le *salmiguondin*, salmigondis, du provençal *salmigoundin*, celui-ci répondant à l'italien *salmi condito* (*con sale*), c'est-à-dire mélange de viandes assaisonnées avec du sel et autres ingrédients propres à piquer le goût.

SAUCES. — L'ancienne cuisine, très riche en ragoûts, employait de nombreuses variétés de sauces. Taillevent en énumère dix-sept, dont plusieurs sont encore usuelles au XVI^e siècle, mais Rabelais n'en cite qu'un petit nombre :

Des canards *à la dodine* (l. IV, ch. XXXII et LIX), c'est-à-dire à la sauce au blanc avec des oignons, que du Fail, dans ses *Propos rustiques* (ch. XV), appelle des « canards à *dodo l'enfant* ». Le *Ménagier* parle des « mallars de riviere *à la dodine* », et le *Livre de honneste volupté* en donne la recette.

Ailleurs (l. IV, ch. XL), Rabelais parle de la *saulce Madame*, dont le *Viandier* fournit la recette. Le cuisinier Robert en aurait trouvé une autre (l. IV, ch. XV), et le *Viandier* (p. 72) donne également la recette pour faire un « pasté de poules *à la saulce Robert* ».

La *saulce verde* est commune au roman (l. III, ch. II) et au *Viandier*. Les *Cris de Paris*, de 1545, l'annoncent à tout venant, aussi bien que le *verjus*, suc des raisins verts qu'on ramasse après la vendange et qu'on conserve confits dans un sirop de sucre.

La sauce à l'ail, l'*aillade*, était et est encore usitée dans le Midi, à Bordeaux, à Toulouse. Les Gastrolâtres se régalent

(1) Ch. XXXIII : « Sus l'issue de table fut apporté un *pot pourry*... Le *pot pourry* estoit plein de potages d'especes diverses ».

d' « esclanches *à l'aillade* », c'est-à-dire de gigots à la sauce à l'ail. C'est un terme méridional jusqu'alors inconnu (on disait anciennement *aillée*). Comme pendant à l'aillade, Rabelais cite (l. IV, ch. LIX) « des coustelettes de porc à l'*oignonnade* ».

Mentionnons enfin le plat bourgeois de la *tête de veau* ou *tête de mouton* assaisonnée, que notre auteur appelle *rusterie* (l. II, ch. XII), c'est-à-dire plat du bas peuple.

SALADES. — On sert aux Gastrolâtres « cent diversités de *salades* », parmi lesquelles celle de *obelon* ou houblon, dont on accommodait les tiges comme des asperges, et qui était très goûtée vers 1560. Bruyerin Champier remarque (p. 504) qu'en Belgique, cette salade « in maxima est authoritate ». Elle y est encore usuelle (1).

PATÉS. — Le *Viandier* énumère une quarantaine d'espèces de pâtés, parmi lesquels les *pastés de passereaux*. Rabelais en mentionne une dizaine (l. IV, ch. LIX) : « *Pastez* de venaison, d'alouettes, de lirons, de stamboucqs, de chevreuilz, de pigeons, de chamoys, de chappons, de lardons », à côté des « *pastez* à la saulce chaulde », ces derniers figurent aussi dans le *Viandier*. Les *pastez d'assiette*, dont il fait également mention, sont des pâtés destinés au premier service, en opposition aux *pastez d'issue de table* ou pâtés de dessert.

Le pâté d'alouettes était alors le plus répandu. On en était très friand à Paris: « Vulgatissimus est cibus Lutetiæ » (Champier, p. 808). Les alouettes elles-mêmes étaient servies enfilées par six ou par douze à une petite broche de bois, et bardées de sauge et de lard.

III. — Second service.

Le second service est constitué par des plats substantiels que nous allons énumérer dans l'ordre où on les servait.

GRILLADES. — Rabelais multiplie au souper de Grangousier les rôtis et les pièces de venaison; il fait apporter sur la table des Gastrolâtres « six sortes de *carbonnades* », que notre auteur écrit ailleurs *charbonnade* (l. I, ch. XXI), l'une et l'autre formes encore nouvelles.

(1) Ajoutons l'*artichaut* et l'*asperge*, qui étaient encore très rares au XVI^e^ siècle ; l'*eschervis*, chervis (forme archaïque) et la *pasquenade*, pastenade (nom méridional du panais.)

De même *fricandeau*, plat que Ménage définit ainsi : « *Fricandeaux*. On appelle ainsi à Paris des morceaux de rouelles de veau piqués, qu'on fait cuire dans une casserole. Et on les a ainsi appelés, parce qu'originairement on les fricassoit dans la poële ».

La *cabirotade* (1) était une grillade de chevreau (l. I, ch. XXII, et *passim*). Le mot dérive du gascon *cabirot*, chevreau (l. IV, ch. LIX), en Languedoc *cabirol*, dont la chair était très recherchée, surtout à Paris, au dire de Bruyerin Champier (p. 705) : « In provincia Narbonensi quotidiano cibo *caprina* usurpatur; illic enim greges caprarum aluntur ».

Viennent ensuite (l. IV, ch. LIX) : *eschynées aux poys* et *hastereaux*, hâtereaux, à côté de « bonnes *hastilles* à la moustarde » (l. II, ch. XXXI) ; et, pour finir, des « longes de veau rousty froides, sinapisées de pouldre zinziberine ». Ajoutons les « pieds de porc *au sou* » (l. IV, ch. LIX), c'est-à-dire au saindoux, sens de l'ancien *soult*, mets qu'on trouve mentionné à la fois dans le *Menagier* (« *sous* de pourcel ») et décrit plus explicitement dans Taillevent.

GIBIER A POILS ET VENAISON. — En fait de gibier, les lièvres, et surtout les lapins, étaient très recherchés dans les banquets : « Cuniculi in epulis... summam gratiam obtinent », nous dit Bruyerin Champier (p. 717).

La hure des sangliers figurait sur les meilleures tables (comme anciennement chez les Romains) : « Caput aprinum (*huram* Galli vocitant) nobilissimus hodie habetur cibus » (Bruyerin Champier, p. 690).

Dans la *Condamnacion de Banquetz*, de 1507, les serviteurs commencent par apporter

La *hure de sanglier* notable...

Au souper donné par Grangousier figurent « unze sangliers » et le *Mémoire pour un banquet* de 1508 mentionne des « *hures* de sanglier ».

Même les hérissons étaient en faveur, malgré l'avis contraire de Bruyerin Champier (p. 720) : « Histris alimentum parit improbum et vix concoquitur... »

(1) Ce mot n'a rien de commun avec *capilotade* (dans Montaigne, *capirotade*, de l'esp. *capirotada*), terme attesté seulement dans la seconde moitié du XVIe siècle.

Volailles et gibier a plumes. — Mettons en première ligne les chapons, dont la variété la plus fameuse, celle du Mans, célébrée tour à tour par Belon, par Liébault et par Olivier de Serres, n'est pas citée par Rabelais. Au festin donné par Grangousier, figurent quatre cens *chappons de Loudunois* et *Cornouaille* (les premiers déjà réputés au XIII^e^ siècle), et les Gastrolâtres se régalent de « *chappons* roustiz avec leur degout », de « poulles bouillies et gros *chappons* au blanc manger » et de *corbeaux de chappons*. Ce dernier terme, qui désignait une manière particulière d'apprêt, est absolument inconnu aux traités culinaires de l'époque.

Passons sur les oiseaux de basse-cour récemment introduits en France de l'Amérique et de l'Afrique, les dindes et dindons (*coqz* et *poulles d'Inde*), la poule de Guinée (*guynete*) ou pintade, sur ceux venus de Provence (*becfigue*, *tadorne*) et d'Italie (*francolin*, *hortolan*), que nous avons déjà relevés. Abordons le gibier à plumes.

La table était abondamment pourvue d'oiseaux sauvages à une époque où la fauconnerie était en grand honneur. Les estomacs des hommes du XVI^e^ siècle supportaient et goûtaient même avec délices des gibiers, dont la chair, lourde et coriace, effraie la sobriété de notre régime. « La plus grande partie des oyseaulx de riviere, nous dit Belon, est principale és delices des Françoys... » — « C'est merveille, ajoute-t-il, que l'estomach de l'homme puisse faire son profit de toutes manieres d'oyseaux, et toutesfois y en a plusieurs, dont les chiens affamez ne veulent gouster (1) ».

Au souper des Gastrolâtres figurent des butors, des cigognes, des grues, des hérons. Le courlis était recherché pour les grands festins.

La grue garde jusqu'au XVIII^e^ siècle la réputation d'un mets délicat.

Le héron était, suivant Belon (p. 190), « viande royale, par quoy la noblesse françoyse fait grand cas de le manger, mais encore plus des heronneaux ».

Nous ne faisons que mentionner la gelinotte de bois et le pluvier, qui sont encore aujourd'hui d'excellents gibiers.

Poissons. — Rabelais garnit la table des Gastrolâtres des principaux poissons de l'Océan et de la Méditerranée. Les premiers

(1) *Histoire des Oyseaulx*, Paris, 1555, p. 57 et 59.

traités culinaires, le *Viandier* et le *Menagier*, sont déjà très renseignés sur l'apprêt des divers poissons d'eau douce, des *poissons de mer ronds* et des *poissons de mer plats*. Au XVI^e^ siècle, l'ichtyologiste Rondelet lui-même nous apprend « comme chacun poisson peut servir ou à manger ou à autre chose..., comme il faut acoustrer pour manger selon la diversité de leur chair et substance (1) ».

Bornons-nous à deux remarques sur la prédilection des hommes de la Renaissance pour certaines espèces.

La chair de la baleine était peu estimée (*vilissima*, nous dit Bruyerin Champier), mais sa langue, « grande à merveille », se vendait par tranches, salée et conservée, dans les marchés, surtout aux jours de carême. Il en était de même du lard de baleine, connu dès le XIV^e^ siècle sous le nom de *craspois*, c'est-à-dire gras poisson.

A propos du dauphin, à la chair dure et indigeste, Belon nous dit : « Les delicats qui ont le palais plus friand ont estimé le *daulphin* le plus delicieux poisson qu'on puisse trouver en la mer. Aux jours maigres, on ne faict festins ne nopces qu'on puisse vanter avoir esté sumptueux, si on n'y a mangé du daulphin ».

Batraciens. — Les hommes du XVI^e^ siècle, nous l'avons déjà fait remarquer, avaient des organes digestifs autrement vigoureux que nos estomacs anémiques. Ils supportaient des mollusques, crustacés, etc., aujourd'hui indigestes, par exemple des grenouilles et des tortues, des couleuvres et des orties de mer, tous servis sur la table des Gastrolâtres. Voici ce qu'en disent les spécialistes de l'époque :

Les grenouilles, frites avec un peu de persil, étaient servies sur les meilleures tables ; mais cette réputation excitait l'étonnement du médecin Bruyerin Champier (p. 1106) : « Miror tamen tantopere ranas magnificari... »

Les tortues étaient aussi très goûtées, et Liébault vante le plat de tortues comme « les delices des princes et des grands seigneurs ».

Quant aux orties de mer, c'est (nous dit Belon) « viande dediée aux pauvres gens ».

IV. — **Entremets.**

Le service qui suivait le rôti et précédait le dessert était le

(1) *Histoire des Poissons,* Paris, 1558, p. 108.

plus brillant du repas. Il était composé de légumes, de rôtis d'apparat (cygnes, paons, faisans), de plats sucrés, de gelées.

Légumes. — Les légumes sont très rares sur la table des Gastrolâtres et en général sur celles des gastronomes du XVI^e^ siècle qui les dédaignaient. Rabelais cite :

L'*artichaut*, récemment importé d'Italie, et dont nous avons déjà parlé.

Le *chou*, dont il mentionne la variété à tête pommée : « chous *cabutz* à la mouelle de beuf » (l. IV, ch. LIX), ancien emprunt méridional, et le « chous à l'huile », « alias *caules amb'olif* » (l. IV, ch. XXXII), plat gascon ou languedocien.

Les fèves *frezes* (l. IV, ch. XXXII), c'est-à-dire pilées ou décortiquées, dont Taillevent nous donne la recette.

Les *pois*, dont le plat (aujourd'hui bourgeois) des *pois au lard* était alors des plus en vogue. Vers 1560, Champier en parle avec enthousiasme. Il le compte parmi les *lautissimas epulas* et il ajoute : « Reges quoque ac proceres gratissime mandunt, præsertim cum suilla incocta, *Pisa ex lardo* vocant ». Rabelais, tout en ne le faisant pas figurer sur la table des Gastrolâtres, le connaissait et l'appréciait.

La *rave*, dont la variété limousine, *rabe*, la grosse rave ronde, était la nourriture par excellence des habitants de la Savoie, comme de la Saintonge et de l'Auvergne, mais surtout du Limousin.

Oiseaux de parade. — On servait à l'entremets dans les festins d'apparat :

Des *cygnes*, dont la chair, noire et coriace, était alors réputée. Belon (p. 153) les décrit comme « oyseaux exquis és delices Françoyses... L'on n'a gueres coustume de les manger, si non és festins publics ou és maisons des grands seigneurs ».

Des *paons*, qui étaient aussi recherchés par les gens riches au XVI^e^ siècle que dans l'Antiquité et au Moyen Age. Leur chair, sèche et peu estimée, était alors très goûtée : « Quelle plus exquise chair pouvez-vous manger » ? demande à la fin du XVI^e^ siècle Olivier de Serres (p. 33).

Comme le paon, le faisan était jadis l'honneur des festins, où on le servait avec pompe, recouvert de sa peau et de ses plumes. Au souper donné par Grangousier (l. I, ch. XXXVII), figurent « sept vingt faisans ».

Patisseries. — Le *Viandier* mentionne une dizaine de tartes. On n'en trouve pas moins dans la *Condamnacion de Banquetz*. Parmi ces pâtisseries, citons en premier lieu la fameuse

tarte bourbonnoise, que Rabelais et ses contemporains n'emploient que dans un sens facétieux, mais dont on trouve la recette dans Taillevent (p. 77): « *Tartre bourbonnoise*. Fin fromage broyé, destrampé de cresme et de moyeux d'œufz suffisamment, et la croste bien poistrie d'œufz, et soit couverte le couvercle entier, et orenge par dessuz ».

Sur la table des Gastrolâtres étaient servies des: « *Tartres*, vingt sortes », et « *tourtes* de seize façons », ainsi que des *gasteaux feuilletez*, faits sans lait. Les *beuignetz*, beignets, les *crespes*, crêpes, et les *guauffres*, gaufres, sont des pâtisseries anciennement attestées, ainsi que la *dariole* (celle d'Amiens était célèbre), mentionnée dans le *Viandier*, et la *talemouse*, gâteau au fromage (l. II, ch. XI), dont Taillevent nous donne la recette.

Voici quelques autres pâtisseries qui ne remontent pas au delà des XV^e^-XVI^e^ siècles :

Brides-à-veau, « pastisserie delicate », comme l'appelle Liébault (fol. 318 v°). Le *Livre excellent de cuisine* (1555, fol. 62 v°) en énumère les ingrédients: « *Brideaulx à veaulx*, paste avec farine, moyeux d'œuf, beurre, sucre, eau rose ». Les *Cris de Paris* d'Antoine Truquet (1545) en font mention:

> Des ***brides à veaux***
> Pour frians museaux!
> Ça qui en demande,
> Il faut que je vende!

Le nom, qui se lit pour la première fois au banquet offert le 7 novembre 1498 par le consulat lyonnais à César Borgia, de passage à Lyon (1), a subi des vicissitudes sémantiques curieuses que nous avons étudiées ailleurs (2).

Mestier, métier, pâtisserie parisienne décrite par Liébault (fol. 318 v°). Le nom vient des deux fers entre lesquels on faisait cuire cette sorte d'oublie, fers semblables à un métier de tisserand.

Poupelin, pâtisserie d'origine provinciale, de l'Anjou, suivant Ménage. Elle était aussi usitée dans le Midi de la France au XVI^e^ siècle (voy. Mistral). Le nom signifie proprement tetin.

La *parodelle*, sorte de gâteau au fromage (l. V, ch. XXXIV). En Languedoc, *paraud* désigne le fromage frais au moment où on le met dans la forme.

(1) Voy. une note du Dr. Dorveaux dans *Rev. Et. Rab.*, t. X, p. 421 à 425.

(2) *Rev. XVI^e^ Siècle*, t. I, p. 342 à 346.

Les *macarons* (l. IV, ch. LIX), pâtisseries d'amandes, de sucre et de blancs d'œuf, venaient de l'Italie, et spécialement de Venise (*macarone*, en italien *maccherone*).

Le nombre des pâtisseries qu'on servait aux grands festins était considérable. A celui donné à Rome, le 3 février 1549, par le cardinal du Bellay (décrit par Rabelais dans la *Sciomachie*), furent servies « plus de mille cinq cens pieces de four. j'entens pastez, tartes et darioles ». Sur la table des Gastrolâtres figuraient en outre des « pastez de coings », à côté de *neige de creme*, sorte d'œufs à la neige, des gelées.

V. — Issue de table.

L'*issue de table* est ce qu'on appelle depuis le XVII^e^ siècle *dessert*, mot qui, à l'époque de la Renaissance, désigne exclusivement l'action de desservir la table. On servait au dessert :

OEufs. — Rabelais énumère une dizaine de manières plus ou moins fantaisistes d'accommoder les œufs, dont la plupart sont inconnues aux traités culinaires de l'époque : « OEufz fritz, perduz, suffocquez, estuvez, trainnez par les cendres, jectez par la cheminée, barbouillez, goildronnez... ».

Fruits. — Bruyerin Champier consacre le troisième chapitre de son II^e^ *livre*, intitulé « Victus gentium varius », à mettre en évidence cette vérité que les différents fruits répondent aux productions du sol. Il allègue, entre autres exemples, celui des châtaignes qui constituent la nourriture essentielle des Périgourdins et des montagnards des Cévennes : « Là, dit-il, le sol est si stérile que le peuple n'a du pain à manger que les fêtes et les dimanches. Pendant tous les autres jours de l'année, il se nourrit de châtaignes, qu'il dessèche à la fumée, afin de les conserver, et qu'il mange fricassées avec du cochon ». Les châtaignes du Périgord sont mentionnées dans la *Pantagrueline Prognostication*.

Fruits méditerranéens. — La Provence l'emporte sur tous les autres pays par l'abondance et la variété de ses fruits. Les *figues de Marseille* (l. I, ch. XXII) jouissaient d'une ancienne réputation. Toutes les grenades se tiraient au XVI^e^ siècle de la Provence.

Le *pistachier* et son fruit, la *pistache* (l'ancienne forme *pistace* est un latinisme), proviennent également de Provence. C'est un

arbre éminemment méditerranéen. Les dattes, ou *dactyles* (latinisme alors usuel), comme les *myrobolans*, étaient au XVI^e^ siècle, et le demeurèrent longtemps après, des articles pharmaceutiques, débités par les épiciers ou les apothicaires. Ces fruits venaient de l'Orient ou de la Provence.

PÊCHES. — Les *pêches de Corbeil*, à la chair sèche et solide, étaient les plus estimées, comme l'atteste à la même époque Rabelais (l. IV, ch. LIX). Un adage du XVI^e^ siècle disait : « Elles sont belles et bonnes comme *pesche de Corbeil* » (Leroux de Lincy, t. I, p. 539). Une autre variété, l'*alberge* (l. III, ch. VIII), fort répandue en Languedoc, n'était connue à Paris que depuis 1540, suivant le témoignage de Champier : « Arbor infra viginti annos in Franciam translata, nunc Lutetiæ frequens ».

POIRES. — Voici les variétés mentionnées par Rabelais :

Poires de bon Christian (l. IV, ch. LIV). Cette poire vient de la Touraine : on a dit d'abord à Tours, le *bon chrétien*, et cette appellation provinciale devint générale. Elle est attestée dans le Midi de la France dès le XV^e^ siècle. C'est François de Paule (1416-1508), surnommé le Bon Chrétien, qui en aurait introduit la culture en France.

Poire d'angoisse, variété à saveur acerbe et prenant à la gorge (1), originaire du village d'Angoisse (Dordogne). Cette espèce est ancienne. Au XIII^e^ siècle, les *Crieries de Paris* de Guillaume de Villeneuve en font déjà mention :

> *Poires d'angoisse* criez haut ;
> L'autre, pommes rouges qui vaut...

Le sens symbolique, qui est seul donné par Rabelais (*Pant. Progn.*, ch. V), se trouve déjà au XV^e^ siècle dans l'*Evangile des Quenouilles* et chez Villon.

La *bergamote* (l. III, ch. XXI), importée d'Italie, se rencontre tout d'abord à Autun et en Lorraine, comme l'atteste Bruyerin Champier (p. 613) : « Heduenses item præterea ac Lotharingi *Bergamotta* commendant modicæ magnitudinis, sed succi saporisque jucundissima ».

POMMES. — La variété dite *blandureau*, calville blanche, d'Auvergne (l. III, ch. XLV), est anciennement réputée :

(1) Cf. Furetière (1690) : « *Poires d'angoisse*, sorte de poires de mauvais goût qui prennent à la gorge, que Ménage dit avoir été ainsi nommées d'un village qui est en Limosin, du même nom, où elles furent trouvées en 1094 ».

Prunes et pommes de rouviau
Et d'Auvergne le *blanc duriau*,

lit-on dans les *Crieries de Paris* de Guillaume de Villeneuve, et Bruyerin Champier (p. 611) prétend que le blandureau figurait dans les chansons des jeunes filles.

Une autre variété est la *pomme de court pendu* (l. III, ch. XIII), aujourd'hui *pomme de capendu* (1), qualité excellente d'un rouge-vermillon, d'une eau douce et agréable, que les *Cris rimés* d'Antoine Truquet (1545) appellent « la pomme la plus royalle ». Elle était très estimée, à cause de son odeur exquise : les dames du XVI^e^ siècle, nous dit Bruyerin Champier, en parfumaient les robes dans leurs armoires.

PRUNES. — Les prunes les plus goûtées étaient les *pruneaulx de Tours* (l. III, ch. XIII), variété que Bruyerin Champier appelle (p. 600) « acceptissima et laudatissima ».

Encore aujourd'hui les pruneaux de Tours sont récoltés et préparés dans la partie sud-ouest de la Touraine, et surtout aux environs de Chinon.

RAISINS. — Les variétés de raisins qu'on trouve dans notre auteur méritent de nous arrêter.

Rabelais a groupé dans un passage célèbre les différents cépages estimés dans la première moitié du XVI^e^ siècle (l. I, ch. XXV) : « Car notez que c'est viande celeste, manger à desjeuner raisins avec fouaces fraisches, mesmement des pineaulx, des fiers, des muscadeaulx, de la bicane et des foyrars pour ceulx qui sont constipez du ventre... »

Plusieurs provinces ont fourni leur contingent à cette nomenclature viticole de l'époque :

Bicane, cépage qui donne des raisins d'une belle couleur jaune, à très gros grains ellipsoïdes, mais dont le goût laisse un peu à désirer. La forme rabelaisienne est la première attestée ; des variantes ultérieures sont données par Liébault (*beccane*) et par Nicot (*bicarne*). Aujourd'hui, le mot est usuel en Indre-et-Loire : en Blésois, *bicane* désigne le cépage blanc à gros raisins (Thibault).

Sous sa double forme, *bicane* et *becane*, c'est un dérivé de *bique* (Poit. *bèque*), chèvre, répondant, sous le rapport du sens, à la variété bordelaise, nommée *chevrier* en Dordogne et *cabrié*

(1) Cette forme remonte également au XVI^e^ siècle : des « pommes de *Capendu* » sont mentionnées dans le *Mémoire pour un banquet*.

en Périgord. *Raisins de chèvre* est le nom vulgaire du nerprun purgatif, dont les baies ont une saveur âcre comme celles du cépage. Le goût acide de la *bicane*, qui fait appeler ce cépage *verjus* par certains auteurs, explique son nom que Rabelais a tiré d'un patois du Centre, et tout particulièrement de l'Orléanais.

Les *Fiers* appartiennent, par contre, à l'Anjou. On les appelle, à Montauban, *raisins goût de figue*. On sait que les formes *fie* et *figue* alternent en ancien français et dans les patois.

Les *Foirards* venaient du Lyonnais : ils sont bons, nous dit Rabelais, pour ceux qui sont constipés du ventre. Le mot était devenu parisien, suivant le témoignage de Liébault.

Les *Francs-aubiers* venaient de la Provence : *aubié*, variété de raisin blanc, à grains ronds et doux, comme à Aix ; aujourd'hui, ce raisin est fréquent dans la Charente-Inférieure.

Le *Muscadeau*, ou raisin muscat, provenait du Languedoc (*muscadel*). Liébault l'appelle *muscadet*, nom qui est resté. Rabelais donne ailleurs (l. V, ch. XXXIV) le nom de *muscadet* au vin de goût muscat, sens encore usuel et remontant au XV^e^ siècle. En Languedoc, *muscadet* est le nom d'un cépage connu qu'on cultive également sur les coteaux de la Loire-Inférieure.

Le *Pineau*, dont les petites grappes serrées ressemblent aux pommes de pin, est un cépage de Touraine. Liébault écrit *pinot*, à côté de « fin *pinet* d'Anjou, qui a le bois tirant sur le verd ». Aujourd'hui encore, dans la Touraine, le *pineau noir* sert à faire des vins rouges, et le gros *pineau*, des vins blancs. Rabelais en parle avec délices (l. I, ch. V) : « O *lacryma Christi*, c'est de la Deviniere, c'est *vin pineau* ».

Finalement, les « gros raisins *chenins* », variété de raisin blanc et noir (proprement raisin qui plaît aux chiens), provenaient également de la Touraine : le *chenin blanc*, ou pineau blanc de la Loire, se trouve encore dans les meilleurs vignobles de cette province.

FROMAGES. — Le *fromage de Brie* (l. I, ch. XVII) était depuis longtemps célèbre. Il figure déjà, au XIII^e^ siècle, dans les *Crieries* de Guillaume de Villeneuve.

Rabelais mentionne en outre (l. IV, ch. LIX) la *caillebotte*, plat de lait caillé et cuit, mot des patois de l'Ouest, et la *jonchée*, également lait caillé et égoutté dans un panier de jonc, appellation parisienne, suivant Liébault (p. 39). Rabelais l'appelle ailleurs (l. III, ch. XXXIII) *joncade*, d'après son équivalent languedocien.

Pates. — Nous avons déjà traité des pâtés d'entrée, *pastez d'assiette*, comme on les appelait, qui renfermaient de la chair ou du poisson. Les pâtés de dessert contenaient du laitage, des fruits, des herbes ou des confitures.

Confitures. — Notre auteur fait servir sur la table des Gastrolâtres « soixante et dix huit especes de *confitures* seiches et liquides », à côté de cent couleurs de dragées.

VI. — Vin et boisson.

Au banquet des Gastrolâtres, les hors-d'œuvre sont « associés de brevaige sempiternel » ; le premier service est suivi de « brevaige eternel parmy, precedant le bon et friant vin blanc, suyvant vin clairet et vermeil frays... ». Le deuxième service est accompagné de « renfort de vinaige », et au dessert « le vinaige suivoit à la queue de paour des esquinanches ».

Boire est la préoccupation constante des héros de Rabelais. L'épopée commence par une invocation aux « beveurs tresillustres » et se termine par l'apothéose de la Dive Bouteille.

Le vocabulaire rabelaisien de la beuverie est d'une abondance et d'une variété uniques. On y boit à la *bretesque* (l. II, ch. xxviii) ou « à la mode de Bretaigne » (l. I, ch. v), et surtout à la *tudesque*, les Bretons et les Allemands ayant la réputation d'insignes buveurs. Les Basques trinquent dans leur langue (l. I, ch. v) et les Gascons confondent *vivere* avec *bibere*. Les moines et les sorbonnistes ne sont pas moins amateurs du piot, et l'expression *boire théologalement* revient comme un dicton. La soldatesque de l'époque, Suisses et Lansquenets, fournit le vocable *trinquer*, précédé par *dringuer* (encore dans Marot et du Fail), forme parallèle qui remonte aux Flamands et aux archers écossais de la garde royale.

Parmi les différentes boissons que cite Rabelais, mentionnons : le *cormé*, boisson faite avec le fruit du cormier (l. II, ch. xxxi) ; la *godale* (l. II, ch. xii, et l. III, ch. xxviii), qui n'est autre que la bière anglaise *goodale*, déjà connue au xiii^e^ siècle et peu réputée au xvi^e^.

La *biscantine* ou *piscantine* est le nom du vin aigrelet : la première forme, qui est la primitive (l. I, ch. xxxi), figure dans l'édition princeps ; la dernière, dans les éditions ultérieures. L'une et l'autre sont encore vivaces dans les patois. En Normandie, *biscantine* (en Blésois, *biscotine*) désigne une mau-

vaise boisson (Moisy) ou le vin blanc fait avec du raisin rouge non cuvé (Thibault). C'est proprement la boisson des chèvres, de *bisque* (variante de *bique*, chèvre), dont le nom, dans l'Orne, désigne une boisson faite avec des poires simplement trempées dans l'eau (Moisy), et rappelle l'origine analogue du cépage *bicane*. La forme contaminée *piscantine* (1), encore usuelle dans les Deux-Sèvres (Beauchet-Filleau), le Dauphiné (Mistral) et la Bretagne (Ménage), s'applique au mauvais vin, à la piquette, au verjus.

La boisson par excellence, le vin, était représentée, dès le XIVe siècle, par le *clairet*, vin mêlé de miel et d'épices, et surtout par l'*hippocras*, vin aromatique très apprécié : blanc, il commençait le repas, suivi du vin clairet et vermeil frais ; rouge, il était servi à la fin du souper. Au XVIe siècle, cette liqueur était encore fort en usage (l. III, ch. xxx).

Les meilleurs crus rabelaisiens (l. III, ch. LII, et l. V, ch. XXXIII) étaient ceux d'Arbois, dans la Franche-Comté ; de Beaune, dans la Bourgogne ; de Coucy, le meilleur vignoble de l'Ile-de-France, planté par ordre de François Ier et exclusivement réservé au roi ; de Grave, en Guyenne ; de Mirevaux, près de Frontignan ; d'Aunis ; d'Orléans.

Bruyerin Champier, en parlant des crus les plus célèbres à son époque, nous dit (l. XVIII, ch. XII) : « Il n'y a point de pays sur la terre qui puisse se glorifier d'avoir d'aussi bons vins que la France ». Il compte dans ce nombre le vin d'Arbois et le muscat de Provence. Il prétend qu'en Artois et dans le Hainaut on recherchait les vins de Beaune, mais que le reste de la Flandre préférait ceux d'Orléans.

Olivier de Serres vante, à son tour (t. I, p. 209), le vin « cleret » de Nérac, de Grave, d'Arbois, le muscat de Frontignan et de Mirevaux et « les excellents vins blancs » d'Orléans, de Coucy, d'Anjou, de Beaune : « Sur tous lesquels vins paroissent les musquats et blanquettes de Frontignan et Mirevaux, en Languedoc, dont la valeur les fait transporter par tous les recoins de ce royaume ».

Mais au dessus des crus les plus renommés, Rabelais met le vin blanc de son cher clos de la Devinière, le vignoble paternel, qu'il va jusqu'à comparer au *lacryma Christi* (l. I, ch. v).

(1) Sous l'influence analogique de *piquant* (cf. le synonyme *piquette*).

Comme on le voit, en sa qualité de médecin, Rabelais possédait une connaissance en quelque sorte professionnelle des différents aliments et de la manière de les apprêter. Mais étant donné la place importante que la cuisine joue dans son roman, on peut supposer qu'il aimait à se documenter par lui-même. Son information a été ici, comme partout ailleurs, large et consciencieuse. Beaucoup plus que dans les traités techniques les plus réputés — par exemple, le *Viandier* de Taillevent, encore en vogue au XVI^e^ siècle — il a puisé dans la réalité contemporaine et, en ce qui touche la vie monacale, dans ses souvenirs personnels. Ses renseignements dépassent de beaucoup ce que nous apprennent les livres, et les détails qu'il nous donne sont tellement copieux qu'ils permettent de tracer un tableau à peu près complet des préférences gastronomiques des hommes du XVI^e^ siècle.

L'art culinaire de la Renaissance est éminemment français. Quelques apports de l'Orient et de l'Italie mis à part (et ceux-ci fort peu nombreux), la grande majorité des noms de plats est foncièrement nationale. La plupart des provinces y sont représentées, mais c'est le Midi de la France qui a fourni les contributions les plus variées. Ces données multiples ont abouti au gigantesque banquet de Gastrolâtres, monument unique de la littérature culinaire.

CHAPITRE III

MONNAIES

La variété de monnaies qu'on rencontre dans Rabelais est considérable. Sa nomenclature embrasse à la fois la numismatique du passé et le système monétaire de la Renaissance, aussi bien en France que dans les autres pays du monde (1).

I. — Monnaies historiques.

Passons rapidement sur les appellations historiques, simples réminiscences livresques, utilisées pour donner une couleur archaïque au récit, ou pour obtenir un effet facétieux.

L'antiquité hébraïque est représentée par le *sicle*, monnaie d'une valeur difficile à fixer : «... à l'edification du temple de Salomon chacun un *sicle d'or* offrir, à plaines poignees, ne pouvoit » (l. V, ch. XLII).

La numismatique gréco-romaine a fourni le *talent d'or* et le *sesterce*, le premier valant dix talents d'argent, répondant à 55.609 fr. de notre monnaie ; le dernier, monnaie d'argent dont la valeur a beaucoup varié (2).

(1) Jean-Baptiste Cartier (mort en 1859), agronome et statisticien, fondateur de la *Revue de Numismatique française*, y a publié (t. XII, 1847, p. 336 à 349) une « Lettre à M. de la Saussaye sur les monnaies de Rabelais ». La page introductive renferme des aveux effarants, dans le genre de celui-ci : « Il ne me restait d'une ancienne lecture du Cynique de Chinon qu'un sentiment invincible de dégoût ... [et après une seconde lecture] j'ai bientôt été las d'un flux de grossièretés à faire rougir les bagnes du XIX^e^ siècle ». Les explications de Cartier sont pour la plupart tirées de Salezade, d'où leur caractère superficiel et aléatoire. Elles trouveront un correctif dans le *Mémoire sur les monnaies du règne de François I^er^* par E. Levasseur, Paris, 1902.

Ajoutons-y le livre classique de Le Blanc, *Traité historique des monnaies de France*, Paris, 1690, et, quant aux monnaies exotiques, Salezade. *Recueil des monnaies tant anciennes que modernes*, Bruxelles, 1767.

(2) « ... le moindre de ces moutons vault quatre foys plus que le

Le Moyen Age est rappelé par le *bezant d'or*, monnaie d'origine byzantine, employée par Rabelais comme appellatif général ou comme pièce d'or antique d'une valeur plutôt symbolique (l. I, ch. XXXIII). Nous y reviendrons plus loin.

II. — **Monnaies anglo-françaises.**

Au XIV^e^ siècle remontent les noms de monnaies anglaises qui circulaient en France pendant que les rois d'Angleterre régnaient à Paris :

Angelot, monnaie d'or portant l'image de l'ange Saint-Michel, tenant les écussons de France et d'Angleterre ; d'une valeur de 7 fr. 40 cent., frappée en 1422 par le roi d'Angleterre. Suivant Le Blanc, l'*angelot* valait quinze sols (l. III, ch. XXV) : « cinquante beaux *angelotz* ».

Noble à la rose, monnaie d'or portant en effigie la rose de York ou de Lancaster, frappée par Edouard III en 1331 (1). Froissart en fait le premier mention (t. II, p. 94) : « Et là avoient en un sach cent livres d'estrelin, monnoie d'Engleterre, car adont (en 1326) il n'estoit encores nulles nouvelles de *nobles* ».

Salut ou *salut d'or*, monnaie portant sur un des côtés la salutation angélique, frappée par Henri V et Henri VI, valant environ 12 francs (l. I, ch. XLVI) : « Lors commanda Grandgousier que... feussent contez au moyne soixante et deux mille *saluz* ».

Les *Nobles* et les *Saluts*, comme les *Angelots*, étaient depuis longtemps sortis d'usage : « Ces vieux doubles Ducats, Angelotz, Nobles à la rose retourneront en usance » (*Pantagr. Prognost.*, ch. VI), et notre auteur s'en sert à titre de monnaies historiques, surtout dans les occasions solennelles.

meilleur de ceulx que jadis les Coraxiens... vendoient un *talent d'or* la piece. Et que penses-tu, O sot à la grande paye, que valoit un *talent d'or* ? » (l. IV, ch. VII). — « L'un des deux unions aux aureilles de Cleopatre estant à l'estimation de cent fois six *sesterces* » (l. V, ch. XLII), pour cent fois cent mille, c'est-à-dire dix millions de sesterces (comme Pline évalue cette célèbre perle).

(1) « Pour la fondation et entretenement d'icelle [Abbaye de Thélème] donna à perpetuité vingt trois cent soixante neuf mille cinq cens quatorze *nobles à la rose* de rente fonciere, indemnez, amortyz, et solvables par chascun an à la porte de l'abbaye » (l. I, ch. LIII).

III. — **Monnaies françaises.**

Passons maintenant aux monnaies françaises qui avaient encore cours au XVI[e] siècle :

Blanc, monnaie de valeur et de type différents, qui datait du commencement du règne des Valois, sous Charles VI (l. II, ch. XI). Le *grand blanc* était une pièce blanche ayant cours pour 12 deniers.

L'ordonnance du 24 avril 1488 spécifie ces deux variétés : « *Grands blancs au soleil*, apelez *douzains*, pour 13 deniers ; *grands blancs à la couronne*, apelez *unzains*, pour 12 deniers » (1). Rabelais parle souvent des *douzains* et une fois d'*unzain* (l. I, ch. XXV).

Escu, écu, ancienne monnaie d'or ou d'argent, portant sur une des faces les armes de France : « Lors Grandgousier donna à Toucquedillon dix mille *escus* par present honorable » (l. I, ch. XLVI).

Au commencement du règne de François I[er], l'*escu sol* ou *escu au soleil* portait sur la face l'écu de France surmonté de la couronne, au-dessus de laquelle était un petit soleil. Cette monnaie avait cours pour 36 sols et 3 deniers tournois. Rabelais l'appelle aussi *escu d'or*, à côté d'*escu bourdeloys*, écu de moindre valeur ayant cours à Bordeaux (l. III, ch. LII).

Mouton à la grande laine, pièce d'or fin usitée jusqu'au règne de Charles VII : « Les véritables *moutons* appelés *à la grande laine*, pour les distinguer des autres moins grands, appartenaient au règne de Jean. Ils avaient été émis pour un franc ou une livre tournois et vaudraient à peu près 16 francs, ce qui ferait monter l'anneau de Gargantua à un bon prix » (2).

C'est là une appréciation par trop sommaire, comme la plupart des évaluations de Cartier. Le nom se lit déjà dans Froissart (t. IV, p. 3) : « Li troy estat fissent forgier nouvelle monnoie de fin or que on clammoit *moutons* ».

Rabelais s'en sert fréquemment : « ... les estimoit [les pierreries] à la valeur de soixante neuf millions huyt cens nonante et quatre mille dix et huyt *moutons à la grande laine* » (l. I, ch. VIII).

(1) Levasseur, *memoire cité*, p. 37.
(2) Cartier, p. 338.

Royal, monnaie d'or frappée sous Philippe le Bel et ses successeurs, dont l'effigie portait l'image du souverain revêtu de ses habits royaux. Il valait environ 10 fr. 74 centimes : « ... la chastellenie de Salmiguondin... valent par chascun an 6789106789 *Royaulx* en deniers certains... » (l. III, ch. 11).

Ajoutons-y les monnaies portant simplement les noms des souverains qui les ont frappées :

Carolus, ou grand blanc, monnaie de billon valant onze deniers, frappée par Charles VII en 1488 et portant sur une des faces un K couronné : « Chascun donna... quelques *carolus* pour vivre » (l. I, ch. XLV).

Henricus, ou double écu, monnaie d'or, alors récente, frappée par Henri II en 1549, valant 50 sols : «... nouveaulx *henricus* » (l. IV, ch. VI).

Philippus, nom de monnaie qu'on lit deux fois dans Rabelais et qu'il est malaisé de préciser. Des deux passages (1) où il l'emploie, le dernier ne permet pas de douter qu'il s'agisse d'une monnaie française ayant cours aussi bien à Paris qu'en province. Du Cange l'attribue à Philippe V. Quoiqu'il en soit, il faut écarter les rapprochements qu'on a proposés tantôt avec le statère de Philippe de Macédoine (2) et tantôt avec la monnaie d'or, frappée par Philippe II dans les Pays-Bas, les *philippus* d'or que Salezade identifie avec les *riddes* hollandais (3).

(1) « Grandgousier luy donnoit [à Marquet] sept cens mille et troys *Philippus* pour payer les barbiers qui l'auroient pensé... » (l. I, ch. XXXII); et « ... commenda au Faquin, qu'il luy tirast de son baudrier quelque piece d'argent. Le Faquin luy mist en main un Tournoys *Philippus* » (l. II, ch. XXXVII).

Quelques années plus tard, on lit ce nom dans le *Disciple de Pantagruel* (1538), éd. Jacob, p. 61 : « ... qui ne sont pas de fin or, comme vous voyez les *philipus*, les florins et les autres pieces de bas or ».

(2) Voy. la note correspondante, dans l'éd. Lefranc des *Œuvres de Rabelais*, t. I, p. 287.

(3) Hypothèse admise par Cartier qui fixe la valeur du *philippus* hollandais à 6 fr. 35 cent. En interprétant le premier texte cité par Rabelais, il remarque : « Marquet emboursait une somme équivalente aujourd'hui à 4.305.019 fr. 05 cent. ». Evaluation absurde si on se rappelle qu'il s'agit là d'un marchand de fouaces !

Chose curieuse : Ulrich Gallet ne demande à Pirochole, comme indemnité de terres ravagées, que la somme de *mille bezans d'or* (l. I, ch. XXXI), c'est-à-dire, suivant les numismates, quelque chose comme 20.000 francs, alors qu'un des plus humbles sujets de notre roitelet, le fouacier Marquet, aurait reçu de Grandgousier, pour les soins donnés

Des noms de monnaies provinciales ne manquent pas non plus à notre roman. On y rencontre la *pithe* poitevine, pièce de cuivre qui a eu cours depuis le XVe siècle et valait un quart de denier (l. III, ch. LII) : « ... la douziesme partie d'une *Pithe* ». C'est un reflet du bas-latin *picta*, abrégé (suivant Ménage) de *Pictavia*, Poitiers.

Son équivalent gascon, le *patac*, désignait simplement le denier : «... tant que le sac de bled ne vaille trois *patacz* » (l. III, ch. XXVI).

IV. — **Monnaies étrangères.**

Au XVIe siècle, les monnaies de plusieurs pays eurent cours en France.

L'Italie avait fourni, dès le XIVe siècle, le *ducat* (frappé par les doges de Venise) et le *fleurin* ou florin (frappé à Florence), monnaies d'or de valeurs différentes et répandues dans plusieurs pays (Allemagne, Hollande, etc.). Grandgousier fit don à Touquedillon d'un collier d'or « garny de fines pierreries, à l'estimation de cent soixante mille *ducatz*... » (l. I, ch. XLVI), et, à propos de la manière dont Panurge gagnait les pardons, il se vante avoir ainsi acquis « plus de six mille *fleurins* » (l. II, ch. XVII), c'est-à-dire florins d'or, monnaie de la même valeur que le *ducat*.

A ces deux noms de monnaies remontant au passé s'ajoutent les deux suivants qui appartiennent à la Renaissance :

Pinard, petite monnaie de billon frappée à Rome (Salezade, p. 267). Oudin définit *pinatelle* « spetie di moneta di rame ». Rabelais s'en sert une seule fois dans cette réplique qu'il met dans la bouche de Villon (l. II, ch. XXX) : « Combien la denrée de moustarde ? Un denier... la blanchée n'en vault qu'un *pinard*, et tu nous surfaicz icy les vivres' ».

Teston (en Italie, *testone*), qui reste la principale monnaie d'argent jusqu'en 1576 (1). Cette monnaie, dont la valeur variait de 10 à 12 sous, portait gravée la tête du souverain (d'où son nom). Cotgrave mentionne ce proverbe : « Il fait de son *tes-*

à sa blessure, ni plus ni moins que 4.305.019 francs et 05 centimes ! Voilà les absurdités auxquelles on aboutit, si l'on adopte les évaluations au petit bonheur de Cartier.

(1) Levasseur, p. XXXVI.

ton un escu », c'est-à-dire il prospère, il s'enrichit. Rabelais s'en sert une dizaine de fois, à propos de Panurge qui savait habilement escamoter ses *testons*, jusqu'aux gueux auxquels on jetait des *testons* rognés. La *Pantagruéline Prognostication* (ch. VI) met les *rongneurs de testons* au même rang que « les usuriers et les faulx monnoyeurs ».

L'Espagne est représentée par le *malvedi*, maravedi, petite monnaie de cuivre (l. III, ch. VII). La forme *malvedis* (1) renvoie à un emprunt oral.

La Hollande a fourni la *ridde*, monnaie d'or : « En Flandres, nous dit Salezade (p. 62), il y a des *riddes* ou philippus ». Nicot en donne une description circonstanciée : « Le nom de *ridder* signifie proprement cavalier, portant au costé de la pile un chevalier armé de toutes pieces, l'espée au poing dextre brandie, monté sus un coursier bardé ». L'ordonnance, ajoute Nicot, l'évaluait à cincquante sols tournois. Rabelais en fait une seule fois mention dans le Prologue de l'Auteur du *Quart livre* : « En Chinon, Couillatris change sa coignée d'or... en belles *Riddes*, beaulx Royaulx et beaulx Escuz au soleil ».

En Orient, la monnaie d'or fin portait le nom de *seraph*, séraphin. Rabelais, qui s'en sert fréquemment pour donner à son récit une couleur exotique, en avait lu le nom dans les relations de voyages en Orient, par exemple dans la *Peregrinatio* (1506) de Baumgarten, chez lequel on trouve la forme latinisée du nom (p. 22) : « Quinquaginta aurei quos illi [les Orientaux] *seraphos* vocant ». C'est là une transcription de l'arabo-persan *achrafi*, monnaie qui avait cours au XVI^e^ siècle en Asie et dans l'Afrique du Nord, en Egypte et en Perse, d'où elle fut importée en Turquie.

Mais, c'est surtout dans le *Voyage d'oultre mer* (1530) du cordelier Jean Thenaud qu'il est question des *seraphes d'or*, qui avaient cours au Caire. Rabelais en fait un fréquent usage. Il le met dans la bouche d'un Bascha s'adressant à Panurge (l. II, ch. XIV) : « Je te donne une bougette, tiens voy la là, il y a six cent *seraphz* dedans... » Et ailleurs, il évalue en cette monnaie orientale le revenu de la châtelenie de Salmigondin (l. III, ch. II) : « Quelquefois revenoit à 1.234.554.321 *seraphz* ».

Remarquons, pour finir, que Rabelais se sert en premier lieu

(1) D'Aubigné se sert d'une forme analogue : « Un quadruple d'Espagne et quelques *maloedis* » (*Œuvres*, t. II, p. 585).

de souvenirs livresques pour donner une couleur archaïque ou plus de solennité à son récit. C'est le cas, par exemple, pour *bezan d'or* qui est chez lui une réminiscence de Joinville. Lorsqu'Ulrich Gallet exige de Picrochole qu'il « paye *mille bezans d'or* pour les dommages que as faict en ces terres » (l. I, ch. XXXI), notre satirique s'est souvenu du passage de la *Vie de Saint-Louis* (ch. XLIII), où la rançon du roi est évaluée à deux cents mille besants d'or. D'un roitelet, comme Picrochole, on ne pouvait exiger la même somme.

Ailleurs, Rabelais nous dit que le parement du buffet de Grandgousier « estoit au poys de dix huyt cent mille quatorze *bezans d'or* » (l. I, ch. LI). C'est là un chiffre démesuré (1) que l'auteur lui-même aurait cru superflu d'évaluer, son but étant de rester dans le vague, dans l'indéterminé.

D'ailleurs, le *besant* n'a jamais eu cours en France, et aucune ordonnance n'en fait mention. Le Blant croit (p. 172) que le *besant* était un appellatif général que le peuple donnait à toutes les monnaies d'or. C'était plutôt une monnaie symbolique, conservée comme telle dans la cérémonie du sacre des rois de France.

Un caractère à la fois solennel et humoristique distingue l'inventaire minutieux des comptes de l'Abbaye de Thélème : « Pour le bastiment, et assortiment de l'abbaye, Gargantua feist livrer de content vingt et sept cent mille huyt cent trente et un moutons à la grande laine, et par chascun an jusques à ce que tout feust parfaict, assigna sus la recepte de la Dive seze cent soixante et neuf mille *escuz au soleil* et autant *à l'estoile poussinière* » (l. I, ch. LIII).

Ce dernier qualificatif est du cru de Rabelais, qui nous en offre un pendant à propos des miséreux de l'Ile de Chaneph, auxquels « Pantagruel fit envoyer son aulmosne, soixante et dix huict mille beaulx petits demys *escuz à la lanterne* » (l. IV, ch. LXIV).

Les escus *à l'étoile poussinière*, comme les écus *à la lanterne*, comme les écus *au sabot*, dont Pantagruel « feist emplir

(1) Suivant son habitude, Cartier s'aventure à écrire (p. 342) : « Je crois que le *besant* équivalait à peu près à un gros d'or fin, et alors la vaisselle de Grandgousier, abandonnée à ses capitaines, aurait pesé 28.125 marcs et valu intrinsèquement environ 22.500.000 francs ».

Il est fâcheux que Cartier ait passé sous silence le premier passage rabelaisien où figure *bezan*, à propos de l'indemnité exigée par Picrochole : une comparaison des deux passages aurait nettement fait ressortir le côté fantaisiste de ces évaluations.

le tronc » d'Homenaz (l. IV, ch. LV), sont des appellations forgées d'après le nom réel d'écus *au soleil* (1).

Cette revue sommaire témoigne de l'intérêt qui se rattache, chez Rabelais, même aux petits côtés de son roman. Non content d'épuiser la réalité ambiante, il a tiré parti, en ce qui touche les détails numismatiques, de ses souvenirs dans le temps et dans l'espace. La tendance à l'universalité s'y fait jour une fois de plus. Mais en mettant en œuvre une nomenclature monétaire très étendue et très variée, il n'a nullement renoncé à ses droits à la fantaisie et à l'humour. Aussi ne faudrait-il prendre à la lettre ses évaluations, ni en gros ni en détail. Ce sont là souvent de simples jeux d'esprit.

(1) Ajoutons *escuz du palais* que Rabelais associe aux jetons (l. II, ch. XXI) : « Panurge portant en sa manche une grande bourse pleine d'*escuz du palais* et de gettons... », explication passée dans Cotgrave et Oudin.

CHAPITRE IV

MUSIQUE

Dans la première moitié du XVI^e^ siècle, la musique continue à rester en France sous l'influence flamande, les musiciens des Pays-Bas étant alors recherchés dans toute l'Europe. Une évolution musicale, sous l'influence italienne, ne se dessinera que dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle. La plupart des musiciens insignes que Rabelais a groupés dans le Prologue de l'Auteur de son *Quart livre*, liste qui commence par Josquin de Prés et finit avec Berchem, appartiennent aux Pays-Bas, où les Italiens eux-mêmes allaient alors apprendre l'art musical.

Très goûtée au XVI^e^ siècle, la musique occupe une place d'honneur dans le programme éducatif du jeune Gargantua (l. I, ch. XXIII) : « Après se esbaudissoient à chanter musicalement à quatre et cinq parties, ou sus un theme à plaisir de gorge. Au reguard des instrumens de musicque, il aprint jouer du luc, de l'espinette, de la harpe, de la flutte de Alemant et à neuf trouz, de la viole, et de la sacqueboutte ».

I. — Instruments.

De ces noms d'instruments, plusieurs remontent au passé : *espinette*, *harpe*, *viole* ; d'autres, comme *luth* ou *luc* (anciennement, *leüt*), ont subi l'influence italienne (ital. *liuto*). Cet instrument jouissait alors d'une grande faveur. Dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, il céda la place au *violon* (de l'ital. *violone*), mentionné tout d'abord chez Rabelais dans deux passages signi-

(1) Voy. le chapitre correspondant dans l'*Histoire de France* de Henri Lemonnier.

Henry Expert, *Les Maîtres musiciens de la Renaissance française* (Paris, 1895 et suiv.), véritable *corpus* de l'art musical franco-flamand des XV^e^ et XVI^e^ siècles. En dernier lieu, Jules Combarieu, *Histoire de la Musique*, Paris, 1913, t. I, p. 451 à 651 : la Renaissance.

ficatifs, le premier dans la bouche de Panurge, le deuxième dans celle de Dindenault, marchand de moutons :

Plus me plaist le son de la rusticque cornemuse, que les fredonnements des lucz, rebecz, et *violons* auliques (l. III, ch. XLI).

Des boyaulx, on fera chordes de *violons* et harpes, lesquelles tant cherement on vendra, comme si feussent chordes de Munican ou Aquileie [c'est-à-dire de Monaco ou d'Aquilée] (l. IV, ch. XI).

Le *rebec* qu'on lit dans le premier de ces textes, associé dans les concerts de cour au luth et au violon, est anciennement attesté sous la forme *rebebe* (XII^e siècle); mais celle de *rebec* du XV^e-XVI^e siècle semble avoir subi l'influence de l'italien *ribeca*, variante parallèle à *ribeba*.

La *flute d'Allemand* ou flûte traversière (la *fistula obliqua* de Guillaume Bouchet, t. V, p. 36), dont l'usage était venu d'Allemagne, jouissait d'une grande vogue au XVI^e siècle, comme en témoigne Vincent Carloix (1).

La *saqueboute* ou trombone désignait dans l'ancienne langue une sorte de lance à harpon, et n'est attesté, comme instrument de musique, que dans un document de 1508 (Godefroy): « Deux trompetes, ung cleron et une *saquebutte* ». Cet instrument se jouait accompagné de cornets ou de haut-bois.

Le *cornet* et le *haut-bois* appartiennent à la Renaissance (2).

Les autres noms d'instruments dont Rabelais fait mention remontent pour la plupart au passé : la *guiterne* ou guitare (l. IV, ch. XXXI), et le *monochordion* (l. IV, ch. LXIII), à côté de la *doucine*, espèce de vielle en usage du XIV^e au XVII^e siècle.

Les nobles se servaient de la *musette* (dont il est question dans la *Sciomachie*), alors que les rustiques usaient du chalumeau — appelé *pibole* en Poitou (l. IV, ch. XXXVI) — et de la *guogue* ou vessie enflée (*ibidem*).

Deux instruments portent des noms italiens : le *pifre*, fifre (l. IV, ch. XXXVI : « joyeulx *pifres* et tabours »), de l'ital. *piffero*,

(1) *Mémoires*, t. III, p. 187 : « Il y avoit une espinette, un joueur de luth, dessus des violes, et une fleuste traverse, que l'on appelle à grand tort *fleuste d'Allemand* : car les François s'en aydent mieulx et plus musicalement que toute aultre nation, et jamais en Allemaigne n'en fust joué à quatre parties, comme il se faict ordinairement en France ».

(2) « Sonnerent en autre et plus joyeuse harmonie les compagnies des musiciens, lesquelz on avoit posé en divers eschaffautz sus la place, comme *haulboys, cornetz, sacqueboutes, flutes d'Allemans, doucines, musettes* et autres, pour esjouir les spectateurs » (*Sciomachie*).

et les *regualles* (l. IV, ch. XXXI : « jeu de *regualles* »), de l'ital. *regale*, dont le premier texte est ce passage du testament de 1537 de Jean Verdot, archidiacre de la cathédrale de Troyes (cité dans Havard) : « Unes *regalles* qui est ung instrument de fleustes, en façon d'orgues, prisée dix livres tournois ».

II. — Notation musicale.

Des noms de notes, *bécarre* (l. II, Prol. : *bequarre*) et *solfier* (l. II, ch. XII) remontent au XIV^e^ siècle, alors que *bémol* se lit pour la première fois dans Marot et Rabelais. Les autres termes, comme *diapason* (l. II, ch. XI) et *gamme* (l. II, ch. XVIII), sont anciens et attestés dès le XII-XIII^e^ siècle.

Etant donnée la grande différence de la notation musicale de la Renaissance et de celle de nos jours, il n'est pas sans intérêt de citer ici cette page d'un musicographe rabelaisant (1) :

« Les anciennes dénominations des sons musicaux sont assez ingénieusement présentées dans le tableau suivant que j'emprunte au *Traité de musique* d'un excellent théoricien français de la première moitié du XVII^e^ siècle, le père Antoine Parran, de la compagnie de Jésus :

Noms réels des notes représentées par les lettres :		Par *b* mol.	Par nat.	Par ♮
Mi	E		mi	la
Ré	D	la	ré	sol
Ut	C	sol	ut	fa
Si (bémol ou bécarre)	B	fa	♮	mi
La	A	mi	la	ré
Sol	G	ré	sol	ut
Fa	F	ut	fa	

« Ce qui revient à dire que la note *fa* (F), par exemple, se nomme *ut* dans l'hexacorde mol, et *fa* dans l'hexacorde naturel ; que le *sol* se nomme *ré* dans l'hexacorde mol, *sol* dans l'hexacorde naturel et *ut* dans l'hexacorde dur, etc.

« On abrégeait quelquefois ces dénominations, et l'on disait : *A la, B fa mi, C sol ut, D la sol, E la mi, E fa ut, G sol ré*...

« Ces explications suffisent pour rendre intelligibles une

(1) Georges Kastner, *Parémiologie musicale de la langue française*, Paris, 1866, p. 101 et suiv.

foule de passages où nos anciens écrivains, et surtout les auteurs de notre vieux théâtre, ont fait allusion aux notes de la gamme sous ces dénominations complexes qui semblent aujourd'hui si baroques...

« Rabelais, dans le *Pantagruel*, fait dire à Panurge, à propos d'Anarche, l'infortuné roi des Dipsodes : « Je le veulx mettre à mestier... et le print par l'aureille, disant : chante plus haut en *G sol ré ut* » (l. II, ch. XXXI). Ce qui veut dire : ne crie pas, entonne cela plus musicalement, d'une façon plus franche, plus gaillarde, comme il faut entonner, quand on chante *par bécarre*.

« Et ailleurs, quand Panurge, livré à toutes les extravagances que la peur lui inspire durant la tempête qu'il essuie en mer : « Frere Jean, mon amy... nous sommes au dessus de *E la*, hors toute la gamme... au dessoubz de *Gamma ut* » (l. IV, ch. XIX). *Nous sommes au dessus de E la hors toute la gamme*... Il faut se rappeler que l'échelle générale des sons, comprenant les sept hexacordes, se terminait à *E la*, c'est-à-dire au *mi* : « Zalas, à ceste heure somme nous *au dessoubz de gamma ut* », c'est-à-dire au dessous de la note la plus grave de l'échelle, au-dessous de *sol* (G ré sol ut), qui était représenté par le Γ (gamma). Cette comparaison musicale exprime à merveille les soubresauts effroyables du navire battu par la tempête et furieusement balloté par les vagues ».

III. — **Musique religieuse.**

Les Psaumes, traduits en vers par Marot et mis en musique par le franc-comtois Claude Goudimel, furent accueillis avec enthousiasme à la Cour comme dans les milieux réformés.

Le psaume CXIV : « Quand Israel hors d'Egypte sortit », devint alors très populaire, et Rabelais le mentionne à l'occasion de l'appareillage de la flotte de Pantagruel : « Après l'oraison feut melodieusement chanté le psaulme du sainct roy David, lequel commence *Quand Israel hors d'Egypte sortit* » (l. IV, ch. I).

C'est le prémier vers de la traduction du psaume CXIV par Marot :

> Quand Israel hors d'Egypte sortit,
> Et la maison de Jacob se partit
> D'entre ce peuple estrange...

Aussi, au moment de quitter Thalasse, nos Pantagruélistes l'entonnent-ils comme chant de départ.

Bornons-nous à mentionner ici les refrains de noëls poitevins qu'on lit dans Rabelais, cantiques sur lesquels nous reviendrons dans la section correspondante des Faits traditionnels.

IV. — Musique profane.

La chanson est surtout représentée par Clément Jannequin, que Rabelais, dans le Prologue du *Quart livre*, range parmi les illustres musiciens de son temps. La *Bataille de Marignan* (1515) était alors dans toutes les mémoires. « C'est un chœur scénique à quatre voix — nous dit Henry Expert — plein de vie et qui peut être considéré comme une des origines du style descriptif (1) ».

Jannequin excellait à reproduire les harmonies imitatives, le bruit des batailles, les cris de chasse, etc. Noël du Fail, dans le XIX^e^ des *Contes d'Eutrapel*, décrit l'enthousiasme guerrier qui s'emparait des contemporains de François I^er^ à l'audition de ce chant : « Quand l'on chantoit la *Chanson de la guerre* faicte par Jannequin devant ce grand François, pour la victoire qu'il avait euë sur les Suisses ; il n'y avoit celuy qui ne regardast si son espée tenoit au fourreau, et qui ne se haussast sur les orteils pour se rendre plus bragard et de la riche taille ».

Et Brantôme raconte ainsi la mort de Mademoiselle de Limeuil, une des filles de la reine (t. IX, p. 461) : « Quand l'heure de sa mort fut venue, elle fit venir à soy son valet ; et s'appeloit Jullien, qui jouoit tres bien du violon : « Julien, luy dit elle, prenez vostre violon et sonnez moy tousjours, jusques à ce que me voyez morte (car je m'y en vois) la *Defaitte de Suisses* (2), et le mieux que vous pourrez, et que vous serez sur le mot *Tout est perdu*, sonnez le par quatre ou cinq fois, le plus piteusement que vous pourrez ». Ce que fit l'autre, et elle mesme luy aidoit de la voix ; et quand ce vint à *Tout est perdu*, elle le recita par deux fois ; et se tournant de l'autre costé du chevet, elle dit à ses compagnes : « Tout est perdu à ce coup, et à bon escient » ; et ainsi deceda ».

Le vocabulaire de Rabelais en conserve, comme on le verra, de nombreux souvenirs.

(1) Henry Expert, *ouvr. cité*, t. VII, p. 30.
(2) Autre titre de la chanson de Jannequin.

V. — Airs et danses.

Le nombre des danses en vogue à l'époque de la Renaissance et des airs qui leur servaient d'accompagnement est considérable. La plupart des provinces de France y sont représentées. Le *V^e^ livre* renferme un chapitre interpolé, le XXXIII^e^ bis, où on trouve une liste des danses qui suivirent le souper des Dames Lanternes (1).

Cette liste renferme de nombreuses chansons répandues à l'époque : *La Peronelle*, *A l'ombre du buissonnet*, etc. « Ces 180 timbres populaires sont très généralement connus du temps de Rabelais. Dans cette liste figurent quelques-uns des airs de recueils Paris-Gevaërt, Petrucci, Lucas Lemoigne. Mais il est d'autres timbres, hélas ! — 150 environ sur 180 — qui n'ont jamais été retrouvés, ce qui ne veut pas dire du tout qu'ils n'existent plus nulle part (2) ».

La liste de ces danses se rencontre déjà dans le XVI^e^ chapitre du *Disciple de Pantagruel* (3) (1538) : des 178 danses ou mélodies de cet opuscule, 175 sont reproduites dans ce chapitre du Manuscrit du *V^e^ livre*.

En ce qui concerne ces danses, les choréographes du XVI^e^ siècle, comme Jehan Tabourot (4), les divisent en deux classes : les

(1) « Le soupper finy, furent les tables levées. Lors, les Menestriers plus que devant melodieusement sonnantz, fut par la Royne commencé ung bransle double, auquel tous, et Falotz et Lanternes, ensemble dansarent. Depuys se retira la Royne en son siege ; les aultres, aux dives sons des bouzines, dansarent diversement, comme vous pourrez dire. — Encores les veiz je danser aux Chansons du Poictou, dictes par un Fallot de Sainct-Messant ».

Danser aux chansons, c'est-à-dire aux airs chantés sur des paroles en vue de rhytmer les danses.

(2) Anatole Loquin, dans la revue *Mélusine*, t. IV, p. 53.

(3) Cette liste des danses du *Disciple* a été reproduite par De l'Aulnaye, dans son édition des *Œuvres* de Rabelais, Paris, 1820 (éd. 1837, p. 431).

(4) Il a publié, sous le pseudonyme de Thoinot Arbeau, l'ouvrage intitulé : *Orchesographie et Traité en forme de dialogue, par lequel toutes personnes peuvent facilement apprendre et pratiquer l'honneste exercice des danses*, Langres, 1589, in-4.

Ce volume rarissime a été l'objet d'une réimpression : *Orchésographie par Thoinot Arbeau. Réimpression précédée d'une notice sur les danses du XVI^e^ siècle* par Laure Fanta, Paris, 1884, in-4.

hautes dances, ou danses nobles, excutées avec calme et décence, et les *basses dances*, ou baladinages accompagnés de sauts, de gestes et de mouvements violents ou excentriques. Rabelais mentionne ces dernières à propos du blason que fit Pantagruel sur les jeunes docteurs de l'Université d'Orléans (l. II, ch. v) :

Un esteuf en la braguette,
En la main une raquette,
Une loy en la cornette,
Une *basse dance* au talon,
Vous voy là passé coquillon.

Le texte du *V^e^ livre* cite en premier lieu, comme danses, le branle double et la gaillarde.

Le *branle double* comportait huit mesures : on marchait un double (c'est-à-dire trois pas et un pied joint) du côté gauche et un double du côté droit. Thoinot Arbeau nous indique minutieusement l'ordre dans lequel s'exécutaient les branles (1).

La *gaillarde* était une danse gaie, aux vives allures et à la mélodie coulante. On l'exécutait, suivant Tabourot (fol. 39), en cabriolant, en se baissant à terre ou en allant tout le long de la salle.

La liste des danses qu'on lit dans le roman et dans le Manuscrit du *V^e^ livre* accuse des origines ethniques différentes. Rappelons tout d'abord les danses exotiques usuelles au XVI^e^ siècle :

Allemagne : l'*Allemande*, danse très à la mode au XVI^e^ siècle, à côté de *Le grand Alemant* (2).

Angleterre : l'*Estrindore* (3) (l. II, ch. XI), appelée générale-

(1) « Les joueurs d'instrumens sont tous accoustumez à commencer les dances en un festin par un *branle double,* qu'ils appellent le *branle commun*, et en aprez donnent le branle simple, puis aprez le branle gay, et à la fin le branle qu'ilz appellent branle de Bourgoigne, lesquels aucuns appellent branle de Champaigne. La suyte de ces quatre sortes de branles est appropriée aux trois differences de personnes qui entrent en une dance. Les anciens dancent gravement les branles doubles et simples : les jeusnes mariez dancent les branles gayz, et les plus jeusnes comme vous dancent legierement les branles de Bourgoigne. Et neantemoins tous ceulx de la dance s'acquittent du tout comme ils peuvent, chacun selon son aage, et la disposition de sa dexterité » (fol. 69).

(2) Jehan Tabourot en fait mention (fol. 67) : « L'*Allemande* est une dance pleine d'une mediocre gravité, familiere aux Allemands, et croy qu'elle soit de noz plus anciennes... »

(3) Cette forme rabelaisienne répond plutôt à la variante languedo-

ment *Standelle*, nom que du Fail cite dans un passage curieux de son XIX^e^ des *Contes d'Eutrapel* (1).

Espagne: le *Bail d'Espagne*; la *Pavane*, danse noble et grave, importée en France dans la première moitié du XVI^e^ siècle et dont le nom se lit déjà dans le *Disciple de Pantagruel* (1538) (2).

Ensuite, la *Morisque*, danse exécutée avec des grelots attachés aux jambes, proprement danse mauresque (l. II, ch. VII) (3), qu'on rencontre déjà au XV^e^ siècle dans le *Mistere du Vieil Testament* (vers 30340 et suiv.):

DAVID. — Faites venir la momerie,
Qui est dedans le char enclose.
HELIAB. — Sus, tost, tabourins, sans sejour,
Entendez à vostre *morisque*;
Vous en sçavez bien la pratique.
Ici dansent la morisque.

Italie: la *Seignore*, c'est-à-dire *Signora*, et le ballet des *Matachins* (4) ou *Mattacini*, proprement petits fous: « En lieu de Comedie au son des cornetz, haut bois, sacqueboutes, etc., entra une compagnie de *Matachins* nouveaux, lesquelz grande-

cienne *estandaro* (Mistral). La finale a subi l'influence analogique de *tout frelore*, branle mentionné par Jehan Tabourot.

(1) « La dance du Trihory est trois fois plus magistrale et gaillarde que nulle autre: n'en deplaise aux... Branles de Bourgogne, Champagne, Passe-pied de la haute Bretaigne, la *Standelle* d'Angleterre, la Volte et Martugalle de Provence ».

(2) Dans le *Pays de Satir* du *V^e^ livre* (ch. XXX), il est question d' « elephans *pavaneurs* et funambules ».

(3) Tabourot en donne cette description (fol. 94): « De mon jeusne aage, j'ay veu qu'és bonnes compagnies, après le soupper, entroit en salle un garsonnet, machuré et noircy, le front bandé d'un taffetas blanc ou jaulne, lequel, avec des jambieres de sonnettes, dançoit *la dance des Morisques*, et marchant le long de la salle, faisoit une sorte de passage, puis retrogradant, revenoit au lieu où il avoit commencé, et faisoit un aultre passage nouveau, et ainsi continuant, faisoit divers passages bien agreables aux assistans ».

(4) Voici la description qu'en donne Thoinot Arbeau (fol. 97):

« Les Bouffons ou *Mattachins*, qui sont vestus de petits corcelets avec fimbries és espaules, et soubs la ceinture, une bende de taffetats soubz icelles, le morion de papier doré, les bras nuds, les sonnettes aux jambes, l'espée au poing droit, le bouclier au poing gaulche. Lesquels dancent soubz un air à ce propre, et par mesure binaire, avec battements de leurs espées ou boucliers ».

ment delecterent toute l'assistance » (*Sciomachie*) (1). Ce genre de ballet a persisté jusqu'au XVIII[e] siècle (2).

Passons aux danses indigènes. Plusieurs provinces y sont représentées :

La Bretagne, par le « *Trihory* de Bretaigne », que Rabelais a inséré parmi les jeux du jeune Gargantua et dont il fait mention ailleurs à propos de Mélusine : « Elle toutesfoys avoit alleures braves et guallantes ; lesquelles encores aujourd'huy sont imitées par les Bretons balladins, dansans leurs *trioriz* fredonnizez » (l. IV, ch. XXXVIII) (3).

Pour le Poitou, nous avons déjà mentionné les *chansons* de Poitou, airs ou mélodies de danses, et les *branles* de cette contrée. Ajoutons-y *Robinet*, danse poitevine (4).

Le Midi de la France (5), le Languedoc, la Gascogne et la Provence sont abondamment représentés. Relevons-en :

(1) Brantôme, en parlant des cruautés commises par les soldats espagnols envers les prêtres de Rome, ajoute (t. I, p. 273) : « Les autres se moquoient d'eux et en tiroient des risées, en les habillans en bouffons et *matassins* ».

(2) Le *Dictionnaire comique* de Philibert Le Roux (1718) ajoute ces curieux détails :

« *Matassins. Le ballet des matassins.* C'est une danse qui est imitée de la danse armée des anciens. Cette sorte de danse se fait encore aujourd'hui en France dans certaines villes, où il y a des troupes en quartier d'hiver. Ce sont ordinairement des soldats les mieux faits et les plus adroits de toute une garnison, qui donnent ce spectacle au public, moyennant cinq sols, qu'on donne en entrant pour les voir. Ils dansent l'épée nue à la main, faisant des tours d'adresse avec leurs épées, fort jolis à voir, et tout cela au son de quelques violons et sans perdre la cadence. Ils s'escriment, se battent, chamaillent de leurs épées d'une maniere qu'on croiroit qu'ils vont tous se percer, et au bout du compte pas un n'a la moindre égratignure : ils sont ordinairement au mombre de vingt-quatre. (*Histoire comique* de Francion) : Outre cela l'on voyoit qu'ils se battoient de la même façon, que s'ils eussent dansé *le ballet des matassins*. — Cette danse est défendue à Paris, mais elle s'exerce encore tous les hivers à Strasbourg, à Bourdeaux et à Marseille ».

(3) Du Fail en parle avee enthousiasme dans le texte, cité ci-dessus, des *Discours d'Eutrapel*, à propos de *standelle*.

(4) Voy. H. Clouzot, *Ancien Théâtre en Poitou*, le chapitre intitulé : Spectacles populaires.

(5) Nous avons déjà indiqué la source de notre interpolateur, mais l'auteur du *Disciple de Pantagruel* (1538) a puisé lui-même nombre de ces danses méridionales dans le traité des danses d'Antoine Arena. Voy. la notice de Jean Plattard dans la *Revue des livres anciens* de 1913.

Extrac, danse gasconne, proprement extra-danse.

Expect un pauc, attends un peu, autre danse gasconne.

Mal maridade, la mal mariée, danse provençale, répondant à la *maumariée* du Nord de la France.

Mousque de Biscaye (en Languedoc, *Mousco de Biscaïo*), jeune fille de Biscaye.

Revergasse (en Languedoc, *revergado*), ancienne danse dans laquelle les jeunes filles troussaient leurs jupes jusqu'à la cuisse (de *reverga*, retrousser).

Les autres appellations de danses, en dehors des premiers vers des chansons populaires, se rapportent :

1° A des noms propres d'hommes : Foix, Frere Pierre, Jac Bourdoing, Rouhault le fort, Perrichon.

2° A des noms propres de femmes : Bastienne, Catherine, Jacqueline, la belle Françoise, la Marguerite, la Valentinoise.

3° A des qualificatifs : la Marquise, la Frisque, la Galiotte, la Goutte, la Gaye, la Merciere, la Trippiere, Tisserande.

4° A des noms géographiques : Breaulté, Cauldas, Chasteaubriant, Navarre, Nevers, Sanxerre ; — Biscaye, Calabre, Cremone, Pampelune.

La liste renferme en outre ces deux catégories :

1° Danses scolaires : *Dulcis amica* et *Testimonium* (les deux dans le *Disciple*).

2° Danses dont les noms n'ont pu être identifiés : la *Ducate*, le *Rigoron pirouy* et la *pamine* (les deux dernières dans le *Disciple*).

Ajoutons-y les fréquentes mentions, éparses dans le roman, de danses grecques (1), simples souvenirs livresques, mais qui au XVI^e^ siècle était familiers à tous les lecteurs instruits. Le livre de Thoinot Arbeau nous en offre un tableau comparatif qui mérite d'être cité (fol. 4) : « Nous pouvons comparer l'*emmelie* à nos pavanes et basses dances, le *cordax* aux gaillardes, tordions, voltes, corantes, gavottes, branles de Champaigne et de Bourgogne, branles gayz et branles couppez ; le *siccinis*, aux branles doubles et branles simples ; la *pirrichie*, à la dance que nous appelons bouffons ou matachins ».

(1) L'auteur nous en donne une longue énumération au *V^e^ livre*, ch. XXI.

En somme, quelques termes italiens mis à part, la danse française de la Renaissance relève, comme la musique, presque toute entière du passé. Ce n'est que dans la dernière partie du XVI[e] siècle que l'influence italienne s'y fera sentir et que les maîtres d'instruments introduiront en France le *ballet*, terme encore inconnu à Rabelais. La musique est ainsi le dernier des arts qui ait subi les effets de cette influence.

Livre Quatrième

FAITS TRADITIONNELS

Les traits de caractère traditionnel sont, dans l'œuvre de Rabelais, nombreux et variés. Aucun auteur du XVI^e^ siècle ne nous fournit des matériaux aussi abondants ni aussi sûrs ; mais les autres écrivains de l'époque viennent compléter à leur tour cette source de premier ordre, et vont nous permettre de reconstituer dans son ensemble l'état du traditionnisme en France à l'époque de la Renaissance.

Noël du Fail nous a laissé, dans ses *Propos rustiques* (1547), des particularités curieuses et intéressantes sur l'âme du paysan breton. Les écrits de Des Périers et surtout ceux d'Henri Estienne, l'œuvre étendue de Brantôme, sont riches en souvenirs traditionnels. Les farces de l'ancien théâtre, les tragédies de la Renaissance même nous fournissent des contributions précieuses sur les croyances et superstitions de l'époque.

Le génie de Rabelais est profondément enraciné dans le sol national. Il a puisé aux sources indigènes. Il a tiré de la littérature populaire les principaux motifs de ses récits traditionnels.

Les ancêtres de Pantagruel plongent encore dans la brume de la préhistoire. Gargantua en émerge le premier, tout en conservant des appétits et des allures dignes de ces antécédents gigantesques. Pantagruel sort définitivement du Moyen Age pour entrer en pleine Renaissance et présenter en même temps un des types les plus accomplis de l'humanité à cette époque de lumières.

On sait d'ailleurs que le point de départ de *Gargantua* a été un petit livre de colportage, édité à Lyon sous les yeux de notre

auteur. Son roman se ressent de ces humbles origines. Le bonhomme Grandgousier, ce roi géant humanisé, tout en tisonnant son feu, raconte à son entourage des récits du temps jadis, des contes merveilleux ou des apologues. Rabelais lui-même, pour caractériser les aptitudes des compagnons de Pantagruel, se souvient des traits des contes populaires qui ont bercé son enfance.

Les jeux de Gargantua sont célèbres. Les dictons et proverbes qui émaillent le roman sont présents à toutes les mémoires et constituent un ensemble des plus considérables. Les jurons et serments même, si nombreux et si caractéristiques, répondant chacun à un tempérament ethnique ou social, contribuent à donner aux personnages du relief et de la vie. Ajoutons les fréquentes allusions aux croyances et superstitions, aux coutumes et usages de la Renaissance.

Ces détails traditionnels, disséminés dans le roman, feront ici pour la première fois l'objet d'une étude d'ensemble. Ils méritent un intérêt particulier aussi bien par leur valeur intrinsèque que par le nom de l'écrivain qui, le premier entre les modernes, a su tirer abondamment parti de ces modestes manifestations de l'âme populaire.

Voici un aperçu des thèmes traditionnels que nous étudierons tour à tour :

I. Contes populaires : 1. Contes merveilleux. — 2. Contes moraux. — 3. Contes d'animaux. — 4. Contes facétieux. — 5. Contes grivois.

II. Légendes : 1. Saints. — 2. Diable. — 3. Animaux. — 4. Plantes. — 5. Légendes diverses.

III. Traditions populaires : 1. Traditions gargantuines. — 2. Traditions médiévales.

IV. Chansons populaires : 1. Religieuses. — 2. Sentimentales. — 3. Politiques. — 4. Bachiques. — 5. Grivoises. — 6. Chansons des rues. — 7. Chansons historiques. — 8. Refrains.

V. Jeux enfantins.

VI. Rites et croyances : 1. Coutume soldatesque. — 2. Saints et saintes. — 3. Préjugés divers.

VII. Superstitions : 1. Présages et pronostics. — 2. Pratiques astrologiques.

VIII. Magie et sortilèges : 1. Démonologie. — 2. Moyens de divination.

IX. Théâtre populaire : Mystères, Sotties, Farces.

X. Livres de colportage : 1. Chronicques Gargantuines. — 2. Romans de chevalerie. — 3. Voyages de Mandeville. — 4. Calendriers et Prognostications. — 5. Bibliothèque campagnarde et bourgeoise.

Une section spéciale sera consacrée à la dernière matière orale, la plus copieusement représentée chez notre auteur : les Proverbes et dictons.

Nous allons maintenant envisager de près ces nombreuses branches du traditionnisme, oral et livresque, tel qu'il est représenté chez Rabelais et les écrivains de son siècle (1).

(1) Deux dissertations allemandes, de valeur inégale, ont été jusqu'ici consacrées à notre sujet :

Johann Mättig, *Ueber den Einfluss der heimischen volkstümlichen Litteratur und litterarischer Litteratur auf Rabelais*, Leipzig, 1900.

Adolf Krüper, *Rabelais Stellung zur volkstümlichen Litteratur*, Heidelberg, 1909.

Le travail de Mättig dégénère souvent en listes, en simples énumérations (cf. p. 10 à 26 : proverbes); celui de Krüper est autrement important. L'idée maîtresse de l'auteur est que Rabelais a trouvé, dans l'ancienne littérature de caractère populaire, de nombreux motifs, auxquels il a d'ailleurs toujours imprimé le cachet de son génie. A l'encontre de ceux qui voient presque toujours, dans l'œuvre de Rabelais, des souvenirs et des influences étrangères, Krüper renvoie à des sources indigènes. Ce critère est juste et les rapprochements qu'il cite à l'appui sont prudents et judicieux. Nous en avons tiré parti

CHAPITRE PREMIER

CONTES POPULAIRES

Les récits merveilleux sont de tous les temps, mais ce n'est qu'au XVI^e^ siècle qu'on trouve quelques allusions précises à leur sujet.

Du Fail nous a laissé, dans le IV^e^ de ses *Propos rustiques* (1547), une description circonstanciée d'une veillée ou *filerie*, comme on disait alors et comme disent encore les campagnards de nos jours. Parmi les conteurs que l'écrivain breton met en scène, Robert Chevet, le compagnon charpentier, aime à évoquer les souvenirs de sa jeunesse :

> Le bon homme Robin, après avoir imposé silence, commençoit un beau compte du temps que les bestes parloyent (il n'y ha pas deux heures), [le conte de la Cigoigne] ou comme le Renard desroboit le poisson ; comme il fit battre le Loup aux Lavandieres, lors qu'il apprenoit à pescher ; comme le Chien et le Chat alloient bien loing [du Lyon, Roy des bestes, qui fist l'Asne son lieutenant, et voulut estre Roy du tout] ; de la Corneille, qui en chantant perdit son fromage ; de Melusine; du Loup garou; du cuir d'Asnette; [du Moyne bourré] ; des Fées (1).

Vers la même époque, Tabourot, dans le Prologue des *Es-*

(1) Edition La Borderie, p. 186-187. Nous avons ajouté, entre crochets, les additions de l'interpolateur angevin de 1548, additions qui ont aujourd'hui pour nous la même valeur documentaire.

L'auteur revient sur les fileries dans ses *Contes d'Eutrapel* (1585), ch. XI : « C'est une vieille coustume en ce pays, et croy que par tout ailleurs, de se trouver et amasser chez quelqu'un du village au soir, pour tromper les longueurs des nuits, et principalement à l'hiver. Au temps, dit Lupolde, que nous estions aux escholes à Bern près Rennes... il se faisoit des *fileries*, qu'ils appellent *veillois*, tantost à la Valée, tantost à la Voisardiere, à Souillas, et autres lieux de reputation, où se trouvoient de tous les environs plusieurs jeunes valets et hardeaux illec s'assemblans, et jouans à une infinité de jeux que Panurge n'eut onc en ses tablettes. Les filles d'autre part, leurs quenoilles sur la hanche, filoient ».

craignes Dijonnoises, nom bourguignon des veillées rustiques, nous dit à son tour, comment, dans ces sortes de cabanes improvisées au début de chaque hiver, se tenaient les réunions campagnardes : « Là ordinairement les après souppées s'assembloient les plus belles filles de ces vignerons, avec leurs quenouilles et autres ouvrages, et font la veillée jusques à la minuict... C'est chose certaine que quand l'*escraigne* est pleine, l'on y dit une infinité de bons mots et contes gracieux... »

Un demi-siècle auparavant, Rabelais nous représente ainsi le père de Gargantua au milieu des siens (l. I, ch. XXIII) : « Le vieux bon homme Grandgousier son pere, qui après souper se chauffe les couilles à un beau clair et grand feu, et attendant graisler des chastaines, escript au foyer avec un baston bruslé d'un bout, dont on escharbotte le feu : faisant à sa femme et famille de beaulx contes du temps jadis ».

Et ailleurs, pendant le combat singulier entre le géant Loup-Garou et Pantagruel, Panurge, retiré avec les géants du roi Loup-Garou, banquetait avec eux et les amusait par ses récits du bon vieux temps (l. II, ch. XXIX) : « Cependant Panurge leur contoit les Fables de Turpin (1), les Exemples de sainct Nicolas et le Conte de la Ciguoingne » (2).

Ces deux dernières appellations traditionnelles nous serviront de point de départ pour classer les différents genres de contes familiers à Rabelais et à son siècle.

I. — Contes merveilleux.

Il importe d'en faire ressortir les aspects suivants :

Noms. — Les contes populaires proprement dits sont connus, pendant le XVI^e^ siècle, sous le nom de *Contes de la Cigogne* (3).

(1) Traditions fabuleuses attribuées à Turpin, moine de Saint-Denis et évêque de Reims, sur la vie de Charlemagne et de Roland.

(2) Cf. l. I, ch. XXII : « Et Gargantua soupoit tres bien par ma conscience, et voluntiers convioit quelques beuveurs de ses voisins, avec lesquels beuvant d'autant, *comptoit des vieux jusques és nouveaux* », c'est-à-dire faisait des contes de jadis et de son temps.

(3) Voici, sur cette curieuse appellation, les textes essentiels, en dehors de ceux déjà cités de Rabelais et du Fail :

Bouchet, *Serées*, t. IV, p. 158 : « Il y avoit en ceste serée des femmes qui s'endormoient, ne prenans point de plaisir à ses disputes, n'y enten-

Quelle est l'origine de cette appellation ? A entendre Gaignières et Leroux de Lincy (1), ce serait la même chose que *Contes à la Sigongne*, nom d'une des dames de la reine Catherine de Médicis. C'est là tout bonnement une étymologie anecdotique, qui s'évanouit devant la simple constatation chronologique.

A notre avis, ce titre collectif des contes populaires fait simplement allusion à la cigogne, dont les *Bestiaires* vantent l'amour maternel et la piété reconnaissante avec laquelle elle soigne ses parents affaiblis par l'âge (2). On racontait des merveilles de l'existence mystérieuse de ces oiseaux migrateurs. *L'Evangile des Quenouilles* rapporte (p. 93) : « Je vous dy pour certain que les *cygoignes*, qui en l'esté se tiennent en ce pays, et en yver s'en retournent en leur pays, qui est entours le mont de Synay, sont par delà creations comme nous ».

C'est là, en somme, un titre analogue à celui de *Contes de ma mère l'Oye*, attesté dès la fin du XVI^e^ siècle :

> Je n'ay de leur discours ny plaisir ny soucy,
> Et ne m'en esmeus non plus quand leur discours fourvoye,
> Que d'un conte d'Urgande (3) et de *Ma Mère l'Oye*.
> (Regnier, XV^e^ *Satire*)

et que Perrault (4) adopta, un siècle plus tard, en 1697, pour son fameux recueil : « Histoire ou Contes du temps passé. *Contes de ma mère l'Oye* » (5).

dans rien ; parquoy on fut contraint, pour les esveiller, de mettre en avant des vieux *contes de la Cigoigne*, qui parloient des grosses et grasses personnes... »

Comédie des Proverbes (acte II, sc. II) : « Seigneur docteur, ce que je vous dis ne sont point des *contes de la cigoigne* ».

(1) *Le livre des Proverbes*, t. II, p. 65.

(2) Par exemple dans le *Bestiaire* de Richard de Fournival (éd. Hippeau, p. 86 et 142).

(3) Nom d'une fameuse magicienne, dans le roman de l'*Amadis*.

(4) Voy. la dissertation de Théodor Pletscher, *Die Märchen Charles Perrault's*, Zurich, 1905, et pour les antécédents, Du Méril, *Etudes sur quelques points d'archéologie et d'histoire littéraire*, Paris, 1862, p. 427 à 495 : « Les Contes de bonnes femmes ».

(5) On trouve les deux noms réunis dans ce passage du *Roman bourgeois* de Furetière (1666), p. 268 de la réimpression moderne : « J'apprehende icy qu'on ne croye que tout ce que j'ay rapporté jusqu'à present ne passe pour des *contes de la cigogne* ou de *ma mère l'oye*, à cause que cela semble trop ridicule et trop extravagant ».

Voici maintenant quelques autres appellations des contes populaires, individuels ou collectifs, remontant au XVI^e siècle :

Contes de peau d'asne, que du Fail appelle *Conte de cuir d'asnette* (1), c'est-à-dire d'ânesse. La dernière nouvelle, attribuée à Des Périers, porte ce titre : « D'une jeune fille surnommée *Peau d'Asne* et comment elle fut mariée par le moyen que luy donnerent les petits formicz ». Le thème de ce conte est tout à fait différent de celui que Perrault intitule *Peau d'asne* et qui est devenu, chez Molière et La Fontaine, une désignation générale des contes populaires :

> Si *Peau d'Ane* m'estoit conté,
> J'y prendrois un plaisir extrême...

Contes de Loup, comme les appelle l'auteur du *Moyen de parvenir* (dans Oudin : *Contes au vieux loup*), ch. XLIV : « Et qui en sçait plus que moy ? Vere, vere, ce sont abus que vos *contes de loup*, d'esprits fantastiques ». La raison de cette appellation se trouve dans le passage des *Propos rustiques* de du Fail que nous avons cité ci-dessus.

FORMULES INITIALES. — Les contes populaires au XVI^e siècle débutaient par une formule invariable : « *Au temps que les bestes parloyent* (il n'y a pas troys jours) un pauvre Lyon par la forest de Bievre se pourmenant... » (l. II, ch. XV).

Henri Estienne cite à plusieurs reprises cette formule : « Pareillement se dit par derision, *Du temps que les bestes parloyent*, car c'est autant dire que si on disoit : Au temps jadis que les hommes estoyent si sots qu'ils se laissoyent persuader que les bestes parloyent » (2).

Et quant à son origine, le même écrivain fait cette remarque judicieuse : « Ce proverbe mesmement est venu (comme je croy) de ce que en certaines fables les bestes sont introduictes comme s'entreparlans » (3).

Des Périers, dans le III^e dialogue de son *Cymbalum*, fait dire à Phlegon, cheval doué de parole : « Il a esté ung temps que les bestes parloyent... »

Et Rabelais, en citant l'apologue du Roussin et de l'Ane, écrit (l. V, ch. VII) : « ... le cheval s'adresse à l'asne et luy dist en

(1) Oudin note : « *Peau d'asnon*, c'est-à-dire des fables ou niaiseries ».
(2) *Apologie pour Hérodote*, éd. Ristelhuber, t. II, p. 119.
(3) *Précellence*, éd. Huguet, p. 252.

l'oreille (car les bestes parloyent toute icelle année en divers lieux)... »

Le pendant de cette formule, dans les contes populaires modernes, est :

Il y a de cela bien longtemps,
Quand les poules avoient des dents (1).

Nous n'avons pas retrouvé avant Perrault la formule initiale typique : *Il étoit une fois un Roi et une Reine...*, début de la « Belle au Bois dormant ».

Formules finales. — Tandis que les formules initiales sont très rares, les formules finales abondent et sont souvent empreintes de traits de malice populaire :

Avez vous bien le tout entendu [il s'agit de la généalogie des géants de Pantagruel] ? Beuvez donc un bon coup sans eaue. Car *si ne le croiez, non foys je, fist elle* (l. II, ch. I).

Ce que je vous ay dict, est grand et admirable. Mais si vouliez vous hazarder de croire quelque aultre divinité de ce sacre Pantagruelion, je la vous dirois. *Croyez la ou non, ce m'est tout un* (l. III, ch. LII).

Vous truphez icy, Beuveurs, et ne croyez que ainsi soit en verité comme je vous raconte. Je ne sçaurois que vous en faire. *Croyez le, si voulez : si ne voulez, allez y veoir* (l. IV, ch. XXXVIII).

Le *Dict des Pays* du XVI^e^ siècle clôt ainsi ses sobriquets ethniques (Montaiglon, *Recueil*, t. V, p. 116) :

Si ne croyez que ce soit voir,
Si allez partout sçavoir,

et la *Comédie des Proverbes* (acte III, sc. III) : « Si vous ne le voulez croire, ne le croyez pas ; pour moy, j'ayme mieux le croire que d'y aller voir » (2).

Autre finale facétieuse au conte du Loup-Garou (l. II, ch. XXIX) : « Et en tombant, du coup tua un chat bruslé, une chatte mouillée, une canne petiere et un oison bridé ».

(1) F.-M. Luzel, *Contes populaires de la Basse-Bretagne*, Paris, 1887, t. I, préface, p. 3.

(2) Cette finale est encore vivace (Luzel, *Contes de la Basse-Bretagne*, t. I, p. 177 :

Ecoutez et vous entendrez ;
Croyez, si vous voulez,
Ne croyez pas, si vous ne voulez pas,
Mieux vaut croire que d'aller voir.

Et celle-ci après la mention du légendaire Roy Petault (l. III, ch. VI) : « La marraine de mon grand pere me disoit, quand j'estois petit, que :

Patenostres et oraisons
Sont pour ceux là qui les retiennent.
Un fiffre, allant en fenaisons,
Est plus fort que deux qui en viennent ».

Traces isolées. — Rabelais, pas plus qu'aucun autre écrivain de l'époque, ne nous a laissé un conte mythique intégral ; mais on peut en retrouver çà et là des traces.

Tel est le cas des compagnons de Pantagruel et de leurs aptitudes. Cette conception de personnages secondaires accompagnant le héros, est commune aux traditions populaires. On la trouve dans tout un cycle de contes populaires répandus en France, en Italie et ailleurs.

C'est le thème traditionnel qu'on peut ainsi formuler : des personnages doués de dons merveilleux, force, finesse d'ouïe, rapidité à la course, etc., se mettent à la suite du héros, et l'aident à mener à bonne fin des entreprises à première vue impossibles. Dans le conte lorrain de Jean de l'Ours, pour citer un exemple, le héros, quand il s'en va courir le monde, s'associe à des personnages d'une force extraordinaire, tels que Tord-Chêne, Jean de la Meule, Appuie-Montagne... (1).

De même, dans Rabelais, Pantagruel s'embarque à Honfleur pour une longue traversée, accompagné du rusé Panurge, du prudent Epistémon, du fort Eusthènes et du rapide Carpalim. Chacun de ces personnages secondaires fait ressortir ses vertus particulières.

Voici, à titre d'exemple, ce que dit le dernier en parlant de traverser les lignes ennemies :

Je (dist Carpalim) y entreray, si les oyseaulx y entrent : car j'ay le corps tant allaigre que je auray saulté leurs tranchées et percé oultre tout leur camp, davant qu'ilz me ayent apperceu. Et ne crains ny traict ny flesche, ny cheval tant soit legier, est feust ce Pegase de Perseus, ou Pacolet, que devant eulx je n'eschappe gaillard et sauf. J'entreprens de marcher sur les espiz de bled, sur l'herbe des prez, sans qu'elle flechisse dessoubz moy (l. II, ch. XXIV).

En lisant ce passage, ne croirait-on pas entendre l'écho du

(1) Voy., sur ce thème, Em. Cosquin, *Contes populaires de Lorraine*, Paris, 1886, t. I, p. 1 à 27.

conte populaire détaillant les dons merveilleux de ces personnages extraordinaires ?

Certains gestes de l'enfance de Pantagruel rappellent ceux des héros mythiques ou légendaires, d'un Hercule ou d'un Jean de l'Ours (1).

Le fameux combat entre Pantagruel et Loup-Garou, ces deux géants si foncièrement différents, l'un humanisé et policé, l'autre resté féroce et à l'état brute, revêt également un aspect mythique. La massue du Loup-Garou était *pheée*, c'est-à-dire qu'aucune arme ne pouvait la toucher, trait merveilleux encore fréquent dans les contes populaires de nos jours. Ce qui n'empêche pas notre auteur, en racontant ces prouesses, d'évoquer l'épisode biblique de David et Goliath.

Fées. — Les êtres surnaturels qui se rencontrent le plus souvent dans les contes merveilleux sont les *Fées*, les *Fatæ* du Moyen Age, qui sont déjà familières aux anciens romans de chevalerie. Chez Rabelais, elles se confondent avec les *Parques* des Anciens : « ... je le congnoys, et suis à ce predestiné des *Phées* » (l. II, ch. xxi).

Les Fées protègent les héros, en leur accordant une part de leur immortalité ou en les rendant invulnérables. De là le derivé *feé*, dans l'ancienne langue *faé* ou *phaé*, qui s'applique à la fois aux hommes, aux animaux et aux choses. Dans notre roman, la massue du géant Loup-Garou était *pheée* « en maniere que jamais ne pouvoit rompre » (l. II, ch. xxix); et « Bacchus avoit... un renard *feé*, de mode que... de beste du monde ne seroit pris » (l. IV, ch. xxv).

Des écrivains du xvi^e^ siècle, c'est du Fail (nous l'avons vu) qui nous entretient des rapports des Fées avec les mortels, sujet ordinaire des contes populaires (appelés, depuis le xviii^e^ siè-

(1) « Vous n'en ouystes jamais d'une si merveilleuse [enfance] comme fut celle de Pantagruel, car c'estoit chose difficile à croyre comment il creut en corps et en force en peu de temps. Et n'estoit rien Hercules qui, estant au berseau, tua les deux serpens: car lesdictz serpens estoyent bien petitz et fragiles. Mais Pantagruel estant encores au berseau, feist cas bien espouventable. Quelquefoys que un grand ours que nourrissoit son pere eschappa, et luy venoit lescher le visaige, car les nourisses ne luy avoyent bien à poinct torché les babines, il se deffist desdictz cables aussi facillement comme Sanson d'entre Philistins, et vous print monsieur de l'Ours, et le mist en pieces comme un poulet, et vous en fist une bonne gorge chaulde pour ce repas » (l. II, ch. iv).

cle, *Contes des Fées*). Mais Jehan d'Arras, l'auteur du roman de la *Mélusine* (imprimé en 1478) avait bien avant lui recueilli différentes traditions locales, principalement du Poitou, qui nous donnent de curieux détails sur les Fées (1).

Des nombreux noms de Fées, Rabelais n'en a retenu que deux, l'un de provenance littéraire, l'autre de source populaire.

Le premier, c'est celui de la *Fée Morgue* (chez les Italiens, *Fata Morgana*), particulière aux romans du cycle breton, et qui recueillit Artus après sa défaite, ainsi que d'autres héros célèbres, qu'elle transporta dans son île d'Avallon, le pays d'immortalité (l. II, ch. XXIII) : « Peu de temps après, Pantagruel ouyt nouvelles que son pere Gargantua avoit esté translaté au *pays de Phées* par *Morgue*, comme feut jadis Ogier et Artus ».

C'est un simple écho du passage final des *Grandes et inestimables Chronicques* : « Et ainsi vesquit Gargantua au service du Roy Artus l'espace de deux cens ans troys moys et iiii. jours justement. Puis fut porté en *Faierie* par *Gain* (2) *la phée*, et

(1) « Nous avons oy racompter à nos anciens que en pluiseurs parties sont apparus à pluiseurs tres familierement pluiseurs manieres de choses, lesquelles les unes appeloient Luytons, les autres *Faées*, et les aultres Bonnes dames, et vont de nuyt et entrent és maisons sans huys rompre et ouvrir, et ostent et emportent aulcunes fois les enfants des berceaux, et aulcunes fois ilz leur destournent leur memoire, et aucunes fois ilz les bruslent au feu. Et quant ilz s'en partent, ilz les laissent aussi sains comme devant ; et aulcuns donnent grant heur en cestuy monde...

« Les dites *Faées* se mettoient en guise de tresbelles femmes, et en ont en aulcunes fois pluiseurs hommes aulcunes pensées, et ont prins à femmes moiennant aulcunes convenances qu'ilz leur faisoient jurer ; les ungz qu'ilz ne verroient jamais l'ung l'aultre ; que le samedi ilz ne les enquerroient que elles seroient devenues en aulcunes manieres ; les autres que si elles avoient enfans, que leurs maris ne les verroient jamais en leurs gessines. Tant qu'ilz leur tenoient leur convenance, ilz estoient en audience et prosperité, et si tost qu'ilz deffailloient en celle convenance, il decheoient de tout leur bonheur ».

Nous citons l'édition donnée, dans la collection Jannet, par Charles Brunet (d'après l'édition princeps de 1478), p. 12. L'autorité qu'invoque notre auteur est Gervaise de Tilbury, sur lequel nous reviendrons plus loin.

(2) Abrégé de *Morgaine*, forme primitive de *Morgue*. Voici comment les *Cronicques admirables*, pastiche du *Pantagruel*, rendent ce passage : « Gargantua, — c'est Merlin qui parle — je te... viendrai querir et te meneray en *faerie*, où est le bon roy Artus, avecques sa sœur *Morgain*, Ogier le Dannoys, et Huon de Bordeaulx, au chasteau d'Avallon, où ils font tous grant chiere ».

Melusine, avecques plusieurs aultres lesquelz y sont de present ».

La seconde fée nommée par Rabelais est la fameuse *Mélusine*, dont le nom remonte au titre du roman de Jean d'Arras, imprimé en 1478 (et réimprimé de nos jours).

Dans Gervaise de Tilbury (vers 1211), il s'agit encore d'un conte populaire que l'écrivain anglais rapporte comme une *veridica narratio* (1). Ce conte est primitivement caractérisé par ces trois motifs :

1° Mariage d'une fée avec un mortel ;

2° Interdiction d'ordre moral ;

3° Fée sous forme de femme-serpent.

Cette fée, encore anonyme chez Gervaise, reçut le nom de *Mélusine* (2) dans le roman de Jean d'Arras (1478) et le conte populaire devint, sous cette nouvelle forme, une légende locale rattachée à la famille poitevine des Lusignan. La source principale de Jean d'Arras, comme il l'indique lui-même à plusieurs reprises, est Gervaise de Tilbury, mais les développements lui appartiennent en propre (3).

(1) En voici les traits essentiels :

Le comte Raymond de Provence, chevauchant un jour le long de la Loire, y rencontra une dame à cheval merveilleusement atournée, laquelle consentit à l'épouser sous cette condition : *ipsam nudam non viderit.* Le mariage consommé, ils vécurent heureux, ayant des enfants d'une beauté merveilleuse. Tout leur prospéra, mais un jour le comte surprit sa femme au bain, et, s'approchant pour la voir de près, celle-ci *in serpentem conversa*, disparut à jamais. Cf. *Otia Imperialia*, éd. Liebrecht, Hanovre, 1856, p. 4 à 5.

(2) Le folkloriste poitevin Léo Desaivre s'est occupé à plusieurs reprises de notre fée : *Le Mythe de la Mère Lusine*, Poitiers, 1883, et *Notes sur la Mélusine*, 1899 (copieuse bibliographie). Les manuscrits et l'impression gothique ne connaissent, en fait de nom, que *Melusine* ou *Mellusine*, que le vulgaire a changé en *Merlusine* (cf. *Mellin* et *Merlin*). Cette *Merlusine* (que Desaivre écrit *Mère-Lusine*), il la fait remonter à un latin *Mater Lucina*, supposition doublement invraisemblable étant donnée la date moderne de cette appellation.

Suivant J. Kohler (*Der Ursprung der Melusinensage*, Leipzig, 1895), qui cite les contes et les légendes analogues, le point de départ en serait un mythe animiste, basé sur le totémisme! Quant au nom de *Mélusine*, il le passe sous silence.

(3) Voici l'épisode du départ de la fée, après que son mari eut violé l'interdiction acceptée (p. 359 de la réimpression) :

« Ainsi, comme je vous dis, s'en ala *Melusine*, samblant de serpent vollant par l'air, vers Lusignen, et non pas si treshault que les gens du pays ne la veissent bien, et l'oyoit-on plus long d'une lieue aler par

Suivant le romancier, Mélusine était (p. 19) « tous les samedis serpent dès le nombril en bas ». Même conception chez Rabelais (l. IV, ch. xxxviii): « Visitez Lusignan, Partenay, Vovant, Mervant, et Ponzauges en Poictou. Là trouverez tesmoings vieulx de renom et de la bonne forge, les quelz vous jureront, sus le braz sainct Rigomé, que *Mellusine*, leur premiere fondatrice, avoit corps fœminin jusques aux boursavitz, et que le reste en bas estoit andouille serpentine, ou bien serpent andouillicque (1) ».

Brantôme rapporte la tradition telle qu'elle était à l'origine, et telle que les vieilles femmes la racontèrent à l'empereur Charles Quint, lors de sa visite au château de Lusignan (2).

C'est aux fées qu'il faut rattacher la *fontaine de Jouvence* (l. V, ch. xxi): « Là soudain, qui vieux estoit et descrepit, devient jeune, alaigre et dispos ». Elle est déjà mentionnée dans le *Roman d'Alexandre* de Lambert le Tort (xii^e siècle). Il y est question de trois fontaines *faées*, c'est-à-dire douées de vertus merveilleuses. La première « qui quatre fois le jour, ra-

l'air, car elle alloit menant telle douleur et faisant si grand effroy que c'estoit grant douleur à veoir; et en estoient les gens tous esbahis; et tant alla qu'elle fut à Lusignen, et l'environna par trois fois, et crioit piteusement et lamentoit de voix seraine, dont ceulx de la forteresse et de la ville furent moult esbahis, et ne sçavoient que penser; car ilz veoient la figure d'une serpente, et oyoient la voix d'une dame qui sailloit d'elle; et quant elle l eut environné trois fois, elle se vint fondre si soudainement et si horriblement sur la tour poterne, en menant telle tempeste et tel effroy, qu'il sambla à ceux de leans que toute la forteresse deut cheoir en abisme, et leur sambla que toutes les pierres du sommaige se remuassent l'une contre l'aultre, et la perdirent en peu d'eure qu'ilz ne sceurent oneques qu'elle fut devenue ».

(1) Cf. Jean Le Maire (*Illustrations de Gaule*, éd. Stecher, t. I, p. 74): « La dite Araxa estoit demy femme et demy serpente, comme on dit de *Melusine la Faée* ».

(2) Œuvres (t. V, p. 19) « Les unes luy disoient qu'ilz la voyoient quelques fois venir à la fontaine pour s'y baigner, en forme d'une très belle femme et en habit d'une vefve; les autres disoient qu'ils la voyoient, mais très rarement, et ce les samedis à vespres (car en cest estat ne se laissoit elle guieres voir) se baigner, moytié le corps d'une tres belle dame et l'aultre moytié en serpent... »

Le conte de Mélusine est invoqué par Calvin comme type de récit romanesque : « Si les ames n'ont nul sentiment après la mort, ny de bien ny de mal, que seroit-ce de ceste narration de notre Seigneur, sinon une fable, et *comme un conte du livre de Mellusine*? » Voy. *Contre les Libertins* (1545), dans *Opera*, t. VII, p. 117.

jeunit les gens », ramène à l'âge de trente ans tout vieillard qui s'y baigne. C'est la célèbre *fontaine de Jouvence* qui, des traditions populaires, a de bonne heure passé dans la littérature romanesque (1).

Croquemitaines. — Remontent au même ordre d'idées les noms des êtres dont on fait peur aux enfants :

Baboue, vieille sorcière aux grosses et vilaines lippes, prête à dévorer les enfants, avec cette acception dans Guillaume Bouchet (*Serées*, t. IV, p. 68) : « En Theocrite, une nourrice menasse son enfant de la *Babouë* ou du *Marmot*, dont est tiré le mot français *marmot*, estant *Mormo* un espouventail d'enfants ».

Chez Rabelais, le nom a le sens ancien (attesté par Eustache Deschamps) de grosse lèvre ou moue, et désigne à la fois un jeu d'enfants où l'on se fait la moue (l. I, ch. xxii) et le geste de moquerie où l'on fait claquer, à l'aide d'un doigt, la lèvre inférieure contre la supérieure. Lorsque Frère Jean menace Panurge, cellui-ci « luy feist la *babou*, en signe de derision » (l. IV, ch. lvi).

Moine bourru, épouvantail ayant la figure d'un moine (2) aux cheveux ébouriffés, appellation parisienne, ancien pendant de Croquemitaine : « Lutin qui, dans les croyances du peuple, court les rues aux advents de Noël, et qui fait des cris effroyables » (3).

La plus ancienne forme, celle de *moine bourré*, se trouve dans la liste des contes mentionnés par du Fail ; une autre variante se lit dans la *Comédie des Proverbes* (acte I, sc. iv) : « Vous n'allez que la nuit comme les *moines bourris* (4) et les loups garous ».

(1) *Roman d'Alexandre*, éd. Michelant, p. 332 et suiv. (cf. notamment les pages 335 et 350).

Paul Meyer se demande (*Alexandre le Grand*, t. II, p. 183) : « D'où vient cette fable? Est-ce de l'Orient ? Peut-être, mais ce n'est pas un auteur oriental qui nous la fournira ». — La fable a sa source dans les contes populaires.

(2) Un fantôme analogue apparaît déjà dans la Farce de *Pathelin* (éd. Fournier, p. 98) :

> Vela un *moine noir* qui vole !
> Prends le, baille luy une estole...
> Au chat, au chat ! comme il monte !

(3) Furetière, *Dictionnaire*, 1690, v° *bourru*.

(4) Une forme parallèle *gribouri* se lit dans la tragi-comédie *Le Gali-*

La forme moderne est dans Mathurin Regnier (*Sat.* XIV) :

> Mais après, en cherchant, avoir autant couru
> Qu'aux avents de Noël fait le *moine bourru*.

Rabelais fait mention, à propos des Gastrolâtres, d'un autre monstre de ce genre, le lyonnais *Maschecroutte*, qu'il compare à l'italique *Manducus*, représenté avec une bouche énorme, ouverte, et des dents qu'il faisait claquer avec bruit (1).

Frère Antoine du Saix (2), Savoyard, auteur de *l'Esperon de discipline* (3), s'élève contre l'habitude des mères qui, pour rendre docile l'enfant, lui font croire :

> Ou qu'il sera mangé des Loups garoux,
> Ou qu'il y a une grand *Maschecrotte*,
> Qui les petiz enfans bat, fesse et frotte... (4).

Ce croquemitaine est encore vivace dans le Forez, comme mannequin de carnaval.

II. — Contes moralisés.

Les récits où l'élément moral l'emporte étaient connus au Moyen Age sous le nom d'*Exempla*, d'où l'expression alléguée par Rabelais : « ... les *Exemples* de sainct Nicolas ». Les prédicateurs du temps en sont largement pourvus et les recueils qu'on en a publiés sont devenus une source importante de la littérature narrative (fables, historiettes, nouvelles).

matias (1679) du sieur Deroziers Beaulieu (acte V, sc. v) : « Ha, poltron retourné, *gribouri* d'allegresse » (*Ancien Théâtre*, t. IX, p. 501).

(1) Voici la description qu'il en donne :

« A Lion au carneval on l'appelle *Maschecroutte* : ils [les Romains] la nommoient Manduce. C'estoit une effigie monstrueuse, ridicule, hydeuse, et terrible aux petitz enfans : ayant les œilz plus grands que le ventre, et la teste plus grosse que tout le reste du corps, avecques amples, larges, et horrificques maschoueres bien endentellées tant au dessus comme au dessoubs : les quelles, avecques l'engin d'une petite chorde cachée dedans le baston doré, l'on faisoit l'une contre l'aultre terrificquement clicquetter, comme à Metz l'on faict du Dragon de sainct Clemens » (l. IV, ch. LIX).

(2) C'était un des amis de Rabelais, qui l'appelle (l. I, ch. XVII) « commandeur jambonnier de sainct Antoine », ce qu'il était en réalité.

(3) Paru en 1532. Voy., sur ce curieux ouvrage, J. Plattard, dans *Rev. Et. Rab.*, t. IX, p. 221 et suiv.

(4) *L'Esperon de discipline*, 1532, l. II, fol. D ij r°.

Les plus anciens recueils de ces *Exempla* sont : ceux de Jacques de Vitry, cardinal français, mort à Rome vers 1240 (1) ; ceux d'Etienne de Bourbon, dominicain du XIII^e^ siècle (2), et ceux de Nicolas Bozon, franciscain qui vivait en Angleterre au commencement du XIV^e^ siècle (3). On y retrouve plusieurs des historiettes citées par Rabelais.

« Comment les femmes ordinairement appetent choses defendues », titre du ch. XXXIV du *Tiers livre*, où est rappelée l'anecdote de la curiosité des Religieuses de Fontevrault — et qui reparaît également dans le XXXIII^e^ chapitre des *Contes d'Eutrapel* de du Fail — figure tout d'abord dans Jacques de Vitry (4), Etienne de Bourbon, etc.

De même la *farce du Pot au lait*, à laquelle notre auteur fait allusion au XXXIII^e^ chapitre de *Gargantua :*

> Là present estoit un vieux gentilhomme esprouvé en divers hazars, et vray routier de guerre, nommé Echephron, lequel ouyant ces propous (5), dist : J'ay grand peur que toute ceste entreprinse sera semblable à la *farce du pot au laict*, duquel un cordouannier se faisoit riche par ruserie : puis, le pot cassé, n'eut de quoi disner (l. I, ch. XXXIII).

Ce récit, dont tous les détails sont déjà consignés dans les *Exempla* de Jacques de Vitry et des autres prédicateurs, est le sujet de la XII^e^ nouvelle des *Joyeux Devis* de Des Périers, intitulée *Le Pot au lait* (6), et plus tard de la fable si connue de La Fontaine (7) : « La laitière et le pot au lait ».

Les Souhaits ridicules ou extravagants entraînent la ruine, tandis que les souhaits médiocres sont réalisés. C'est là le thème du conte allégué dans le nouveau Prologue du *Quart livre* : « Le bûcheron et les trois coignées » (8).

(1) *Exempls of Jacques de Vitry*, éd. Crane (t. XXVI de la *Folklore Society*).

(2) Estienne de Bourbon, *Anecdotes, histoires, légendes et apologues*, éd. Lecoy de la Marche, Paris, 1887.

(3) *Contes moralisés de Nicole Bozon*, Paris, 1889 (édition des *Anciens Textes*).

(4) Voy., dans l'édition Crane, la note bibliographique de la p. 139.

(5) Il s'agit des projets extravagants de Picrochole pour conquérir l'univers.

(6) Jacques de Vitry en donne la plus ancienne version, éd. Crane, p. 154-155.

(7) Voy. l'édition Regnier, t. II, p. 145, des *Œuvres* de La Fontaine.

(8) L'auteur prétend en avoir emprunté le sujet à Esope : « A propos

Après avoir raconté l'histoire d' « un paouvre homme, villageois natif de Gravot, nommé Couillatris, abateur et fendeur de boys », il en expose ainsi la moralité : « Soubhaitez doncques mediocrité, elle vous adviendra ; et encores mieulx, deument ce pendant labourans et travaillans ».

C'est le thème déjà traité par les Fabliaux: « Les quatre souhaits saint Martin », qui a joui d'une si grande popularité au Moyen Age (1).

Au XVI^e^ siècle, ce même sujet revient dans un conte qu'on lit dans la *Nouvelle fabrique des excellents traicts de verité*, par Philippe d'Alcrippe, conte ainsi intitulé: « Des trois jeunes garçons, freres du pays de Caux, qui dancerent avec les Fées (2) ».

III. — Contes d'animaux.

Les divers noms, individuels ou collectifs, qu'ont porté au XVI^e^ siècle les récits populaires — *Contes de la Cigogne*, *Contes de ma Mère l'Oye*, *Contes de Loup* — remontent en fait à des contes d'animaux, fables ou apologues.

On a vu également, dans l'énumération des *Propos rustiques* de du Fail, plusieurs titres se rapportant au Renard et aux autres animaux du cycle du *Roman de Renard*, constitué par des apports successifs en grande partie de source orale (3).

La formule initiale — « Du temps où les bêtes parlaient » — dérive, elle aussi, des contes d'animaux, des récits ésopiques, comme l'avait déjà reconnu Henri Estienne (4). Celui-ci l'attribuait avec raison aux Fables d'Esope, « lesquelles se trouvoyent dès lors traduites en nostre langue », et « que nos predecesseurs lisoyent fort curieusement (5) ». Le Moyen Age et la Renaissance attribuaient à Esope tous les apologues connus: *Esopet* désignait tout recueil de fables.

de soubhaictz mediocres en matiere de coingnée (advisez quand sera temps de boire) je vous raconteray ce qu'est inscript parmy les Apologues du saige Esope ».

(1) *Recueil de Fabliaux*, éd. Montaiglon, t. V, p. 133. Cf. J. Bédier, *Les Fabliaux* p. 177 et suiv.

(2) Réimprimé par Jannet en 1853, p. 152 à 155.

(3) Voy. L. Sudre, *Les Sources du Roman de Renard*, Paris, 1893, et tout récemment Lucien Folet, *Le Roman de Renard*, Paris, 1912.

(4) Cf. ci-dessus, p. 215.

(5) *Précellence*, éd. Huguet, p. 252.

Du Fail, dans le VII[e] chapitre des *Propos rustiques*, parlant du bonhomme Thenot du Coin, lui donne entre autres occupations celle d' « attiser son feu, faire cuire des naveaux aux cendres, *estudiant és vieilles Fables d'Æsope...* ».

Rabelais cite souvent l'ancienne version de l'*Esopet* (1). Il en a tiré nombre de fables. Il lui doit l'Apologue des Membres et de l'Estomac que cite Panurge, dans sa déclamation sur les débiteurs et emprunteurs : « Somme, en ce monde desrayé, rien ne debvant, rien de prestant, rien ne empruntant, vous voirez une conspiration plus pernicieuse, que n'a figuré Æsope en son Apologue » (l. III, ch. III).

Il lui est aussi redevable de l'Apologue du Roussin et de l'Ane, que Panurge raconte à Maître Editue (l. V, ch. VII), excellent exemple, par son ensemble et ses détails, d'un conte d'animaux, dont le sujet est à peu près celui de la fable de La Fontaine : « Le Rat de ville et le Rat des champs ».

IV. — Contes facétieux.

Les *Fabliaux* du Moyen Age appartiennent au genre facétieux. Rabelais en a connu quelques-uns, par exemple le fabliau du Pays de Cocagne, auquel il a emprunté ce détail caractéristique :

> Le païs a a nom Coquaigne,
> Qui plus i dort, plus i gaaigne :
> Cil qui dort jusqu'à midi,
> Gaaigne cinc sols et demi...
> (Ed. Méon, t. IV, p. 175).

qu'il a inséré dans son conte de *Gorgias* (l. II, ch. XXXII). Pantagruel, pour préserver son armée d'une petite pluie, la couvre de sa langue (2). Alcofribas, qui monte dessus, entre dans la

(1) « Et de ceste race [des bossus] issit *Esopet*, duquel vous avez les beaux faicts et dicts par escrits » (l. II, ch. I), Et ailleurs : « En ce matin j'ai trouvé un bonhomme qui, en un bissac, tel comme celui d'*Esopet*, portait deux petites fillettes... » (l. II, ca. XV).

(2) Trait également traditionnel, suivant lequel le chef d'une armée protège ses fidèles contre la pluie en les couvrant de sa langue. Cf. *Rev. Et. Rab.*, t. IV, p. 179, et *Passion de Sémur* (éd. Roy) :

> 3324. Jobridam, le roy d'Esnaye,
> Qu'il mectoit bien soulx sa narrie,
> Quant il pleut, cent hommes en l'ombre.

bouche de Pantagruel. Il y découvre tout un monde, s'y entretient avec un planteur de choux et y gagne quelque peu d'argent : « Sçavez vous comment ? A dormir, car l'on loue les gens à journée pour dormir, et gaignent cinq et six solz par jour, mais ceulx qui ronflent bien fort, gaignent bien sept solz et demy ».

Le long épisode de *Quaresme prenant* (l. IV, ch. XXIX à XLII) contient plus d'un souvenir du fabliau « Bataille de Karesme et de Charnage » du XIII^e^ siècle. Dans cette longue satire, qui prend souvent l'allure du conte populaire, Rabelais ne se borne pas à tracer le portrait du roi de l'Ile de Tapinois ; il en fait ressortir les multiples aspects, physiques et moraux. Il passe ensuite à l'Ile farouche, « anticque manoir des Andouilles », ennemies déclarées de Carême-prenant, où l'on trouve encore, çà et là, des traits traditionnels.

C'est toujours au genre facétieux qu'appartient chez Rabelais la dispute de Panurge et de l'Anglais : « Comment Panurge feit quinaud l'Anglois qui arguoit par signes » (l. II, ch. XVIII). Ce thème — argumentation par gestes équivoques — est un des plus répandus. On le trouve dans tous les pays, en Orient comme en Occident.

En Allemagne, par exemple, c'est la controverse de Rosenblüt avec un juif (1) et, dans *l'Histoire d'Ulespiegel*, la discussion a lieu entre ce personnage et le bouffon du roi de Pologne. Les personnages seuls varient : l'action essentielle est partout la même.

Rabelais, ici comme ailleurs, n'a fait qu'emprunter à une tradition orale un sujet qu'il a dramatisé à sa manière.

Une autre divination par signes est celle des cloches de Varennes, dont Panurge tire un oracle favorable (l. III, ch. XXVII) :

> Escoute (dist Frere Jan) l'oracle des cloches de Varenes. Que disent elles ? Je les entends (respondit Panurge). Leur son est, par ma soif, plus fatidicque que des chauldrons de Jupiter en Dodone. Escoute : Marie toy, marie toy : marie, marie. Si tu te marie, marie, marie, tresbien t'en trouveras, veras, veras. Marie, marie.

Mais Panurge entend à nouveau ces mêmes cloches et cette fois l'augure est tout différent (l. III, ch. XXVIII) :

(1) Voy. Reinhold Köhler, dans *Germania,* t. IV, p. 482, et Toldo, *Rev. Et. Rab.*, t. II, p. 40 à 43.

Escoute que me disent les cloches à ceste heure que sommes plus près. Marie poinct, marie poinct, poinct, poinct, poinct, poinct. Si tu te marie : marie poinct, marie poinct, poinct, poinct, poinct, poinct: tu t'en repentiras, tiras, tiras: coqu seras.

Ce thème se retrouve dans la littérature indigène. Dans la *Farce joyeuse de Robinet*, une veuve très perplexe se demande si elle doit ou non épouser Robinet aussitôt après les obsèques de son mari.

Pour échapper à l'éloquence du prétendant, elle lui déclare :

Car de la premiere nuictée,
Qu'on sonnoit pour le trespassé,
Dont le deuil n'estoit pas passé,
Je ouys bien de nostre maison
Les cloches disant en leur son,
Incessamment ce me sembloit:
Pren ton valet ! Pren ton valet.
C'est moy! C'est moy ! C'est moy ! (1)

Dans les traditions populaires, les cloches jouent d'ailleurs souvent un rôle fatidique (2).

Une troisième manière de deviner par signes, cette fois par l'intermédiaire d'un muet — le *Nazdecabre* de Rabelais (l. III, ch. xx) — est également d'origine traditionnelle (3).

Au même courant oral appartient le jugement de *Seigny Joan* (l. III, ch. xxxvii), anecdote du Fumet de rôti payé au son de l'argent, dont on a récemment publié une version du xv^e^ siècle: « De Guillaume de Tignonville, prevost de Paris, du jugement joyeux et raisonable qu'il feist pour rire (4) ». Cette historiette que raconte également du Fail dans le xxxi^e^ chapitre des *Contes d'Eutrapel*, se lit déjà dans une nouvelle italienne du xiii^e^ siècle, et on en retrouve des traces jusque chez les Tamouls et les Khmères (5). Il est parfaitement oiseux de s'at-

(1) *Choix de Farces, Sotties et Moralités*, publié par Mabille, Nice, 1872, t. I, p. 268. Voy. Krüper, p. 43. Même historiette chez le prédicateur Jean Raulin, dans son *Itinerarium Paradisi*, Paris, 1524 (cité dans Marty-Laveaux, t. IV, p. 247).

(2) Paul Sébillot, *Folklore de France*, t. IV, index (v° *cloches*). Voy., sur les voix des cloches, Em. Philipot, dans *Rev. Et. Rab.*, t. IX, p. 388 et suiv.

(3) Voy. Toldo, *Rev. Et. Rab.*, t. I, p. 23 et suiv. et t. II, p. 40 et suiv.

(4) Ernest Langlois, *ibid.*, t. I, p. 222.

(5) Toldo, *Rev. Et. Rab.*, t. I, p. 13 et suiv. : La fumée du rôti.

tarder à ces itinéraires folkloriques. En ce qui touche Rabelais, il suffit de constater qu'il a puisé dans la tradition orale indigène. Il s'est borné à attribuer l'anecdote à Seigny Joan (1), « fol insigne de Paris, bisaïeul de Caillette ».

C'est de la même source que découle la facétie de l'*Anneau d'Hans Carvel* (l. III, ch. xxviii), autre conte tombé, comme nous dirions aujourd'hui, dans le domaine public. La xi^e^ des *Cent Nouvelles nouvelles* le donne sous le titre « Encens au diable », et le cxxxiii^e^ des *Facéties* de Pogge sous celui de « Visio Francisci Philelphi ». Mais, comme on l'a récemment observé, « Rabelais voit, dans son personnage, un individu déterminé ; il le présente comme l'orfèvre d'un prince musulman : il le fait jurer par Mahom (2) ». Le roman donne aussi un nom au mari. Il en fait le grand joaillier du roi de Mélinde.

Le conte du géant *Bringuenarilles*, habitant de l'île de Tohu, a de même un caractère facétieux (3). Rabelais a tiré du *Disciple de Pantagruel* (1538), avec quelques détails qu'il a utilisés librement, le nom de ce géant qui signifie dans l'ancienne langue « fend-naseaux » ou matamore : « Le vent de ses narines (rapporte le *Disciple*) jectoit par terre une tour aussi grosse que l'une des tours de Nostre Dame de Paris ».

Un dernier conte plaisant est celui de la Femme entêtée (l. II, ch. xxxii), dont plusieurs variantes se lisent chez les écrivains du xvi^e^ siècle (4). C'est le sujet du fabliau : « De la femme

(1) Nom méridional : Messire Jean. Une vieille farce, dialogue de 360 vers en patois dauphinois par Benoit Rigaud (Lyon, 1580), porte ce titre : *Seigne Peyre et Seigne Joan*. Cf. Petit de Juleville, *Répertoire du théâtre comique*, p. 236.

(2) J. Plattard, *L'Œuvre de Rabelais*, p. 335.

(3) C'est également le cas de l' « histoire de Gorgias » (l. II, ch. xxxii), conte de l'invention de Rabelais, mais dont l'allure est franchement populaire (voy. ci-dessus, p. 226).

(4) Montaigne le mentionne (*Essais*, l. II, ch. xxxii) :

« J'ay cogneu cent et cent femmes, car ils disent que les testes de Gascoigne ont quelque prerogative en cela, que eussiez plustost faict mordre dans le fer chauld, que de leur faire desmordre une opinion qu'elles eussent conceue en cholere ; elles s'exasperent à l'encontre des coups et de la contraincte : et celuy qui forgea *le conte de la femme qui, pour aulcune correction de menaces et bastonnades, ne cessoit d'appeler son mary Pouilleux, et qui, precipitée dans l'eau, haulsoit encores, en s'estouffant, les mains, et faisoit, au dessus de sa teste, signe de tuer des pouils*, forgea un conte duquel en verité touts les jours on veoid l'image expresse, en l'opiniastreté des femmes »

obstinée qui appella son mary pouilleux » (1) ou du « Pré tondu » (2), auquel se rattache une farce de l'ancien théâtre : L'*Obstination des Femmes* (3).

Ce thème, déjà consigné dans les *Exempla* (4) de Jacques de Vitry, reparaît avec de nombreuses variantes dans les *Serées* de Bouchet (5), dans le *Moyen de parvenir* (6), etc. Une des plus jolies est la version de la Merlesse dans le ch. XXXI des *Contes d'Eutrapel* de du Fail (7).

V. — **Contes grivois.**

On a recueilli de nos jours de nombreuses versions de contes grivois dans tous les pays de l'Europe, sous le nom de *Kryptadia* (8). Ces traits libres abondent dans les Fabliaux ainsi que dans certaines œuvres du XVI^e^ siècle, comme les *Serées* de Bouchet et surtout le *Moyen de parvenir* (9).

Chez Rabelais, on pourrait faire rentrer dans le même cadre : l'Histoire du Lion et de la Vieille femme (10) (l. II, ch. XV), dont le point de départ se trouve dans un épisode initial des *Grandes Cronicques*, où il est question d'une « playe large et rouge comme le feu Sainct Antoine », mais où la scène se passe entre Grand Gosier et Galemelle ; — la Manière de rebâtir les murs de Paris (*ibid.*) (11), l'Histoire de la Sœur Fessue et de l'Abbesse de Croquignole (l. III, ch. XIX), sujet aussi d'une

(1) *Recueil de Fabliaux*, éd. Montaiglon, t. V, p. 104.
(2) Cf. Bédier, *Fabliaux*, p. 21 à 22.
(3) *Ancien Théâtre*, t. I, p. 21 à 31.
(4) Ed. Crane, n° 221 à 222.
(5) *Serées*, t. I, p. 108 : Conte de la femme bercée.
(6) *Moyen de parvenir*, t. II, p. 224 (forme amplifiée du précédent).
(7) Cf. Philippot, *Vie et Œuvre de du Fail*, p. 422 à 424.
(8) *Recueil de documents pour servir à l'étude des traditions populaires*, t. I à XII, Paris, 1883-1889 et 1897-1911.
(9) L'*Apologie pour Hérodote* d'Henri Estienne renferme également nombre de récits tirés de la tradition orale ou empruntés aux nouvelles italiennes (cf. Louis Clément, *Henri Estienne*, p. 92 à 106). On sait que, dans la seconde partie des *Joyeux Devis* de Des Périers, plusieurs contes sont tirés de l'*Apologie* d'Estienne.
(10) Voy. l'article de H. Potez, *Rev. Et. Rab.*, t. V, p. 155 (exclusivement d'ordre littéraire).
(11) Cf. Krüper, p. 75.

farce populaire « l'Abbesse et ses Sœurs », dont l'héroïne porte également le nom de *Sœur Fessue* (1).

Pour tous ces sujets scabreux, on pourrait trouver plus d'un pendant dans *Kryptadia*, qui renferme des versions parallèles, de source populaire, recueillies aux quatre coins de l'Europe.

(1) Fr. Michel et Leroux de Lincy, *Recueil de Farces, Moralités et Sermons joyeux*, Paris, 1837, t. II, nº 8 : Farce nouvelle à cinq personnages, à sçavoir : l'Abbesse, Sœur de Bon Cœur, Sœur l'Esplourée, Sœur Safrete et *Sœur Fesue* (sic).

CHAPITRE II

LÉGENDES POPULAIRES

Le conte proprement dit est anonyme, collectif, sans attache dans le temps et dans l'espace. Individualisé et rattaché à un moment ou à un endroit déterminé, il devient légende. Nous avons vu, dans l'histoire de la *Mélusine*, ce passage d'un état à l'autre.

Les principaux personnages des légendes populaires sont les Saints et le Diable.

I. — Les Saints.

Très fréquentes dans la littérature populaire, les légendes de saints ont été popularisées par des recueils hagiologiques, dont le plus célèbre, la *Légende dorée* du dominicain Jacques de Voragine, remonte en manuscrit au XIII[e] siècle et en imprimé à 1474. Mais ces légendes ne présentent que des traces isolées dans Rabelais. Citons cependant comme exemple la tradition touchant saint Martin, évêque de Tours, un des saints les plus populaires de la France : « Le Diable à la messe de sainct Martin, escripvant le quaquet de deux gualoises, à belles dentz alongea son parchemin » (l. I, ch. VI).

Du Fail y fait également allusion, dans le V[e] chapitre des *Contes d'Eutrapel :* « Vertu Sainct George, dit le Chanoine, qui tordoit la gueule comme le Diable, qui escrit le caquet des femmes, derriere sainct Martin ».

Cette légende que connaît Jacques de Voragine (1), est rapportée dans la *Vie et les Miracles de sainct Martin* (2) du XV[e] siècle (réimprimé en 1516) (3).

(1) *La Légende dorée,* trad. Gustave Brunet, t. I, p. 344 à 353 : Légende de saint Martin.

(2) Nous citons le texte d'après l'étude de Gustave Cohen « Rabelais et la légende de saint-Martin », dans *Rev. Et. Rab.,* t. VIII, p. 342.

(3) En voici le texte (fol. E i v°) :

« Ainsi, comme saint Martin disoit sa messe, saint Briz regarda à

On trouve la première anecdote intercalée, vers la même époque, dans le *Livre du Chevalier de la Tour Landry* (1), et, vers 1530, Marot (2) la raconte à son tour dans une pièce de vers (insérée dans les *Motz dorez de Cathon* de 1532) qui ne mentionne pas le nom du saint.

Pélerinages. — Les pélerins et les pélerinages, d'une si grande importance sociale dans le passé et jusqu'au XVI^e^ siècle, ne sont pas non plus oubliés dans le roman. Rabelais en parle au ch. XXXVIII de *Gargantua*, où il représente les pélerins « saultant avec leurs bourdons comme font les *micquelotz* », c'est-à-dire les pélerins du mont saint Michel. Plus loin, au ch. XLV, pendant que les convives banquettent joyeusement, Grandgousier se met à interroger les pélerins amenés par Frère Jean : « De quel pays ils estoient, dont ils venoient et où ilz alloient. Lasdaller pour tous respondit: Seigneur, je suis de sainct Genou en Berry, cestuy cy est de Paluau, cestuy cy est de Onzay, cestuy cy est de Argy, et cestuy cy est de Villebrenin. Nous venons de Sainct Sebastian, près de Nantes, et nous en retournons par noz petites journées ».

Le plus fameux de ces pieux voyages était celui de saint Jacques de Compostelle, dont les pélerins ont joué un rôle im-

costé de luy et vit deux femmes, lesquelles estoyent venues pour ouyr sa messe : lesquelles caquettoient ensemble et, à costé d'elles, avoit ung dyable, lequel escripvoit en du parchemin ce qu'elles disoient; mais les deux femmes furent si longuement à caquetter que le dyable n'avoit plus de parchemin qui ne fust presque escript. Lors se print à tirer son parchemin avecques les dens pour le allonger et tira tellement que son parchemin rompit et cheut le dyable à la renverse et se cuyda casser le col... »

(1) Comme ce curieux texte n'a jamais été cité, nous le donnons en note d'après l'éd. Montaiglon (1854), ch. XXIX : *De Saint Martin de Tours et de Saint Brice et de dyable.*

« Et encore vouldroye que vous sceussiez qu'il advint à la messe de Saint Martin de Tours. Le saint homme chantoit à la messe, sy luy aidoit son clerc et son filleul; c'estoit saint Brice, qui après luy fut arcevesque de Tours, lequel se prit à rire, et Saint Martin s'en apperceut, et que la messe fut chantée, Saint Martin l'appella et luy demanda pourquoi il avoit ris, et il respondy qu'il avoit veu l'ennemy qui mettoit en escrit ce que les femmes et les hommes s'entredisoyent tant il disoit la messe, dont il advint que le parchemin d'un des anemis fut trop court et petit, et il le prist à tirer aux dens pour le esloigner, et qu'il le tira fort, il lui eschappa tellement qu'il se fery de la teste contre la masiere. Et pour ce m'en ris ».

(2) Ed. Guiffrey, t. II, p. 21, note.

portant dans la formation des chansons de geste. Ce pélerinage a laissé dans la langue un souvenir qui subsiste toujours : le *chemin de saint Jacques*, qui désigne la voie lactée (l. II, ch. 11) : « Une grande partie du ciel, que les Philosophes (1) appellent *via lactea* : et les Lifrelofres (2) nomment le *chemin sainct Jacques* ».

Selon la Chronique de Turpin, saint Jacques apparut à Charlemagne dans la voie lactée qu'il regardait et lui indiqua ce chemin pour aller en Espagne (3). Cette voie devint le chemin des pélerins, d'où son nom français (*chemin de saint Jacques*) et espagnol (*route de Santiago*).

II. — Le diable.

Le démon est parfois dupé par les gens simples, la malice populaire se complaisant à lui attribuer une stupidité sans bornes. Tel est le cas du *Diable de Papefiguière :* « Comment le petit Diable fut trompé par un laboureur de Papefiguiere » (l. IV, ch. XLV et XLVII). En voici le sujet :

Un diableteau contraint un paysan à partager avec lui les fruits de sa récolte. Comme le Diable se réserve la première fois tout ce qui est en terre et la seconde fois tout ce qui en sort, le Laboureur, en semant d'abord de la touselle et ensuite des raves, se trouve avoir tout et le petit diable rien. Aussi propose-t-il au Laboureur de s'entregratter et de laisser au vainqueur le champ tout entier. Craintes du bonhomme. Sa femme le réconforte et imagine un plaisant stratagème pour effrayer le diablotin, qui se sauve de belle peur et abandonne sans combat son champ au Laboureur.

Ce conte joyeux, imité par La Fontaine, se retrouve un peu partout. On en a cité, pour la première partie, des versions plus ou moins approchées recueillies en Allemagne, en Danemark et en Esthonie (4). Quant à la deuxième partie — le diable voudrait combattre avec le paysan, mais il y renonce par la ruse de la paysanne [ruse obscène dans Rabelais] — elle se retrouve

(1) C'est-à-dire les savants.
(2) Les gens du commun, les buveurs très illustres.
(3) P. Sébillot, *Folklore,* t. I, p. 34.
(4) Reinhold Köhler, *Kleinere Schiften zur Märchenforschung*, Weimar, 1898, p. 77 : « Zu Rabelais ».

dans un autre conte du Schleswig-Holstein. Dans ce récit populaire, la paysanne montre au diable, dans une table de chêne, une énorme fente que son mari aurait faite avec son petit doigt. A la question du diable : « où il se trouve à ce moment ? », la femme répond (comme dans Rabelais) qu'il est allé chez le maréchal se faire aiguiser les ongles.

III. — **Légendes d'animaux.**

Rabelais a consigné, dans son roman, de nombreuses légendes zoologiques remontant à l'Antiquité ou au Moyen Age et qui étaient encore généralement admises à l'époque de la Renaissance. Telles, d'une part, les légendes antiques relatives au Crocodile, au Cygne, au Phénix, au Phoque, à l'Unicorne ; et d'autre part, les traditions médiévales sur la Coquatris, la Licorne, le Pluvier, etc.

Nous avons étudié ailleurs (1) ces récits merveilleux que Rabelais a puisés tantôt dans Pline et tantôt dans les *Bestiaires*. Leur écho s'est prolongé au-delà du XVI^e^ siècle et plusieurs subsistent encore dans la littérature populaire de nos jours.

IV. — **Légendes de plantes.**

Les plus célèbres de ces légendes concernent la Mandragore, herbe magique par excellence, dont on racontait des merveilles. Les hommes de la Renaissance partageaient encore la croyance du Moyen Age aux vertus fécondatrices de cette plante, à laquelle on attribuait, en même temps, le pouvoir d'enrichir ceux qui en prenaient soin (2). Ce préjugé est toujours vivace dans les campagnes.

V. — **Légendes diverses.**

Parmi les récits légendaires rapportés par le roman rabelaisien, un des plus curieux concerne le *Roy Petault*, sur le compte duquel l'auteur a recueilli une version qui lui est particulière : « En pareille forme que le roy Petault, après la journée des Cornabous, ne nous cassa proprement parlant, je diz moy et Cour-

(1) Dans notre *Hist. nat. Rab.*, p. 52 à 77 et p. 197 à 208.
(2) *Ibidem*, p. 137 à 139.

caillet, mais nous envoya rafraischir en nos maisons. Il est encore cherchant la sienne » (l. III, ch. VI).

Nous n'avons pas retrouvé, dans la littérature orale, cette circonstance du *Roy Petault*, qui est encore à la recherche de sa maison. Mais nous pouvons ajouter sur ce personnage mystérieux quelques détails complémentaires à ceux donnés par Rabelais et remontant à peu près la même époque.

Dans un *Essai sur les Proverbes*, recueil anonyme de la dernière moitié du XVI^e^ siècle, on lit ces curieux renseignements :

1° (v° *crapaud*) : *L'Hostel du Roy Petaud où chascun est maistre.* Nomadum dicitur de eo statu in quo stultiores et impii tuto grassantur.

2° (v° *Roy*) : *C'est la Cour du Roy Petaud, chascun y est maistre*, Anarchia, Cyclopum regio.

Un peu plus tard, la *Satyre Menippée* fait la même allusion (éd. Frank, p. 121) : « Messieurs, je vois bien que nous sommes à *la cour du Roy Petault, où chascun est maistre* ».

Antoine Oudin, dans ses *Curiositez* (1640), donne cette explication : « *La Cour de Roy Petaud, tout le monde y est maistre,* c'est-à-dire un lieu où tout le monde commande, où l'on ne connoist point de difference entre les maistres et les valets. Vulgaire ».

Qui est donc ce *Roi Petaud ?*

On a fait sur son compte les suppositions les plus singulières (1). Il faut tout d'abord écarter le rapprochement souvent proposé avec le « bonhomme *Peto*, marchant d'Orléans », dont parle du Fail dans le X^e^ de ses *Contes d'Eutrapel* (2).

Le *Dictionnaire général*, y voit un « nom propre de fantaisie, dérivé plaisamment de *péter* ». Comme Cotgrave rend *petaud* à la fois par « péteur » et par « piéton, laquais », Livet adopte cette dernière interprétation : « C'est la cour des laquais où chacun, en qualité de *roi Pétaud*, est l'égal des autres et veut être le maître ». Aucune de ces conjectures ne mérite qu'on s'y arrête.

En voici une autre que nous avons présentée il y a quelques années (3) et que nous allons corroborer par des preuves nouvelles.

(1) Voy. Littré, et Livet, *Lexique de Molière*, t. III, p. 267.
(2) Em. Philippot, *Essai sur du Fail*, p. 145.
(3) *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXXI (1907), p. 270.

Ce *roi Pétaud* est, à notre avis, tout simplement le Roitelet, le *Regulus cristatus* de Cuvier, appelé dans les patois : *Roi pétaud*, c'est-à-dire péteur (sens de *petaud* dans Tabourot), à cause de sa très petite taille : le roitelet est le plus petit oiseau de notre pays. C'est pour la même raison que, dans le Forez, il est nommé *rei petaret*, ou roi petit pet.

Belon, dans ses *Oyseaulx* (1554), en donne une longue description, dont certains détails pourraient jeter quelque clarté sur la légende rapportée par Rabelais (1).

Le *Roy Petault* de Rabelais représente, chez Belon, une légende zoologique, dont les éléments pourraient contribuer à reconstituer la teneur. Ajoutons-y ces quelques particularités consignées par Salerne, dans son *Ornithologie* (1767), p. 241 : « Le Roitelet, crêté ou huppé, est commun en Sologne et dans les environs d'Orléans, surtout en automne et en hiver : car on cesse de le voir dès le premier printemps. On prétend qu'il s'en va pour lors, et qu'il ne fait point son nid dans ce pays-ci (2) ».

Donc, d'une part, la vie solitaire de l'oiseau et sa disparition temporaire donnent la clé de la légende rabelaisienne, et d'autre part, son extrême petitesse et son appellation légendaire de « roi » (3) ou « roitelet (4) », appellation motivée par une sorte d'huppe jaune d'or qu'il porte sur les côtés de la tête, explique le trait de la malice populaire, qui voit dans la cour de ce roi minuscule un lieu de désordre et de confusion, où tout le monde est maître. De là la valeur ironique du proverbe qu'on lit à plusieurs reprises dans Molière (*Tartufe*, acte I, sc. 1) :

(1) Voici le passage qui nous intéresse (p. 342) : « Le Roytelet est diversement nommé en France ; car les uns dient le Roy Bertauld, les autres un Berichot, les autres un Bœuf de Dieu. Il aime à se tenir seulet, et mesmement s'il trouve un autre son semblable, et principalement s'il est masle, ils se combatroient l'un l'autre jusques à ce que l'un demeure vainqueur. Et est assez au vainqueur que le vaincu s'enfuye devant luy. Il est toujours gay, alegre et vioge ».

(2) « On l'appelle, remarque plus loin Salerne (p. 244), en Provence *Roi Bedelet* ; en Saintonge, *Roi Bouti* ; à Nantes, *Beruchon* et *Bertaud* ; en Sologne, *Roibery*, *Robery* ou *Roable* ; en Anjou, *Bérichon* ou *Roi Bertaud* ».

(3) En Grèce (βασιλεύς) et en Allemagne (*Zaunkönig*).

(4) En Italie (*regulus*) et en France (*roitelet*).

On n'y respecte rien, chacun y parle haut,
Et c'est tout justement *la cour du roi Petaud* (1).

Les plus anciens témoignages littéraires que nous venons de citer, remontant à la fin du XVI^e^ siècle, donnent notre expression déjà sous sa forme typique et proverbiale, alors que le texte rabelaisien, antérieur environ d'un demi-siécle, nous renvoie manifestement à une légende zoologique, dont nous ne possédons jusqu'ici que des données fragmentaires. Mais l'origine légendaire du minuscule *Roi Pétaud* et de sa cour anarchique reste pour nous hors de doute.

(1) Reste à dire un mot sur l'énigmatique « journée des *cornabous* ». Nous ignorons si ce détail appartient à la légende populaire ou bien s'il a été ajouté par Rabelais, pour faire pendant à *Courcaillet* qui suit. *Cornabouc* signifie cornet à bouquin (sens encore usuel en poitevin) et *courcaillet* désigne « certains petits instruments de cuir et d'os qui peuvent exprimer la voix de la caille » (Belon). Ces deux noms feraient tout simplement allusion aux cris jetés par les roitelets et les cailles en tombant dans les pièges qu'on leur tend.

CHAPITRE III

TRADITIONS POPULAIRES

Les traditions populaires, nous l'avons dit, se trouvent à la base même du roman rabelaisien. Les ancêtres immédiats de Pantagruel, Gargantua et surtout Grandgousier, appartiennent encore à l'âge préhistorique. Leurs faits et gestes sont enveloppés des brouillards du mythe. Rabelais, dans la suite, s'efforce d'humaniser ses géants. Il leur donne les soucis et les préoccupations des hommes de la Renaissance, mais il leur laisse leurs allures et leurs proportions gigantesques.

Il puise à pleines mains dans les traditions de son époque, aussi bien de source populaire que d'origine livresque. Nous étudierons successivement les unes et les autres.

A. — *TRADITIONS GARGANTUINES*

Au début du XVI[e] siècle, la littérature orale était d'une abondance singulière sur les géants et particulièrement sur Gargantua (1). Il circulait sur le compte de ce personnage fabuleux de nombreuses traditions isolées, dont quelques-unes sont restées, comme on le verra, étrangères à notre auteur ; d'autres constituaient un ensemble légendaire sur la vie du géant, sur ses origines et ses prouesses.

Il parut une version de cette légende au début d'août 1532, au moment des foires de Lyon, sous ce titre : *Les Grandes et Inestimables Cronicques du grant et enorme geant Gargantua* (2).

(1) M. Abel Lefranc est souvent revenu sur ce sujet, dans la *Revue des Etudes rabelaisiennes* (t. V, p. 45 à 51, et t. X, p. 481 et suiv.) et dernièrement dans l'Introduction qu'il a écrite en tête de l'édition savante des *Œuvres de Rabelais*, Paris, 1913 et suiv.

(2) Les bibliographes, depuis Ch. Brunet (1833) jusqu'à Paul Plan (1904, p. 1 : « opuscule incontestable de Rabelais »), n'ont cessé d'attribuer cet opuscule à Rabelais lui-même. La langue, le style et la contexture, seuls critères décisifs, échappent au cadre de la biblio-

Ce livret eut une vogue immense, dont Rabelais témoigne (1) quelques mois plus tard dans le Prologue de son *Pantagruel*, (achevé d'imprimer en octobre 1532).

Ce succès prodigieux a probablement suggéré à notre auteur, après la publication du *Pantagruel*, l'idée de faire de ce livret populaire le point de départ de son propre *Gargantua*. Ce qui fait que ce géant occupe, dans l'œuvre rabelaisienne, la première place, qui lui est due dans l'ordre généalogique, bien que *La Vie inestimable du grand Gargantua, pere de Pantagruel*, ne parut qu'au début d'octobre 1534, c'est-à-dire deux ans après la publication de *Pantagruel*, dont le Prologue débute ainsi :

Tres illustres et tres chevaleureux champions, gentilz hommes et aultres, qui voluntiers vous adonnez à toutes gentillesses et honnestetez, vous avez n'a gueres veu, leu, et sceu, les *Grandes et inestimables Chronicques de l'enorme geant Gargantua :* et comme vrays fideles les avez crues gualantement, et y avez maintes foys passé vostre temps avecques les honorables Dames et Damoyselles, leur en faisans beaulx et longs narrez.

Reste à préciser les rapports entre cette humble source et l'œuvre de génie qui s'en est inspirée (2).

Les emprunts de Rabelais sont d'ordre secondaire et plutôt extérieurs. Il dispose du livret populaire, selon son habitude, librement et à sa fantaisie : tantôt il cite textuellement, tantôt il

graphie. Il suffit de parcourir une page du livret pour avoir le sentiment net que Rabelais ne peut en être l'auteur Voy., à cet égard, M. Lefranc, dans l'Introduction citée ci dessus, p. XXXIX à XLIII.

(1) « Le monde a bien congneu par experience infallible le grand emolument et utilité qui venoit de ladicte *Chronicque Gargantuine* : car il en a esté plus vendu par les imprimeurs en deux moys, qu'il ne sera acheté de Bibles en neuf ans ». Ces « deux moys » sont les mois d'août et de septembre. Cf. *Rev. Et Rab.*, t. IX, p. 154.

(2) Voy. la dissertation de Ludwig Ehrichs, *Les grandes et inestimables Cronicques de Gargantua* und Rabelais *Gargantua* und *Pantagruel*, Strasbourg, 1889 (L'auteur attribue l'opuscule à Rabelais : ses arguments sont spécieux, il passe sous silence les preuves du contraire). — M. Kesselring, *Die Beziehungen der Cronicque Gargantuine zu Rabelais' Gargantua*, Programme de 1901 (n'ajoute rien d'essentiel au travail précédent).

Nous renvoyons à l'édition critique que Charles Brunet a donnée en 1852 des *Grandes et Inestimables Cronicques* (à la suite de ses *Recherches sur Rabelais*, Paris, 1852). Une réimpression fac-simile a été donnée par Seymour de Ricci dans la *Rev. Et. Rab.*, t. VIII (1910), p. 61 à 92.

modifie ou amplifie les détails traditionnels. Il les emploie comme un canevas sur lequel il brode ses joyeuses fantaisies, comme un intermède pour préluder à ses idées profondes et lumineuses sur l'éducation, sur la scolastique, sur la politique, sur la vie libre et la pensée indépendante, idées qui ont fait époque dans l'histoire de l'esprit humain.

Nous n'en retiendrons que les traits exclusivement traditionnels appartenant primitivement à la *Chronicque* ou ajoutés par Rabelais.

I. — Chronicque gargantuine.

Ce petit livre de colportage est la source des détails se rapportant à la généalogie, à la voracité, à la livrée du géant, à son énorme jument et à son voyage à Paris; mais Rabelais s'est plutôt efforcé de réduire le côté merveilleux de la *Chronicque*. C'est ainsi que l'enchanteur Merlin, « un tres expert nigromancien », qui y joue un rôle considérable, est complètement absent du roman. Nous allons passer en revue ces traits traditionnels.

Origine. — Rabelais a tiré de la *Chronicque* les noms propres des parents de son géant : Grant Gosier et *Galemelle* (1). Il a transcrit tel quel le nom du père, mais il a modifié celui de la mère en *Gargamelle* (2), pour faire pendant à Gargantua, ces trois noms désignant le « gosier » et faisant ainsi allusion à la capacité énorme de leur estomac.

Dans la *Chronicque*, Grand Gosier et Galemelle sont l'œuvre de l'enchanteur Merlin, qui les crée des ossements de deux baleines; chez Rabelais, Gargamelle est la « fille du roy des Parpaillos » (3), c'est-à-dire des Papillons, terme de dérision que

(1) Dans le parler populaire normand, *galemelle* désigne le jabot (*gale*) et le « gourmand » (aussi *galumelle*). C'est le pendant provincial de *gargamelle*, synonyme plus ancien et plus répandu, dont la finale a passé analogiquement au vocable normand. *Galemelle* ou *galumelle* se rencontre souvent dans la *Muse Normande* (1625) du poète rouennais David Ferrand. Rabelais lui a donc substitué un équivalent plus généralement connu.

(2) Remarque déjà faite par l'auteur du *Moyen de parvenir*.

(3) Un demi-siècle après Rabelais, pendant les guerres de religion, on a appelé, pour la même raison méprisante, *Parpaillots* les nouveaux convertis au protestantisme, qui passaient pour païens aux yeux des fidèles.

la tradition populaire donnait en Italie aux roitelets païens :

Che di tu, *re di farfalle* o di pecchie ?

« Qu'est-ce que tu dis, roi des papillons et des abeilles? » demande Rinaldo, dans le *Morgante* de Pulci, à un païen qu'il méprise (chant x, strophe LIX).

L'interprétation burlesque du nom de Gargantua suit la même analogie verbale (1). L'explication de la *Chronicque* est moins plaisante, parce que moins compréhensible (2).

Par contre, le nom de Badebec, femme de Gargantua : « fille du roy des Amaurotes en Utopie », passa du *Pantagruel* de Rabelais dans l'addition de 1533 de la *Chronicque*, où elle devint « fille du roy Mioland », qui avait été tué et mangé par les Tartarins et Canibales.

Tous ces noms propres, remarquons-le, renvoient à un pays au-delà de la Loire, où ils sont toujours vivaces. En Languedoc, *grand gousié*, grand gosier, signifie « gourmand, goulu » (3) ; *gargamelle* y désigne la gorge, le gosier, comme *gargante*, d'où *gargantuas* (aujourd'hui *gargantuan*), vorace ; en Gascogne, comme en Saintonge, *badebec* veut dire badaud, proprement bâille-bec. Seul, le nom primitif de *Galemelle*, synonyme de *Gargamelle*, est spécifiquement normand.

La plus ancienne mention que nous possédions du nom de *Gargantua*, comme sobriquet donné à un valet de ferme (« gros mangeur »), est attestée dans un manuscrit limousin de 1470. Le curé de Mérignat (Creuse) inscrivit à la date du 4 février dans son registre, que *Gargantuas* était venu loger pour deux jours *en la sala*, c'est-à-dire dans le palais de l'évêque de Limoges (4). Ce texte prouve que, dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, la tradition

(1) Cf. l. I, ch. VII : « Le bon homme Grandgousier entendit le cry horrible que son filz avoit faict entrant en lumiere de ce monde, quand il brasmoit demandant, à boyre, à boyre, à boyre, dont il dist, que *grand tu as*, supple le gousier ».

(2) Cf. p. 6 : « Grant Gosier advisa que elle estoit accouchée, et apperceut que c'estoit d'ung filz masle. Adonc le nomma *Gargantua* (lequel est ung verbe grec), qui vault autant à dire comme tu as un beau filz »

(3) Dans un conte gascon, le *Grand Gusié* (Grand-Gésier) est un géant glouton qui avale des oiseaux, du bétail, des hommes et, faute de mieux, les pierres et les bois. Voy. Sébillot, *Gargantua*, p. 289.

(4) C'est à M. A. Leroux qu'on doit cette trouvaille. Voy. son volume *Dernier choix de documents historiques sur le Limousin*, Limoges, 1906, p. 291. M. Ant. Thomas a appelé l'attention des rabelaisants sur ce texte précieux (*Rev. Et. Rab.*, t. IV, p. 217).

gargantuine était déjà populaire dans le Limousin, où les souvenirs de notre géant sont encore aujourd'hui nombreux et vivaces (1).

Voracité. — L'énorme appétit de Gargantua a frappé l'imagination populaire. D'après la *Chronicque*, sa mère qui l'allaita « pouvoit bien porter à chascune de ses mammelles cinquante pippes de laict » (p. 7). Plus tard, le roi Artus, pour récompenser sa bravoure, le fit régaler d'un souper digne de ses proportions gigantesques (2).

Dans le roman rabelaisien, Gargantua, à peine né et baptisé :

lui feurent ordonnées dix et sept mille neuf cens treze vaches de Pautille et de Brehemond, pour l'alaicter ordinairement, car de trouver nourrice suffisante n'estoit possible en tout le pays, consideré la grande quantité de laict requis pour icelluy alimenter. Combien qu'aulcuns docteurs Scotistes ayent affermé que sa mere l'alaicta : et qu'elle pouvoit traire de ses mammelles quatorze cent deux pippes neuf potées de laict pour chascune foys (ch. VII).

Un autre trait de la *Chronicque* avait déjà été utilisé dans le *Pantagruel :*

Pantagruel se asseoyt à table. Et par ce qu'il estoit naturellement phlegmaticque, commençoit son repas quelques douzaines de jambons, de langues de bœuf fumées, de boutargues, d'andouilles, et telz aultres avant coureurs de vin... Ce pendent quatre de ses gens luy gettoient en la bouche l'un après l'autre continument moustarde à pleine palerées, puis beuvoit un horrificque traict de vin blanc, pour luy soulaiger les roignons (ch. XXI).

D'ailleurs, ce thème de la voracité colossale, à laquelle fait allusion le nom même de notre géant, est encore aujourd'hui familier aux traditions populaires (3) et la première mention du

(1) Ces souvenirs sont à peine représentés dans le *Gargantua* de M. Sébillot : le Limousin, comme l'Anjou et la Touraine, na lui a fourni que des contributions insignifiantes. Mais des enquêtes ultérieures pourraient réserver à cet égard des surprises.

(2) « Et pour entrée de table luy fut servy les jambons de quatre cens pourceaulx sallez, sans les andouilles et boudins ; et dedans son potaige, la chair de deux cens lievres ; et quatre cens pains, dont ung chascun pesoit cinquante livres ; et la chair de deux cens beufz gras, dont il avoit mangé les trippes à l'entrée de table... Et chascun quartier de beuf ne luy montoit que ung morceau; et *quatre puissans hommes qui sans cesser, à chascun morceau qu'il mangeoit, luy jectoyent chascun une grande palerée de moustarde en la gorge.* Et pour la desserte luy servent quatre tonnettes de pommes cuyttes, et beut dix tonneaulx de cidre, à cause qu'il ne beuvoit point de vin » (p. 15 à 16).

(3) Voy. P. Sébillot, *Gargantua*, p. 1 et 118.

nom de *Gargantua*, au XV^e^ siècle (on vient de le voir), comme sobriquet d'un valet de ferme, semble déjà posséder cette acception de glouton, qui a survécu jusqu'à nous, en Saintonge comme en Languedoc.

Une pièce de l'ancien théâtre, la *Farce du Goutteux*, du XVI^e^ siècle, relève également cette gourmandise traditionnelle (*Anc. Théâtre* t. II, p. 176) :

> Monsieur, quand la grappe fut meure,
> Incontinent l'on vendengea.
> *Gargantua* beut et mangea,
> A son desjeuner seullement,
> Douze vingt miches de fourment,
> Ung bœuf, deux moutons et un veau.
> Et si a mis du vin nouveau,
> A deux petits traictz dans sa trippe,
> Deux poinçons avec une pippe,
> En attendant qu'on deust disner.

Mais il s'agit ici, très vraisemblablement, d'une allusion au roman rabelaisien lui-même, et non pas d'une tradition indépendante (1).

Massue. — Pour combattre les ennemis du roi Artus, Gargantua demanda (p. 14) « qu'on luy fist une masse de fer de soixante piedz de long et que pour le bout elle feust grosse comme le ventre d'une tine (navire)... La masse fust tantost faicte par la science de Merlin ».

Cette massue était donc *pheée*, comme on disait alors, c'est-à-dire qu'elle résistait à toute arme offensive. Suivant un procédé de transposition qui lui est familier, Rabelais a donné cette massue merveilleuse à l'ennemi de Pantagruel, à Loup-Garou, chef des géants du roi Anarche.

Plus tard, vers 1534, Gallimassue ou Grande massue devient, dans les *Cronicques admirables* (2), le nom du héros de ce pastiche rabelaisien : « Le grant geant nommé *Gallimassue* au pays de Gaulle » n'y occupe pas moins de huit chapitres, fort médiocres d'ailleurs.

Habillement. — La *Chronicque* consacre un chapitre circons-

(1) Cf. Em. Philippot, *Rev. Et. Rab.*, t. IX, p. 372 et suiv., et Abel Lefranc, Introduction, p. XXXII et suiv., à l'édition des *Œuvres de Rabelais.*

(2) Comme l'a montré Seymour de Ricci (*Rev. Et. Rab.*, t. VII, p. 1 à 28), ces *Cronicques* sont l'œuvre de François Girault, auteur d'un pastiche antérieur : ***La grande et merveilleuse vie de trespuissant et redouté roy***

tancié au costume du géant : « Comment Gargantua fut habillé de la livrée du roi Artus ». Les données en passèrent à peu près textuellement — depuis la chemise et le pourpoint jusqu'au bonnet *à la coquarde* et au plumard — dans le chapitre VIII du roman : « Comment on vestit Gargantua ».

Rabelais s'est borné cette fois à y ajouter quelques menus détails d'origine traditionnelle. C'est ainsi que, pour confectionner les gants de notre géant, « feurent mises en œuvre seize peaux de lutins et trois de loups guarous... », peaux douées d'une vertu préservative.

MONTURE. — La *Chronicque* raconte que Merlin fist « une merveilleuse jument pour porter le pere et la mere de Gargantua » (p. 4). Suivant le roman, c'est Fayoles, quart roi de Numidie, qui

> envoya du pays de Africque à Grandgousier une jument, la plus enorme et la plus grande que feut oncques veue, et la plus monstrueuse... Mais sus tout avoit la queue horrible. Car elle estoit poy plus poy moins grosse comme la pile sainct Mars auprès de Langés : et ainsi quarrée avecques les brancars ny plus ny moins ennicrochez, que sont les espicz au blé (ch. XVI).

Montés sur cette jument, nous dit la *Chronicque*, Grant Gosier et Galemelle traversent les forêts de Champagne où la bête fut assaillie par des taons (1).

Rabelais fit sien cet épisode qu'il raconte avec sa vivacité coutumière au chapitre XVI[e] de *Gargantua*.

PARIS. — Un des épisodes les plus curieux de la *Chronicque* est le voyage de Gargantua à Paris, après la mort de ses parents (2).

Gargantua, translaté de Grec en Latin et de Latin en François (s. l. n. d.). Dans celui-ci, comme dans l'autre, de vagues allusions se mêlent à des souvenirs précis tirés du roman de Rabelais. L'importance littéraire de ces deux pastiches est fort mince, leur valeur traditionniste, nulle.

(1) « Ladicte jument, qui avoit la queue de deux cens brasses, et grosse à l'advenant, se print à esmoucher; et alors vous eussiez veu tomber ces gros chesnes menu comme gresle ; et tant continua ladicte beste, que il n'y demoura arbre debout que tout ne fust rué par terre. Et autant en fist en la Beaulce ; car à present n'y a nul boys, et sont contrainctz les gens du pays de eulx chauffer de feurre ou de chaulme ».

(2) « Il lui souvint qu'il avoit ouy dire que Paris estoit la plus grant ville du monde. Il lui print envie de y aller ; car il appetoit à veoir choses nouvelles, comme font jeunes gens. Lors il monta sur sa grant jument et se mist à chemin. Quant il fut près, il se mist à pied et envoya paistre la jument, puis va entrer en la ville et se alla asseoir sur

Rabelais a dramatisé à sa manière ce récit traditionnel, auquel il ne consacre pas moins de trois chapitres (XVII à XX), grâce à l'intervention du plaisant personnage Janotus de Bragmardo, type du docteur sorbonniste qu'il a créé de toutes pièces.

COMPISSERIES. — L'addition de la *Chronicque* de 1533 rapporte qu'à la suite des énormes quantités de cidre avalées par notre géant — exactement « mille cinq cens ponsons » (p. 30) — son déluge urinal fut tellement abondant « qu'il fist une petite riviere, laquelle on appelle encore de present Robec ».

Dans le roman, ce thème traditionnel de l'origine de certains cours d'eau reparaît à plusieurs reprises.

Le pissefort de Gargantua menace de faire périr les Parisiens (ch. XVII), dont il noie « deux cens soixante mille quatre cens dix et huyt, sans les femmes et petiz enfants ». Plus loin, ch. XXII, les « compisseries » des chiens donnent naissance à un ruisseau qui « de present passe à sainct Victor, auquel Guobelin tainct l'escarlatte... » Et ailleurs (l. II, ch. XXXIII), la chaleur de l'urine de Pantagruel produit les « bains chaulx » qui existent « en France en divers lieulx ».

DENT CREUSE. — Il est question dans la *Chronicque* de prisonniers que Gargantua apporta « en la fante de ses manches » (p. 23).

Une autre fois, Gargantua prit cinquante prisonniers, et « les mist en une dent creuse qu'il avoit. En la dite dent creuse avoit ung jeu de paulme pour esbatre lesditz prisonniers. Et mist le Roy dedans sa gibessiere » (p. 27).

Ce curieux épisode devint chez Rabelais le sujet du chapitre XXXVIII : « Comment Gargantua mangea en sallade six pelerins ». Une fois dans la bouche de Gargantua, les pélerins, après avoir évité les meules de ses dents, manquent d'être noyés par le vin qu'il boit :

> une des tours de Nostre-Dame : mais les jambes lui pendoyent jusques en la riviere de Seine; et regardoit les cloches de l'une et puis de l'autre, et se print à bransler les deux qui sont en la grosse tour, lesquelles sont tenues les plus grosses de France. Adonc vous eussiez veu venir les Parisiens tous à la foule qui le regardoyent, et se mocquoyent de ce que il estoit si grant. Lors pensa que il emporteroit ces deux cloches, et que il les pendroit au col de sa jument ainsi qu'il avoit veu des sonnettes au col des mules. Adonc s'en part et les emporte. Qui furent marris, ce furent les Parisiens; car de force ne falloit point user contre luy. Lors se mirent en conseil, et fut dit que l'on yroit le supplier qu'il les apportast et mist en leurs places où il les avoit prinses, et que il s'en allast sans plus revenir, et luy donnerent troys cens beufz et deux cens moutons pour son disner, ce que accorda Gargantua » (p. 11 et 12).

Mais par malheur l'un d'eux tastant avecques son bourdon le pays, à sçavoir s'ilz estoient en sceureté, frappa rudement en la faulte d'une dent creuze, et ferut le nerf de la mandibule, dont feist tres forte douleur à Gargantua (ch. XXXVIII).

Ce fut là leur salut : pour soulager son mal, le géant se fit apporter son curedents et « vous denigea messieurs les pelerins ».

Tels sont les éléments traditionnels que Rabelais a tirés des *Grandes et Inestimables Chronicques*. Remaniés, développés ou transposés, ces détails, relativement peu nombreux, témoignent de l'intime connaissance que Rabelais possédait de la littérature populaire indigène, depuis les fabliaux et les derniers remaniements des romans de chevalerie jusqu'aux récits traditionnels, aux *narrés*, qu'il avait entendus ou recueillis oralement.

Ajoutons que la *Chronicque Gargantuine*, sous une forme abrégée et rajeunie, fit partie, dès le XVII[e] siècle, de la *Bibliothèque bleue* des Oudot, imprimeurs à Troyes. Elle y prit ce titre : « *Les Chroniques du roy Gargantua*, cousin du tres regretté Galimassue... avec les merveilles de Merlin, translaté de Grec en Latin et de Latin en François » (1). Ces vieilles traditions pénétrèrent ainsi à nouveau dans les masses populaires, d'où elles étaient sorties plusieurs siècles auparavant.

Traits ajoutés par Rabelais.

Aux épisodes qui dérivent de sources populaires livresques, Rabelais a ajouté nombre de traits traditionnels, puisés dans le grand courant oral de son époque. Par ailleurs il a procédé par transposition, en attribuant à Pantagruel des faits et gestes que la tradition rattachait à Gargantua ou à d'autres géants du passé. Nous allons examiner ce double aspect complémentaire.

Grossesse. — Gargantua est porté onze mois au ventre de sa mère (ch. III), ce qui, comme le long allaitement, présage un futur héros. Notre auteur atteste le fait par l'autorité à la fois des mythographes, des médecins et des jurisconsultes de l'Antiquité. C'est là un trait commun aux mythes et aux contes populaires.

Naissance. — Gargantua nait « en façon bien estrange » : Gargamelle accouche de l'enfant géant « par l'oreille senestre » (ch. VI), ce qui donne l'occasion à notre auteur de parler des en-

(1) Nous reviendrons sur ce livre de colportage.

fantements étranges et contre nature, en citant à l'appui des récits tirés à la fois de la mythologie et de la littérature orale :

Je vous diz, que à Dieu rien n'est impossible. Et s'il vouloit les femmes auroient doresnavent ainsi leurs enfans par l'aureille.

Bacchus ne fut il engendré par la cuisse de Jupiter ?

Rocquetaillade nasquit il pas du talon de sa mere ?

Crocquemouche de la pantofle de sa nourrice ?

Minerve nasquit elle pas du cerveau par l'aureille de Jupiter ?

Adonis par l'escorce d'un arbre de mirrhe ?

Castor et Pollux de la coque d'un œuf pont et esclous par Leda ?

La naissance des enfants par l'oreille est également mentionnée par Molière, et nous reviendrons sur cette facétie traditionnelle. A la naissance de Pantagruel (l. II, ch. II) se rattache un détail étrange. Alors que Badebec l'enfantait, sortirent de son ventre soixante et huit mulets tous chargés de sel, neuf dromadaires et sept chamaux chargés de jambons, anguillettes, etc. C'est là un souvenir vague de la *Chronicque* (p. 25), où les Hollandoys, pour contenter Gargantua, lui baillèrent pour son déjeuner « deux navires chargés de harenc frays, et deux cens cacques de macquereaulx sallez et vingt barilles plains de moustarde ».

Transferts. — Rabelais use parfois à son gré des traditions qu'il met en œuvre.

C'est ainsi qu'il attribue à Anarche, roi des Dipsodes, et à ses trois cents géants, « tous armez de pierres de tailles » (l. II, ch. xxvi), ce que la *Chronicque gargantuine* raconte des Gots et Magots, ennemis traditionnels du roi Artus. Ailleurs, il transfert à Pantagruel des gestes que la tradition rattache à Gargantua ou à d'autres héros. Tel l'épisode du dolmen de Poitiers, connu sous le nom populaire de *Pierre levée*, sur lequel nous aurons à revenir.

II. — Versions différentes.

En dehors des épisodes consignés dans la *Chronicque gargantuine*, il circulait, à l'époque de Rabelais, d'autres versions qui sont restées étrangères à son roman et que peut-être il a négligées intentionnellement. Nous ne les connaissons malheureusement que par des allusions ou de brèves mentions ; mais elles méritent de nous arrêter, car elles témoignent de l'existence d'une véritable Geste gargantuine, dont Rabelais ne semble avoir

connu et utilisé qu'une faible partie. Etant donné le vague de ces traditions, il ne sera possible d'émettre sur leur compte que des suppositions plus ou moins plausibles.

I. — Gargantua aux cheveux de platre.

La même année qui a vu l'apparition de la *Chronicque* et du *Pantagruel*, le chanoine angevin Charles de Bourdigné a mis ces curieux vers en tête de sa *Legende joyeuse de Maistre Pierre Faifeu* (« Ballade au lysans ») :

De Pathelin n'oyez plus les canticques,
De Jehan de Meun la grand jolyveté,
Ni de Villon les subtiles trafficques,
Car pour tout vray ilz n'ont que nacquetté.
Robert le Dyable a la teste abolye,
Bacchus s'endort et ronfle sur la lye.
Laissez ester Caillette le folastre,
Les quatre filz Aymon vestuz de bleu,
Gargantua qui a chepveulx de plastre :
Voyez les faitz Maistre Pierre Faifeu.

On a fait toutes sortes de suppositions (1) sur cet énigmatique « Gargantua aux chepveulx de plastre », mais aucune n'est satisfaisante. A notre avis, cette appellation renvoie à une représentation plastique, à un rocher anthropomorphe, où l'on croyait apercevoir à distance un géant à cheveux de plâtre. De nos jours, non loin du château de la Roche-Lambert, dans la Haute Loire, un roc qui dessine une tête, vue de profil, porte le nom de *Gargantua* (2). C'est à une tradition expliquant ce *lusus naturæ* que semble se rapporter le livret mentionné par Bourdigné sur le même rang que d'autres livres de colportage, tels que *Les quatre Filz Aymon*, alors que Rabelais établit (comme on le verra) une distinction entre ces diverses productions populaires, suivant leurs origines, orales ou littéraires.

(1) La dernière a été émise par M. Abel Lefranc, dans l'*Introduction* citée, p. xxxii : « Il est vraisemblable que le héros populaire atteignit.. un âge très avancé... de là l'allusion de ses cheveux blancs, « chepueulx de plastre ». Toutefois, ce n'est là qu'une hypothèse : « En effet, une pareille comparaison est étrangère à la langue du xvie siècle, laquelle ne connaît que l'expression proverbiale « battre comme plâtre » (voy. Godefroy).

(2) Cf. Sébillot, *Gargantua*, p. 266, et *Folklore de France*, t. I, p. 30

2. — Descente de Gargantua aux enfers.

Quelques années après l'apparition du *Gargantua*, vers 1540, une sottie normande, la *Farce nouvelle à cinq personnages*, fait allusion à une autre version de la tradition gargantuine (1). Le personnage principal de la pièce, la Mère de Ville, s'adressant à un autre interlocuteur, le Garde-pot qui se démène outre mesure, lui dit :

Jamais le vaillant Fer à bras
N'eust tant charge que tu as.

Et le varlet d'ajouter :

Il a gardé *Garguentuas*,
Quant il trébucha aux enfers.

La descente aux enfers est un des thèmes populaires les plus répandus, familiers à la fois aux mythes, aux légendes et aux contes proprement dits. Le « trebuchement » de Gargantua dont parle la sottie, est inconnu par ailleurs; mais une tradition moderne de la Haute-Bretagne fait également descendre Gargantua dans l'enfer « pour y chercher de l'argent » (2). Ce parallèle, tout lointain qu'il soit, n'en est pas moins curieux comme pendant unique de la version ancienne.

III. — Vestiges matériels.

Les désignations populaires de monuments mégalithiques, se rattachant au nom de Gargantua, se rencontrent d'un bout à l'autre de la France. Elles sont particulièrement fréquentes dans la Beauce, le Berry et la Franche-Comté, mais on les rencontre aussi en Normandie, en Poitou et ailleurs (3).

Ces désignations sont généralement l'écho des traditions relatives à notre géant; mais elles se rattachent parfois à des géants

(1) Voy. l'article de Pierre Champion dans la *Rev. Et. Rab.*, t. IV, p. 273 et suiv.

(2) Sébillot, *Gargantua*, p. 52-53.

(3) Voy. Salomon Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, t. III (1908), p. 364 à 433 : « Les monuments de pierre brute dans le langage et les croyances populaires ». — Paul Sébillot, *Le Folklore de France*, t. I, p. 300 à 412 : « Les Rochers et Pierres. Les empreintes merveilleuses ».

du passé, dont Gargantua a bénéficié au cours des âges. C'est ainsi qu'une charte du XII^e^ siècle appelle *Curia gigantis*, une autre du XIII^e^ *Cathedra gigantis*, les roches de Saint-Pierre-de-Varangeville, dites aujourd'hui *Chaire* ou *Chaise de Gargantua* (1).

Les vestiges que Gargantua a laissés dans la toponymie populaire de la France sont très nombreux. On en a pu dresser des relevés. Des blocs de pierre, des roches à forme singulière, des dolmens, etc., où notre géant a laissé des empreintes (2), y sont désignés comme *le berceau*, *la botte*, *la dent*, *le fauteuil*, *la soupière*, *le lit de Gargantua*.

Le roman renferme plus d'une allusion de ce genre, bien que Rabelais transpose souvent les faits, en attribuant à Pantagruel ce que la tradition rapporte à Gargantua ou à d'autres personnages fabuleux. En voici quelques exemples.

PIERRE LEVÉE DE POITIERS. — Le peuple désigne sous le nom de *pierre levée* un bloc de pierre ou un dolmen, proprement une pierre enlevée d'un endroit et déposée dans un autre, et fait de ce déplacement une des prouesses *gigantales*. Un des plus célèbres de ces blocs à l'époque de Rabelais était la *Pierre levée* de Poitiers. Notre auteur ne manque pas d'en parler :

> De faict vint à Poitiers, pour estudier, et proffita beaucoup, auquel lieu voyant que les escoliers estoyent auculnes fois de loysir et ne sçavoient à quoi passer temps, en eut compassion. Et un jour print d'un grand rochier qu'on nomme Passelourdin, une grosse Roche, ayant environ de douze toizes en quarré, et d'espesseur quatorze pans. Et la mist sur quatre pilliers au milieu d'un champ bien à son ayse : affin que lesdictz escoliers, quand ilz ne sçauroyent aultre chose faire, passassent temps à monter sur ladicte pierre, et là banqueter à force flacons, jambons et pastez, et *escripre leurs noms dessus avec un cousteau*, et de present l'appelle on *La Pierre Levée* (l. II, ch. v)

Comme on le voit, Rabelais attribue à Pantagruel une prouesse que la tradition rattache ailleurs à Gargantua. A Clergy, dans l'Oise, on montre une « pierre levée », dite *Palet de Gargantua*, qui passe pour avoir servi de projectile à des jeux de notre géant ; de même, dans Indre-et-Loire, Eure-et-Loir, dans la Drôme, etc. (3).

La *Chronicque gargantuine* fait allusion à ces jeux du géant (p. 7) : « Auculnes foys il se esbatoit à getter des pierres de hault

(1) Reinach, *loc. cit.*, p. 376.
(2) Idem, p. 376 à 379, et l'ouvrage cité ci-dessus de Sébillot.
(3) Sébillot, *Folk-lore*, t. I, p. 309.

en bas de la montagne, comme font petis enfans, lesquelles n'estoyent point moindres de la pesanteur de troys tonneaulx de vin ».

Plus loin, les parents de Gargantua prennent chacun « un grant rochier » sur leur tête et voyagent ainsi jusqu'au royaume du roi Artus (p. 10) : « Et quant Grant Gosier fut assez avant, il mist le sien sur la rive de la mer, lequel rochier à present est appelé le mont Sainct Michel. Et mist ledit Grant Gosier la poincte contre mont ; et le puis prouver par plusieurs Micheletz » (1).

Tymbre de bourges. — En parlant de l'enfance de Pantagruel, Rabelais relève cette particularité :

Je laisse icy à dire comment à chascun de ses repas il humoit le laict de quatre mille six cens vaches. Et comment pour luy faire un paeslon à cuire sa bouillie furent occupez tous les pesliers de Saumur en Anjou, de Villedieu en Normandie, de Bramont en Lorraine, et luy bailloit on ladicte bouillie en *un grand tymbre qui est encores de present à Bourges près du Palays*, mais les dentz luy estoient desjà tant crues et fortifiées, qu'il en rompit dudict tymbre un grand morceau, comme tres bien apparoist (l. II, ch. IV).

L'appellation de *tymbre*, mot du terroir angevin ou vendéen, au sens d' « auge » ou « cuve », est complètement inconnue en Berry. D'autre part, dans la toponymie populaire, l'absence de tout monument mégalithique portant le nom d'Auge ou Cuve de Gargantua (2), a laissé longtemps obscure l'allusion de Rabelais.

Dans le Berry, les pierres à bassin s'appellent *écuelles de Gargantua* (3). Cette désignation, ici comme ailleurs (4), remonte assez haut. En 1305, suivant une constatation récente (5), dans le compte de Hugues Gouhaut, bailli de Bourges, il est question de la dépense faite pour replacer la *Scutela gigantis* du Palais de Bourges, l'écuelle de pierre du géant qui s'y trouvait de temps immémorial et qui avait été enlevée, parce que, une fois par an,

(1) C'est la forme francisée du picard *miquelots* que Rabelais cite ailleurs (l. I, ch. XXXVIII) : « ... saultans avec leurs bourdons comme font les *micquelots*... »

(2) Voy. la table alphabétique du *Gargantua* de M. Sébillot.

(3) Reinach, p. 378.

(4) Sébillot, *Gargantua*, p. 9.

(5) Voy. une note d'Abel Lefranc, dans la *Revue du XVIe siècle*, t. IV (1916), p. 162 à 165 : « Le *tymbre* de Pantagruel à Bourges », et notre étude, *ibidem*, t. V, p. 82 à 86.

les crieurs de vin la remplissaient de vin destiné aux pauvres (1).

A partir de quelle époque, l'ancienne désignation générale d'*Ecuelle du géant* a-t-elle été remplacée par l'appellation spéciale *Ecuelle de Gargantua?* On l'ignore. Cette substitution de notre géant aux géants anonymes du passé nous a déjà frappé à propos de la *Chaise de Gargantua*, héritière de la *Cathedra gigantis* du XIII^e^ siècle.

Quoi qu'il en soit, Rabelais a dû connaître l'une ou l'autre de ces appellations ainsi que l'affectation spéciale de cette pierre à bassin. A l'époque où il l'a vue, avant 1532, un grand morceau lui manquait, comme il le relève expressément. En donnant à l'écuelle gigantesque le nom de *tymbre*, inconnu dans le Berry, il s'est simplement servi du procédé de transfert qui lui est familier. Tout en partant de la réalité, il en use librement et interprète les faits à sa fantaisie.

IV. — **Derniers échos.**

La tradition a groupé, autour de Gargantua, une masse de souvenirs qu'elle avait rattachés auparavant à de nombreux géants, anonymes et locaux. Rabelais s'est amusé à énumérer, parmi les ancêtres de notre géant, une soixantaine de personnages mythiques qu'il a empruntés à tous les âges et à tous les peuples. L'idée est juste et le procédé conforme à la tradition elle-même qui a fait bénéficier Gargantua des prouesses des géants antérieurs. Il s'est ainsi constitué, comme nous l'avons dit, une véritable Geste gargantuine.

On a essayé d'en recueillir les traces dans toutes les provinces de France (2). Une première enquête a constaté (chose curieuse à noter) que ces traditions sont moins nombreuses dans la Touraine et dans l'Anjou que dans les pays voisins (3). Il se peut qu'une pareille constatation soit infirmée par des recherches ultérieures; car, dans une province toute voisine, le regretté Jean Baffier, sculpteur berrichon (comme il aimait à s'intituler), nous a donné la geste berrichonne de Gargantua telle qu'il l'a recueillie de la bouche de ses parents et des vieillards de son village (4).

(1) *Ibidem*, p. 163.

(2) C'est l'objet du livre souvent cité de Paul Sébillot, *Gargantua dans les traditions populaires,* Paris, 1883.

(3) *Idem,* préface.

(4) *Nos Géants d'autrefois. Récits berrichons,* Paris, 1920.

Les traditions gargantuines modernes sont généralement indépendantes des *Grandes Chronicques*, à plus forte raison du *Gargantua* de Rabelais : « Parfois, le conte et le roman se rencontrent sur un détail ou un épisode, mais presque toujours les souvenirs du *Gargantua* du peuple et du *Gargantua* littéraire n'ont que des ressemblances passagères » (1).

Dans la littérature orale moderne, le type similaire le plus fréquent est *Jean de l'Ours*, qui, comme Gargantua, a hérité des prouesses des géants de jadis. Petit garçon, il est déjà d'une force extraordinaire. A quinze ans il se forge une canne de fer qui pèse cinq cents livres. En partant, il rencontre sur son chemin plusieurs géants comme Brise-Chênes, Tranche-Montagnes, etc., dont il fait ses compagnons, à l'exemple de Pantagruel qui s'associe des auxiliaires, des « apostoles », chacun représentant une force ou une qualité extraordinaire. Nous avons déjà mentionné ce trait commun à Rabelais et aux traditions populaires.

V. — Cycle gigantal (2).

Le roman rabelaisien n'est en somme que l'histoire de trois générations de géants graduellement policés et rendus à l'humanité. Mais à côté de ces protagonistes de son choix, Rabelais fait aussi place aux géants traditionnels.

Voici tout d'abord le type du géant brutal, force élémentaire de la nature, qu'il appelle *Loup-Garou*, à cause de sa férocité. Il est tout « armé d'enclumes cyclopicques » (l. II, ch. xxix) et il manie aisément une massue d'acier « pesant neuf mille sept cens quintaulx » et qui est *pheée*... Il s'approche de Pantagruel « la gueule ouverte », en brandissant sa massue enchantée et proférant des menaces terribles, mais notre « pauvre bon homme » finit par en avoir raison.

Viennent ensuite deux autres géants traditionnels, dont Rabelais fait mention à propos des enfantements étranges : *Crocquemousche* et *Roquetaillade* (l. I, ch. vi), que nous avons déjà cités. A première vue, on serait tenté de prendre ces noms pour des inventions de notre auteur. Il n'en est rien.

Le premier, *Crocquemouche*, qui naquit « de la pantoufle de

(1) Sébillot, *Gargantua*, p. xxiv.

(2) Rabelais emploie à plusieurs reprises cette épithète *gigantale*, ancien équivalen de *gigantesque*.

sa nourrice », est un géant apparenté à Gargantua, dont un des ancêtres porte le nom de *Happemousche*, dans la généalogie « gigantale » sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure. Son pendant est le géant *Mouschillon*, que frère Antoine du Saix mentionne, à côté de Gargantua, dans son *Esperon de discioline* (1532) :

> Dieu saict comment vous verrez lors galler
> Gargantua, *Mouschillon*, Barberousse (1).

Rabelais donne ailleurs le nom de *Crocquemousche* à l'empereur Domitien (l. III, ch. XLVI) qui, vers la fin de son règne, rendu cruel par la peur, fit massacrer un grand nombre de nobles et de personnages de son entourage.

L'autre nom de géant, *Roquetaillade*, signifie proprement « Roche taillée » et renvoie à une origine provençale (aujourd'hui, nom d'une commune du département de l'Aude). Cette appellation fait allusion à sa taille colossale ; c'est un géant des contes d'enfants, à qui on raconte qu'il est sorti « du talon de sa mère ».

Nous arrivons maintenant à la célèbre généalogie de Pantagruel, au relevé de soixante générations de géants, dont les noms ont été puisés aux sources fabuleuses les plus diverses. Nous passerons sur les emprunts faits à la Bible et à la mythologie, à l'épopée médiévale et burlesque, à des sources secondaires et tertiaires (2), et finalement sur quelques mentions particulières à notre auteur, pour nous arrêter exclusivement aux noms d'apparence traditionnelle.

Certains de ces noms de géants font ressortir leur taille démesurée : tel *Falourdin*, géant long et pesant comme une falourde ou gros fagot de bûches lié par les deux bouts.

D'autres se rapportent à la stupidité que l'imagination populaire attribue aux géants : tel *Badeloury* « qui tua sept vaches pour manger leur foye », dont le nom signifie proprement badaud ou stupide (3).

Plusieurs de ces noms font allusion à la voracité ou gloutonnerie traditionnelle des géants :

Engoulevent, épithète ancienne donnée à un famélique : un

(1) Voy. *Rev. Et. Rab.*, t. IX, p. 244.
(2) Voy. Appendice D : Origines littéraires.
(3) Cf. Henri Estienne, *Apologie*, t. I, p. 64 : « ... *badaud* que le vulgaire en quelques lieux appelle *badlori* ».

Pierre *Engoulevent* figure dans le rôle de la *Taille* de 1292, et dans une pièce en vers de la fin du xv^e^ siècle, attribuée à Villon, Baillevent et Malepaye logent « près la clousture de Monsieur d'*Engoulevent* », lequel habite au pays de Claquedent. Dans la langue générale, *engoulevent* désigne le passereau qui, en volant, tient son large bec ouvert.

Happemousche, que nous avons déjà rapproché du géant apparenté *Crocquemousche*. Du Fail donne à un des personnages de ses *Propos rustiques* (ch. xiii) le nom de *Gobemouche* : « C'estoit un terrible senault et bon vilain, et payoit voluntiers pinte ou tout le pot ». Dans la langue courante, *gobe-mouche* désigne un passereau qui se nourrit principalement de mouches.

Maschefain (1), qui mâche ou mange du foin (2), nom apparenté au monstre *Maschecroutte* (l. IV, ch. lix), sorte d'épouvantail de carnaval que nous avons déjà mentionné.

La conception du géant, telle qu'elle résulte de l'ensemble de cette nomenclature et des traits individuels consignés par Rabelais, répond à peu près à celle de l'imagination populaire. Physiquement, ces personnages monstrueux sont caractérisés par leur membrure colossale et, par suite, leur esprit borné. C'est une sorte de compensation idéale que la mentalité des foules se complait à établir entre le physique et le moral, l'esprit dominant la matière.

De là le contraste entre la stature colossale du géant et son intelligence fruste. Rabelais s'est parfaitement conformé à cette psychologie populaire, lorsqu'il fait de Pantagruel, même policé et humanisé, un esprit sans grande initiative et jusqu'à un certain point sans ressources. Sa force surhumaine reste comme impuissante, faute de souplesse.

Lorsque Thaumaste, grand clerc d'Angleterre, lui propose d'arguer par signes, il entre « en la haulte gamme et de toute la nuict ne faisoit que ravasser » (l. II, ch. xviii). C'est Panurge qui prend sa place et fait quinaud l'Anglais.

Lors de son duel terrible avec Loup-Garou, le « pauvre bon hommet » de géant, consterné à la vue de son colossal rival, jette les yeux au ciel et se recommande à Dieu.

Et pendant la Tempête, après avoir prié « en fervente devo-

(1) Anc. fr. et dial. (Norm., Pic., etc.) *fain*, foin.
(2) Le terme est antérieur à Rabelais (voy. Godefroy).

tion », il se borne à tenir le mât fort et ferme, c'est-à-dire en somme à rester immobile, alors que Frère Jean se démène de toutes ses forces et manœuvre comme un marin consommé.

Chez Pantagruel, la bonhomie l'emporte sur l'intelligence, le cœur sur l'esprit. Géant humanisé, il finit par devenir « le meilleur petit et grand bon hommet qui oncques ceignit espée ». Mais l'initiative, l'action féconde et décisive est réservée à Frère Jean ; la souplesse de l'intelligence, l'esprit inventif, à Panurge, l'homme aux mille ressources. Ce sont eux qui sauvent, dans les conjonctures difficiles, leur bon maître géant, dont l'esprit a gardé quelque chose de son infirmité primordiale, bien que par ailleurs il se montre à nous tel que l'a façonné le génie de Rabelais, juge indulgent des humaines faiblesses et parangon de cette sérénité d'âme qui est au fond même du pantagruélisme, c'est-à-dire, en définitive, de la sagesse humaine.

B. — *TRADITIONS MÉDIÉVALES.*

Les traditions *gigantales* que nous venons d'étudier appartiennent au grand courant oral et leurs origines sont foncièrement populaires. Le roman de Rabelais renferme en outre quelques traditions de source littéraire remontant au Moyen Age et qui sont devenues à leur tour populaires, en pénétrant dans les masses. En voici deux qui méritent de nous arrêter.

1. — Gots et Magots.

La source première de ces noms devenus traditionnels est la Sainte Ecriture, tout particulièrement l'*Apocalypse de saint Jean* (ch. x), qui, s'inspirant d'une prophétie d'*Ezéchiel* (ch. xxxviii et xxxix), prédit qu'après le règne de mille ans, *Gog et Magog* marcheront contre la ville sainte, mais seront anéantis par le feu du ciel. De la Bible, ces noms collectifs des peuples du Nord pénétrèrent dans le roman d'Alexandre le Grand, où ils figurent parmi les vassaux que Porus appelle à son aide :

> *Gos et Magos* (1) i viennent de la terre des Turcs.
> (Ed. Paul Meyer, t. II, p 265)

(1) Variante : *Gos et Margos.*

Porus vaincu, Alexandre le Grand enclot Gots et Magots dans les défilés des montagnes où ils se sont réfugiés.

Cette tradition médiévale est encore vivace au XV^e^ siècle, où on la lit à la fois dans Christine de Pisan et dans Joinville (1). Au XVI^e^ siècle, les *Gos et Magos* représentent, dans les *Grandes Chronicques* (1532), les ennemis mortels du roi Artus : « Voilà les traistres *Gos et Magos* qui nuyt et jour nous veulent destruire » (p. 15), dit le roi à Gargantua. Ils étaient « fors et puissans, armez de pierre de taille » et horribles à voir, mais notre géant les défit et les anéantit.

Le caractère fabuleux de ces noms apparaît encore dans le *Grand Parangon des Nouvelles nouvelles* (1535) par Nicolas de Troyes (2). Rabelais y fait également allusion (l. I, ch. LIV) :

> Torcoulx, badaulx, plus que n'estoient les *Gotz*
> Ny Ostrogotz, precurseurs des *Magotz*...

et ailleurs (l. IV, ch. LVI) : « Ouysmes... *goth*, *magoth*, et ne sçay quelz autres motz barbares ».

Enfin, il en fait l'application aux moines fanatiques, ennemis de toute culture, qu'il exclut de son Abbaye de Thélème. Vers la même époque, Marot s'en sert, avec le même sens, dans sa IV^e^ épitre du « Coq-à-l'âne » (1536) :

> Ilz sont de chaude rencontrée
> Bigotz, Cagotz, *Gotz et Magotz*,
> Fagotz, Escargotz et Margotz (3).

C'est ainsi que ces noms bibliques traditionnels ont été employés tour à tour pour désigner différents peuples barbares (4) ;

(1) Voy., à ce sujet, nos recherches dans la *Rev. Et. Rab.*, t. VIII, p. 148-151, et *Revue du XVI^e^ siècle*, t. IV, p. 283 à 284.

(2) Ed. Mabille, p. 42 : « Si print congé de ses freres et se mit à chemin, et tant chemina par ses journées qu'il passa la mer Rouge et tout le pays d'Indie et la petite Egypte, et se vint jetter en une estrange terre qui est quasi le grant chemin à tirer en Paradis terrestre, et là sont *Gots et Magots*, Tartarins, Barbarins et plusieurs bestes sauvages ».

(3) Par *fagots* et *margots*, le poète désigne les allumeurs de bûchers, comme il ressort de sa II^e^ *Epitre* (1535) :

> ... ces cagots
> Et ne preschent que des fagots
> Contre ces povres heretiques.

Quant à *escargots*, c'est l'image des moines hypocrites.

(4) Voy. Hallberg, *L'Extrême Orient dans la littérature et la carto-*

ils furent ensuite rapprochés par assonance des Goths (1) et Ostrogoths, et finalement appliqués par les écrivains de la Renaissance aux théologiens sorbonnistes héritiers du Moyen Age.

2. — Prêtre Jean.

Ce personnage mystérieux des traditions médiévales est souvent mis en rapport avec les Gots et Magots, qui, après avoir été appliqués aux Scythes, Turcs et Tartares, finirent par désigner les peuples barbares de l'Extrême-Orient.

Dans Joinville, par exemple, les Tartares étaient d'abord sujets d' « un prince crestien, le *Prestre Jehan*, auquel il payoient tribut » (2). Suivant Enciso, géographe espagnol du début du XVI^e^ siècle, dont la *Suma de Geografia* (1519) a été traduite en français par Alphonse le Saintongeois (1544), « du Gange en oriant jusques à la derniere Inde qui est appelée Cattay, là où souloyent estre les terres du *Prestre Jehan* et la terre des Gotz et Magotz » (3).

Cette tradition du Prêtre Jean remonte au XII^e^ siècle, lorsque se répandit en Europe le bruit qu'il existait en Asie un souverain chrétien. En 1165, on colportait une lettre du Prêtre Jean aux rois d'Occident, décrivant les merveilles de son royaume. Au XIII^e^ siècle, Rutebeuf en fait mention dans son *Dit de l'Erberie ;* au XIV^e^, le frère franciscain Odoric de Pordenone, qui parcourut l'Asie entre 1318 et 1330, donna les premiers détails sur les Indes. Un chapitre de ses *Voyages*, le XVIII^e^, est intitulé : « De Pentexoire, la terre au *Prestres Jean* ». On y lit ce détail : « Entre lui (le Prestre Jehan) et le grand Caan de Cathay a telles convenances et alliances que Prestre Jehan a tous dis à femme la fille du Grand Caan et ainsi leur predecesseur » (4).

Ces curieux détails passèrent ensuite dans les fameux *Voyages* de Mandeville, écrits entre 1322 et 1357, dont les récits, où le merveilleux le dispute au fantastique, fourmillent de monstres,

graphie de l'Occident des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, Göteborg, 1907, p. 260 à 265.

(1) Isidore, dans ses *Etymologiae* (l. XI, ch. II), remarque déjà : « Gothi a Magog filio Japhet nominati putantur ».

(2) Ed. de Wailly, p. 260.

(3) Voy. *Rev. Et. Rab.*, t. X, p. 59.

(4) Cf. *ibid.*, t. IX, p. 271.

de prodiges et de fables de toutes sortes. C'est ce caractère romanesque qui explique leur étonnante popularité pendant trois siècles, du XIV^e^ au XVI^e^, et la place que Rabelais leur assigne, sous le nom de Monteville (1), parmi les livres « dignes de mémoire » et éminemment populaires.

On sait aussi qu'à la fin de son deuxième livre, l'auteur de *Pantagruel* s'engage, entre autres promesses fallacieuses, à narrer « comment Pantagruel espousa la fille du Roy de Inde, dict *Prestre Jehan* ». Or, Mandeville avait consacré à ce dernier un chapitre circonstancié de ses *Voyages*, le XXX^e^, où on lisait (d'après la version de Lyon, 1480, qu'avait probablement lue Rabelais) : « ... la terre *Prestre Jehan* le Grand, Empereur de Inde... Prestre Jehan prend tousjours en mariage la fille du grand Cam et le Grand Cam prend pour la premiere femme la fille de Prestre Jehan... ». Suit la description des merveilles de son palais et de sa cour que Rabelais aurait probablement mise à profit, s'il avait écrit les chapitres projetés sur les voyages de son héros.

La géographie de la fin du Moyen Age ne connaît pas de royaume plus changeant que l'Etat du Prestre Jehan, véritable Protée, tour à tour logé dans tous les pays de l'Asie (2). Mais c'est Mandeville qui, le premier, fait de son souverain l'empereur de l'Inde et fournit à Rabelais la mention de cette dignité et l'allusion au mariage de sa fille. On a fini au XVI^e^ siècle, avec les bouleversements politiques, par le reléguer dans l'Abyssinie, et c'est comme Négus que le connaissent du Fail et les autres écrivains de l'époque, Belon et Guillaume Bouchet (3).

Rabelais lui-même, après en avoir fait l'empereur de l'Inde, lui donne plus tard, dans le nouveau Prologue du *Quart livre*, le titre de « roy des Perses » (4).

(1) Voy. notre travail sur Monteville, dans *Rev. Et. Rab.*, t. IX, p. 265 à 274.

(2) Voy. l'ouvrage cité ci-dessus d'I. Hallberg, p. 281 à 285.

(3) Nous avons cité ces textes dans la *Rev. Et. Rab.*, t. VIII, p. 357 à 378.

(4) Dans les premières éditions de son roman, Rabelais écrit *Prestre Jehan*, reflet du nom médiéval *Presbyter Johannes;* dans les suivantes, *Presthan*, forme contractée de la précédente, tandis que Montaigne adopte la forme italienne *Prette Jan.* Cf. G. Oppert, *Der Presbyter Johannes*, Berlin, 2^e^ éd., 1870.

Le dernier écho de cette tradition médiévale se trouve dans Molière (1), qui, traçant le portrait du nouvelliste ou gazetier de l'époque, dit qu' « il est informé de tout ce qui s'agite dans le conseil d'en haut du *Prêtre Jean* et du grand Mogol ».

Ces traditions livresques, d'origine religieuse ou profane, étaient encore pleinement vivaces dans la première moitié du XVI^e^ siècle, comme le montrent les textes, populaires et littéraires, que nous venons de citer. La tradition notamment des Gots et Magots n'est pas restée sans influence sur la langue. Cet appellatif biblique, appliqué en dernier lieu à différents peuples barbares et spécialement aux Tartares de l'Asie centrale, avait été donné au XVI^e^ siècle à une espèce de gros singe, au *magot* (dit alors aussi *tartarin*). Ce nom simien représente ainsi la dernière survivance d'une tradition millénaire (2).

(1) Voy., à ce sujet, une note de l'édition Despois et Ménard des *Œuvres de Molière*, t. VIII, p. 155.

(2) Voy. ci-dessus, p. 32.

CHAPITRE IV

CHANSONS POPULAIRES

A l'occasion d'un trophée érigé à Pantagruel, Rabelais fait mention de « petites chansonnettes villaticques » (l. II, ch. XXVII), c'est-à-dire rustiques. Il en goûtait sûrement le naturel et le charme.

Cette épithète de *villaticque* rappelle les « *vilanelles* de Gascoigne » de Montaigne, à propos desquelles l'auteur des *Essais* emploie pour la première fois l'expression de *poésie populaire,* qui depuis a fait fortune, mais dont déjà il trace cette admirable caractéristique (l. I, ch. LIV) : « La poësie populaire et purement naturelle a des naïfvetez et graces, par où elle se compare à la principale beauté de la poësie parfaicte, selon l'art ; comme il se veoid ez villanelles de Gascoigne, et aux chansons qu'on nous rapporte des nations qui n'ont cognoissance d'aulcune science, n'y mesme d'escripture ».

Un siècle, plus tard, Molière, par la bouche d'Alceste, refait, lui aussi, l'éloge de la chanson rustique, expression immédiate de la nature (*Le Misanthrope*, acte I, sc. II) :

Le méchant goût du siècle en cela me fait peur ;
Nos pères, tout grossiers, l'avoient beaucoup meilleur,
Et je prise bien moins tout ce que l'on admire,
Qu'une vieille chanson que je m'en vais vous dire :
Si le roi m'avoit donné
Paris, sa grand'ville...
La rime n'est pas riche, et le style en est vieux :
Mais ne voyez-vous pas que cela vaut bien mieux
Que ces colifichets dont le bon sens murmure,
Et que la passion parle là toute pure ?

Les recueils de chansons abondent au XVI^e^ siècle, souvent mises « en parties » par les compositeurs de l'époque, qui

en interprètent l'air (1). Certaines de ces publications devenues rarissimes viennent d'être réimprimées (2).

On en trouve l'écho chez Rabelais et chez les auteurs contemporains.

La *Condamnacion de Bancquetz*, moralité de 1507, cite par leur vers initial une douzaine de chansons galantes en vogue au temps de Louis XII, dont on n'a pu jusqu'ici retrouver le texte (3).

Dès 1538, l'opuscule intitulé *Le Disciple de Pantagruel* donne une liste d'airs de danse beaucoup plus nourrie (près de deux cents) représentés par le premier vers des chansons alors en vogue. On sait que cette nomenclature a passé presque toute entière dans le Manuscrit du *V^e livre*. Elle offre de nombreuses chansons, qui trouvent leurs correspondants dans celles du XV^e siècle publiées par Gaston Paris (1875), telles la « Chanson de la Maumariée » (p. 5) avec sa variante gasconne « Se jo son maumaridoo » (pièce CXIX) (4).

(1) Voici les titres les plus connus de ces recueils :

La Fleur des chansons. Les grandes chansons nouvelles qui sont au nombre cent et dix, s. l. n. d. [Paris, 1528].

Trente et une chansons musicales à 4 parties par Pierre Attaignant, Paris, 1528. — Idem, *Trente et sept chansons musicales*, Paris, 1531.

S'ensuyvent plusieurs belles chansons nouvelles, avec plusieurs aultres retirées des anciennes impressions, comme pourrez les veoir en la table laquelle sont les premieres lignes de chansons, Paris, 1535.

Les Chansons nouvellement assemblées outre les anciennes impressions [par Clém. Marot], s. l. 1538.

Voy. De Beaurepaire-Froment, *Bibliographie des chants populaires français*, 3^e éd., Paris, 1911.

(2) La *Fleur des chansons* a été de nos jours deux fois réimprimée : par Techener (1833) et par Duquesne (1856).

Les publications musicales de Pierre Attaignant ont été réimprimées par Henry Expert dans la V^e livraison de ses *Maitres de la Renaissance française*, Paris, 1897, in-4.

(3) Cf. Jacob, *Recueil de farces*, p. 314, note, et Ed. Fournier, *Theâtre de la Renaissance*, p. 230 : « Nous avons cherché la trace de la première chanson et celle des onze autres qui suivent, sans rien trouver ».

(4) Rappelons le dernier couplet d'une autre chanson du XV^e siècle (éd. G. Paris, p. 133):

Nous en iron (*sic*) jouer au boys
Soubz la belle ramée,
Et chanterons ung chant piteux
Pour les maumariées.

En voici quelques autres :

A l'ombre d'un buyssonnet, (1)
L'orée d'une saulaye,
Moi seul par un matinet,
Plus pensif que ne souloye,
Advis me fut que j'estoye
Couché revers pour dormir,
Et ma dame je perdoys :
Lors je me pris à gemir (pièce XX).

C'est simplement donner congié (2)
A un sien amy quant on l'a...
A tous les moynes j'eusse dit : Va !
Pourvoyés vous, car j'ai changé... (pièce LXXVII)

Fortune a tort :
Par son effort
Son grand descort
Sans nul confort
Ousté m'a la presence... (pièce XCII)

On doit bien aymé l'oisellet,
Qui chante par nature
Ce mois de mai sur le muguet
Tant comme la nuit dure (pièce CIX).

Dans ses *Propos rustiques* (1547), du Fail, ch. IV et VI, fait mention d'une vingtaine de chansons citées par les premiers mots ou par les vers les plus connus (3). Aucune n'est commune à Rabelais, si ce n'est *Avons point veu la Peronnelle* ? air rustique que les paysans revenant du travail « entonnoient de la plus haute mesure ». Cette chanson, très répandue aux XV^e^-XVI^e^ siècles (4), a été ajoutée à la liste de du Fail par l'interpolateur angevin (1548).

Dans la « Farce nouvelle d'ung savetier nommé Calbain » (imprimée en 1548), le savetier et sa femme chantent nombre

(1) Cf. *V^e^ livre*, ch. VII :

A l'orée d'un buissonnet,
Ses brebiettes gardoit...

(2) C'est le premier vers que cite seul la liste insérée dans le Manuscrit du *V^e^ livre*.

(3) Voy. le commentaire de la Borderie, p. 247 à 257.

(4) Cf. recueil Gaston Paris, pièce XXXIX :

Av'ons point veu la Perronnelle
Que les gendarmes ont emmenée ?

Elle figure dans la *Farce de Calbain* et dans la *Comédie des Chansons*. Voy. Livet, *Lexique de Molière*, t. III, p. 257-258.

de couplets de diverses chansons populaires de l'époque au nombre de vingt-sept (1).

Finalement, la *Comédie des Chansons* de 1640 en contient un grand nombre qui remontent aux XV^e^-XVI^e^ siècles (2).

Passons maintenant aux divers genres de chansons qu'on trouve représentées dans l'œuvre rabelaisienne.

I. — Chansons religieuses.

Le XVI^e^ siècle est l'époque par excellence des Noëls ou chansons religieuses consacrées à la naissance du Christ. Le plus ancien recueil imprimé connu remonte à 1515 environ et porte ce titre qui reparaît dans les impressions ultérieures : *Les Noëlz nouvellement faicts et composez en l'honneur de la nativité de Jesucrist et de sa tres digne mere* (s. l. n. d., in-12).

Chaque province a eu son recueil de Noëls : l'Anjou, celui de Jehan Daniel, organiste à Angers (1520-1530) ; la Touraine, *La grande Bible des Noëls*, parue à Tours (sans date), gothique (3).

Estienne Pasquier relève leur vogue extraordinaire et prolongée toute l'année : « En ma jeunesse, c'estoit une coustume que l'on avoit tournée ceremonie de chanter tous les soirs presque en chasque famille des Nouëls, qui estoient chansons spirituelles faites en l'honneur de nostre Seigneur... » (4).

Et Antoine du Verdier parle du grand nombre de recueils de Noëls, imprimés ou manuscrits : « Il n'y a en France paroisse où l'on n'en fasse, pour les chanter tous les ans aux fêtes de Noël » (5).

Le seul connu des auteurs de Noëls poitevins est Lucas Lemoigne, curé de Saint Georges et de Notre-Dame du Puy-la-Garde, au diocèse de Poitiers, qui publia à Paris, en 1520, un in-12 gothique, les « *Grans Noëls nouveaux*, reduits sur le

(1) Cette farce a été réimprimée dans l'*Ancien Théâtre* de Viollet-le-Duc.

(2) Réimprimée dans le même recueil, t. IX.

(3) Voy. H. Lemaître et H. Clouzot, *Trente Noëls poitevins du XV^e^ au XVIII^e^ siècle*, Niort, 1908, et principalement Löpelmann, *Das Weihnachtslied der Franzosen und der übrigen romanischen Völker*, 1914 (dans *Romanische Forchungen*, t. XXXII, p. 489 à 616), bibliographie, p. 602 à 614.

(4) *Recherches sur la France*, l. VIII, ch. xx.

(5) Dans sa *Bibliothèque Françoise* (1585).

chant de plusieurs chansons nouvelles ». Or Rabelais, qui fait parfois mention de noëls, en les citant sous leur forme poitevine, écrit dans l'ancien Prologue du *Quart livre* : « En Angiers estoit pour lors un vieux oncle, Seigneur de Sainct Georges, nommé Frapin : c'est celuy qui a faict et composé les beaux et joyeux Noelz, en languaige Poictevin ».

On s'est demandé si cet oncle Frapin, seigneur de Saint Georges et auteur de noëls poitevins, n'était pas tout bonnement Lucas Lemoigne, curé de Saint Georges (1). Mais étant donné la précision de l'onomastique rabelaisienne, le nom de *Frapin*, porté d'ailleurs par un aïeul maternel de l'auteur, s'oppose à une pareille identification. La question reste en suspens.

Toujours est-il que Frère Jean, au fort de la tempête, entonne, en guise de *celeume*, un vieux noël poitevin :

Je n'en daignerois rien craindre,
Car le jour est feriau,
Nau, nau, nau ! (2)

C'est le refrain d'un ancien noël poitevin conservé dans le manuscrit de l'Arsenal :

Au saint nau
Chanteray, sans point me feindre,
Y n'en daigneray ren creindre,
Car le jour est feriau (3).

Autre souvenir dans la bouche de Panurge (l. III, ch. XIV) :

Qui ne le croid,
D'enfer aille au gibet,
Noel, nouvelet.

Cette fois il s'agit d'un noël inséré dans la *Grande Bible des Noëls* :

Noel novelet, noel chantons icy,
Novelles gens crions à Dieu mercy,
Chantons noel pour ung roy novelet.
. . . . . .
Ung prestre vint dont je fuz esbahy
Qui par parolles mon cueur espanouyt...

(1) Cf. Burgaud des Marets, *Œuvres de Rabelais*, t. II, p. 3.

(2) *Nau* est la forme poitevine, répondant à *noel*.

(3) Première pièce du recueil de H. Lemaître et H. Clouzot. Les éditeurs l'assignent au XVe siècle, faute d'une désignation plus précise du manuscrit de l'Arsenal.

Et si me dit : « Frere, creis tu icy ?
Et si tu y croys, és cieux seras ravy,
Si tu n'y croys, d'enfer va au gibet (1).

Les noëls poitevins restèrent en vogue jusqu'au XVIII^e siècle. Ceux de Bourgogne furent remaniés en 1700 par le bourguignon Bernard de La Monnoye, auquel ils durent un regain de popularité.

Au XVI^e siècle, Clément Marot a composé des noëls ou pastourelles.

II. — Chansons sentimentales.

Les chansons sentimentales constituent la catégorie la plus nombreuse aux XV^e-XVI^e siècles. Elles abondent dans les recueils de l'époque et figurent, pour la plupart, dans la liste donnée par le *Disciple de Pantagruel* (1538), passée tout entière ou à peu près dans le Manuscrit du *V^e livre*. Nous en avons déjà cité quelques-unes. En voici deux autres qu'on lit dans le premier livre du roman :

Ho, Regnault,
Reveille toy, veille !
O Regnault,
Reveille toy !

est la chanson que chante à pleine voix Frère Jean « pour reveiller ses compagnons » (l. I, ch. XLI). C'est le refrain d'une chanson recueillie par Tarbé (dans son *Romancero de Champagne*, t. III, p. 4) et qui se chante encore dans diverses provinces, où Thomas remplace Regnault (2).

Les males nuyctz,
Les travaulx et ennuys...

paroles d'amour que Panurge adresse à la dame parisienne (l. II, ch. XVII) proviennent également de quelque chanson élégiaque, dont la source reste à trouver.

III. — Chansons bachiques.

On sait quel rôle la beuverie joue dans le roman de Rabelais. Les « Propos des bienyvres », dans *Gargantua*, offrent un

(1) Cité par H. Clouzot, dans *Rev. Et. Rab.*, t. IV, p. 188.
(2) Voy. *Œuvres de Rabelais*, éd. Lefranc, t. I, p. 345.

tableau d'un parfait réalisme. Frère Jean est le type du biberon toujours altéré, pour lequel (comme pour les Gascons) *vivere* devient *bibere*. Le vocabulaire rabelaisien de la beuverie est le plus copieux qu'on connaisse. Tous les poètes bachiques ultérieurs (et en premier lieu Jean le Houx) y ont puisé à pleines mains.

Il est surprenant dès lors qu'on ne rencontre dans notre roman aucune chanson bachique, sauf peut-être les quatre vers cités par Epistémon dans sa descente aux enfers (l. II, ch. xxx) :

Je veiz Epictete vestu gualentement à la françoyse, soubz une belle ramée avecques force Damoizelles se rigolant, beuvant, dansant, faisant en tous cas grande chere, et auprès de luy force escuz au soleil. Au dessus de la treille estoient pour sa devise ces vers escriptz :

Saulter, dancer, faire les tours,
Et boyre vin blanc et vermeil :
Et ne faire rien tous les jours
Que compter escuz au soleil.

Lors quand me veit, il me invita à boire avecques luy courtoisement, ce que je feiz voluntiers, et chopinasmes theologalement.

On ignore d'ailleurs la source de cette chanson.

En revanche, des vers bachiques isolés s'y rencontrent çà et là. Tels, dans les « Propos des bienyvres » :

Hume, Guillot,
Encores y en a il un pot.

Ou encore ce refrain dans la bouche de Frère Jean (l. I, ch. XL): « Ha ! ha ! (dist le moyne) serois je en dangier de noyer, veu que suis en l'eau jusques au nez ? Non, non. *Quare ? Quia.*

Elle en sort bien,
Mais poinct n'y entre,
Car il est bien antidoté de pampre.

Une recherche spéciale pourrait mettre au jour plus d'un fragment de ce genre.

IV. — **Chansons satiriques.**

La plus fameuse est :

Faulte d'argent, douleur sans pareille, qui revient souvent chez Rabelais (l. II, ch. XVI ; l. IV, ch. XXXV, etc.). C'est à propos de Panurge qui y « estoit subject de nature ».

Voici comment Rabelais décrit cette maladie épidémique, dans sa *Pantagruéline Prognostication*, ch. III :

Et regnera, quasi universellement, une maladie bien horrible, et redoubtable : maligne, perverse, espouventable, et mal plaisante, laquelle rendra le monde bien estonné, et dont plusieurs ne sçauront de quel bois faire fleches, et bien souvent composeront en ravasserie, sillogisans en la pierre philosophale, et és oreilles de Midas. Je tremble de peur, quand je y pense, car je vous dy : qu'elle sera epidimiale et l'appelle *Averroys* vij. Colliget (1) : *Faulte d'argent.*

Cette maladie spéciale, inconnue aux traités de médecine, est par contre très fréquente dans les écrits des poètes du XVI^e^ siècle. Le vers cité par Rabelais revient souvent dans les rondeaux de Collerye (n° 49, 50, 65, 71, etc.) :

Faulte d'argent est douleur non pareille,
Faulte d'argent, ung ennmy parfait,
Faulte d'argent, par dit et par fait,
Qui bons rustres de tristesse traveille.

Dans la *Sottie* de Gringore, la Commune chante à son tour :

Faulte d'argent, c'est douleur non pareille... (2)

Cette chanson se lit dans le recueil de *Plusieurs belles chansons nouvelles* (Paris, 1543), fol. 86. Le refrain passa dans le *Trésor* de Gabriel Meurier (p. 74) :

Faute d'argent, c'est douleur nompareille,
Qui pauvre rustre reveille
Et traveille (3).

C'est sous cette même rubrique qu'on pourrait ranger la *chanson de ricochet*, c'est-à-dire à ritournelle, où le motif initial revient sans cesse, renforcé par de nouveaux détails. Aux conseils de Pantagruel, si Panurge doit se marier ou non, celui-ci de répondre (l. III, ch. x) : « Vostre conseil (dist Panurge), soubz correction, semble à *la chanson de Ricochet* : ce ne sont que sarcasmes, mocqueries, et redictes contradictoires ».

(1) La référence donnée par Rabelais est simplement facétieuse : le *Colliget* d'Averroès renvoie au recueil de ses écrits sur la médecine, imprimé à Venise en 1482 et jouissant longtemps d'une grande réputation.

(2) *Œuvres*, éd. Ch. d'Héricault, t. I, p. 223, et Picot, *Sotties*, t. II, p. 152 note.

(3) C'est un raccourci des vers cités ci-dessus de Collerye.

On lit cette même appellation dans le *Cymbalum* de Des Périers (IV[e] dialogue) : « Aussi bien te veulx je apprendre plusieurs belles fables que j'ay oy racompter autrefois, la fable de Prometheus, la fable du grand Hercules de Lybie, la fable du Jugement de Pâris, la fable de Saphon, la fable de Erus qui revesquit, et la *chanson de Ricochet*, si d'adventure tu ne le sçais ».

Et, vers la même époque, Budé, dans une note de ses *Adversaria*, en donne cette définition : « Asystatum, id est instabile et inconstans, la *chanson du Ricochet*, id est id argumentum vel ea sententia quæ exitum non habent » (1).

Sous cette dernière forme, l'expression se trouve un siècle auparavant dans la *Chronique* de Boucicaut (t. III, p. 19) : « Ceste malicieuse voye ont fait à savoir entre eux, pour se excuser chascun sur son compaignon, disant : Mais que il cede, je cederai ; et semblablement, respond l'autre, et ainsi est *la fable du Ricochet* ».

Ce n'est pas tout.

Deux textes antérieurs la mentionnent sous une forme différente.

Le premier se rencontre au XII[e] siècle dans les *Partures Adan*, d'Adam de la Halle, c'est-à-dire dans un des jeux partis où l'amant s'efforce de dire son mal d'amour, sans en détailler les « façons » (éd. Nicod, p. 93) :

> Sire, *la fable* oïr volés, je croy,
> *Du rouge cokelet...*

L'autre texte se lit dans une chanson de geste, *Baudouin de Sebourg*, de la première moitié du XIV[e] siècle (chant XIV, v. 947) :

> Tant la mena la dame *de quoquet en fablel*,
> Que li rois li dist : Dame, foi que doi Jupiter. .

Cette ancienne appellation de « conte du petit coq rouge » est encore vivace dans le domaine des traditions populaires (2).

(1) Cette définition, abrégée, figure dans le *Dictionnaire* de Robert Estienne : « *La chanson du Ricochet*, asystaton, asystatos cantilena : at asystatum argumentum : quod exitum non habet ».

(2) Dans la Meuse on dit : « *C'est la fiafe da rouge couchot*, c'est-à-dire la fable du rouge coq, c'est toujours le même refrain (Labourasse).

A Genève, *rouge poulet*, chose ennuyeuse qu'on rabâche : *C'est la chanson du rouge poulet*. « Le *rouge poulet* est le coq, dont le chant ne se modifie jamais » (Humbert).

Comme on le voit par ces témoignages chronologiques, la *chanson de Ricochet* ou la *fable du Ricochet* sont des expressions synonymes, la fable n'étant qu'un conte en vers. Ce genre de récit à ritournelle, sous forme de chanson ou de conte, est répandu chez tous les peuples (1). On le retrouve en Grèce moderne et en Russie, en France comme en Espagne (2), et jusque chez les Hottentots (3).

Le motif initial varie suivant les pays.

Chez les Italiens et les Espagnols, un oiseau prend la place du coq ; de là, les expressions synonymes *canzone dell' uccellino* (4) et *pajarito* (« oiselet »). Le florentin Benedetto Varchi, dans son *Dialogue de l'Ercolano* (XVI^e^ siècle), en parle (5) ; mais on n'en a jamais cité la version correspondante, qui doit certainement subsister dans les traditions populaires de l'Italie et de l'Espagne.

En France, la *fable du jeune coq rouge* est anciennement attestée. Mais aucun traditionniste n'en a fait connaître le texte (6), qui certainement doit encore circuler. Faute d'une variante française, nous allons donner en note la version roumaine de la *Fable du Coq rouge* que nous avons jadis recueillie oralement (7).

(1) Voy. Reinhold Köhler, *Kleinere Schriften*, t. III, p. 355 à 365.

(2) Cervantès fait allusion à un conte de ce genre dans la première partie de *Don Quichotte* (ch. XVI) : « Et comme on a coutume de dire : *Le chat au rat, le rat à la corde, la corde au bâton*, le muletier tapait sur Sancho, Sancho sur la servante, la servante sur lui, l'hôtelier sur la servante ».

(3) Em. Cosquin analyse ces divers récits dans ses *Contes populaires de la Lorraine* (n° XXXIV, « Poutin et Poutot »), t. II, p. 34 à 41.

(4) Ou la *favola dell'uccellino* que mentionne déjà Brunetto Latini au XIII^e^ siècle.

(5) Voici le passage :

« CONTE : Ma ora che io mi ricordo, che volete voi significare, quando voi dite : Questa farebbe *la Canzone dell'uccellino* ? quale è questa Canzone ? O chi la compose, o quando ?

VARCHI. L'Autore è incerto : e anco il quando non si sa : ma non si puo errare a credere che la componesse il popolo... »

(6) Cf. Plattard, *L'Œuvre de Rabelais*, p. 328, note : « Qu'était-ce que cette *chanson de ricochet*, qui a peut-être suggéré à Rabelais l'idée de cette scène [la consultation de Panurge sur le mariage]? Il est fâcheux que nous ne la connaissions pas ».

(7) I. J'ai été à la foire, — et j'ai vu un coq. — Ah ! quel coq ! — Comme il chantait à la foire ! — Chante, coq, — saute à la danse, vieux !

Il est vraisemblable, étant donné la similitude des traditions populaires, que la version française, ancienne et moderne, n'en diffère pas essentiellement. Quoiqu'il en soit, le conte cité nous offre un premier échantillon de ce que Panurge appellait « redictes contradictoires ».

Il résulte des faits exposés :

1° La plus ancienne appellation de cette chanson est la *fable du coquelet*, qui survit de nos jours sous celle de *chanson du rouge poulet* (Genève) ou *fable du rouge couchot* (Meuse). Ce nom fait allusion au motif initial, le coq, qui revient constamment à titre de refrain (1).

2° L'expression *chanson de Ricochet* (Rabelais et Des Periers), *chanson du Ricochet* (Budé) et *fable du Ricochet* (Boucicaut) est l'équivalent ultérieur du XIV^e^ au XVI^e^ siècle de l'appellation primitive.

Ce synonyme moderne semble contenir, dans son élément final, *cochet*, un souvenir du nom primordial, mais la syllabe initiale reste obscure. Toujours est-il que l'acception moderne de « bond répété », que possède *ricochet*, dérive de son premier sens d'origine traditionnelle.

II. Et il est venu un renard, — et il a mangé le coq. — Ah ! quel coq ! etc. (refrain).

III. Et est venu un lévrier, — et a mangé le renard, — le renard, le coq. — Ah ! quel coq ! etc.

IV. Et il est venu un loup, — et a mangé le lévrier, — le lévrier, le renard, — le renard, le coq. — Ah ! quel coq ! etc.

V. Et il est venu un ours, — et il a mangé le loup, — le loup, le lévrier, — le lévrier, le renard, — le renard, le coq, etc.

VI. Et il est venu un lion, — et il a mangé l'ours, — l'ours, le loup, etc.

VII. Et il est venu un pieu et a tué le lion, — le lion a mangé l'ours, etc.

VIII. Et il est venu un feu, — et il a brûlé le pieu, — le pieu a tué le lion, etc.

IX. Et il est venu une pluie, — et a éteint le feu, — le feu a brûlé le pieu, — le pieu a tué le lion, — le lion a mangé l'ours, — l'ours, le loup, — le loup, le lévrier, — le lévrier, le renard, — le renard, le coq. — Ah ! quel coq ! — comme il chantait à la foire ! — Chante, coq, — saute à la danse, vieux !

Voy. notre ouvrage sur les *Contes Roumains*, Bucarest, 1895, p. 950 à 953.

(1) En Languedoc, on dit, avec le même sens, *la cansoun de l'agnèu blanc*, se dit d'une chose qui n'a pas de bout... (voy. Mistral).

Une variété de la chanson satirique est également le *blason*, genre poétique très en vogue jusqu'à la Pléïade. Le théoricien de l'école marotique en donne cette définition : « Le *blason* est une perpetuele louenge ou continu vitupere de ce qu'on s'est proposé blasonner... Autant bien se blasonne le laid comme le beau et le mauvais comme le bon » (1).

Nous reviendrons plus loin sur les nuances que ce terme comporte chez Rabelais. Remarquons pour le moment, en ce qui touche le *blason* en vers, que l'épitaphe burlesque de Badebec en contient des éléments (l. II, ch. III) :

... elle avoit visaige de rebec,
Corps d'Espaignole, et ventre de Souyce.

Un échantillon plus complet nous est offert dans « le *blason* et devise des licentiez » de l'Université d'Orléans (l. II, ch. V), que nous avons déjà cité (2).

V. — Chansons grivoises.

Les chansons libres abondent au XV^e^ siècle. *Le Jardin de plaisance* et autres recueils de l'époque en renferment un grand nombre (3). Chez Rabelais naturellement elles ne manquent pas.

Dans le ch. XIII de *Gargantua*, « Comment Grandgousier congneut l'esprit merveilleux de Gargantua », figure un rondeau scatologique, qui n'est probablement pas de l'invention de l'auteur.

Ailleurs on lit (l. II, ch. I) : « Les aultres enfloyent..., *vous sçavez le reste de la chanson* ». Cette chanson joyeuse, à propos de la grandeur démesurée du membre viril, se trouve effectivement dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale du XV^e^ siècle (4).

Parmi les titres imaginaires ou ridicules de la Bibliothèque de Saint-Victor, il en est un intitulé « Le *Chiabrena* des pucel-

(1) Thomas Sebilet, *Art poëtique Françoys*, 1548, éd. F. Gaiffe, Paris, 1910, p. 169.

(2) Voy. ci-dessus, p. 204.

(3) Voy. le *Parnasse satyrique du XV^e^ siècle*, Anthologie de pièces libres publiées par Marcel Schwob (XI^e^ vol. des Κρυπτάδια, Recueil de documents pour servir à l'étude des traditions populaires), Paris, 1905.

(4) Cf. *Rev. Et. Rab.*, t. II, p. 140 (note de Marcel Schwob).

les », où Panurge puise ces vers pour prouver que la braguette « est premiere piece de harnois entre gens de guerre » (l. III, ch. VIII) :

Celle qui veid son mary tout armé,
Fors la braguette, aller à l'escarmouche,
Luy dist : Amy, de paour qu'on ne vous touche,
Armez cela, qui est le plus aymé.

Le sens initial de *chiabrena* résulte d'une pièce en vers de 1534, l'*Alphabet du temps present* (attribué à Marot) :

Quand le maistre dit : A. A. A.
Le disciple se prent à rire
Des oysons qui crient K. K. :
Car c'est le parler, pour vous dire,
De *chiabrena*... (1)

Les chansons scabreuses, comme on pourrait s'y attendre, reviennent souvent dans le roman rabelaisien. Telles : le huitain de la bonne Dame de Merville (l. III, ch. VIII) et le dixain sur Jean de Quinquenays et sa femme Quelot (l. IV, ch. XLIV). Dans le Prologue de l'Auteur du *Quart livre*, Rabelais fait chanter, en chœur et en parties, par les plus illustres musiciens du temps, un dixain et un quatrain, équivoquant sur le sens de « coignée ».

VI. — Chansons des rues.

Pendant quatre siècles, du XIII^e^ au XVI^e^, les *Cris de Paris* constituent un des documents les plus vivants du passé. Depuis le recueil de Guillaume de Villeneuve (XIII^e^ siècle) jusqu'à celui de Clément Jannequin (1550), on peut suivre le développement de ce genre éminemment populaire et parisien (2).

Rabelais y fait souvent allusion :

Xercès crioit la moustarde... Scipion Africain crioit la lye en un sabot... Le pape Jules [estoit] crieur de petits pastez (l. II, ch. XXX).

Je le veulx mettre [le roy Anarche] à mestier et le faire crieur de saulce verte. Or commence à crier : vous fault il poinct de saulce verte ? Et le pauvre diable cryoit (l. II, ch, XXXI).

Ce sont là les échos mêmes des *Cris de Paris* de l'époque :

(1) Marot, *Œuvres*, éd. Guiffrey, t. II, p. 500.

(2) Alfred Franklin a réuni les *Cris de Paris* des diverses époques dans le premier volume de sa *Vie privée d'autrefois*, intitulé *L'Annonce et la Réclame*, Paris, 1887.

Puis ung tas de frians museaulx
Parmy Paris crier orrez,
Le jour : *Pastez chaux ! Pastez chaux !*
Dont bien souvent n'en mangerez.
(*Les cris de Paris que l'on crie parmy Paris*, dans Corrozet (1), après 1532)

Puis assez criez sans qu'il tarde,
Parmi Paris, en plusieurs lieux,
Pour chose certaine : *Moustarde!*
Qui a maint faict pleurer les yeulx.
(Idem)

Après par sens ou par folie,
A Paris l'on crye très hault,
Jeunes ou vieux : *Lye! lye!*
Auxquels elle proufite et vault.
(Idem)

Vous faut il point de *saulce verte?*
C'est pour manger carpe et limande.
Celui qui en veut, en demande,
Tandis que mon pot est ouvert.
(*Les cent et sept cris que l'on crie journellement à Paris,*
par Ant. Truquet, 1545).

Aujourd'hui, on ne crie plus dans les rues que des objets de très mince valeur et de nécessité journalière. Les petites industries ont seules encore recours à ce moyen de publicité jadis pratiqué sur une très grande échelle (2).

VII. — **Chansons historiques**.

L'évènement historique le plus considérable du premier quart du XVI^e^ siècle a été la défaite des Suisses à Marignan (13-14 sept. 1515), qui a eu un long retentissement. Ce « combat des géants » a été depuis souvent célébré. Le livre de Leroux de Lincy en renferme plusieurs chansons (3), parmi lesquelles la plus connue est celle de Clément Jannequin, dont la *Bataille de Marignan* (4), pleine de pittoresque et d'harmonie imitative, a joui pendant tout le XVI^e^ siècle d'une vogue immense (5).

(1) A la fin des premières éditions de ses *Antiquitez de Paris*.
(2) Voy. J.-G. Kastner, *Les Voix de Paris, essai d'une histoire littéraire et musicale des cris populaires*, Paris, 1857.
(3) *Recueil de chants historiques français*, Paris, 1842, t. II, *XVI^e^ siècle*, p. 56 à 64, et Arthur Piaget, *Poésies françaises sur la bataille de Marignan*, dans les « Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande », Lausanne, 1902, 2^e^ série, t. IV, p. 95 à 127.
(4) *Ibidem*, p. 65 à 67, et sous une forme plus complète, réimprimé par Expert, t. VII, p. 31 à 59 : La Guerre.
(5) Voy. ci-dessus, p. 202.

Nous relèverons ailleurs les traces nombreuses que cette chanson a laissées dans le vocabulaire de Rabelais (1).

VIII. — **Refrains** (2).

Les refrains sont souvent représentés par le dernier vers de la chanson. Tels sont: « *Adieu paniers, vendanges sont faites* (l. I, ch. XLVII), refrain des vignerons appliqué ironiquement à une affaire manquée.

Lamibaudichon, qui figure chez Rabelais au milieu d'un galimatias inextricable (l. II, ch. XII), était primitivement un refrain joyeux de buveurs ou de danseurs. On lit dans le *Mystère de l'Assomption:*

Que je sceuesse d'une vielle
Jouer sans plus une chanson,
Seulement l'*amy baudichon*;
Ce seroit assez pour me [faire] vivre... (3)

On le retrouve, avec un sens libre, dans une pièce de la *Fleur des chansons* (1634), qui remonte au XVI^e^ siècle, et dont voici la première strophe:

Une bergerotte près d'ung verd buisson,
Gardant brebiettes
Avec son mignon,
Luy disit en bas ton... et hon!
En disant à bas ton
Notte contre notte
Et *lamybaudichon* ! (4)

Ce refrain joyeux fut même pris pour thème à plusieurs reprises par les musiciens du XVI^e^ siècle. Josquin de Prés, entre autres, a écrit une « Missa supra *Lami Baudichon* » (5). Dans la *Vengeance de nostre Seigneur*, mystère de la fin du XV^e^ siècle, on lit (III^e^ journée, fol. S II v°): « Nota qu'ilz viennent au Temple chantant l'*amy Baudichon*, ma dame ».

(1) Celui-ci en fait mention (l. IV, ch. XLI): « Il me soubvint du gros Taureau de Berne qui feut à Marignan tué à la desfaicte des Souisses ».

(2) Nous avons tiré parti de l'excellent travail de Gustave Thurau, *Der Refrain in der franzœsischen Chanson*, Berlin, 1901.

(3) Cité dans Petit de Julleville, *Mystères*, t. I, p. 275.

(4) Voy. G. Thurau, p. 383-385.

(5) Idem, *Ibidem*, p. 385. — Les *Chansons Françoyses* de Josquin de Prés parurent à Anvers en 1545.

Vogue la galée! refrain archaïque de matelot, modernisé en *vogue la galère*, dans l'exclamation de Panurge, une fois la tempête finie (l, IV, ch. XXIII). Ailleurs (l. I, ch. III), il reparaît avec le sens généralisé « arrive que pourra ».

Nous le rencontrons sous sa première forme dans une sottie de Gringore, *Abuz du monde :*

Jamais je n'ouys mieulx mentir,
Sus gallans, *vaugue la galée*! (1)

Et dans la *Farce du maître Mimin* (éd. Fournier, p. 321) :

Il suffit, il s'en faut aller;
Chantons hault à la bien allée!
Et à Dieu, *vogue la galée*!

Sous sa forme moderne, on le rencontre comme refrain ironique dans les vaudevilles du *Théâtre de la Foire* (2).

Plus souvent encore les refrains sont représentés par des expressions ou formules onomatopéiques au sens vague :

Mirelaridaine, refrain populaire (l. IV, ch. XVI) qu'on retrouve sous une forme analogue dans une chanson Agenaise (Bladé, p. 119) :

Dansons, ma Sirène,
Mirelaine.
Il faut bien danser
La *mireliré*! (3)

Toureloura la la, employé au sens libre chez Rabelais (l. II, ch. XII), se lit avec sa valeur originaire dans la « Farce de Calbain » (éd. Fournier, p. 277) :

Et tout *toureloura la* lire lire...

et avec un sens apparenté dans la *Comédie des Chansons* (acte V, sc. IV) :

Il est à qui l'aura, ma tourelourette
Il est à qui l'aura, ma *toureloura*!

Finissons par ce refrain qu'on lit au *V^e^ livre* (ch. VI) et que l'auteur met dans la bouche de Frère Jean :

Ils s'en repentiront *dondaine,*
Ils s'en repentiront *dondon.*

Voilà les différents genres de chansons qu'on trouve dans *Gargantua* et *Pantagruel*, et qui sont pour la plupart foncièrement populaires.

(1) Picot, *Sotties*, t. I, p. 111.
(2) Thurau, *loc. cit.*, p. 367.
(3) Cité dans G. Thurau, p. 106.

CHAPITRE V

JEUX ENFANTINS

Le chapitre que Rabelais consacre, dans *Gargantua*, aux divertissements du jeune géant renferme l'énumération la plus considérable de jeux de l'enfance et de l'adolescence que nous ait léguée le XVI[e] siècle. Dans un but satirique ou simplement comique, l'auteur accumule non seulement tous les jeux enfantins et populaires de l'époque, mais, pour grossir la liste et en accuser ainsi la futilité, il y ajoute des correspondants provinciaux et de nombreux synonymes. Cette énumération, qui a reçu une quinzaine d'additions dans l'édition définitive de 1542 (1), atteint le nombre de 217 et constitue un ensemble unique dans son genre.

Traducteurs et commentateurs ont naturellement exercé leur subtilité et leur érudition sur ce chapitre.

Le premier traducteur allemand de *Gargantua*, en 1575, Jean Fischart, qui adapte et amplifie Rabelais plutôt qu'il ne le traduit, a ajouté à la liste des jeux, d'ailleurs très défectueusement rendue (2), 372 noms allemands de jeux de cartes et d'airs de danses (3).

Dans la version anglaise de *Gargantua* par Thomas Urquhart, en 1653, la liste des jeux est également augmentée, mais sans atteindre cette amplification monstrueuse.

Chez ces deux traducteurs, les contresens sont nombreux, et chose curieuse! plusieurs de ces bévues manifestes ont passé ultérieurement d'Urquhart dans le commentaire de Le Duchat (4).

(1) Exactement seize jeux nouveaux, parmi lesquels : Au fourby, au lansquenet, aux martres, au vireton, au piquarome, au rouchemerde, à angenart, aux crocquinolles.

(2) Voy. *Rev. Et. Rab.*, t. VII, p. 234 à 236.

(3) Cf. la dissertation de H.-A. Rausch, *Das Spielverzeichniss im XXV Capitel von Fischart's Geschichtsklitterung*, Strasbourg, 1908.

(4) *Rev. Et. Rab.*, t. VII, p. 204.

De ces diverses versions, c'est la hollandaise, parue à Amsterdam en 1682, qui nous intéresse de plus près. La liste qu'elle donne — 154 jeux, dont 63 hollandais et 91 franco-hollandais — a été le point de départ d'une vaste enquête sur les jeux enfantins, le plus ample travail traditionniste que possède à ce sujet le folk-lore (1).

Quant à la liste originale des jeux de Gargantua, elle a provoqué, depuis Le Duchat, des recherches étendues et fructueuses (2). Le regretté Michel Psichari leur a consacré une monographie très nourrie (3), en tenant compte de la plupart des textes. Le plus récent travail de ce genre est le commentaire circonstancié que nous avons inséré (avec Henri Clouzot) dans l'édition critique des *Œuvres de Rabelais* (4) sous la direction d'Abel Lefranc. On y tient compte à la fois du passé et des survivances de ces jeux dans les parlers provinciaux.

En dépit de ces recherches multiples, ce chapitre présente encore de nombreuses lacunes, qui continueront à exercer l'érudition et la sagacité des rabelaisants. Tout en renvoyant au plus récent commentaire, nous tâcherons d'apporter quelques nouvelles contributions, en considérant le sujet sous ses aspects d'ensemble.

I. — Relevé bibliographique.

En 1761, Henri Jonathan Clodius publia un gros volume, la première bibliographie des jeux : *Primæ lineæ bibliothecæ lusoriæ sive notitia scriptorum de ludis præcipue domesticis ac privatis ordine alphabetico digesta*, Lipsiæ, 1761.

Dans la suite, cette rubrique acquit un développement considérable. Il suffira de renvoyer aux trois ouvrages les plus récents, qui renferment chacun une bibliographie très copieuse des jeux enfantins (5).

(1) Voy., ci-dessous, l'ouvrage de Cock et Teierlinck.

(2) L'*Edition Variorum* n'a ajouté à Le Duchat que des additions et corrections insignifiantes.

(3) Dans *Rev. Et. Rab.*, t. VI à VII (1908–1909).

(4) Voy. t. I, p. 188 à 212.

(5) H. Ploss, *Das Kind im Brauch und Sitte der Völker*, t. I et II, Stuttgart, 1876.

W.-W. Newell, *Games and Songs of American children, collected and compared*, New-York, 1883.

A. de Cock et Is. Teierlinck, *Kinderspel en Kinderlust in Zuid-Neder-*

La dernière et la plus vaste de ces publications, sur les jeux et les rimes de l'enfant chez les Flamands de Belgique, fut éditée sous le patronage de l'Académie royale flamande. Le premier tome comprend une longue introduction sur les anciens ouvrages néerlandais qui mentionnent les jeux d'enfant. Sous le n° 80, on trouve la version hollandaise de Rabelais, avec la liste parue en 1682 des 154 équivalents des jeux de Gargantua.

Le dernier livre français sur la matière — *Les Rimes et Jeux de l'enfance* d'Eugène Rolland (1883) — consacre à peine une trentaine de pages aux « Jeux et formulettes pour amuser les tout petits enfants ». Par contre, les divers ouvrages sur les patois, en dernier lieu le *Glossaire du Bas-Maine* de Dottin (1899) et surtout les *Glossaire des patois et des parlers d'Anjou* de Verrier et Onillon (1908), renferment des données nombreuses sur plusieurs noms de jeux de la liste rabelaisienne encore en usage dans les provinces de l'Ouest et ailleurs.

II. — Témoignages historiques.

Le premier texte où il soit question d'un jeu, d'une amusette populaire, se rencontre chez le trouvère artésien du XIII[e] siècle Adam de la Halle. Dans le *Jeu de Robin et Marion*, écrit vers 1280, se trouve mentionné le nom grotesque d'un saint, *saint Coisne*, représenté assis et faisant des grimaces :

Voire, voire!
Le Pelerin à *Saint Coisne* (1).

Les joueurs, des paysans, s'avancent vers lui, l'un après l'autre, en lui présentant des dons fictifs : « Tenés, *Sain Coisne*, biaus dous sire ». Puis, sous prétexte de lui caresser le visage, par forme d'adoration, ils le lui noircissent (2).

land, Gand, 1902-1908, 8 vol. gr. in-8°. En voici le titre en français : « Jeux et Amusements des enfants dans la Néerlande méridionale », c'est-à-dire dans les provinces flamandes de Belgique. Cf. le compte-rendu de H. Gaidoz dans *Rev. Et. Rab.*, t. I, p. 225-226.

(1) *Coisne* est une autre forme de *Cosme*, qu'on lit dans ce même *Jeu* et qu'on retrouve dans la liste des jeux de Gargantua : *Sainct Cosme, je te viens adorer.*

(2) Le jeu revient dans la *Farce d'un chauldronnier* (vers 1530), mais saint Côme y est adoré sous le nom de « sainct Coquillart » (éd. Fournier, p. 312).

Le célèbre chroniqueur Jean Froissart, dans son poème autobiographique l'*Espinette amoureuse* (vers 1360), fait mention des divers jeux de son enfance et de sa jeunesse (1) :

Jones estoie d'ans assés,
Jamès je ne fuisse lassés
A juer aux jus des enfans,
Tels qu'ils prendent dessous douse ans.
Et quant la lune estoit serine,
Moult bien à la *pince merine*
Juiens...
Puis juiens à un aultre jeu
Qu'on dist *à la keuve leu leu*...
Et quant nous estions ensembles,
Aux poires juiens tout courant.
Et puis *au larron Engerrant*...
Et, dedans chambre, *à l'esbahi*,
Et aussi aux adeviniaus,
A l'avainne et *aux reponniaus*... (2)
Au chace lievre, *à la cluignette*,
Aussi à la sotte buirette...
Et se faisions *fosselettes*... (3)

Contemporain de Froissart, le poète champenois Eustache Deschamps, consacre une de ses ballades, la 873e, aux jeux de son temps (*Œuvres*, t. V, p. 54) :

Chascun parle de divers gieux jouer,
De *clines l'œil*, de porter male honte,
Et de la briche aux compaignons donné,
Et de *souffler le charbon*, mais n'a compte
A tous ces gieux nulle chose du monde,
Quant mon cheval m'a au besoing failli,
Desur me fault jouer à l'*esbahi*.

Le jeu favori du poète, les dés, jeu d'invention diabolique (4),

(1) Ed. Scheler, t. I, p. 93, vers 195 à 242.
(2) Cf. v. 2652 :

Se vous joués aux *responiaus*,
Faites au moins que le vos trove.

(3) Plusieurs de ces jeux figurent dans notre liste : *A l'esbahy*, *à vendre l'avoyne*, *à la foussette*, *à la queue au loup*, *aux responsailles* et *à cline muzette*. Quant *au larron Engerrant*, il rappelle le jeu *à Angenart*, qui ne figure que dans l'édition de 1542.

(4) Cf. l. III, ch. XI : « Le mauldict livre du *Passetemps des dez* fut, longtemps a, inventé par le calumniateur ennemy », c'est-à-dire par le diable. Le *Fabliau du jeu de dés* (éd. Jubinal, t. II, p. 129) attribue au jeu la même origine démoniaque. Quant à la source du *mauldict livre*

est le sujet d'une ballade spéciale (la 783e), mais il en cite ailleurs une variété (t. VII, p. 155) :

> Soit à la *vachette* ou aux dez...

qui répond *aux vaches* de Gargantua.

L'auteur du *Ménagier de Paris*, traité de morale et d'économie domestique composé vers 1393 par un bourgeois parisien, attribue aux dames romaines des amusements goûtés par les belles de son temps (1).

Au xve siècle, le *Mystere du Vieil Testament* contient une scène charmante entre trois enfants, Eliezer, Ismael et Isaac (t. II, p. 7, v. 9550 à 9567) :

> ISMAEL Il convient
> Jouer à quelque jeu privé,
> Nos troys...
> ELIEZER. C'est ben dit; il fault adviser
> Quelque beau jeu et deviser,
> Puis que le meilleur soit tenu.
> ISAAC. Sus ! que dictes vous,
> Gallans ? A quel jeu jouerons nous
> Pour passer temps ?
> ISMAEL. *A la fossette.*
> ISAAC. Nenny non, à la tulerette.
> ELIEZER. Bien nenny, mais en *pique en Romme.*
> C'est un beau jeu.
> ISMAEL. Je le consomme.
> Ainsi soit fait que devisé,
> Et comme le mieulx advisé,
> Je m'en voys commencer le jeu.

Le poète champenois Guillaume Coquillart parle plutôt des jeux d'adultes, des jeux de cartes (t. I, p. 85) :

> Puis quand la bourgeoise est en galles,
> Une caterve, une brigade
> Vient jouer, aux sons des cimbales,
> Au *glic* ou à la *condemnade*...

Par contre, *l'Amant rendu Cordelier à l'observance d'amours*,

des dez de Rabelais, voy. un article de W.-F. Smith, dans *Rev. Et. Rab.*, t. VII, p. 367 à 370.

(1) « Seste le fils l'empereur et plusieurs d'iceux jeunes hommes romains... vindrent à Rome et trouverent [leurs femmes] les unes devisans, les autres jouans au bric, les autres à qui fery ? les autres à *pince merille*, les autres jouans aux *cartes* et autres jeux d'esbatemens avecques leurs voisines... » (t. I, p. 71).

poème paru en 1490 et attribué à Martial d'Auvergne, revient aux jeux de l'enfance :

Item, et si ne jouerez
Au siron ne à *cligne musettes,*
Au jeu de Mon amous aurés,
A la *queuleuleu,* aux billettes,
Au *tiers,* au *perier,* aux buchettes,
A jecter au sein et dos l'erbe,
Au *propos* pour dire sornettes,
Ne Que pais tou, ne Que paist herbe (1).

Au début du XVI^e^ siècle, le curé de Béthune Eloy d'Amerval, dans son *Livre de la Deablerie* (1507), distingue les jeux rustiques des « beaulx pastoureaux » (fol. O II r°) :

Se vont jouant à la chevrette,
Au molinet, aux belles *quailles,*
Aux longz festus, aux courtes pailles,
Au *tonnebri,* à la paumette,
Et aussy *à monte echelette...*

de ceux des mondains qui ne s'amusent pas toujours (fol. E VI v°) :

A quelque beau jeu gracieux,
Qui de soy n'est pas vicieux,
Comme au jeu d'*eschecs* ou des *dames,*
Qui sont beaux jeux, non pas infames...

Mais préfèrent s'adonner aux jeux de hasard (fol. E II v°) :

Aux quilles, au *franc du carreau,*
Au trinc, *au plus près du cousteau* (2),

(1) Ed. Montaiglon, p. 75. Deux de ces jeux sont ainsi expliqués par Benoit de Court dans les commentaires juridiques et joyeux qu'il a ajoutés aux *Arrests d'amour* de Martial d'Auvergne (dernière édition, Amsterdam, 1731, p. 257 et 440) :

« Or disoit elle que, une journée, ainsi comme elle et d'autres de ses voysines jouoyent au *propos,* il se vint sçoir près d'elle et advint son tour, qu'ainsi qu'il parloit à elle à l'oreille pour luy dire son mot et proposer dessus, que iceluy galand, en haulsant la patte du chaperon, la baisa tout à coup...

« Ce nonobstant, luy jouant *au tiers* en un beau grand préau vert, et par joyeuseté, en courant par derriere, elle meit audit galant un tantinet d'herbe entre sa chemise et le dos... Or estoit vray que ceste dame, de son autorité, et sans dire qui avoit perdu ou gaigné, luy estoit venu jetter dans le dos, en jouant *au tiers,* une poignée d'horties et d'ordure, où il y avoit des fourmis parmy qui le picquoient... »

(2) Chez Rabelais : « Au pied du cousteau » (*coteau*).

Au *dez*, au *glic*, *aux belles tables* (1),
A la *condampnade* et au *flux*.

Cependant notre moraliste ne comdamne pas tous les « jeux du sort »; il en excepte les plus innocents (fol. E VI v°) :

Comme à la *baboue* ou aux tables,
Où plusieurs personnes notables
S'esbatent souvent en commun,
A *maucontent*, à *trente et ung*.

Les jeux tiennent un grand rôle dans la vie scolaire du XVI^e^ siècle, comme dans la première éducation de Gargantua. Mathurin Cordier mentionne en 1530 ceux qu'affectionnaient les écoliers parisiens du Collège de Navarre :

Ludamus ad muscam. Jouons *à la mouche*.
Certemus talitris. Ludamus pro *chiquenodis*. Jouons pour des *chiquenauldes*.
Ludamus ad equum fundatum. Jouons *au chevau fondu*.
Ludamus savatam. Jouons *à la savate* (2).

La fin du XVI^e^ siècle vit paraître le premier recueil de jeux enfantins, livre rarissime (3), qui est resté inconnu aux rabelaisants. Les 36 estampes représentent, avec les accessoires de costume et au naturel, les divertissements les plus en usage parmi les enfants du XVI^e^ siècle. Pour nous en tenir aux jeux de Gargantua, on y lit :

A *quille là* aussi pareillement
Et à *babou*, jeu où communement
Dos contre dos fault frapper au mesme heurt.

Au jeu des *escoublettes*, on se heurte la tête l'un contre l'autre.

Ces autres-ci s'exercent bien et beau
A qui pourra abattre le chapeau
Avec la main et à *pince-merille*.

(1) Chez Rabelais : « A toutes tables ».

(2) *De corrupti sermonis emendatione*, Paris, 1530, ch. XXXVIII : Ludendi formulæ, p. 192 à 201.

(3) En voici le titre : *Les trente six Tableaux contenant tous les jeux qui se peuvent jamais imaginer et representer par les enfans, tant garsons que filles, depuis le berceau jusqu'en l'aage viril, avec les amples significations desdites figures mises au pied de chacune d'icelles en vers françois.* Le tout nouvellement mis en lumiere et dirigé par ordre, Paris, Nicolas Prevost, 1587. Voy. *Magasin pittoresque*, févr. 1847, p. 67. Cet ouvrage manque à la Bibliothèque Nationale.

On pinçait le bras en disant : *merille !* ou *morille !* jeu analogue à *Je te pince sans rire.*

Pareillement l'un d'entre eux font abattre,
L'accommodant tout ainsi qu'un pourceau.

Le *pourceau mory* de Gargantua· on y figurait la mort d'un pourceau.

Le premier jeu est du *franc du carreau*,
Que les lacquets ont tousjours au cerveau
Pour y jouer, en attendant leur maistre.
Colin Maillart, où l'un d'entre eux se bouche,
Est jeu plaisant où pas un ne rebouche.
Et *Montalent* resveille leurs esprits.

Dans Rabelais : *au franc du carreau*, *au chapifou* et à *montalent.*

Ils sautent tous en criant : *Couppe teste* !
L'un par sus l'autre : est ce pas jeu honneste ?

C'est l'*à crocque teste* de Gargantua.

Voici le jeu recomblé de plaisance
De : *Guillemin, preste moy tost ta lance*,
Auquel on baille un baston plein d'ordure
A un niais qui se bouche les yeux.

Dans Rabelais : *Guillemin, baille my ma lance* et *la barbe d'oribus.*

Ce curieux livre parisien trouve son pendant dans un recueil provincial (1), où figure une énumération des amusements des enfants rouennais, qui ne présente presque pas d'analogie avec celle de Rabelais.

III. — Classement des jeux.

La liste rabelaisienne embrasse diverses catégories de jeux usités parmi les enfants et les adultes, ces derniers appartenant à différentes classes sociales (écoliers, pages, etc.). Suivons l'ordre observé par Rabelais, qui commence par les jeux de cartes pour finir par des amusettes, en passant par des jeux d'adresse et d'attrape.

(1) *Friquassée crotestillonnée des antiques modernes chansons, jeux et menu fretel des petits enfans de Rouen* (1557), éd. Rouen, 1604, réimprimé par Pottier en 1863 et par Blanchemain en 1878.

I. — Le nom de *carte* (1) à jouer nous est venu de l'Italie au XIV^e^ siècle. La première mention se trouve dans le *Ménagier de Paris* (t. I, p. 172), où le mot désigne un « jeu d'esbatement » pour les jeunes filles. Rabelais énumère nombre de variétés usuelles à son époque, trente-cinq à peu près, qui se répartissent ainsi :

1° Variétés italiennes : A la *prime*, à la *condemnade*, à la *charte virade*, etc., ainsi que le *tarot* (2), ital. *tarocco*, inventé en Italie au début du XV^e^ siècle. Le *tarot* de Lombardie ou de Venise comprenait 78 cartes (3).

Une autre variété italienne de jeux de cartes, l'*imperiale* (nom de la plus grande carte), est mentionnée par Rabelais en dehors des jeux de Gargantua (l. IV, ch. XIV) : « Les officiers jouoient à l'*imperiale* ».

Ajoutons-y : A *pille, nade, jocque, fore*, reflet de l'ital. *piglia-nada* (4), *giuoco-fora* (prends rien, joue dehors), équivalant aux correspondants latins : *accipe nihil, pone totum*, dont les initiales étaient inscrites sur chaque face du toton (5).

2° Variétés espagnoles : Aux *luettes*, esp. *lucas*, cartes aux marques nouvelles (par exemple la dame exclue et représentée par le chevalier), dont Jehan Vimier mit en vente à Rouen en 1508 un des premiers tirages français (6). Cette variété fut propagée par les marins bordelais (cf. l. II, ch. V) sur tout le littoral de Vendée, Saintonge et Bretagne.

3° Les appellations indigènes remontent pour la plupart au XVI^e^ siècle. Trois seulement sont attestées au XV^e^ siècle : au *flux*, à la *triumphe* et au *glic*, déjà sous cette forme chez Villon :

1705. Gaigne au berlenc, au *glic*, aux quilles,

et sous celle de *clic* dans Guillaume Coquillart (t. I, p. 155) :

Jouant au *clic* ou à la roynette.

Cette dernière forme est la primitive, car on la lit dans la *Passion* bourguignonne de Semur :

(1) Rabelais écrit *charte* (et plus loin *charte virade*), forme francisée qu'on lit également dans Montaigne.

(2) Rabelais écrit *tarau*, graphie qui n'est pas isolée au XVI^e^ siècle.

(3) Voy. H. d'Allemagne, *Cartes à jouer du XIV^e^ au XX^e^ siècle*, Paris, 1906, t. I, p. 179 et suiv.

(4) *Nada* est l'équivalent burlesque de *niente*.

(5) Voy., sur les noms de jeux d'origine italienne, ci-dessus, p. 142-143.

(6) H. d'Allemagne, *ouvr. cité*, t. I, p. 21.

5353. Et les Juifs d'Auffericque
Joueront à ly [à Dieu] à la *clicque*.

L'origine du nom reste obscure (1).

Quelques autres variétés restent inconnues en dehors de Rabelais : à l'*espinay*, au *fourby*, à l'*opinion* et au *torment*, à côté de *picardie*, espèce de calembour géographique sur *pique*. La graphie *gay* semble également le résultat d'un jeu de mots pour *j'ay* ou *gé* (cf. *gay* et *jay*), nom du brelan en Normandie, d'après le mot initial du jeu.

II. — Mettons à part le jeu de la *mourre*, dont le nom et la pratique viennent de l'Italie (*morra*). Rabelais en fait mention ailleurs (l. IV, ch. XIV) : « Les paiges jouoient à *la mourre* à belles chicquenauldes ». Le nom a pasé chez nous par l'intermédiaire du Languedoc, où ce jeu a été longtemps en vogue.

III. — Les jeux de *tables*, au nombre d'une vingtaine, comprennent les échecs, le tric-trac, les dés, les dames.

Rabelais cite plusieurs variétés de tric-trac : au *lourche* (2), à la *renette* (chez Coquillart, *roynette*), au *barignin* (répondant à l'ital. *sbaraglino*) et surtout à la *nicnocque*, nom qu'on rencontre à la fois dans les Moralités et les Farces (3), et dont l'origine remonte à la même source imitative (4) que son synonyme *tric-trac* (5).

(1) Chez Eust. Deschamps, *clique* désigne à la fois la cloche d'une horloge et un coup retentissant (d'où *cliquier*, tinter).

(2) Le terme est souvent pris au figuré : « La chance du jeu se tournant, celui en fin du jeu se trouva *lourche*, qui pensoit estre maistre du tablier » (Pasquier, l. VIII, ch. LVI). Cf. la « Farce de Colin » (*Anc. Théâtre*, t. I, p. 243) :

Car cela me rend *lorche*,
C'est à Dieu trop tiré le dé.

Oudin (1642) et Ménage (1690) donnent à la fois *lourche* et *ourche*. Cette dernière forme est sujette à caution.

(3) Par exemple, la « Farce de folle Bombance » (*Anc. Théâtre*, t. II, p. 76) :

Jouer aux dez,
A la *nicque nocque*...

(4) Cf. *Mistere du vieil Testament* (t. II, p. 98) :

Or allons, ma dame et maistresse,
Tout nostre beau train *tricquetrac*...

(5) On en a tiré au XV^e^ siècle un verbe (*Parnasse satyrique*, p. 215) *anniquenoquer*, frapper, et au XVI^e^, un refrain qu'on lit dans la *Farce de Calbain* :

Si m'y touchez, je vous feray mettre
A la prison du chasteau, *nicque, nicque, nocque*,
A la prison du chasteau, *nicque nocqueau*,

Un des jeux de dés porte le nom de *reniguebieu*, qui est un juron de la soldatesque de l'époque ; les Lansquenets de même ont légué leur nom à un jeu de cartes.

IV. — Dans les jeux de boules, on trouve le bilboquet, le cochonnet, etc.

V. — Les jeux d'enfants et d'écoliers (osselets, billes, quilles, cache-cache, toupie, volant, etc.) occupent la plus grande partie du catalogue, où les répétitions et les superfluités (1) abondent. Plusieurs de ces appellations sont tirées :

1° Du langage enfantin :

Babou (à la), anciennement *baboe*, épouvantail et geste de moquerie (cf. l. IV, ch. LVI), nom de jeu encore vivace en Anjou sous la forme *babu*. Le nom est aussi donné à une variété de jeu de dés (2).

Tirelitantaine (à la), nom normand du jeu de la queue-leu-leu, répondant au saintongeais *tirantaine*, trainée de choses semblables, et au poitevin *tantirantaine*, bande allongée (3).

Pimpompet (à), jeu dans lequel, suivant Cotgrave (4), les joueurs se donnaient des coups de pied dans le derrière. Le nom traduit le bruit des coups donnés (cf. dans la langue moderne, *pan-pan !*)

Migne, migne beuf (à la), formulette enfantine qui accompagne un jeu analogue au pied du bœuf ou à la main chaude : *Migne-migne migneugnieu !* (5)

Myrelimofle (à), autre formulette enfantine ainsi donnée par la *Fricassée crotestillonnée* (1557) :

> Et d'où venez vous, *mire le moufle ?*
> Je viens du marché, soufle ly soufle (6).

2° De l'ancienne langue :

Brandelle (à la), balançoire faite de deux branches d'arbre

(1) Telle la danse bretonne du *triori* que Rabelais cite ailleurs (l. IV. ch. XXXIII).

(2) Voy. ci-dessus le texte d'Amerval.

(3) Le Duchat le rend par « Tire-le un peu » (suivant la version d'Urquhart « At pull yet little »). L'initiale *tireli* est un refrain qui n'a rien de commun avec le verbe *tirer*.

(4) « A kinde of game wherein three hit each other on the lum with one of their feet ».

(5) Rolland, *Rimes et jeux de l'enfance*, p. 131.

(6) Cf. éd. Pottier, p. 21.

reliées par les extrémités. Le mot est encore vivace en Haute-Bretagne et ailleurs.

Chapifou (au), au colin-maillard, anc. fr. *capifol*, proprement tête folle.

Bien et beau s'en va Quaresme (à), jeu mentionné dans un des rondeaux de Charles d'Orléans :

A ce jour, à Saint Valentin,
Bien et beau karesme s'en va :
Je ne sçay qui ce jeu trouva.

Combes (aux), probablement aux cubes, sens de l'ancien *combe* (1).

Croquinolles (aux), jeu aux coups appliqués sur le tendon du nez, à côté de *croquignole*, synonyme de *chiquenaude* (l. II, ch. VII). On lit ce mot déjà au XV^e^ siècle :

Pour rompre testes et canoles...
Pour leur donner des *croquignoles*...
(*Myst. de S. Quentin*, v. 4326).

Cette double forme est encore vivace dans les patois du Midi.

Cutte-cache (à la), jeu de cache-cache, encore vivace sous cette forme dans les patois de l'Ouest. *Cute*, au sens de « cachette », se lit dans une lettre de grâce de 1454.

Esbahy (à l'), nom de jeu qu'on lit déjà chez Froissart et dans Eustache Deschamps.

Foucquet (à), jeu qui consistait à éteindre avec son nez un flambeau (en Anjou). Le sens propre en est petit Foulque, devenu dans l'Ouest le nom patois de l'écureuil.

Passavant, proprement « coup », sens qu'on lit souvent dans le *Mystere du Vieil Testament* (par exemple, t. III, p. 258) :

Tire avant, tire, malheureux,
Ou tu auras ung *passavant*.

Picquarome, jeu de bâtonnet, dans une lettre de grâce de 1379.

Pince-morille, nom qu'on lit dans le *Ménagier* sous la forme *pince-merille*, parallèle à la *pince-merine* de Froissart.

Responsailles, jeu de cache-cache, de l'anc. fr. *response*, cachette, appellation parallèle à celle de *reponniaus* qu'on lit dans Froissart.

3° Du languedocien :

(1) Cf. d'Aubigné, *Baron de Fæneste* (dans *Œuvres*, t. II, p. 442) : « Or ça youons à *bis combis* ou bien à bianque bouquet ».

Bourry-bourry zou, sus, baudet, en avant! sens de la formulette dans le Midi.

Bousquine (à la), peut-être « bâtarde », en parlant d'un fruit sauvageon, acception du languedocien *bousquino*. Le sens reste obscur.

Mousque, nom d'un jeu d'écoliers (*musca vadit*) et aussi d'un jeu d'enfants, appelé aujourd'hui *mousqueto* : les joueurs y courent l'un après l'autre autour d'une meule de gerbes.

Tenebry (au), jeu que d'Amerval appelle *tonebri* et qu'on pourrait rapprocher du limousin *tonnedre* ou *tonnegre*, espèce de jouet d'enfant, proprement tonnerre.

Virevouste (à la), répondant au languedocien *virovolto*, toton.

4° Des patois, particulièrement de l'Ouest :

Cline muzete, cligne-musette, forme angevine. La forme usuelle se lit au XV^e^ siècle dans les *Cent Nouvelles nouvelles*.

Cocquantin (au), volant et jeu de volant, dans le Haut-Maine.

Griesche (à la), autre nom provincial du volant, sens de l'angevin *gruesche*.

Martres (aux), nom des osselets à Caen, encore aujourd'hui usuel dans une partie de la Normandie.

Pingres (aux), autre nom des osselets en Anjou, jeu particulièrement pratiqué par les dames (cf. l. IV, ch. XIV).

Picandeau (au), jeu d'écoliers lyonnais qui consiste à lancer, avec les deux index formant arc, une petite flèche garnie de papier à un bout et à l'autre d'une pointe en fer ou d'une épingle (d'où le nom de jouet à pique).

Pyrevolet, nom angevin d'une espèce de volant.

Rouchemerde, c'est-à-dire « ronge-merde », en Anjou, est un jeu qui fait pendant à la *barbe d'oribus*.

Trompe (à la) et au *moyne*, variétés de toupies, dans l'Anjou et dans le Berry.

5° Du latin des écoliers :

Barbe d'oribus (à la), dans l'argot scolaire, barbe d'*or*, euphémisme pour « ordure ». C'est le pendant de la « pouldre d'*oribus* » (l. II, Prol.), qu'Oudin explique par « de la merde pulvérisée ».

Defendo (à), jeu d'écoliers décrit par Cotgrave.

Primus secundus (à), jeu d'écoliers, mentionné également ailleurs (l. II, ch. XVIII) : « Ainsi passa la nuict Panurge à chopiner avec les paiges et jouer toutes les aigueillettes de ses chausses à *primus secundus* et à la vergette ».

6° De la langue populaire, qui a fourni le fond de cette nomen-

clature. C'est ainsi qu'on y relève une abondante provision de noms d'animaux :

Quadrupèdes : *Au bœuf violé, au cochonnet va devant, au dorelot du lievre, au renard, à la truye* (1).

Oiseaux : *Aux allouettes* et *aux cailleteaux, à la cheveche* et *au hybou, à la grolle* et à *la grue, aux pies* et *au pigeonnet.*

Petites bêtes : *Au crapault, à escharbot le brun, à la mouche.*

Ajoutons-y : *A deferrer l'asne, à la couille du belier, au nid de la bondrée, à chevau fondu, à colin bridé, à la queue au loup, au pourceau mory, à escorcher le renard.*

Peu de noms d'arbres : *Au bouleau, au chesne forchu, au poirier.*

7° Plusieurs de ces noms restent obscurs : *Ballay, escoublettes, fessart, navette, pinot, saint Trouvé,* etc.

Pour obtenir un ensemble aussi considérable, Rabelais a puisé un peu partout, et, pour grossir sa liste, il n'a pas reculé même devant les synonymes : *beliné* et *fourby*, à côté de *maulcontent* et *malheureux; chiquenaudes* et *crocquignoles*, à côté d'*alouettes* et *nasardes*. Il cumule les équivalents provinciaux : *martres* et *pringres* (« osselets »), *cocquantin* et *griesche* (« volant »), *mousque* à côté de *mousche.*

Cette profusion de détails est destinée à faire ressortir l'inutilité de ces amusements, auxquels les nouveaux maîtres de Gargantua tendront à substituer les exercices sportifs. Les procédés cumulatifs, si familiers à Rabelais, ont abouti ici à une énumération surabondante, aux proportions démesurées comme celles du jeune géant qui pratiquait ces jeux, inépuisables comme les ressources linguistiques dont disposait leur auteur.

(1) Dans le jeu à *briffault*, ce nom semble désigner le chien de chasse. Du Fail en cite la formule : « *Brifaut*, à moi, si tu faux ! » Cf. Em. Philipot, dans *Rev. Et. Rab.*, t. X, p. 247 à 249.

Rappelons le jeu de *bilboquet*, dont la forme primordiale (probablement parisienne) *billeboucquet* figure parmi les jeux de Gargantua. Le but de ce jeu d'adresse consiste à recevoir la boule ou le morceau de bois, après les avoir fait sauter. Ces sauts ont été assimilés à ceux d'un petit bouc, d'un *bouquet*. La forme littéraire *bilboquet* est à rapprocher de *baliverne* (pour *bailliverne*).

CHAPITRE VI

RITES ET CROYANCES

Le XVI^e^ siècle est riche en coutumes et croyances, qui ont laissé leur écho dans Rabelais et des traces dans les traditions populaires modernes. Tel, par exemple, l'usage nuptial des *mitaines*, c'est-à-dire des petits coups de poing qu'on se donnait à la fête du mariage. Ces *nopces à mitaines*, que Rabelais décrit complaisamment (l. IV, ch. XII à XV), et qu'il localise en Touraine dans un milieu roturier, ont également existé en Poitou, même dans la haute société, comme en témoigne Jacques Yver vers 1570 (1). Elles étaient certainement pratiquées dans d'autres provinces et hors de France, car elles sont attestées pour la Scandinavie par Olaus Magnus, qui en parle dans le chapitre « De nuptiis plebeiorum » de son grand ouvrage *Historia de gentium septentrionalium variis conditionibus*, paru à Rome en 1555 (2).

Telle aussi la coutume du *gâteau de la fève* qu'on sert le jour des Rois pour que celui à qui la fève échoit soit proclamé roi par les convives (cf. l. III, ch. XXV). La coutume est ancienne. On la trouve déjà mentionnée dans le *Trésor* de Jehan de Meung au XIII^e^ siècle (voy. Littré); au XVI^e^, dans les *Serées* de Bouchet et, au début du XVII^e^, Béroalde de Verville lui consacre une des curieuses dissertations (3) de son *Palais des Curieux* (1612).

On pourrait multiplier ces exemples, mais nous ne retiendrons que les plus curieux, en leur adjoignant certaines croyances populaires encore très répandues à cette époque.

I. — Coutume soldatesque.

Rabelais et les écrivains de la Renaissance font mention

(1) Voy. Em. Philipot, dans *Rev. Et. Rab.*, t. IX, p. 394-395.
(2) Idem, *ibidem*, p. 397 à 399.
(3) « Les feves qu'on met aux gasteaux de la feste des Roys », p. 90 et suiv.

d'une curieuse coutume, véritable rite militaire, dont la portée et le sens ont jusqu'ici échappé aux historiens et aux traditionnistes. Cette coutume semble d'origine germanique, car on la trouve tout d'abord pratiquée par les mercenaires allemands en France, Suisses et Lansquenets. Ceux-ci, avant de charger l'ennemi, baisaient la terre, en jetant derrière eux une poignée de poussière.

Rabelais se sert deux fois de l'expression symbolique *baiser la terre*. Au sens propre, dans la *Sciomachie*, à l'occasion d'un simulacre de bataille où les combattants, avant d'en venir aux mains, « se meirent tous à genouils... *ayans baisé la terre*, soudain au son des tambours se leverent... ». Et au sens figuré, au *Tiers Livre*, ch. x, à propos du caractère aléatoire du mariage : « Il se y convient mettre à l'adventure, les œils bandez, *baissant la teste, baisant la terre,* et se recommandant à Dieu... ».

Avant de rechercher la source de cette pratique militaire, recueillons les témoignages des historiens :

A l'occasion de la bataille de Cérisoles, où les Français, le 14 avril 1544, taillèrent en pièces les Espagnols et les Impériaux (qui comptaient entre autre 9000 Lansquenets), Paul Jove fait allusion à une partie du rite :

« Germani qui humi procubuerant ut tormenta vitarent, imperante Vastio, consurrescerunt ; *collectumque pulverem, quæ est vetus et religiosa ejus gentis consuetudo, post terga projecerunt,* quum ea cerimonia conciliari Victoriæ numen arbitrarentur, promotisque signis hastas inclinarunt (1) ».

Brantôme, à l'occasion de la revue que Charles IX passa à Charenton des Lansquenets et des Reîtres qu'il avait amenés d'Allemagne, est plus complet (t. V, p. 221) :

« Il trouva ses gens en un bataillon quarré... et à la teste estoit ce bon vieillard [le comte de Rhingrave], en forme de couronnel, armé de toutes pièces, la picque sur le col, et marchant de très bonne grace ; et le roy allant à luy, luy et ses compaignons de loing, *ayans baizé la terre, et en jetté chascun une poignée derriere les espaules à leur mode,* commançarent aller à luy la picque basse et branlante, comme qui va au combat ; et estans près, luy et ses gens alors *baissarent la picque* en signe d'humilité, et les enseignes aussi, et après firent une très belle salve... ».

A la bataille de Moncontour, en 1569, où les Catholiques du duc d'Anjou (depuis Henri III) remportèrent la victoire sur les Protestants

(1) *Historiarum sui temporis ab anno 1494 ad annum 1547 libri XLV*, éd. in-fol., 1552, t. II, p. 477.

de Coligny, d'Aubigné écrit : « Les Lansquenets, *ayans baisé la terre, à leur mode*, firent promesse de mourir en gens d'honneur (1) ».

Citons encore ce passage de Vincent de Carloix :

« L'armée françoise qui marchoit en l'ordre cy dessus, et qui avoit veu ceste deffaite, crioit sans cesse : bataille, bataille ! et *avoient desja les Suisses et Lansquenets baisé la terre* (2)... ».

Tous ces historiens restreignent la coutume aux mercenaires allemands, mais les *Commentaires* de Monluc (oct. 1502) montrent qu'elle passa aux autres troupes au service de la France.

Le célèbre capitaine s'adresse tour à tour aux Espagnols et à ses troupes gasconnes. Il dit aux premiers qu'ils doivent soutenir en France la grande réputation qu'ils ont conquise à l'étranger : « Sur quoy je les priay à tous que, en signe de joye, ilz levassent la main, ce qu'ilz feyrent, *après avoir baisé la terre...* ».

S'adressant ensuite aux Gascons, Monluc leur dit que la présence des Espagnols doit exciter leur émulation :

« Sur quoy je leur commanday que tout le monde levast la main. Sur ceste oppinion, ilz la levarent et commensarent à crier tous d'une voix : Laissez nous aller, car nous n'arresterons jamais que nous ne soyons aux espées. *Et baisarent la terre* (3) ».

Ni Alphonse de Ruble, ni Paul Courteault, le récent éditeur des *Commentaires* (1911-1914), n'ont cru devoir annoter ces curieux passages (4). Leur importance a également échappé aux commentateurs de Rabelais, le premier écrivain qui en fasse mention. L'édition *Variorum*, en citant le passage du *Tiers livre* : « baissant la teste, baisant la terre », se borne à omettre le dernier, en y voyant probablement une répétition fautive (5). L'érudit critique Paul Stapfer lui-même suppose que *baisant*

(1) *Histoire Universelle*, éd. de Ruble, t. III, p. 120 (l. V, ch. XVII, sous l'année 1569).

(2) *Mémoires de Vieilleville, maréchal de France*, Paris, 1757, p. 18.

(3) Ed. de Ruble, t. III, p. 44, et éd. Courteault, t. II, p. 556.

(4) Grimm, dans sa *Mythologie* (IVe éd., t. I, p. 535), ne fait que mentionner le geste des Lansquenets qui, allant en guerre, jettent derrière eux une poignée de terre comme symbole de renoncement à la vie.

(5) Il est curieux que, dans le passage du XXIXe conte des *Discours d'Eutrapel*, où Noël du Fail imite visiblement Rabelais, il n'en reproduit que la première image : « En cas hazardeux... il y faut tout aveuglé, et sans autre notable formalité ou consideration conclure vistement, et donner à la debandade, *la teste baissée*, comme en un bataillon de gens de pied ».

la terre a été suggéré à Rabelais par l'image précédente *baissant la teste* (1).

Ce n'est que tout récemment qu'on a entrevu la valeur historique de l'image (2). Mais quelle en est la source ?

C'est évidemment un souvenir de l'Ancien Testament, où le baisement de la terre est considéré comme une marque à la fois d'adoration et de soumission.

L'auteur du Psaume LXXI, en faisant des vœux pour la prospérité du règne de Salomon, s'écrie : « Les Ethiopiens se prosterneront devant lui, *et ses ennemis baiseront la terre* (inimici ejus terram lingent) » ; et Esaïe, en prophétisant l'accroissement d'Israël (ch. XLIX, 23) : « Les Rois [païens], dit-il, seront vos nourriciers et les Reines vos nourrices : ils vous adoreront *en baissant le visage et ils baiseront la poussière* de vos pieds [...vultu in terram demisso adorabunt te et pulverem pedum tuorum lingent] ».

Le passage du *Tiers Livre* en est comme un écho : « ... baisant la teste, baisant la terre... », et Racine s'en est souvenu pour exprimer une profonde humiliation, dans *Athalie* (acte III, sc. VII) :

> Les rois des nations, devant toi prosternés,
> De tes pieds *baisent la poussière...*

et dans *Esther* (acte II, sc. VII) :

> Et se peut-il qu'un roi craint de la terre entière,
> Devant qui tout fléchit et *baise la poussière...*

Ce genre d'hommage, qui a sans doute des origines lointaines en Egypte et en Chaldée (3), a longtemps persisté en Orient. Guillaume de Tyr, auteur d'une grande histoire des croisades

(1) Stapfer, *Rabelais*, p. 460 : « De même que la rime suggère des idées aux poètes, certains sons, certaines formes en suscitent d'autres chez notre étonnant prosateur par une sorte d'attraction musicale et de symétrie, où le sens de la phrase (curieux mystère du style) quelquefois se développe et se précise d'heureuse façon. C'est très probablement à une mécanique de ce genre que nous devons les saisissantes images sur le redoutable inconnu que l'homme affronte en se mariant ».

(2) J. Plattard, dans *Rev. Et. Rab.*, t. VII, p. 450 : « L'expression *baisant la terre* — dont nous ignorons l'origine et la signification — n'est point une fantaisie verbale, suggérée par la phrase qui précède ; c'est un détail pittoresque dans une description, dont tous les éléments sont empruntés à la réalité contemporaine ».

(3) Voy. les monuments.

(1163-1169), en fait mention dans deux passages de son *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum* (1095-1184), que nous citons d'après la version ancien-française du XIII^e^ siècle. Siracon, connétable de Noradin, sultan d'Alep, désirant en 1166 gagner à sa politique le calife de Bagdad, « le souverain prince de touz les Sarrazins », alla le voir (l. XIX, ch. XII) : « Quant il fut là venuz, il l'aora moult longuement, si com est leur costume ; puis *beisa la terre* dessouz ses pieds, et le salua moult humblement ».

La cérémonie se répète chaque fois que Siracon aborde le chef suprême des croyants (l. XX, ch. XIX) : « Vint devant le calife ; lors s'agenouilla et *beisa la terre*, grant reverence li porta, si com est leur costume (1) ».

Les témoignages cités du XVI^e^ siècle nous révèlent la double signification symbolique que la soldatesque de l'époque attachait à l'acte de *baiser la terre*.

C'était, d'une part, une marque d'obéissance passive envers un supérieur, analogue à la prosternation des Orientaux. Les reîtres *baisent la terre* lorsqu'ils aperçoivent Charles IX qui va à la rencontre de leur colonel ; de même, les Espagnols et les Gascons *baisent la terre* en signe d'hommage à leur capitaine Monluc.

C'était, d'autre part, l'expression de l'humiliation chrétienne, la résignation suprême à la volonté divine, avant d'attaquer l'ennemi : c'est là le sens de la locution *baiser la terre* dans Rabelais, chez d'Aubigné et dans Carloix.

Mais qu'il s'agisse d'un supérieur ou de Dieu, cette manifestation d'hommage, foncièrement orientale, a sa source immédiate dans la Sainte Ecriture, tout particulièrement dans l'Ancien Testament.

Ce n'est pas tout.

La poignée de terre que les Lansquenets jetaient (au dire de Paul Jove et de Brantôme) *derrière les épaules, à leur mode*, fait allusion à un rite encore pratiqué dans plusieurs pays : on

(1) Paulin Paris, *Guillaume de Tyr et ses continuateurs*, texte français du XIII^e^ siècle, Paris, 1879-1880, t. II, p. 234 et 270.

Une trace de cet usage a survécu dans le cérémonial de la cour ottomane : « Lorsqu'on se présente chez les grands..., on fait une profonde inclination, en portant la main droite vers la terre et la ramenant ensuite vers la bouche... » (M. d'Ohsson, *Tableau général de l'Empire Ottoman*, Paris, 1788-1824, t. IV, p. 356).

jette par dessus son épaule, sans regarder, un objet qui doit emporter un mal ou apaiser un esprit. Ce lancement de terre par dessus la tête est un usage à la fois symbolique et superstitieux (1).

Quant à la seconde image mentionnée par Rabelais, elle est commune aux hommes et aux bêtes, quand, au lieu de reculer, ils *baissent la tête* pour faire face au danger. Le costume militaire du Moyen Age obligeait d'ailleurs les hommes d'armes, en allant au combat, à pencher la tête en avant pour éviter les traits qui pouvaient les blesser au visage malgré leur visière baissée. Le chroniqueur Monstrelet l'affirme expressément (t. I, fol. 375, col. 2) : « Et les François *commencerent à incliner leurs chefs, afin que les traits n'entrassent en leurs visieres de leurs bassinets*, et aussi allerent un petit à l'encontre d'eux et les firent un peu reculer ».

De là se jeter tête baissée dans la bataille avec l'acception d'intrépidité :

> L'âme doit se raidir plus elle est menacée
> Et contre la fortune aller *tête baissée*.
> (Corneille, *Médée*, acte I, sc. v).

Voici deux témoignages tirés des *Commentaires* de Monluc (t. I, p. 300 et 385) :

Le 14 septembre 1541, à Boulogne, pressé par les Anglais et retiré dans une église avec quelques soldats, Monluc se décide à faire tête aux ennemis : « Si d'adventure les ennemis revenoient à eux..., qu'ils les chargeassent. Et je m'en allay à la dicte bresche, où je vis desja dix ou douze Anglois, vers lesquels *baissames la teste*... ».

Fin 1552, le capitaine Charry, avant d'attaquer les assiégeants de Saint-Damien, fait ses recommandations : « Voilà le dernier corps de garde des gens de pied... Dès que vous me verrés attacquer au corps de garde, passés oultre le grand pas... et vous rendés à la porte de la ville. Tous d'une volonté *baissarent la teste* ».

(1) Voy., sur ce transfert du mal d'un être humain à une substance matérielle qu'il faut rejeter loin de soi, Frazer, *Le Rameau d'or*, t. II, l. II. Laurent Joubert, parlant dans ses *Erreurs populaires* (1580) des remèdes superstitieux, cite entre autres exemples celui-ci (IIe partie, p. 217) : « Pour faire perdre ses verrues, prenez une poignée de sel et allez tout courant la jeter dans un four, et les verrues s'esvanouiront ».

Dans ce dernier texte, l'expression indique en outre, tout comme *baiser la terre*, un acte de soumission ou de résignation. L'une et l'autre images sont également empruntées à la réalité contemporaine et rappellent des pratiques militaires en usage au XVI^e^ siècle.

II. — **Saints et saintes.**

Le culte des saints était très répandu dans la Gaule chrétienne, comme le prouve le nombre considérable de lieux portant des noms de saints, dont la plupart remontent au XII^e^ siècle. Les croyances à leurs vertus bienfaisantes revêtaient des formes multiples. Il est intéressant d'en relever quelques aspects typiques.

Saints guérisseurs. — Dès l'époque mérovingienne, les saints étaient invoqués comme guérisseurs de maladies (1). De là l'expression *mal de saint*, c'est-à-dire mal dont la guérison peut être obtenue par l'intercession particulière de tel ou tel saint, expression qui subsiste dans la langue jusqu'au temps de Mathurin Regnier (*Satire* XI) :

> Si c'estoit *mal de saint* ou de fievre quarte...

Henri Estienne nous a laissé une ample nomenclature de saints guérisseurs sous le titre : « Saincts et sainctes medecinans et medecinantes (2) ».

Le rôle curatif attribué à chacun d'eux était souvent accidentel et résultait de simples assonances. C'est ainsi que saint *Acaire* ou *Acharius*, évêque de Noyon (623), guérissait les « acariâtres » (3); saint *Eutrope*, premier évêque de Saintes, les « hydropiques »; saint *Genou* (ou saint *Gendulfus*), évêque de Cahors, mort en Berry, la goutte « qui se loge volontiers au genou », alors que saint *Main* (4) ou *Méen* (en latin *Mevenius*),

(1) Voy. l'ouvrage d'A. Marignan, *Etudes sur la civilisation française*, t. II, *Le Culte des saints sous les Mérovingiens*, Paris, 1899, p. 189 et suiv.

Dans le roman de Rabelais, S. Jean et S. Antoine sont le plus souvent cités (le premier 8 fois, le deuxième 5 fois); viennent ensuite S. Martin et S. Nicolas (chacun 4 fois), S. Cristophle et S. Benoit (chacun 3 fois), etc.

(2) *Apologie pour Hérodote*, t. II, p. 311 à 316.

(3) Comme Calvin (*Institution*, l. I, ch. IX), Rabelais écrit *acariastre* (l. I, ch. II), graphie précédée par celle d'*aquariastre*, dans Meschinot, *Lunettes des Princes* (avant 1491), éd. Gourcuff, p. 119.

(4) Nom cité par la *Briefve Déclaration* et par Paré. Cf. du Fail, *Pro-*

premier évêque de Ghé en Bretagne, guérissait de la rogne des mains (1).

D'autre part, la vertu du saint était induite de rapprochements au petit bonheur, par étymologie populaire. C'est ainsi que le nom de saint *Aignan* ou *Anianus*, évêque d'Orléans (v^e^ siècle), devenu par agglutination saint *Teignan*, était invoqué par suite contre la teigne (2).

Rabelais, par la bouche de Grandgousier s'élève contre ces croyances superstitieuses (3).

Saints dispensateurs de maladies. — A côté des saints guérisseurs, s'en trouvent d'autres qui infligent des maladies comme châtiments.

Dans le chapitre de *Gargantua* que nous venons de citer, Rabelais fait mention de saints dispensateurs de maladies (4).

pos rustiques, ch. VIII (p. 60, éd. La Borderie) : « Tant en y a des voyageurs, les uns à saint Claude, à *saint Main*... ».

(1) La dernière édition de Ménage (1750) reproduit en tête le *Vocabulaire hagiologique* de Chastelain. Voy. en dernier lieu un travail de Schätzer sur les Déformations des noms français de saints (dans les *Romanische Forschungen* de 1905) et notre *Hist. nat. Rab.*, p. 381 à 386.

(2) La revue *Mélusine*, t. IV, donne une liste de ces déformations hagiologiques.

(3) Voici le passage (l. I, ch. XLV) : « Ainsi preschoit à Sinays un Caphart, que Sainct Antoine metoit le feu és jambes. Sainct Eutrope faisoit les hydropiques. Sainct Gildas les folz. Sainct Genou les gouttes. Mais je le puniz en tel exemple, quoi qu'il me appellast Heretique, que depuis ce temps Caphart quiconque n'ait auzé entrer en mes terres. Et m'esbahys si vostre roy les laisse prescher par son royaulme telz scandales. Car plus sont à punir que ceulx qui, par art magicque ou aultre engin, auroient mis la peste par le pays. La peste ne tue que le corps. Mais telz imposteurs empoisonnent les ames ».

Des saints vénérés en Gaule, le plus populaire (comme l'atteste le grand nombre de ses sanctuaires) était saint Martin, dont le nom revient souvent dans le roman. A l'occasion du transfert du corps du saint à Tours, Rabelais se fait l'écho d'une croyance générale, en disant (l. III, ch. XLVII) que « les maladies fuyoient à la venue du corps saint Martin à Quandes ».

(4) Grandgousier, s'adressant aux pélerins amenés par Frère Jean, leur demande : « Qu'alliez-vous faire à sainct Sebastian ?

— Nous allions (dist Lasdaller) luy offrir noz votes contre la peste.

— O (dist Grandgousier), pauvres gens, estimez vous que la peste vienne de sainct Sebastian ? — Ouy vrayement (répondit Lasdaller), nos prescheurs nous l'afferment.

— Ouy (dit Grandgousier), les faulx prophetes vous annoncent ils telz abuz ? Blasphement ilz en ceste façon les justes et sainctz de Dieu,

C'était en effet l'écho d'une doctrine prêchée publiquement (1), si l'on en croit Calvin (dans son *Traité des reliques*, 1543) et Henri Estienne (dans son *Apologie pour Hérodote*, 1566). Mais dans les livres d'Heures, saint Sébastien, martyr du IIIe siècle (286-288), est invoqué uniquement comme guérisseur de la peste : « Deus qui beatum Sébastianum Martyrem tuum in tua fide et dilectione tam ardenter solidasti... da nobis miseris peccatoribus dignis ejus meritis et intercessionibus, in tribulatione auxilium... contra *pestem epidemiæ* remedium... (2) ».

Saints grêleurs. — Rabelais fait aussi mention plaisante d'une autre vertu attribuée à certains saints, d'après la place occupée par leur fête dans le calendrier liturgique. Le médecin Rondibilis raconte de Tinteville, évêque d'Auxerre (l. III, ch. xxxiii) : « Plusieurs années il veid lamentablement le bourgeon perdu par les gelées, bruines, frimatz, verglatz, froidures, gresles et calamitez advenues par les festes des S. Georges, Marc, Vital, Eutrope, Philippe, saincte Croix, l'Ascension, et aultres, qui sont en temps que le Soleil passe soubs le signe de Taurus. Et entra en ceste opinion, que les saincts susditz estoient *saincts gresleurs*, geleurs, et guasteurs du bourgeon ».

Aujourd'hui, dans plusieurs pays, on désigne ces dates critiques sous le nom de *saints de glace*. Ils sont quatre en Picardie

Georget, Marquet, Croiset, Urbanet,
Sont des méchants guerchonnets.

Dans le Midi, les « quatre cavaliers » sont Jourguet, Marquet, Troupet (Eutrope) et Croiset, ce dernier symbolisant la Sainte Croix mentionnée par Rabelais. En Franche-Comté, ces saints sont au nombre de cinq : Geourgeot, Marquot, Philipot, Croisot et Jeannot (3).

Sainte marguerite. — Cette sainte, vierge et martyre (290 a. J.-Ch.), était invoquée par les femmes en couches pour leur délivrance (4). On leur lisait sa *Vie* et même on en appliquait le livret sur la poitrine des malades.

qu'ilz les font semblables aux diables, qui ne font que mal entre les humains ? »

(1) Dr. H. Folet, dans *Rev. Et. Rab.*, t. IV, p, 199 à 216.

(2) Du Broc de Segagne, *ouvrage cité*, t. I, p. 59 à 64.

(3) Voy. Paul Sébillot, *Folklore*, t. I, p. 123.

(4) Cf. Oudin, *Curiositez* (1640) : « Il ne faut point lire *la Vie de sainte Marguerite*, nous avons belle delivrance. Cela se dit quand on voit la compagnie manger fort vite ou de bon appetit »

Cette croyance est ancienne et on en trouve l'écho dans les *Miracles de Notre Dame*, à propos du « miracle de l'enfant donné au diable » (t. I, v. 290 et suiv.) :

LA VOISINE. Tenez, mettez sur vostre pis
La vie qui cy est escripte :
Elle est de sainte Marguerite ;
Si serés tantost delivrée.
LA DAME. Sainte Marguerite honorée,
Dame, me vueillez faire aïe !

Rabelais fait allusion à cette croyance dans son Prologue du *Pantagruel* (1) et dans les consolations évangéliques que Gargamelle en mal d'enfant reçoit de Grandgousier (2).

Cette *Vie de sainte Marguerite*, tirée de la *Légende dorée*, est devenue un des livres de colportage les plus répandus dans les campagnes (3). Voici le passage qui a donné naissance à cette vertu de la sainte. Au moment où le bourreau reçoit l'ordre de trancher la tête à la vierge martyre, Marguerite, levant une dernière fois les yeux au ciel, adresse à Dieu cette prière :

Quand femme en travail
D'enfant, rigoureux mal,
Une prompte allégeance,
Je vous prie leur donner,
O Dieu plein de bonté !
En lisant mes souffrances (4).

Chose curieuse ! L'érudit théologien Jean-Baptiste Thiers, curé de Vibray, prend la défense de cette croyance vulgaire, comme bonne et légitime : « Les femmes peuvent sans superstition implorer l'assistance de *sainte Marguerite* dans leur grossesse. Ce culte est bon en soi, il est légitime, il n'a rien de superstitieux (5) ». Et l'auteur d'invoquer à l'appui le concile de Trente, qui recommande l'invocation des saints.

(1) « Les femmes estans en mal d'enfant [sentent allegement manifeste], quand on leur leist la vie de saincte Marguerite ».

(2) « Ha, dist elle, vous dictes bien, et aime beaucoup mieulx ouir telz propos de l'Evangile, et mieulx m'en trouve que de ouir la vie de sainte Marguerite, ou quelque autre capharderie » (l. I, ch. VI).

(3) Voy. Ch. Nisard, *Livres populaires*, t. II, p. 166 et suiv. En voici le titre : *La Vie de Mad. Saincte Marguerite, vierge et martyre, avec une oraison*, Troyes, s. d.

(4) Idem, *ibidem*.

(5) *Traité des superstitions selon l'Ecriture sainte, les decrets des Conciles et les sentimens des saints Pères et des Théologiens*, Paris, 1697,

III. — **Préjugés divers.**

Les préjugés populaires sont innombrables. En voici quelques-uns qui se sont perpétués jusqu'à nous et qu'on trouve chez Rabelais.

1° *Les enfants naissent par l'oreille.*

Gargantua, en venant au monde, sort « par l'aureille senestre » de Gargamelle (l. I, ch. VI). C'est habituellement une plaisanterie, dont on use pour éviter de répondre aux questions enfantines (on dit aujourd'hui que les enfants naissent dans les choux); mais l'Agnès de Molière demande encore :

> Avec une innocence à nulle autre pareille,
> Si les enfans qu'on fait se faisoient par l'oreille?
> (*Ecole des femmes*, acte I, sc. 1).

On en trouve l'écho dans ces vers d'un vieux Noël :

> *Gaude, Virgo, mater Christi,*
> *Quæ per aurem concepisti...*

2° *Les seins durs des nourrices rendent les enfants camus* (1).

Ce n'est pas là seulement un trait de l'humour rabelaisien, comme on pourrait croire, mais l'énoncé d'un préjugé médical de l'époque. Le chapitre qu'Ambroise Paré intitule dans son *Anatomie* (1561) : « Des mammelles et de la poitrine de la nourrice », est comme l'écho des paroles de Frère Jean (l. XVIII, ch. XXV) : « Les mammelles qui sont dures et serrées ont le lait quasi estouffé, par quoy est plus difficile à l'enfant de la succer et tirer. D'abondant, l'enfant imprime le bout de son nez à la mammelle : la trouvant trop dure, se fasche et ne veut teter et quelquefois en devient camus ».

Cette même opinion se retrouve chez Des Périers (nouv. XLVIII)

IIe éd. 1703, 3 vol., IIIe éd. 1742, t. II, p. 88. Il note pourtant ailleurs (t. I, p. 109) : « Les moines de C. G. D. P. ceignent les femmes grosses d'une *ceinture de sainte Marguerite*. Ils assurent ces femmes qu'elles seront heureusement délivrées de leur grossesse par la vertu miraculeuse de cette ceinture ».

(1) « Pouquoy (dist Gargantua) est ce que frere Jean a si beau nez? Trut avant (dist le moyne), selon vraye Philosophie monasticque, c'est par ce que ma nourrice avoit les tetins moletz, en l'alaictant, mon nez y enfondroit comme en beurre, et là s'elevoit et croissoit comme la paste dedans la met. Les durs tetins de nourrice font les enfans camus » (l. I, ch. XLI).

et chez Guillaume Bouchet (XXIV[e] des *Serées*). Elle persiste au XVII[e] siècle et le grammairien alsacien David Martin ne l'oublie pas dans son *Parlement Nouveau* (1637) (1).

3° *La force virile réside dans les poils.*

Croyance universelle (2), dont la légende de Samson chez les Hébreux et le dicton romain *Vir pilosus aut fortis aut libidinosus* attestent l'antiquité.

Chez Rabelais, Pantagruel vient au monde « *à tout le poil,* il fera choses merveilleuses » (l. II, ch. II), et, dans le pays de Procuration, « les Proculteux et Chicanoux [sont] gens à *tout poil* », c'est-à-dire forts et vigoureux, capables de tout.

Le célèbre médecin lyonnais Laurent Joubert, dans ses *Erreurs et Propos vulgaires*, pose ces deux questions de psychologie populaire : « S'il est vray que l'homme *tondu* ait moins de force ? » et « Pourquoy dit-on de celuy qui est brusq et vergalant qu'il est *né à tout le poil ?* (3) »

Cette croyance est toujours vivace. Elle a trouvé son expression la plus récente dans les *Poilus* de la grande Guerre.

4° *Science inséparable d'extravagance.*

Le plus curieux de ces préjugés est celui qui se rattache au savoir inséparable de la folie : « Nullum magnum ingenium sine mixtura dementiæ fuit », selon le vieux dicton de Sénèque, ou comme l'écrit Laurent Joubert qui se borne, dans ses *Erreurs populaires*, à énoncer la question sans la traiter : « Pourquoy dist-on que de trop estudier, l'on devient fol ? (4) ».

Epistémon, alléguant Properce et Tibulle, à côté de Porphyre, Panurge lui répond (l. III, ch. XVIII) : « Vrayement vous me alleguez de gentilz veaulx. Ils feurent folz comme poëtes, et resveurs comme philosophes : autant pleins de *fine folie* (5), comme estoit leur *philosophie* ».

De là le terme *saige-fol*, dont se sert notre auteur, répondant

(1) Cf. ch. XV, De l'anatomiste : « Quant à la forme du nez, l'un l'a aquilin,... l'autre est camus ou camard, a un nez d'as de treffle ou de pompette, et si on en jette le chat aux jambes à sa *nourrice qui avoit les tetins trop durs*, et le luy ont ainsi rebouché ».

(2) James Frazer, *Le Rameau d'or*, t. I, p. 28-30, 102, etc.

(3) *Erreurs populaires et Propos vulgaires touchant la medecine et le regime de santé, expliquez ou refutez*, Bordeaux, 1579, p. 30 et 47.

(4) Idem, *ibidem*, p. 46, n° 45.

(5) Tahureau s'en est souvenu (*Dialogues*, p. 110) : « ... ceste *fine folie*, je voulois dire *Philosophie* ». Il y a là une équivoque par assonance.

à celui de *morosophe*, épithète favorite d'Erasme, que Rabelais donne à « l'unicque non lunaticque Triboullet » (l. III, ch. XLVI).

Cette association d'idées a trouvé son expression en moyen français, où *philosophe* est souvent remplacé par *filofol*. Suivons-en l'évolution.

Le mot *philosophe* possède en ancien et moyen français les acceptions les plus diverses. Le sens de « naturaliste » l'emporte du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, et encore au XVII^e^ Chapelain écrit (1) : « Monsieur de Neuré, *philosophe* de la première classe et en qui les expériences des choses naturelles trouvent un juge équitable et éclairé ».

Palissy le donne aux alchimistes (2), alors que dans les *Grandes et inestimables Cronicques de Gargantua*, il est synonyme de magicien ou d'enchanteur (3). Enfin, Brantôme l'applique aux astrologues, identification foncièrement populaire (4).

Quant à la forme *filofol*, équivoque analogue à la *fine folie*, pour *philosophie*, de Rabelais, le plus ancien exemple se rencontre au *Mystere de Saint Quentin* de la fin du XV^e^ siècle :

> 5860. Et je voy assemblez mes sos
> Et tous mes *philofoliens*... (5)

et se lit encore au XVI^e^ siècle chez Des Periers (6).

Le jeu de mots se rencontre également dans Boccace (7) et

(1) *Lettres*, t. II, p. 448.

(2) Cf. *Recepte veritable* (1563), éd. Fillon, p. 66 : « Les *philosophes* disent que l'or potable est de soulphre et d'argent vif ».

(3) « Au temps du bon roy Artus, il estoit ung grant *philosophe* nommé Merlin, lequel estoit expert en l'art de nigromance plus que nul homme du monde ». Ed. Marty-Laveaux, t. IV, p. 25.

Cf. Jean Le Maire, *Œuvres*, t. III, p. 278 : « Un moyne *philosophe et necromancien*, lequel estoit expert en l'art de Toulette... »

(4) Cf. *Œuvres*, t. VIII, p. 108 : « Madame Renée de France (1510-1575) avoit fort estudié, et l'ay veue fort sçavante discourir fort hautement et gravement de toutes sciences, jusques à l'astrologie et cognoissance des astres, dont je l'en vis ung jour entretenir la reyne mere, qui, l'oyant ainsin parler, dict que le plus grand *philosophe* du monde n'en sçauroit mieux parler ».

(5) Le Glossaire du Mystère explique à tort *philofoliens* par « amis des fous ».

(6) Nouv. LXVIII : « Par Dieu ! si je n'estois *philosophe*, je te romprois la teste, gros sot que tu es ! Tous deux en tenoyent : vray est que l'un estoit *fol*, et l'aultre *philofole* ».

(7) *Décaméron*, II^e^ journée, nouv. IX : « Non sono *fisofolo* ».

en roumain, le mot *filosof* côtoie sa forme altérée *firoscos* (« privé du bon sens, fou »), qui désigne spécialement l'homme avisé et expérimenté, spirituel et inventif (1).

C'est l'écho d'une croyance que n'oublie pas de relever au XVII^e^ siècle le prince Démètre Cantémir, à propos du proverbe moldave *Où grand savoir, grande folie* : « Non seulement les Moldaves ne sont pas amateurs de sciences, mais ils les détestent. C'est ainsi que les sciences et les beaux-arts ne leur sont même pas connus de nom. Ils prétendent que les savants deviennent fous, et lorsqu'ils veulent louer le savoir de quelqu'un, *ils disent qu'il est devenu fou à force de science* (2) ».

Les penseurs modernes, comme Schopenhauer, ont émis des vues analogues sur les rapports entre le génie et la folie. Molière avait déjà dit dans le *Médecin malgré lui* (acte I, sc. v) : « C'est une chose admirable que tous les grands hommes ont toujours du caprice, quelque petit grain de *folie* mêlé à leur *science* (3) ».

(1) Voy. les textes cités dans *Romania*, t. XVII, p. 599 à 602.

(2) Cantemirii *Descriptio Moldaviæ*, éd. de l'Académie roumaine, 1872, p. 126 : « Eruditos non posse non mente privari existimant, adeo ut si cujus laudare voluerint doctrinam, eum præ nimia scientia stultum evasisse dicant ».

(3) Cf. *Le Moyen de parvenir*, ch. XLI : « Tu es tant sçavant en tes speculations que tu es fou ».

CHAPITRE VII

SUPERSTITIONS

Le domaine des superstitions est infini et leurs variétés innombrables. Plusieurs remontent aux origines mêmes de l'humanité et persistent encore de nos jours. Nous allons passer en revue les plus notoires au XVI[e] siècle, principalement à l'époque de Rabelais.

I. — Présages et pronostics.

Les présages et pronostics présentent des aspects très variés. Laissons de côté les pronostics agricoles que du Fail mentionne dans les campagnes (1), et attachons-nous, parmi ces présages, à un groupe très important qui a laissé des traces à toutes les époques et chez tous les peuples, et dont le terme *malencontre* a gardé le souvenir jusqu'à nous.

Le mot signifie littéralement « mauvaise rencontre » avec les suites malheureuses qu'elle comporte, suivant la valeur symbolique que la tradition attache aux personnes et aux animaux rencontrés à la première sortie du matin (2).

(1) Au IV[e] chapitre de ses *Propos rustiques* (en grande partie d'après Pline, l. XVIII, ch. IV). Charles Estienne en donne également, dans sa *Maison rustique* (1554 et 1564), une liste copieuse, ainsi que le *Calendrier des bergers*, dont nous parlerons plus loin.

(2) Nous retrouvons ce terme, avec explication et exemples à l'appui, dans la première édition du *Dictionnaire* de Robert Estienne (1538) : « Exitium, infortunium : *avoir malencontre, donner malencontre, porter malencontre* (*qui porte malencontre*, Ominosus), *recevoir malencontre. Dieu nous garde de ce que ce malencontre nous signifie* (Hoc detestabile omen avertat Deus), *un signe de quelque malencontre advenir* (Portentum) ».

Le premier exemple du mot est dans Joinville (p. 387 : « Et li roys dist que *malencontre* eust teix moquerie ») et un des derniers dans l'*Amour magnifique* de Molière : « J'ai craint quelques uns des acci-

Au XVI[e] siècle le mot et la chose sont fréquents. Voici quelques citations dans leur ordre chronologique :

Jean Le Maire, dans ses *Illustrations de Gaule* (l. II, ch. VIII) : « Les chats huans et les cormorans qui sont oyseaux funebres de mortelle signification et de *malencontre* ».

Rabelais, à propos du costume de Gargantua (l. I, ch. VIII) : « Son pere Grandgousier disoit que ces bonnetz à la Marrabeise faictz comme une crouste de pasté porteroient quelque jour *male encontre* à leurs tonduz ».

Et à l'occasion de la dispute entre les bergers de Gargantua et les fouaciers de Lerné (l. I, ch. XXV) : « Ce faict, et bergiers et bergieres feirent chere lye avecques ces fouaces et beaulx raisins, et se rigollerent ensemble au son de la belle bouzine : se mocquans de ces beaulx fouaciers glorieux qui avoient trouvé *male encontre*, par faulte de s'estre seignez de la bonne main au matin ».

Deux autres passages où figure le mot sont en intime connexion avec les moines, cause principale de *malencontre*, et nous y reviendrons tout à l'heure.

Baïf prend le mot dans un sens plus général :

Don d'ennemy, c'est *malencontre*... (1)

Et Larivey, dans sa comédie *Les Jaloux* (acte III, sc. III) : « Ou je suis seulement née pour me pronostiquer tout *malencontre*, ou le respect que je vais avoir à ce sot Fierabras, m'apportera quelques dommages » (2).

Nous allons maintenant suivre l'universalité de ces présages et leurs multiples aspects.

Dans l'Antiquité, en Grèce, ce genre de pronostics était connu sous le nom d'ἐνόδια σύμβολα, c'est-à-dire présages suivant les objets qu'on rencontre en cheminant (3), ou encore sous celui de

dens qui arrivent d'ordinaire dans ces confusions. Cette nuit, j'ai songé du *poisson mort* et d'*œufs cassés*, et j'ai appris du seigneur Anaxarque que les œufs cassés et le poisson mort signifient *malencontre* ».

(1) *Œuvres*, éd. Marty-Laveaux, t. V, p. 2.

(2) La *Comédie des Proverbes* cite le pendant *bonne encontre*, rencontre heureuse ou favorable, suivant les mêmes présages traditionnels (acte III, sc. VII) : « Dieu me doint aussi *bonne encontre*, comme mon songe semble me la promettre : il me sembloit que j'avois trouvé deux enfans pour un. Je m'en vais me recommander à Nostre Dame de Recouvrance ».

(3) Chez les Allemands, ces présages portent le nom d'*Angang*, pen-

δυσάντητος, dont l'abord est funeste, s'appliquant aux personnes ou aux animaux avec le même sens que notre *malencontre* (1).

A son tour, saint Basile parle des présages induits de certaines rencontres (2), et saint Jean Chrysostome donne des détails très précis sur certaines rencontres, auxquelles ses contemporains attribuaient superstitieusement de funestes effets (3).

Dans un sermon de saint Eloy (mort en 659), véritable inventaire des superstitions du Moyen Age, on lit ce passage : « Nullus observet *egrediens aut ingrediens domum*, quid sibi occurrat, vel si aliqua vox reclamantis fiat, aut qualis avis cantus garriat, vel quid etiam portantem videat » (4).

Et Jean de Salisbury, moine anglais du XII^e^ siècle, qui passant de l'appellation grecque citée et répondant à notre *malencontre*. Grimm, dans sa *Mythologie* (p. 937 à 947) en cite de nombreux exemples, auxquels nous renvoyons.

(1) Lucien y fait allusion. Dans l'*Eunuque,* Dioclès s'écrie (ch. VI) : « Cette sorte de gens doivent être exclus de toutes réunions. C'est, a-t-il ajouté, une vue de mauvais augure, une *rencontre funeste*, que de voir, en sortant de sa maison, un de ces êtres dégradés... »

Et dans son *Pseudologiste* (ch. XVII) : « Nous avons soin d'éviter la rencontre des gens qui boitent du pied droit : c'est un mauvais présage, surtout le matin. Quand on voit un *eunuque*, un *castrat*, un *singe*, en sortant de chez soi, on revient sur ses pas et l'on rentre, persuadé que tout ira mal ce jour-là, d'après ce mauvais fâcheux augure. Eh bien, si au commencement, à la porte, à l'entrée, au matin de l'année, on aperçoit un *mignon*..., un homme rompu et consommé dans le vice..., on ne le fuirait pas, on ne le comparerait pas à un jour néfaste ».

(2) « L'insolence du démon contre l'homme est si grande que souvent il l'oblige de s'en retourner au logis, de se détourner de son chemin, ou même de se boucher les yeux, lorsqu'il rencontre un *chat,* ou qu'un *chien* vient à montrer sa tête, ou qu'il se présente une personne, quoique de ses meilleurs amis, qui a mal à l'œil ou à la cuisse droite. Se peut-il rien voir de plus misérable que la vie de ces sortes de gens? ». Cité par J.-B. Thiers, *Traité des superstitions*, préface et t. I, p. 202.

(3) « Il arrive souvent (dit-il au peuple d'Antioche) que quand un homme rencontre un *borgne* ou un *boiteux*, au sortir du logis, il en tire un mauvais présage... Il y a encore quelque chose de plus ridicule et que je n'ose vous dire sans confusion et sans honte, quoique je sois contraint de vous le dire par la considération de votre salut. Si l'on rencontre une *jeune fille* le matin, on dit que la journée sera stérile ; si l'on rencontre une *courtisane*, on en prend un bon présage pour tout le reste du jour... Découvrez les ruses du diable qui nous donne de l'aversion pour une vierge sage et modeste et qui nous fait saluer avec inclination et amour une femme impudique et débauchée? » (*Ibidem*).

(4) Voy. d'Achery, *Spicilegium*, t. V, p. 218.

sait pour l'homme le plus instruit de son temps, nous donne ces renseignements complémentaires : « Si egrediens limen calcaveris aut in via offenderis, pedem contine... *Leporis* timebis occursum, *lupo* obvio congratulaberis ; *ovibus* gratanter obviam gradieris, dum *capram* vites... *locusta* itinerantium præpedit vota, contra *cicada* viatoris promovet gressum... Sacerdotem obvium aliumve *religiosum* dicunt esse infaustum ; *feminam* quoque, quæ capite discooperto incedit, infelicem crede, nisi *publica* sit » (1).

Plusieurs de ces signes néfastes se sont perpétués jusqu'à nous comme raison de *malencontre* ou de *bonne encontre*. Arrêtons-nous à deux exemples touchant les animaux.

1° Belette. — Théophraste dans ses *Caractères*, au ch. xvi intitulé « De la Superstition », cite la rencontre d'une belette comme funeste (2).

Même croyance de nos jours en Anjou (3), en Berry (la belette qui coupe la route à quelqu'un, lui annonce un décès imprévu) et en Vendée, le paysan, apercevant une belette, comme le Grec de Théophraste, marche à reculons en poussant trois pierres, alors que le campagnard girondin trace une croix sur l'endroit où l'animal a passé (4).

2° Lièvre. — On lit à ce sujet de curieux détails dans l'*Evangile des Quenouilles*, répertoire des croyances vulgaires du xv^e^ siècle (5), et Froissart, à l'occasion de la bataille offerte par

(1) *Polycraticus sive de nugis curialium*, Leyde, 1639, t. I, p. 13.

(2) « Un homme superstitieux, s'il voit *une belette*, il s'arrête tout court, et il ne continue pas de marcher, que quelqu'un n'ait passé avant lui par le même endroit que cet animal a traversé, ou qu'il n'ait jeté lui-même trois petites pierres dans le chemin, comme pour éloigner de lui ce mauvais présage » (trad. La Bruyère).

(3) « Une *belette* traversant la route au début d'un voyage. Il arrive malheur à celui qui voit une seule pie sauter devant lui » (Verrier et Onillon).

(4) Voy. Paul Sébillot, *Folklore de France*, t. III, p. 24.

(5) « Je vous dy pour Euvangile que quant aucun se met au chemin, et un *lievre* lui vient audevant, c'est un tresmauvais signe. Et pour tous dangiers eviter, il doit par trois fois sy retourner dont il vient, et puis aler son chemin, et alors sera il hors du peril.

Glose. A ceste parole se leva Maroie la Facée, et dist tout hault que cestui chappitre estoit moult veritable, car son parrastre avoit rompu la jambe au cheoir de son cheval, après qu'il avoit rencontré un *lievre* ; mais qui rencontre un *loup*, un *cerf* ou un *ours*, c'est tresbon signe » (p. 33).

Edouard III à Philippe de Valois, en fait également mention (1).

On pourrait d'ailleurs dresser tout un catalogue de ces présages, souvent contradictoires, d'après les animaux correspondants.

La rencontre d'un chat ou d'un serpent, par exemple, est funeste, mais celle d'un chien et d'une chèvre, favorable. Ces pronostics ont pris naissance chez les chasseurs et les bergers, tout particulièrement chez les premiers (2).

Passons aux personnes.

On a vu que la rencontre d'une prostituée (πόρνη), d'après saint Chrysostome, porte bonheur, alors que la rencontre d'une vierge (πάρθενος) est funeste, comme celle d'un borgne ou d'un boiteux.

Une suite de malheurs s'attache principalement à la rencontre des prêtres et des moines, et ces signes néfastes nous ramènent à Rabelais :

> Grandgousier demanda nouvelles du moyne. Gargantua luy respondit que sans doubte leurs ennemis *avoient le moyne. Ilz auront*, (dist Grandgousier) doncques *male encontre*. Ce qu'avoit esté bien vray. Pourtant encores est le proverbe en usage de *bailler le moyne à quelcun*. (l. I, ch. XLV).

Cette acception primitive de « malheur », donnée ici au *moine*, se rencontre encore dans deux autres passages de *Gargantua*, ch. XII et XLIII :

> Par sainct Jean, dirent ilz, nous en sommes bien ; à ceste heure *avons nous le moine*.
>
> Mais, dist Gymnaste ; *ilz ont le moine*. Ont ilz, dist Gargantua, le moine ? Sus mon honneur, que ce sera à leur dommage.

Ce sens diffère essentiellement de celui que nous lisons au *Quart Livre*, ch. XVI, et dont l'auteur, comme précédemment, nous donne lui-même l'explication :

> A l'heure presente l'on avoit au gibbet *baillé le moine par le coul*

(1) « Les nouvelles vinrent au roy de France comment uns lievres avoit estourmy ses gens et estoit passé parmy son ost. Dont li plusieurs eurent une grant imaginacion et dirent que *ce n'estoit pas par ungs bons signes uns lievres qui est encontré de pauvre estrine*, les avoit ensi estourmis et courut par devant yaux, mais *ung malvais signes*... » (t. III, p. 45).

(2) Cf. Rolland, *Faune*, t. VII, p. 204 (un lièvre, de mauvais augure) et Maillard, *Sermones de adventu* (Paris, 1511, fol. 67) : « Vous, messieurs, qui, *rencontrant le matin un loup ou un corbeau*, dites qu'il vous arrivera malheur ».

aux deux plus gens de bien qui feussent en tout Chiquanourrois. Mes pages, dist Gymnaste, *baillent le moine par les pieds* à leurs compagnons dormars. *Bailler le moine par le coul* seroit pendre et estrangler la personne.

Dans *bailler le moine par les pieds*, le sens de malheur s'est atténué en simple malice ou tour méchant qu'on joue à quelqu'un ; mais la valeur initiale persiste encore dans l'application mentionnée par Rabelais, au sens de pendre, c'est-à-dire porter malheur à quelqu'un au plus haut degré.

Rabelais nous fournit lui-même la meilleure illustration du proverbe. Au *Quart Livre*, ch. XVII, Pantagruel, après avoir passé dans son voyage plusieurs îles, rencontre un navire chargé de moines de tous les ordres, « lesquelz alloient au Concile de Chesil pour grabeler les articles de la foy contre les nouveaulx hereticques ». A leur vue, tandis que Pantagruel reste « tout pensif et melancholique », Panurge entre « en exces de joye, comme asseuré d'avoir toute bonne fortune pour celuy jour et autres subsequens en long ordre ». Mais ce jour même ils subissent une horrible tempête qui met leur vie en grand péril, et Panurge, quand il est hors de danger, est bien obligé de constater (l. IV, ch. LXIV) : « Il me souvient encore de nos gras Concilipetes de Chesil... tant patismes à leur vue des tempestes et diableries ».

La croyance populaire à l'influence de ces pronostics néfastes remonte très haut. On la trouve au VIII^e^ siècle, dans l'*Homilia de sacrilegiis*, faussement attribuée à saint Augustin : « Et qui *clericum* vel *monachum* de mane aut quacunque hora videns aut obvians, *abominosum sibi esse credet*, iste non solum paganus, sed dæmoniacus est, qui Christi militem abominatus » (1). Et l'évêque Jacques de Vitry, mort en 1240, nous en transmet l'écho dans ses *Sermons* : « In partibus quibusdam vidi quod quando obviabant sacerdoti, statim signabant se, dicentes quod *malum omen est sacerdoti obviare*... Hæ sunt dyabolicæ adinventiones et dæmonum illusiones » (2).

Lecoy de la Marche en relève également la trace dans des prédications manuscrites du XIII^e^ siècle (3).

(1) Jacques de Vitry, *The Exempla or illustrative stories from the Sermones vulgares*, éd. Crane, Londres, 1890, p. 250.

(2) Idem, *ibidem*, n° CCLXVIII, p. 112.

(3) *La Chaire française au Moyen Age*, II^e^ édition, 1886, p. 424 à 427 : « D'autres superstitions ont leur origine dans des usages chrétiens, altérés ou mal compris. Telle bonne femme se signe, quand elle

La plus ancienne mention de cette croyance populaire, dans la littérature française, ne remonte cependant qu'au XV^e^ siècle; elle se trouve dans l'*Evangile des Quenouilles* (1).

Au XVI^e^ siècle (2), les allusions se multiplent (3).

Pour le XVII^e^ siècle, nous possédons un témoignage intéressant

fait la rencontre d'un prêtre. *Quid mali omen est sacerdoti obviare* ?... Par une sottise..., des villageois, voyant leur pays désolé par une épidémie, s'en prennent à leur curé et n'imaginent rien de mieux, pour faire cesser la contagion, que de le précipiter dans une des fosses du cimetière, au moment où il enterrait un mort ».

(1) Ed. Jannet, p. 78: « Quant on voit *blans religieux* aler ou chevauchier par les champs, nul ne se doit acheminer cele part, pour le lait temps qui par coustume leur survient.

Glose. Aucunes sages femmes, dist Margot la Pelée, ont dit pour vray que le rencontrer du matin d'un *blanc moine* est tres mauvais signe... »

(2) Cf. Erasme, *Stultitiæ laus*, p. 286 (à propos des moines): « Et enim cum hoc hominum genus omnes sic execrentur, ut fortuitum etiam *occursum ominosum* esse persuasum sit... »

(3) Marguerite de Navarre, *Heptaméron*, p. 280: « Jamais ne vous advienne, mon amy, de convier telles gens [des *moines*], car *ils portent malheur* à toutes les maisons où ils vont ».

Des Périers, nouv. XLVII: « Maistre Jacques Colin, n'ha gueres mort abbé de Saincte Ambroyse,... estoit en picque contre ses moines, lesquelz luy faisoyent tout de sanglant pis qu'ilz pouvoyent, et luy faisoyent bien souvenir du proverbe commun qui dist: Qu'il *se fault garder* du devant d'un bœuf, du derriere d'une mule et *de tous les costez d'un moine* ».

Du Fail, *Contes d'Eutrapel*, ch. XIII: « Nous estions à la chasse aux lievres, en la lande de Halibart, où se trouva un jeune magister escholier revenant de Paris... Brifaut, distributeur de levriers,... le mit en garde avec un levrier en lesse, luy commandant expressement ne dire pas un seul mot, alleguant que *tous ces bonnetz quarrez... portoient bedaine* (= malchance) *et malheur, à la chasse, et partout ailleurs aussi* ».

Estienne Tabourot, *Bigarrures*, ch. v, mentionne le proverbe déjà cité par Des Périers, mais avec une variante: « Il se fault garder du devant d'une femme, du derriere d'une mulle et *d'un moyne de tous costez* ».

Le *Thresor* de Meurier le donne ainsi (p. 59): « De soldat affamé, *de moyne bigarré*, d'homme mal barbu, de fol embeu, de traistres brigands et de chiens mordans, de nouvel hoste et d'homme obstiné, *Dieu nous garde* hyver et esté ».

Ce proverbe persiste en Gascogne: « Se çau mauhisa dou davant d'uo henno, dou darré d'uo mulo, e d'un curé de toutz coustatz » (Il faut se garder du devant d'une femme, du derrière d'une mule, et d'un curé de tous côtés).

fourni par l'érudit théologien Jean-Baptiste Thiers, curé de Vibraye, diocèse du Mans (1).

La superstition est toujours vivace et on en trouve la survivance dans plusieurs régions : dans le Hainaut, dans la Gironde et ailleurs (2). Elle n'est pas, non plus, étrangère aux peuples germaniques, mais elle n'a laissé de traces que dans la parémiologie française.

En tenant compte de ces divers témoignages, on peut mieux saisir le sens des trois passages du *Gargantua*, où il est question d'*avoir le moine*. L'acception de « malheur » ou de « malchance », c'est-à-dire de *malencontre*, y est évidente, et c'est là le sens initial, écho immédiat de la croyance populaire.

L'acception de jouer un tour, d'attraper, est secondaire ; mais c'est la seule qui se lit dans un traité d'Ant. du Saix de 1537, où *donner le moine*, complétant les verbes antérieurs *tromper* et *décevoir*, y a le sens d'*attraper* (3) ; et dans une poésie de d'Aubigné (t. IV, p. 392 des *Œuvres*) :

> J'avoys une belle faveur
> De cheveux que print ce volleur (4) ;
> J'avoys l'ame trop endormie ;
> Il *donna le moine* à mon cueur.
>
> Avec des cheveux de ma mie
> Je luy veulx *faire ung mauvais tour*.

C'est là à coup sûr un sens induit du jeu de malice pratiqué par les pages et que d'Aubigné, après Rabelais, mentionne dans son *Fœneste* (5).

(1) Cf. *Traité des superstitions* (t. I, p. 209) : « C'est une grande misère et une illusion bien pitoyable que de... se figurer :

« Que quand on va à la chasse, on sera heureux, si l'on rencontre une femme débauchée, ou si l'on s'entretient des choses deshonnestes, ou que l'on pense à des femmes débauchées. Et qu'au contraire, *l'on sera malheureux, si l'on rencontre un moine...*

« Qu'il nous arrivera du *malheur*, si le matin nous rencontrons dans notre chemin un *prêtre*, un *moine*, une fille, un lievre, un serpent, un lezard, un cerf, un chevreuil ou un sanglier... Qu'il nous arrivera du bonheur, si nous rencontrons le matin une femme ou une fille débauchée, ou qui marche la tête nue, un loup, une cigale, une chevre ou un crapaud... »

(2) Paul Sébillot, *Le Folklore de France*, t. IV, p. 236 et 252.

(3) Voy. *Rev. Et. Rab.*, t. IX, p. 452.

(4) C'est-à-dire l'Amour, Cupidon.

(5) Cf. *Œuvres*, t. II, p. 434 : « Ces fripons devisoient qui de *vailler le moine* ; j'en avois ouï parler, mais afin qu'ils ne jouassent point à

Le sens primordial du dicton rabelaisien s'est de bonne heure complètement effacé pour céder la place à des applications plus ou moins atténuées, dont une est arrivée jusqu'à nous à titre de malice d'écolier ou de troupier.

Disons, pour terminer, que le *prêtre*, envisagé comme présage funeste (1), subsiste toujours, surtout parmi les pêcheurs et les marins (2).

Jal nous en donne de curieux détails (3), qui rappellent ceux relevés par Rabelais (à propos du navire chargé de moines que rencontre Pantagruel) et dont le fond remonte à la plus haute antiquité.

II. — Pratiques astrologiques.

Rabelais prétend à plusieurs reprises établir une démarcation entre l'astrologie judiciaire ou divinatrice, qui juge l'avenir par l'inspection des astres, et l'astrologie naturelle ou astronomie. Tandis qu'il donne toute son approbation à la science, il s'élève avec force contre les pratiques superstitieuses, alors généralement suivies, de l'astrologie proprement dite : « Et de Astronomie saiche en tous les canons — dit-il dans la lettre célèbre de Gar-

moi, je me bantois de l'avoir donné à tous les payes de la petite escurie. La nuit, comme nous estions couché..., je sens je ne sais quoi qui me sembloit arracher le gros orteil... »

(1) Les prêtres et les moines sont aussi considérés comme des sorciers, et en rêver, c'est également signe de disgrâce (voy. P. Sébillot, *Le Folklore de France*, t. IV, p. 237).

(2) Cf. Amélie Bosquet, *La Normandie pittoresque*, p. 308 : « Les pêcheurs diéppois ne parlent jamais dans leurs bateaux ni de prêtres ni de chats ».

(3) *Glossaire nautique*, p. 1407 : « Nous ne voulons pas terminer cette petite histoire des superstitions particulieres aux marins, sans parler du préjugé qui, à bord des navires de la Méditerranée surtout, rend fâcheuse et de mauvais augure la présence d'un prêtre ou d'un moine. *Lou capellan* [le chapelain, le prêtre] est un être redouté ; ce n'est jamais sans répugnance que certains capitaines l'embarquent, *parce qu'il porte malheur*, disent-ils. On m'a raconté dans le Levant, qu'une tartane provençale, allant d'une île de l'Archipel à une autre, avait donné passage à un moine ; le gros temps se déclare, et, bien que le religieux se mit en prières pour demander la fin de la tempête, l'équipage fut au moment de le jeter à la mer pour décharger le bâtiment du gage de mauvaise fortune qu'il portait. Le pauvre capellan obtint par capitulation de n'être lancé par-dessus le bord que si, dans deux heures, le vent ne mollissait pas. Le vent tomba en effet avec le soleil et *lou capellan* fut sauvé ».

gantua à son fils Pantagruel (l. II, ch. VIII) — laisse moy l'*Astrologie divinatrice*, et l'art de Lullius, comme abuz et vanitez ».

Cependant, certaines de ces pratiques étaient si universellement admises que Rabelais lui-même s'y montre indulgent, par exemple en ce qui touche l'*horoscope* ou la nativité, c'est-à-dire l'état du ciel au moment de la naissance d'un enfant. Le ciel était censé partagé en douze maisons ou mansions, portant chacune une indication spéciale (longue vie, richesse, etc.) : *tirer l'horoscope*, c'était lire dans le ciel les destinées du nouveau-né.

On peut trouver une intention satirique au passage où Herr Trippa demande à Panurge l'*horoscope* de sa nativité (1) ; mais c'est le grand rieur lui-même qui écrit dans sa *Sciomachie*, sans sourciller, à propos de la naissance du duc d'Orléans, fils d'Henri de Valois : « Un si grand Prince destiné à choses si grandes en matiere de chevalerie et gestes heroiques, *comme il appert par son horoscope*, si une fois il eschappe quelque triste aspect en l'angle occidental de la septieme maison ». Et cela après avoir fait remarquer antérieurement (l. III, ch. XXXVII) : « En ceste maniere, disent les mathematiciens (2), un mesme *horoscope* estre à la nativité des roys et des sotz » (3).

On attachait encore au XVI^e^ siècle entière créance aux influences des astres (cf. l. III, ch. III), telle planète pouvant être maligne (*malefique*) ou bénigne (*benevole*). Dans la harangue, il est vrai toute cicéronienne, faite par Gallet à Picrochole, l'orateur s'écrie (l. I, ch. XXXI) : « Sont ce fatales destinées ou *influences des astres* qui voulent mettre fin à tes aises et repos ? »

Toute une série d'expressions sont restées dans la langue comme autant de survivances : *en la male heure* (l. II, ch. IX, et l. III, ch. IX) ; « nostre maistre est *en ses bonnes* » (l. IV, ch. XII) ; *heureuse journée* (« Sciomachie »), etc.

Nous allons maintenant étudier à part les divers genres de divination. Nous n'aurons pas à revenir sur le merveilleux zoologique et botanique, à qui nous avons donné déjà une place proportionnée à son importance historique et sociale.

(1) Cf. l. III, ch. XXV : « Panurge luy ayant baillé [l'horoscope], il fabriqua promptement sa maison du ciel en toutes ses parties, et considerant l'assiette, et les aspectz en leurs triplicitez, jecta un grand souspir, et dist... »

(2) Ici pris au sens d'astrologues.

(3) C'est-à-dire « fous », sens ancien de *sot*.

CHAPITRE VIII

MAGIE ET SORTILÈGES

La magie règne en souveraine au XVI^e^ siècle. Tout le monde croit fermement aux sortilèges, aux sorciers (1) et aux sorcières, qu'on brûle avec conviction. L'in-quarto de l'angevin Jean Bodin, *De la Démonomanie des sorciers* (1580), triste monument d'une crédulité aveugle, en témoigne suffisamment.

Rabelais est un des rares esprits de son époque qui observe, sous ce rapport comme sous tous les autres, une attitude sceptique, et qui ne craint pas à l'occasion d'en plaisanter, comme dans son portrait vivant de la « sybille de Panzoust » (l. III, ch. XVII) que Panurge vient consulter dans sa chaumière (2). Mais le domaine de la magie est si vaste (3) qu'il tient une place importante dans son œuvre. Nous n'envisagerons ici que certains aspects particuliers.

I. — Démonologie.

Nous montrerons tout à l'heure que la conception rabelaisienne du diable répond exactement à celle des auteurs de Mysteres et de leur mise en scène. Mais ce n'est là qu'un des côtés de la question démoniaque ; il convient tout d'abord d'envisager le diable

(1) A Paris, suivant le *Journal* de l'Estoille, le nombre des sorciers s'élevait en 1574 à trente mille.

(2) Au XVI^e^ siècle, il y avait à Panzoult (Touraine) une diseuse de bonne aventure, qui vivait dans une caverne creusée dans le rocher. La description de Rabelais est donc l'écho de la réalité (*Rev. Et. Rab.*, t. V, p. 70, et t. VIII, p. 208). Baïf nous a donné le pendant de la Sibyle de Panzoult, dans sa cinquième églogue, les *Sorcières*. Voy. *Œuvres*, éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 29 à 36.

(3) Voy. Yves-Plessis, *Bibliographie de la sorcellerie*, Paris, 1900, et les deux dissertations allemandes :

Max Gerhard, *Der Aberglaube in der französischen Novelle des XVI^e^ Jahrhunderts*, Rostock, 1906.

Ernst Friedrich, *Die Magie im französischen Theater des XVI^e^ und XVII^e^ Jahrhunderts*, Leipzig, 1908.

dans ses rapports avec la magie et les sorciers, suppôts naturels de Satan (1).

Pendant tout le Moyen Age, Tolède était considéré comme le centre des études magiques :

> En sors mauvais dont l'en use à *Tholet*,

écrit Eustache Deschamps (2), et un mystère du XV^e^ siècle, le *Martyr de Saint Denis*, dira :

> Il fait d'un coq une poulette,
> Ils joue des *ars de Tholete!* (3)

Aussi Rabelais n'a-t-il garde d'oublier la célèbre école de magie que Panurge avait fréquentée (4).

Le nombre des démons ou mauvais esprits était censé au XVI^e^ siècle incommensurable, et Ambroise Paré en parle avec le plus grand sérieux (5).

(1) Voy. sur la démonologie du XVI^e^ siècle, Lucien Pinvert, *Jacques Grévin* (1538-1570). Etude biographique et littéraire, Paris, 1899, p. 122 et suiv.

(2) *Œuvres*, t. VI, p. 204.

(3) Voy. Jubinal, *Mystères inédits du XV^e^ siècle*, t. I, p. 116.

(4) « On temps que j'estudiois à l'*eschole de Tolete*, le reverend pere en Diable Picatris, recteur de la Faculté diabologicque, nous disoit que naturellement les Diables craignent la splendeur des espées, aussi bien que la lueur du Soleil... C'estoit (peut estre) la cause pourquoy le seigneur Jan Jacques Trivolse, mourant à Chartres, demanda son espée, et mourut l'espée nue on poing, l'escrimant tout au tour du lict, comme vaillant et chevaleureux, et par ceste escrime mettant en fuyte tous les Diables qui le guestoient au passage de la mort... Car parlant en vraye *diabologie de Tolete*, je confesse que les Diables vrayement ne peuvent par coups d'espée mourir : mais je maintiens, scelon la dicte diabologie, qu'ilz peuvent patir solution de continuité... » (l. III, ch. XXIII).

L'anecdote se retrouve dans les *Vies des grands Capitaines* de Brantôme (t. II, p. 223), qui l'a tirée de notre auteur. Brantôme croyait d'ailleurs aux sorciers, comme tous ses contemporains.

(5) Cf. *Les Monstres et Prodiges*, 1574, ch. XXVI : « Les mauvais esprits ont plusieurs noms, comme *demons*, *cacodemons*, *incubes*, *succubes*, *coquemares*, *gobelins*, *lutins*, *mauvais anges*, *Satan*, *Lucifer*, *pere de mensonge*, *prince des tenebres*, *legion*, et une infinité d'autres noms qui sont escrits au livre de l'*Imposture des diables*, selon les differences des maux qu'ils font, et és lieux où ils sont le plus souvent ». *Œuvres complètes*, éd. Malgaigne, 1840, t. III, p. 55. Le ch. XXVI est intitulé « Demons et Sorciers » ; le XIII^e^, « Les illusions diaboliques » ; le XXXI^e^,

Rabelais en nomme quelques-uns (1) et indique plusieurs moyens de les exorciser.

Le signe de la croix est le plus efficace : « La croix est contraire au charme », affirme Panurge (l. III, ch. xxiii). Aussi lorsque Tripet, un des capitaines de Picrochole, et ses gens entendent Gymnaste invoquer les diables : « Commencerent avoir frayeur, et *se seignoient de toutes mains*, pensans que ce feust un Diable desguisé, et quelq'un d'eulx, nommé Bon Joan, capitaine des Franctopins, tyra ses Heures de sa braguette et cria assez hault, *Agios ho theos*. Si tu es de Dieu sy parle, sy tu es de l'aultre sy t'en va ».

Panurge, à son tour, entendant son Turc invoquer les diables fait « le signe de la croix, criant *Agyos, athanatos, ho theos...* » (l. II, ch. xiv).

C'est la formule du *Trisagion*, d'un usage journalier dans l'église grecque : « *Agios o theos !* (2) *Agios ischiros ! Agios athanatos* » (l. I, ch. xxxv). Dans l'église catholique, elle n'est chantée qu'à l'office du vendredi saint, avant l'adoration de la croix.

Mais pour que l'invocation soit efficace, il faut se signer de la *bonne main*, c'est-à-dire de la droite, car de la gauche, c'est présage de malheur (3). On a vu que les bergers de Gargantua se moquent de fouaciers de Lerné « qui avoient trouvé male encontre *par faulte de s'estre seignez de la bonne main* (4) au matin ».

« De l'Art magique » ; le xxxiie, « Incubes et Succubes », etc. Voici un curieux passage de ce dernier chapitre : « Les medecins tiennent que *Incubus* est un mal où la personne pense estre opprimée et suffoquée de quelque pesante charge sur son corps, et vient principalement la nuit. Le vulgaire dit que c'est une vieille qui charge et comprime le corps, le vulgaire l'appelle *Chauche-poulet* ».

(1) « Advenente la lumiere du clair Soleil, disparent tous Lutins, Lamies, Lemures, Guaroux, Farfadetz et Tenebrions » (l. III, ch. xxiv).

(2) Dans le *Martyre de saint Pierre et de saint Paul*, mystère de la fin du xve siècle (éd. Jubinal, t. I, p. 85), saint Paul, avant de souffrir le martyre « bende ses yeulz et dit à genous : *Agyos o theos, agyos yskiros, athanatos, Jesu, Eleyson ymas* (« Saint, ô saint, Dieu saint, immortel, Jésus, aie pitié de nous ! »).

(3) *Evangile des Quenouilles*, p. 130 : « Qui fait de sa main droite le signe de la croix encontre l'ennemi, il le reboute au loing de lui ; et qui d'aventure le fait de l'aultre main, le diable de plus en plus l'aproche ».

(4) L'expression de *bonne main* pour « main droite » se lit déjà dans

C'est à cet ordre d'idées que remonte la curieuse évolution du mot *brimborion*, qui, de l'acception de « bréviaire » ou de « prière dévote », a passé à celle de pratique superstitieuse. Le terme intermédiaire est celui de prière murmurée et par suite inintelligible, comme le rituel en latin des prêtres et des moines. Rabelais s'est élevé contre cette récitation machinale, en mettant dans la bouche de Frère Jean des paroles significatives (l. I, ch. xxx).

Dès le xv[e] siècle, *breviarium* devient *breborion* avec une nuance défavorable, comme dans ces vers de la *Passion* de Gréban :

19900. Dist il pas ses *breborions* ?
Il barbote, ce m'est advis.

Cette forme persiste au xvi[e] siècle, lorsque le mot acquiert définitivement le sens de formule magique. Ainsi dans les *Serées* de Bouchet (1).

Rabelais ne donne que la forme moderne *brimborion* avec le sens de prière dévote : « Les *brimborions* des Padres celestins » (l. II, ch. vii). Cette forme était alors nouvelle, et Pasquier en indique l'origine (l. VIII, ch. lxii) : « Le mot *brimborion*, dont nous usons quand nous disons que quelqu'un dit ses *brimborions*, vient de *breviarium* ».

Sous l'influence analogique de *brimbe* ou *bribe*, le mot spécialisa son sens en celui de menus suffrages avec la même nuance péjorative : « Lorsque vous aurez faict vos oraisons, imprecations et *brimborions* », écrit Brantôme (t. VII, p. 198).

Et aujourd'hui encore, dans plusieurs pays, le prêtre passe pour sorcier et seul capable d'exorciser le démon (2).

Froissart (éd. Luce, t. I, p. 327) : « Quant ce vint à l'endemain..., laierent Bervich à la *bonne main* ». En Saintonge, *bonne main* désigne la droite, et *mauvaise main*, la gauche (Jônain)

(1) Cf. t. IV, p. 183 : « Elle le pria d'attendre jusques à ce qu'elle eust dit certains mots et oraisons qu'elle avoit accoustumé de dire toutes les fois que le mal des dents luy prenoit : ayant apprins ces *briborions* de sa grand mere ».

Cotgrave en donne cette définition : « *Breborions*. Vaines incantations, prières superstitieuses que des vieilles femmes du peuple usent contre le mal de dents ou comme expression d'une dévotion aveugle ».

(2) Une évolution parallèle a subi le mot *grammaire* (anciennement *gramoyre*), qui devint dès le xiii[e] siècle *grymoire*. La grammaire latine du Moyen Age, hérissée de formules mnémoniques, fut considérée par le vulgaire comme un livre à sept sceaux, comme un recueil d'incantations.

II. — Moyens de divination.

Pour savoir s'il doit se marier, Panurge a recours successivement aux sorts homériques et virgiliens (l. III, ch. x et xii), au sort de dés (ch. xi), à l'interprétation des songes (ch. xiii et xiv), à la « Sybille de Panzoust » (ch. xvii et xviii) et, pour finir, aux moyens secondaires de divination (ch. xxv).

Deux de ces consultations de l'avenir méritent de nous arrêter.

1. — Songes.

L'art d'interpréter les songes et d'en tirer des présages est aussi vieux que le monde. C'est une croyance universelle, commune à l'Antiquité et au Moyen Age, à l'Occident et à l'Orient (1). Elle est toujours vivace et les règles de l'*Onéirocritique*, ou la Divination par le moyen des songes, n'ont guère varié depuis le livre d'Artémidore jusqu'aux livrets de colportage de nos jours (2). C'est le même symbolisme ou peu s'en faut, et l'interprétation se fait souvent à rebours (3).

Artémidore est une des autorités qu'invoque Rabelais pour prouver, qu'en « songeant..., l'ame souvent prevoit les choses futures ». Il prend pour témoins les « sacres lettres » et les « histoires profanes » que les songes nous donnent « signification et indice des choses advenir ». Et en finissant, il n'oublie pas les deux portes des songes, décrites par Homère (4).

Songes... mensonges ! Ce dicton ne jouit pas d'une grande faveur auprès du vulgaire, qui partage plutôt l'avis de Sganarelle (*Mariage forcé*, sc. vi) : « Les songes sont comme des miroirs, où l'on découvre quelquefois tout ce qui nous doit arriver ».

Et dans le *Dépit amoureux* (acte V, sc. vi) :

> Les disgrâces souvent sont du Ciel révélées.
> J'ai songé cette nuit de perles défilées
> Et d'œufs cassés :
> Monsieur, un tel songe m'abat.

(1) Voy. Ed. Tylor, *Civilisation primitive*, t. I, p. 141 et suiv.
(2) Ch. Nisard, *Livres populaires*, t. I, p. 228 et suiv.
(3) Idem, *ibidem*, t. I, p. 235 et suiv.
(4) « L'une est de ivoyre, par laquelle entrent *les songes confus, fallaces, et incertains*, comme à travers l'ivoyre, tant soit deliée que vouldrez, possible n'est rien veoir. L'aultre est de corne, par laquelle entrent *les songes certains, vrays, et infallibles* ».

Ces mêmes présages reviennent dans *La Clef des songes* que consultent encore les gens du peuple, attestant ainsi la ténacité de la tradition populaire et sa perpétuité dans le domaine des superstitions.

2. — Divinations secondaires.

Rabelais nous apporte, à l'occasion de la consultation maritale de Panurge, un dénombrement des multiples expédients encore en usage à l'époque de la Renaissance « pour predire toutes choses futures ». Il y met à contribution à la fois l'Antiquité et le Moyen Age.

Panurge « se conseille à *Her Trippa* », personnage bouffon dans lequel on reconnaît facilement le célèbre médecin allemand Corneille Agrippa (1486-1535) (1), auteur du livre *De incertitudine scientiarum* (1530), dont Rabelais a largement usé. Plusieurs chapitres y sont consacrés à la divination en général et à ses variétés (2).

Agrippa revient sur le même sujet dans un autre traité non moins fameux, *De occulta philosophia* (1531), où il combat un des premiers cet art fallacieux (3).

(1) L'ouvrage d'Aug. Prost sur *Corneille Agrippa* (« Sa vie et ses œuvres », 2 vol., Paris, 1880 à 1882) est dénué de valeur scientifique. — Jean Plattard a dit l'essentiel sur les rapports d'Agrippa avec notre auteur (*L'Œuvre de Rabelais*, p. 176-177). Voy., en dernier lieu, Abel Lefranc, « Rabelais et Corneille Agrippa », dans *Melanges Picot*, Paris, 1913, t. II, p. 477 à 486.

(2) Voy. ch. xxxiv (« De Metoposcopia »), ch. xxxv (« De Chiromantia »), ch. xxxvi (« De Geomantia »).

Citons-en : « *Metoposcopia* autem ex solius frontis inspectione, omnia hominum initia, progressus et fines, sagacissimo ingenio, ac docta experientia se præsentire jactat... »

(3) Le chapitre lvii y est spécialement consacré :

« Jamque etiam ipsa elementa nos fatales eventus edocent, unde quatuor illa famosa divinationum genera : Geomantia, Hydromantia, Aëromantia, Pyromantia, nomen adepta sunt.

« *Geomantia*, ex terræ motibus, crepitu, tumore, tremore, scissura, voragine, exhalatione, exterisque impressionibus suis futura præmonstrat... Sed est aliæ Geomantiæ species, quæ per puncta vi quadam, aut casu terræ inscripta divinatur...

« *Hydromantia* autem vaticinia præstat, per impressiones aqueas, illarumque fluxus et refluxus, excrescentias et depressiones, tempestates et colores et similia : ejus junguntur etiam visiones quæ in aquis fiunt.

« ... Erat etiam olim apud Assyrios in magno precio Hydromantiæ

La divination par des objets inanimés (eau, encens, farine, etc.) remonte à l'Antiquité (1).

Avant Rabelais, Eustache Deschamps, dans sa « Demonstracion contre sortileges », avait déjà fait mention de plusieurs moyens de divination : « par astrologie, par geomancie, par nygromancie, par ydromancie, par pyromancie, par cyromancie » (2).

Après lui, deux autres écrivains ont traité le même sujet.

C'est tout d'abord Jacques Tahureau qui, dans un de ses *Dialogues*, discourt longuement de la magie et des folles superstitions des magiciens (3).

Ensuite, Ambroise Paré, qui a inséré dans son traité déjà cité, *Les Monstres et Prodiges*, un chapitre « De l'Art magique » (4).

species, *Lecanomantia* nuncupata, a pelvi aquæ plæna, cui imponebantur aureæ et argenteæ laminæ, et lapides preciosi, certis imaginibus, nominibus, et characteribus inscriptæ.

« Simili modo *Aëromantia* prognostica præbet per impressiones aëreas, per ventorum flatus, per irides, per halones, per nebulas et nubes, perque imaginationes in nubibus, et visiones in aëre.

« Ita etiam *Pyromantia* divinatur per impressiones igneas, per stellas caudatas, per igneos colores, perque visiones et imaginationes in igne.

« His adjungitur *Capnomantia*, a fumo sic dicta, quia flammam et fumum scrutatur, eorumque colores, sonos et motus... »

(1) Voy. Bouché-Leclerc, *Histoire de la Divination dans l'Antiquité*, 4 vol., Paris, 1879-1882.

(2) *Œuvres*, t. VII, p. 192.

(3) Ed. Conscience, p. 112 : « Je n'ai que faire pareillement de vous raconter les especes de magie, comme *Hydromance*, qui se fait avecques de l'eau ; *Lecanomance*, qui se fait avecques des bassins ; *Pyromance*, qui se fait avec le feu ; *Geomance*, par le moien de la terre ; *Necromance*, laquelle est divisée encore en deux parties : en *Scyomance* et *Necyomance*, lesquelles se pratiquent en parlementant avecques les esprits malins ou en suscitant les ombres et idoles errantes des mors ; *Capnomance*, qui se fait avecques suffumigations, dont on parfume et fait un sacrifice aux Demons. Il me suffit seulement de vous en parler d'une espece qui est *Catoptromance* et de la perfection d'icelle... »

(4) On y lit : « D'avantage l'art magique se fait par le meschant artifice des diables. Or il y a plusieurs sortes de magiciens : aucuns font venir à eux les diables et interroguent les morts, lesquels sont nommés *necromanciens* ; autres *cheiromanciens*, parce qu'ils devinent par certains lineamens qui sont és mains ; autres *hydromanciens*, parce qu'ils devinent par la terre ; autres *pyromanciens*, qui devinent par le feu ; autres *aëromanciens*, ou augures, ou prognostiqueurs de la disposition future, parce qu'ils devinent par l'air, sçavoir par le vol des oiseaux, ou par tourmentes, orages, tempestes et vents ».

En outre, l'*Alphabet de l'Auteur françois*, commentaire rabelaisien du XVII^e^ siècle, œuvre anonyme d'un Poitevin, donne l'explication des termes de divination cités par Rabelais, en l'agrémentant parfois de curieux détails du terroir (1).

La nomenclature rabelaisienne de la divination est une des plus amples qu'on connaisse. Toutes les époques y sont représentées et les sources de l'auteur, ici comme ailleurs, ont été des plus éclectiques.

En premier lieu, un grand nombre de ces termes dérivent des écrivains grecs ou romains, les multiples formes de la divination faisant partie intégrante des croyances religieuses des Anciens. La *coscinomantie*, « jadis tant religieusement observée entre les ceremonies des Romains », figure dans Théocrite, en même temps que l'*alphitomantie*, « designée par Theocrite en sa *Pharmaceutrie* », et que l'*aëromantie*, « celebrée par Aristophanes en ses *Nuées* ».

Remarquons cependant que ce dernier ne « célèbre » point la divination par l'air, mais l'air lui-même, et que Théocrite se borne à décrire l'opération de la sorcière, mais ne donne pas le terme divinatoire lui-même.

Pline fait mention de l'*axinomantie* (2).

Plusieurs autres noms sont tirés, on l'a vu, de l'*Occulta Philosophia* de Corneille Agrippa, et il est piquant que Rabelais les fasse débiter par le médecin-philosophe lui-même (3).

La majorité de cétte terminologie grecque reste inconnue aux Anciens (4). Ces noms ont été forgés à l'époque de la Re-

(1) Voici par exemple l'article sur *Axinomantie* : « Divination qui se faisoit avec une coignée... En Poitou s'observe une superstition par le moyen d'une coignée, pour conjurer un certain phlegmon, qu'ils appellent ineptement le *chapple*, et faut que cette conjuration se fasse par un qui soit charpentier de père en fils, lequel, marmonant quelques paroles, fait semblant de vouloir assommer le mal avec son instrument ».

(2) Le premier tome de l'ouvrage cité de Bouché-Leclerc cite et explique un grand nombre d'autres termes : ἀλευρομαντεία (p. 182), ἀστραγαλομαντεῖα (p. 190), κατοπτρομαντεία (p. 340), κληρομαντεία (p. 184), τυρομαντεία (p. 183), etc.

(3) « Voulez-vous (dist Her Trippa) en sçavoir plus amplement la verité par *Pyromantie*, par *Aëromantie* celebrée par Aristophanes en ses Nuées, par *Hydromantie*, par *Lecanomantie*, tant jadis celebrée entre les Assyriens et exprovée par Hermolaus Barbarus... Par *Catoptromantie* (dist Her Trippa continuant)... ».

(4) Telles : ***anthropomantie***, ***botanonantie***, ***cephaleonomantie***, etc.

naissance, et Rabelais les a probablement empruntés à un des recueils encyclopédiques de l'époque, du genre de l'*Officina* de Ravisius Textor (1532).

La magie reste encore vivace au XVII^e^ siècle. La croyance au loup-garou, aux sorciers est alors générale, et la littérature dramatique en fait foi (1). Molière reflète, dans ses comédies, comme Rabelais dans son roman, les croyances et les superstitions de son temps.

(1) Voy. les témoignages recueillis par Friedrich de 1515 à 1687 (*ouvr. cité*, p. 65 à 76).

CHAPITRE IX

THÉATRE POPULAIRE

Les rapports de Rabelais avec le théâtre ont été l'objet de recherches récentes (1). Nous y renvoyons pour les détails historiques et techniques, en nous réservant de traiter ici de l'influence que les Mystères, notamment, ont exercé sur le vocabulaire rabelaisien.

Sa conception du diable répond exactement à celle des Mystères et à leurs représentations scéniques. Maître François avait assisté à plusieurs « monstres » de Passions, à Saumur, à Doué, etc., et les *diableries*, avec leurs scènes tumultueuses, lui sont restées dans la mémoire.

L'éloge que Panurge fait des débiteurs et emprunteurs (l. III, ch. III) en est une preuve : « Qui rien ne preste est creature du grand vilain *diantre d'Enfer* ». L'empressement des créditeurs lui rappelle ce souvenir : « Il m'est advis que je joue encores *le Dieu de la Passion de Saulmur* (2), accompaigné de ses anges et cherubins ». Et finalement : « Cestuy monde ne rien prestant ne sera... qu'une *diablerie* plus confuse que celle des *jeux de Doué* ».

Le vocabulaire scénique du temps reparaît à propos de la Passion de Saint Maixent (l. III, ch. XXVII) : « Le Portecole abandonna sa copie : celluy qui jouoit sainct Michel, descendit par la volerie (3), les Diables sortirent d'enfer ».

Et surtout à l'occasion de l'anecdote touchant maître François Villon, qui « sus ses vieux jours se retira à Saint Maixent en Poictou »... et là « pour donner passe temps au peuple, entreprint faire jouer la Passion en gestes et langaige Poictevin » (4).

(1) H. Clouzot, *L'ancien Théâtre en Poitou*, 1901, et surtout G. Cohen, *Rev. Et. Rab.*, t. IX, p. 1 à 72.

(2) Dernière représentation en 1534.

(3) Voy., sur ce terme scénique, Cohen, *Rev. Et. Rab.*, t. IX, p. 16.

(4) Suivant H. Clouzot, cette anecdote serait formée de traits vérita-

Rabelais nous fait à cette occasion une description circonstanciée d'une *diablerie* (1), digne d'être rapprochée de la scène des diables qui viennent enlever les âmes dans la moralité *Le Débat du Corps et de l'Ame* :

> Grippes de fer aiguës entre leurs mains tenoyent ;
> Feu gregoys tout puant par leur gueules gettoyent.
> Serpens envenimez de leurs corps enyssoient ;
> A bassins embrasez leurs yeux semblans estoyent (2).

Ces *diableries* ou scènes diaboliques des Mytères ont laissé des traces nombreuses dans le vocabulaire rabelaisien.

La *grande diablerie à quatre personnages*, au sens de confusion tumultueuse, est mentionnée dès le début du *Gargantua* (ch. IV). Elle rappelle ces vers d'Enoch dans le *Mystere du Vieil Testament* (t. I, p. 129) :

> Faison tout ce que nous vouldrons ;
> Il n'y aura rien deshonneste...
> Faison, *faison d'un dyable quatre* (3),
> Car nous avons arbitre franc.

Rabelais dira avec un autre sens : *faire d'un diable deux*, c'est-à-dire doubler la faute en voulant l'amender (l. III, ch. I) : « Charles Maigne, lequel *feist d'un diable deux*, quand il transporta les Saxons en Flandre, et les Flamans en Saxe ».

Diablerie au sens de scène tumultueuse, de tapage infernal, revient souvent dans les Mystères, par exemple dans la *Passion* de Gréban, où Lucifer s'écrie :

> 3850. Deables, arrangez vous tretous
> En tourbe à grosse quantité
> Et me chantez un silete
> En vostre horrible *diablerie*.

bles et aussi de « traditions recueillies dans le pays, très plausibles chacune dans son particulier, mais groupées arbitrairement ».

(1) Cf. l. IV, ch. XIII : « Adoncques feist la monstre de la *diablerie* parmy la ville et le marché. Ses diables estoient tous capparassonnez de peauls de loups, de veaulx, et de beliers, passementées de testes de mouton, de cornes de bœufz, et de grands havetz de cuisine : ceinctz de grosses courraies és quelles pendoient grosses cymbales de vaches, et sonnettes de muletz à bruyt horrificque ».

(2) *Ancien Théâtre*, t. III, p. 334.

(3) On dit aujourd'hui : *faire le diable à quatre*, se démener comme quatre diables.

Et plus loin, Cerberus vocifère à son tour :

Haro ! quel forte *deablerie*
Et quel rage desmesurée !
Or est comme desesperée
La fontaine de Tartarus.

De là de nombreuses expressions correspondantes :

1° Gargantua *crioit comme tous les diables* (l. I, ch. XXIII) ; puis *crient et urlent comme diables* (l. III, ch. XXIII), en parlant des laquais frappés avec un bâton sur les doigts.

Dans la *Passion* d'Arras, scène de l'Enfer, Sathan entendant crier Belzebut, l'apostrophe ainsi :

1131. Or ça, de par le *dyable*, ça !
Puisqu'il convient que je le face.
Que vous faites laide grimace !
Quel *dyable* avez vous d'ainsi braire ?

2° *Faire diables*, c'est-à-dire faire des exploits diaboliques : « Mon baston de croix *fera diables* » (l. I, ch. XLII), clame frère Jean ; « Si tu voulais te rallier avecques moy, *nous ferions diables* (l. II, ch. XVII) », s'écrie à son tour Panurge.

3° *Faire diables de* arguer, *de* humer (l. I, ch. XIX, et l. II, ch. XII), c'est-à-dire argumenter et humer en diable, vigoureusement et bruyamment.

4° *En diable*, diablement (l. IV, ch. XLV : « daubé *en diable* »).

5° *Pauvre diable*, épithète de commisération ironique : « Les *pauvres diables* de moines ne savoient auquel de leurs saints se vouer » (l. I, ch. XXVII) (1).

On lit dans la *Farce du Cuvier* (cf. *Anc. théâtre*, t. I, p. 37) :

Aller, venir, troter, courir,
Peine avoir comme Lucifer.

Autres souvenirs des Mystères : « Que la *gueule* horrificque d'*Enfer* ne nous englotisse » (l. IV, ch. LIII), à côté de « la grande chauldiere à trois toises près les gryphes de Lucifer » (ch. LII), et « charretées de diables » (l. IV, ch. XXI), à côté de « hotées de diables » (l. III, ch. XXII) et de « panerées de diables » (l. II, Prol.).

(1) Autres textes : « Ventre sainct Jacques, que boirons nous cependant, nous autres *pauvres diables?* » (l. I, ch. XXVI) — « ... ilz estoient ja las *comme pauvres diables...* » (l. II, ch. XXIII). — « Tant *malheureux que les diables* qui tentent les hermites » (l. III, ch. X).

En dérivent également les noms que porte le diable, comme *Lucifer* et surtout *Demiourgon* (l. III, ch. XXII, et l. IV, ch. XLVII), ainsi que la kyrielle du passage suivant, mélange d'éléments chrétiens et païens : « Le Diable voyant l'enorme solution de continuité en toutes dimensions, s'escria : Mahon, *Demiourgon*, Megere, Alecto, Persephone, il ne me tient pas. Je m'en voys bel erre » (1).

Le nom de *Démiurge*, qui désigne dans le Nouveau Testament le créateur de l'univers, a été au Moyen Age transféré au père des démons. L'édition princeps du *Tiers livre* donne *Demogorgon*, comme les Mystères, par exemple dans ce passage de la *Passion de Saint Quentin* qui nous explique en même temps sous quelle influence analogique eut lieu la modification formelle du terme (v. 7336 et suiv.) :

Demogorgon, pere des dieux,
Monstre moi la teste *gorgon*
De Medusa devant mes yeulx...

Et c'est également sous cette forme que le nom se lit dans Jean Le Maire : « L'ancien pere des Dieux, *Demogorgon*, demoura en son abysme et au parfond centre de la terre » (2).

En dehors de ces réminiscences, Rabelais doit aux mêmes Mystères un saint facétieux, *sainct Alipantin* (3), un pays burlesque, *Papagosse*, et surtout le nom de *Pantagruel*, qui figure parmi les diables des *Actes des Apôtres* (mystère représenté en dernier lieu à Bourges en 1536) et dont il a complètement transformé le type (4).

Les Moralités et les Farces ont moins sensiblement influé son vocabulaire, bien qu'il doive aux Sotties l'*Amorabaquin* du *Ve livre*, le badin enfariné, le matamore (5).

Rabelais a ignoré ou du moins n'a pas utilisé l'ample recueil des *Miracles de Nostre Dame*, non plus que la dernière et la plus étendue des Moralités, la *Condamnacion de Banquetz* par Nicole de la Chesnaye (1507). Les renseignements que fournis-

(1) Même mélange dans ce passage de la *Passion* de Gréban :

7.500. Veez là Saturne et Adoyn,
Pana, Clotho et Lachesis,
Demogorgon avec Ysis.

(2) *Illustrations des Gaules*, éd. Stecher, t. I, p. 105.
(3) Voy. *Revue du XVIe siècle*, t, I, p. 490-491.
(4) Nous reviendrons sur *Pantagruel* et *Papagosse*.
(5) Picot, *Recueil de Sotties*, t. I, p. 94.

sent ces monuments, pour éclaircir certains passages de Rabelais, sont des données parallèles, et non pas des sources.

Quant aux Farces — en dehors bien entendu de celle de *Patelin* — leur date est généralement trop tardive pour avoir pu exercer une influence quelconque (1). Celles que Rabelais cite sont ou trop vagues — « Farce jouée à trois personnages » (*Epitre à Odet*) » — ou ne sont pas arrivées jusqu'à nous, comme la *Farce du pot au laict* (l. I, ch. XXXIII), source traditionnelle de la fable de la Fontaine et thème connu un peu partout (2).

Ajoutons que Rabelais possédait du théâtre des connaissances professionnelles. Il a joué après 1530 à Montpellier, avec ses amis, la « morale comedie de *Celuy qui avoit espousé une femme mute* » (3) (l. III, ch. XXXIV), et il était parfaitement familiarisé avec les détails de la mise en scène : « Entre les jongleurs, remarque-t-il (l. III, ch. XXXVII), à la distribution des rolles, le personiage du *Sot* et du *Badin* estre tousjours representé par le plus perit et perfaict joueur de leur compaignie ».

Cette caractéristique n'est pas éloignée de celle qu'on en a donnée de nos jours : « Le *badin* personnifie la jeunesse abandonnée à la nature ; un peu crédule, parce qu'elle est ignorante ; et pourtant fine, parce qu'elle est naturellement malicieuse » (4).

(1) On cite cette phrase de la « Farce de Colin » (*Ancien Théâtre*, t. II, p. 230) :

Ubi prenu qui ne l'amble ?

qui rappelle la question de Panurge à propos de femmes prudes et chastes (l. II, ch. XV) : « *Et ubi prenus ?* » Remarquons que cette farce a paru en 1540, alors que l'édition princeps de *Pantagruel* remonte à une dizaine d'années auparavant.

(2) Voy. ci-dessus, p. 224.

(3) Voy. là-dessus H. Clouzot, p. 53, et G. Cohen, p. 7 à 8.

(4) Petit de Julleville, *La Comédie et les mœurs en France*, p. 282.

CHAPITRE X

LITTÉRATURE DE COLPORTAGE

L'ouvrage de Charles Nisard sur les *Livres populaires* (1854) donne une idée d'ensemble de la littérature de colportage, mais il aurait besoin d'être revu et mis au point (1). Nous disposons aujourd'hui de ressources autrement abondantes qu'à l'époque de sa publication. Le sujet, d'ailleurs très complexe, exige des connaissances à la fois bibliographiques et traditionnistes. Nous tâcherons de faire ressortir quelques-uns de ses multiples aspects, tout particulièrement en ce qui concerne l'œuvre rabelaisienne.

I. — Bisouards et vendeurs de livres.

Rabelais, qui a travaillé à Lyon pour les éditeurs des livrets de colportage, appelle *bisouars* les intermédiaires entre les produits populaires de l'imprimerie naissante et le gros public des villes et des campagnes : « Un livre trepelu, qui se vend par les *bisouars* et porteballes, au titre *Le Blason des couleurs* » (2), lit-on dans le IX^e^ chapitre du *Gargantua*.

Le nom désignait spécialement les colporteurs des montagnes du Dauphiné, qui, à l'approche de l'hiver, descendaient pour faire le trafic dans les villes et les campagnes. Dans le Forez, *bisouard* signifie à la fois coup de bise et celui qui est du

(1) *Histoire des livres populaires ou de la littérature de colportage, depuis l'origine de l'imprimerie,* Paris, 1854 ; 2^e^ éd., 1864.

(2) Nous reviendrons sur ce livret de colportage, un des plus anciens du genre. Le nom de *bisouars* se lit également dans l'édition de *Pantagruel* de 1542, sans nom de ville ni d'imprimeur. Cette édition contient une violente invective de l'Editeur contre Etienne Dolet, qui avait publié la même année les deux premiers livres réunis. On y lit ce passage : « O la grande et haulte entreprinse et digne de tel homme, inspiré de l'esperit de Ciceron : avoir redigé en beau volume le livret et gaigne pain des petits revendeurs, nommé par les *Bisouars* Fatras à la douzaine ».

côté de la bise, le montagnard, d'où le sens secondaire de « mercier » (1).

Cotgrave décrit le *bisouart* comme un colporteur, qui, dans un large ballot ouvert suspendu à son cou, débite des almanachs, des livres nouveaux et maintes bagatelles. Une vingtaine d'années plus tard, le grammairien alsacien David Martin, dans son *Parlement nouveau* (2), paru à Strasbourg en 1637, nous renseigne plus amplement (3).

Un document antérieur des plus curieux nous fournit des détails complémentaires. C'est une « Farce à trois personnages », dont deux commères et un *vendeur de livres*. Elle est de 1530, donc contemporaine des deux premiers livres du roman rabelaisien. L'auteur inconnu y cite nombre d'ouvrages, surtout facétieux, dont bien peu sont arrivés jusqu'à nous.

En premier lieu, des ouvrages connus :

Livres, livres, livres, livres !
Chansons, Ballades et Rondeaux !
J'en porte à plus de cent livres !
Livres, livres, livres, livres !
Jamais ne vistes de si beaux !...

Ensuite vient toute une série d'opuscules comiques, aujourd'hui perdus, ou portant un titre imaginaire :

La farce Jenin aux fuseaux,
Le Testament Maistre Mymin,
Et Maistre Pierre Patelin,
Et les Cent Nouvelles nouvelles
Pour dames et damoyselles !
Le Trespassement Sainct Bidault (4),

(1) Voy. *Rev. Et. Rab.*, t. VIII, p. 155 à 158, et *Rev. XVIe siècle*, t. I, p. 495.

(2) Livre rarissime, dont Charles Nerlinger a donné une nouvelle réimpression à Belfort en 1899 sous ce titre : *La Vie à Strasbourg au commencement du XVIIe siècle*.

(3) Cf. ch. XLII, Du Colporteur : « Il y a des mercerots qui portent çà et là des almanachs, livrets d'Abecé, la gazette ordinaire et extraordinaire, des légendes et petits romans de Melusine, de Maugis, des Quatre fils Aymon, de Geoffroy à la grant dent, de Valentin et Ourson, du Chasse-ennuys, des chansons mondaines sales et vilaines dictées par l'esprit immonde, vaude-villes, vilanelles, airs de cour, chansons à boire... »

(4) Nom de saint facétieux pris au sens libre, comme dans ces vers macaroniques de la « Farce du Frère Guillebert « (*Ancien Théâtre*, t. I, p. 305) :

Fouillando és callibistris,
Intravit per boucham ventris,
Bidauldus, purgando renes.

La Vie Saincte Perenelle...
Le Confiteor des Angloys...
Le Voyage des Fumelles
Qui s'en vont à Bonnes Nouvelles...
L'estat de ceux qui ne font rien... (1).

Essayons à notre tour d'inventorier le contenu de la balle d'un *bisouard* du XVI^e^ siècle.

II. — Chronicques gargantuines.

Le Prologue du *Pantagruel* débute par l'éloge des *Grandes et inestimables Chronicques de l'enorme geant Gargantua*, « dont il a esté plus vendu par les imprimeurs en deux mois qu'il en sera acheté de Bibles de neuf ans ».

C'est là un des livrets populaires que Rabelais a mis à contribution pour son roman. Nous avons déjà montré le parti qu'il en a tiré (2). Quant à la *Chronicque gargantuine*, elle n'est pas sortie du domaine du colportage, grâce à une rédaction du XVII^e^ siècle. Une édition réduite, datant de 1700, a toujours fait partie de la *Bibliothèque bleue* (3).

Le nombre de ces livrets se multiplia avec la diffusion de l'imprimerie et le goût de lecture croissant des masses. Le *Disciple de Pantagruel* (1538), composition de facture populaire qui n'a de rabelaisien que le titre, eut de nombreuses éditions et fut également utilisé par notre auteur pour ses derniers livres.

De plus, comme le montre le titre de cet opuscule même, le premier livre de *Pantagruel* devint lui-même un livret populaire, qui, dès son apparition, figure dans le catalogue d'un bourgeois parisien de 1533.

Gargantua, lui aussi, ne jouit pas d'une moindre popularité. Antoine du Saix y fait allusion en 1545, en le plaçant en tête d'autres héros de légendes populaires :

Ce *bidaut*, comme son synonyme *bidouard*, désigne le cheval qui trotte et le membre viril (cf. *chevaucher*).

(1) Ed. Mabille, *Choix de Farces*, t. II, p. 211.

(2) Voy. ci-dessus, p. 241 à 248.

(3) Al. Assier, *La Bibliothèque bleue depuis Jean Oudot I^er^ jusqu'à M. Baudot* (1600-1863), Paris, 1874. — Le « Catalogue de la Bibliothèque bleue » (1711-1742), à Troyes, renferme des volumes in-4° (Les Quatre fils Aymon, Galien Restauré, Valentin et Orson, Histoire de Mélusine, Robert le Diable, Gargantua) et des volumes in-16 (La Vie de sainte Marguerite). Voy. spécialement un article de Louis Morin, « Les éditions troyennes de Rabelais » (dans *Rev. Et. Rab*, t. VII, p. 29 à 47).

Dieu sçait comment vous verrez lors galler
Gargantua, Mouschillon, Barberousse (1).

Son nom devint synonyme d'histoire romanesque et le voyageur André Thevet, dans sa *Cosmographie Universelle* de 1575, parlant des traditions orientales sur les miracles de Mahomet, les compare à des *Contes de Gargantua*. Voici ce curieux passage (t. I, fol. 158): « Dieu sçait les histoires que les Chrestiens Levantins racontent des prouesses et miracles qu'il a faicts [Mahomet] en son temps : qui meriteroient à la verité estre descrits, pour faire rire, et donner plaisir aux lecteurs, aussi bien que les fables des *Histoires tragiques* (2), ou *Contes de Gargantua* ».

III. — Romans de chevalerie.

Dans le Prologue du *Pantagruel* que nous venons de citer, Rabelais met plaisamment la *Chronicque gargantuine* au-dessus d'autres livrets « dignes de memoire », alors en vogue, tels que (suivant l'édition princeps imprimée à Lyon chez Claude Nourry) : « Robert le Diable, Fierabras, Guillaume sans peur (3), Huon de Bourdeaulx, Monteville et Matabrune » (4).

Tous ces titres, en dehors de Monteville (sur lequel nous reviendrons) sont parfaitement connus. Ils désignent des romans de chevalerie, où Rabelais a puisé de nombreux détails pour sa généalogie de Pantagruel et pour la descente d'Epistémon en Enfer.

On sait que nos vieux poèmes épiques, les Chansons de gestes, ont été, à l'époque de la Renaissance, délayés en prose dans de nombreux in-folios. A leur tour, ces copieux romans furent réduits en livrets populaires, comme ceux mentionnés par Rabelais, et finalement en simples plaquettes, comme les brochures qui constituèrent au XVII^e^ siècle la *Bibliothèque bleue*, encore répandue dans nos campagnes.

(1) *Rev. Et. Rab.*, t. IX, p. 246.

(2) Cf. *Cosmographie*, t. I, p. 244 : « ... s'amuser plustost aux fabuleuses *Histoires tragicques* de l'Espagnol Bandel ». Thevet veut dire l'Italien Bandello, dont les *Histoires tragiques* furent traduites par Boistuau et Fr. de Belleforest (1559).

(3) Le plus intrépide des quatre fils d'Aymon de Narbonne, d'un courage indomptable. Voy. L. Gautier, *Les Epopées françaises*, t. IV, p. 276 à 307.

(4) Voy., sur Matabrune, mère d'Oriant, le père des enfants cygnes, Jean Plattard, *L'Œuvre de Rabelais*, p. 2.

A partir de 1478, date de l'impression du *Fierabras*, et jusque vers le milieu du XVI^e^ siècle, ces romans se multiplièrent. De nombreuses éditions témoignent de leur popularité (1). Les plus lus semblent avoir été *Fierabras* (1478) et les *Quatre fils Aymon* (1480), pour lequel Rabelais paraît avoir eu une prédilection particulière. Ils peuvent être ainsi groupés :

Cycle carolingien : Fables de Turpin (1527), Morgant le Géant (1519), Fierabras (1478), Galien Rethoré (1500).

Romans féodaux : Quatre fils Aymon (1480), Ogier le Danois (1492), Huon de Bordeaux (1513), Valentin et Orson (1489), Robert le Diable (1496).

Cycle de la Table ronde : Arthus de Bretaigne (1493), Lancelot du Lac (1488), Merlin l'Enchanteur (1498), Saint Graal (1516), et surtout Perceforest (1528), le plus long de ces romans en prose (2), tableau idéalisé du monde chevaleresque.

Ces romans ont laissé de nombreux souvenirs dans *Gargantua* et *Pantagruel*. Rabelais a tiré des romans bretons les détails touchant le roi Arthus et son transfert dans le Pays ou « Isle des Phées », ainsi que le nom de *sangreal* (3), c'est-à-dire Saint Graal, qu'il emploie à plusieurs reprises (4) avec le sens généralisé de chose rare et miraculeuse. Il doit à un autre roman arthurien, le *Tristan* (1489), le nom du pays d'*Estrangorre* (l. III, ch. XXIV) ainsi que l'allusion à « la bandelette noire et blanche, selon les occurences et accidens » que portait le Gozal de Pantagruel.

Le roman de *Fierabras*, un des plus populaires de l'époque, a fourni à lui seul :

1° Les noms des géants : *Bruant de Monmiré* (chez Rabelais, *Brushant de Mommiere*), c'est-à-dire de Montmirail, dans la Marne ; *Sortibrant de Conimbre* (l'un et l'autre dans *Fiera-*

(1) Voy. Em. Besch, « Les adaptations en prose des Chansons de geste au XV^e^ et au XVI^e^ siècle » (dans *Rev. du XVI^e^ siècle*, t. III, p. 155 à 181), et A. Tilley, « Les romans de chevalerie en prose » (*ibidem*, t. VI, p. 45 à 63). Nous lui empruntons les dates d'impression.

(2) Il fut imprimé à Paris en 1528 à 1532 en six vol. in-fol. Rabelais en fait mention au l. II, ch. XXX. Un contrefacteur y avait interpolé plusieurs souvenirs de *Perceforest*. Voy. *Rev. du XVI^e^ siècle*, t. VII, p. 249 à 252 (J. Plattard).

(3) Cf. du Fail, ch. XXX^e^ des *Discours d'Eutrapel* : « ... le *Saint Greal*, ensevely et envousté sous le perron Merlin, en la forest de Brecillian, en Bretaigne... »

(4) Cf. l. IV, ch. XLII et XLIII, etc.

bras), noms de chefs sarrasins; et surtout *Galafre*, le portier-géant du pont de Montrible.

2° Le pont lui-même (dit de Montrible, à Saintes), appelé en moyen français *Mautrible* (1354), forme qui figure dans *Fierabras*. Cette forme fut altérée ultérieurement en *Monstrible* (graphie de Rabelais), interprétée par les clercs comme *Mons Terribilis* (1).

3° L'*unguent resuscitatif*, avec lequel Panurge guérit Epistémon, « qui avoit la teste coupée » (l. II, ch. xxx), est précisément l'*ongnement* merveilleux, qui guérit toutes les plaies et qui rend invulnérables les géants Bréhiers (2) et Fierabras (3). Ce dernier, voyant le sang qui coulait des plaies d'Olivier blessé, lui dit :

526. Mais voilà II. barils à ma sele toursés,
Qui tuit sunt plain de *basme*, dont Dieu fu enbasmés,
Au jour qu'il fu de crois et sepulcre portés;
Plaie qui en est ointe, c'est fine verités,
Ne puet estre percie ne en draucle (4) mellés.

Cervantès a trouvé, dans la version espagnole du *Fierabras* du XVI^e^ siècle, la composition du fameux baume qui guérissait toutes les blessures.

Ajoutons un souvenir de *Valentin et Orson*, le nom de *Pacolet*, donné au nain de ce roman et que Rabelais semble avoir transféré au cheval du nain (l. II, ch. XXIV) : « Et ne crains ny traict ny flesche, ny cheval tant soit legier, et feust ce Pegase de Perseus, ou *Pacolet* ». L'*Histoire des deux nobles et vaillans chevaliers Valentin et Orson* (Lyon, 1605, fol. 169) ne permet pas cependant de s'y tromper (5).

(1) Ant. Thomas, dans *Romania*, t. XL, p. 443-446. — Chaque version de *Fierabras* donne une autre variante : *Martriple* (en provençal), *Maltriboli* et *Montriboli* (Italie), *Mantible* (Cervantès et Calderon).

(2) Cf. *Ogier*, v. 11290 (baume avec lequel Jésus a été oint pour être enterré).

(3) Cf. *Fierabras*, v. 526 (baume que le héros avait conquis à Rome).

(4) C'est-à-dire dragon.

(5) « Au chasteau de plaisance de la belle dame Esclarmonde, il y avoit un nain qu'elle avoit nourri dès son enfance et gardé et mis à l'escole ; icelui nain avoit nom *Pacolet*, de grand et subtil engin estoit plein, lequel à l'escole de Tollete tant avoit apprins de l'art de nigromance que pardessus tous autres estoit parfait, en telle maniere que, par enchantement, il fit un petit cheval de bois, et en la teste d'icelui avoit fait artificiellement une cheville qui estoit tellement assise, que toutes les fois

Marot se sert du nom avec le sens primordial (*Epitre* VIII) :

Le bon cheval du gentil *Pacolet*...

alors qu'Oudin, dans ses *Curiositez* (1640), adopte l'interprétation rabelaisienne (1).

Un dernier souvenir. Le nom de *Golfarin*, « nepveu de Mahon », qu'invoque un des géants de Loup-Garou (l. II, ch. XXIX), n'est que la forme modernisée de *Corfarin*, qu'on lit fréquemment dans la *Mort de Garin le Loherain*, où ce nom est tour à tour donné à un amiral de Palerne, à un sujet de Marsille et à un Sarrasin de Montbrant (2).

Tels sont les principaux éléments imaginatifs que Rabelais a tirés des romans de chevalerie. Ils témoignent d'une connaissance parfaite de cette littérature romanesque, très en faveur dans la première moitié du XVI^e^ siècle, et dont son livre (comme plus tard celui de Cervantès) est la parodie.

C'est à la même source que se sont abreuvés les auteurs italiens de la poésie héroï-comique, le Pulci et l'Arioste, dont l'influence sur notre auteur doit être réduite au minimum. Le *Morgante Maggiore* notamment offre un petit nombre de points de contact avec le *Pantagruel,* mais ce sont là des traits parallèles, des analogies traditionnelles, et nullement des emprunts. Certains critiques de nos jours ont étrangement abusé de ces rapprochements superficiels (3).

IV. — **Voyages de Mandeville.**

Parmi les livres « dignes de memoire » que Rabelais cite dans

qu'il montoit sur le cheval pour aller quelque part, il tournoit la cheville devers le lieu où il vouloit aller, et tantost si trouvoit en la place sans mal; car le cheval estoit de telle façon, qu'il alloit par l'air plus soudainement que nul oiseau ne savoit voler ».

(1) « C'était un cheval de bois enchanté qui portoit un homme en un moment en mille lieues de là où il estoit. Vulgairement on dit : *Il faudroit avoir le cheval de Pacolet pour aller si viste en ce lieu là* ».

Le dernier écho est dans Molière : « Si elle court comme le cheval de *Pacolet* » (sc. IX de la *Jalousie du Barbouillé*).

(2) Voy. l'éd. d'Edelestand du Meril, v. 4059 (*Corfrain* de Monglai); v. 8601 et 9299 (*Corfarin* de Rossie). — Dans *Saint Christophle,* mystère du XV^e^ siècle (Petit de Julleville, *Mystères*, t. II, p. 600), *Golfarin* est le nom d'un chevalier.

(3) Voy. ci-dessus, p. 13.

son Prologue du *Second livre*, figure celui de *Monteville* (leçon de l'édition princeps), devenu *Montevielle* (dans la deuxième édition de 1534) et *Montevieille* (dans l'édition définitive de 1542). Nous avons montré ailleurs (1) que ce nom mystérieux, qui avait échappé aux commentateurs, désigne Jehan de Mandeville (en latin, *Johannes de Montevilla*), auteur d'un récit de voyages en Orient, qui a joui à la fin du Moyen Age et pendant la Renaissance d'une vogue extraordinaire (2).

Ces fameux voyages en Egypte, en Terre-Sainte et dans l'Extrême-Orient, Monteville ou Mandeville les aurait faits entre 1322 et 1357. Dans ces récits, le merveilleux le dispute au fantastique : l'auteur décrit la vallée périlleuse et la fontaine de jeunesse, aux eaux de laquelle il prétend s'être abreuvé. L'ouvrage fourmille de monstres, de prodiges, de fables. C'est ce caractère romanesque qui explique son étonnante popularité pendant deux siècles, du XIV^e^ au XVI^e^, et la place que Rabelais lui assigne parmi les livres « dignes de memoire », entre *Huon de Bordeaux* et *Matabrune*, livrets de colportage et par excellence populaires.

Rabelais a certainement lu Mandeville, et peut-être même dans la version moyen-française citée plus haut. Il lui doit sans doute un détail de son roman, qu'il a trouvé merveilleusement encadré dans le récit du voyageur. Entre autres choses étranges, Mandeville parle d'une manière circonstanciée du *Prestre Jehan*, « le grand Empereur de Inde ». Il en décrit le pays, le palais, la cour, et ses narrés ne le cèdent guère en fantastique aux histoires les plus romanesques.

Quant à la popularité des voyages de Mandeville à l'époque même où Rabelais faisait imprimer son premier livre du *Gar-*

(1) *Rev. Et. Rab.*, t. IX, p. 266 à 275.

(2) Voici le titre de la version moyen-française de la fin du XV^e^ siècle (portant la date de 8 février 1480) :

Monteville, composé par messire Jehan de Monteville, chevalier natif d'Angleterre de la ville de saint Alain, lequel parle de la terre de promission... de mer.

Au recto du dernier feuillet : « Cy finist ce tres plaisant livre nommé *Monteville*, parlant moult autentiquement du pays et terre d'Outremer. Imprimé à Lyon sur le Rosne l'an Mil cccclxxx par Barnabé Chaussart ».

Voy. la description dans Claudin, *Histoire de l'Imprimerie en France aux XV^e^ et XVI^e^ siècles*, t. III (1904), p. 20 et suiv.

gantua, c'est-à-dire en 1533, nous en avons un témoignage précieux dans ce passage de Ch. de Bourdigné (1532) :

> Là je congneu Patelin o son drap,
> Françoys Villon et maint autre satrape,
> Jehan le Fevre et *Jehan de Mandeville* (1).

V. — Prognostications.

A la fin du xv^e^ et au début du xvi^e^ siècle, les recueils de prophéties ou prognostications sont fréquents. Montaiglon en a publié plusieurs qu'on pourrait ranger sous trois chefs (2) :

1° Didactique, telle la *Prognostication des Laboureurs*, qui donne les pronostics vulgaires et courants sur les changements de la température (3).

2° Comique, pour divertir les lecteurs, telle la *Prognostication generalle* ou la *Prognostication Frere Tybault* (4).

3° Satirique, pour railler leur crédulité, en leur prédisant les événements les moins vraisemblables. Tels : La *Prognostication nouvelle* et la *Prognostication du maistre Albert Songecreux* (5). Rabelais, qui cite à deux reprises (6) ce personnage plus ou moins fantaisiste, a sans doute connu cette pièce facétieuse quand il a écrit sa propre *Prognostication* (7).

Le succès de cette plaquette a engagé Rabelais à publier plusieurs almanachs, dont trois seulement pour les années 1533, 1535 et 1541 sont arrivés jusqu'à nous (8).

(1) *Legende de maistre Pierre Faifeu*, 1532, v. 179 et suiv. (réimprimé à Paris en 1888).

(2) Nous renvoyons pour les traits parallèles à la dissertation citée de Krüper, p. 27 à 32.

(3) Montaiglon, *Recueil de poésies*, t. II, p. 87 et suiv.

(4) *Ibidem*, t. IV, p. 36 à 46, et t. XIII, p. 12 à 17.

(5) *Ibidem*, t. XII, p. 148 à 166, et p. 176 à 191.

(6) Cf. l. II, ch. vii, et l. I, ch. xx.

(7) En voici le titre complet : *Pantagrueline Prognostication, certaine, veritable et infaillible, pour l'an perpetuel*. Nouvellement composée au profit et advisement des gens estourdis et musars de nature, Par Maistre Alcofribas, Architriclin dudit Pantagruel. Pour l'an MDxxxiii, quatre feuillets gothiques, in-4°.

(8) Voici le titre du premier : *Almanach pour l'an 1533, calculé sur le meridional de la noble cité de Lyon, et sur le climat du royaume de France*. Composé par moy Françoys Rabelais, docteur en medecine, et professeur en astrologie, etc. ».

Rabelais fait ailleurs allusion aux termes ambigus et aux prédictions aléatoires de ce genre de publications populaires (l. III, ch. XXII) : « Ce que je diray adviendra, ou n'adviendra point. Et est le style des prudens *prognosticqueurs* ».

VI. — **Livres de magie.**

Les traités de magie ont de tout temps passionné les gens du commun. Charles Nisard en donne plusieurs titres dans ses *Livres populaires*, tel que *Le grand Grimoire ou l'Art de commander aux esprits célestes, aériens, terrestres, infernaux...* imprimé sur un manuscrit de 1522 (Paris, 1845), en remarquant avec raison (t. I, p. 129) : « Aucun *grimoire* ne parait avoir été imprimé en français au XVI^e^ siècle ».

Rabelais en fait cependant mention à l'occasion de l'Ile des Papefigues (l. IV, ch. XLV) : « En la chapelle entrez et prenens de l'eaue beniste, apperceusmes dedans le benoistier un home vestu d'estolles, et tout dedans l'eaue caché, comme un canart au plonge, excepté un peu du nez pour respirer. Au tour de luy estoient troys presbtres bien ras et tonsurez, lisans le *Grimoyre*, et conjurans les Diables ».

Quant à la *Clavicula Salomonis* (1), autre livret populaire de magie, Rabelais l'a également pratiquée, car il lui a emprunté le nom d'un de ses géants, ancêtres de Pantagruel : *Bruslefer*, démon qu'on invoque quand on veut se faire aimer (2).

VII. — **Bibliothèques campagnardes.**

Noël du Fail, au début de ses *Propos rustiques* (1547), nous a fait connaître les livres populaires les plus répandus parmi les paysans de la première moitié du XVI^e^ siècle.

Aux trois livres populaires mentionnés dans l'édition princeps — le *Kalendrier des Bergers*, les *Fables d'Esope* et le *Roman de la Rose* — l'interpolateur angevin de l'édition de 1548 a ajouté plusieurs œuvres purement littéraires, telles que Matheolus, Alain Chartier, les deux Grébans, Crétin, les *Vigiles*

(1) Cf. Nisard, t. I, p. 129 et suiv. La *Clavicula Salomonis ad filium Roboam* est l'œuvre d'un cabaliste italien Rabbi Salomon.

(2) Colin de Plancy, *Dictionnaire des sciences occultes*, Paris, 1846, v° *Brûlefer*.

du feu roi Charles. Nous ne retiendrons que les titres mentionnés par du Fail lui-même et qui seuls jouissaient réellement d'une vogue populaire, encore vivace pour la plupart.

C'était en premier lieu le *Kalendrier des Bergers*, que Guy Marchant fit paraître à Paris le 2 mai 1491 (1), et qu'on retrouve encore de nos jours parmi les livres de colportage sous le titre d'*Almanach des Bergers* ou *Nouveau Calendrier des Bergers* (2).

C'est également à la fin du XV^e^ siècle que furent imprimées les *Fables d'Esope* (3) et le *Roman de la Rose*, qui remonte au XIII^e^ siècle, le monument poétique de l'ancienne langue qui a exercé la plus profonde influence sur toutes les classes de la société pendant la Renaissance.

Il faudrait leur associer le *Livre des Quenouilles*, paru pour la première fois à Bruges en 1475 (4). C'est le recueil le plus précieux des croyances et superstitions qui avaient cours dans les campagnes, vers le milieu du XV^e^ siècle, et que l'auteur anonyme a mis dans la bouche même des femmes du menu peuple, en reproduisant fidèlement leur langage et leur tour de pensée.

Ce livret populaire par excellence est devenu dans la suite un synonyme de fable ou conte (5).

Remarquons que du Fail lui-même, une quarantaine d'années après sa première liste, nous en a transmis une deuxième plus nourrie, cette fois, d'une bibliothèque de gentilhomme rural sous François I^er^. Elle se lit dans le XXII^e^ des *Contes et Dis-*

(1) Cette édition princeps, inconnue aux bibliographes, est donnée et décrite par Claudin, *Histoire de l'Imprimerie*, t. I (1900), p. 60 et suiv.

(2) Ch. Nisard, *Livres populaires*, t. I, p. 74 et p. 83.

(3) Paru à Lyon en 1480. Cf. Claudin, t. III, p. 119 et suiv.

(4) Voici le titre d'après l'édition ultérieure : « *Les Evangiles des Connoilles*, faites à l'honneur et exaulcement des dames, lesquelles traitent de plusieurs choses joyeuses, racontées par plusieurs dames assemblées pour filer durant six journées, Lyon, 1493, 4° goth. ». Réimprimé par Jannet en 1855.

(5) Calvin, dans son écrit *Contre les libertins* (1545), fulmine ainsi contre un de ses adversaire : « Voyez l'audace de ce pendard, de n'avoir nulle honte de contrefaire le grand docteur, en racomptant des *fables* du *livre des Quenouilles*, pour expositions mystiques de l'Escriture ». *Calvini Opera*, t. VII, p. 229.

Un siècle plus tard, Ant. Oudin, dans ses *Curiositez françoises* (1640), explique *Contes de la Quenouille* par « fables » et ajoute ce commentaire déconcertant : « Le *Livre des Quenouilles*. Mot fait à plaisir, un livre inconnu ».

cours d'Eutrapel (1585) : « Sur le dressoüer ou buffet à deux estages, la Saincte Bible de la traduction commandée par le Roy Charles le Quint, y a plus de deux cens ans, les Quatre fils Aymon, Oger le Danois, Melusine, le Calendrier des Bergers, la Legende dorée, ou le Romant de la Roze ».

VIII. — **Une bibliothèque bourgeoise.**

Les *Mémoires de la Société d'histoire de Paris* ont récemment publié l'inventaire des livres que Jacques le Gros, Parisien, possédait en 1533. On y lit au n° 65, *Pantagruel*, dont la vogue commençait déjà et qu'on trouve ici mentionné pour la première fois. Il constitue, avec Guillaume Coquillart et les *Illustrations de Gaule*, la partie littéraire du répertoire.

La liste énumère ensuite la plupart des anciens romans de chevalerie, devenus plus tard livres de colportage, et dont il suffira de citer ceux qu'on lit dans *Gargantua* et *Pantagruel* (t. XXXIII, p. 296) :

N° 2 Les six volumes de Perceforest reliez en III livres.
N° 5 Le Ier et le IIe Lancelot du Lac.
N° 7 Saint Graal.
N° 11 Le IIIe vol. Merlin.
N° 19 Les IV filz Aymon et Oger.
N° 21 Perceval.
N° 27 Doolin et Fierabras.
N° 42 Arthus de Bretagne.
N° 54 Jehan de Paris.
N° 59 Geoffroy Grant Dent.
N° 72 Un grand volume de Melusine.
N° 75 Huon de Bordeaux.
N° 79 Godefroy de Bouillon.

Ajoutons n° 29, Mandeville et Merveilles du monde, et n° 62, *Ulespiegle*, livret populaire qui a fait fortune, en léguant à la langue dès le XVIe siècle le mot *espiègle*, par allusion aux tours d'adresse du héros (1).

La première rédaction imprimée est de 1519, suivie en 1532 de la version française, que Jacques le Gros s'était empressé

(1) Antoine Oudin l'explique ainsi dans ses *Curiositez* (1640) : « Un *espiegle*, c'est-à-dire un rusé. Ce mot est corrompu de l'allemand *Eulenspiegel*, qui signifie le miroir des hiboux ou des songeurs ».

d'acquérir pour sa bibliothèque dès son apparition, en même temps que *Pantagruel*.

Nous venons de dresser l'inventaire des richesses traditionnelles éparses dans le roman de Rabelais. Il faudrait y ajouter les autres traits de psychologie populaire proprement dite — images et comparaisons, serments et jurons — que nous étudierons dans des sections spéciales, ces éléments étant intimement mêlés à la personnalité de l'écrivain. Mais quand on les voit réunis, ces faits d'ordre traditionnel constituent un ensemble considérable et unique dans son genre. Les autres écrivains du XVI^e^ siècle, du Fail notamment, fournissent certains renseignements complémentaires, mais l'essentiel est déjà consigné chez Rabelais.

Pour tout ce qui touche aux moines — croyances, superstitions, dictons — il nous offre un relevé complet et définitif, l'affaiblissement progressif du monachisme ayant entraîné la disparition presque intégrale de ces souvenirs du passé.

La plupart des coutumes, également, que Rabelais mentionne ne se trouvent que chez lui — tel par exemple le curieux rite militaire des Suisses et des Lansquenets qui, avant de charger l'ennemi, *baisaient la terre,* symbole d'absolue soumission aux décrets de la Providence — dont il nous offre les premiers textes, les témoignages correspondants des historiens étant tous postérieurs.

Enfin, le domaine des superstitions dans leurs rapports avec les hommes, les animaux, les plantes, les choses, est presque au complet dans le roman rabelaisien. Certaines branches du traditionnisme — jeux, proverbes, jurons — y sont si copieusement représentées qu'on peut en faire le tour et suivre leur développement progressif.

Mais tout en puisant à pleines mains dans l'immense trésor populaire de son temps, Rabelais a su rester lui-même. Ces faits traditionnels portent les mêmes caractères d'originalité et d'universalité qui distinguent son œuvre tout entière.

Livre Cinquième

FAITS TRADITIONNELS

(*SUITE*)

PROVERBES ET DICTONS

Les proverbes sont copieusement représentés dans le roman de Rabelais, qui a puisé à pleines mains dans l'Antiquité, dans le Moyen Age et dans sa propre expérience. En groupant ces données éparses dans son œuvre, on obtient un tableau unique de la sagesse populaire, tout à la fois vaste, curieux et pittoresque. Ces proverbes, par le cadre où ils figurent, acquièrent un relief inattendu et accusent ainsi fortement le réalisme des personnages qui les débitent.

Ils rappellent de loin les nombreux dictons vulgaires, dont s'émaille le *Don Quichotte* de Cervantès et qui sortent habituellement de la bouche du malicieux Sancho Panza. Mais il arrive souvent au héros lui-même de citer maint proverbe, en alléguant qu'il n'y en a pas qui ne soit vrai (1) : *no ay refran qui*

(1) Cf. Mistral. *Miréio*, chant II, v. 217 : *Prouverbs, dis moun païre, es toujour vertadié* (Proverbe, dit mon père, est toujours véridique).

L'ancien français envisage le proverbe sous un autre rapport, celui de l'enseignement, d'où son nom de *reprovier*, qui signifie proprement blâme ou reproche :

> Vilains qui est cortois, c'est raige.
> Ce oï dire en *reprovier*,
> Que l'en ne puet fere espervier
> En nule guise d'un busart.
> (*Roman de la Rose*, éd. Fr. Michel, v. 3711)

C'est-à-dire : « Vilain qui est courtois, c'est folie. J'ai entendu dire en proverbe qu'on ne peut faire un épervier d'un busard ».

ne sea verdadero. Le passage où le chevalier de la Manche et son écuyer donnent tour à tour leur avis à ce sujet, est un des plus savoureux de cette immortelle épopée (1).

Par la variété infinie qu'il a su leur donner et par le souci constant de la réalité dont il les a imprégnés, Rabelais rachète la banalité de certains dictons et relève la saveur des autres par l'originalité, le piquant, l'humour.

Cette parémiologie rabelaisienne résume, à elle seule, les sources multiples, qui ont alimenté la parémiologie française tout entière. La science livresque de l'auteur s'y marie heureusement avec la pratique de la vie ; le caractère d'universalité qui distingue son œuvre, s'y retrouve aussi complet que possible.

Nous allons passer en revue les diverses sources où Rabelais a puisé tour à tour. En négligeant pour le moment les emprunts qu'il a faits aux œuvres des âges précédents (2), nous ne retiendrons ici que les acquisitions de sa propre expérience (3).

Les proverbes de Rabelais se distinguent par une forte originalité de ceux de ses devanciers, Chrestien de Troyes, par exemple ou Guillaume Deschamps, Michel Menot (4) ou Calvin (5).

(1) *Don Quichotte*, IIe partie, ch. XLIII.

(2) Voy., à ce sujet, l'Appendice E : Sources livresques.

(3) Dans la prolixe *Histoire des Proverbes* d'E. de Méry (1829), le nom de Rabelais est complétement absent. L'auteur y passe des œuvres de Cicéron aux pensées de Montaigne et de Charron.

Le premier qui ait réuni et expliqué des proverbes de notre auteur est De l'Aulnaye, dans ses « Rabelæsiana » (*Œuvres de Rabelais*, 3e éd., p. 602 à 660).

La liste des proverbes rabelaisiens que cite Leroux de Lincy, dans son précieux *Livre des Proverbes* (2e éd. 1859, 2 vol.), est importante : « J'ai recueilli avec beaucoup de soin, nous dit l'auteur (t. I, p. XLI), tous les proverbes que Rabelais a cités ; le nombre dépasse trois cents... ». La cueillette peut facilement être augmentée, mais l'auteur attribue parfois à Rabelais des proverbes qu'il n'a jamais employés. A propos de : « Tousjours souvient à Robin de ses flûtes », de Lincy remarque (I. II, p. 61) : « Rabelais a employé ce proverbe ». C'est en réalité du Fail, et non pas Rabelais, qui s'en sert.

(4) Voy. Joseph Nève, « Proverbes dans Michel Menot » (*Rev. du XVIe siècle*, t. VII, p. 98 à 122) : nombre de proverbes communs, mais aucun qui rappelle Rabelais.

(5) Edm. Huguet, « La langue familière chez Calvin » (*Revue d'hist. litt. de la France*, t. XXIII, 1916, p. 27 à 52. Cf. p. 51 : « Calvin a

Ils offrent par contre des points de contact avec les recueils indigènes antérieurs — *Proverbes du vilain, Proverbes vulgaires, Proverbes communs* — du XIII^e^ au XV^e^ siècle, preuve évidente que leur auteur a puisé dans les milieux populaires, dont ces recueils sont eux-mêmes les reflets successifs.

A ce fond général, il a ajouté les observations de sa propre expérience et en premier lieu les souvenirs de ses années de moinage.

Le souci de la vie réelle est donc aussi manifeste ici que dans tout le roman.

Cette parémiologie rabelaisienne est d'une richesse unique, et, pour l'apprécier à sa juste valeur, quelques points de repère sont indispensables. Mais avant de procéder au groupement systématique de ces matériaux, essayons d'éclaircir tout d'abord certaines questions préliminaires qui s'y rattachent.

I. — Noms.

Voici les expressions dont Rabelais se sert pour désigner le langage proverbial :

Apophthegme, terme grec attesté dans son œuvre pour la première fois. L'*apophthegme monachal* — « Jamais homme noble ne hayst le bon vin » — y sert de pendant au *proverbe claustral* : « *de missa ad mensam* ». Ailleurs, l. I, ch. IX, on lit : « Et selon iceux ont taillé leurs *apophthegmes* et dictez... ».

Dict, au sens de dicton : « Selon le *dict* de Hesiode, d'une chascune chose le commencement est la moytié de tout » (l. IV, ch. III).

L'équivalent *dicton* n'a, dans Rabelais, que le sens de pièce de vers : « En memoire eternelle escrivit Pantagruel le *dicton* victorial comme s'ensuyt » (l. II, ch. XXVII).

Dicté, avec le double sens de proverbe (voy. un exemple ci-dessus au mot *apophthegme*) et de pièce en vers (acception de l'ancien français *ditié*) : « ... monstrerent à Pantagruel le *dicté* de *Raminagrobis* » (l. III, ch. XXI). Ce *dicté* commençait ainsi :

> Prenez la, ne la prenez pas.
> Si vous la prenez, c'est bien faict.
> Si ne la prenez en effect,
> Ce sera œuvré par compas.

souvent parlé la langue de Rabelais et des autres conteurs, la langue des écrivains comiques ».

Mot doré, parole mémorable, dicton, appellation analogue aux « Vers dorés » de Pythagore. Bridoye, racontant l'anecdote du gascon Gratianauld et d'un Aventurier, qui, au lieu de se battre, finissent par boire ensemble, parce que le temps et le sommeil leur ont fait oublier le motif de leur rencontre, ajoute (l. III, ch. XLII) : « Là compete le *mot doré* de Joann. And. *in cap. ult. de sent. et re judic. lib.* 6 : *Sedendo et quiescendo fit anima prudens* ».

La même expression figure sur le titre d'un recueil parémiologique antérieur à Rabelais : « Les *Motz dorez* de Cathon » par Pierre Grosnet (vers 1530). Ailleurs, ce terme est pris chez Rabelais au sens matériel (l. IV, ch. LVI) : « Nous y veismes des motz de gueule, des motz de sinople, des mots de azur, des mots de sable, des *motz dorez* ».

Proverbe, appellatif général qu'on lit dans ces formules :

1° *Comme dit le proverbe :*

Si d'adventure il rencontroit gens aussi fous que luy, et (***comme dict le proverbe***) couvercle digne du chauldron (l. I, Prol.)

2° *Proverbe commun :*

De ce fut dict en ***proverbe commun :*** Boire d'autant et à granz traitz estre pour vray crocquer la pie (l. IV, Prol. anc.).

Et selon le ***proverbe commun***, à l'enfourner on faict les pains cornuz (l. IV, ch. III).

Depuys feut le dit seigneur en repous et les nopces de Basché en ***proverbe commun*** (l. IV, ch. XV).

Pourquoy est ce qu'on dict en ***commun proverbe :*** Le monde n'est plus fat ? (l. V, Prol.)

3° *Proverbe vulgaire :*

J'ay souvent ouy un ***proverbe vulgaire*** que Un fol enseigne bien un sage (l. III, ch. XXXVII).

On a vu que l'ancienne langue envisageait le proverbe, sous le rapport didactique, comme une remontrance salutaire. Le vieux synonyme *reprovier*, qui signifie à la fois blâme et dicton, n'était plus usuel à l'époque de la Renaissance.

II. — Forme.

La très grande majorité des proverbes de Rabelais sont en prose ; il en cite un petit nombre en vers :

— Aussi n'est ce la santé totale de nostre humanité boyre à tas, à tas, à tas, comme canes ; mais ouy bien de boire matin. ***Unde versus*** (l. I, ch. XXI) :

Lever matin n'est poinct bon heur,
Boire matin est le meilleur.

Proverbe commun ainsi cité par Nucérin (1519) :

Lever matin n'est pas heur:
Mais desjeuner est le plus seur...

et allegué, sous cette forme, par la *Comédie des Proverbes* (acte I, sc. IV).

— Plus proprement disent les medecins l'heure canonicque estre :

Lever à cinq, disner à neuf,
Souper à cinq, coucher à neuf (l. I, ch. LXIV).

Proverbe commun qu'on lit dans Mielot (n°s 64 et 90) : « Coucher à cinq, lever à six... Disner à cinq, lever à six ».

Gruter a recueilli cette variante :

Lever à six, manger à dix;
Souper à six, coucher à dix
Font vivre l'homme dix fois dix (1).

— L'on dict bien qu'à grand peine (l. II, ch. XXI) :

Vit on jamais femme belle
Qui aussi ne fut rebelle ?
— La Penthecouste (2)
Ne vient fois qu'elle ne me couste (l. I, ch. XI).

— Il faut, respondit Perrin, faire autrement, Dendin, mon filz. Or,

Quand *Opportet* vient en place,
Il convient qu'ainsi se face (l. III, ch. XLI).

Proverbe commun déjà cité sous cette forme au XV^e^ siècle (éd. Langlois, n° 568) :

Quand *Opportet* vient en place,
Il esconvient qu'on le face,

alors que Nucérin (1519) substitue à ce dernier vers :

Il n'est rien qui ne se face.

— C'est, dist Panurge, ce que l'on dict en proverbe commun (l. IV, ch. LXV) :

Le mal temps passe, et retourne le bon,
Pendant qu'on trinque autour de gras jambon.

— Comment (demanda Frere Jean) dict on doncques :

Depuys que Decretz eurent ales (3),
Et gensdarmes porterent males,

(1) Leroux de Lincy, t. II, p. 171.

(2) A la Pentecôte, les fruits sont encore rares et chers ; de là le proverbe (suivant Meurier, p. 50) :

C'est (dit on) à la Penthecouste
Que qui trop mange, cher luy couste.

(3) Ailes. Forme archaïque encore usuelle dans les patois. Ici, par jeu de mots, *Decretz...ales*, pour *Décrétales*.

Moines allerent à cheval,
En ce monde abonde tout mal (1).

Je vous entens, dict Homenaz. Ce sont petitz quolibetz des hereticques nouveaulx (l. IV, ch. LII).

Ce dicton courant dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle a été cité par plusieurs écrivains de l'époque (2).

La forme allitérante est rare: « Beuveurs infatigables..., *je vous demande en demandant*, comme le Roy à son sergent et la Royne à son enfant » (l. V, Prol.), ce dernier répondant au proverbe commun:

Je vous demande en demandant,
Comme le roy à son sergent (3).

Bouffonnerie analogue à celle qu'on lit déjà dans Froissart (Littré, *v^o^ proverbe*): « On dit en un commun proverbe... que *oncques en vie ne mourut* ». Cette plaisanterie rappelle le truisme rabelaisien: « S'il vit, il aura de l'aage » (l. II, ch. II) ou celui-ci: « Et mourut l'an et jour qu'il trespassa » (l. II, ch. III), que Rabelais a tiré de l'épitaphe du Franc-archer de Bagnolet.

Les proverbes sont généralement en prose. Ceux en vers sont en petit nombre. La forme rimée que leur ont imposée plusieurs écrivains (Gringore, Grosnet, Meurier, Henri Estienne, Baïf) en a souvent faussé le fond.

III. — Sens.

La valeur primordiale de certains proverbes, encore sensible

(1) Gabriel Meurier, *Thrésor*, p. 53, reproduit de même les trois premiers vers, mais il cite le dernier sous cette forme :

Toutes choses allerent mal.

(2) Des Périers l'invoque à propos des soudards et de leurs exactions (nouv. LXVII) et il est rappelé dans la « Farce des Theologastres » (Fournier, *Théâtre*, p. 413).

Henri Estienne cite à son tour ce quatrain, en l'augmentant d'un vers superflu (*Apologie*, t. II, p. 359).

(3) Cf. *Comédie des Proverbes* (acte II, sc. III): « Et voyant qu'il me faisoit la moue, je l'ay appellé gros bec... et luy *ai demandé en demandant*, pourquoy il m'empeschoit de passer mon chemin »; et ailleurs (acte III, sc. VII): « Monsieur, vous nous obligez si fort à faire estime de vous que vous nous pouvez *commander aussi absolument que le roy à son sergent et la royne à son enfant* ».

à l'époque de Rabelais, a subi des variations plus ou moins importantes. On pourrait y discerner les degrés suivants :

1° Sens atténué.

Le proverbe *Pisser contre le soleil* (1), d'origine superstitieuse, marquait tout d'abord un péché grave, une indécence grosse de conséquences ; il a fini par signifier un acte d'irrévérence commis envers un égal ou un supérieur.

Cet autre dicton *Bailler le moine*, de source également superstitieuse, a passé du sens de « malheur », de *guignon*, à celui de simple malice ou tour joué à quelqu'un.

2° Sens modifié.

La sentence *Se couvrir d'un sac mouillé*, qui dénote encore chez Rabelais une action de travers, une finesse de Gribouille qui se jette à l'eau de peur de la pluie, est devenue incompréhensible dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle. On y attacha une valeur morale assez vague et on finit par l'interpréter : alléguer une mauvaise excuse (2).

Le sens primitif de maint proverbe de cette catégorie est complètement oblitéré. Tel est le cas du dicton *Garder la lune des loups*, dont la valeur primordiale se rattache à une croyance universelle remontant aux époques les plus reculées de l'humanité et dont quelques vestiges isolés et comme perdus dans nos campagnes attestent encore l'existence plusieurs fois millénaire.

3° Facétieux :

Le dicton : « Vous semblez les *anguilles de Melun*, vous criez devant qu'on vous escorche » renferme une facétie populaire du genre de celle que Rabelais allègue ailleurs (l. IV, ch. XXXII) sur les *lièvres de Champagne* qui dorment les yeux ouverts. La plaisanterie consiste à invoquer à l'appui d'une assertion gratuite — les anguilles ne crient pas, pas plus celles de Melun que les autres — ou d'une constatation vulgaire — tous les lièvres, ceux

(1) Les proverbes cités ici sans référence seront plus loin l'objet d'un commentaire à part.

(2) Cf. *Explications morales d'aucuns proverbes* (XVI^e^ siècle) : « *Se couvrir d'un sac mouillé*. Ce proverbe appartient à ceux qui jamais ne veulent confesser leur faute, et quand on la leur monstre, alleguent des excuses frivoles et aussi propres à leur justification, comme si quelqu'un, pour se garantir de la pluye, mettoit sur sa teste un sac desja tout mouillé et degouttant l'eau, qui le mouilleroit encore davantage ».

Et l'*Essai de Proverbes* : « *Fol qui se couvre d'un sac mouillé*, Parum sapit qui quærit inanes prætextus ».

de Champagne comme ceux d'ailleurs, dorment les yeux ouverts — un détail d'une précision excessive qui frise le burlesque.

4° Euphémique :

La locution proverbiale : *C'est bien chié!* pour c'est bien dit, c'est bien parlé (ironiquement), se lit dans la « Farce de Frère Guillebert ». La femme coupable y raconte à sa voisine son extrême perplexité, son mari ayant pris pour son bissac les braies de frère Guillebert, et la commère de s'écrier : « *C'est bien chié!* N'est ce autre chose qui vous point? » (1).

La formule se rencontre déjà chez Eustache Dechamps (t. IV, p. 293) : « Alés vous en ; *c'est bien chié* ».

Plus tard on substitua à cette formule primordiale grossière des équivalents euphémiques :

C'est bien chanté! dans la *Passion* de Gréban (v. 26410) :

LUCIFER. — Ce qui est pardu est pardu.
Mais pensons bien au rendu,
De le garder mieulx qu'il pourra.
BERICH. — *C'est bien chanté.*

C'est bien chien...! l'une et l'autre souvent réunies à la locution primitive. De là, chez Rabelais, ces trois formules mixtes :

C'est bien *chié chanté*, beuvons ! (l. I, ch. v).
C'est, dit il, bien *chien chanté* (l. I, ch. XXVII).
C'est bien *chien chié chanté* pour les discours (l. III, ch. XXXVI).

Antoine Oudin, en citant la première formule rabelaisienne, ajoute : « Nostre vulgaire se sert de ces mots pour rebuter ou desapprouver le discours d'un autre ».

C'est là un exemple de cumul par juxtaposition d'éléments successifs. Le point de départ et la tendance euphémique peuvent seuls dégager ces locutions proverbiales devenues inintelligibles.

5° Amplificatif, par périphrase, allant jusqu'à la personnification. Telle l'expression proverbiale « Estre logé chez Guillot le Songeur », songer creux, qui se lit à la fois chez Rabelais et Monluc, chez Henri Estienne et d'Aubigné.

Un exemple curieux de l'oubli complet du sens primitif d'une expression proverbiale nous offre le terme *brides à veaux*.

Dès 1531, le chanoine de Noyon, Charles Bovelles le commente ainsi :

Brides à veaux, frena vitulis. De re crassa et inutili id cotidie crebescit. Nam ad frena, vitulus quidem ineptus et parum idoneus ha-

(1) *Anc. Théâtre*, t. I, p. 322.

betur. Aut etiam, id quidem intelligi, de occultis adversariorum dolis et laqueis potest, quos facillime viri prudentes et astuti cavent. Stolidi vero et improbi, quos vulgus vitulos aut asinellos suo more appellat, ad perspiciendos aliorum dolos inhabiles, perfacile ab his, incauti irretiuntur. Et dum velut quibusdam frenis illaqueantur, quo lubet, ab astutioribus viris vincti asinorum aut vitulorum instar abducuntur (1).

Vers la fin du XVI^e^ siècle, un *Essai de proverbes et manieres de parler proverbiales* l'explique à son tour (v° *bride*) : « Par risée nous appelons les choses fabuleuses, esloignées de toute apparence de verité, *Brides à veaux* (Habenæ vitulæ, Nugæ, Gerræ), comme nous disons d'un grand menteur qu'il fait à croire que *vessies sont lanternes* et que *les nuées sont poesles d'airain* ».

L'acception exclusivement métaphorique prévaut au XVI^e^ siècle de plus en plus en littérature (2), et les dictionnaires, depuis celui de l'*Académie* (1694) jusqu'à Littré et le *Dictionnaire général*, n'en connaissent pas d'autre.

Cependant, à l'époque même où Charles Bovelles accompagnait de sa glose moralisatrice les *brides à veaux*, celles-ci se vendaient dans les rues, comme en témoigne un des *Cris* de l'époque (3), et Rabelais les faisait servir sur la table des Gastrolâtres, entre *guasteaux feuilletez* et *beuignetz*.

C'était, en effet, une sorte de pâtisserie, dont les livres de cuisine contemporains donnent la recette (4). Et le mot a simplement passé du sens de pâtisserie légère à celle de chose légère, billevesée ou sornette. Inversement, l'anglais *trifle* signifie à la fois bagatelle et pâtisserie, et le dernier traducteur anglais de *Pantagruel* (5) s'en est très heureusement servi pour rendre les *brides à veaux* de Rabelais.

Quant à l'origine de l'appellation, en tant que pâtisserie délicate, remarquons qu'aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, les pâtisseries étaient très nombreuses et d'aspects très variés. Elles portaient différents noms suivant leurs façons, leurs figures, leurs pays d'origine, etc. C'est ici que la fantaisie populaire s'est donnée libre carrière.

(1) *Proverbiorum vulgarium libri tres*, Paris, 1531, fol. 2 v°.

(2) Depuis la *Vie de Saint Christophle* d'Antoine Chevalet jusqu'aux *Satires* de Mathurin Regnier, textes cités dans la *Rev. du XVI^e^ siècle*, t. I, p. 343 à 345.

(3) Voy. ci-dessus, p. 142.

(4) *Ibidem*.

(5) Le regretté W.-F. Smith.

Encore aujourd'hui, la nomenclature moderne des pâtisseries renferme des noms tels que : *pet de nonne, plaisir des dames, vol-au-vent,* etc. L'appellation de *bride à veau* est une facétie du même genre.

IV. — Langue.

L'universalité de la parémiologie rabelaisienne se reflète aussi dans l'expression qui est des plus variées.

Peu de citations d'adages grecs dans le texte original que notre auteur, comme ses contemporains, transcrit d'après la prononciation introduite par Lascaris et propagée par Reuchlin.

Les dictons en latin sont par contre assez nombreux. Les sentences bibliques sont citées d'après la Vulgate ; les distiques et les brocards se présentent en bas-latin. Et ce n'est pas tout : le latin des moines n'y revient pas moins fréquemment.

De plus, certains proverbes, anciens ou modernes, sont cités, dans des passages différents, à la fois en latin et en français : *Venter auriculis caret,* à côté de « Ventre affamé n'a point d'aureilles ».

D'autre part, Bridoye allègue, sous sa forme latine, *Vetulam compellit egestas* (l. III, ch. XLI) :

> On dit en proverbe approuvé,
> Que *besoing faict vieille trotter,*

lit-on dans la Farce du « Pont aux asnes » de la fin du XV^e^ siècle. Les *Proverbes ruraux* du XIII^e^ siècle citent déjà ce dicton (n° 152) : « Besoin fait vielle troter ».

De nombreux archaïsmes ont été sauvés, grâce à la langue conservatrice des proverbes : « *Engin* mieulx vault que force » (l. II, ch. XXVII). Au sens d'esprit, *engin* n'était plus en usage à l'époque de Rabelais, qui partout ailleurs emploie ce terme avec son sens uniquement vivace d'instrument, c'est-à-dire d'engin mécanique, de machine.

De même, le sens médiéval de *vilain,* à savoir paysan, sens vieilli dès le XV^e^ siècle, survit dans le proverbe : « Oignez vilain, il vous poindra... ». Rabelais n'en connaît que l'acception d'avare (l. I, ch. XXXIII) : « Là recouvrerez argent à taz, car le *villain* en ha du content : *villain,* disons nous, parce que ung noble prince n'a jamais ung sou : thesauriser est faict de *villain* ». Et dans Montaigne on lit (*Essais*, t. I, p. 326) : « Un paysan et un roy, un noble et un *vilain* », c'est-à-dire un roturier.

Ces *vilains* ou paysans jouent un rôle important dans le domaine de la parémiologie : *Li Proverbe au vilain,* du XII^e^-XIII^e^ siècle, remontent à la même époque, qui a vu naître la littérature roturière des *Fabliaux* et du *Roman de Renard.*

Certains de ces archaïsmes, faute d'être compris, ont été altérés sous l'influence de mots rapprochés : « Faire *gerbe* de feurre à Dieu » — plus anciennement « Faire *garbe* de feurre... » — a de bonne heure cédé la place à « Faire *barbe* de paille à Dieu », la première forme encore dans Rabelais, la dernière dans Montaigne et Régnier.

D'autres proverbes se présentent, sous leur forme moderne, attestée tout d'abord au XVI^e^ siècle. C'est ainsi qu'*escorcher le renard* a, comme pendant ancien, *escorchier le gorpil*, avec le même sens de « rendre gorge », qu'on lit dans le *Siège de Narbonne* (1). Le poète raconte comment les porcs ont dévoré Mahomet vivant :

Verité est nostre Sire l'ot chier ;
O les Prophetes l'envoia preeschier,
Et par lui dut nostre loi essaucier.
Mais il but bien de fort vin .I. sextier ;
Puis se coucha dormir en .I. fumier.
Là là convint *li gourpil escorchier*,
Tant que pourciaux li alerent mangier
Tout le visage, à celer nel te quier.

De la parémiologie provinciale, Rabelais cite uniquement un proverbe :

LIMOUSIN. — Selon *le proverbe des Limosins* : A faire la gueule d'un four sont trois pierres necessaires (l. IV, Prov nouv.).

Plus loin il ajoute : « Cette furie durera son temps *comme les fours des Limosins* », qui étaient fortement et longtemps chauffés, comme l'exigeait ces fours primitifs, pour la cuisson du gros pain.

Quant aux dictons étrangers modernes, on ne lit dans son œuvre que deux mentions, touchant l'une et l'autre l'Italie du XVI^e^ siècle.

LOMBARD. — « Il craignoit *ly boucons de Lombard* » (l. I, ch. III), c'est-à-dire *gli bocconi lombardi*, déjà proverbiaux au XV^e^ siècle. Olivier Maillard en fait mention : « Vos, domini notarii, fecistisne receptiones in litteris ? Unde dicitur communiter in communi proverbio :

(1) Fol. 65 v°, Ms. cité par Gautier, *Epopées franç.*, t. IV, p. 239.

De trois choses Dieu nous guarde :
De *Et cætera* des notaires (1),
De *Quiproquos* des apothicquaires (2)
Et de *Bouquons des Lombards* frisquaires (3).

Et, vers la même époque, dans un recueil de vers libres :

Dieu nous gard' d'un tour de Breton
D'un *Messaire* et de son *boucon* (4).

— Voylà, dist Eusthenes, le guallant. Voylà le guallant, guallant et demy (5); s'est verifié le proverbe lombardicque :

Passato et pericolo, gabbato et santo (l. IV, ch. XXIV (6) :

« Le dangier passé, est le saint moqué », explique la *Briefve Declaration* (7). Après Rabelais, on lit fréquemment ce proverbe au XVI^e^ siècle (8).

ITALIEN. — L'expression proverbiale *faire la figue*, faire un geste de moquerie, narguer quelqu'un en lui montrant le bout du pouce entre les deux doigts voisins, répond à la locution italienne synonyme *far le fiche*, dans laquelle *fica*, figue, à un sens libre (9). Rabelais s'en sert, en parlant de l'Isle des Papefigues :

(1) Nous reviendrons plus loin sur cette formule.

(2) C'est-à-dire les confusions dans les médicaments prescrits par les médecins — confusions par ignorance ou négligence — qu'on reprochait aux apothicaires de l'époque.

(3) Cité par Henri Estienne (*Apologie*, t. I, p. 97).

(4) *Le Parnasse satyrique du XV^e^ siècle*, éd. Schwob, p. 195.

(5) Il s'agit de Panurge qui, la tourmente passée, esquive son vœu.

(6) En italien : *Passato il pericolo, gabato il santo*. Düringsfeld cite cet équivalent lombard (t. I, p. 287) : *Passat el punt, gabat el sant.*

(7) Henri Estienne (dans ses *Prémices*, p. 138) en rapproche à tort comme pendant français : « Il ne sçait à quel saint se vouer ».

(8) Dans Cholières (t. II, p. 118) : « Parce que vous me respondriez que ce ne sont que feintises et deguisemens, qu'*il male passato, gabato il santo...* »

Dans Joubert, *Erreurs populaires*, I^re^ partie, p. 46 : « La plupart des malades rapportent totalement leur guerison à quelque saint ou sainte du Paradis, à qui ils se sont vouez : et encor bien souvent n'accomplissent leur veux : suivant ce que dit l'Italien, *Passato lo malo, poi è gabato lo Santo* ».

Et dans Brantôme, t. I, p. 163 : « Don Antoine de Leve, ayant faute d'argent pour contenter et payer ses soldatz..., il prit l'argent sacré des temples, promettant toutesfois avecques vœu solempnel aux sainctz choses plus grandes que celles qu'il prenoit, s'il demeuroit vainqueur... Mais il pratiqua par emprès le proverbe : *Passato el periculo, gabato il santo*, et n'en paya jamais rien ».

(9) Voy., pour une autre interprétation, Salomon Reinach, *Mythes et*

L'un d'eulx, voyant le protraict Papal (comme estoit de louable coustume publicquement le monstrer és jours de festes à doubles bastons), *luy feist la figue.* Qui est en icelluy pays signe de contempnement et derision manifeste (l. IV, ch. XLV).

Notre auteur donne à cette expression une origine anecdotique, en la faisant remonter à Frédéric Barberousse. Celui-ci, en 1162, en réparation d'un outrage fait à l'impératrice sa femme, avait obligé les Milanais vaincus à retirer avec les dents une figue placée à l'orifice du fondement d'une vieille mule.

Cette locution est attestée, dès le XIII^e^ siècle, à la fois en provençal et en français (1).

V. — Personnages.

Chaque personnage du roman de Rabelais vit et agit suivant sa nature et son milieu. On s'en aperçoit même en ce qui touche les proverbes.

Frère Jean puise les siens dans son milieu monacal et sa source par excellence est le Bréviaire qu'il connaît mieux que la Sainte Ecriture. Lorsqu'il est en verve, et il l'est presque toujours, les dictons monastiques tombent drus de sa bouche. Aux occasions les plus banales, surtout pendant la beuverie, il en use avec profusion, et les versets sacrés de figurer ainsi dans un cadre inattendu.

Panurge dispose de ressources plus amples, mais il n'en fait pas un usage moins libre. Ses proverbes sont tour à tour piquants, gaulois ou triviaux, triple caractéristique de ce personnage complexe et changeant.

Bridoye, le fameux juge qui « sententioit les procez au sort des dez », ne vide pas seulement son sac de brocards, mais a recours aussi aux dictons vulgaires, qu'il enfile parfois à la manière de Sancho Panza.

Rabelais, lui-même, quand il parle en son propre nom ou

Religions, t. III, p. 92 à 118 : « Les sycophants et les mystères de la figue ».

(1) On la lit dans le *Roman de Jaufré*, remontant au premier tiers du XIII^e^ siècle (dans Raynouard) : « El mezel *a'l facha la figa* », le lépreux lui a fait la figue. — L'expression est courante au XVI^e^ siècle, et Michel Menot en fait un des premiers mention (*Caresme de Tours*, Paris, 1525, fol. 33) : « Domini, *facitis* de verbis prædicatoris *la figue* ». Mathurin Régnier la cite dans sa VI^e^ *Satire* : « Et la fraude *fit* lors *la figue* au premier âge ».

quand il déroule un récit, ne perd pas l'occasion de placer un proverbe. Les sentences de la Bible coudoient, chez lui, les adages gréco-romains, les *Distiques* de Caton, le *Dit et contredit* de Salomon et Marcol, les proverbes communs et vulgaires, en un mot les principaux représentants de la sagesse populaire de tous les temps. Deux chapitres de son roman, le XI^e^ de *Gargantua* et le XXII^e^ du *V^e^ livre*, sont uniquement constitués de proverbes en files ou chapelets, et puisés pour l'un dans la littérature orale et pour l'autre dans les recueils d'adages. Le but de ce cumul est manifeste et nous y reviendrons. Ce sont là des *curiosa* uniques dans le domaine de la parémiologie.

VI. — Historique.

Rabelais a puisé tour à tour dans le trésor de la sagesse antique et médiévale, dans la vie cléricale et monastique, et surtout dans la littérature orale proprement dite. Nous allons aborder ses emprunts à cette dernière source, qui seule est restée vivante et intarissable.

Les proverbes sont familiers aux plus anciens monuments de la langue. Les chansons de geste n'en sont pas dépourvues (1) ; on en trouve dans les fabliaux (2), dans l'ancien théâtre (3). Ils abondent au XIV^e^ siècle dans Deschamps et ses contemporains (4). Pendant les XIV^e^ et XV^e^ siècles, les poètes (5) terminent souvent leurs strophes par un proverbe et ce procédé est encore suivi par Charles d'Orléans. Mais là, comme ailleurs, il s'agit de sentences plutôt que de proverbes proprement dits. Il faut arriver à

(1) Voy. ces deux dissertations : Kadler, *Sprichwörter und Sentenzen der altfranzösischen Artus-und Abenteuerromane*, Marbourg, 1883. — Ebert, *Die Sprichwörter der altfranzösischen Karlsepen*, Marbourg, 1884.

(2) Cf. deux programmes de Loth, Greiffenberg, 1895-1896.

(3) Wandelt, *Sprichwörter und Sentenzen des altfranzösischen Dramas* (1100-1400), Marbourg, 1887. — Les Mystères et les Farces n'ont pas encore été explorés sous ce rapport. Nous en avons tenu compte dans cette étude.

(4) Voy., à ce sujet, Erich Fehse, dans les *Romanische Forschungen* de 1906, p. 545 à 594.

(5) Tels : Guillaume Machault, Froissart, Christine de Pisan, Alain Chartier, etc. En voir la liste dans Abbé Goujet, *Bibliothèque Françoise*, t. I, p. 281 à 293 (ouvrages sur les proverbes), et surtout dans Alexis, *Œuvres*, t. II, p. 295.

Coquillart et surtout à Villon pour rencontrer toute une « Ballade en proverbes (1) ».

A ces exemples se borne la littérature proprement dite. Incomparablement plus importants sont les recueils sortis à diverses époques des milieux populaires et puisés directement dans la littérature orale. Nous n'en retiendrons que les principaux :

Les *Proverbes au vilain*, poème composé vers 1180, renfermant les dictons du menu peuple du XII-XIII^e^ siècle, le plus ancien monument de la parémiologie française (2). Il fut imité par le comte de Bretagne, Pierre Mauclerc (1213-1250), mais ce poème, divisé en strophes de 6, 8 et 9 vers, n'offre qu'une suite de maximes morales, alors que le texte original est d'une teneur foncièrement populaire (3).

Le *Dit de l'Apostoile*, c'est-à-dire le Dit du Pape, du XIII^e^ siècle, proverbes et dictons souvent appliqués aux provinces et villes, constituant ainsi le plus ancien document du Blason populaire (4).

Les *Proverbes ruraux et vulgaux*, du milieu du XIII^e^ siècle, recueil de cinq cents proverbes dont la plupart sont encore en usage (5).

(1) Voy., en général, outre l'ouvrage cité de Leroux de Lincy, l'excellente *Bibliographie parémiologique* de Georges Duplessis, Paris, 1847, et l'article complémentaire de Karl Friesland, dans la *Zeitschrift für neufranzösische Sprache*, t. XXVIII, 1905, p. 260 à 287. — Le *Catalogue de livres parémiologiques* composant la bibliothèque d'Ignace Bernstein (Varsovie, 1900, 2 vol., in-4°), est le plus riche répertoire de ce genre, mais le classement des matériaux est plutôt empirique, les recueils nationaux de proverbes y figurant sur le même plan que les ouvrages didactiques qui en renferment. Notons, en outre, que le deuxième tome des *Altspanische Sprichwörter aus den Zeiten vor Cervantes* (Regensburg, 1883) de Joseph Haller, est entièrement consacré à une bibliographie parémiologique des Gréco-Romains, des peuples romans et germaniques.

(2) A. Tobler, *Li Proverbe au vilain*, Leipzig, 1895. — Cf. les *Proverbia Rusticorum mirabilia versificata*, au nombre de 269 (avec traduction latine en vers) publiés par Zacher, d'après un Ms. du XII^e^ siècle, dans la *Zeitschrift fur deutsches Altertum* de Haupt, t. XI, p. 114 à 144, Berlin, 1856.

(3) Imprimé dans le livre cité ci-dessous de Crapelet. — Les *Proverbes de Fraunce* (cités dans Leroux de Lincy, t. II, p. 472 à 484) remontent à la même époque.

(4) G.-A. Crapelet, *Proverbes et dictons populaires au XIII^e^ siècle, l'Apostoile*, etc., Paris, 1831.

(5) Récemment réimprimés par Ed. Ulrich, dans la *Zeitschrift jür neufranzösische Sprache*, t. XXIV, 1902, p. 1 à 35 (au nombre de 487).

Les *Proverbes communs*, un des recueils les plus anciennement imprimés du XV^e^ au XVI^e^ siècle. La première édition renferme 780 proverbes, les autres en contiennent jusqu'à 1115. La plupart des *Proverbes ruraux* y sont représentés, à côté d'autres encore courants aujourd'hui (1).

Un recueil manuscrit de 1456, où les proverbes sont rangés en ordre alphabétique, par Jehan Mielot, chanoine de Lille, a été imprimé de nos jours (2). Le recueil de Mielot semble avoir servi de modèle à celui que Jean de la Veprie, prieur de Clairvaux, compulsa vers 1495 et qui fut traduit en latin par Jean Nucérin ou des Noyers, ecclésiastique champenois, sous le titre de *Proverbia Gallicana*, Lyon, 1519 (3).

Ces divers recueils nous fourniront des éléments de comparaison avec les proverbes de Rabelais.

Au XVI^e^ siècle, Pierre Gringore fit imprimer, vers 1533, ses *Notables enseignemens*, « Adages et Proverbes... », recueil hétéroclite, dont il a pris les matériaux un peu partout, comme il le dit dans son Prologue :

> Pour recreer espritz de gens notables
> Que ai recueillitz de sages anciens,
> Pareillement des modernes sciens...

Et en 1540, le libraire parisien Gilles Corrozet imprima l'*Hecatomgraphie* (4), que son auteur anonyme explique ainsi (p. XXVI) :

> C'est ce livret qui contient cent Emblemes,
> Authoritez, Sentences, Apophtegmes
> Des bien lettrez, comme Plutarques et aultres,
> Et toutes fois il en y a des nostres
> Grand quantité, aussi de noz amys...
> Chascune hystoire est d'ymaige illustrée,
> Affin que soit plus clairement monstrée
> L'invention...

(1) Réimprimés par Silvestre en 1839. Le recueil le plus important du XV^e^ siècle de *Proverbes communs* a été réimprimé en 1899 par Ernest Langlois.

(2) Dernière réimpression par Ulrich, *Zeitschrift*, t. XXIV, p. 191 à 199 (au nombre de 351).

(3) Cf. un article de W.-F. Smith, dans *Rev. Et. Rab.*, t. VII, p. 371 à 376. Les proverbes communs allégués par Rabelais concordent, sous le rapport formel, non pas avec ceux de Nucérin (1519), mais avec le recueil du XV^e^ siècle cité ci-dessus. Ajoutons-y le petit recueil de 282 proverbes, français et latin, que Mathurin Cordier fit insérer dans le chapitre LVIII de son *Liber de corrupti sermonis emendatione*, Paris, 1530 (nombreuses éditions).

(4) Réimprimée dernièrement par Charles Oulmont, Paris, 1905.

La sentence « Doulce parole rompt ire », par exemple (p. 50), est accompagnée d'une gravure représentant une rémore arrêtant un navire :

Ainsi que ce petit poisson
Peut arrêter ung grand navire,
La langue, en pareille façon,
Rompt toute fureur et grand'ire.

Marot et Régnier sont les derniers poètes qui aient cité des proverbes. La Renaissance amène une réaction en sens contraire. Si l'on excepte le pédantesque Baïf, les poètes de la Pléïade, Ronsard et du Bellay en premier lieu, en sont à peu près dépourvus. Ils sont complètement décriés au XVII[e] siècle (1).

En revanche, les proverbes sont fréquents chez les écrivains du XVI[e] siècle de l'école de Rabelais : Des Périers, du Fail, Cholières, Brantôme, la *Satyre Menippée* et le *Moyen de parvenir*. La dernière production de ce genre, la *Comédie des Proverbes* du comte Adrien de Montluc, imprimée en 1615 et 1633 (2), contient la plupart des dictons populaires de l'époque avec de multiples souvenirs de la parémiologie rabelaisienne.

VII. — **Commentaires.**

Le plus ancien commentaire que nous connaissions est un recueil du XV[e] siècle, d'environ 800 proverbes, généralement suivis d'une explication en latin (3). Plus important, sous ce rapport, est l'ouvrage de Charles Bovelles, chanoine de Noyon, *Proverbiorum vulgarium libri tres*, paru à Paris en 1531. L'auteur avait recueilli ses matériaux dans les milieux populaires et populaciers, comme il l'affirme dans son épître dédicatoire, datée de Noyon, 16 février 1527 :

Proverbia vulgaria quæ nostra quidem regio et ætas habet, quæ per plateas, per trivia, per domos et publica convivia, in ore sedent vulgi... in hujus operis haud fortasse inutilem cumulari congeriem... proverbia quæ non tam ex libris hominum quam ex ore rapui singulorum...

Malheureusement, les tendances moralisatrices de l'auteur

(1) Voy. F. Brunot, *Histoire de la langue*, t. IV, p. 382-384.

(2) Elle a été deux fois réimprimée de nos jours : dans le IX[e] tome de l'*Ancien Théâtre* et dans le volume d'Ed. Fournier, *Le Théâtre français du XV[e] et XVI[e] siècle*, Paris, 1871.

(3) Publié par Ernest Langlois dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LX, 1899, p. 569 à 601 (d'après un Ms. du Vatican).

donnent au commentaire un caractère exclusivement didactique et lui font méconnaître les autres aspects de son sujet : historique, social, psychologique.

Dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, ces commentaires sont plus nombreux et plus importants. Il faut citer en premier lieu les recherches d'Henri Estienne, grand amateur de proverbes (1) : « Les beaux proverbes, dit-il, bien appliquez, ornent le langage de ceux qui d'ailleurs sont bien emparlez », c'est-à-dire bien éloquents.

Dans sa *Précellence de la langue françoise* (1579), il consacre une cinquantaine de pages à éclaircir un certain nombre de proverbes tirés surtout des anciens monuments, le *Roman de la Rose* et le *Roman du Renard*. Il cite de préférence les plus archaïques, « qui ont plus d'autorité en leur ancien langage », et les compare avec ceux des Grecs et des Romains. Ce rapprochement l'amène à conclure que « nous n'avons pas seulement des proverbes qui nous sont particuliers », et il méconnaît ainsi les différences formelles et expressives des uns et des autres; mais il est intéressant de remarquer qu'il est le premier qui ait étudié les proverbes par catégories : Dieu, nature, homme, etc.

Un autre ouvrage de cet érudit philologue, *Les Prémices* (1594), renferme un premier livre (seul paru) de *Proverbes epigrammatisez*, c'est-à-dire versifiés par l'auteur, dans un but nettement moral. Il va jusqu'à *censurer* ceux de ces proverbes qui lui semblent contraires à ses préoccupations édifiantes (2).

Après Henri Estienne et s'en inspirant, Pasquier a consa-

(1) Louis Clément, *Henri Estienne*, p. 388, remarque : « Nul écrivain français n'a peut-être, au XVI[e] siècle, cité plus de proverbes que Henri Estienne ». L'auteur a oublié Rabelais ! — On peut lire, dans cet ouvrage, d'excellentes pages sur Henri Estienne parémiographe : p. 149 à 183 et 389 à 399.

(2) Les mêmes préoccupations dominent les *Mimes* de Baïf, dont les deux premiers livres parurent en 1576. — Les *Adages et Proverbes de Solon de Voge*, par l'Hetropolitain, 1578, recueil d'environ cinq mille dictons, ont un caractère factice plutôt que populaire. Ces dictons semblent en très grande partie composés par l'auteur lui-même, médecin du cardinal de Guise, né à Autreville dans les Vosges (d'où les pseudonymes de « Solon de Vosges » et d' « Hetropolitain »). Des séries copieuses de dictons dirigés contre la noblesse, les avocats et les médecins sont sûrement de sa facture. On peut en voir des exemples dans la biographie de A. Benoît, *Notice sur Jean Le Bon*, Paris, 1879.

cré tout le VIII[e] livre de ses *Recherches sur la France* à exposer l'origine de plusieurs proverbes et expressions proverbiales. On peut toujours profiter des remarques de cet érudit à l'esprit pénétrant et aux vastes lectures.

Nicod a inséré, à la suite de son *Trésor de la langue française* (1606), un *Recueil de vieux Proverbes de la France*, au nombre de cent-vingt, qui n'est que la réimpression des *Proverbes communs* de Jean de la Vesprie, avec la traduction latine de Nucérin (1519). Cette réimpression est suivie d'un opuscule de médiocre valeur : *Explication morale d'aucuns proverbes en la langue françoise.*

Plus important est un opuscule anonyme, de la même époque, intitulé : *Essai sur les Proverbes et manieres de parler proverbiales en François avec l'interpretation Latine* (1).

Nous arrêtons ici ces renseignements, d'autant plus que les ouvrages ultérieurs — à l'exception des *Curiositez* (2) d'Oudin (1640) — accusent des redites fréquentes et une ignorance à peu près complète des sources de la parémiologie française. Il faut arriver jusqu'au *Livre des Proverbes français* (1842) de Leroux de Lincy pour constater chez nous les premiers essais de méthode historique appliquée à la parémiologie indigène.

Rabelais d'ailleurs, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, est souvent lui-même son meilleur commentateur. Il revient à plusieurs reprises sur le même proverbe, en en faisant ainsi ressortir les différents aspects ; de plus, il en indique par-

(1) Cet *Essai* figure dans un exemplaire mixte de la Bibliothèque de l'Université, comprenant :

1° Gabriel Meurier, *Tresor de Sentences dorées, Dits, Proverbes et Dictons communs,* Lyon, 1577 (cite le Caton et les Proverbes communs, des sentences classiques et des proverbes des Italiens et des Espagnols).

2° Joh. Nuceriensis, *Adagia Gallica*, Paris, 1519.

3° *Explication morale d'aucuns proverbes communs en la langue françoise*, p. 243 à 288 (d'après Nicod).

4° *Essai sur les proverbes et manieres de parler proverbiales en François, avec l'interpretation Latine*, p. 1 à 62.

(2) Le sous-titre ajoute : « avec une infinité de Proverbes et de Quolibets ». — Le livre de Fleury de Bellingen (*Explication des Proverbes*, 1656) se rattache à la méthode anecdotique des noms propres, longtemps en vogue.

On pourrait y ajouter les *Remarques sur quelques proverbes françois* de Le Duchat, insérées dans les *Ducatiana*, Amsterdam, 1738, t. II, p. 449 à 545.

fois la source et les étapes d'évolution (1). Il va sans dire que nous tiendrons scrupuleusement compte de ces précieux éclaircissements.

VIII. — **Classement et caractéristique.**

Ces préliminaires une fois traités, nous pouvons maintenant aborder l'étude méthodique des proverbes rabelaisiens, en les envisageant sous les catégories suivantes :

I. — Religion : Dieu, ange, diable, moines, église.
II. — Superstitions : survivances, croyances, préjugés.
III. — Animaux : domestiques, sauvages, etc.
IV. — Professions et métiers.
V. — Vie sociale : repas, boisson, jeux.
VI. — Usages et coutumes.
VII. — Souvenirs historiques.
VIII. — Noms propres.
IX. — Blason populaire.

Une dernière section sera consacrée aux Sentences ou proverbes moraux proprement dits (2).

Les proverbes de ces différentes catégories peuvent être :

1° *Spéciaux*, dictons propres à un peuple ou à une nation et dérivant des usages locaux. Tels les proverbes d'ordre professionnel, sociaux ou fondés sur des coutumes nationales.

2° *Généraux*, dictons communs à tout un groupe ethnique ou à plusieurs familles linguistiques. Tels les proverbes familiers à la fois aux peuples romans et germaniques.

3° *Particuliers*, dictons foncièrement français, se rattachant à des opinions ou applications indigènes, inconnus aux peuples voisins ou autres, alors même que leur point de départ n'est pas resté isolé. Exemple : *Bailler le moine à quelqu'un*, c'est-à-dire

(1) Voici un exemple que l'auteur met dans la bouche de Panurge (l. III, ch. XVIII) : « Quantes foys vous ay je ouy disant que *le magistrat et l'office descœuvre l'homme*, et met en evidence ce qu'il avoit dedans le jabot ? C'est à dire que, lors on cognoit certainement le personnage, et combien il vault, quand il est appellé au maniement des affaires. Auparavant, sçavoir est estant l'homme en son privé, on ne sçait pour certain quel il est... ». C'est à peu près l'explication qu'Erasme a donnée de cet adage (l. I, ch. x, n° 76).

(2) Nous citerons, à titre de comparaison, Düringsfeld, *Sprichwörter der germanischen and romanischen Völker,* Leipzig, 1872, 2 vol.

lui porter malheur, est sous cette forme proverbiale exclusivement français, mais la croyance superstitieuse que ce dicton suppose, est aussi connue ailleurs. Tels encore les proverbes : *Tirer les vers du nez*, *Se couvrir d'un sac mouillé*, qui représentent des manières de voir particulières aux Français.

4° *Universels*, dictons qu'on retrouve indépendamment dans le temps et dans l'espace, reflétant des vérités élémentaires, des constatations du bon sens. Tels les sentences ou proverbes moraux proprement dits, si simples et si naturels qu'ils se présentent à tous les esprits.

CHAPITRE PREMIER

RELIGION

Il importe de discerner ici les dictons qui se rattachent à la sphère religieuse de ceux qui appartiennent en propre à la vie monastique. Nous les envisagerons à tour de rôle.

A. — *SPHÈRE RELIGIEUSE.*

Dieu. — Nous reviendrons ailleurs (1) sur le proverbe *Faire gerbe de feurre à Dieu*, en précisant son origine biblique et en montrant son évolution ultérieure en français. *L'Essai des pro verbes* le commente ainsi : « Celuy est dit *faire à Dieu gerbe-de paille*, qui, en faict de conscience et de religion où la charité se doit estendre liberalement, paroist trop chiche. Le proverbe est emprunté des dismes données premierement sous la Loy. Si quelqu'un eust donné aux Levites de la paille en lieu de grain, c'estoit impieté et faire à Dieu gerbe de paille. Ç'a esté mal entendu dire *barbe* pour *gerbe* ».

Ajoutons les maximes :

— Aucunes foys nous pensons l'un, mais Dieu faict l'aultre (l. II, ch. xii).

— *Ayde toy, Dieu te aydera* (l. II, ch. xxviii),

qui figure parmi les proverbes communs du xv^e^ siècle, et qu'on rencontre souvent en littérature sous la même forme, par exemple dans la *Deablerie* de d'Amerval (fol. U III, v°), et plus tard, dans Regnier (*Sat.* xiii) : « Aydez-vous seulement et Dieu vous aydera ».

Rabelais le commente dans ce passage (l. IV, ch. xxiii) : « De nostre part convient pareillement nous esvertuer et, comme dict le sainct Envoyé, estre cooperateurs avecques luy... L'ayde (dist M. Portius Cato) des dieux n'est impetré par vœux ocieux, par

(1) Voy. l'Appendice E : Sources livresques.

lamentations muliebres. En veiglant, travaillant, soy evertuant, toutes choses succedent à souhait et bon port ».

Ange. — Pantagruel *feit d'un ange deux*, qui est accident opposite au conseil de Charles Maigne, lequel *feist d'un diable deux*, quand il transporta les Saxons en Flandre et les Flamans en Saxe (l. III, ch. I).

Faire d'un ange deux, c'est faire deux bonnes choses d'un seul coup, et *faire d'un diable deux*, c'est faire deux fautes en pensant en corriger une (Oudin).

Ce proverbe, qui remonte aux Mystères, se lit également dans un sermon de Calvin : « Sainct Paul eust bien faict du subtil quant et quant s'il eust voulu ; mais c'eust esté *faire d'un diable deux* que cela » (1).

Diable. — *De jeune hermite, vieil diable.* Notez ce proverbe authenticque (l. IV, ch. xlix).

Ancien dicton qu'on lit déjà dans les *Proverbes de Fraunce*, des XII^e^-XIII^e^ siècles (de Lincy, t. II, p. 474) : « De juvene papelart, vieil diable », et qu'un recueil du XV^e^ donne sous cette forme (Langlois, n° 181) : « De jeune angelot, vieil dyable ».

Après Rabelais, on le lit fréquemment chez les écrivains de l'époque (2).

Eglise. — Vous *dictes d'orgues*, respondit Panurge (l. III,

(1) *Opera*, t. LIII, p. 47.

(2) Henri Estienne, *Précellence*, p. 204 : « Le changement de mœurs qu'on a observé et experimenté en plusieurs, avec le changement d'aage, a donné occasion de faire cest autre proverbe : *De jeune angelot, vieux diable* ».

Du Fail, *Discours d'Eutrapel* (ch. VIII) : « Toutefois le capitaine supplia pour tous, qu'ils fussent excusez, leur en savoit bon gré, et que si un jeune homme n'est un peu pront et esveillé, mal aisement et à peine pourra il estre bon compagnon, et se trouver au lieu d'honneur : que *de jeune hermite, vieux diable* ».

Bouchet, *Serées* (t. IV, p. 36) : « Il est jeune, il peut aussi bien empirer qu'amender, *de nouveaux anges, vieux diables* ».

Brantôme, à propos de la fin édifiante du belliqueux adversaire de François I^er^, cite l'équivalent espagnol de notre proverbe (t. I, p. 33) : « Ainsi Charles Quint, tant de fois auguste, après avoir affronté les rois ses voisins, foudroyé toutes les parts de l'univers..., se retira au service de Dieu, se soubsmettant à ses saintz commandemens pour les observer, et aussi pour pratiquer le proverbe : *De mozo diable, viejo hermitano*, de jeune diable, vieux hermite ».

Cet équivalent espagnol ne figure pas dans Düringsfel ! (t. I, p. 458), qui ne cite des langues romanes que les dictons français et italien : « *Angelo nella giovanezza, diavolo nella vecchiezza* ».

ch. XXXVI). — Voicy (dist Panurge) qui *dict d'orgues*. Mais j'en croy le moins que je peux (l. IV, ch. LII).

C'est-à-dire vous dites parfaitement, par allusion au chant mélodieux des orgues (cf. en provençal, *canta coume un orgue*, chanter harmonieusement) (1).

— Gargantua souvent *crachoit au bassin* (l. I, ch. XI).

Bassin désigne le plat oblong et un peu creux, qui sert dans l'église à recevoir les offrandes. Dans certaines cérémonies, tous les fidèles sont obligés d'aller à l'offrande. Il en est résulté ce proverbe dont le sens est : donner de l'argent malgré soi (2).

Mais étant donné la double acception du mot *bassin*, cette expression signifiait avant tout expectorer, et c'est là le sens que Rabelais développe dans l'ancien Prologue du *Quart livre* : « Avez vous jamais entendu ce que signifie *cracher au bassin*?... Ilz crachoient vilainement dedans les platz... »

— ... et n'estoient que gros *veaulx de disme*, ignorans de tout ce qui est necessaire à l'intelligence des lois... (l. II, ch. X). — ... baislent aux mousches comme *veaulx de disme* (l. III, Prol.).

C'est-à-dire comme grands sots, par allusion à la grosseur des veaux choisis parmi les plus beaux pour payer la dîme à l'église. Estienne Pasquier a commenté ce proverbe (l. VIII, ch. XXXV).

EVANGILE. — Vous, dist Gargantua, *ne dictes l'Evangile* (l. I, ch. XII).

C'est-à-dire la pure vérité, répondant à l'équivalent moderne *parole d'Evangile* (3), en laquelle on doit avoir une foi absolue. Cf. l. IV, ch. XXXVIII : « Cessez pourtant icy plus vous trupher et croyez qu'il n'est rien si vray que l'Evangile ».

Cette expression proverbiale se lit déjà dans la Farce de *Pathelin* ainsi que dans l'*Evangile des Quenouilles* (p. 21) : « Je vous *dy pour Euvangile* que... ».

De même Monstrelet (dans Littré, v° *evangile*) : « Le chancelier de France dit en plein conseil royal au chancelier d'Aquitaine, qu'*il ne disoit pas Evangile*... ».

(1) Voy. une autre explication dans Georges Kastner, *Parémiologie musicale*, p. 422.

(2) Du Fail se sert de la même locution (t. I, p. 221) : « Tout à un coup *vous cracherez dans le bassin* tout ce que vous avez jamais humé et desrobé ».

(3) Cf. Meurier, *Thresor*, p. 42 : « Ce n'est pas tout *Evangile* ce qu'on dit parmy la ville ».

Son pendant est *aussi vray que l'Evangile,* locution fréquente au XV^e^ et XVI^e^ siècle (Coquillart, *Cent Nouvelles nouvelles,* etc.) (1).

— Le grain que voyez en terre est mort et corrompu, la corruption d'icelluy a esté generation de l'autre que me avez veu vendre. Ainsi choisissez vous le pire. *C'est pourquoi estes maudict en l'Evangile* (l. IV, ch. XLVI).

Proverbe commun : « *Il est mauldict de l'Evangile*, qui a le chois et prent le pire ». Henri Estienne pense que ce serait une allusion au choix de Barrabas à la place de Christ (2).

Peut-être s'agit-il ici tout simplement d'un jeu de mots, d'après le proverbe cité dans les *Synonima et Æquivoca Gallica* (Lyon, 1619, p. 138) :

Il est *mot dit* en l'Evangile :
Tel choisit qui prend le pire.

Le *consummatum est!* dernière parole de Jésus sur la croix, a souvent reçu une application profane et facétieuse (l. III, ch. II, et l. IV, ch. XIX). Cette formule a passé de l'Evangile dans les Mystères de la *Passion* (3) et dans les milieux monastiques.

B. — *VIE MONASTIQUE.*

Nombre d'adages se rattachent au monde des clercs et des moines, qui jouent un rôle considérable dans le roman rabelaisien. On sait que maître François appartenait lui-même à ce milieu clérical et que son œuvre en présente généralement les premiers témoignages littéraires.

Ces souvenirs monastiques ont, pour la plupart, acquis, après Rabelais, une valeur proverbiale. Plusieurs nous ont été trans-

(1) On lit dans Mathurin Cordier (p. 279) : « Cela est *vray comme l'Evangile*. Id verius est responso Apollinis. Sic ethnici dicebant de re verissima... Nos autem Christiani dicimus, Tam verum est illud, quam Evangelium ».

(2) *Précellence,* p. 256. On lit ce même dicton dans la *Comédie des Proverbes* (acte II, sc. III) : « Tu es bien dessalé, tu sçais bien *qui choisit et prend le pire est maudit de l'Evangile* ».

(3) Voy. la *Passion* de Gréban, v. 25970, et le *Mystère de la Passion* d'Arras, éd. J.-M. Richard (1891) :

17329. Or est fait l'accomplissement,
Ce que de moi a esté dit
Par les prophetes et escripts :
Pour ce dy *consummatum est.*

mis dans leur langue spéciale, dans ce latin culinaire, si usuel parmi les moines et dont la fameuse harangue du maître sorbonniste Janotus de Bragmardo nous donne un échantillon accompli.

— Ne bouge, dist Gymnaste, mon mignon, je te vais guerir, car tu es gentil petit monachus :

Monachus in claustro
Non valet ova duo :
Sed, quando est extra,
Bene valet triginta (1).

Les clercs parlaient naturellement un latin plus correct. De là, le proverbe :

— Mais quoy? *je parle latin devant les clercs* (l. III, ch. XXXII), c'est-à-dire je parle aux gens de ce qu'ils savent mieux que moi.

Guillaume Bouchet rapportant l'anecdote sur l'interprétation du latin d'un prieur par ses serviteurs, ajoute (t. I, p. 57) : « Il ne faut jamais *parler latin devant les clercs* ».

Les adages d'origine monacale sont si communs chez Rabelais qu'il importe de les envisager sous quelques rubriques d'ensemble :

BEUVERIE. — Aymez boyre du meilleur. Si faict tout homme de bien. *Jamais homme noble ne hayst le bon vin,* c'est un apophthegme monachal (l. I, ch. XXVII).

L'expression « chopiner *theologalement* », c'est-à-dire boire copieusement, est fréquente dans le roman, et Henri Estienne explique *vin theologal* (2) par « vin bon par excellence et fust ce pour la bouche d'un roy » (*Apologie*, t. II, p. 7).

— Jamais je ne m'assubjectis aux heures (3); les heures sont faites pour l'homme et non l'homme pour les heures. Pourtant je fais des miennes à guise d'estrivieres, je les acourcis ou allonge, quand bon me semble (l. I, ch. XLI) :

Brevis oratio penetrat cælos,
Longa potatio evacuat scyphos.

Où est escrit cela ? Par ma foy, dist Ponocrates, je ne sçay...

Erasme, à la fin de son colloque « *Epicureus* », cite le premier vers seulement :

Penetrat et brevis oratio cælum...

(1) Ces vers ont été ainsi parodiés par d'Assoucy (*Aventures*, p. 91) : « *Monachus in bello non valet ova duo*, dit le Pédant; mais *in culina valet bene triginta* ».

(2) Cf. Erasme, *Adagia*, fol. 494 : « *Pontificalis cena*. Hac tempestate apud Parisios vulgari joco *vinum theologicum* vocant, quod sit validissimun minimeque dilutum ».

(3) Jeu de mots sur *heures* (horæ) et *Heures* (prières).

La formule rabelaisienne est un écho immédiat des milieux monastiques. On la trouve, une dizaine d'années auparavant, sous sa forme française, dans le recueil de Nucérin (1519) :

Briefve oraison tantost monte au ciel
Et longuement boire fait les verres vuyder.

Dans les « Propos des bienyvres », les mots sacrés et profanes alternent à chaque réplique (l. I, ch. v) : « Je ne boy qu'en mon breviaire (1)... Chantons, beuvons, un motet entonnons (2) ».

— On temps jadis peu de gens dipnoient, comme vous diriez les moines et chanoines, aussi bien n'ont ilz aultre occupation, tous les jours leurs sont festes : et observent diligentement un proverbe claustral, *de missa ad mensam*, et ne differeroient seulement attendans la venue de l'Abbé, pour soy enfourner à table : là, en baufrant, *attendent les moines l'Abbé*, tant qu'il vauldra (l. III, ch. xv).

Cf. *Comédies de Proverbes* (acte I, sc. II) : « Attendez-moi à la porte de la ville, mais non *comme les moines font l'abbé* », c'est-à-dire sans l'attendre, comme font les moines une fois attablés au premier son de cloche.

— L'on dict, que matines commencent par tousser et souper par boyre. Faisons au rebours, commençons maintenant noz matines par boyre (l. I, ch. xli).

Ignorance. — Nostre... feu abbé disoit que c'est chose monstrueuse voir un moyne sçavant. Par Dieu, monsieur mon amy, *magis magnos clericos non sunt magis magnos sapientes* (l. I, ch. xxxix).

Gabriel Meurier a ainsi versifié ce proverbe monacal (p. 135) :

On dit communement en villes et villages,
Que les grands clercs ne sont pas les plus sages.

Regnier l'a rendu, à son tour, dans sa IIIe *Satire* :

N'en déplaise aux docteurs, cordeliers, jacobins,
Pardieu ! les plus grands clercs ne sont pas les plus fins.

— Il sera grand clerc on temps advenir. *Si n'estoient messieurs les bestes, nous vivrions comme clercs* (l. I, ch. xvi).

Contrepeterie pour : Si n'estoient messieurs les clercs, nous vivrions comme bestes.

— Frere Jean des Entommeures..., un vray moyne si oncques en fust... ; au reste, *clerc jusques és dents* en matiere de breviaire (l. I,

(1) C'est-à-dire flacon en forme de bréviaire. Cf. l. V, ch. xlv, et Anc. Prologue du *Quart livre* : « Vous me donnez. Quoy ? Un beau et ample *breviaire*... Doncques vous voulez qu'à prime je boive vin blanc : à tierce, sexte et nonne, pareillement : à vespres et complies, vin clairet... »

(2) Jeu de mots fondé sur le sens équivoque d'*entonner* : 1° verser un iquide dans un tonneau ; 2° mettre sur le ton ou l'air (de là *motet*).

ch. XXVII). — Jadis un anticque prophete de la nation Judaïcque mangea un livre, et fut *clerc jusques aux dents* (l. V, ch. XLVI).

Cf. Cholières (t. II, p. 386): « Par le sang goy, il *est sçavant jusques aux dents*, et est subtil en diable »; et *Comédie des Proverbes* (acte I, sc. VII): « Tu es un sçavant prestre, *tu as mangé ton breviaire* », et (acte III, sc. I): « Philippin est *sçavant jusques aux dents*, il a mangé son breviaire ».

BRÉVIAIRE. — La locution proverbiale *matière de bréviaire*, c'est-à-dire sujet sacré réservé aux clercs, revient souvent dans la bouche de Frère Jean, à propos des textes cités de la Sainte Ecriture :

— Car il est encores petit. *Crescite. Nos qui vivimus, multiplicamini* (1); il est escript : C'est *matiere de breviaire* (l. III, ch. XXVI). — Il est escript, *Mihi vindictam* (2), etc. *Matiere de breviaire* (l. IV, ch. VIII). — *Beati immaculati in via* (3). C'est *matiere de breviaire* (l. IV, ch. X). — *Contra hostium insidias* (4), *matiere de breviaire* (l. IV, ch. XXIII). — Patience, dist frere Jean. Mais, *si tu non vis dare, presta quæsumus*. C'est *matiere de breviaire* (l. IV, ch. LIV).

Ou bien l'expression fait allusion à un épisode de l'histoire sainte :

— Quelz gens? demande Pantagruel. *Matiere de breviaire*, respondit Frere Jean... Pourquoy Potiphar... (l. IV, ch. XXXIX).

Ou encore, notre locution est synonyme de parole d'Evangile :

— Cela (5), dist frere Jean, n'est point *matiere de breviaire*. Je n'en croy si non ce que vous plaira (l. IV, ch. XXVII).

C'est du Bréviaire ou livre des Heures que dérivent les proverbes ou dictons monastiques qui suivent :

— Gargantua faisoit *chanter Magnificat à matines* et le trouvoit bien à propos (l. I, ch. XIII).

Magnificat est le premier mot du cantique de Marie chez Elisabeth, qui se chante aux vêpres; donc « chanter *magnificat* à matines », c'est renverser l'ordre établi et faire quelque chose hors de propos. C'est une des actions de travers que pratique Gargantua.

(1) Cf. *Genèse*, I, 22 : « Crescite et multiplicamini », et *Deux. Epitre aux Cor.*, IV, 11 : « Semper enim, *nos qui vivimus*, in mortem tradimur... ». — Frère Jean, peu ferré sur le texte, cite les passages sacrés au petit bonheur.

(2) Cf. *Deutéronome*, ch. XXXII, etc.

(3) Cf. *Psaumes*, XCVIII, 1.

(4) Formule du Bréviaire.

(5) Il s'agit de la question : Les héros ou demi-dieux sont-ils immortels ?

Cf. Henri Estienne (*Apologie*, t. II, p. 175) : « Ces prescheurs faisoyent venir les passages de l'Escriture à propos des speculations qu'ils songeoyent, encore que d'eux mesmes ils ne vinssent non plus à propos que *Magnificat à matines* (1), pour user de leur proverbe » (2).

— En moins de deux jours il [Panurge] sceut toutes les rues, ruelles et traverses de Paris, comme son *Deus det* (l. II, ch. XVI).

C'est-à-dire : *Deus det nobis suam pacem*, formule de grâces dite après le repas. Cf. Turnèbe, *Les Contens* (1584, acte I, sc. III) : « Mais qui diable est celuy qui ne me cognoistroit en ces rues icy, que je sçay par cœur mieux que mon *Deus det* »?

— Tu aimes les soupes de prime : plus me plaisent les soupes de leurier, associées de quelques pieces du laboureur salé *à neuf leçons*. — Je t'entends, respondit frere Jean. Ceste metaphore est extraite de la marmite claustrale. Le laboureur, c'est le bœuf qui laboure, ou a labouré : *à neuf leçons*, c'est à dire cuict à perfection (l. III, ch. XV).

La *leçon* était la lecture d'un chapitre tiré de l'Ecriture ou des Pères de l'Eglise, chanté ou récité à matines. Tout office comporte 3 ou 9 leçons, c'est-à-dire est plus court ou plus long.

Notre auteur nous en donne lui-même le commentaire : « Eux mesmes [les religieux] souvent allumoient le feu sous la marmite. Or est que, *matines ayans neuf leçons*, plus matin se levoient par raison. Plus aussi multiplioient en appetit et alteration aux aboys du parchemin (3), que matines estant ourlées d'une ou trois leçons seulement ».

La *leçon* est ordinairement terminée par les mots : *Tu autem, Domine, miserere nobis* ! auxquels on répond : *Deo gratias !* L'usage exigeait que le supérieur avertisse le lecteur de terminer sa leçon en lui disant : *Tu autem*, etc.

Dès le XV^e^ siècle ces mots ont acquis une valeur proverbiale pour désigner quelque chose d'essentiel, une conclusion :

HACH. — Venez i, monseigneur le provost
Vous en dira le *tu autem*.
THARES. — Prisonnier ! La cause pour quoy ?
Qu'ay je meffaict, dis en ung mot ?
(*Mistere du vieil Testament*, t. VI, p. 67).

(1) Sous la même forme chez Mathurin Cordier (p. 262) : « Autant à propos que Magnificat à matines, *Nihil est a re magis alienum* ».

(2) Adrien Monluc le cite également dans le Prologue de la *Comédie des Proverbes* : « Quelques docteurs de nouvelle impression veullent tondre sur un œuf et corriger le *Magnificat à matines* ».

(3) Il s'agit du livre du plain-chant. Le sens en est : chantant à gorge déployée devant le livre de plain-chant.

Interrogué sans ce qu'il dorme,
Nous en dit tout le *tu autem*...
(Coquillart, t. II, p. 136).

Rabelais s'en sert à plusieurs reprises :

— J'y estois, dist Gargantua, et bien tost en sçauras tu le *tu autem* (l. I, ch. XIII).

Mon emy, voulez-vous plus rien dire? Respondit Baisecul : Non, monsieur : car en ay dis tout le *tu autem* (l. II, ch. X).

Et tout le *tu autem* ay icy en peu de chapitres redigée... (*Pantagr. Progn.* Au liseur).

Après Rabelais, on lit cette même locution chez du Fail (1), Turnèbe (2), Brantôme (3), et le *Moyen de parvenir* en donne l'explication dans son chapitre LX (« Article »).

Psaumes. — Les proverbes monastiques accusent souvent l'emploi profane et facétieux des textes sacrés. En dehors des exemples déjà allégués, les Psaumes, principalement ceux qui ont place dans le Bréviaire, en offrent plusieurs exemples :

— A quel usaige (dist Gargantua) dictes vous ces belles heures? A l'usaige (dist le moyne) de Fecan, *à troys pseaulmes et troys leçons*, ou rien du tout qui ne veult (l. I, ch. XLI).

Les heures du Bréviaire comportent (on l'a vu) plus ou moins de leçons. C'est aussi le cas des Psaumes, dont le nombre varie suivant les solennités. De là l'acception figurée d'insignifiant ou de très important. Avec le premier sens, la locution proverbiale se lit déjà dans la Farce de *Pathelin*, où elle s'applique à un avocat sans causes.

— Tu auras *du miserere jusqu'à vitulos* (l. III, ch. XXIV).

C'est-à-dire on t'en donnera tout du long dans le temps qu'il faut pour chanter le psaume LI (4), qui commence par *miserere* et finit par *vitulos*.

Cette locution « depuis *miserere* jusqu'à *vitulos* » a été employée par Calvin (5) et par plusieurs écrivains

(1) *Propos rustiques*, t. I, p. 91 : « Et estoit maistre Pierre Braguette celuy qui faisoit tout le *tu autem* ».

(2) *Les Contens*, acte II, sc. 1 : « Je n'eusse esté en repos tant que j'en eusse sceu le *tu autem* ».

(3) *Œuvres*, t. VII, p. 2 : « Aucuns qui sçavoient le *tu autem*... »
Madame de Sévigné, comme La Fontaine et Scarron, s'en sert encore (*Lettres*, éd. Monmerqué, t. IX, p. 146) : « Qu'il suive ses conseils, voilà le *tu autem* ».

(4) C'est le premier de sept psaumes de pénitence.

(5) *Reformation contre Ant. Catelan* (t. IX, p. 127 des *Opera*) : « Que

du XVI^e^ siècle, principalement de l'école de Rabelais (1).

En somme, quelques-uns seulement de ces proverbes monastiques, si nombreux et si variés, remontent au XV^e^ siècle. La plupart sont pour la première fois attestés dans le roman de Rabelais, et c'est grâce à la popularité de son œuvre, qu'ils ont fait fortune chez les écrivains de l'époque. La décadence de la vie monastique a entraîné progressivement la disparition de la parémiologie monacale.

GÉNÉRALITÉS. — Si vous desirez estre bons pantagruelistes..., ne vous fiez jamais aux *gens qui regardent par un pertuys* (l. II, ch. XXXII). — Gens qui oncques ne regarderent que par un trou (l. V, ch. I).

L'expression figure sous cette forme chez du Fail (t. II, p. 139) : « Les bons religieux et autres gens qui ne regardent que par un trou ».

Le Duchat en cite une variante (2) : « Defiez-vous des gens qui ne voyent le jour que par une fenestre de drap », c'est-à-dire par un capuchon. Et il ajoute ce commentaire : « Proverbe employé dès l'an 1508 par Jean de Salisbury, évêque de Misnie. Gui Patin, dans une lettre de mai 1668, traite les moines « testes encapuchonnées qui ne voyent le monde que par une fenestre de drap ».

— Vous mesmes dictes que l'*habit ne faict point le moine :* et tel est vestu d'habit monachal qui au dedans n'est rien moins que moine (l. I, Prol.).

C'est le bas-latin *Habitus non facit monachum, sed professio regularis*, qu'Olivier Maillard cite au XXXVI^e^ de ses *Sermons* eroit on à un tel galant sinon de le remettre à son chapitre, où sa leçon luy soit chantée, selon le proverbe des moynes, *usque ad vitulos* ».

(1) Du Fail (t. II, p. 95) : « Mais qu'il se hastast de deloger, sur peine non qu'il auroit le fouët, mais un autre qui le feroit dancer *depuis miserere jusques à vitulos* ».

Cholières (t. II, p. 200) : « Si j'avoie envie de vous estriller, j'en ay à present bien les moyens, et de vous en donner du long et du large *usque ad vitulos* ».

Pasquier (l. III, ch. VII) : « Clovis reçut de saint Remy le saint sacrement de baptesme, et vescut des lors catholique, sans aller recevoir par procuration des coups de bastonnade, *depuis miserere jusqu'à vitulos* ».

Comédie des Proverbes, acte, II, sc. III : « J'ay pensé estre gratté *depuis le Miserere jusques à vitulos.*

(2) Dans les *Ducatiana.*

sur le Carême, proverbe tiré des Decrétales de Grégoire IX, du XIII^e^ siècle (1).

On le rencontre en français dès le XII^e^-XIII^e^ siècle : « Li abis ne fait pas le religieux, mais la bonne conscience », lit-on dans les *Proverbes ruraux* (n° 85). De même dans les *Fabliaux* (t. III, p. 75) :

Li abis ne fait par l'ermite...

et dans le *Roman de la Rose* :

11092. Tel ha robbe religieuse,
Doncques il est religieux.
Cest argument est vicieux
Et ne vault une vieille guaine,
Car *la robbe ne fait le moine.*

Au XV^e^ siècle, Mielot le donne sous cette forme : « L'habit ne fait mie le moine » (n° 88), et un recueil contemporain l'accompagne de ces vers explicatifs :

Ampla corona satis, nigra vestis, vota rotunda
Non faciunt monachum, sed mens a crimine munda (2).

Charles d'Orléans le rappelle dans un de ses rondeaux (n° CXCV) :

L'abit le moine ne fait pas,
L'ouvrier se cognoist à l'ouvrage,
Et plaisant maintien du visage
Ne monstre pas tousjours le cas.

— Auquel son s'eveillerent les ennemis : mais sçavez-vous comment? *Aussi estourdis que le premier son de matines,* qu'on appelle en Lussonnois Frotte couille (l. II, ch. XXVII).

Au son des matines, les religieux s'éveillent en sursaut et tout étourdis. Pasquier a commenté ce proverbe (l. VIII, ch. XXXIII).

— ... seulement l'ombre du clochier d'une abbaye est feconde (l. I, ch. XLV).

Allusion au reproche de vie débauchée fait aux moines. Un proverbe courant au XVI^e^ siècle fait allusion à leur malpropreté. L'*Essai de Proverbes* le rend ainsi (V° *maison*) :

Qui veut tenir bien nette sa maison,
N'y doit tenir prestre ni pigeon.

Du Fail, dans son XX^e^ des *Contes d'Eutrapel* le donne sous cette forme :

Qui veut tenir nette maison,
Ne loge Prestre, Pigeon, n'Oison.

(1) *Ibidem*. Cf. Loysel, *Institutes*, t. I, p. 353.
(2) *Proverbes communs*, éd. Langlois, n° 357.

— J'y recongneus le grand chemin de Bourges, et le vis marcher *à pas d'abbé*... (l. V, ch. XXVI).

C'est-à-dire lentement, d'après l'allure grave des abbés. Le Manuscrit du *V*[e] *livre* lui substitue « à pas d'ostarde ».

Ce sens diffère essentiellement de son pendant : « Faire *un pas de clerc* » (1), c'est-à-dire commettre une faute par inadvertance ou par inexpérience. La raison en est que la première expression est prise en bonne part, la dernière, ironiquement : « Pour ce que souvent les clercs font des desmarches impertinentes en leurs comportemens, lesquelles on appelle *Pas de clerc* » (2).

(1) Cf. Mathurin Cordier, p. 53 : « Voyla Pierre qui se marche *en pas d'abbé* (Eccum Petrum incedere video) et la *Comédie des Proverbes* (acte II, sc. v) : « ... a fait un *pas de clerc*... »

(2) *Essai de Proverbes*, v° *clerc*.

CHAPITRE II

SUPERSTITIONS

Certaines croyances, très anciennes et parfois complétement disparues, ont laissé des traces isolées dans la langue sous forme de proverbes. Mais avec la disparition des antiques superstitions qui leur ont servi de base, ceux-ci sont devenus inintelligibles.

Survivances. — Gargantua *gardoit la lune des loups* (l. I, ch. xi) ... — plus pour elle [la lune] ne priez que *Dieu la garde des loups*, car ilz n'y toucheroient de cest an... (*Pant. Progn.*, ch. vii).

Ce proverbe, dont le sens actuel est prendre une peine inutile, se rattache à l'antique croyance universelle qu'au moment d'une éclipse, la lune est exposée à la voracité de quelque monstre. Encore aujourd'hui, en Forez, lorsqu'un nuage la dérobe à la vue, on dit que « les loups l'ont mangée pour pouvoir faire leurs déprédations » (1).

Dans une pièce du xvi[e] siècle, *Les trois Pelerins*, qui est une moralité plutôt qu'une farce, on lit (éd. Fournier, p. 411) :

> C'est bien dict, marchons sur la brune,
> Et parlons *des mangeurs de lune*...

c'est-à-dire des choses impossibles ou invraisemblables.

Reboul, dans son *Anti-Huguenot* (1627), donne cette variante (p. 37) : « Garder la lune d'estre mangée des loups », laquelle a dû être la primitive. C'est sous sa forme abrégée que le proverbe figure dans Rabelais et chez les écrivains de l'époque (2).

(1) Voy. Sébillot, *Folklore*, t. I, p. 39, et Edward Tylor, *Civilisation primitive*, t. I, p. 382.

(2) Mathurin Cordier (p. 263) : « Tu menasses de bien loing. Ce n'est pas chose preste de ce que tu menasses. *Dieu garde la lune des loups* ».

Du Fail, dans le xxxi[e] de ses *Contes d'Eutrapel :* « Si ne vous hastez, les chiens mangeront le lievre. — *Dieu gard' la lune des loups*, respondit ce bragueux ».

Cholières, à propos d'un faux savant (t. II, p. 386) : « Or ça qu'on vous entende un peu canonner contre les astres, surtout *gardez la lune des loups* ».

— Gargantua *pissoit contre le soleil* (l. I, ch. xi).

Ce proverbe n'a aujourd'hui qu'une acception morale : offenser ses amis ou ses protecteurs. C'est dans ce sens qu'il est commenté par le chanoine Bovelles, fol. 14 v° : « *Pisser contre le soleil*, meiere adverso et contrario sole... In allegoria, vel amicos offendere, vel eos quorum opera indigemus, quavis ex causa irritare, et ex amico, se volvere in inimicum ».

Mais, chez Rabelais, il s'agit d'une action de travers, d'un acte d'irrévérence gros de conséquences. C'est là en effet le sens primordial du proverbe, qui se rattache à une superstition populaire qu'on trouve formulée dans l'*Evangile des Quenouilles*, répertoire des croyances vulgaires du milieu du xv^e^ siècle (1).

On y reconnaît un reste isolé de l'adoration jadis universelle des astres, particulièrement de l'astre du jour, dont le même ouvrage affirme, p. 57 : « Cellui qui souvent benist le soleil, la lune et les estoilles, ses biens lui multiplieront au double ».

Il est probable que le dicton de Pythagore : Πρὸς ἥλιον τεταμμένος (debout) μὴ οὔρει — qu'Erasme, dans ses *Adages*, fol. 17, rend par : « Adversus solem ne meïto » — se rattache à la même superstition, qui était une croyance véritable chez les Anciens. Dans son commentaire, Erasme émet simplement la conjecture qu'il s'agit là d'un symbole de décence (« opinor commendari verecundiam »), sans se douter de la valeur primitivement religieuse du proverbe.

Dans la seconde moitié du xvi^e^ siècle, le sens, encore transparent chez Rabelais, fut atténué : de l'acception de péché, il passa à celle d'indécence ou d'offense.

Cholières, à propos d'un peintre qui avait représenté un avocat sans mains (t. I, p. 97) : « Si le peintre eust esté si sot que de vouloir donner le pourtrait des mains de cest advocat, il ne pouvoit faillir qu'il ne se mist à la huée d'un chascun, car le vray modele des mains d'un advocat ce sont les griffes d'Harpyes : s'il les eust mis, les Grands Jours tenoient à Troyes, on lui eust fait accroire qu'il *avoit pissé contre le soleil* ».

Croyances. — Par sainct Jean, dirent ilz, nous en sommes bien ; à ceste heure *avons nous le moyne* (l. I, ch. xii) (2).

(1) « Je vous asseure que pour *pissier* entre deux maison ou *contre le soleil*, on en gaigne le mal des yeux qu'on appelle leurieul » (p. 46) et « Cellui qui *pisse contre le soleil*, il devient en sa plaine vie graveleux et si engendre souvent la pierre » (p. 54).

(2) Voy. pour d'autres exemples, les passages cités ci-dessus, p. 307 et 310.

Dans cette locution, *moine* est synonyme de « malchance », de « malheur », suivant une ancienne croyance populaire sur l'influence néfaste des moines. C'est une des nombreuses formes, sous lesquelles se présente la superstition universelle des *malencontres* ou des rencontres de mauvais augure, superstition à laquelle, étant donnée sa complexité, nous avons consacré un chapitre spécial.

Sous sa double forme, *Avoir le moine* et *Bailler le moine*, notre proverbe est un des plus curieux de la parémiologie rabelaisienne, si abondante et si originale. Il ne figure dans aucun des nombreux recueils de proverbes du XVI^e^ siècle, et aucun autre écrivain de l'époque n'en fait mention. Et pourtant, le proverbe est foncièrement français, sans parallèle dans la littérature parémiologique (1).

— Les *aureilles me cornent* (2)... (l. III, ch. XVII; cf. l. IV, ch. LIV et LXVI).

On dit aujourd'hui : Les oreilles ont dû lui tinter..., c'est-à-dire on en a beaucoup parlé. Expression fondée sur l'ancienne croyance superstitieuse que les absents, sur le compte desquels on tient des discours, en sont avertis par le tintement des oreilles : « C'est l'oreille droite qui *corne*, quand on dit du bien », lit-on dans une lettre de Madame de Sévigné (3).

PRÉSERVATIFS. — ***Longues beuvettes rompent le tonnoirre*** (l. I, ch. v). — Haye, haye, dist le pilot, double le cap et les basses (4). Doublé est, respondoient les matelotz. Elle [la tempeste] s'en va, dist le pilote... Ayde au bon temps (5) (l. IV, ch. XXII).

Ces dictons font allusion à un préjugé, suivant lequel la beuverie est le meilleur préservatif contre le mauvais temps. C'est ce que notre auteur explique lui-même, à propos du problème proposé par Frère Jean (l. IV, ch. LXIII) :

Maniere de haulser le temps en calme. ... Reste à vuider ce que a frere Jan propousé. Maniere de *haulser le temps* ? Ne l'avons nous à soubhayt haulsé ? Voyez le guabet de la hune. Voyez les siflemens des voiles. Voyez la roiddeur des estailz, des utacques, et des escoutes. Nous haulsans et vuidans les tasses, *s'est* pareillement *le temps*

(1) Voy. *Revue du XVI^e^ siècle*, t. I, p. 346-347 et 352.

(2) Cf. *Comédie de Proverbes* (acte II, sc. II) : « Escoutez ! je l'entends, ou *les oreilles me cornent* ».

(3) *Lettres*, éd. Monnerqué, t. III, p. 166.

(4) Roches ou bancs de sable à fleur d'eau.

(5) Sous-entendu : en buvant, en faisant ripaille.

haulsé par occulte sympathie de Nature... C'est, dist Panurge, ce que lon dict en proverbe commun :

Le mal temps passe, et retourne le bon,
Pendant qu'on trinque au tour de gros jambon.

Et non seulement, dist Pantagruel, repaissans et beuvans, *avons le temps haulsé*, mais aussi grandement deschargé la navire.

L'expression *antifortunal*, appliquée à la boisson (1), résume cette croyance (l. V, ch. xxvii) : « Leur boire estoit un *antifortunal* : ainsi appelloient ilz je ne sçay quel breuvage du pays ».

De là aussi la locution proverbiale : *hausser le temps*, pour faire passer le temps en buvant ferme, qu'on lit si souvent dans Rabelais.

(1) Cotgrave s'est mépris en rendant *antifortunal* par « somewhat against fortune », quelque chose contre la fortune.

CHAPITRE III

ANIMAUX

Les proverbes tirés du monde des animaux, surtout des animaux domestiques, sont nombreux et variés. C'est ici principalement qu'éclate la forte originalité de la parémiologie rabelaisienne et qu'elle se révèle avec un cachet à part.

Nombre de ces adages résultent d'observations personnelles et, par leur caractère pittoresque, se sont imposés à l'attention des contemporains. Nous allons envisager l'ensemble de ces proverbes sous des rubriques distinctes.

I. — Animaux domestiques.

Ce premier groupe, le plus nombreux, embrasse les animaux suivants : Ane, bœuf, bouc, brebis, chat, cheval, chèvre, chien, mule, porc, rat, truie, vache, veau, verrat (1).

Ane. — (Le jeune Gargantua) *faisoit de l'asne pour avoir du bren* (l. I, ch. xi).

C'est-à-dire faisait le niais pour obtenir quelque chose.

— ... ne fut possible de tirer de luy une parolle, non plus qu'*un pet d'un asne mort* (l. I, ch. xv). — J'aymeroy... autant entreprendre *tirer un pet d'un asne mort*, que de vous une resolution (l. III, ch. xxxvi).

— Comment, dist Epistemon, tout le monde chevauchera, et *je meneray l'asne* (l. II, ch. xxvi).

C'est-à-dire je regarderai faire les autres. Allusion à une cérémonie burlesque qui, dans plusieurs villes de France, se pratiquait au carnaval. Ce proverbe se lit dans Coquillart (t. II, p. 378) :

(1) Ajoutons : Bête. — Quand le soleil est couché, toutes bestes sont à l'ombre (l. II, ch. xii). Cf. *Comédie des Proverbes* (acte I, sc. viii) : « Quand le soleil est couché, il y a bien des bestes à l'ombre ».

Je vous dis par saincte Suzanne,
Sans estre armé, ne pied ne cap,
Chascun le fait et je *mesne l'asne*.

L'*Essai des proverbes* l'explique ainsi, p. 5 : « *Mener l'asne*, se dit quand quelqu'un est exposé en risée aux autres, tellement qu'on n'en tient compte non plus que d'un valet de moulin ».

— Voicy le *pont aux asnes* de Logique (1), voicy le trebuchet, voicy la difficulté... (l. II, ch. XXVIII).

Dans la vieille « Farce du Pont aux Asnes », un mari, n'arrivant pas à se faire obéir de sa femme, est conseillé par messire Domine :

Vade, tenés le *pont aux asnes* (2).

Arrivé là, il voit un bûcheron daubant sa bourrique Nolly et ne parvenant qu'à force de coups à lui faire passer le pont sur la Loire. Le mari en prend exemple pour mettre sa femme à la raison. « Le remède étant facile et à la portée de tout le monde : de là le *pont aux ânes* » (Littré).

— *Il y aura* icy *de l'asne*, je le prevoy (l. IV, ch. XXXVI).

C'est-à-dire il y aura des coups, donnés ou reçus, par suite d'une sottise ou d'un malentendu (3). L'expression synonyme *faire de l'asne* se lit dans le *Vergier d'honneur* (fol. 54) :

Celui jour mesme par maniere subtille
Fut prins à Nesles le damp Seigneur Virgille,
Semblablement le conte Petilune,
Qui aux François cuidoit *faire de l'asne*.

Bœuf. — Couraige, couraige, dist il, ne vous souciez au reste, et *laissez faire aux quatre beufz de devant* (l. I, ch. VI).

C'est-à-dire laissez suivre l'ordre naturel des choses. Ce proverbe dérive du labourage tel qu'on le pratique en Poitou. Du Fail s'en est souvenu dans le IX^e^ chapitre de ses *Propos rustiques* : « Que chascun montre ce qu'il sçait faire tant seulement, et puis *laissez faire aux bœufs de devant* ».

Brebis. — *Couraige de brebis*! dist Grandgousier (l. I, ch. VI). — De couraige tant et plus : Je n'entends *couraige de brebis*..., je dis couraige de loup (l. IV, ch. XXXIII).

Expression ironique, la brebis étant d'un naturel doux et

(1) C'est-à-dire la conversion des propositions, d'où moyen pratique, expédient (Cotgrave).

(2) *Anc. Théâtre*, t. II, p. 35 et 49.

(3) D'Aubigné s'est servi de l'expression dans son *Fœneste* (t. II, p. 455 des *Œuvres*) : « Si lors je l'eusse entendu, *il y eust de l'asne* ; je recevois toujours quelque affront avec ses Normands ».

craintif. Le proverbe complet est : « Courage de brebis, tousjours le nez en terre » (Oudin).

Chat. — Comme en proverbe l'on dict, irriter les frelons..., *esveiller le chat qui dort* (l. III, ch. xiv).

Dicton qu'on lit sous cette forme dès le xv^e^ siècle :

Tant que Pasques soient passées,
Sans resveiller le chat qui dort,
Fredet, je suis de vostre accort
Que pensées soient cassées.
(Ch. d'Orléans, *rond.* xvi).

Au xvi^e^ siècle, le proverbe est donné par Bovelles, fol. 156 r° : « *N'eveille point le chat qui dort.* Ne catum experge fac, dormientem ».

Les recueils antérieurs au xv^e^ siècle, les *Proverbes de Fraunce* et les *Proverbes ruraux*, substituent *chien* au *chat* : « N'esveillez pas le chen qui dort » (Leroux de Lincy, t. II, p. 479) et « Il fait mal d'esveiller le chien qui dort » (n° 62).

Cheval. — Du cheval donné tousjours regardoit en la gueulle (l. I, ch. xi).

Proverbe ancien fondé sur une expérience banale : pour connaître l'âge du cheval, il faut regarder ses dents :

Car j'oy tenir
Aux saiges qu'à cheval donné
On ne doit point la gueule ouvrir
Pour regarder s'il est aagé.
(Coquillart, *Poésies*, t. I, p. 80).

On rencontre ce dicton (déjà mentionné par saint Jérôme) chez tous les peuples (1). Il se présente en français, dès le xii^e^ siècle, sous des formes diverses (2).

(1) Voy. Suringar, *Erasmus over nederlandsche spreckwoorden*, Erasme sur les proverbes néerlandais, Utrecht, 1873, p. 113 à 116 (à propos du proverbe de saint Jérôme cité dans les *Adages* d'Erasme).

(2) *Proverbia Rusticorum* (éd. Zacher, n° 121) : A chaval doné dent ne gardet.

Proverbes de Fraunce (éd. Leroux de Lincy, t. II, p. 472) : A chevell doné sa dent n'est agardée.

Proverbes au vilain (éd. Tobler, n° 92) : Cheval donné ne doit on en bouche garder.

Proverbes ruraux (éd. Ulrich, n° 382) : Cheval donné ne doit on en dens regarder.

Proverbes communs (éd. Langlois, n° 12) : A cheval donné ne fault regarder en la gueule.

Idem (éd. Nucérin, 1519) : A cheval donné l'on ne doit luy regarder dans la bouche.

— Vertus guoy, je me repens bien, mais c'est à tard, que n'ay suivy la doctrine des bons Philosophes, qui disent soy pourmener près la mer et naviger près la terre, estre chose moult sceure et delectable : comme *aller à pied, quand l'on tient son cheval par la bride* (l. IV, ch. XXII).

Proverbes ruraux (n° 81) : « A eise va à pied qui son cheval maine en destre ». Gabriel Meurier le rend ainsi (p. 81) : « Bon fait aller à pied, quand on tient le cheval par la bride » ; et Montaigne le cite à son tour (l. III, ch. III) : « Il a bel aller à pied, qui mene son cheval par la bride. Mon âme se rassasie et se contente de ce droit de possession ».

CHÈVRE. — *A saux de chievre...* (l. V, ch. XXXIX).

C'est-à-dire à bonds, d'après l'allure brusque de la bête.

— Gargantua *tiroit au chevrotin* (l. I, ch. XI). — Saincte dame, comment ilz *tiroient au chevrotin*, et flaccons d'aller (l. II, ch. XX). — Après qu'ilz eurent bien *tiré au chevrotin...* (l. II, ch. XXVIII).

La locution *tirer au chevrotin* répond exactement à celle de *tirer au renard*, ayant également le double sens de :

1° Rendre gorge (acception donnée par Cotgrave et Oudin).

2° Boire à l'excès (sens rabelaisien).

Un troisième sens, « payer », déduit du premier (cf. *cracher au bassin*), est mentionné par Mathurin Cordier, ch. LVIII, n° 73 : « *Trahe ad chevrotinum*, tirer au chevrotin, c'est à dire tirer à la bourse, bailler argent ».

Le Duchat dit à ce propos : « Cette expression est du Dauphiné et des autres provinces, où l'on met le vin dans des outres faites de peaux de chèvre ». Assertion gratuite. Comme nous l'avons dit, cette locution est le pendant du synonyme *tirer au renard*, l'une et l'autre trouvant leurs correspondants en allemand. Fischart dans son *Bienenkorb*, se sert, pour « rendre gorge », d'expressions proverbiales analogues (p. 203) : « Dass er ein *Kalb legte* oder den Fuchs streifte »...

CHIEN. — *Donner l'avoine aux chiens* (l. II, ch. XI).

C'est-à dire agir inconsidérément.

— Panurge dilapida le revenu non en fondation de monasteres..., en *jettant son lard aux chiens* (l. III, ch. II) — ... ne *jecteront leur lard aux chiens* (*Pant. Progn.*, ch. V).

C'est-à-dire dilapider, gaspiller son bien ou celui des autres. Il est rapporté au XV^e^ siècle, sous cette forme, par Mielot (n° 236) : « On y donne le lart aux chiens ».

— Remede contre soif? Il est contraire à celluy qui est contre morsure de chien : ***courrez tousjours après le chien, jamais ne vous mor-***

dera, beuvez tousjours avant la soif et jamais ne vous adviendra (l. I, ch. v).

— Comment entendez vous, *dormir en chien ?* C'est (respondist Ponocrates) dormir à jeusn en haut soleil, comme font les chiens (l. IV, ch. LXIII).

Oudin explique ainsi cette locution : « *Dormir en chien*, c'est-à-dire au soleil pendant la chaleur ou un peu devant le repas ». Le langage populaire de nos jours la rend par *piquer un chien*, dormir pendant la journée.

— Si je vis encore *l'aage d'un chien* (l. V, Prol.).

C'est-à-dire quinze ans à peu près. Cf. Pline, *Hist. nat.*, l. X, ch. XXXIII : « Vivunt Laconici (canes) annos denos, fæminæ duodenos, cætera genera quindenos annos, aliquando et vicenos ».

— Par Dieu, je vous mettrois *en chien courtaut* les fuyars de Pavie (l. I, ch. XXXIX).

Expression qu'on lit également dans Bouchet (t. III, p. 87) : « Le bourreau l'accoustreroit *en chien courtaud* », ainsi que dans la *Comédie des Proverbes* (acte III, sc. IV) : « Mais que nous les tenions pieds et mains liez, nous les traicterons *en chiens courtaux* ».

TRUIE. — Gargantua *tournoit les truies au foin* (l. I, ch. XI ; cf. l. IV, ch. IX).

C'est-à-dire changeait de discours ou évitait de répondre à une question embarrassante. Le Duchat explique ainsi ce proverbe : « *Tourner la truie au foin*, c'est détourner la conversation du but où elle doit tendre pour la diriger vers un but où elle ne doit point aller ; c'est agir inconsidérément, comme un homme qui chercherait à éloigner une truie du gland dont elle se veut repaître, pour la mettre au foin dont elle n'a que faire ».

Ce dicton est fréquent au XVI[e] siècle (1).

(1) Mathurin Cordier (p. 233) : « Quand je luy parle d'ung, il me respond d'aultre. Il corne à gauche. *Il tourne la truye au foin* ».

Du Fail, t. II, p. 129 : « Lupolde ne voulant user de sa plaine victoire, ains *jetter la truye au foin*, et escarter et tourner ailleurs ce qui s'estoit passé ».

Cholières, t. II, p. 258 : « O le grand donneur de cassades! Vous *revirez la truye au foin* ; que ne la laissez vous aller aux raves? ».

Le plus ancien exemple se lit dans le *Parnasse satyrique* (p. 112) :

Elle me fait la sourde oreille
Ou *tourne* ailleurs *la truie au foin.*

— Vous entendez autant... en exposition de ces recentes propheties, comme fait *truie en espices* (l. III, ch. XVIII).

Cf. *Comédie des Proverbes* (acte III, sc. VII): « Tu es grand astrologue, tu t'y connois comme *truye en fines espices* et pourceau en poivre ». Meschinot rapporte ainsi ce proverbe (éd. Gourcuff, p. 92):

Truye ne sçait que vault espice.

Et Gringore dans les *Abus du monde :*

Pourceau blasme pomme parée
Aussi fort que *truie espices* (1).

VACHE. — On dict en proverbe qu'il *faict bon veoir vaches noires en boys bruslé*, quand on jouist de ses amours (l. II, ch. XII).

VEAU. — Le pauvre diable de Panurge qui a la *fievre de veau*. Il tremble de peur quand il est saoul (l. IV, ch. XXII).

— Depuis quand *avez vous prins les cornes* et estes rogue devenu? (l. I, ch. XXV).

C'est-à-dire allègre comme un jeune taureau. Cf. la « Farce du nouveau marié » (*Anc. Théâtre*, t. I, p. 19):

De la corne il avoit assez,
La plupart du temps il dansoit.

2. — BÊTES SAUVAGES.

Les proverbes de cette catégorie, à quelques exceptions près, remontent au delà du XVI^e^ siècle, et quelques-uns seulement trouvent dans Rabelais leur premier témoignage. Ce sont:

LION. — Gargantua... *battoit le chien devant le lion* (l. I, ch. XI).

C'est-à-dire châtier un petit devant un plus puissant, pour donner une leçon à ce dernier. Ce proverbe ancien, qui n'a pas de parallèle dans les langues germaniques et romanes (2), est tiré des usages des dompteurs (3): « Pour *donter* (4), bat on le chien devant le lyon », nous dit un des *Proverbes vulgaires* (n° 356), alors que Mielot donne le dicton sous cette forme généralisée (n° 218) : « On bat le chien devant le lyon ».

Le dicton remonte au Moyen Age et les recueils de l'époque en font mention: « Percutitur sæpe canis, ut timeat leo fortis (5) ».

(1) Picot, *Sotties*, t. I, p. 96.
(2) Voy. Düringsfeld, *Sprichwörter*, t. II, p. 150 à 152.
(3) *Rev. Et. Rab.*, t. IV, p. 226-227 (Schneegans).
(4) Leroux de Lincy donne la leçon erronée : Pour *douter* (par crainte).
(5) Jakob Werner, *Lateinische Sprichwörter des Mittelalters*, p. 69.

Christine de Pisan blâme la coutume de donner à un page les coups mérités par le jeune prince, « à l'exemple du lion qu'on chastye, en batant devant lui le petit chien (1) ».

Michel Menot : « Communiter dicitur Ante leonem percutitur canis, *On frappe le chien devant le lion* (2) ».

Charles Bovelles commente notre proverbe (3), et Clément Marot y fait allusion dans ses « Adieux à la ville de Lyon » (1536) :

Va, Lyon, que Dieu te gouverne ;
Assez longtemps s'est esbatu
Le petit chien en ta caverne,
Que devant toy on a battu.

Loup. — Pasquier a déjà été frappé par l'importance paré-miologique du loup (l. III, ch. xv) : « Je ne sçay comment le loup entre les bestes sauvages nous a esté ou si commun, ou si odieux, que pardessus tous animaux nous avons tiré plusieurs proverbes de luy ». Rabelais cite cette expression :

— De couraige, tant et plus. Je n'entends couraige de brebis. Je dis *couraige de loup*, asseurance de meurtrier (l. IV, ch. xxiii).

Du Cange, au mot *lupus*, rapporte ces vers :

La grant ardeur de son courage
Le fait semblant à loup ramage.

— *Qui faict le loup sortir du bois* ? Default de carnage (l. III, ch. xiv).

Villon avait écrit :

167. Necessité fait gens mesprendre
Et faim saillir le loup du bois.

Et un des *Proverbes ruraux* avait déjà dit (n° 331) : « La fains enchasse le louf du bois ».

— Panurge là bas [dans l'isle de Ganabins] *contrefoit le loup en paille* (l. IV, ch. lxvi).

Suivant Jean Lebon (Solon de Voge), « *Faire du loup en la*

(1) *Livre des faits du sage roi Charles*, ch. xi. — Shakespeare y fait allusion (*Othello*, acte II, sc. iii) : « Even so as one would beat his offenceless dog to affright an imperious lion ».

(2) *Caresme de Tours*, Paris, 1525, fol. iii.

(3) « *Battre le chien devant le lion*, Canem cædere coram leone. Innuit istud disciplinam, et eruditionem, adolescentum filiorum. Solebant quondam Lacædemonii servos quondam cædere coram filiis, ut aliorum miseris et calamitate, filios a vitiis absterrerent... Dum enim canis exiguus vapulat coram leone, tum leonis feritas mansuetior fit. Et leni terrore aliæ plagæ, facile ad obedientiam, immitia alioquin colla plectit » (fol. 23 v°).

paille, se dit du loup poursuivi qui s'est caché dans la paille et qui ne bouge pas, laissant passer ses persecuteurs ».

RENARD. — Tous les matins Gargantua *escorchoit le renard* (l. I, ch. XI) (1).

Marot en fait mention dans sa IIIe *Epistre de Coq-à-l'asne* (1536), ainsi que Mathurin Cordier (p. 279) : « *Il a escorché le renard*. Evomuit crapulam ».

Cette locution *escorcher le renard*, pour rendre gorge à la suite d'un excès de boisson, se lit pour la première fois dans le *Parnasse satyrique* de la fin du XVe siècle (p. 172) :

La pye bien fort
Tous cueurs resconfort,
Gens faict sommeiller...
Jennon et Jennette
Choir et trebuchier,
Renard escorchier,
Dont la peau n'est nette.

Mais nous avons montré ci-dessus que le proverbe est antérieur et qu'on le lit déjà dans les Chansons de gestes sous cette forme : *Escorchier le gorpil*.

Un sculpteur a traduit cette expression proverbiale avec le ciseau sur les murs de l'église de Saint-Fiacre, au Faouet (Morbihan). Là se voit un homme, la main appuyée sur un tonneau qu'il a vidé avec trop d'avidité : *un renard écorché* lui sort de la bouche et est en train de s'enfuir (2).

On a fait toutes sortes de suppositions sur l'origine de cette locution proverbiale (3).

L'explication la plus naturelle est celle-ci : le renard exhale une odeur très forte et sa chair est si détestable que, fraîche, elle est immangeable (4). Ecorcher la peau d'une bête aussi

(1) Locution très fréquente dans le roman rabelaisien : cf. en outre, l. II, ch. VI et XVI, et l. IV, ch. XLI.

(2) Champfleury, *Histoire de la caricature au Moyen Age*, p. 146.

(3) L'*Essai de Proverbes*, au mot *renard*, fournit cette explication : « *Escorcher le renard* se dit des yvres, qui, en rendant leur gorge, font un bruit tel qu'ont accoustumé de faire les renards en criant, et quelquefois aussi en vomissant, après avoir au temps des vendanges mangé trop de raisins, lesquels ils ayment fort ».

Le Duchat en donne une autre raison : « *Escorcher le renard*. Après qu'un renard est escorché, on en retourne la peau, en sorte que la queue de l'animal lui passe par la gueule. Or les fusées que rend par la bouche un ivrogne qui vomit, ont de l'air de la queue du renard lorsqu'on la fait passer par la gueule ».

(4) Brehm, *Mammifères*, t. I, p. 520.

mal odorante provoque tout simplement la nausée (1). De là, des expressions synonymes dans d'autres langues (2).

A coté d'*escorcher le renard*, on lit fréquemment au XVI^e^ siècle *tirer au renard* (3). C'est ce que le langage populaire de nos jours exprime par *piquer un renard* ou simplement *renarder*, vomir, en parlant surtout d'un ivrogne.

— L'ung est un *fin et cault renard* (l. IV, Prol. nouv.).

Les mille ruses du renard en ont fait le type de l'astuce.

— Panurge... maintenant leur attachant [aux maîtres ès arts et aux théologiens] de petites *queues de renard* ou des oreilles de lievre par derriere (l. II, ch. XVI ; cf. l. V, ch. XXI).

Une *queue de renard*, c'est une moquerie ou tromperie (Oudin), et Meurier cite ce proverbe (p. 46) :

Chascun fait le brizard,
Portant la *queue de regnard*.

Eustache Deschamps dit à propos d'une femme débauchée (t. IX, p. 119) :

Que lui fault il ? que lui fault il ?
Certes la *queue d'un goupil*,
Afin que dans son corps n'entre
Chose qui mal lui fasse au ventre.

SINGE. — Gargantua disoit la *patenostre du cinge* (l. I, ch. XI). — Quelle *patenostre de cinge* est ce que tu marmottes là entre les dents ? (l. IV, ch. XX).

La locution « dire la patenôtre du singe (4) » signifie grommeler, marmotter comme les singes en colère, en remuant les babines :

Comme un singe faſché, *je dis ma patenostre*.
(Régnier, *Sat.* III).

(1) Cotgrave l'avait déjà entrevu (v° *renard*) : « *Escorcher le regnard*. To spew, cast, vomit (especially upon excessive drinking) either beacause in spuing one makes a noise like a fox that barkes ; or, beacause the flaying of so unsavory a beast will make any man spue ». Et (v° *escorcher*) : « To spue, cast, vomit (from the subject to the effect), for the flaying of so flinking a beast is like enough to make them spue that feel it ».

(2) En allemand : *Den Fuchs streifen* (Fischart), *den Fuchs rupfen* (Grimmelshausen), *den Fuchs schiessen* (Schuppius), les trois cités par Grimm. En anglais : *to catch, hunt the fox, to flay the fox* (Murray).

(3) Cholières, t. I, p. 77 : « Quand je pense à vostre medecine, il n'y a si bon cœur qui ne *tire au regnard* ».

Bouchet, *Serées*, t. III, p. 301 : « Il n'y a si bon cœur qui ne *tire au regnart* et qui ne l'*escorche* par faute de peletier ».

(4) L'italien dit avec le même sens : *dire l'orazione* (ou l'*ave maria*) *della bertuccia*.

On la lit vers la même époque dans le dernier des Mystères, la *Vie de Saint Christofle*, de maître Chevallet (IIe journée, P III v°) :

L'ours brait de faim et le chien ule,
Le singe *dit la patenostre.*

Elle est fréquente depuis le XVIe siècle (1).

— Oncques vieil cinge ne fist belle moue (l. III, Prol.).

Villon avait dit :

438. Tousjours vieil cinge est deplaisant,
Moue ne fait qui ne desplaise.

— Es cingesses semblent leurs petits cinges plus beaux que chose du monde (l. IV, ch. XXXII).

Allusion à l'aveuglement maternel qui fait trouver beaux d'affreux marmots.

— Frere Jean y achapta deux rares et precieux tableaux... et les *paya en monnoie de cinge* (2) (l. IV, ch. II).

C'est-à-dire en gambades et grimaces, comme les anciens bateleurs, qui, au lieu de payer le péage, faisaient gambader leurs singes devant le péager.

Dans l'ancien réglement du péage du petit Pont de Paris, au XIIIe siècle, on lit cette disposition : « Li singes au marchant doit IIII deniers, se il pour vendre le porte ; et se li singes est à home qui l'ait acheté pour son desduit, si est quites ; et se li singes est au joueur, *jouer en doit devant le paagier, et par son gieu doit estre quites* de toute chose qu'il achete à son usage (3) ».

3. — Oiseaux.

Nous grouperons ici tous les noms d'oiseaux qui ont fourni matière à proverbes. Commençons par ceux de la basse-cour.

Cane. — Par Dieu, qui *fera la cane* de vous aultres, je me donne au diable, si je ne le fais moyne en mon lieu (l. I, ch. XLII).

(1) On lit cette expression proverbiale chez Des Periers (nouv. LXVII), chez du Fail (t. II, p. 63) et dans Cholières (t. II, p. 261) : « Vous en voulez à ces pauvres gens, replique Sr Camille, gringottant entre ses dents la *patenostre du singe* avec aussi bonne grace qu'avait Socrate lorsqu'il se pincetoit sa barbe ».

De même, dans la *Comédie des Proverbes* (acte I, sc. VII) : « Il rit jaune comme farine et vous *dit la patenostre du singe* ».

(2) Cf. *Comédie des Proverbes*, acte III, sc. I : « Un tavernier nous regarderoit à deux fois avant que nous donner quelque chose ; il auroit peur d'*estre payé en monnoie de singe* ».

(3) Estienne Boileau, *Le Livre des mestiers,* éd. Lespinasse et Bonardot, Paris, 1879, IIe partie, titre II, p. 236.

Faire la cane, c'est-à-dire se sauver en se jetant à plat ventre, se dérober au danger, locution proverbiale employée par Des Periers et Montaigne (voy. Littré). Calvin s'en est également servi dans un de ses *Sermons* (1). La langue moderne dit *caner* avec le même sens.

Chapon. — Panurge mangea tres bien à ce soir, et s'en alla *coucher en chappon* (l. II, ch. IX).

C'est-à-dire de bonne heure comme les poules.

Coq. — ... les aultres [faisoit] ***dancer comme jau sur breze,*** ou bille sur tabour (l. II, ch. XVI).

Proverbe donné au XV^e^ siècle par Mielot (n° 63): « C'est passé comme cocq sur brese » (2). Allusion à un des tours des bateleurs qui faisaient danser les volailles (surtout les coqs) sur des plaques de tôle surchauffées.

— Gargantua *saultoit du coq à l'asne* (l. I, ch. XI).

C'est-à-dire parlait d'une manière incohérente, à tort et à travers. Ce proverbe, d'origine traditionnelle (fable ou apologue), est attesté dès le XV^e^ siècle : « C'est bien sauté du cocq à l'asne » (Mielot, n° 45).

Calvin s'en est servi deux fois (3). De là *coq-à-l'asne*, discours incohérent (4), terme employé pour la première fois par Marot,

(1) Cf. *Opera*, t. XXXV, p. 41 : « Si un homme est envoyé de quelque prince terrien et qu'il souffre qu'on le mesprise et qu'*il fasse la cane* et n'ose porter le message qui luy est commis: voylà une lascheté qu'on ne pardonneroit point ».

(2) On le lit dans le *Songe du Vergier*, ch. CXXVIII : « Reverend Pere, vous avez touché plusieurs choses et vous en estes passé comme *coq sur brese*, car vous n'avez aulcune opinion eslevée... »

(3) Tout d'abord dans son traité *Contre les Anabaptistes*, de 1544 (*Opera*, t. VII, p. 140) : « Ilz usent souvent de manieres de parler lourdes et sauvaiges, et de propos deliberé *saultant* à chacune foys *du coq à l'asne*, entrelaceant divers propos, amenans passages de l'Escriture couppez ou rompus ».

Ensuite dans son autre traité *Contre les Libertins*, de 1545 (t. VII, p. 209) : « N'est ce pas bien maintenant *saulté du cocq à l'asne*, d'attirer ceste sentence pour prouver que tout est bon à un homme chrestien, et que rien ne luy est deffendu ? »

De même Mathurin Cordier (p. 265) : « *Tu saultes du coq à l'asne.* Tu sors bien loing hors des propos. Tu entres d'une matiere dans l'aultre sans aucun propos ».

(4) Cf. Thomas Sebilet, *Art poëtique Françoys* (1548), éd. Gaiffe, 1910, p. 166 : « *Du coq à l'asne*... pour la varieté inconstante des non coherens propos que les François expriment par le proverbe du saut du coq à l'asne... »

dans quatre pièces de vers de 1532 à 1536, intitulées *Epistres du coq à l'asne*.

Oie. — Or ça, *on plume l'oye sans la faire crier* (l. V, ch. xx).

C'est-à-dire on vole adroitement les gens, sans leur donner sujet de se plaindre. Allusion au duvet qu'on enlève aux oies pour en faire des édredons. *Poule* se rencontre plus communément, dans cette locution proverbiale, chez les écrivains du xv[e] siècle (1).

Pigeon. — Le pigeon souldain s'envole... comme vous sçavez qu'*il n'est vol que de pigeon*, quand il a œufz ou petitz, pour l'obstinée sollicitude en luy par nature posée de recourir et secourir ses pigeonneaux (l. IV, ch. iii).

Certaines espèces de pigeons ont une tendance instinctive à revenir vers les lieux où ils ont été élevés ; de là leur emploi comme messagers rapides. Dante y fait déjà allusion (*Enfer*, chant v, v. 82):

> Quale colombe dal desio chiamate,
> Con l'ali alzate e ferme, al dolce nido
> Vengon per l'aere...

Poule. — *Ilz* [Picrochole et ses capitaines] *avoient couru la poule* jusques au pressouer Billard (l. I, ch. xxxiv).

Courir la poule, c'est marauder, expression tirée de la soldatesque qui s'emparait de la volaille du paysan (2).

— Les gens de Picrochole ne *luy avoient laissé ny coq ny geline* (l. I, ch. xxx).

Expression proverbiale qui complète la précédente.

Passons maintenant aux autres noms d'oiseaux : chanteurs, rapaces, etc.

Alouette. — *Si les nues tomboient, esperoyt prendre les allouettes* (l. I, ch. xi). Cf. On dit que les alouettes grandement redoubtent la ruyne des cieux. Car les cieux tombans, toutes seroient prinses (l. IV, ch. xvii). — N'esperez derenavant prendre les allouettes à la cheute du ciel, car il ne tombera de vostre aage, sur mon honneur (*Pant. Progn.*, ch. ix).

(1) Robert Gaguin, dans son *Debat du laboureur* (1490), appelle le soldat pillard *poulailler* (éd. Thuasne, t. II, p. 354):

> A mon avis, tu es le *poulailler*...

Et d'Aubigné, *Fæneste* (t. II, p. 482) : « Quand nous sommes par païs, si c'est à la guerre, *nous plumons la poule sans crier*, nous bruslons le village, c'est à dire que nous faisons semblant d'estre fourriers ».

(2) D'Aubigné (*Œuvres*, t. I, p. 406) : « Arquebuzier à cheval..., propre *à courir la poule* et faire ce que les argolets de ce siecle ont nommé la petite guerre ».

On lit déjà ce proverbe au XV^e^ siècle :

Si les nues cheoient,
Les aloès sont prises (1).

Marot y fait allusion (t. I, p. 282) :

Mais [s'] il est cheu tant de nuées,
Que devindrent les allouettes ?

Et la *Comédie des Proverbes* le donne (acte I, sc. IV) : « Si le ciel tombait, il y aurait bien des alouettes prises ».

Aujourd'hui : « Si le ciel tombait, il y aurait bien des alouettes prises (2) », se dit ironiquement des suppositions folles et sans fondement. — « *Quid si nunc cœlum ruat?* Et si le ciel venait à tomber? » s'écrie un personnage dans une pièce de Térence (*Heaut.*, IV, 3, 41), en parlant d'une crainte vaine.

Ce proverbe, commun aux peuples germaniques et romans (3), fait probablement allusion à la croyance relative au vol des alouettes jusqu'au ciel et au-delà (4).

On sait que ces oiseaux s'élèvent dans les airs en chantant de plus en plus fort jusqu'au moment où ils se laissent tomber à terre avec rapidité. Cette particularité a frappé l'imagination populaire : leur chute serait causée par une sorte d'étourdissement, qui les frappe dans les régions les plus hautes de l'atmosphère.

Quant à la chute du ciel, croyance populaire parmi les Grecs, Rabelais y fait allusion à plusieurs reprises (l. IV, ch. XVII) : « Plutarche... allegue un nommé Phenace (5), lequel grandement craignoit que la lune tombast en terre... Du ciel et de la terre avoit peur semblable, s'ilz n'estoient deuement fulciz et appuyez sus les colomnes de Atlas, comme estoit l'opinion des Anciens... »

CHOUETTE. — Elle vous desrobera, comme est le naturel de la chouette (l. III, ch. XIV).

Allusion probable aux habitudes de la chouette apprivoisée qui, comme la pie, dérobe de menus objets pour les cacher dans son nid. Marot avait également dit dans un de ses *Epigrammes :*

Quel qu'il soit, il n'est point poëte,
Mais filz aisné d'une chouette,
Ou aussi larron pour le moins.

(1) Leroux de Lincy, *Livre des proverbes*, t. I, p. 39.

(2) En Provence on dit : *Se lou cèu toumbavo, que de darnagas !* « Si le ciel tombait, que de pies-grièches! »

(3) Voy. Düringsfelds, *Sprichwörter*, t. I, p. 385 à 386.

(4) Cf. Paul Sébillot, *Folklore*, t. III, p. 187.

(5) Pour Pharnace : c'est la leçon des incunables que cite également

Et avant lui, Jean Le Maire (t. III, p. 24): « Renard trop fin, *chouettes* larronnesses... »

— Gargantua *prenoit les grues* du premier sault (l. I, ch. XI).

C'était là une des distractions du jeune géant, impossibilité proverbiale. Le proverbe commun du XV^e^ siècle est ainsi donné par Mielot (n° 123): « Il prend les grues en vollant » (1).

OUTARDE. — *Au pas d'ostarde* (l. II, ch. XI).

C'est-à-dire à la démarche lourde comme celle de l'oiseau, dont le nom même (*avis tarda*) indique l'allure lente.

4. — POISSONS ET BATRACIENS.

ANGUILLE. — Vous semblez les anguilles de Melun : *vous criez devant qu'on vous escorche* (l. I, ch. XLVII). — Ne crioient les dictes anguilles avant que d'estre escorchées, comme font celles de Melun (l. V, ch. XXII).

C'est-à-dire se plaindre avant d'avoir souffert le dommage, proverbe sur lequel on a donné les interprétations les plus fantaisistes. Les marchandes d'anguilles, prétend-on, auraient eu comme cri de leur poisson frais : « Anguille de Melun, avant qu'on ne l'escorche ! » (2)

Erreur. Aucun des nombreux *Cris de Paris* que nous connaissons n'en fait mention. Les anguilles ne crient pas, pas plus celles de Melun (3) que les autres (4). C'est une simple plaisanterie (5) analogue à celle-ci : « ... dormoit les œilz ouverts, comme font les *lievres de Champaigne* » (l. IV, ch. XXXII).

POISSONS. — De tous poissons, fors que la tanche, prenez l'aele de la perdrix ou la cuisse d'une nonnain (l. I, ch. XXXIX).

Proverbe gastronomique, d'origine picarde, parodié par Rabelais :

Erasme, dans ses *Adages*, fol. 144 : « *Quid si cœlum ruat* ? Ironia proverbialis, in eos qui tutissimis etiam in rebus ridicule timent ».

(1) *Prendre au ciel la grue*, pour faire une chose difficile, se lit déjà dans le *Roman de la Rose* (voy. Godefroy).

(2) Ed. Fournier, *Le Théâtre français au XVI^e^ et au XVII^e^ siècles*, Paris, 1871, p. 198 note. Cf. *Rev. Et. Rab.*, t. III, p. 235.

(3) Cf. *Comédie des Proverbes* (acte I, sc. II) : « Tu ressembles l'anguille de Melun, tu cries devant qu'on t'escorche ».

(4) Ledieu (*Démuin*, 1892, t. III, p. 212) cite cette variante : « Il ressemble aux *anguilles de Cayeux* (ou *de Démuin*), il crie avant qu'on l'écorche ».

(5) Voy. ci-dessus, p. 350.

De tout poisson, fors que la tanche,
Pren le dos, laissez la panche.

Cité sous cette forme par Henri Estienne (*Précellence*, p. 182) qui ajoute : « Les Picards prononcent *panche*, les autres François *pance*, par ce moyen la rime se perdant, en la fin sans plus prendre garde à elle, on dict : et laisse le ventre (1).

5. — Insectes et vers.

Mouche. — Gargantua *cognoissoit mouches en laict* (l. I, ch. xi) — Si l'iniquité des hommes estoit aussi facilement veue... comme *on congnoist mouches en laict* (l. II, ch. xii). — Apprenez moy, dist Panurge, à *cognoistre mouches en laict* (l. III, ch. xvii).

Connaître mouches en lait, c'est apercevoir un point noir sur une surface blanche, c'est-à-dire discerner grossièrement.

Leroux de Lincy cite ce dicton du xvi^e^ siècle (t. I, p. 186) : « La mouche va si souvent au laict qu'elle y demeure ».

Notre proverbe était déjà courant au xv^e^ siècle (2).

— O le bon compagnon que c'est ! Mais *quelle mousche l'a picqué*? Il ne faict rien que estudier... (l. I, ch. xxxix).

C'est-à-dire quelle fantaisie s'en est emparé? Aujourd'hui plutôt avec le sens de s'emporter sans motif.

— Au tiers jour, à *l'aube des mouches*, nous apparoit une isle... (l. IV, ch. ix).

C'est-à-dire vers le soir. Oudin (1642) donne *alba di tafani*, l'aube des mousches, le soir ; mais Cotgrave est plus précis :

(1) Du Fail s'est souvenu, dans le xii^e^ chapitre de ses *Propos rustiques*, de l'interprétation rabelaisienne : « De tous poissons, fors de la tanche, prenez les ailes d'un chapon, neantmoins qu'aucuns docteurs dient d'une garce » ; et Brantôme d'ajouter, (t. I, p. 275 des *Œuvres*) : « On dit cuysse de nonnain ; d'autres disent que c'est la perdrix des femmes, pour en estre la viande plus friande et savoureuse... »

(2) Les *Cent Nouvelles nouvelles* (nouv. xviii) : « Il n'eut gueres esté en son logis, luy qui bien *congnoissoit mouches en lait*, qu'il ne perceut tantost que la chamberiere de ceans estoit femme qui debvoit faire pour les gens ».

Villon, dans sa « Ballade des menus propos » :

Je congnois bien *mousches en let*,
Je congnois à la robe l'homme,
Je congnois le beau temps du let,
Je congois au pommier la pomme.

Et Guillaume Coquillart (t. I, p. 112) :

Doibt il presumer n'enquester...
S'il *congnoistra mousches en laict?*

« some three or four hours after sunne-rise ». C'est l'heure où le soleil est dans toute sa force et où les taons piquent avec le plus d'âpreté (1).

— Je suis, par la vertu Dieu, plus couraigeux que si *j'eusse autant de mousches avallé* qu'il en est mis en paste dedans Paris... (l. IV, ch. LXVII).

Allusion à la tenacité de ces insectes.

— Diriez vous qu'une *mouche y eust beu?* (l. I, ch. V).

En parlant d'un verre rempli jusqu'au bord.

— Gargantua *bailloit aux mousches...* (l. I, ch. IX).

C'est une des distractions du jeune géant.

— Gargantua *faisoit perdre les pieds aux mousches* (l. I, ch. XI).

Autre distraction moins inoffensive du jeune géant.

Puce. — Panurge, sentant les « poignans aiguillons de la sensualité », se fit percer l'oreille droite et y attacha un petit anneau d'or « on caston duquel estoit une pusse enchassée ». Le bon Pantagruel, n'entendant ce mystère, lui en demande l'explication :

— J'ai, respondit Panurge, *la pusse à l'aureille*. Je me veux marier (l. III, ch. VII).

Et après le discours de Rondibilis qui conclut à l'utilité du mariage, Panurge d'ajouter (l. III, ch. XXXI) : « Durant vostre docte discours, ceste pusse que j'ay en l'aureille m'a plus chatouillé que ne feist oncques ».

A l'idée d'inquiétude (puce, c'est-à-dire chose gênante) qui est inhérente au proverbe, s'est ajoutée de bonne heure celle du désir amoureux. Littré cite deux textes du XIV^e^ siècle, de Jean de Condé et de Jean de Garancière, où se rencontre déjà cette double signification (2). Au XV^e^ siècle, la notion d'amour semble l'emporter :

> Mais j'ay tant *la puce en l'oreille*
> De ceste femme icy presente
> Qu'il faut que mon esprit contente...
> (*Mistere du Vieil Testam.*, v. 31125)

s'écrie David, en parlant de son amour pour Bethsabé. Et Charles d'Orléans à son tour (t. II, p. 5) :

> Ce May qu'amour pas ne sommeille,
> Mais fait amans esliesser ;
> De rien ne me doy soussier,
> Car pas n'*ay la pusse en l'oreille.*

(1) Génin, *Récréations philologiques*, Paris, 1856, t. I, p. 250. Cf. Antonini, *Dizionario*, v° *tafano* : « *Levarsi alla alba dei tafani*, che è levarsi tardi, perciocchè quell' animaletto non ronza se non è alto il sole ».

(2) Voy. *Rev. Et. Rab.*, t. V, p. 98 à 101 (J. Barat).

Mais l'acception primordiale revient tout aussi souvent (1).

Au XVI^e^ siècle, Charles Bovelles (1531) cite ainsi notre proverbe : « Puce en l'oreille l'homme resveille ».

Il garde depuis sa double acception (2).

VERS. — *Tiroit les vers du nez* (l. I, ch. XI). — Nostre pilot *tiroit les vers du nez* à ses matelots (l. IV, ch LXIII).

On a donné plusieurs explications de ce curieux proverbe qu'on lit chez la plupart des écrivains du XVI^e^ siècle (3). Nicod le fait venir « des pipeurs charlatans qui font accroire aux simples gens beaucoup de telles riottes, afin d'avoir cependant le loisir de vuider leur gibbeciere ».

L'existence de vers engendrés dans le nez est un fait admis par Ambroise Paré, qui en fait l'historique (4), et l'explication du proverbe en découle. Suivant Littré (v° *nez*), cette locution singulière « vient probablement de ce que, en serrant fortement le nez, on fait sortir de la peau du nez de petits morceaux d'une matière demi solide qu'on a comparée à des vers, et qui est le produit des follicules cutanés ».

Ce proverbe n'a pas de parallèle chez les peuples romans et germaniques.

(1) Cf. la *Passion* de Gréban (v. 31957), le *Mystère de Saint-Quentin* (v. 5543 et suiv.), l'*Amant rendu cordelier*, de 1490, p. 17 et 23 (éd. Montaiglon), etc.

(2) Larivey, *Les Esprits* (1579), acte IV, sc. III : « Voyez *quelle puce* mon pere m'a *mise en l'oreille* ! Si je desire le contenter ! luy qui m'a tousjours rendu tres content... »

Comédie de Proverbes (acte I, sc. VII) : « Je vous jure que *je n'ay pas la puce à l'oreille* ».

Ce proverbe est toujours vivace. Béranger s'en est servi dans sa pièce l' « Ivrogne »

(3) Cf. du Fail, *Propos rustiques* (ch. VI) : « Il faut faire la court à ce nouveau survenu, pour *luy tirer les vers du nez*, et là cautement dissimuler... »

Des Périers, nouv. LIX : « Il *tiroit le ver du nez* à ces Rouerguois... ».

Tahureau, *Dialogues* (1565), éd. Conscience, p. 111 : « Et alors l'entendant ainsi parler socratiquement, je vi qu'il estoit bon, pour *lui tirer les vers du nez*, contrefaire un peu le sage par mines comme lui ».

Brantôme, à propos du complot que Pescaire découvre à Charles Quint (t. I, p. 493) : « Il y avoit fort bien presté l'oreille à la porte, pour en *tirer les vers du nez* et en tirer les secretz des uns et des autres ».

Et Larivey, *les Escoliers* (1579), acte I, sc. III : « Il est bon que je parle à luy, afin de luy *tirer les vers du nez* ».

(4) *Œuvres*, éd. Malgaigne, t. III, p. 35.

CHAPITRE IV

PROFESSIONS ET MÉTIERS

Nombre de proverbes professionnels touchent à des travers de l'époque et ont sous ce rapport une certaine portée sociale ; d'autres expriment des vérités élémentaires, basées sur des expériences journalières. Les premiers, particuliers à la France, ne remontent pas au-delà du XVI^e^ siècle, et sont habituellement attestés pour la première fois chez Rabelais ; les autres, simples constatations du bon sens, sont de tous les temps et de tous les pays. Commençons par ces derniers.

A. — *PROVERBES GÉNÉRAUX.*

ARMURIER. — Gargantua vouloyt que maille à maille on feist les haubergeons (l. I, ch. XI). — *Maille à maille est faict le aubergeon* (l. III, ch. XLII).

Charles Bovelles rend ainsi ce proverbe (1531), fol. 27 r° : « Maille à maille faict on l'haulbergeon, *Laminatim lorica fit* ». Cf. *Comédie des Proverbes* (acte I, sc. IV) : « Petit à petit l'oiseau fait son nid, *maille à maille fait-on l'haubergeon* ».

BOULANGER. — Gargantua en eut un aultre [precepteur]... qui luy leut Hugutio... Et quelques autres de semblable farine, à la lecture desquelz il devint *aussi saige qu'oncques puys ne fourneasmes nous* (l. I, ch. XIV). — Par la response qu'il nous donne, je suys *aussi saige que oncques puys ne fourneasmes nous* (l. III, ch. XXII).

C'est-à-dire que jamais depuis nous n'enfournâmes (de meilleurs pains). Il s'agit ici d'une double comparaison juxtaposée : devenir aussi sage que jamais, et jamais depuis nous n'avons enfourné de meilleurs pains.

Cette locution proverbiale se lit également dans la « Farce de tout ménage », où le fou parle ainsi (*Anc. Théâtre*, t. II, p. 412) :

> Ce fut autant de temps perdu.
> Mais maintenant suis entendu

En medecine, et d'advantaige ;
A ceste heure suis *aussi saige*
Qu'oncques puis ne fourniasmes nous.

— Qui au soir ne laisse levain, ja ne fera au matin lever paste. (l. III, ch. III).

— Et pour ce que selon... le proverbe commun, *A l'infourner faict on les pains cornuz* (l. IV, ch. III).

Dicton ancien donné par les *Proverbes ruraux* (n° 220) : « A l'enforner fait on les pains cornez », et par les *Proverbes communs* (éd. Langlois, n° 20) : « A l'enfourner fait on les pains cornus » (1).

Nicod en donne cette explication : « Ceste similitude est prise des fourniers, lesquels se gardent tant qu'ils peuvent, mettans le pain dans le four pour cuire, de heurter à chose qui puisse difformer leur pain estant encore tendre: car, quand il est cuict et endurcy du feu, il ne se peut redresser. Ainsi est il de quelque faute faite dès le commencement d'une affaire, laquelle ne se peut pas après rabiller ».

Drapier — *Au bout de l'aulne fault le drap* (l. II, ch. xxxiii).

C'est-à-dire à la fin on voit ce qu'il manque ou la mesure est toute juste.

Fondeur. — Les moines de Seuillé tous *estonnés comme fondeurs de cloches* (l. I, ch. xxvii). — ... dont il feut plus *estonné qu'un fondeur de cloches* (l. II, ch. xxix).

Une fonte manquée peut obliger un fondeur de cloches à refaire sa coulée et la longueur de l'opération peut même le ruiner à plat ; mais on ne s'aperçoit du dommage qu'en brisant le moule. De là la stupeur du fondeur devant l'insuccès.

Nous lisons ce proverbe chez plusieurs écrivains de l'époque (2).

— Il fut declairé hereticque. *Nous les faisons comme de cire* (l. I, ch. xix).

(1) Calvin le cite dans un de ses *Sermons* (t. xxxii, p. 155) : « Quand nous aurons ainsi commencé, poursuyvons : car, comme on dit en proverbe *A l'enfourner on fait les pains cornus* : et quand les hommes se sont desbauchez une fois, ils ne savent plus tenir nulle mesure ».

(2) Dans Henri Estienne (*Apologie*, t. II, p. 14) : « Demeura *plus estonné qu'un fondeur de cloches* ».

Chez du Fail, *Discours d'Eutrapel* (ch. xiv) : « La meilleure part s'entreregardans par pitié, frotans leur nez, et *plus estonnez*, comme dit le Bas Breton, *que fondeurs de cloches*, jugoient qu'il s'estoit fait invisible ».

Dans la *Comédie des Proverbes* (acte I, sc. iv) : « Nos gens sont *estonnez comme fondeurs de cloches* de nous voir à ceste heure ».

C'est-à-dire aussi facilement que si c'était cire molle, dont le sculpteur se sert pour ses maquettes. On lit cette expression dans la « Farce de Pathelin » :

689. Ilz en œuvrent *comme de cire.*

Au XVI^e^ siècle, dans « Les sobres Sotz » (éd. Fournier, p. 429) : « Et moy *j'en fais comme de cire* ».

Et chez Des Periers (nouv. XXIII) : « Maistre Pierre se fait chausser celle de la jambe droite, qui lui estoit faicte comme un gant ou *comme de cire*, ou comme vous voudrez, car les botes ne seroyent pas bonnes de cire ».

FORGERON. — ***Cependant que le fer est chauld, il le fault battre*** (l. II, ch. XXXI) (1).

Dicton ancien qu'on lit dans tous les recueils dès le XII^e^ siècle :

Proverbes de Fraunce (éd. Leroux de Lincy, t. II, p. 477) : « L'en deyt batre le fer tant qe soit chaut ».

Proverbes ruraux (n° 330) : « Kant li fers est chaus, sel doit on batre ».

Au XIV^e^ siècle : « Quant li fers est chauz, ferir le doit on » (2).

Proverbes communs (éd. Langlois, n° 487) : « On doibt batre le fer tant comme il est chault ».

Mielot le donne à la même époque sous cette forme (n° 28) : « Batez le fer quant il est chault » (3).

Notons ces trois variantes du XV^e^ au XVI^e^ siècle :

Dans le *Mystère de Saint-Quentin* (v. 6505) :

LUCIFER. — Où sont ces puans larronceaux ?
Sathan et Berich, qu'esse cy ?
SATHAN. — Nous vecy deables, nous vecy,
Plus simples que fondeurs de clocques.

Dans le monologue *Le Pelerin passant* : « *Piteux comme fondeur de cloches* » (Fournier, p. 274).

Et dans la moralité *Marchebeau* (Idem, p. 42) : « *Confus comme fondeurs de cloches* ».

(1) Le jeune Gargantua, au contraire, le « battoit à froid » (l. I, ch. XI).

(2) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXXIV (1873), p. 41.

(3) En littérature, on le lit dans les *Cent Nouv. nouv.* (nouv. XIII) : « L'aultre qui entendoit son latin, plus joyeux que jamais il n'avoit esté, s'advisa de *battre le fer tandis qu'il estoit chaut* ».

Villon, *Ballade des proverbes* :

Tant chauffe on le fer qu'il rougist.

Turnèbe, *Les Contens* (t. VII, p. 140 de l'*Ancien Théâtre*) : « J'ay appris dès mon jeune aage qu'il ne faut jamais laisser traisner une affaire, mais qu'il faut ***battre le fer tandis qu'il est chaud*** ».

PARFUMEUR. — La finesse, la tricherie, les petiz hanicrochemens sont *cachez soubz le pot aux roses* (l. II, ch. XII). — En recerchant d'aventure, rencontrasmes un *pot aux roses descouvert* (l. V, ch. XIV).

Proverbe emprunté à l'industrie du parfumeur : « Il est probable que l'essence de roses était alors l'élément ordinaire des divers mélanges que ce genre de commerce préparait pour la toilette ; par suite, *découvrir le pot aux roses*, c'était un acte de haute trahison, c'était livrer aux profanes les secrets et peut être les fourberies du métier » (1).

Les poètes du XV^e^ siècle s'en servent à propos des secrets ou des intrigues de l'amour (2).

Au XVI^e^ siècle, le sens de notre dicton est ainsi précisé par l'*Essai de proverbes* (v° *pot*) : « Si quelque fait fort caché vient en evidence par adresse ou confession, on dit de celuy qui l'a manifesté : *Il a descouvert le pot aux roses.* On dit aussi qu'il a descouvert le pasté » (3).

TAVERNIER. — Cestuy là, dist Panurge, est *d'un aultre tonneau* (l. IV, ch. LII).

— Si le papier de mes schedules beuvoyt aussi bien que je foys, mes crediteurs *auroyent* bien *leur vin* (4), quand on viendroit à la formule de exhiber (l. I, ch. v).

(1) Guiffrey, *Œuvres de Marot*, t. III. p. 330 note.

(2) Charles d'Orléans, CXXIV épigramme :

De tes levres les portes closes
Penses de saignement garder ;
Que dehors n'eschappe Parler,
Qui *descouvre le pot aux roses*,
Quand tu es courcé d'autres choses.

Guillaume Coquillart, après une énumération symbolique de la filerie, fait ainsi allusion aux intrigues amoureuses, qui finiront par être découvertes (t. I, p. 186) :

Quelque vieille va commencer
A filer, qui empoignera
Sa quenouille de : Haut tencer,
Son fuseau de : Tout se dira,
Les estouppes de : On le sçaura,
Le rouet de : J'ay bec ouvert,
Le vertillon de : On verra
Le pot aux roses decouvert.

(3) On le lit dans le II^e^ *Coq à-l'âne* de Marot (1535) et dans le *Moyen de parvenir* (ch. LXXXIV). Brantôme s'en sert souvent.

(4) Cf. l. V, ch. XIII : « Mais diront les garsons, n'oubliez le *vin* des pauvres diables ».

C'est-à-dire, ironiquement, ils auroient bon pourboire, ils seront attrapés, confondus.

Cette locution proverbiale est fréquente chez Rabelais.

VIGNERON. — *Adieu paniers, vendanges sont faictes* (l. I, ch. XXVII).

Dans la « Farce de Pernet » (*Anc. Théâtre*, t. I, p. 197) :

Mon ami, quant est faict, c'est faict :
On dit au panier, pour dessertes,
Adieu, quant vendanges sont faictes.

— O dives Decretales ! tant par vous est le vin bon bon trouvé. *Ce n'est* (dist Panurge) *pas le pis du panier* (l. IV, ch. LI).

— Souvent cuidans peter, ilz se conchient, dont sont nommez *les cuideurs de vendanges* (l. I. ch. XXV). — En autonne l'on vendengera, ou devant, ou après : ce m'est tout un, pourveu qu'ayons du piot à suffisance. Les *cuidez* (1) *seront de saison,* car tel cuidera vessir, qui baudement fiantera (*Pant. Progn.*, ch. VIII).

Ce proverbe très vulgaire, dont l'origine est clairement indiquée par Rabelais, vise les actions qu'on croit de grande importance et qui entraînent de véritables désastres.

Proverbe commun du XV^e^ siècle qu'un recueil de l'époque accompagne d'un commentaire (2). Gilles Nucérin explique ainsi notre proverbe (1519) : « Reddit complures vindemia læta putantes ». Et Gringore le cite dans *La Coqueluche* (cf. *Œuvres*, t. I, p. 193) :

J'ay assailly en Paris les jaloux
Et les jalouses par voyes aspres, estranges :
Tous les cuideurs ne sont pas en vandanges.

B. — *PROVERBES SPÉCIAUX.*

Nous envisagerons tour à tour les métiers manuels et les professions libérales, les uns et les autres ayant fourni des proverbes caractéristiques.

I. — Métiers.

BATELEUR. — L'Empereur avoit constitué Alexandre de Medicis Duc sur les terres de Florence et Pise. Ce que jamais n'avoit pensé faire

(1) Ed. 1535 et 1537 : *Cuidez de vendanges.*

(2) Ed. Langlois (n° 169) : « Tempore vindemiarum comeduntur racemi habundanter, idcirco ventres facile solvuntur, ut dum quis putat solum pedere, brachas ipse coinquinat... Hoc contra illos qui sue prudentie procacis nitentes a proposito turpiter defraudentur, quia non sic res eveniunt ut opinabantur ».

et ne l'eust faict. Maintenant le deposer, ce seroit *acte de bateleurs* qui font le faict et le deffaict (*Lettres*, éd. Bourrilly, p. 55).

Acte de bateleur, c'est-à-dire tour de passe-passe, truc de forain.

Brodeur. — Et *autant pour le brodeur* (l. II, ch. xiii.) — Si rien donnoit, *autant en avoit le brodeur* (l. IV, ch. xxxii).

Proverbe qu'on allègue pour affronter un menteur ou un vantard. Ce dicton fait allusion aux tromperies des tailleurs de l'époque : « Non pas que je vueille dire que les tailleurs soyent larrons, car ils ne prennent que cela qu'on leur baille, non plus que les musniers », nous dit Des Periers, dans la xlvi[e] nouvelle de ses *Joyeux Devis*.

Brodeur signifiait alors tailleur qui bordait les habits (1) : quand le prix était convenu pour un vêtement, les brodeurs en réclamaient le double, sous prétexte que la bordure n'était pas comprise (2). Pasquier se trompait donc lorsqu'il interprétait *brodeur* par *bourdeur*, menteur, faiseur de bourdes (l. VIII, ch. xlii) : « Le *brodeur* que nous adaptons à un insigne menteur, quand un homme, nous ayant payé d'une bourde, nous en souhaitons *autant le brodeur*, est dit par corruption de langage au lieu de *bourdeur* ».

Maîtee. — Vous dictes facilement qu'*il n'est ouvraige que de maistres*, et couraige que de crocqueurs de pies (l. IV, Prol. anc.).

C'est-à-dire qui est passé maître et reconnu habile dans quelque art.

Marchand. — O le grand mesnaiger que je seray !... Corbieu, sus cestuy mien bureau, ne se joue pas mon argentier *d'allonger les ss* (l. III, ch. vii).

C'est-à-dire de falsifier les comptes. Dans l'ancienne écriture, l'*ſ* (franc) et l's (sou) différaient seulement par une queue qu'on pouvait facilement ajouter aux comptes (3).

(1) Cf. « ceincture *brodée* de levraulx » (l. II, ch. xxvi) et « belle *brodure* de canetille » (l. I, ch. viii).

(2) On lit ce proverbe après Rabelais :

Dans les *Jaloux* de Larivey (*Ancien Théâtre*, t. VI, p. 88) :

Zaccharie. — Mon gentilhomme, je vous jure par mon ame... qu'il n'y a et n'y eut oncques ceans chose qui vous appartienne.

Fierabras. — *Autant pour le brodeur.*

Comédies des Proverbes (acte III, sc. ii) : « Croyez-moy, vous serez sauvez, et *autant pour le brodeur* ».

(3) On lit ce même proverbe dans Cholières, t. II, p. 351 : « Un marchand qui avoit haussé le gantelet et *allongé les ss* de son livre de Raison ».

— Le paouvre homme par justice feut condamné à payer les estoffes de tous ses challans : et de present *en est au saphran* (l. IV, ch. LII).

C'est-à-dire complètement ruiné, la coutume étant de peindre la maison du banqueroutier (comme celle du traître) en jaune safran (1). L'expression se lit dans Robert Estienne (1539) : « *Aller au safran*, despendre tous ses biens ».

MEUNIER. — *Tiroit d'un sac deux moultures* (l. I, ch. XI).

Cf. l. III, ch. II : « Les meusniers qui sont ordinairement larrons ». Mielot donne, au XV^e^ siècle, ce proverbe sous cette forme (n° 44) : « C'est prins d'un sac double mousture ».

La mauvaise réputation des meuniers est relevée par la plupart des écrivains de l'époque (2).

II. — Professions libérales.

APOTHICAIRE. — « Le *qui pro quo* des apothicaires », proverbe qui manque à Rabelais, était courant à son époque. Les apothicaires, par ignorance, fourberie ou négligence, remplaçaient par d'autres les drogues prescrites par les médecins (3).

Et dans les *Escoliers* (1579) de Larivey, acte I, sc. III : « Nous mourions de faim, si nous avions à vivre du gain ordinaire..., et *n'alongissions l's*, tantost d'un grand blanc, et maintenant d'un autre ».

(1) Cf. Brantôme, t. III, p. 75 : « Le pere estoit un banqueroutier, le fils pauvre et *au safran* ».

Comédie des Proverbes (acte I, sc. VI) : « Me voilà *reduict* au baston blanc et *au saffran*, le grand chemin de l'hospital ».

(2) « Quand on dit Breton larron, il y a de la rime ; quand on dit *arron musnier*, il y a de la *raison* [nom du « sac », chez les meuniers] que les musniers ont en leur moulin » (Bouchet, *Serées*, t. II, p. 126).

« Mais dis moy, hé, macquerelle, ma mie, s'il y avoit en un sac un sergent, un meusnier et un cousturier, qui sortiroit le premier ?... Voire, voire, dit elle,... ce seroit un larron » (*Moyen de parvenir*, ch. XLIII).

(3) Maître Lisset Bonancio (pseudonyme de Sébastien Colin) a publié, à Lyon en 1556, une *Declaration des abus et tromperies que font les apothicaires* (réimprimé par le D^r^ Dorveaux, 1901). On y lit à la p. 18 : « Il seroit très bon que les medecins eussent apothicaires en leurs maisons, affin de veoir faire les choses devant eulx, et de se garder de *qui pro quo* ». — « Ils y étaient autorisés (ajoute l'éditeur), et la plus ancienne pharmacopée, l'*Antidotaire Nicolas*, est immédiatement suivie d'un *Tractatulus quid pro quo*. L'*Officine* moderne renferme encore des succédanés ou médicaments analogues ».

Eloy d'Amerval en fait mention dans sa *Diablerie* (fol. N VI v°) :

Que coust il à l'*apothiquaire*,
S'il est homme de bonne quaire...
Bailler, comme on fait en maint lieu,
Un bon *quiproquo*, de par Dieu ?

AVOCAT. — J'ay ung estomac pavé... tousjours *ouvert comme la gibbeciere d'un advocat* (l. I, ch. XXXIX).

Allusion à l'avidité et rapacité des hommes de loi. Dans le Prologue du *Quart livre*, à propos du chien d'airain de Vulcain qui était *pheé*, Rabelais remarque : « de mode que, *à l'exemple des advocatz de maintenant*, il prendroit toute beste rencontrée, rien ne lui eschapperoit ».

Ce travers est relevé par les autres écrivains de l'époque. Nous avons déjà cité Cholières à ce propos (1) ; voici ce qu'en dit Guillaume Bouchet : « Je prens à toutes mains et par le devant et par le derriere, dont on m'appelle l'avocat à quatre mains », et auparavant : « Il est desgousté comme la *gibeciere d'un avocat* » (2).

— ... Comme vous sçavez qu'*il n'est si maulvaise cause qui ne trouve son advocat,* sans cela jamais ne seroit procès on monde (l. III, ch. XLIV).

Ce dicton est précédé par ces paroles de Pantagruel : « ... les pervers advocatz, conseilliers, procureurs, et aultres telz suppoz [du diable] qui tourne le noir en blanc, faict phantasticquement sembler à l'une et à l'aultre partie qu'elle a bon droict ».

MÉDECIN. — Cent diables me saultent au corps s'il n'y a plus de vieulx ivrognes qu'il n'y a de vieulx medecins (l. I, ch. XLI).

Proverbe commun ainsi rapporté par Nucérin (1519) : « On voit plus de vieulx gourmans que de vieulx medecins ».

Dicton repris par Mathurin Regnier (*Satire* X) :

Et preschant la vendange, asseuroient en leur trongne
Qu'un jeune medecin vit moins qu'un vieux ivrogne.

et qu'on lit encore dans la *Comédie des Chansons* (1640) :

On void souvent vieillir un bon yvrogne,
Et mourir jeune un sçavant medecin.

— Presque pareille, non toutesfois tant abominable histoire, nous conte l'on du *medicin d'eau doulce*, nepveu de l'advocat de feu Amer, lequel disoit l'aele du chapon gras estre mauvaise, et le croppion

Cf. du Fail, *Discours d'Eutrapel*, ch. XVIII : « Beaucoup... y ont esté trompez, sous ces *qui pro quo* d'apothicaire... »

(1) Voy. ci-dessus, p. 376.

(2) *Serées*, t. III, p. 124, et t. II, p. 214.

redoutable, le col assez bon, pourveu que la peau en fust ostée : à fin que les malades n'en mangeassent, tout fust reservé pour sa bouche (l. IV, anc. Prol.). Cf. l. V, Prol.

Médecin d'eau douce (1), c'est-à-dire médiocre, insignifiant (cf. *marin d'eau douce*) : « On appelloit *medecin d'eau douce* celuy qu'on meprisoit et qu'on estimoit guere sçavant et expert », nous dit Bouchet (*Serées*, t. II, p. 214).

— Ne sçais tu qu'on dit en proverbe : Heureux estre le medecin qui est appellé sus la declination de la maladie? La maladie de soy criticquoit et tendoit à fin, encores que le medecin n'y survint (l. III, ch. XLI).

NOTAIRE. — Le notaire y mist *du cetera*... (l. II, ch. XII).

Les notaires avaient jadis l'habitude de terminer certains contrats par des formules accompagnées de *et cæt.*, dont l'interprétation devint la source de contestations et de procès. Cf. Loysel, art. 368 : « Le *et cæt. des notaires* ne sert qu'à ce qui est de l'ordinaire des contrats ». De là l'épithète de « faussaire » que leur donne Rabelais (l. IV, ch. XLVI) : « ... les pillars chicanous, desguiseurs de procès, *notaires faulseres,* advocatz prevaricateurs ».

Au même ordre d'idées se rattachent les deux arts suivants, l'un chimérique et remontant au passé; l'autre, réel et fécond en proverbes particuliers à la Renaissance.

ALCHIMIE. — Autres *faisoient alchymie avec les dents* (l. V, ch. XXII).

Littéralement faisaient de l'argent ou de l'or avec les dents, c'est-à-dire faisaient des repas chimériques, déjeunaient de vent.

Ce sens est corroboré par Cotgrave (2) et par ce passage de Matthieu, *Derniers troubles de France* : « Les ecclésiastiques gardent leur temporel tandis que le pauvre peuple *fera de l'alchimie aux dents* » (3).

L'acception primordiale apparaît dans un fragment de lettre de rémission de 1447 (voy. Du Cange) : « Et lors lui dist ledit maistre Jehan, il avoit à constance à ung des habilles hommes du monde nommé Baratier, qui estoit le meilleur Arquemien qu'on peust trouver, et avecques *faisoit escuz d'Arquemie* les plus beaulx que on pourroit dire ».

(1) Dans la Farce de « Jenin filz de rien », la mère apostrophe le devin (*Anc. Théâtre*, t. I, p. 369) : « Vous estes *ung devin d'eau doulce* ».

(2) « *Faire de l'argent avec les dents.* To grow rich by eating little ».

(3) Cité dans l'index de l'édition Marty-Laveaux, v° *alchymie.*

On lit notre proverbe, au XV^e^ siècle, dans Guillaume Coquillart, à propos de la loi des *Despences* (t. I, p. 172) :

Ceux qui *font l'arquemie aux dens*,
Ne praticquent point ceste loy ;
Ceulx aussi qui n'ont pas de quoy,
Ne pevent telz grand despens faire.

Musique. — ... la Quinte, laquelle est *de tous bons accords* (l. V, ch. XXVII).

La *quinte* était considérée comme une des consonnances les plus essentielles, servant à former l'accord qui plait le plus à l'oreille (1).

— ... ententivement escoutant, apperçut *qu'ils ne chantoient que des aureilles*... toujours *chantans des aureilles*, comme avons dict (l. V, ch. XXVII).

C'est-à-dire chantant mal, ne rendant aucun son. On lit cette même expression dans une lettre de Madame de Sévigné : « La bonne princesse alla à son prêche ; je les entendois tous qui *chantoient des oreilles*, car je n'ai jamais entendu des sons comme ceux-là » (2).

— Pantagruel *entra en la haulte gamme*, et toute la nuict ne faisoit que ravasser (l. II, ch. XVIII).

Zalas, zalas, *nous sommes au-dessus de E la, hors toute la gamme*... Zalas, à ceste heure *sommes nous au dessoubz de Gamma ut* (l. IV, ch. XIX).

s'écrie Panurge au fort de la tempête, c'est-à-dire, nous ne savons plus où nous sommes, à l'instar d'un musicien qui a perdu le ton. L'échelle générale des sons, comprenant les sept hexacordes, se terminait, dans l'ancienne musique, à *E la* (aujourd'hui, on dirait au *mi*), alors que *gamma ut* représentait la note la plus grave (aujourd'hui *sol*) (3).

— J'ay songé tant et plus, mais *je n'y entends note* (l. IV, ch. XIV).

C'est-à-dire je n'y entends rien du tout. Expression qu'on lit dans un mystère du XV^e^ siècle (éd. Jubinal, t. I, p. 292) :

Et velà madame en son coing
Qui de coignier *ne sceut* onc *note*.

Drame liturgique. — Il y aura bien beau jeu, *si la chorde ne rompt* (l. IV, ch. VI).

Allusion probable à la corde qui servait à actionner un truc

(1) Voy., pour cette rubrique, la *Parémiologie musicale* de Georges Kastner, Paris, 1866.
(2) Ed. Monmerqué, t. IV, p. 296.
(3) Voy. ci-dessus, p. 201.

dans le théâtre religieux du Moyen Age : à la place de l'étoile des mages par exemple, une couronne lumineuse, suspendue à une corde invisible, avançait lentement devant les spectateurs (1).

Ce proverbe se lit, après Rabelais, dans les *Contens* de Turnèbe (*Anc. Théâtre*, t. VII, p. 139) : « J'en advertiray mon maistre, et bien nous verrons beau jeu, *si la chorde ne rompt* ».

(1) G. Cohen, *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du Moyen Age*, Paris, 1906, p. 29-30.

CHAPITRE V

VIE SOCIALE

Certains proverbes de la rubrique précédente ont déjà permis d'entrevoir quelques échappées sur la vie sociale de l'époque de Rabelais. Nous allons maintenant faire ressortir d'autres aspects, en passant en revue les dictons de cette catégorie qu'on peut envisager sous le quadruple point de vue : nourriture, boisson, costume, jeux de société.

I. — Nourriture.

Manger. — ... achaptant cher, vendant à bon marché, et *mangeant son bled en herbe* (l. III, ch. II).

On lit souvent ce proverbe au XVI^e^ siècle (1).

Potage. — Tu es Limousin, *pour tout potaige* (l. II, ch. VI). — Vous y voirez, disoit il, *pour tout potaige*, un grand avalleur de pois gris (l. IV, ch. XXIX).

C'est-à-dire en tout et pour tout, pour tout gala, et rien de plus. Les potages étaient en nombre considérable dans l'ancienne cuisine ; de là le sens de cette expression proverbiale qu'on lit fréquemment chez les écrivains du XV^e^ siècle (2).

(1) Dans la *Sottie nouvelle des chroniqueurs* par Pierre Gringore (éd. Picot. t. II, p. 225) et dans la *Comédie des Proverbes* (acte I, sc. IV) : « Il faut faire petite vie et qu'elle dure, et ne pas *manger son bled en vert* ».

(2) Dans le *Mystere de la Passion* de Gréban :

7610. Quoy qu'il soit de guerre ou tempeste,
Je suis content, *pour tous potages*,
Seulement de garder les gages.

Dans les *Cent Nouvelles nouvelles* (nouv. LXXVII) : « Sa dame luy dist, *pour tous potages*, qu'elle ne sauroit trouver fasson du monde pour le traire de leans ».

Voy. aussi Guillaume Coquillart (t. II, p. 118), et la « Farce des Femmes » (*Anc. Théâtre*, t. I, p. 58).

Elle n'est pas moins fréquente au siècle de Rabelais (1).

Soupe. — *Faisoit de tel pain souppe* (l. I, ch. xi).

C'est-à-dire faisait du même pain tranche pour tremper dans le bouillon, sens ancien de *soupe* (2), et, figurément, « traiter comme il a traité les autres ou suivant ses mérites » (Oudin).

Ce proverbe est courant dès le XIII^e^ siècle. On le lit dans le *Roman de la Rose :*

14 420. Puisque vous m'avez faite coulpe,
Je vous feray d'autel pain soupe.

Au XV^e^ siècle, il figure dans les *Proverbes communs*, sous cette forme : « De tel pain telle soupe », encore citée par Henri Estienne (3).

Au début du XVI^e^ siècle, on le trouve dans la *Condamnacion de Banquetz*, et chez Mathurin Cordier, p. 273 : « On nous fera de tel pain soupes, *Ab alio expectes, alteri quod feceris* ».

Ecuelle. — Le bonhomme commandoit que *tout allast par escuelles* (I. I, ch. IV). — ... il rue en cuisine. J'en viens, *tout y va par escuelles* (l. IV, ch. X). — Nous ferons tantoust bonne chere, *tout ira par escuelles* (l. IV, ch. XII).

C'est-à-dire à profusion, par doubles portions. Au Moyen Age, et encore au XVI^e^ siècle, l'écuelle était la pièce essentielle du service de table, tenant lieu de nos assiettes creuses pour le potage et tous les ragoûts. Dans les repas de famille, même dans les grands dîners, une écuelle servait à deux personnes : chaque écuelle supposait donc deux convives, et *aller par écuelles*, c'était distribuer une écuelle à chaque personne, c'est-à-dire lui servir une double portion (4).

Cette expression se lit dans l'*Amant rendu Cordelier*, de la fin du XV^e^ siècle (p. 24) :

De telz biens ne failloit douter,
Tout y *alloit par escuelles*...

Après Rabelais, on le rencontre souvent chez les auteurs du temps, par exemple, dans Larivey, *La Vefve* (1579), acte V, sc. XI : « Comment, quelle feste ! Devant qu'il soit longtemps *tout ira*

(1) Dans les *Propos rustiques* de du Fail (ch. IV) : « Sont brigans, voleurs, gardeurs de chemins *pour tous potages*, et besongne taillée pour le bourreau ».

De même, dans Montaigne (t. I, p. 328) : « C'est un homme *pour tous potages* ».

(2) Cf. l. I, ch. XXXV : « ... rendoit plus de quatre potées de *souppes*, et l'ame meslée parmy les *souppes* ».

(3) *Précellence*, p. 258.

(4) Voy. Havard, *Dictionnaire de l'ameublement*, t. II, col. 347 à 350.

par escuelles en vostre maison. Constant espouse Anne... » (1).

— Ne me fault plus dorenavant que bon vin, bon lict, *le dos au feu, le ventre à table, et escuelle bien profonde* (l. I, ch. XIX).

Ce vœu du vieux Janotus de Bragmardo revient fréquemment chez les auteurs des XV^e^ et XVI^e^ siècles (2).

Il figure sous une forme abrégée dans la poésie bachique, par exemple chez Jean le Houx (éd. Gasté, p. 2) :

Ayant le dos au feu et le ventre à table... (3)

PAIN. — Et ja ne *saulsera son pain en ma soupe*, quand ensemble serions à table (l. III, ch. XII).

C'est-à-dire ne mangera à la même écuelle. Ancien usage qui subsiste encore dans certaines campagnes, où l'ón fait manger les nouveaux mariés dans la même écuelle le jour de leurs noces. Saucer son pain dans la soupe de quelqu'un était un signe de grande intimité ou familiarité.

— Gargantua *mangeoit son pain blanc le premier* (l. I, ch. XI).

C'est-à-dire jouissait du présent sans se soucier de l'avenir. Dicton encore populaire dans les provinces, en Poitou, notamment. Nous ne l'avons pas rencontré en dehors de Rabelais.

CHOUX. — Si tu savais comment *je fis mes choux gras* de la croysade, tu serois tout esbahy (l. II, ch. XVII).

C'est-à-dire j'ai fait mon profit, je me suis enrichi, image ti-

(1) La variante *mettre tout par escuelles,* avec le sens généralisé de faire des prodigalités, dilapider son bien, est fréquente chez du Fail (*Propos rustiques*, ch. VII) : « A la grande joie de Tailleboudin son filz, heritier principal, et noble, qui peu de temps après sa mort *mit tout par escuelles* ».

De même chez Des Périers (nouv. LXVII) : « Les gensdarmes pilloyent, ruinoyent, destruisoyent tout..., *mettoyent tout par escuelles...* »

Et dans la *Comédie des Proverbes*, acte III, sc. VII : « Allons *mettre tout par escuelles*, pour solemniser la nopce ».

(2) Voici les formes qu'il revêt :

Dans le *Parnasse satyrique* (p. 190) :

Pour quoy requiers, miserable, que j'aie en no pays
Mol lit, blancs draps et *profonde escuelle.*

Même formule chez Jean Marot (XXIV^e^ rondeau) :

Au coing de l'astre il vous convient retraire
Cercher mol lict et *la profonde escuelle.*

Et dans une épigramme de Clément Marot (« Contre la peste ») :

Boire souvent de grand randon,
Le dos au feu, le ventre à table...

(3) De même, dans la *Muse Normande* de David Ferrand (éd. Hémon, t. III, p. 59).

rée des choux engraissés par du lard ou toute autre viande ajoutée au pot au feu.

Même expression proverbiale chez Guillaume Coquillart (t. II, p. 25). Henri Estienne s'en sert fréquemment (1). De même Guillaume Bouchet (*Serées*, t. II, p. 219) : « *Vous faites* vos orges et *vos choux gras* ».

Lard. — ... un commandeur jambonnier de sainct Antoine pour se faire entendre de loin et pour *faire trembler le lard au charnier* (l. I, ch. xvii).

Le passage d'un frère mendiant faisait une brèche notable au lard du charnier. Cf. du Fail, *Contes d'Eutrapel* (t. II, p. 139) : «... il n'y a andouille à la cheminée, ne jambon au charnier, qui ne tremble à la simple prononciation et voix d'un petit et harmonieux *Ave Maria* ».

Pois. — Des *pois au lard* cum commento (2) (l. I, Prol.). — Là, Dendin, je me trouve *à propos comme lard en pays* (l. III, ch. xli).

C'est-à-dire bien à propos. Cf. *Pantagr. Progn.*, ch. ii : « Le lard fuyra le pois au caresme ».

Ce proverbe se lit déjà dans la *Farce de Pathelin :*

747. Onc lart és pois n'escheut si bien.

et Mielot le donne (n° 145) : « Il y chiet comme lart ès pois ».

— Guignemault, medecin normand, grand *avalleur de pois gris* (l. IV, ch. xvii).

C'est-à-dire grand mangeur, qui ne fait pas le difficile, le pois gris étant l'espèce la plus commune.

— Choisis et *triez comme beaux pois sur le volet* (l. III, ch. xxx).

C'est-à-dire choisis soigneusement, proprement épluchés sur le couvercle du pot : « Avant de mettre bouillir les pois qu'on tirait du pot où on le gardoit, on les trioit ou épluchoit sur le couvercle ou *volet* » (*Trévoux*).

Moutarde. — Et le monde le louoit [Panurge] publicquement et en fut faicte une chanson, dont *les petits enfans alloient à la moustarde* (l. II, ch. xxi).

(1) « Comment pensez vous que je *feray mes chous gras* de ces authoritez ? » (*Dialogues*, t. I, p. 38). — « Les femmes ont sceu faire leur profit, voire (comme on dit en parlant privéement) *faire leurs choux gras* de ceste opinion. » (*Apologie*, t. I, p. 269).

(2) C'est-à-dire avec l'assaisonnement, avec ce qui accompagne le plat (l. V, ch. xxvii) : « Beaux pois au lard, *avec ample comment* et glose interlineaire ». Cf. Henri Estienne, *Apologie*, ch. xxii : « Le desjeuner d'un simple prieur est d'une perdrix (il faut entendre *avec le comment*) ».

C'est-à-dire dont les enfans s'entretenaient dans la rue comme d'une chose banale, ou qu'ils mettaient en chanson, en allant par bandes chercher avant le repas de la moutarde fraîche. Cet usage est déjà mentionné par l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris* (éd. Tuetey, p. 49) : « Item, en icelluy temps (1414), chantoient les petiz enfans au soir, en allant au vin ou à la moustarde... » (1).

— En fin on leur presentoit à chascun d'eux une platelée de moustarde, et estoient servis de *moustarde après disner* (l. V, ch. XXVI). Cf. l. V, ch. XXVIII : Exceptez tousjours le fourmage d'entrée et moustarde pour l'issue ».

De la moutarde après dîner, c'est-à-dire une chose superflue. Rappelons le titre d'un ouvrage de la Bibliothèque de Saint Victor : « Rostocostojambedanesse de moustarda post prandium servienda... »

DIVERS. — *L'appetit vient en mangeant*, disoit Angest on Mans (2) : la soif s'en va en beuvant (l. I, ch. V).

Proverbe commun : L'appetit vient en mangeant (Meurier ajoute : Et la soif en beuvant).

— Estrillons les *à profit du mesnaige* (l. I, ch. VI). — ... cinq ou six maistres inertes bien crottez *à profit du mesnaige* (l. I ch. XVIII). — ... estoit grasse *à profit du mesnaige* (l. IV, ch. IX).

C'est-à-dire avantageusement, comme il faut, locution prise surtout ironiquement.

II. — Boisson.

— Je les oy [les diables] soy entrebattans... à qui humera l'ame Ra-

(1) Proverbe très fréquent. Voici quelques mentions :

Villon, dans son *Testament* (v. 1776) et le *Parnasse satyrique* (p. 81).

Michel Menot (fol. 160) : « Les petiz enfans en vont à la moustarde ».

Mathurin Cordier (p. 225) : « Tout le monde est rabattu de cela. Tout e monde le sçait. Cela est tout commun. Cela est commun partout. *Les enfans en vont à la moustarde* ».

Henri Estienne s'en sert (*Apologie*, t. I, p. 342) : « Et des gens de ustice qui prennent *ab hoc et ab hac* ou *a dextris et a sinistris*, comme parle Maillard, la race en est elle faillie ? Helas, pleust à Dieu seulement qu'elle ne feust augmentée et que *les petits enfans* (comme on dit en commun proverbe) *n'en allassent point à la moustarde* ».

(2) Jérôme de Hangest, chanoine du Mans, théologien scolastique. Dans son ouvrage *De causis* (Paris, 1515), l. I, cinquième propriété de la matière, il s'exprime vaguement dans ce sens : « Tunc etiam ille actus appetendi, cum sit ens ipsum, appetit actu appetendi ». Voy. *Rev. Et. Rab.*, t. VII, p. 376.

minagrobidicque et qui premier de *broc en bouc* la portera à messere Lucifer (l. III, ch. XXIII). — Il [Lucifer] promist double paye... à quiconcques luy en apporteroit une [ame de caphard] de *broc en bouc* (l. IV, ch. XLVI).

Proverbe de biberon, dont l'acception propre est de broche en bouche, et son origine picarde : *de broque en bouque*. Chez Rabelais, au sens généralisé de « promptement », sens qu'on lit déjà dans le *Mystere du Vieil Testament* :

36.105. Ilz auront tout *de broque en bouche*

et dans l'épigramme CLXVII de Marot, à propos d'un gros prieur :

La perdrix vire : au sel de *broque en bouche*
La devora.

— Pour neant boyt qui ne s'en sent (l. I, ch. v).

— Je ne boy en plus qu'une esponge (*ibidem*).

— Boire à si petit gué, c'est pour rompre son poictrail (*ibidem*).

— A petit manger bien boire, sera desormais ma devise (l. IV, ch. XVIII).

— Ilz beurent à ventre deboutonné (l. II, ch. XX) (1).

Ajoutons ces deux locutions proverbiales :

Boire à tirelarigot, boire copieusement (l. I, ch. VII). Cette expression, qui se lit pour la première fois dans un sermon de Menot sur les noces de Cana (2), a donné naissance à toutes sortes d'hypothèses (3). Son point de départ semble être un refrain, encore vivace dans la poésie populaire : *larigot! ô larigot!* combiné avec *tirer*, verbe usuel dans les chansons bachiques. L'expression *tirelarigot*, à titre de refrain, trouve son pendant dans cette chanson populaire de la Saintonge :

Et boire à son tour,
Et boire à son tour,
Et *boire à son tirlirlir*,
Et *boire à son tourlourlour*,
Boire à son tour (4).

(1) Voy., pour l'explication de certaines de ces locutions, l'édition Lefranc des *Œuvres* de Rabelais, ch. v.

(2) Cité par Henri Estienne (*Apologie*, t. II, p. 260) : « Ils estoyent assis sur la belle herbe verde, et, après avoir mangé, il leur estoit permis d'aller *boire* en la mer *à tirelarigaud*, car il use de ce mot expresseement en son Latin entrelardé de François, parlant ainsi : Et post comestionem habebant licentiam eundi ad *bibendum* in mari *à tirelarigaud*... »

(3) Voy., à ce sujet, notre article dans le *Rev. Et. Rab.*, t. VII, p. 356 à 361, et *Rev. du XVI^e siècle*, t. I, p. 507 à 512.

(4) Cf. *Rev. du XVI^e siècle*, t. I, p. 507 à 512.

Vin à une oreille, vin excellent (l. I, ch. v) : « Hem, hem, il est *à une oreille*, bien drappé et de bonne laine ».

Cette expression qu'on rencontre également dans les langues ibériques (1), a été diversement interprétée. L'*Essai de proverbes*, qui remonte au XVI^e^ siècle, la commente ainsi : « *Vin d'une oreille*, bon vin, fait pencher la teste à celui qui le gouste bien d'un costé seulement, et dire il est bon. S'il est verd, on secoue toute la teste, en signe de mespris et mescontentement. On dit aussi *vin d'une oreille*, *pain d'un couteau*, *poisson d'une main;* et *vin de deux oreilles*, *pain de deux couteaux*, *poisson de deux mains* ».

Cette manière de voir, plaisante plutôt que solide, a néanmoins été adoptée par Oudin (1640), par Moissant des Brieux (1660) et, depuis, ressassée pendant deux siècles.

L'explication la plus naturelle et la meilleure (à notre avis) a été donnée par Burgaud des Marets, dans son commentaire de Rabelais : « Le bon vin était à une oreille, parce que les cruchons, où on les mettait, avaient une seule anse ». Notre commentateur cite à l'appui différents témoignages, dont celui-ci de Roger de Collerye (« Cry pour les clers du Chastelet ») :

> **Gentilz suppostz, aujourd'hui je conseille,**
> **Pour eviter d'avoir la bouche fade,**
> **Qu'en ung préau au dessoubz d'une treille**
> **A ces flacons *vous tirerez l'oreille*.**

Nous n'avons pas trouvé trace de cette locution antérieurement à Rabelais, qui l'a emprunté au langage vulgaire.

Son pendant, *vin à deux oreilles*, vin détestable, est inconnu à notre auteur et aux écrivains de l'époque. Elle est uniquement donnée par la *Comédie des Proverbes* (2) et répond au gréco-latin *diota* (διώτη), vase à deux anses, cruche à vin (proprement à deux oreilles), servant, chez les Romains, aux crus de la meilleure qualité (3) :

« Puise, ô Thaliarque, un vin pur à la cruche à deux oreilles des Sabins ».

> **Deprome quadrimum Sabina,**
> **Thaliarche, merum *diota*.**
> **(Horace, *Odes*, l. I, ode IX).**

(1) *Ibidem*, t. II, p. 191-193.

(2) *Comédie des Proverbes* (acte II, sc. III) : « C'est du *vin à deux oreilles* ou du vin de Bretigny qui fait danser les chevres ».

(3) En espagnol, *vino de dos orejas* désigne également le vin vieux ; par contre, en portugais (comme en français) *vinho de duas orelhas* est un vin mauvais.

L'acception différente s'explique par l'usage opposé de ces vases à vin, mais le point de départ de l'une et l'autre expression proverbiale est le même, à savoir l'emploi des cruchons à une ou à deux anses.

III. — Costume.

Aiguillette. — Si nature ne leurs eust arrousé le front d'un peu de honte, vous les voiriez... *courir l'aiguillette* plus espouvantablement que ne firent... les Thyades Bacchiques (l. III, ch. xxxii).

Cette expression, *courir l'aiguillette*, pour courir après les hommes, signifie simplement courir après l'aiguillette (cordon qui rattachait le pourpoint aux chausses), ici synonyme de *braguette* (1). Cf. l. III, ch. xxvii : « Je l'ay [le roide dieu des jardins] à commandement... Il ne luy fault que lascher les longes, je diz l'*aiguillette*, luy montrer de près la proye, et dire : hale, compaignon ! ».

On la lit chez Guillaume Coquillart (t. I, p. 163), et dans le « Debat de la Nourisse », la chambrière reproche à la nourrice (*Anc. Théâtre*, t. II, p. 421) :

> Tu as plus *couru l'esguillette*,
> Plus tempesté qu'oncques filette
> De plain marché ne courut.

Chaperon. — ... fut relevé de ceste perplexité par le moyen du seigneur Horace Farnese, Duc de Castres, et des seigneurs Robert Strossi et de Maligny... *Ils mirent quatre testes en un chapperon* (*Sciomachie*).

Allusion au proverbe cité par Charles Bovelles (1531) : « En un chapperon deux testes sont ». Leroux de Lincy le commente ainsi d'après Pasquier (l. VIII, ch. xviii) : « Le chaperon fut la coiffure la plus usitée en France du xiii^e^ à la fin du xv^e^ siècle. De là ce proverbe pour désigner deux hommes, qui sont de même volonté et dans une parfaite intelligence. On dit aujourd'hui dans le même sens : Deux têtes dans un bonnet ».

IV. — Jeux.

Généralités. — Je vous retiens de la feste... vous y amenerez vostre femme, s'il vous plaist, avec ses voisines, cela s'entend. Et *jeu sans villenie* (l. III, ch. xxxi).

(1) Voy. ci-dessus, p. 161. — Pasquier (*Recherches*, l. VIII, ch. xxxv) rattache notre locution à un usage local.

C'est-à-dire plaisir honnête sans péché. Marot, dans sa XXXI^e^ épigramme:

Et dirent là une grande letanie
De plaisans motz et *jeu sans villanie.*

— Grandmercy, *Bonne Mine.* Mais, dist elle, tresgrand à vous, *Mauvais jeu* (l. IV, ch. IX). — ... là ne veismes autres choses memorables fors *bonne mine*, femme de *mauvais jeu* (l. V, ch. X).

Allusion au proverbe : *Faire bonne mine à mauvais jeu.* Cf. *Comédie des Proverbes* (acte II, sc. II) : « Faisons bonne mine à mauvais jeu ».

— *A beau jeu, bel argent* (l. II, ch. XI).

JEU DE SOCIÉTÉ. — Avez vous icy dez en bourse? Pleine gibbesiere, respondit Panurge. C'est le *verd* du diable. Le diable me *prendroit sans verd*, s'il me rencontroit sans dez (l. III, ch. XI).

Allusion à un des jeux de Gargantua (l. I, ch. XXII) : « La jouoit à *je vous prends sans verd* ».

JEU DE CARTES. — C'est, dist le moine, bien *rentré de picques* (l. I, ch. XLV). — Vos parolles... veulent dire que je me marie hardiment et que ne me soucie d'estre coqu. C'est bien *rentré de picques noires* (l. III, ch. XXXIV) (1).

C'est-à-dire mal rencontré, hors de propos : dans le jeu de cartes, les piques sont les mauvaises cartes. Par contre, les cœurs sont la couleur la plus favorable; de là chez du Fail, dans le ch. XIV des *Propos rustiques* : « Voylà *rentré de cœurs...* »

— Ha, ha, en sommes nous là ? dist Panurge. *Passe sans fluz* (l. III, ch. XXXV).

C'est-à-dire passe outre, ne t'en soucie guère (le coup étant nul).

— Quand bien j'y pense, vous me *remettez* à poinct *en ronfle veue*, me reprochant mes debtes et crediteurs (l. III, ch. III).

Dans le jeu de relance, *mettre à ronfle veue*, c'est mettre au pied du mur, en forçant le joueur à montrer son point.

(1) Et . IV, ch XXX et LII

CHAPITRE VI

USAGES ET COUTUMES

Quelques proverbes remontent à des usages et des coutumes du passé, aujourd'hui partiellement ou totalement disparus.

Danse. — Sommes nous icy pour manger ou pour batailler ? Pour batailler vrayement, dist Toucquedillon ; mais *de la panse vient la dance* (l. I, ch. xxxii).

Proverbe commun donné par Mielot (n° 80) : « De la panse vient la danse ».

La danse était jadis l'accompagnement de la bonne chère ; elle n'exigeait aucun préparatif. Encore aujourd'hui, dans les fêtes villageoises, on danse en sortant de table.

Ce proverbe est fréquent aux xv^e^ et xvi^e^ siècles (1).

Rabelais nous en donne ce témoignage (l. I, ch. iv) : « Après disner tous allerent (pelle melle) à la saulsaie : et là sus l'herbe drue dancerent au son des joyeux flageolletz et doulces cornemuses : tant baudement, que s'estoit passetemps celeste les veoir ainsi soy rigouller ».

Il est curieux de voir au xx^e^ siècle revenir ce mélange de la danse et de la bonne chère dans les grands restaurants parisiens.

Noces. — Les geans estoient aises *comme s'ilz feussent de nopces* (l. II, ch. xxix).

— D'elle vous serez battu *comme tabour à nopces* (l. III, ch. xiv). Cf. l. IV, ch. xv : *Tabourins à nopces* sont ordinairement battuz ».

(1) Il revient dans le *Testament* de Villon et dans la Moralité « Le mauvais riche » (Fournier, p. 76). De même, au début du xvi^e^, dans la *Condamnacion de Banquetz* de 1507 (éd. Jacob, p. 278). — Cf. Menot, dans son *Caresme de Tours*, 1525 (fol. 113) : « *De la pance vient la dance*, de yvrognise vient paillardise », et Calvin, dans un de ses *Sermons* : « Aucuns estiment qu'ils se sont levés pour aller jouer : comme on dira en proverbe commun qu'*après la panse vient la danse* : et que ceux qui sont bien souls, s'adonneut à toute intemperance » (*Opera*, t. XLIX, p. 608).

De là aussi le dicton : « C'est estre venu comme tabourin à nopces », dans la *Comédie des Proverbes* (acte II, sc. II) et dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1740 (*v°* *tambourin*) : « On disait autrefois *tabourin* et il s'est conservé dans ce proverbe : Il vient *comme tabourin à noces* ». Cf. du Fail, t. I, p. 171 : « Eutrapel jamais ne perdoit telles assemblées ; car tousjours s'y trouvoit à propos *comme tabourin à noces*, et toujours estoit le plus que bien venu ».

— Vous vous baillerez l'un à l'aultre du souvenir ***des nopces***, ce sont petiz coups de poing (l. IV, ch. XII). — L'on ne baille poinct icy ***des nopces*** ? Sainsambreguoy, toutes bonnes coustumes se perdent... ***Des nopces, des nopces, des nopces***. Ce disant, frappoit sus Basché et sa femme (l. IV, ch. XV).

C'était une antique coutume de fiançailles : après le repas, on échangeait force coups de poing. Au cri : *des noces ! des noces !* les coups pleuvaient comme grêle sur le dos des convives. On a vu que cette coutume était pratiquée aussi hors de France (1).

— Le cœur me bat ***comme une mitaine*** (l. III, ch. XI).

Cf. l. IV, ch. XIV : « Oudart soubs son supellis avoit son guantelet caché : il s'en chausse *comme d'une mitaine*. Et de dauber Chiquanous, et de drapper Chiquanous : et coups de jeunes guanteletz de tous coustez pleuvoir sus Chiquanous. Des nopces ; disoient ilz, des nopces, des nopces vous en soubvienne (2) ».

Il s'agit, comme on le voit, de la mitaine de noces qui avait passé en proverbe dès le XV^e^ siècle :

> De moy, povre, je veuil parler ;
> J'en fus batu comme à ses toiles...
> ***Mitaines à ces nopces telles...***
> (Villon, *Testament*, v. 657).

Le même souvenir revient dans la XLII^e^ des *Cent Nouvelles nouvelles* : « ... nostre clerc qui estoit plus gay qu'une *mitaine* de la mort de sa femme ».

Hauts bonnets. — De fait, il a trouvé quelque reste de niays du ***temps des hauts bonnetz*** (l. I, ch. IX). — Je presuppose que c'estoit quelque espece monstrueuse de animaux barbares ***on temps des hauts bonnetz*** (l. IV, anc. Prol.).

(1) Voy. ci-dessus, p. 292.

(2) Le premier texte du XVI^e^ siècle se trouve dans le *Disciple de Pantagruel* de 1538 (éd. Jacob, p. 27) : « Les Andouilles vindrent contre nous par moult grande impetuosité, *saultant* en l'aër *comme mytaines...* »

De même dans Brantôme, *Œuvres*, t. I, p. 47 : « Et ne faut pas doubter que si le Pape avoit voulu abuser de son autorité, que l'Empereur [Charles Quint] ne l'eust fait ***sauter haut comme mitaines*** ».

C'est-à-dire de l'ancien temps lorsqu'on portait cette coiffure à la mode encore à la fin du XV^e^ siècle (1).

Henri Estienne range cette expression parmi « les façons de parler Françoyses, par lesquelles nous declarons evidemment un mespris de l'antiquité » (2).

Fève des Rois. — L'on ne pourra *trouver la febve au gasteau des Roys* (*Pant. Progn.*, ch. II).

C'est-à-dire se figurer avoir fait une affaire d'or, avoir trouvé la poule au nid. Allusion à la coutume pratiquée le jour des Rois : celui qui trouve la fève au gâteau est proclamé roi par les convives : « Il pensoit *avoir trouvé la feve au gasteau*, comme on dit communement » (3).

— Pythagoras qui fut *roy de la febve* (l. V, Prol.).

C'est-à-dire roi pour rire, expression qu'on lit dans la *Passion* de Gréban (Lucifer s'adressant à Sathan) :

1705. Comment va vostre herault d'armes?
Es tu venu, *roy de la feve?*

Et dans la *Comédie des Proverbes* (acte III, sc. IV) : « Je suis aussi ravy de vous avoir rencontré que si *J'estois roy de la febve.*

(1) Voyez ci-dessus, p. 166.
(2) *Apologie pour Hérodote*, t. II, p. 129.
(3) Henri Estienne, *Dialogues*, t. II, p. 117.

CHAPITRE VII

SOUVENIRS HISTORIQUES

Estienne Pasquier remarque judicieusement à ce propos (l. III, ch. VI): « Je puis donc dire à bonnes enseignes, que la cognoissance tant des mots que des proverbes nous apporte le plus du temps certaine cognoissance de l'histoire, comme aussi la cognoissance de l'histoire nous apporte certaine information des mots ».

Nombreux en effet sont les proverbes qui reflètent les témoignages du passé.

EPREUVE JUDICIAIRE. — [Pantagruel, ne comprenant pas l'étrange déguisement de Panurge, lui en demande la raison]: J'ay, respondit Panurge, la pusse en l'aureille. Je me veux marier. En bonne heure soit, dist Pantagruel, vous m'en avez bien resjouy. Vrayment, *je n'en voudrois pas tenir un fer chauld* (1) (l. III, ch. VII).

— Les Souisses, peuple maintenant hardy et belliqueux, que savons nous si jadis estoient saulcisses? *Je n'en voudrois pas mettre le doigt on feu* (l. IV, ch. XXXVIII).

Ce sont là souvenirs des épreuves judiciaires du Moyen Age, du jugement de Dieu. L'épreuve la plus barbare était celle du fer ardent: l'accusé devait porter une barre de fer rouge et si, au bout de trois jours, sa main (enfermée dans un sac scellé) ne portait aucune trace de brûlure, il était déclaré innocent. Voici ce qu'en dit Pasquier (l. IV, ch. II) : « Nous eusmes trois sortes de preuves pour la verification des crimes... Celle dont j'entends traiter en ce lieu, estoit d'avouer le crime par l'attouchement du fer chaud: car si l'accusé le supportoit patiemment sans se brusler, il estoit en voye d'absolution; autrement, il perdoit sa cause. Et de là par adventure est venu ce commun proverbe entre nous que, voulans asseurer une chose pour tres veritable, nous

(1) Cf. Turnèbe, *Les Contens* (acte V, sc. IV) : « Voilà une plaisante histoire. Vraiment je n'en voudrois pas *tenir un fer chaud* et suis bien aise que tu n'es pas embrouillé en ce patelinage ».

disons que *nous en mettrons bien nostre doigt au feu* » (1).

Harnois. — Benoist monsieur, dist Panurge (2), *vous vous eschauffez en votre harnois* (l. IV, ch. vii).

Locution proverbiale empruntée aux habitudes de la chevalerie : « Sire clerc, est-il dit dans le *Songe du Vergier*, il semble que vous vous veuillez aucunement courroucer et *en vostre harnois eschauffer* » (Burgaud des Marets).

Service féodal. — C'est des horribles faictz et prouesses de Pantagruel, lequel j'ay servy à gages dès ce que je fuz *hors de page* jusques à present... (l. II, Prol.). — Et tua de ses pieds dix ou douze que levreaulx, que lapins qui ja estoient *hors de page* (l. II, ch. xxvi).

C'est-à-dire, dans ce dernier exemple, assez grands, assez forts.

Au temps de la féodalité, on était page de 7 à 14 ans ; à l'âge de 14 ans, on était mis hors de page et reçu écuyer ; de là les acceptions figurées : assez grand, hors de service, indépendant (3).

Juge sous l'orme. — L'enorme concussion que voyons huy entre ces *juges* pedanées *soubs l'orme* (l. IV, ch. xvi).

Au Moyen Age, les justices seigneuriales se tenaient généralement sous un orme planté devant le palais royal ou fief du seigneur (4).

Templiers. — Je *boy comme un Templier* (l. I, ch. v). — A l'une foys il assembloit troys ou quatre bons rustres, les faisoit *boire comme Templiers* sur le soir (l. II, ch. xvi).

L'ordre des Templiers fut proscrit par Philippe le Bel en 1312 ; depuis cette époque, on les accusa de tous les forfaits et

(1) Voici deux autres textes :

Marguerite de Navarre, *Heptaméron* (nouv. xx) : « Les povres sots jurent qu'*ils mettroient leur doigt au feu* sans brusler, pour soutenir qu'elles sont femmes de bien ».

Molière, *Ecole des maris*, acte III, sc. ix :

J'aurois pour elle au feu mis la main que voilà,
Malheureux qui se fie à femme après cela.

(2) A Dindenault qui s'excitait à vanter ses moutons.

(3) Antoine de la Sale, *Petit Jehan de Saintré*, ch. xv : « Il estoit ja assez grant pour estre *hors de paige* ». — Brantôme, *Œuvres* (t. III, p. 76) : « Il avoit nourri un page qui s'appelloit Presset, de la Beauce, et n'y avoit que six mois qu'il l'avoit jetté *hors de page* ». — Molière, *Femmes savantes* (acte III, sc. ii) :

Il faut se relever de ce honteux partage
Et mettre hautement nôtre esprit *hors de page*.

(4) De là aussi le proverbe moderne : « Attendez-moi sous l'orme », synonyme de l'expression vulgaire « poser un lapin » (Voy. Leroux de Lincy, t. II, p. 252 et 598). Dans la *Farce de Pathelin* et chez Guillaume Coquillart, on rencore l'expression analogue *advocat de soubz l'orme*.

de tous les vices. Dans le « Mode de reception des chevaliers du Temple », cité par Crapelet, on lit (p. 26): « De nostre religion vous ne veés que l'escorche qui est par defors: car l'escorche n'est que vos nos veés avoir biaus chevaux et biaux harnois, et bien *boire* et bien mangier, et beles robes ».

Les imputations calomnieuses faites à cet ordre par leurs ennemis ont ainsi trouvé un écho dans les milieux populaires.

Mépris pour le paysan. — [Grangousier, pour acheter la paix à Picrochole, fit rendre les fouaces; mais Touquedillon excita son maître en lui disant]: Ces rustres ont belle paour... Voylà que c'est le bon traictement et la grande familiarité que leur avez par cy devant tenue vous ont rendu envers eux contemptible. *Oignez villain, il vous poindra; poignez villain, il vous oindra* (l. I, ch. xxxii).

Il s'agit du paysan libre et non attaché à la glèbe comme le serf, du roturier, de la canaille (1). La littérature du Moyen Age est pleine de haine et de mépris pour le vilain (2). Ce prolétaire du passé s'est bien vengé de ses oppresseurs par les *Fabliaux*, le *Roman du Renard* et surtout par les *Proverbes au vilain*.

Notre dicton est attesté dès le xiii^e^ siècle dans les *Proverbes ruraux* (n° 311): « Oingniez le *vilain* la paume et il vous chiera sus », alors que les *Proverbes au vilain* donnent cette variante (n° 247): « Oignez à *mastin* le cul, il vous chiera en la paume ».

Les *Proverbes communs* du xv^e^ siècle le citent déjà sous la forme adoucie donnée par Rabelais (éd. Langlois, n° 476):

Oignés villain, il vous poindra (3);
Poignés villain, il vous oindra.

C'est à propos d'*Oignez*... qu'Henri Estienne remarque (*Précellence*, p. 204): « Aucuns proverbes [sont] faicts sur ce qu'ils ont observé de la nature des hommes et principalement des mœurs qu'ils ont naturellement... Et tels proverbes sont autant d'advertissemens ».

(1) *Vilain*, c'est-à-dire le paysan, le sujet du seigneur : « Voici un proverbe dont les seigneurs se sont servis autrefois pour piller sans honte les biens de leurs *vilains* couchants et levants », Loysel, *Institutes*, t. I, p. 69 à 71.

(2) Voy. les textes dans Thuasne, *R. Gaguini Epistolæ et Orationes*, t. II, p. 325 à 329.

(3) On lit dans un conte ajouté à Des Périers (n° xci) : « Domine, vous sçavez le bon vieil latin : *Rustici progenies nescit habere modum*, c'est à dire : *Oignez villain, il vous poindra* ».

De même, dans la *Comédie des Proverbes* (acte I, sc. vi) : « Faites du bien à un villain, il vous crachera au poing ; oignez le, il vous poindra ; gressez lui les bottes, il dira qu'on les brusle ».

CHAPITRE VIII

NOMS PROPRES

Certains noms propres ont acquis une valeur proverbiale. En voici les principaux représentants :

Noces de Basché. — Depuys feut ledict seigneur en repous et les *nopces de Basché* en proverbe commun (l. IV, ch. xv).

Rabelais ne consacre pas moins de trois chapitres de son *Quart livre* pour décrire l'aventure des chicanous daubés en la maison de Basché, seigneur d'un bourg tourangeau de ce nom. Cette aventure devint proverbiale et se trouve citée comme telle par divers écrivains du xvi[e] siècle (1).

Frère Lubin. — Ce nom de moine ignorant remonte au xiii[e] siècle, où Gautier de Coincy le donne déjà à un personnage dévot, dans ses *Miracles de la Sainte Vierge :*

644. Veez là *saint Lubin* de Covrele,
Qui fait vertuz à sa chapele.

Dans le *Roman de la Rose*, Faux-Semblant, déguisé en moine mendiant, s'écrie :

1531. Je m'en plaindray tant seulement
A mon bon confesseur nouvel,
Qui n'a pas nom *Frere Louvel,*
Car fortement se corrouceroit,
Qui par tel nom l'appelleroit.

Ce *Frère Louvel* est proche parent de *Frère Lubin*, moine à la fois ignare et méchant, tel qu'il figure dans une ballade de Marot.

(1) Bouchet, *Serées*, t. I, p. 109 : « Incontinent qu'elle crioit, son mary avoit les gens aussi prests que le seigneur de Basché avoit messire Oudart Loire le marié, sa femme et Trudon le tabourineur, au son de la campanelle, toutes les fois qu'ils vouloient bailler des *nopces de Basché* à messieurs les chiquaneurs, qui le venoient citer et adjourner ».

D'Aubigné, *Fœneste*, l. III, ch. v : « Là dedans y a pis qu'aux *noces de Basché* ».

C'est comme aux noces de Basché, se dit quand les records sont pris par ceux qu'ils allaient prendre (Leroux de Lincy, t. II, p. 27).

Chez Rabelais, ce nom proverbial est l'appellatif du moine ignorant et parasite (l. I, Prol.) : « Un *frere Lubin*, vray croc-quelardon... »

Martin de Cambray. — Couillatris sa coignée anticque attache à sa ceinture de cuir, et s'en ceinct sur le cul (1) comme *Martin de Cambray* (l. IV, Prol.).

Nom du jacquemart de l'horloge de la cathédrale de Cambray, dont les *Quinze Joies de mariage* font déjà mention (p. 28) : « Le gentil gallant si en sera *Martin de Cambray*, car il en sera saint sur le baudray ».

Maitre Mouche. — Et quand il changeoit un teston ou quelque autre piece, le changeur eust esté *plus fin que maistre Mousche*, si Panurge n'eust fait esvanouir à chascune fois cinq ou six grans blancs... (l. II, ch. xvi). — Il fera *plus que maistre Mouche*, qui de cestuy an me fera estre de songeailles (l. III. ch. xv).

Ce type de l'homme habile ou rusé viendrait d'un financier lombard et fin diplomate sous Philippe le Bel (1285-1314) que les documents désignent en français comme *Messire Mouche* (en italien *Musciatto*), mort en 1309.

Cette hypothèse, émise récemment (2), soulève plus d'une objection. Et tout d'abord, comment expliquer le silence gardé sur ce nom par les écrivains pendant deux siècles ? Il ne parait en effet connu qu'au xv^e^ siècle, lorsque les mentions en sont fréquentes (3).

Autre objection : le titre du financier est *messire* et celui du personnage proverbial, *maistre* (4). De même en italien, le

(1) Cf. dans la Farce de *Pathelin* :

400. Le meschant villain challemastre
En est *ceinct sur le cul.*

(2) Piton, dans *Rev. Et. Rab.*, t. III, p. 376 et suiv.

(3) En voici quelques-unes :

Guillaume Coquillart (t. I, p. 290) :

Il jouera mieux que *maistre Mouche*,
Qui me prendra au desarroy.

Dans le *Mystere de Saint-Quentin* :

1276. Entrés ens, entrés, *maistre Mouche*,
Velà le chastelet joly,
Où nostre duc repose et couche.

Et dans la « Farce du Badin » (*Anc. Théâtre*, t. I, p. 277) :

Si je ne luy trasse quelque
Fin tour de *maistre Mouche*.

(4) En provençal, *meste Moucho* est un des surnoms du diable.

nom est *mastro Muccio* (qui semble traduit du français) (1), et non *Ser Musciatto*, comme il devrait être dans l'hypothèse en question.

Une autre conjecture avait été émise par Le Duchat. *Maistre Mousche* serait le nom d'un juif astrologue, qui fit son possible pour détourner le duc Jean de Bourgogne de se rendre à l'entrevue de Montereau, où il devait être assassiné. L'érudit commentateur cite à l'appui ce passage de Juvénal des Ursins (*Histoire du roy Charles VIII*, an 1419) : « Il y avoit un juif en sa compagnie, nommé *maistre Mousque*, lequel fort luy conseilloit qu'il n'y allast point ».

Cette explication plus satisfaisante sous certains rapports a besoin d'être plus amplement justifiée.

Il est probable (2) qu'il s'agit tout bonnement ici d'un badin faiseur de tours de passe-passe, comme Gros-Guillaume, Tabarin, etc., dont le nom est devenu l'étiquette de l'emploi. On le découvrira un jour ou l'autre.

Mort Roland. — Et après quelques années mourut de la *mort Roland*... (l. II, ch. VI).

C'est-à-dire de soif, ainsi que serait mort le héros de Roncevaux, suivant une tradition populaire inconnue aux Chansons de geste et qui remonte au XIV^e^ siècle. Eustache Deschamps y fait deux fois allusion (3).

On lit l'expression, au XV^e^ siècle, dans le *Testament de Pathelin* (4), et Bruyerin Champier en fait mention comme d'un proverbe courant vers 1560 (*De Re cibaria*, l. VI, ch. v) : « Inde nostri intolerabili siti et immiti volentes significare se torqueri, facete aiunt *Rolandi morte* se perire ».

Le nom proverbial de *Maître Aliboron* (5) a également abouti à un nom propre. Son origine est foncièrement différente : *Aliboron* est la prononciation provinciale et vulgaire du latin *elleborum*, ellébore, plante par excellence curative. Le vocable figure, sous cette forme et avec cette acception botanique, dans le *Roman du Renard* et dans maint patois moderne.

(1) Cf. Duez, *Dictionnaire italien-françois* (Venise 1678) : « *Mastro Muccio*, Maistre Mouche, un finet ou joueur de passe-passe ».

(2) Hypothèse suggérée par Henri Clouzot.

(3) *Œuvres*, t. II, p. 29, et t. VII, p. 236.

(4) Ed. Jacob, *Recueil de Farces*, p. 187.

(5) Rabelais l'applique au sourd-muet Nazdecabre, consulté par Panurge (l. III, ch. XX) : « Que diable... veult pretendre ce *maistre Aliboron?* »

Le nom de cette plante médicinale passa ensuite à celui qui la débitait, herboriste ou pharmacien (avec ce sens dans le *Testament du maistre Pathelin*), d'où docteur ou savant, titre ironique donné tantôt à Jésus-Christ (dans les *Mystères*) et tantôt au diable (dans le *Procès* de Gilles de Raiz). Acception ultérieure : homme habile à tout faire, d'où homme qui se mêle de tout, ignorant qui fait l'entendu ; acception défavorable qui l'a emporté et qui est déjà familière à Rabelais. Dernière étape : La Fontaine attribue le nom à l'âne (1).

Le passage d'un nom de plante à celui qui s'en sert trouve son pendant dans *matagot*, qui signifie à la fois herbe magique et sorcier (2). Cette analogie sémantique et la succession des témoignages mettent hors de doute l'origine botanique d'*Aliboron* (3).

(1) Voy. cette curieuse évolution du nom et les textes essentiels dans notre étude, *Rev. Et. Rab.*, t. IX, p. 249 à 254.

(2) Voy. ci-dessus, p. 33.

(3) Cf., pour une opinion divergente, quant au point de départ de l'évolution d'*aliboron*, Ant. Thomas, dans la *Séance publique annuelle des cinq Académies* du 25 octobre, 1919.

CHAPITRE IX

BLASON POPULAIRE

Le terme *blason* désigne généralement, en moyen français, une caractéristique qui implique l'éloge ou le blâme, la louange ou la moquerie, les notions défavorables l'emportant souvent. Rabelais nous offre des exemples de ces diverses acceptions du mot.

Il cite le *Blason des couleurs* (l. I, ch. IX), petit livre de colportage, plein de rébus ineptes et ridicules.

Plus loin, il nous dit en parlant de Pantagruel étudiant à l'Université d'Orléans (l. II, ch. V) : « Il feist le *blason* et divise des licentiez en ladicte Université ».

Ailleurs, il nous raconte (l. III, ch. XXXVIII) : « Comment par Pantagruel et Panurge est Triboulet *blasonné* », c'est-à-dire dépeint par une kyrielle d'épithètes, tirées de la mythologie, de la musique, de la médecine, etc., et destinées à caractériser la folie intégrale de Triboulet.

Nous trouvons même, dans notre auteur, un exemple du sens spécial que les folkloristes de nos jours attachent au titre de *blason populaire*, c'est-à-dire un sobriquet ethnique ou un dicton géographique plus ou moins ironique (1).

Où est, demanda Pantagruel, et qui est ceste premiere ville que dites ? Chinon, di je, ou Caynon, en Touraine. Je sçay, respondit Pantagruel, où est Chinon, et la Cave peinte aussi, j'y ay beu maints verres de vin frais, et ne fais doute aucune que Chinon ne soit ville antique, son *blason* l'atteste, auquel est dit deux ou trois fois :

> Chinon, petite ville, grand renom,
> Assise sus pierre ancienne,
> Au haut le bois, au pied Vienne.

Mais, comment seroit elle ville premiere du monde ? où le trouvez vous par escrit, quelle conjecture en avez ? Je, dy je, trouve en l'Es-

(1) Et ensemble des qualificatifs surtout défavorables qu'une nation donne à une autre, qu'une ville ou un village adresse à ses voisins. De nos jours, on en a dressé des recueils que nous citerons plus bas.

criture Sacrée que Cayn fut premier bastisseur de villes : vray doncques semblable est, que la premiere, il de son nom nomma Cainon, comme depuis ont à son imitation tous autres fondateurs, et instaurateurs de villes, imposé leurs noms à icelles (l. V. ch. xxxv).

Le plus ancien document de blason populaire, le *Dict de l'Apostoile*, remonte, comme nous l'avons déjà fait remarquer, au XIII[e] siècle. Il faut franchir trois siècles pour arriver à son pendant, le *Dict des Pays*, curieuse pièce du genre (1), et aux remarques théoriques consignées à ce sujet pour la première fois par Tabourot (2).

La matière comporte une double rubrique, suivant qu'il s'agit des peuples ou des pays.

A. — *SOBRIQUETS ETHNIQUES.*

Nous examinerons à part les sobriquets donnés aux nations étrangères et ceux conférés aux diverses populations de la France.

I. — Nations étrangères.

ALLEMANDS. — Beuvons icy *à la tudesque* (l. II, ch. XXVIII).

Cf. d'Aubigné, *Œuvres*, t. I, p. 107 : « Il pleust à Sa Majesté... m'ottroyer une pension d'un escu à la charge que tous les ans une fois, par une *ceremonie tudesque*, j'en despendrois cinquante pour boire à la santé de mon Prince ».

La réputation des Allemands comme grands buveurs est générale depuis la Renaissance :

> Ainsi qu'au bon vin court l'Almant,
> Au sel la chevre, au miel la mouche...

s'écrie le personnage d'une comédie de Larivey (3).

Les mercenaires allemands, les Suisses et les Lansquenets,

(1) Elle a été deux fois réimprimée : dans la *Bibliographie* de Duplessis, et dans le *Recueil* de Montaiglon, t. V, p. 110 à 116.

(2) Voy. *Rev. du XVI[e] siècle* t. II, p. 346. Voici quelques publications modernes :

Canel, *Blason populaire de la Normandie*, Caen, 1857.

Gaidoz et Sébillot, *Blason populaire de la France*, Paris, 1884.

Daguin, *Les dictons, proverbes, sobriquets, concernant le département de la Haute-Marne*, Langres, 1893.

Bauquier, *Blason populaire de la Franche-Comté*, Paris, 1897.

Ledieu (Alcius), *Blason de la Picardie*, 1898.

(3) Larivey, *Les Trompeurs* (1611), dans l'*Ancien Théâtre*, t. VII,

en sont les représentants typiques, auxquels Rabelais doit nombre de termes bachiques sur lesquels nous reviendrons.

— Gargantua saultoit non à troys pas un sault, non à cloche pied, non à *sault d'Alemant*. Car telz saulz sont inutiles et de nul bien en guerre (l. I, ch. XXXIII).

Le *saut d'Allemand*, d'après Oudin, c'est du lit à la table.

— *Il n'y entendoit que le hault Alemant* (l. I, ch. XXIII).

C'est-à-dire il n'y entendait rien du tout, l'allemand littéraire étant alors censé inintelligible (1).

ANGLAIS. — *Saoul comme un Anglois* (l. I, ch. XV).

Dicton français cité par Erasme, *Adages*, fol. 313 : « Syracusana mensa..., apud Gallos proverbium, tam satur est quam Anglus ».

Cette réputation est ancienne. Le *Dict de l'Apostoile*, du XIII^e^ siècle, consigne déjà (éd. Crapelet, p. 78) : « Li mieldre buveor en Engleterre », c'est-à-dire les plus intrépides buveurs sont en Angleterre.

L'Anglais est le représentant par excellence de la beuverie dans l'ancienne langue, alors que l'Allemand n'a cette réputation que depuis le XV-XVI^e^ siècle (2).

BASQUE. — Doncques sus l'heure Grandgousier envoya le *Basque* son laquays querir à toute diligence Gargantua (l. I, ch. XXVIII).

Les Basques, coureurs renommés, étaient à cette époque très recherchés comme laquais. Leur rapidité et leur agilité étaient proverbiales : « Plus vistement que ne vont les *Basques* », dit Ant. du Saix (3) dans son *Esperon de discipline* (1532), et Molière dans le *Dépit amoureux* (acte I, sc. II) : « Vous m'avez fait trotter comme un *Basque* ».

ECOSSAIS. — D'autre pays icy venus [dans le royaume d'Entelechie] ne sçavons quels outrecuidez, *Fiers comme Escossois* (l. V, ch. XIX).

La fierté des Ecossais était d'ancienne date : « Li plus truant en Escoce », à la fois gueux et fier, remarque au XIII^e^ siècle le *Dict de l'Apostoile;* et au XVI^e^, Des Periers constate (nouv. XXXIX) :

p. 22. Cf. *ibidem*, p. 56 : « Moi qui suis toujours plus prest de quereller qu'un Allemand de boire ».

(1) Voy. *Rev. du XVI^e^ siècle*, t. III, p. 63 à 64 (textes de Calvin à Molière).

(2) Voy. la dissertation d'Otto Klauenberg, *Getränke und Trinken in altfranzösischer Zeit*, Göttingen, 1904.

(3) *Rev. Et. Rab.*, t. X, p. 453.

« Un Escossois, ayant suivy la court quelque temps, aspiroit à une place d'archer de la garde, qui est le plus haut qu'ilz desirent estre, quand ilz se mettent à servir en France, car lors ilz se disent tous ¡Cousins du roy d'Escosse ».

Suisses. — Les mercenaires de la garde royale avaient au XVI[e] siècle la réputation d'illustres buveurs :

Ils boivent nuict et jour en Bretons et Suysses...

dit le sonnet sur les Suisses de Joachim du Bellay. Et De la Porte, Parisien, les caractérise ainsi dans ses *Epithètes* (1571) : « *Suisses*. Guerriers, sales, robustes, ivrognes ».

Rabelais ne leur attribue que des termes de beuverie, et un ethnographe du début du XVII[e] siècle les décrit ainsi : « Les Suisses aiment extrêmement à *faire carous* et y passent les journées et les nuits entières... Ceux qui boivent d'avantage ou qui s'enyvrent, sont estimez plus francs et plus hommes de bien que les autres qui refusent de faire ces excès » (1).

II. — **Populations indigènes.**

Bretons. — Devalez ce vin blanc d'Anjou de la hune, et beuvons icy *a la bretesque* (2) (l. II, ch. XXVIII). —... ces vins blancs d'Anjou... *à la mode de Bretaigne* (l. II, ch. XII).

Cf. du Fail, dans le XII[e] chapitre des *Propos rustiques :* « Là, ma cousine, si j'ay bu à ma commere, ma commere a bu à moy : là, vous n'en mourrez pas pour un coup *à la Bretesque* ».

Depuis le XVI[e] siècle, les Bretons partageaient, avec les Allemands et les Suisses, la réputation de bons biberons.

— Les *Bretons sont gens*, vous le sçavez (l. IV, Prol.).

C'est-à-dire les Bretons sont tout de même des hommes comme nous et non pas des bêtes (3). Dès le XIII[e] siècle, la malice populaire leur attribuait une grande dose de niaiserie : « Li plus sot en Bretaigne », nous dit le *Dict de l'Apostoile ;* et un sermon joyeux du XVI[e] siècle, après avoir fait défiler les fous de tous les pays, donne la palme à la Bretagne :

(1) Davity, *Les Estats, Empires et Principautez du Monde*, Paris, 1617, p. 424.

(2) Dans les éditions postérieures à 1533 ; leçon antérieure : *à la tudesque*.

(3) Voy. Em. Philipot, dans *Rev. Et. Rab.*, t. X, p. 225 à 240.

Après viennent les folz Bretons
A cent, miliers et milions ;
S'ilz sont saiges, c'est adventure ;
Car ils sont tous foulx de nature.
(*Ancien Théâtre*, t. II, p. 215).

Parisiens. — Le peuple de Paris est tant sot, tant ***badault***, et tant inepte de nature, qu'un basteleur, un porteur de rogatons, un mulet avecques ses cymbales, un vielleux au mylieu d'un carrefour assemblera plus de gens, que ne feroit un bon prescheur evangelicque (l. I, ch. xvii).

— Le *badault* peuple de Paris accourut (1) au debat de toutes parts (l. III, ch. xxxvii).

Rabelais nous en donne ailleurs le commentaire (l. II, ch. vii) « Ce faict, vint à Paris avecques ses gens. Et à son entrée tout le monde sortit hors pour le veoir, comme vous sçavez bien que le peuple de Paris est sot par nature, par bequarre, et par bemol, et le *regardoyent en grand esbahyssement* ».

Ce sobriquet des Parisiens que nous rencontrons pour la première fois dans Rabelais est devenu typique chez les écrivains ultérieurs (2).

— *Les Parisiens...* sont dictz *Parrhesiens* en grecisme, c'est à dire *fiers en parler* (l. I, ch. xvii).

Déjà Villon avait célébré le « bon bec » des dames de Paris. Encore aujourd'hui, le *bagou* est un privilège du peuple parisien.

Poitevins. — Les hommes et les femmes [de l'Isle d'Ennasin] ressemblent aux *Poictevins rouges...* (l. IV, ch. ix).

Epithète tirée probablement des *Annales* de Jean Bouchet, ami de Rabelais. Le Traverseur, en parlant de l'origine des Poitevins, les identifie avec les anciens *Picti*, qu'il interprète, en conformité avec les érudits de l'époque, par « peints » (d'après leur prétendue habitude de peindre leurs boucliers) : « De là furent appelez *Picti*, pour ce que c'estoit chose nouvelle ; et d'autant qu'en la plus part de leurs escuts y avoit du rouge, furent (comme a esté dit) appellez *Poictevins rouges* » (3).

B. — *DICTONS GÉOGRAPHIQUES.*

Les dictons géographiques, chez Rabelais, ne concernent que les provinces et villes de France.

(1) A l'occasion de la dispute du faquin et du rôtisseur.
(2) Voy. notre *Langage Parisien au XIX^e siècle*, Paris, 1920, p. 4 à 5.
(3) Cité par H. Clouzot, *Topographie du Poitou*, 1904, p. 37.

Avignon. — Et vint en Avignon, où il ne fut troys jours qu'il ne devint amoureux, car les femmes y jouent volontiers du serrecropyere, par ce que c'est terre papale (l. II, ch. v).

Réputation dont témoigne le *Dict des Pays* (éd. Montaiglon, p. 116) : « Il n'est bourdeau qu'en Avignon ».

Beauce. — Les gentilshommes de Beauce ***desjeunent de baisler*** (1), et s'en trouvent fort bien, et n'en crachent que mieulx (l. I, ch. xvi).

Les plaines de la Beauce, aujourd'hui si fertiles, n'avaient pas la réputation d'enrichir leurs possesseurs : « *Gentilhomme de Beausse*, qui se tient au lit pendant qu'on refait ses chausses ; on dit autrement, qui vend ses chiens pour avoir du pain » (Oudin).

Dicton attesté dès le xv^e^ siècle, dans Guillaume Coquillart (t. II, p. 289) :

> Ilz chaussent ung vielz brodequins,
> Tric, trac, on traisne les patins;
> C'est à tel brouet telle saulce,
> Et *desjeuner* tous les matins,
> *Comme les escuiers de Beaulce.*

Les auteurs du xvi^e^ siècle y font souvent allusion (2).

Bourbonnois. — Aultres croissoyent par les aureilles, lesquelles si grandes avoyent que de l'une faisoyent pourpoint, chausses et sayon; de l'aultre se couvroyent comme d'une cappe à l'Espagnole. Et dit on qu'en Bourbonnoys encores dure l'heraige, dont sont dictes ***aureilles de Bourbonnoys*** (3) (l. II, ch. i).

On lit dans le *Livre de Diablerie* de d'Amerval (1507), fol. K xv v° :

(1) Michel Menot cite ainsi ce proverbe : « Ex jejunio canes moriuntur in Belsia » (*Caresme de Paris*, 1526, fol. 70).

(2) Du Saix, dans son *Esperon de discipline* (1532), parle de « ce pauvre escuyer de Beaulce repeu de baisler... » Cf. *Rev. Et. Rab.*, t. IX, p. 232.

Des Périers (nouv. lxxii) : « Un des gentilz hommes de Beausse, que on dit qu'ilz sont deux à un cheval quand ilz vont par pays, avoit disné d'assez bonne heure, et fort legerement ».

Du Fail, dans le xxix^e^ des *Contes d'Eutrapel* : « Un Monsieur de trois au boisseau, ou trois à une espée, comme en la Beauce ».

Comédie des Proverbes (acte III, sc. vii) : « Je me doutois bien qu'il estoit des *gentilshommes de la Beausse* qui se tiennent au lit pendant qu'on refait leurs chausses ».

(3) Le Duchat, dans son écrit posthume, prend cette expression à la lettre : « *Oreilles de Bourbonnois* sont oreilles d'âne. Le Bourbonnois produit beaucoup de mulets fort grands, qui pour cette raison ont les oreilles encore plus grandes que ceux des autres provinces ».

Il te fault donc esbatement,
Grant folastre, grand quoquibus,
Aussi subtil qu'ung cornibus.
Grants oreilles du Bourbonnois,
Tu n'entens rien, ne me congnois,
Tu n'est qu'un badin brief et court.

La XCIV nouvelle des *Joyeux Devis* débute ainsi : « Es pays de Bourbonnois (où croissent mes belles oreilles), fut jadis un medecin très fameux... ».

— Il feist une *tartre bourbonnoise* composée de force de hailz, de galbanum, de assa fetida, de castoreum, d'estroncs tous chaulx (l. II, ch. XVI).

C'est le sens qu'Oudin donne au mot (« *Tarte bourbonnoise*, c'est-à-dire un estron ») et qu'on lit chez Des Périers, nouv. XXIX : « Et il ne failloit point à vous porter le pauvre saint Chelaut en un fossé, ou en quelque *tarte bourbonnoise* ».

De même chez Brantôme, à propos des royalistes au combat de Saint-Yrieix (t. IV, p. 209): « Ilz furent deffaictz par l'infanterie et harquebuzerie pour s'estre perduz et engagez, sans y penser, dans certains petiz maretz et *tartres bourbonnoises* ».

Ce sens est ainsi expliqué par le *Trévoux* de 1771, v° *mollets*: « C'est le nom qu'on donne en Poitou et aux environs à de certains goufres de terre, dans lesquels un homme et son cheval seroient engloutis s'il n'étoient secourus promptement. C'est le même que les *tartes bourbonnoises*, que l'on trouve dans le Bourbonnois ».

S'agit-il ici d' « un jeu de mots par allusion au mot *bourbe* », comme le pensent certains? (1) Ou bien d'une application burlesque de la *tartre Bourbonnoise*, mets très usité et dont Taillevent nous a laissé la recette? (2) Nous penchons vers cette dernière interprétation (3).

CHAUNY. — Les *basteleurs de Chaulnys* en Picardie sont... de nature grands jaseurs et beaulx bailleurs de baillivernes en matiere de cinges verds (l. I, ch. XXIX).

Les bateleurs se donnaient annuellement rendez-vous à Chauny, ville de l'Ile-de-France, dont les habitants étaient

(1) Gaidoz et Rolland, *Blason populaire de la France*, p. 102. Ces auteurs ajoutent : « Des Periers ne comprenant pas la signification, en a imaginé l'explication suivante... » Erreur ! Des Périers donne à notre expression l'acception burlesque qui était courante à son époque.

(2) Voy. ci-dessus, p. 182

(3) M. Ant. Thomas (*Mélanges*, p. 28) voit également, dans *tarte bourbonnoise*, une acception facétieuse de la tarte culinaire de ce nom.

grands amateurs des singeries (1), comme en témoigne cette curieuse épigramme d'un manuscrit latin cité par Corblet (dans ses *Proverbes picards*) :

Calnia, dulce solum, cui septem commoda vitæ :
Poma, nemus, segetes, linum, pecus, herba, racemus,
Cujus et indigenis *Simii* sunt propria septem :
Fraus, amor, ira, jocus, levitas, imitatio, rictus.

Ils sont mentionnés dans un coq-à-l'âne attribué à Lyon Jamet (éd. Guiffrey, t. III, p. 256) :

Femme qui faict les soubresaulx
Comme les *basteleurs de Chaulny*.

Pasquier en parle également (l. VII, ch. v) : « Nous avons veu en nostre jeunesse les jongleurs se trouver à certain jour tous les ans en la ville de Chauny en Picardie pour faire monstre de leur mestier devant le monde ».

Chinon. — Nous avons cité le dicton rabelaisien sur cette ville « petite, mais de grand renom », que notre auteur, pour en glorifier les origines, fait remonter jusqu'à Caïn, « le premier bastisseur de villes » (l. V. ch. xxxiv).

Lorraine. — D'yceuls sont descendues les *couilles de Lorraine*, lesquelles jamays ne habitent en braguette, elles tombent au fond des chausses (l. II, ch. i).

Expression proverbiale fréquente au xv^e^ siècle. On la trouve dans la *Farce de Pathelin* et dans le *Parnasse satyrique* (p. 196) (2).

Quande et Monsoreau. — Je vous edifieray une belle grande petite chapelle ou deux,

Entre Quande et Monssoreau
Et n'y paistra vache ne veau (l. IV, ch. xix).

On ajoute habituellement :

Mais dans Monssoreau et Cande
Il en paist plus de cinquante (3).

Proverbe qui exprime le peu d'étendue du canton désigné

(1) Gaidoz et Sébillot, p. 184. admettent l'explication traditionnelle, d'après laquelle le nom venait du singe figurant sur le drapeau de la compagnie d'arquebusiers de Chauny.

(2) Le *Dict des pays* (éd. Montaiglon, *Recueil*, t. V, p. 111) ajoute :

Grans chouars sont en Allemaigne
Et grosses couilles en Lorraine.

(3) On dit dans le Midi :

Entre Beaucaire et Tarascon
N'y a ni fede ni mouton,

c'est-à-dire ne paît ni brebis ni mouton (cité dans Gaidoz et Sébillot, *Blason populaire de la France*, 1884, p. 274).

« Une seule rue séparait l'abbaye Saint-Martin de Cande du village de Montsoreau ; l'un était en Touraine, l'autre en Anjou » (1).

TOURAINE. — Je suis né et ay esté nourry jeune au *jardin de France, c'est Touraine* (l. II, ch. IX).

Un éloge magnifique de la Touraine clôt le *Ve livre*, où notre auteur compare son pays natal — « païs plain de toutes delices » — aux régions et sites les plus célèbres du monde entier.

(1) Leroux de Lincy, t. I, p. 367.

CHAPITRE X

SENTENCES

Les sentences sont essentiellement des proverbes moraux et constituent le fonds même de ce qu'on appelle habituellement la sagesse populaire. Fondées sur l'expérience journalière, elles reflètent des vérités simples et naturelles, accessibles à toutes les intelligences. De là leur caractère général, leur universalité. Ces dictons peuvent se rencontrer à la fois dans le temps et dans l'espace.

Leur nombre est considérable, et il importe, pour en faciliter la recherche, d'en détacher un groupe spécial, assez important, qui embrasse les absurdités ou impossibilités proverbiales.

I. — Actions de travers.

Nous examinerons successivement, dans leur ensemble, les bizarres distractions de Gargantua et les non moins étranges occupations des officiers de la Quinte-Essence.

1. — Distractions de Gargantua.

Pour peindre la puérilité des occupations de son jeune géant, Rabelais se sert d'une phraséologie pittoresque, exprimant tour à tour ses gestes folâtres, grotesques ou vicieux. Les proverbes, abondamment représentés, servent surtout à désigner des actes superflus ou absurdes (l. I, ch. xi).

Nous en avons déjà étudié toute une série (1).

(1) A savoir : Baisloit souvent aux mousches..., souvent crachoit au bassin.., pissoit contre le soleil.., battoit à froid.., escorchoit le renard.., disoit la patenostre du cinge.., retournoit à ses moutons.., tournoit les truies au foin.., battoit le chien devant le lion.., tiroit les vers du nez.., mangeoit son pain blanc le premier.., faisoit gerbe de feurre à Dieu.., faisoit chanter *Magnificat* à matines et le trouvoit bien à propos.., congnoissoit mouches en laict.., faisoit perdre les pieds aux mouches.., ti-

Certains proverbes de cette série expriment des actions ridicules ou des excès du boire ou du manger : « ... escorchoit le renard.., disoit la patenostre du singe.., tiroit au chevrotin... »

D'autres, des travers moraux : « ... pissoit contre le soleil.., faisoit gerbe de feurre à Dieu.., tiroit d'un sac deux moustures... »

Il en est pourtant qui semblent déplacés dans cet amas d'absurdités. A la rigueur : « tiroit les vers du nez.., congnoissoit mousches en laict... » pourraient être compris ironiquement : il faisoit le malin. Mais « faisoit de necessité vertu.., faisoit de tel pain soupe... » sont parfaitement raisonnables.

De plus, les proverbes : « retournoit à ses moutons.., battoit le chien devant le lion... » vont nettement à l'encontre du but de l'auteur.

Remarquons pourtant que l'exclamation du juge dans *Pathelin* : « Sus, retournons à nos moutons », reste sans effet sur l'esprit embrouillé du drapier. Il continue à entremêler ses réclamations contre le berger qui lui a dérobé des moutons et contre Patelin qui lui a volé une pièce de drap. Quant au dernier proverbe cité, il est probable que Rabelais fait allusion à la stupidité d'une méthode de dressage qui appartenait au passé.

Voici maintenant une autre série de ces amusements absurdes ou impossibles, qui rentrent mieux dans le cadre des sentences proprement dites. Ce sont des occupations nettement contraires au bon sens, et figurant pour la plupart comme telles dans les recueils parémiologiques et chez les écrivains antérieurs à Rabelais :

— *... s'asseoit entre deux selles le cul à terre* (cf. l. V, ch. XLIV). Maxime citée dès le XIII[e] siècle (1). Erasme, fol. 182, cite cet

roit au chevrotin.., tiroit d'un sac deux moustures.., faisoit de l'asne pour avoir du bren.., prenoit les grues du premier sault.., vouloit que maille à maille on fist les haubergeons.., de cheval donné toujours regardoit en la gueulle.., saultoit du coq à l'asne.., gardoit la lune des loups.., regardoit si les nues tomboient, esperoit prendre les allouettes.., faisoit de necessité vertu.., faisoit de tel pain soupe...

(1) *Proverbes ruraux* (n° 62) : « Entre deux seles chiet cus à terre ».

Proverbes de Fraunce (Leroux de Lincy, t. II, p. 476) : « Entre deux seles chet dos à terre »

Proverbes du vilain (idem, t. II, p. 459) :

A grant folie entent
Qui deus choses enprent

adage d'après une anecdote rapportée par Macrobe · « Duabus sedere sellis ».

— ... *se couvroit d'un sac mouillé.*

Même sens que la sentence qui suit :

— ... *se cachoit en l'eau pour la pluie,*

véritables finesses de Gribouille, relevées comme telles par nos recueils : « D'un sac mouillé mal on se cœuvre » (Mielot, n° 87) et « Fol est qui se couvre d'ung sac moulyé » (Nucérin) (1).

On connaît le sens biblique de l'expression : *se couvrir d'un sac* (de cendres), en signe de pénitence et d'affliction (*Rois*, II, 3, 31) : « Alors David dit à Joab et à tout le peuple qui était avec lui : Déchirez vos vêtements, *couvrez vous de sacs* et pleurez aux funérailles d'Urie ».

Rabelais identifie cette expression biblique avec notre proverbe pour l'appliquer ironiquement aux hypocrites (l. IV, ch. L) : « La messe parachevée, Homenaz tira d'un coffre près le grand aultel un gros farat de clefz, des quelles il ouvrit à trente et deux claveures et quatorze cathenatz une fenestre de fer bien barrée au dessus du dict aultel, puys par grand mystere *se couvrit d'un sac mouillé* ».

Cette application ironique a fait fortune et a été souvent imitée au XVI^e^ siècle (2).

Et nul ne acheive.
Savez ki l'en dessert :
L'une par l'autre pert
E sei meismes greve :
Entre deux arçouns chet cul à terre,
Ce dist li vilains.

Proverbes communs (éd. Langlois, n° 250) : « Entre deux selles chiet le cul à terre ».

(1) Guillaume Bouchet cite ce proverbe avec la même acception (*Serées*, t. IV, p. 157) : « Lors nostre physicien luy replique : Je vous prie *ne vous couvrir d'un sac mouillé* de peur de vous morfondre, et respondre de ce que dit M. Joubert contre Galien... »

De même la *Comédie des Proverbes* (acte II, sc. v) : « Sans raillerie, nous sommes prins pour duppes... et voicy les habits de quelques Bohesmiens, qui ont fait la picorée en prenant les nostres pour se sauver, *ils se sont couverts du sac mouillé* ».

(2) Brantôme s'en est souvenu (t. I, p. 164) : « Dona Maria de Padillo, ayant faute d'argent pour la solde de ses soldatz, prit tout l'or et argent des reliques de Tolede ; mais ce fut avec une ceremonie saincte et plaisante, entrant dans l'eglise à genoux, les maíns joinctes, *couverte* d'un

Nous avons déjà cité l'application exclusivement morale que Nicod fait de notre proverbe (1). Calvin le cite souvent avec cette même acception (2), et Henri Estienne s'en sert à plusieurs reprises (3), alors que, dans sa *Précellence* (p. 248), il range notre dicton parmi ceux qui sont « plutost des façons de parler proverbiales que proverbes contenans sentences ».

Ailleurs il dit (*Apologie*, ch. XVI) : « Je laisseray ces Qui pro quo auxquels ils trouvent quelques couvertures, combien qu'elles soyent telles que on peut dire *qu'ils se couvrent d'un sac mouillé* ».

Mais, avec ces applications ironiques ou morales, il ne faut pas perdre de vue le point de départ de notre proverbe, qui exprime uniquement une folie, une chose absurde. Ceux qui n'ont tenu compte que des acceptions ultérieures, se sont perdus en hypothèses sur ses origines.

Voici ce qu'en pense Le Duchat (dans son *Essai* posthume) : « *Se couvrir d'un sac mouillé*, c'est se servir d'une excuse dont on découvre la fausseté, comme on découvriroit les traits d'une personne au travers d'un sac mouillé, qu'elle se seroit appliqué sur le visage ».

Ce seroit, nous dit Bescherelle, une métaphore prise de la sculpture, par allusion à la draperie humide qui se colle sur les formes d'une statue (4). Et Littré identifie notre dicton avec un équivalent inconnu aux recueils parémiologiques : « *Se couvrir*

voyle noir, ou, pour mieuz dire, *d'un sac mouillé*, selon Rabelais, piteuse, marmiteuse... »

De même, La Noue (*Discours*, p. 217) : « Ces bons valets là ne sont pas encore trop malhabiles de se *couvrir d'un sac mouillé* de bonne heure, et de laisser toute la coulpe à leur maistre ».

(1) Voy. ci-dessus, p. 349.

(2) Dans sa *Réponse à un Hollandois* (t. IX, p. 606 des *Opera*) : « Sainct Paul en disant, nous sçavons que l'idole n'est rien, ne parle pas en sa personne, mais en celle des Corinthiens, qui *se couvroyent* de telle excuse comme d'*un sac mouillé* ».

Et dans un de ses *Sermons* (t. XLIX, p. 679) : « Que nous ne serchions point de *couvertures qui ne seront que sacs mouillez*, comme on dit. Quand un homme aura trop chaud, s'il prend un sac mouillé, il se donne la fievre : ainsi en faisons nous ».

(3) Voy. *Dialogues*, t. I, p. 130.

(4) Explication admise par Feugère, dans son édition de la *Précellence* (Paris, 1850). Le dernier éditeur de cet ouvrage, M. Edm. Huguet, trouve cette interprétation trop savante et lui préfère l'explication plus simple de Nicod.

d'un drap mouillé, *d'un sac mouillé*, se dit d'une sorte de pénitence », rapprochement et explication également erronés.

— *... mettoit la charrette devant les beufz.*

Proverbe commun : « Folie est mettre la charrue devant les beufz » (éd. Langlois, n° 273).

— *... se grattoit où ne luy demangeoit poinct.*

Cf. *Pant. Progn.*, ch. v : « ... se grateront souvent là, où il ne leur demange point ».

— *... trop embrassoit et trop peu estreignoit.*

Cf. l. I, ch. XLVI : « C'est, dist Grandgousier, trop entreprins : Qui trop embrasse, peu estrainct ».

Proverbe commun : « Qui trop embrasse, pou estreint » (éd. Langlois, n° 683 ; et Mielot, n° 273). On le lit dans Guillaume Coquillart (t. I, p. 196).

— *... ferroit les cigalles.*

Même absurdité proverbiale que celle qu'on lit dans le *Testament* de Villon :

1820. Item, sera le Seneschal,
Qui une fois paya mes debtes,
En recompense, mareschal,
Pour *ferrer oes et canettes*.

— *... comptoit sans son hoste.*

Proverbe commun (éd. Langlois, n° 319) : « Il compte deux foys qui compte sans son hoste ».

— *... battoit les buissons pour prendre les oizillons.*

Proverbe commun (éd. Langlois, n° 787) : « Vous batez les buissons, dont autre prend les oisillons » (1).

— *... croyoit que nues feussent paelles d'arain, et que vessies feussent lanternes.*

Proverbe commun (éd. Langlois, n° 788) : « Vous me faistes acroire de vessies que ce sont lanternes » (2). Martial a déjà ex-

(1) On lit ce proverbe chez Guillaume Coquillart (t. II, p. 25) et dans les *Napolitaines* (1584) de Larivey (*Anc. Théâtre*, t. VII, p. 304) : « Et me dire de la part d'Angelique, que je n'y retourne plus... que ce n'est plus pour moy, doresnavant, que le four chauffe. J'auray donc battu les buissons, et un autre me viendra arracher d'entre les mains les oisillons... »

(2) On lit cette sentence à la fois dans la Farce de *Pathelin*, et dans le *Testament* de Villon.

Au XVI^e siècle dans le II^e dialogue du *Cymbalum* de Des Périers : « ... il vous feroit bien entendre des vessies que sont lanternes, et des nuées que sont poilles d'airain ».

primé la même pensée dans un de ses épigrammes (XIV, 62): *Laterna ex vesica.*

— *... de son poing faisoit un maillet...* (Cf. l. IV, ch. XXXII).

Grosnet rend ainsi ce proverbe :

De grant folie s'entremet
Qui de son poing fait un maillet.

— *... mettoit entre deux verdes une meure...*

Proverbe commun (éd. Langlois, n° 251) : « Entre deux verdes une meure ».

Déjà ancien, il figure dans les *Proverbia rusticorum* (n° 16) : « Entre deus verz une mehure », et dans les *Proverbes de Fraunce* (Leroux de Lincy, t. II, p. 476) : « Entre deus verz la tierce est meure ». On le lit dans Guillaume Coquillart (t. II, p. 21).

— *... se soucioit aussi peu des raiz comme des tonduz...*

Cf. l. IV, ch. XXXII : « S'il se soucioit, c'estoit des rez et des tonduz ». Proverbe qu'on lit dans les *Lunettes des Princes* de Meschinot (p. 18) :

Il ne me chault de Gaultier ne Guillaume,
Et aussi peu de roy et son royaulme ;
Je donne autant des rez que des tondus.

Remarquons que cette kyrielle de proverbes manque dans les éditions princeps de *Gargantua* (1535-1537); elle figure pour la première fois dans celle de 1542. Le commentaire de ce chapitre, si précieux pour l'historique de notre parémiologie, est nul dans les éditions de Le Duchat (1711) et dans celle des *Variorum* (1823). Burgaud des Marets se borne à remarquer : « Nous n'avons pas cru utile de multiplier ici les notes, sans grand profit pour le lecteur ». C'est dans la récente édition de Rabelais, donné par la Société des Etudes rabelaisiennes, qu'on trouvera pour la première fois des notes critiques pour chacun des proverbes cités. Les résultats que nous avons obtenus, à notre tour par leur étude d'ensemble, pourront servir de complément à ces notes et au besoin de correctif.

2. — Occupations des officiers de la quintessence.

Les faits et gestes de Gargantua que nous venons de passer en revue (1), trouvent leur pendant dans ceux des officiers du

(1) Rabelais en a repris quelques-uns pour décrire les diverses contenances de Quaresmeprenant (l. IV, ch. XXXII).

royaume de l'Entelechie (l. V, ch. xxii). Mais tandis que, pour tracer le curieux tableau des actions inutiles et absurdes du jeune géant, Rabelais puise exclusivement dans le trésor de la sagesse populaire indigène, il se sert, pour décrire les emplois des Quintessentieux, de ses souvenirs livresques en matière de proverbes gréco-romains, soit par des emprunts directs, soit par l'intermédiaire des *Adages* d'Erasme.

Nous ferons plus loin le relevé de ces adages classiques confrés avec ceux d'Erasme, et nous donnerons l'origine biblique d'une de ces impossibilités comiques (1). Le reste de cette phraséologie proverbiale (dont nous ignorons la date de composition) est tiré :

1° De certaines actions de travers du jeune Gargantua (2).

2° De proverbes déjà mentionnés dans les livres antérieurs (3).

— Autres *rompoient les andouilles au genouil.*

Ce proverbe se lit déjà au *Quart livre*, ch. xli : « Pantagruel *rompoit les Andouilles au genoil* ». Cf. du Fail, t. I, p. 143 : « Il ne faut pas du premier coup vouloir changer cette nature et *rompre les andouilles avec les genoux*, pour la raison que c'est une chose de trop grand'peine (4) ».

Pour en finir avec cette rubrique des incohérences ou impossibilités proverbiales, relevons encore les dictons :

— *A propos truelle* (l. I, ch. xxxix). — C'est bien *à propos truelle,* Dieu te guard' du mal, masson (l. III, ch. xviii).

Coq-à-l'âne répondant à l'équivalent moderne : *A propos de bottes !* On le lit dans Cholières (t. II, p. 237) : « *A propos truelle*, me voilà relevé de ma preuve ».

(1) Voy. l'Appendice E : Sources livresques.

(2) Aultres faisoient de vessies lanternes, et de nues poisles d'airain. — Autres faisoient de necessité vertu. — Ilz gardoient la lune des loups.

(3) ... tiroit des pets d'un asne mort. — Autres escorchoient les anguilles par la queue, et ne crioient les dites anguilles avant que d'estre escorchées, comme font celles de Melun. — Aultres faisoient alchymie avec les dens.

(4) La variante donnée par Gringore (*Abus du monde*, v. 2107) :

Au genoul cuider rompre l'anguille,

se lit également dans Cholières, t. I, p. 235 : « Mais de penser *rompre l'anguille au genouil...*, c'est se vouloir casser la teste contre la muraille ». Cf. Oudin (1640) : » *Vouloir rompre une anguille au genou*, c'est entreprendre une chose qui ne peut réussir ».

— Je ne suys point clerc pour *prendre la lune avec les dents* (l. II, ch. XII).

Proverbe qu'on rencontre dans les *Espritz* de Larivey (*Anc. Théâtre*, t. VII, p. 214) : « Cestuy est autant possible que *prendre la lune avec les dents* ».

— *... jecta la manche après la coingnée*, comme proprement vous dictes (l. IV, Prol.).

Proverbe commun : abandonner mal à propos une entreprise, comme le bûcheron qui, au lieu de remmancher sa coignée, jette le manche et se croise les bras.

— En icelle année le mois de *mars faillit en quaresme*, et fut la *myaoust en may* (l. II, ch. I). — *... mars ne failloit à caresme* (l. III, Prol.). — ... la *myoust* colloquer *en may* (l. III, ch. XXXIII).

— Au mois d'octobre... fut la semaine tant renommée par les annales, qu'on nomme la *semaine des trois jeudis*... (l. II, ch. I).

Guillaume Coquillart donne la variante (t. II, p. 136) : « En la semaine à deux jeudis », mais la *Comédie des Proverbes* revient à la forme rabelaisienne du proverbe (acte II, sc. IV) : « ... dire grand mercy jusques au rendre qui sera *la semaine des trois jeudis*, trois jours après jamais ».

II. — Proverbes moraux.

ABONDER. — *Chascun abonde en son sens* (l. III, ch. VII).

AIMER. — *Qui me ayme, si me suyve* (l. I, ch. XXXIII).

ATTENDRE. — *Tout vient à point qui peult attendre* (l. IV, ch. XLVIII).

Proverbe commun ainsi rapporté par Nucérin (1519) : « Qui peult attendre, tout vient à bien » (1).

BAT. — *Il sentoit que le bast le blessoit* (l. III, ch. XLI).

La Farce de *Pathelin* cite ainsi ce proverbe :

1357. Je sçay mieux où le bast me blesse.

BOIS. — Ne sçavoit *de quel bois faire flesche* (*Pant. Progn.*, ch. III).

Proverbe ancien : « De meillour fust ki l'en eyt deit faire flesches » (*Proverbes de Fraunce*, t. II, p. 475) et « Fay de tel bois que tu as flesche » (Mielot, n° 110).

BOITER. — *Ne clochez pas devant les boiteux* (l. I, ch. XX). — *Se mocque qui clocque* (l. III, ch. XXIV).

(1) Michel Menot (fol. 185) : « Tout vient à point qui veut attendre ». Du Fail (*Propos rustiques*, ch. IX) : « Ilz pourroient bien s'en repentir pour ce que *tout vient à lieu qui peult attendre* ».

Maxime ancienne qu'Erasme (fol. 492) rapporte d'après Juvénal : « Loripedem rectus derideat, Ethiopen albus », avec cette explication : « ... quasi claudus claudo claudicationis vitium per contumeliam objiciat ».

COURIR. — *Ce n'est tout advantaige de courir bien toust,* mais bien de partir de bonne heure (l. I, ch. XXI).

La Fontaine a dit avec le même sens (l. VI, fable X):

Rien ne sert de courir :
Il faut partir à point.

ECOLIERS. — Vous dictes qu'il *n'est desjeusner que d'escholiers* : dipner, que d'avocatz : ressiner, que de vinerons : soupper, que de marchans : reguoubillonner, que de chambrieres. Et tous repas, que de farfadetz (1) (l. IV, ch. XLVI).

Le proverbe commun disait (Nucérin, 1519) : « Il n'est vie que des coquins ». Cf. Henri Estienne (*Apologie*, t. II, p. 39) : « *Il n'est vie que des coquins*, quand ils ont assemblé leurs bribes », et la *Comédie des Proverbes* (acte III, sc. III) : « Pour moy, je trouve *qu'il n'est festin que de gueux*, quand toutes les bribes sont ramassées ».

EPERON. — Car nous disons que *par esperons on commence à soy armer* (l. II, ch. VIII).

ESPRIT. — *Engin mieulx vault que force* (l. II, ch. XXVII).

Maxime ancienne qu'on lit fréquemment dès le XIII^e^ siècle (2).

ETENDARD. — *Il n'est ombre que d'estendartz*, il n'est fumée que de chevaux, et cliquetys que de harnois (l. II, ch. XXVII).

ETRENNE. — *A bon jour, bonne estrenne* (l. IV, ch. IX).

FOIRE. — *On ne s'en va des foires comme du marché* (l. V, ch. XI).

Le marché dure en effet moins longtemps que la foire.

FORCE. — *Où faim regne force exule* (l. I, ch. XXXII).

Proverbe commun (Mielot, n° 225) : « Où force règne, droit n'a lieu », autrement rendu par Nucérin (1519) : « Où force est, justice n'a lieu » et par Henri Estienne (*Précellence*, p. 211) : « Où force est, raison n'ha lieu ».

FORTUNE. — *Contre la Fortune la diverse...* (l. II, ch. XI).

Sous-entendu : *Ny a si bon char qui ne verse.*

(1) Sobriquet des moines dans Rabelais.

(2) *Proverbes ruraux* (n° 223) : « Engins vaut mieus que force », et *Proverbes communs* (Mielot, n° 437) : « Mieux vault engin que force ».

Elle est citée dans les *Fabliaux* :

Li vilains dist, en son proverbe,
Miex valt engiens que ne fet force.

Et dans le *Roman de Renard :*

1354. Mius vaut engiens que fait forche.

Proverbe commun (Nucérin, 1519) : « N'est bon charretier qui ne *verse* » (1).

Fou. — *Un fol enseigne bien un sage* (l. III, ch. xxxvii).

Proverbe commun (éd. Langlois, n° 794) : « Un fol advise bien ung saige ».

Homme. — *Autant vault l'homme comme il s'estime* (l. II, ch. xxi).

Villon avait exprimé la même maxime, dans sa « Ballade des Proverbes » :

Tant vault l'homme comme on le prise.

— C'est bien ce que l'on dict qu'il faict bon adviser aucunes fois les gens, car *un homme advisé en vault deux* (l. III, ch. xxxvii).

Malheur. — *Un malheur ne vient jamais seul* (l. II, ch. xxxiii).

Proverbe commun (Nucérin, 1519) : « Ung mal ne vient pas seul ».

— ... *pisser son malheur* (l. I, ch. xxxviii).

Proverbe encore vivace en Anjou qu'on applique à celui qui a perdu au jeu.

Meurtrier. — Je dis couraige de loup, *asseurance de meurtrier* (l. IV, ch. xxiii).

Allusion à la hardiesse des malfaiteurs à nier les forfaits dont on les accuse. Calvin, dans un de ses *Sermons* (t. xxxiv, p. 336) : « Voilà donc des hommes qui seront *asseurez comme des meurtriers*, jusques à tant que Dieu les ait bien mattez ».

Cf. *Comédie des Proverbes* (acte III, sc. vii) : « Il faut estre *asseurez comme meurtriers* et ne se laisser pas prendre par le bec ».

Monde. — Je vous demande en demandant : Pourquoy est-ce qu'on dict maintenant en commun proverbe : *Le monde n'est pas fat ?* (l. V, Prol.).

Oeil. — Elle [Badebec] ne se soucie plus de nos miseres et calamitez : *autant nous pend à l'œil* (l. II, ch. iii).

Ancienne formule ainsi citée par les *Proverbes ruraux* (n° 45) : « Chascun ne set qu'à l'eul li pent », et les *Proverbes communs* (éd. Langlois, n° 468) : « Nul ne sçait qu'à l'œil lui pend ».

(1) Guillaume Coquillart avait déjà dit (t. I, p. 107) :

Telle charrette souvent verse
Par faulte de bon limonnier,

et Mathurin Cordier le cite deux fois (p. 273 et 275) : « *Il n'y a bon chartier qui ne verse quelque foys.* Il n'y a si bon qui ne faille aucunes foys :

Contre la fortune diverse
Si bon chartier n'est qui ne verse ».

Oisiveté. — ... comme disent les philosophes, *Oisiveté estre mere de luxure* (l. III, ch. xxxi).

Pluie. — *Petite pluye abat grand vent* (l. I, ch. v) (1).

On peut suivre cette maxime dès le xvi[e] siècle, aussi bien dans les recueils de proverbes (2) qu'en littérature (3).

Prince. — *Un noble prince n'a jamais un sou.* Thesauriser est faict de vilain (l. I, ch. xxxiii).

Cf. l. I, ch. xxxiii : « La recouvrerez argent à tas. Car le *vilain* en a du content ». Meurier cite ainsi cette maxime (p. 214) :

Un noble Prince, un gentil Roy
N'a jamais pile ne croix.

On pourrait en rapprocher ces vers du *Roman de Renard* :

2049. Oncques prince escars n'avers (4)
A bien ne vient.

Teigneux. — *Trois tigneux et un pelé* de legistes (l. II, ch. v).

Cf. *Satire Menippée*, p. 5 : « Leur commun dire estoit qu'aux ditz Estatz n'y avoient que *trois tigneux et un pelé*... ». Pro-

(1) De même l. II, ch. x, et l. IV, ch. xl.

(2) *Proverbia rusticorum* (éd. Zacher, n° 169) : « Petite pluie abat grant vent ».

Proverbes ruraux (éd. Ulrich. n° 92) : « A pou de pluie chiet grans vens et grans orgueus en pou de tens ».

Proverbes au vilain (éd. Tobler, n° 67) :

A petite pluie chiet granz vens,
Ce dit li vilains.

Proverbes de Fraunce (éd. Leroux de Lincy, t. II, p. 475) : « De grand vent petite pluye ».

Proverbes communs : « A petite pluye chiet grant vent » (Langlois, n° 46) et « Petite pluie abat grand vent » (Mielot, n° 243).

(3) Dans le *Roman de Renard*

8828. Grand vent chiet à poi de pluie.

Christine de Pisan (*Œuvres*, t. III, p. 50) :

Pou d'achoison souvent muet grand debat
Et petite pluye grand vent rabat.

Mystere de Saint-Quentin :

7017. C'est cler feu en gluie,
La petite pluie
Abat le grant vent.

Gringore, *Notables Enseignements* (1528) :

222. Petite pluye un fort grand vent abat.

Du Fail, *Propos rustiques* (ch. ix) : « ... disans que ce n'estoient gens pour eux... joint que *de grand vent, petite pluye* ».

(4) C'est-à-dire : Jamais prince chiche ni avare...

verbe commun encore vivace dans les provinces ; on dit dans le Poitou : « Trois pelés et un tondu » (1).

On le voit, les proverbes épars dans l'œuvre de Rabelais s'imposent à l'attention par leur nombre et leur facture, par les personnages qui les débitent et par le cadre où ils sont enchâssés. Un triple caractère les distingue des adages qui les ont précédés ou suivis :

1° *Richesse.* — Aucun autre écrivain, ancien ou moderne, n'a mis en œuvre des matériaux parémiologiques aussi abondants. Cervantès, seul, en approche, mais les proverbes allégués par Sancho Pança coulent comme une eau calme qui se confond avec celle de la sagesse populaire elle-même (2), alors que les dictons de Rabelais sont puisés à des sources hétérogènes et présentent les aspects les plus variés.

Rabelais absorbe tout le trésor parémiologique de son époque, à tel point que les proverbes qu'on rencontre chez les auteurs contemporains s'y retrouvent presque au complet. C'est une mine féconde en riches filons qui ont été tour à tour exploités par Des Périers et du Fail, Cholières et Verville, la *Satire Menippée* et Brantôme, Regnier et la *Comédie des Proverbes.*

2° *Originalité.* — Rabelais a considérablement élargi le domaine de la parémiologie française, en lui ouvrant des sources nouvelles et en lui prodiguant les fruits de son expérience. La vie monastique y occupe la première place et les âges postérieurs n'ont rien ajouté à ses apports. Les proverbes zoologiques résultent chez lui en grande partie de ses propres observations : de là leur priorité chronologique et le cachet à part qui les distingue. La plupart des autres catégories ont reçu de notre auteur des augmentations importantes. Telles les curieuses rubriques des professions et métiers et de la vie sociale.

3° *Universalité.* — L'océan parémiologique de Rabelais est constitué par des courants multiples et divers : sagesse antique et médiévale ; dictons monastiques, juridiques et médicaux ; sagesse indigène, héritière du passé. Tour à tour puisés dans

(1) Communication obligeante de H. Clouzot.

(2) Voy., dans la traduction de *Don Quichotte* par De l'Aulnaye (Paris, 1821, t. IV, p. 401 à 440 : « Proverbes et Sentences tirés de l'histoire de *Don Quixote* », en français et en espagnol. Les dictons de Sancho y sont distingués par une *S.* Il n'y là rien de commun avec la parémiologie rabelaisienne.

la société monastique et laïque, sacrée et profane, publique et privée, les proverbes rabelaisiens reflètent, ici comme ailleurs, les aspects de la vie de tous les temps et spécialement de la Renaissance.

Les commentateurs n'ont jusqu'ici accordé qu'un intérêt médiocre à cette partie importante de l'œuvre. Ils n'en ont pas entrevu l'importance, et les explications qu'ils en ont données sont insuffisantes, hasardées ou erronées. Notre recherche spéciale, basée sur une méthode strictement historique, permettra d'envisager sous un jour nouveau la plupart des problèmes de la parémiologie rabelaisienne.

CONCLUSION

Nous venons d'envisager les principaux aspects sous lesquels la Renaissance française se présente aux yeux de l'investigateur moderne et à la lumière des données de l'œuvre rabelaisienne.

En premier lieu, le legs scientifique de l'Antiquité et du Moyen Age, renouvelé par les dons du grand écrivain, a été vivifié et développé par ses observations multiples au cours d'une vie mouvementée, alimentée sans cesse par une curiosité insatiable.

Ensuite, l'italianisme de la Renaissance a eu pour résultat la rénovation à peu près complète des institutions héritées du Moyen Age. Quelques rares manifestations de la vie sociale ont seules résisté à cette action décisive et permanente.

Enfin, parmi les influences indigènes, les détails d'ordre traditionnel jouent un rôle considérable dans cette œuvre complexe comme la vie et reflétant le savoir encyclopédique de l'époque.

Nous avons tâché d'envisager les faits dans leur réalité contemporaine, en les replaçant chacun dans son époque, dans son milieu, dans sa spécialité. Ce procédé nous a valu des résultats essentiellement différents des idées vagues et superficielles sur certains aspects de la Renaissance, notamment dans le domaine des sciences de la nature et de l'italianisme.

Quant aux traditions populaires, nous les avons embrassées dans leur ensemble et dans leurs détails caractéristiques. Nous avons ainsi été à même d'éclairer d'un jour nouveau maint trait saillant et de tracer le tableau le plus vaste des faits d'ordre traditionnel transmis de l'Antiquité à travers le Moyen Age, et encore vivaces à l'époque de la Renaissance comme de nos jours.

Ces divers facteurs de la Renaissance française ne se présentent pas, dans le roman rabelaisien, isolément et en quelque

sorte par tranches séparées, mais dans leur complexité réelle et dans un ensemble débordant de vie et de bonne humeur. La science des Anciens y cotoie les subtilités de la scolastique, la nouvelle pédagogie, la routine du passé.

Cette juxtaposition d'éléments opposés a donné le change à certains critiques. On a vu en Rabelais un « continuateur du Moyen Age » (1). Erreur profonde qui va à l'encontre de la réalité ambiante. Avec l'instinct du génie, le grand satirique s'est strictement conformé au développement même de la civilisation nationale. Les cloisons étanches que les historiens ont imaginées entre les temps anciens et modernes sont factices et ne cadrent nullement avec l'évolution de la vie sociale, ni avec la vie tout court. Une époque ne continue pas brusquement la précédente et le passage d'un état de choses à un autre ne va pas sans secousses.

En abordant la société française à la sortie du Moyen Age, c'est-à-dire à une époque de transition, Rabelais nous fait assister au choc de deux facteurs opposés, à leur conflit plus ou moins prolongé jusqu'au triomphe des éléments novateurs. En matière d'éducation, l'enseignement médiéval, avec ses procédés purement mnémoniques et dialectiques, était encore en vigueur dans le premier quart du XVI^e^ siècle. A ces méthodes surannées, Rabelais oppose la nouvelle pédagogie de Ponocrate et des humanistes, qui commençait à se répandre. Mais les idées nouvelles ne l'ont pas toujours emporté, et le legs du passé est longtemps resté debout. On le voit notamment dans le domaine des croyances et des superstitions populaires, autrement tenaces, et dont plusieurs ont même persisté jusqu'à nos jours.

En pleine Renaissance, les fables des Anciens touchant les animaux et les plantes étaient encore généralement admises, non seulement par les gens du commun, mais par l'élite de la nation, par les lettrés et les érudits. Rabelais ne pouvait s'abstraire entièrement de cette crédulité universelle.

Nous avons montré, d'autre part, combien l'italianisme avait profondément agi sur les institutions héritées de l'âge antérieur

(1) « Loin d'être en tout en avance sur son temps, Rabelais s'est plu à en flatter la fantaisie, la curiosité et la soif du merveilleux, et par là, au moins, il nous apparaît comme un homme du Moyen Age, et non comme un précurseur ». Gilbert Chinard, *L'Exotisme américain dans la littérature française du XVI^e^ siècle*, 1911, ch. III (« Un continuateur du Moyen Age »).

au point de transformer toute la vie matérielle de la nation. Cependant, non seulement certains facteurs matériels (comme le costume et la cuisine) lui restèrent inaccessibles, mais toute la vie intime de la nation en resta indemne. Les faits traditionnels, dans leur énorme complexité, ignorent l'influence transalpine. Or ces survivances du passé étaient encore en pleine vigueur à l'époque de Rabelais.

Les superstitions des âges précédents ont ainsi leur place dans son roman comme une des manifestations les plus frappantes de l'état social du temps. Il ne pouvait passer sous silence un facteur aussi important et qui avait poussé des racines si profondes que des débris nombreux continuent à subsister dans le tréfonds de l'âme populaire.

Dans cette énorme diversité, dans cette complexité sans pareille, ce qui frappe, c'est la fusion parfaite de l'emprunt et de l'original, du savoir livresque et de l'expérience de la vie. L'érudit et l'écrivain s'y complètent de la manière la plus heureuse.

Tout en relevant du genre satirique, l'immortel roman résume, à lui seul, la vie intégrale des hommes de la Renaissance sous le triple rapport : intellectuel, social et traditionnel.

Il importe maintenant de compléter cette vue d'ensemble des facteurs essentiels de la Renaissance française par l'étude minutieuse des faits linguistiques de la même époque, considérée tour à tour sous le rapport de la langue, des tours de la pensée et de l'imagination. Ce sera la matière de la seconde partie de cet ouvrage.

APPENDICES

APPENDICE A

RABELAIS ET COLONNA

Il y a plus d'un trait commun entre les deux célèbres écrivains.

Francesco Colonna, frère dominicain comme Rabelais fut frère franciscain, a laissé, comme celui-ci, une œuvre unique, un roman, mais où les questions d'amour et d'art s'entremêlent sous le voile allégorique. Ce singulier ouvrage, paru à Venise en 1499, est intitulé : « *Hypnerotomachia Poliphili*, ubi humana omnia non nisi somnium esse ostendit, atque obiter plurima scitu sane quam digno commemorat ».

C'était un in-folio de 500 pages, rempli de planches gravées sur bois, véritables chefs-d'œuvre qui contribuèrent au succès de l'ouvrage. Inspirées de Pline et de Vitruve, les descriptions artistiques y occupent une place qui firent à l'auteur la réputation d'un praticien fameux.

Dans une sorte d'Avis au lecteur, qui donne un aperçu du roman, on lit :

> Il décrit... des pyramides, des obélisques, de vastes édifices en ruine, des colonnes diverses avec leurs proportions, des chapiteaux, des épistyles, c'est-à-dire des travées droites ou courtes, des zoophores ou frises, des corniches et leurs ornements...
>
> Il dépeint le palais de la Reine, qui personnifie le libre arbitre, un

festin royal exquis... un jeu d'échecs sous forme de ballet... plus loin la fontaine de Vénus (au centre d'une île) ornée de sept colonnes précieuses.

Colonna écrit dans un italien fortement latinisé, mais dont on a exagéré la singularité. La Monnoye (dans les *Ménagiana*) prétend le caractériser ainsi : « C'est, sans exagération, un italien plus étrange que n'est le français de l'Écolier Limousin dans Rabelais ou du seigneur Philausaune dans Henri Estienne ».

Le critique italien Apostolo Zeno va plus loin : « Il suo stile è un continuo gergo di Greco, di Latino et di Lombardo, col mescolamento di voci Ebraiche, Arabiche e Chaldee » (1). Et M. Thuasne, à son tour : « La langue toute spéciale dans laquelle il est écrit et où l'on remarque un mélange d'hébreu, de grec, de latin, de lombard, de toscan et de vénitien » (2).

Ce sont là de pures exagérations. L'italien de Colonna est, il est vrai, imprégné de latinismes ; mais, si nous nous reportons à l'époque où l'ouvrage parut, le courant latinisateur était aussi puissant en Italie qu'il allait le devenir en France. Ce style est, chez nous, celui des grands rhétoriqueurs, et tout particulièrement du plus insigne d'entre eux, de Jean Lemaire. La prose des *Illustrations de Gaule* se rapproche beaucoup de celle du *Songe de Poliphile* : une même douceur mélodieuse, une même harmonie continue séduisent le lecteur de l'un et l'autre ouvrages.

Deux exemples, pris au hasard, suffiront à justifier notre rapprochement et à donner une idée de l'écriture abondante et cadencée, commune à ces deux auteurs à peu près contemporains.

Le premier texte, tiré du *Songe de Poliphile* (1499), décrit la fontaine mystérieuse de Vénus :

Una dillequale tornatile columne, alla dextera parte cyanava prefulgente di finissimo sapphyro, et dalla sinistra vernava virente smaragdo di prestantissimo colore piu lucentissimo che gli affixi per gli ochii al Leone al tumulo di Hermia regulo... Negli anguli dilla corona sopra la viva et centrica linea perpendiculare di qualunque substituta columna una aruleta, et di supra excitata una imagine di planita cum il suo appropriato attributo promineva. La sua grandecia dal tertio dilla subiecta columna exacta symmetricamente di purissimo oro. Nel fronte anteriore alla dextera, il falcifero Saturno

(1) Cité par Popelin, *Songe de Poliphile,* Introduction, p. CLXXIII.
(2) *Etudes sur Rabelais*, p. 270.

assideva. Et alla sinistra la noctiluca Cynthia, per ordine incominciando dal primo circinanti terminavano ad Selene. Sotto agli quali nel zophoro in circuito cùm maximo exquisito di artificio elegantemente celati vedevase gli duodeci signi zodiaci, cum le superiore impressione, et charactere, cum eximia scalptura expressi (fol. Y 8).

Le second fragment, tiré des *Illustrations de Gaule* (1510), raconte la scène mythologique, où Jupiter invite tous les dieux à assister au mariage de Pélée et Thétis. Voici l'arrivée d'Apollon :

Tantost après survint le cler Dieu Apollo, touchant de sa harpe dorée par grande maistrise : ayant le chef couronné de laurier. Et amenoit, en un bransle, les neuf Muses, filles de Jupiter et de Memoire... Icelles neuf Muses chanterent diverses chansons toutes concordantes en raison de musique, en rememorant chacune en sa cantilene, ce dont elle avoit esté inventeresse. Clio, pour la premiere, recita en un chant les nobles histoires et faits chevalereux des preux de jadis ; Melpomene, la seconde, prononça en grave accent ses authentiques tragedies. Thalia, la tierce, descliqua ses plaisantes comedies tres elegantes. Euterpe, la quarte, feit noble modulation de ses fluttes, dont elle trouva premierement l'usage. Terpsichore, la cinquieme, diminua maint bon passage, de son melodieux psalterion. Erato, la sixieme, se degoisa, et dansa doucement selon la mesure de Geometrie. Calliope, la septieme, tressage clergesse, et bien literée, de sa voix clere et resonnante, chanta maint dittier scientifique. Urania, la huitieme, fonda toute son harmonie sur le noble mouvement des cieux. Et Polymnia, la neuvieme et la derniere, meslée de plusieurs sciences, accentua maints chants Royaux, balades, serventois, lays et virelays, aornez de couleurs rhetoricales (l. I, ch. XXVIII, éd. Stecher, t. I, p. 210).

Mais les mots grecs et hébreux, chez Colonna ? dira-t-on.

Le *Songe de Poliphile* renferme tout au plus une trentaine de mots grecs (Rabelais en a dix fois autant) et en ce qui touche les prétendus vocables orientaux, voici ce qu'en pense le plus récent traducteur : « Quant aux mots hébreux, arabes, syriaques même, dont on veut qu'il ait chargé son vocabulaire, j'avoue ne les avoir point découverts... Ce qui a donné créance que Colonna aurait introduit des mots orientaux dans son langage, ce sont deux inscriptions hébraïques et deux arabes qu'il a mises dans son livre. On en a conclu qu'il était versé dans la connaissance de la langue. C'est peut être une exagération » (1).

(1) *Le Songe de Poliphile*, trad. Popelin, Introduction, p. CLXXVII.

Une année après la seconde édition italienne (1545), parut la version française par Jean Martin, traducteur de Vitruve, d'Alberti et de Serlio : *Hypnerotomachie ou Discours du Songe de Poliphile* (1546).

Martin n'avait d'ailleurs fait (comme il le déclare expressément) que revoir la traduction élaborée par un gentilhomme « vertueux et de bon sçavoir » : « Il est digne que l'on luy en sçache gré, veu mesmement qu'il l'a extraicte d'un langage Italien meslé de Grec et de Latin, si confusement mis ensemble, que les Italiens mesmes, s'ils ne sont plus que moyennement doctes, n'en peuvent tirer construction, et encores a tant faict que d'une prolixité plus qu'Asiatique il l'a reduict à une briefveté Françoise, qui contentera beaucoup de gens ».

La version la plus récente et la plus fidèle est celle d'un artiste, Claudius Popelin, peintre émailleur doublé d'un érudit et d'un poète : « Le *Songe de Poliphile ou Hypnérotomachie* du frère Francesco Colonna, littéralement traduit pour la première fois, avec une Introduction et des Notes », Paris, 1883, 2 vol.

Rabelais a parfaitement connu le *Songe de Poliphile*. Dans *Gargantua*, ch. IX, il le mentionne, en comparant son symbolisme aux hiéroglyphes des Egyptiens. C'est la partie architecturale qu'il met largement a profit au *V^e^ livre*.

Ses nombreux emprunts ont été soigneusement relevés par M. Solftoft-Jensen en 1896 (1). Plus récemment, M. L. Thuasne a abordé le même sujet dans ses *Etudes sur Rabelais* (1904), mais tout ce qu'il ajoute aux constatations essentielles de son devancier (qu'il semble ignorer) est vague et aventureux, comme en général ses autres rapprochements.

Si l'on excepte la mention du *Gargantua*, maître François n'a tiré aucun parti de Colonna dans les premiers livres de son roman.

Ce n'est pas là l'avis de M. Thuasne. Suivant lui, non seulement Rabelais imite le *Songe de Poliphile* et le traduit par endroits, mais encore il lui emprunte « des vocables, par exemple *pastophore*... *horrifique* » (p. 271), etc., bien que, s'empresse-t-il d'ajouter : « Rabelais a pu également le tirer du lat. *horrificus*, ainsi que *pastophore* du grec παστοφόρος ».

Mais alors où est l'emprunt à Colonna, qui d'ailleurs emploie

(1) Dans la *Revue d'hist. litt. de la France* de 1896, p. 608 à 612.

pastophore avec le sens exclusif de « niche », qu'ignore Rabelais, chez lequel ce mot désigne « les pontifes » (*Briefve Declaration*), nom ironiquement appliqué aux moines (1). Ajoutons que des trente et quelques mots grecs dont Colonna fait usage, aucun ne se rencontre chez Rabelais.

Voici un autre des prétendus vocables tirés de l'*Hypnerotomachia* : « Le premier emprunt de Rabelais à Colonna est relatif à l'abbaye de *Thélème*, nom qu'il paraît avoir pris à *Thelemia*, l'une des nymphes gracieuses... » (Thuasne, p. 272). Or, chez Rabelais, *Thélème* est tout simplement le grec θέλημα, libre volonté, la devise de Thélème étant : « Fais ce que voudras ».

La fontaine, surmontée de trois Grâces, qui se trouvait au milieu de la basse cour de Thélème (l. I, ch. LV) et qui jettait l'eau par les mammelles, la bouche, les oreilles, rappellerait ce passage du *Songe de Poliphile* (fol. f r°) : « Sopra il quale [vaso] excitata era una artificiosa arula, supposita alle tre Gratie nude... Dalle papille delle tale delle quale, l'acqua surgente stillava subtile... »

Mais il n'était nul besoin de copier Colonna pour dédier Thélème aux Grâces. Dans les jardins des palais italiens, Rabelais avait certainement admiré des fontaines jaillissantes, surmontées de Charites jetant l'eau par leurs mammelles. C'était l'accessoire de tout parc seigneurial.

En somme, et comme nous l'avons dit, il n'y a aucune trace positive du roman de Colonna dans les premiers livres. Il faut arriver au *Cinquième* pour trouver des reproductions souvent textuelles dans les descriptions du Temple de la Dive Bouteille.

Le Duchat considérait déjà le ballet en forme de partie d'échecs (l. V, ch. XXIV à XXV) — qui manque d'ailleurs au Manuscrit — comme un emprunt à Colonna, où l'on trouve la description d'un bal à la cour de la reine Eleuterilyda. Il faut y ajouter, comme l'a signalé M. Solftoft-Jensen, les chapitres : XXXVII (dans *Poliphile*, description des portes du temple de Vénus), XXXVIII (description du pavé de mosaïque) ; XLI (la lampe qui éclaire le temple), XLII (la fontaine de Vénus) ; XLIV (la chapelle), — qui sont des emprunts *textuels*, et dont la traduction *littérale* diffère de la version abrégée de Jean Martin. L'auteur a directement puisé dans Colonna.

En dehors de quelques termes techniques tirés de cette source,

(1) Voy. ci-dessus, p. 8.

la diction quintessenciée et la fiction allégorisante de Colonna ne sont pas restées sans influence sur la pensée et le style de Rabelais. On constate, d'une part, au *Quart livre*, au cours des navigations de Pantagruel, une tendance de plus en plus accusée à l'allégorie, tendance inconnue aux livres précédents et découlant directement du symbolisme de Colonna ; d'autre part, au *V^e^ livre*, les discours subtils de la reine d'Entéléchie sont comme l'écho de ceux qu'on lit dans le *Songe de Poliphile*. Cette double action mérite d'être retenue (1).

Remarquons, à ce propos, que, des nombreux écrivains du *Cinquecento*, deux seulement, appartenant tous les deux à la vie monastique, ont vivement intéressé Rabelais. En premier lieu, Folengo, dont les *Macaronées* lui ont fourni une demi-douzaine d'allusions ou suggestions; ensuite Colonna, dont le *Poliphile* l'avait tout d'abord peu attiré, à cause de son interprétation symbolique (que notre auteur compare à celle des hiéroglyphes), mais dont les belles descriptions artistiques avaient fini par le séduire à un âge plus avancé.

Et lorsque Rabelais s'était mis à préparer les matériaux de son *V^e^ livre*, il avait transcrit littéralement en français, de l'édition princeps qu'il avait lue dans sa jeunesse, quelques chapitres et fragments touchant tantôt le jeu d'échecs sous forme de ballet et tantôt la fontaine de Vénus ornée de colonnes précieuses, avec l'intention manifeste de les retoucher à la rédaction définitive. La mort l'en ayant empêché, ces pièces et morceaux sont restés tels quels dans le Manuscrit (1562), et dans l'Edition (1564) du *V^e^ livre*, où ils figurent, à proprement parler, à l'état de transpositions littérales, procédé diamétralement opposé au travail de composition de notre auteur.

(1) Nous y reviendrons plus amplement dans notre étude sur les éléments constitutifs du *V^e^ livre* de Rabelais.

APPENDICE B

THÉOPHILE FOLENGO

(A PROPOS DE LA « TEMPÊTE »)

Un des épisodes les plus connus des navigations de Pantagruel — celui des moutons de Panurge (ch. VI à VIII) — a été inspiré à Rabelais par les *Macaronées* de Théophile Folengo, dont l'édition définitive remonte à 1530. Notre auteur en a tiré le canevas, sur lequel il a brodé de brillantes improvisations, comme le dialogue entre Panurge et Dindenault.

On a également prétendu, mais à tort, que l'épisode capital du *Quart livre*, la Tempête (ch. XVIII à XXII) dérive de la même source, tandis qu'il s'agit d'un lieu commun qu'on rencontre dans toutes les littératures. Dans l'Antiquité, la description qu'en a donnée Virgile est célèbre, et Rabelais s'en est souvenu. Au Moyen Age, rappelons la tempête décrite par Wace et par l'auteur du *Roman de Tristan* (1) ; plus tard, celle qu'on lit dans une des branches du *Roman de Renart* (2) et dans le *Mystère des Actes des Apôtres* (3) de Bourges (1536).

A l'époque de la Renaissance, la description de Folengo, dans ses *Macaronées*, a fourni quelques traits secondaires, mais seulement quelques traits, à Rabelais. La « Tempête » du *Pantagruel* se distingue de toutes celles qui l'ont précédée par le réalisme des détails, la vie débordante de l'ensemble et surtout le vocabulaire nautique qui lui donne un relief puissant.

Les rapprochements de détails, qu'on a tenté d'établir pour cet épisode entre Folengo et Rabelais, sont ce qu'il y a de plus superficiel. Tel ce passage (ch. XVIII) : « Le pilot... commanda tous estre à l'herte... fit mettre voiles bas, mejane, contremejane... », qu'on rapproche de ces vers des *Macaronées*, chant XI :

(1) Voy. Jal, *Archéologie navale*, t. I, p. 192 et suiv.
(2) Cf. *Rev. Et., Rab.*, t. X, p. 391 à 393.
(3) *Ibidem*, p. 397.

Plurima sollicitis famulis gridando comandat,
Cui parent omnes facientes mille facendas;
Hic mollat cordam, tirat ipse, revinculat alter...

Certains traits d'ordre psychologique, comme la lâcheté de Panurge, qui se trahit ici pour la première fois (1), et les vœux qu'il fait pendant l'orage, sont peut-être inspirés de Folengo. Nous disons « peut-être », car ces traits ne sont nullement particuliers aux *Macaronées* : Renart, assailli par la tempête, est saisi de peur et promet de se croiser ; puis il invoque Dieu « et tous les saints qui sont saints » ; la belle guerrière Marphise, de l'*Orlando furioso*, qui subit aussi une tempête sur mer, s'effraie de l'orage et fait, elle aussi, des vœux (chant XIX, strophe XLVII). Ces sentiments sont si naturels qu'ils ont pour ainsi dire passé en proverbe : *Passato il pericolo, gabbato il santo* (2).

Restent, comme emprunts réels, outre l'épisode des moutons, cartains traits du caractère complexe de Panurge. Mais il y a, dans l'ensemble, entre ce personnage et le Cingar de Folengo, toute la distance qui sépare l'ignorant moine de Cipade du plus universel des écrivains de la Renaissance. On n'en a pas moins exagéré jusqu'à l'absurde les prétendus rapports entre les *Macaronées* et *Pantagruel*, allant jusqu'à voir dans le poème macaronique le point de départ du roman rabelaisien.

Cette illusion remonte à la version française de 1606 des *Macaronées*, qui porte en sous-titre : « Prototype de Rabelais », et débute par cet avis de l'imprimeur : « Lecteur, voicy un Prototype de Rabelais... ». C'était là, comme nous dirions aujourd'hui, une réclame de libraire. Les lecteurs l'ont prise au sérieux et elle est devenue, au XIX^e^ siècle, l'opinion courante en Italie aussi bien qu'en France (3).

En fait, parodie satirique mise à part, il n'y a rien d'essentiellement commun entre les deux œuvres. Nous avons montré ailleurs (4) l'inanité de ces rapprochements au petit bonheur.

(1) On n'a pas assez remarqué qu'au livre II, ch. XVI, Panurge rosse le guet, risque sa peau ou sa liberté dans des farces dangereuses et que, pour se sauver des Turcs, il a tué son gardien. Ce côté opposé du caractère de Panurge est encore plus accentué dans le livre posthume.

(2) Voy. ci-dessus, p. 354.

(3) Voy. notre étude sur « Folengo et les *Macaronées* », dans *Rev. Et. Rab.*, t. X, p. 384 à 410.

(4) Dans l'étude citée ci-dessus.

Il suffira d'ajouter ici, qu'en dehors des quelques traits secondaires d'ordre psychologique dont nous admettons le rapprochement, le poème de Folengo n'a eu aucune influence sur le roman de Rabelais.

Chose curieuse, la langue factice des *Macaronées* — mélange de latin et d'italien (littéraire ou dialectal) latinisé — genre développé et non créé par Folengo, n'a pas laissé non plus de vestiges dans notre roman, dont les phrases macaroniques sont puisées ailleurs ou appartiennent en propre à Rabelais (1).

En somme, les *Macaronées* n'ont aucun lien étroit avec *Gargantua* et *Pantagruel*. C'est faire trop d'honneur à Folengo que de le considérer comme un prédécesseur de Rabelais parce qu'il a ridiculisé les seigneurs et les moines : c'est le fond commun de la satire du Moyen Age. Encore moins peut-on voir en Merlin Coccaie le « prototype de Rabelais » : c'est une prétention dénuée de toute base solide et qu'on n'aurait jamais prise en considération, si la critique n'avait pas été depuis deux siècles suggestionnée par « l'avis de l'imprimeur » de la version de 1606, ainsi que par la langue du traducteur imprégnée çà et là de la substantifique moëlle rabelaisienne.

Il est juste, néanmoins, de reconnaître que Folengo a réussi à attacher son nom à une œuvre ingénieuse, originale, unique dans son genre. Elle n'est pas non plus dépourvue d'intérêt pour l'histoire sociale de l'Italie à l'époque de la Renaissance (2).

(1) Nous reviendrons sur ce sujet, dans le deuxième volume de cet ouvrage.

(2) L'édition la plus récente des *Macaronées* a paru dans la série « Scrittori d'Italia », sous le titre *Le Maccheronee,* par A. Luzio, Bari, 1912, 2 vol. pet. in-8°. Ce n'est pas une édition critique, mais une réimpression soignée de l'édition de 1552, très peu différente de la *Cipadense* (1530), mais se distinguant notablement de la *Toscolane* (1521). Un lexique d'une quarantaine de pages (mais sans renvois au texte) clôt cette édition. — L'édition critique reste toujours à faire. Nous en avons donné un échantillon dans notre étude sur Folengo, *Rev. Et. Rab.*, t. X, p. 399 à 409.

APPENDICE C

AUGUSTE JAL

(A PROPOS DES TERMES NAUTIQUES)

Un panégyriste du milieu du XVII[e] siècle, Antoine Leroy, dans ses *Elogia Rabelæsina* (ouvrage resté manuscrit), consacre à Rabelais marin un chapitre spécial intitulé : « De nautica arte, de qua aptissime, ut expertissime, scripsit Rabelæsus ». Un siècle plus tard, le marquis de Coulant imite en vers la *Tempête* de Rabelais et lui donne une place dans son recueil (1). Mais ces témoignages d'admiration restèrent isolés. Personne ne s'avisa de contrôler la véracité des détails nautiques donnés par Rabelais. Les commentateurs eux-mêmes reculèrent devant une tâche aussi ardue et délicate, soit à cause de la multiplicité des renseignements qu'elle suppose, soit par un sentiment de confiance absolue dans la bonne foi du maître.

Le Duchat est à peu près muet sur la nomenclature nautique, et l'édition *Variorum*, si prolixe par ailleurs, se contente, à propos de la voilure, de cette affirmation de De Marsy : « Noms de voiles qu'il serait trop long et même inutile d'expliquer, ainsi que beaucoup d'autres termes de marine qui se rencontrent dans ce chapitre ; mes remarques ne seraient guères entendues que des marins qui n'en ont que faire ».

I. — Diatribe de Jal contre Rabelais.

Tel était l'état de la question, lorsqu'un érudit spécialiste, Auguste Jal (mort en 1873), très versé dans les choses de la marine, auteur d'un vaste *Glossaire nautique* (1848), soumit à un examen systématique les chapitres du *Quart livre* sur le « Naviguaige » de Pantagruel. Il leur consacra une première et longue étude en 1840, dans son *Archéologie navale* (t. II, p. 497 à

(1) *Morale enjouée ou Recueil de fables, contes, épigrammes, pièces fugitives*, Cologne, 1783, p. 198 à 213 : « La Tempête de Rabelais ».

560) et, huit ans plus tard, il revint sur le même sujet dans plusieurs articles de son *Glossaire nautique*. Sa critique aboutit à ce résultat (qu'il formule à la p. 527): « Rabelais avait des notions très superficielles des choses navales, la nomenclature maritime lui était à peine connue ; il ignorait la tactique aussi bien que la valeur des termes spéciaux... Enfin, la marine est dans Rabelais une chose vaine et creuse ».

Cette conclusion est-elle justifiée, et les données sur lesquelles elle se fonde sont-elles solidement établies? Voilà ce que nous allons rechercher par un examen attentif des arguments et des faits rassemblés par l'auteur.

Ce qui frappe tout d'abord, dans cette critique, c'est la passion qui l'inspire et la guide. Le spécialiste moderne veut à tout prix trouver en défaut l'illustre écrivain. Cette prévention devient une véritable hantise, qu'il s'efforce de faire partager au lecteur. L'examen dégénère en diatribe, le ton familier va jusqu'à l'irrévérence et l'animosité s'exhale dans des apostrophes comme celle-ci (p. 512): « Vous ne savez pas la marine; qui vous force d'en deviser? Pourquoi ramasser les termes sur les quais d'un port, ou dans un vocabulaire, et nous les jeter ainsi à poignées »? (1)

Quels sont donc les griefs que Jal formule contre Rabelais? On pourrait, à notre avis, les résumer sous ces trois rubriques: anachronismes, nomenclature, variantes graphiques.

A. — *ANACHRONISMES.*

En abordant le « naviguaige » de Pantagruel, Jal a envisagé les chapitres XVIII à XXIII comme un tout à part et sans attache avec le reste de l'ouvrage. Cette manière de traiter le sujet lui a fait méconnaître le caractère spécial du roman rabelaisien, dans lequel la satire, le comique et le burlesque se côtoient.

Le procédé cumulatif en dérive. Les groupements lexiques de Rabelais sont puisés aux sources les plus diverses, à l'Antiquité comme au Moyen Age, et le grec, particulièrement, est mis à contribution pour enrichir les séries verbales.

(1) Cette critique s'appliquerait peut-être avec plus de raison aux *Travailleurs de la mer* (1866), où Victor Hugo semble justement avoir déversé à pleines pages le *Glossaire nautique* de Jal, de même que, dans son roman de *Quatre-vingt-treize* (1873), il a copié à tort et à travers le *Glossaire du patois de Guernesey* par Georges Métivier (1870).

S'agit-il, par exemple, des vaisseaux de mer? Rabelais citera à la fois (l. III, ch. LI): « Les grosses *orcades* », — ὁλκάδες, vaisseaux de transport et de charge, — « les amples *thalameges* », — θαλαμηγοὶ, sortes de gondoles égyptiennes garnies de chambres, — « les fors guallions, les naufs *chiliandres* et *miriandres* », — χιλιανδροῖ, μηριανδροῖ, qui contenaient, ou pouvaient contenir, mille hommes et dix mille hommes, — sans oublier les « liburniques » — *liburnicæ* (*naves*), brigantins ou felouques (l. IV, ch. I), et les *celoces*, fins voiliers ou avisos (l. IV, ch. III) de son père Gargantua (1).

Reprocher maintenant à Rabelais, comme le fait Jal, d'avoir transporté au XVI^e^ siècle des appellations de navires antiques (telles que « liburniques, thalamèges, trirèmes, céloces »), qui sont des souvenirs classiques, c'est absolument méconnaître les particularités stylistiques du roman et faire ainsi, de sa propre ignorance, un grief à l'auteur de *Pantagruel* :

> Que les nefs de la flotte pantagruélique soient des galions, c'est à merveille ; qu'elles soient des ramberges, rien de mieux, mais des liburniques ou liburnes, mais des trirèmes, non, et cela je ne puis le passer à notre romancier (p. 501).
>
> Il y avait au XVI^e^ siècle plus d'une espèce de navires légers et rapides, mais aucun n'avait gardé le nom de *celoce* (p. 504).

De pareilles remarques sont d'une candeur, qui aurait fait sourire d'indulgence maître François.

Rabelais dira également (l. IV, ch. XX) : « Nostre amé, plongez le *scandal* et les *bolides*... », en faisant suivre le terme technique italien pour sonde (*scandaglio*) de son équivalent grec (βολίς), selon le procédé cumulatif qui lui est familier, et non pas comme le pense Jal (*Glossaire*, v° *scandal*) : « Rabelais fait une bathologie, pour avoir le plaisir de mettre un mot grec à côté d'un mot italien, et sans s'inquiéter d'être raisonnable ; ce qui lui arrive un peu trop dans son *IV^e^ livre* ».

Une méprise analogue a amené le critique moderne à une série de confusions (dont il fait autant de griefs à Rabelais), à propos du rôle joué dans le « naviguaige » par la *galère* de Pantagruel.

La galère a été, pendant le Moyen Age, le vaisseau par ex-

(1) On lit ὅλκας chez Hérodote, Thucydide, Xénophon; θαλαμηγοῖ, chez Strabon, Athénée, Suétone ; *triremis*, chez César, Tite-Live, Suétone ; *celox*, dans Plaute, Varron, Tite-Live ; *liburnica* (navis), dans Pline le jeune, Tacite, Suétone.

cellence, le croiseur d'escadre, en usage, surtout dans la Méditerranée, depuis le XI^e^ jusqu'au XVII^e^ siècle. C'était un navire effilé, éminemment propre aux évolutions. Sa haute antiquité et sa grande rapidité la recommandaient également à l'attention de Rabelais. Avec la liberté qu'on a de tout temps reconnue aux conteurs, celui-ci prend donc *galère* au sens de grand bateau ou de *nauf*, sur laquelle il fait embarquer Pantagruel et ses gens, non sans l'avoir auparavant pourvue de tout l'attirail de l'époque « Pilotes, nauchiers, fadrins, espaliers, argousins, comites... ». Sa description répond à peu près exactement à celle de la *Grande Maistresse* de Marseille de 1525 ou à une galère vénitienne de la même époque, telle que la décrit Bartolomeo Crescenzio (p. 95) : « In ogni galea (di XVI secolo) questo era lo stato maggiore : Capitano, Padrone, Comito di mezzania, sottocomito a prora, Piloto con duo consiglieri, l'Algozzino con almeno sedici compagni o marinari di guardia... ».

L'identification chez Rabelais de la *nauf* avec la *galère* une ois admise — et cette identification saute aux yeux — que signifient les objections que Jal ne se lasse pas d'étaler sur plusieurs pages et qui tournent autour du même cercle vicieux ? D'une part, il reproche à notre auteur d'avoir confondu les deux catégories de navires et, d'autre part, une fois ce cas pendable admis, il ne lui reproche pas moins amèrement, et à vingt reprises différentes, d'avoir équipé sa *galère* suivant les dispositions des galères et non pas (comme l'aurait souhaité Jal) suivant le gréement des *naufs* de l'époque (p. 514 à 516) :

> Il n'y a des *rembades* que sur les galères, et Pantagruel est sur une nef...
>
> Sur la nauf il n'y a point de *comite*... il n'y a plus d'*argousins*... et la nef n'a point d'*estanterol*...
>
> Encore une erreur grossière ! Il ne saurait y avoir d'*espaliers* sur la nef, puisqu'une nef n'est pas un bâtiment à rames.

Jal à qui appartiennent en propre ces prétendues confusions, les impute à Panurge comme autant de « bévues » :

> Je passe à Panurge ses bévues ; il est fou de peur et ses terreurs peuvent l'excuser ; mais frère Jean, qui a toute sa tête, qui est un homme intelligent et qui, depuis son embarquement sur la thalamège, a dû apprendre quelques termes particuliers aux nefs, que penser de lui *quand il ne dit pas un mot qui n'appartienne au vocabulaire des galères ?*
>
> Ce n'est pas fini. Suivons frère Jean et voyons s'il aura par ha-

sard une expression juste dans tout son discours : « Il seul, dit-il à Panurge, ne aide à la chorme ». Encore les galères ! Les matelots d'une nef ne composaient pas une chorme, mais un équipage.

Panurge et frère Jean ont fait assaut de non-sens et de balourdises.

On a peine à en croire ses yeux, quand on lit ces passages. Essayons cependant d'y jeter quelque clarté.

Jal, à tort ou à raison, reproche à Rabelais, comme une « faute grossière », d'avoir pris une galère pour un navire. Cette erreur, si erreur il y a, capitale d'après Jal, semble un péché véniel à tout lecteur tant soit peu familiarisé avec les procédés du maître. Car, pour parler franchement, il ne faut pas être grand clerc *ès pilotaiges* pour savoir discerner un navire proprement dit ou une *nauf* d'un vaisseau à rames ; et si Rabelais, — qui, sans être un savant universel, possédait assez de clartés sur toutes choses pour être parfaitement renseigné sur les sujets qu'il traite dans son livre, — a préféré à la nef la galère, ce type de bâtiment étant plus familier à ses lecteurs, le choix est chez lui intentionnel, et il est peu raisonnable de lui en faire un grief sérieux et continu.

Cependant, adoptons un instant la manière de voir de Jal et admettons que Rabelais a eu tort de substituer une galère à sa nef primitive. La galère l'a donc emporté, la galère seule, c'est chose entendue. Mais alors, si galère il y a, pourquoi lui en vouloir de l'avoir armée à l'instar de toutes les galères méditerranéennes du commencement du XVI^e^ siècle ? Pourquoi, alors, lui reprocher dix fois, vingt fois, d'avoir prêté à ses personnages, — Panurge, Frère Jean, etc., — exclusivement le langage des galères ?

Ces anachronismes supposés, ces prétendues confusions sont chez Rabelais voulus, réfléchis. Les objections de Jal à cet égard reposent sur une méconnaissance totale de la facture du roman rabelaisien et sur une véritable pétition de principe qui a induit le critique à toutes sortes de contradictions.

Envisageons maintenant un autre aspect du problème.

B. — *NOMENCLATURE.*

« Si on passe brusquement des récits maritimes de Froissart à la *Navigation du compaignon à la bouteille* (1574) (1), on

(1) L'opuscule en question date, sous ce titre, de 1545, mais en fait, sous celui de *Panurge, Disciple de Pantagruel,* il remonte à 1538.

est stupéfait de la transformation qui s'est opérée dans la nomenclature navale », nous dit M. Charles de la Roncière (t. II, p. 460).

Ce contraste est encore plus frappant, si on passe du « naviguaige » de Pantagruel au *Thrésor* de Nicot (1606), qui donne spécialement « les mots propres de marine » en usage à la fin du XVI^e^ siècle. La grande majorité des termes nautiques rabelaisiens manque à Nicot, et Cotgrave (1611) n'a fait que les tirer de Rabelais lui-même. Aucun écrivain parmi ceux qui ont traité des sujets maritimes n'a disposé d'une nomenclature aussi abondante, aussi originale et, en somme, plus parfaitement authentique. Nulle part la bonne foi du maître et ses procédés d'élaboration n'éclatent plus clairement que dans ces chapitres du « naviguaige », où il a consigné le résultat d'observations consciencieuses et renouvelées. Ce n'est pas dans les livres techniques, d'ailleurs inexistants à cette époque, mais — comme nous l'avons montré — à la source même qu'il a puisé sa riche nomenclature. Il l'a recueillie de la bouche des matelots ligériens, bretons, catalans, languedociens, provençaux, vénitiens; et ces termes, alors encore vivaces et appartenant au double vocabulaire océanique et méditerranéen, il les a ajoutés au stock de mots nautiques français de son époque, réalisant ainsi un ensemble unique dans son genre.

De toutes les critiques que Jal adresse à Rabelais, la plus injuste certes est celle qui touche à l'ignorance de la valeur des termes nautiques : « L'intention de Rabelais, dit-il (p. 523), fut bien plus de faire entrer le plus grand nombre possible de mots techniques dans son livre que de les y encadrer en connaissance de cause ».

Jal conteste à la fois la *réalité* de certains termes nautiques employés par Rabelais (leur valeur technique et leur usage au XVI^e^ siècle), et le *sens* qu'il attribue à d'autres. Examinons ce double point de vue.

I. — Termes contestés.

Voici les termes que Jal conteste soit sous le rapport chronologique, soit sous le rapport de leur usage nautique proprement dit :

Contremejane. Nous n'avons rencontré cette forme du mot contremisaine que dans le *IV^e^ livre* de Rabelais (***Glossaire***). — Le contre-

artimon que Rabelais, fidèle à ses formes bizarres, appelle *contremejane*, de l'italien *mei*, fort peu usité, même en ce temps là, et qui était un synonyme de *mezzo* (p. 505).

Ce terme serait donc, suivant Jal, propre à Rabelais, et notamment « une de ses formes bizarres ». Or, la *Grande Maistresse* (1) de Marseille (1525) porte comme voiles, en partant de l'arrière, une *mejane* et une *contremejane* (la Roncière, t. II, p. 482); et cette forme est si peu « bizarre » que le provençal l'a toujours connue comme telle : *contremejano* est la source immédiate du terme rabelaisien et l'étymologie proposée par Jal est purement illusoire.

Estanterol. Rabelais a jeté le mot *estanterol* dans le ch. XIX du *livre IV* de *Pantagruel*, au milieu d'autres termes de marine, sans avoir égard à leur véritable sens : « Deça, Gymnaste, icy sur l'*estanterol* » est une phrase inintelligible pour un marin (*Glossaire*).

Jal aurait dû ajouter : « pour un marin du XIX^e^ siècle » ; mais, au XVI^e^ siècle, *l'estanterol*, c'est-à-dire le pilier placé à la tête du coursier d'une galère, près de la proue, était également familier (comme on l'a vu) au langage nautique catalan, languedocien et vénitien.

Fadrin. Les *fadrins* étaient les argousins, gardiens de la chiourme, selon Oudin. Ce mot, que je n'ai lu dans aucun document, appartient à l'idiome de Valence (p. 502).

La définition d'Oudin est inexacte, comme le reconnait plus tard Jal dans son *Glossaire*, où il cite en même temps ce passage extrait des *Faits de la marine* (1515-1520) d'Antoine de Conflans : « ... quarante *fadrins* au prix de IIII livres par moys chaicun... » Le terme est catalan et signifie proprement « marin novice ».

Fernel. Fernel pour *frenel*, qui n'était pas usité dans la marine, mais qui venait de l'italien *frenello*.

Cette assertion, comme l'exemple précédent, est erronée. La Roncière cite déjà *fresnelles*, comme terme nautique, dans l'*Inventaire de la barge* de 1369 (t. II, p. 481), et l'origine du mot est également catalane ou languedocienne, langues dans lesquelles *fernel* garde encore cette valeur technique. Remarquons

(1) Cet *Inventaire de la Grande Maistresse* est conservé aux Archives nationales (X 8621, fol. 200 et suiv.).

encore que *fernel* manque au *Glossaire* de Jal, le critique n'ayant pas connu l'usage nautique du mot.

Insail. C'est un hissas ou issas, une drisse que Rabelais appelle ainsi contre l'usage qui n'admettait pas plus cette prononciation en *ail* que celle en *alle* à propos de *maestra* (p. 516)... *Insail* est une de ces formes étranges que l'auteur de *Pantagruel* affecta souvent, ou par caprice ou pour reproduire les prononciations familières de son temps à certaines provinces. Les Normands criaient probablement quand ils hissaient : *insa là* ! (hisse là !) et Rabelais aurait fait *insail* de ces deux mots (p. 518).

L'impropriété des termes trahit ici, comme ailleurs, l'inexpérience de Jal en matière philologique. N'est-il pas plaisant de voir reprocher à Rabelais d'avoir forgé un terme *contre l'usage*, sous prétexte que le suffixe *ail* avait cessé d'être un élément formatif? Des termes comme *attirail*, *éventail*, *portail*, etc., ne sont attestés qu'après Rabelais. En réalité, *insail* est un dérivé de *inser*, forme normande de *hisser*, d'après l'analogie de *gouvernail*. Rabelais n'a pas « appelé » la chose ainsi, il a simplement emprunté son mot aux marins normands. Quant à l'allusion à *maestra*, voici en quoi consiste la critique :

Maistralle. La maîtresse voile, ce qu'en terme des galères on nommait la *maistre* ou *mestre*... Je ne connais aucune analogie qui puisse justifier l'orthographe (1) *maistralle* que Rabelais crut devoir adopter. Au surplus, en France et au XVI^e^ siècle, la grande voile d'un vaisseau rond ne s'appelait pas *mestre*, mais grand *pacfi* ou *papefic* (p. 509).

Si Jal avait connu le terme provençal *maistralo*, source directe du *maistralle* de Rabelais, et qui désignait précisément la grande voile de tout navire latin, il aurait été moins affirmatif. Sa désignation : orthographe (au lieu de : finale ou terminaison) est un non-sens, et la dérivation du terme rabelaisien de l'ital. *maestra*, ne l'est pas moins ; c'est *maestrale* qu'il voulait dire et qui répond au prov. *maistralo*.

Ajoutons que *papefil* figure également chez Rabelais (l. IV,

(1) Même erreur passée dans l'*Histoire de la Marine* de Charles de Le Roncière (t. II, p. 484) : « Le mot *maestra*, pour désigner la grande voile ne se propagea pas en France, n'en déplaise à Rabelais ».

Rabelais écrit *maistralle* (et non pas *maestra*) et ce vocable subsiste toujours (sous la forme *maistralo*) en Provence parmi les marins marseillais de la bouche desquels il l'a recueilli.

ch. LXIV), seulement il ne désigne pas la voile maîtresse, mais une voile quelconque, d'accord en cela avec le prov. *papafigo*, mât de perroquet, et avec l'ital. *pappafico* (« une sorte de voile ou couverture », Oudin), vénitien *papafigo* (« asta a cui s'attacca la banderuola in cima all'albero della nave », Boerio).

Scandoula. Garde l'escantoula, c'est-à-dire reste dans le scandolar ; par malheur, il n'y a pas à bord de la nef de chambre portant ce nom. Au XIII^e^ siècle, les nefs avaient un *scandolar*, mais elles n'en avaient plus au XVI^e^ siècle (p. 516).

Toujours la même hantise : Rabelais parle de galères, et Jal tient à sa nef. Quant à la galère, il n'y a pas de doute, elle a toujours eu un *escandelar* ou *scandolar*, un *escandole* (1) ou *escantole* (comme écrit Rabelais).

Dans les *Comptes du Clos des gallées de Rouen*, de 1382, figure un *estandelar*, forme altérée d'*escandelar* (éd. Bréard, p. 91 : « ... une table de XV piez de lonc »), et on lit cette dernière forme dans un texte de 1530, cité par Ducange : « Le prince feist appeler messire Guillaume de Villeneufve et il l'envoya querir en soutte dedans l'*esquandelar* par le patron Matthieu Corse ».

Et quant aux galères vénitiennes du XVI^e^ siècle, Crescenzio affirme ceci (p. 94) : « Il luogo dell'Aguzzino è allo *scandolaro*, ove sono locate le Armi » ; et Pantero-Pantera (1614) le définit ainsi : « *Scandolaro* è la stanza vicina alla camera della poppa ».

On voit combien les présomptions de Jal sont risquées, ce qui ne l'empêche guère de faire remarquer une fois de plus (p. 505) « dans quelle confusion tombe Rabelais, quand il donne à corps perdu dans la technique navale ».

2. — TERMES MAL INTERPRÉTÉS.

Jal n'est pas plus heureux dans les essais d'interprétation qu'il prétend donner aux divers passages nautiques de Rabelais. En voici quelques exemples :

Caveche. Guare la caveche, hau, mousse. Veut-il avertir le mousse à qui il s'adresse de prendre garde à une corde qui s'enroule autour de son cou (*cavezza*, italien) ou bien le prévient-il que quelque chose à

(1) Appellation conservée jusqu'au XVII^e^ siècle. Voy. Hobier, p. 30.

droite va tomber sur sa tête (*cabeza*, espagnol) et qu'il faut qu'il passe vite à gauche pour éviter une blessure ? Je n'en sais rien (p. 516).

Le terme en question (qui manque au *Glossaire*) n'est tiré ni de l'italien, ni de l'espagnol. C'est un mot patois au sens de « tête », de chevêche, et il désigne le cap ou tête de mouton, espèce de poulie, que Frère Jean ordonne au mousse de surveiller (1).

En parlant du *coursoir*, Jal écrit : « Cette mauvaise conformation pour *coursier* » (p. 518).

Il s'agit ici encore d'un terme d'origine dialectale et qui ne paraît pas avoir fait double emploi avec le *coursier* ou la *coursie* (2).

Pour *escantoula*, Jal avait d'abord identifié le terme rabelaisien avec l'ancien *escandolar*, et cette interprétation paraît la plus vraisemblable. C'est une graphie imparfaite d'*escandoula*, nom provençal de la chambre de l'argousin sur les galères marseillaises ; et lorsque Frère Jean ordonne au mousse de garder l'*escantoula* (l. IV, ch. xix), il l'engage à veiller à ce que cette pièce de la soute (où l'on tenaient les armes et le trésor de la galère) ne prenne pas eau.

Jal est revenu plus tard (dans son *Glossaire*) sur cette explication. Ayant trouvé, chez Oudin, *escantoula* au sens de « pompe », il fit sienne cette nouvelle acception. Une confusion entre les deux sens n'était pas impossible, vu leur analogie formelle : en provençal, *escandola* désignait le « scandolar », et *escandoli*, la pompe. Une telle alternative suffit à montrer les difficultés que rencontrent les interprètes modernes pour saisir le véritable sens d'un terme technique du xvi^e^ siècle. Chaque nouvelle difficulté de cet ordre irrite malheureusement Jal, et, au lieu de s'en prendre à l'insuffisance des documents nautiques dont on dispose pour l'époque de Rabelais, il préfère rejeter sur le grand écrivain son dépit. Ouvrez plutôt le *Glossaire*, au mot *escantoula* :

> Nous croyons cette fois être dans le vrai [il s'agit d'*escantoula* au sens de « pompe »]. Il est bien permis d'hésiter ou de se tromper lorsqu'on est en présence d'un texte rempli de termes défigurés et jetés dans le récit comme à l'aventure et sans aucun souci de leurs véritables significations par un écrivain qui affecte la technique d'un métier où il est tout à fait novice.

(1) Voy. ci-dessus, p. 101.
(2) *Ibidem*, p. 102.

Il est possible que Rabelais ait été « tout à fait novice » dans le métier de marin, et aucun rabelaisant ne voudrait risquer sa vie sur un esquif piloté par maistre François, fusse sur la paisible Loire. Mais en est-il de même, en dehors du métier, pour la valeur des termes nautiques employés ? Est-il vrai, comme le veut Jal, que ces termes soient « défigurés et jetés comme à l'aventure ? »

Tous les exemples cités et discutés jusqu'ici font ressortir la parfaite bonne foi de Rabelais en regard de la passion et de la légèreté de son critique. Tout ce qui échappe à Jal, — et c'est le cas des termes nautiques d'origine dialectale (bretonne, normande, etc.), ou de provenance méridionale (catalane, languedocienne, provençale), c'est-à-dire la grande majorité de la nomenclature de Rabelais, — lui paraît « termes défigurés » ou « de conformation bizarre ».

Dans ce vaste tableau d'un naufrage, il n'y a en fait qu'un seul point sur lequel le doute puisse être permis. On est surpris de rencontrer, parmi les voiles que le pilote de Rabelais fait mettre bas en prévision de la tempête, le nom d'*epagon*, qui semble désigner tout autre chose. Il y a là probablement une confusion, mais il ne suffit pas de la constater, il s'agit de l'expliquer.

Certes, une erreur de ce genre est compréhensible, étant donné la multiplicité de ces noms de voiles et la variabilité de leur nomenclature : « Une des conséquences de la révolution opérée dans les constructions navales, — nous dit La Roncière (t. II, p. 479), — fut de précipiter au milieu d'une nomenclature déjà formée, comme celle de nos marins normands par exemple, une avalanche de mots nouveaux qui amena un désarroi, un *pesle-mesle* indescriptible. Déjà en 1359, le patron d'une galère royale s'embrouillait dans la nomenclature de ses agrès, parlait d'*arbre* et de mât, de *prime* dite étai, de haussière dite *gume*, alignant en un mot le gréement des nefs (*itague*, *raque*, *renc*, *haubans*, *betas*, *vergues*) à côté des apparaux de galères (*ost*, *aman*, *prouyer*, *groupial*) ».

Un homme du métier, un patron de galère royale, a donc pu commettre des bévues pires que celles que Jal reproche constamment à l'auteur de *Pantagruel*. Cependant, le cas d'*epagon* est plus délicat : c'est le grec ἐπάγων, lequel, nous dit-on, signifie « poulie ». Comment peut-on confondre une « poulie » avec une « voile » ? Il s'agit, on le voit, non pas d'un terme nautique

proprement dit et d'origine populaire, mais d'un emprunt littéraire et destiné simplement à faire groupe. Comment se fait-il alors que Rabelais, bon helléniste, ait pu se tromper au point de faire entrer dans la nomenclature de la voilure un terme désignant tout autre chose? Voyons d'abord ce que nous en dit Jal (*Glossaire*):

> En grec, ἐπάγων était le nom d'une poulie, d'une moufle; est-ce une poulie que prétendait désigner Rabelais ? Nous ne le croyons pas. Nous supposons que le mot *espigon*, qui était chez les Provençaux parmi les termes de galères, est celui qu'il eut l'intention de produire dans ce passage où il accumula les mots techniques, en les défigurant à plaisir et sans trop se soucier de connaître la chose que désignait en effet cette francisation de l'italien *spigone*. L'*espigon* n'était pas une voile, et il n'y avait point de voile du nom d'*epagon* (1).

Le procédé du critique reste toujours le même. Au lieu d'expliquer, Jal accuse et condamne. *Epagon* n'a absolument et ne peut rien avoir de commun ni avec le provençal *espigon*, ni avec l'italien *spigone* (comme le veut Jal), pour la bonne raison que l'un ou l'autre n'aurait pu donner au français du XVI^e^ siècle que la forme *espigon* ; et il s'agit d'*epagon*, simple transcription française de l'ancien grec.

La question reste tout entière : comment expliquer la possibilité d'une pareille confusion de la part de Rabelais ? Il est possible de l'entrevoir dans l'éclaircissement dont Henri Estienne, accompagne le mot dans son *Thesaurus* : « Ἐπάγων, trochlea in cujusdam machinæ radice collocata (Vitruve, x, 5). In radice autem machinæ collocatur tertia trochlea; eam autem Græci ἐπάγοντα, nostri *Artemonem* appellant ».

Suivant notre lexicographe, ἐπάγων est donc le synonyme d'*artimon*, lat. *artemo*, qui a ce double sens : 1° sens ancien, chez Vitruve, troisième poulie d'une moufle (c'est le grec, ἐπάγων); 2° sens médiéval, chez Isidore, voile du mât d'artimon (grec ἀρτέμων).

La confusion de Rabelais peut donc s'expliquer par l'inter-

(1) Cette explication erronée a passé telle quelle dans l'*Histoire de la Marine* de Ch. de La Roncière (t. II, p. 482) : « Le pilote de Rabelais en prévision de la tempête, fait mettre bas tout un jeu de voiles : mejane, contremejane, triou, maistralle, *epagon* »... « Quelle idée saugrenue d'avoir bordé par dessus les voiles ordinaires le *tref* de fortune et sur une vergue de nef, l'*espigone* qui est un bout hors d'antenne ».

version de ces deux acceptions. Mais, encore une fois il s'agit ici d'un terme de remplissage, d'origine purement littéraire, dont l'emploi, normal ou anormal, ne peut nullement influer sur l'ensemble de la nomenclature. Celle-ci, et particulièrement en ce qui touche la voilure, — « le pilot fit mettre voiles bas, mejane, contremejane, triou, maistralle, (epagon), civadiere » (l. IV, ch. XVIII), — est parfaitement exacte. Il ne s'agit pas là, comme le prétend Jal, de termes « jetés à l'aventure », mais tout simplement de la reproduction fidèle des noms de voiles établies sur toute galère méditerranéenne. Le dernier historien de la marine française reconnaît également que « la nomenclature de Rabelais s'applique bien à la voilure des nefs marseillaises et italiennes de 1525 » (1).

C. — *VARIANTES GRAPHIQUES.*

Les objections de Jal contre la forme de certains termes nautiques trahissent une ignorance totale des habitudes graphiques du XVI^e^ siècle, et il est singulier de voir un technicien de la marine vouloir apprendre l'orthographe au plus illustre écrivain de la Renaissance. Contentons-nous de la première de ses remarques :

> Bien que Panurge dise l'*orgeau* pour l'arjau..., il fait *tirados* de l'italien *tiradore*... Ce ne sont pas les seuls mots qu'il prononce mal.

Panurge disait *orgeau* tout bonnement, parce que les marins de la Loire de son temps appelaient *orjau* la barre du gouvernail ; *tirado* accuse un intermédiaire languedocien (*tiradou*) avant d'arriver à l'ital. *tiradore*.

Nous avons essayé de montrer l'inanité des griefs que Jal avait formulés contre la terminologie nautique de Rabelais. On a vu que les soi-disant anachronismes s'expliquent par des particularités du style satirique ; que les inexactitudes, quant à la valeur des termes nautiques, sont en grande partie illusoires et se résolvent en de simples présomptions, qui souvent, comme les remarques orthographiques, se retournent contre le critique lui-même (2).

(1) Ch. de La Roncière, t. II, p. 482.

(2) Pourtant, si l'on fait abstraction de ces côtés subjectifs de la diatribe de Jal, il en reste des détails très utiles pour l'intelligence du « naviguaige » de Pantagruel. Ces éléments positifs ont passé dans le

Jal a totalement méconnu et la facture du roman rabelaisien et certains procédés particuliers à son style, comme la tendance si accusée au cumul synonymique. De là les prétendus « anachronismes » qu'il ne cesse de reprocher à notre auteur.

Il a à peu près ignoré la langue du XVI^e^ siècle et tout particulièrement celle de Rabelais, depuis ses habitudes graphiques jusqu'aux ressources inépuisables de son vocabulaire. De là les prétendues « déformations », dont il accable le grand écrivain.

De plus, Jal a laissé de côté les principales sources nautiques de Rabelais, à savoir les emprunts aux ports des différentes régions maritimes de la France : d'une part aux Sables-d'Olonne et à la marine de la Loire, au Havre, à Saint-Malo, etc. ; et, d'autre part, à Marseille, à Bayonne, pour les vocables provençaux et catalans qui constituent, avec ceux de la Haute-Italie, les sources de son vocabulaire méditerranéen.

Enfin, ce qui est plus grave, Jal a négligé certains documents essentiels de l'époque, comme l'*Inventaire de la Grande Maistresse* de Marseille de 1525, qui lui aurait épargné, en ce qui concerne l'équipement des galères de l'époque, d'adresser à Rabelais des reproches aussi injustes qu'absurdes.

Ce sont ces documents contemporains qui témoignent précisément et de l'exactitude consciencieuse de la terminologie et de l'intelligence avec laquelle sont mis en œuvre les nombreux éléments recueillis sur place, de la bouche même des marins ponantais et levantins.

Ecrivain de génie, Rabelais a su insufler à ces matériaux, épars et arides, du mouvement et de la vie, et nous laisser ainsi l'ensemble à la fois le plus vaste et le plus exact des choses nautiques de la première époque de la Renaissance.

II. — Répercussions de la diatribe.

Nous venons de montrer dans quel esprit l'auteur du *Glossaire nautique* (1848) avait abordé l'étude du « Navigaige ». Malgré le parti pris et les lacunes importantes qui déparent cette diatribe, elle s'imposa à l'attention de tous ceux qui, de près ou de loin, touchaient à Rabelais. Telle était l'autorité de

commentaire de Burgaud des Marets et dans le lexique de Marty-Laveaux.

Jal que ses conclusions, en dépit de leurs prémisses fallacieuses, furent admises par tous les rabelaisants

Çà et là, une protestation timide, une réserve isolée, mais commentateurs ou biographes, critiques ou historiens, s'y rallièrent en principe. Et c'est ainsi que la critique la plus partiale et la moins intelligente de toutes celles qu a subies l'œuvre rabelaisienne, resta debout pendant plus d'un demi-siècle.

Il nous a semblé intéressant de suivre les traces de cette influence depuis son apparition jusqu'à nos jours. Nous commencerons par les éditeurs et commentateurs pour finir par les biographes, critiques et historiens.

I. — Editeurs et Commentateurs.

L'édition des *Œuvres* de Rabelais, donnée en 1853 par le bibliophile Jacob, se borne simplement à renvoyer à Jal (p. 372) : « L'explication de tous les termes de marine eût exigé des développements que ne comportait pas cette édition. Voir l'*Archéologie navale* ».

Burgaud des Marets, dans son édition de 1857, essaie d'infirmer l'opinion de Jal au moins sur un point précis (t. II, p. 131, note).

Marty-Laveaux donne pleinement raison au critique (*Œuvres de Rabelais*, t. V, p. XLIII) : « Rabelais connaît quelquefois le mot mieux que la chose. Jal le lui reproche, mais malgré quelques inexactitudes, certaines impropriétés, l'effet littéraire pittoresque n'en est pas moins produit sur tout lecteur qui n'est pas historiographe de la marine ».

Jean Plattard, dans sa réimpression critique (1910) de l'édition partielle du *Quart livre*, a abordé à son tour la controverse (p. 43-44) : « Le souci de décrire dans le détail le tumulte et la confusion, qui ne sont qu'indiqués en traits généraux chez ses prédécesseurs, a été probablement le principe de cet étalage de connaissances nautiques. Puis, insensiblement, comme il est arrivé fréquemment à Rabelais, il s'est étourdi et grisé lui-même du son de ces termes nouveaux : il les a recherchés, entassés, prodigués pour le plaisir de jouir en artiste des richesses de cet étrange vocabulaire. Aussi les spécialistes n'ont-ils pas eu de peine à découvrir dans cette érudition navale d'assez graves erreurs. Jal, dans son *Mémoire sur les Navigations de Pantagruel*, ne trouve que caprice et fantaisie dans l'emploi de ces

termes nautiques. Sans examiner s'il n'exagère pas le nombre des erreurs de langage et des fautes de manœuvre commises par frère Jean et le Pilote, on peut dire que ses reproches sont moins graves qu'il ne le croit ».

2. — Biographes et Critiques.

Frédéric Godefroy, dans le *Seizième siècle* (de son *Histoire de la littérature française*, 1878, p. 86 note), prend le parti de Rabelais : « Jal, dans son *Archéologie navale*, veut prouver que Rabelais s'est servi presque au hasard des termes de marine qu'il a exprès accumulés dans le chapitre de la Tempête. Nous croyons que Rabelais connaissait mieux la marine que M. Jal ».

Jean Fleury, dans son ouvrage sur *Rabelais et ses œuvres* (1877, t. II, p. 139), est pour l'historiographe de la marine : « Le pilote, prévoyant le danger, commence par faire carguer les voiles. Ici Rabelais entasse une foule de termes de marine que nous ne reproduisons pas. Les uns ont admiré son érudition sur ce point, mais d'autres, Jal surtout, rédacteur du *Glossaire naval*, prétendent que l'auteur du *Gargantua* a accumulé à plaisir les termes nautiques sans trop se soucier de leur signification ».

Paul Stapfer, de même, admet comme des faits acquis les assertions de Jal, dans son beau livre sur *Rabelais* (1889, p. 458) : « Sa description d'une tempête est une véritable débauche de termes techniques prodigués au hasard, où tel mot désignant une poulie est pris pour une voile, où *grizelles*, *coustieres*, *boulingues*, *mejanes*, *contremejanes*, *trious*, *civadieres* et « tous les diables, dansent aux sonnettes », secoués par les *categides*, *thielles*, *elicies* et *psoloentes*, c'est-à-dire (en grec) par les bourrasques et par la foudre. La science nautique de Rabelais ne semble pas être de meilleure qualité, en somme, que celle de Victor Hugo dans les *Travailleurs de la mer* ».

Jean Richepin qui, de tous les rabelaisants, est peut-être le seul à avoir vécu quelque temps de la vie du marin, était mieux à même de réduire à leur juste valeur les exagérations passionnées de Jal ; mais au lieu de nous faire profiter de son expérience, il se contente de nous donner une affirmation sur parole, dans une conférence à l'Université des Annales, en juin 1909, sur « La langue de Rabelais » :

« Un des commentateurs de Rabelais a cru trouver dans Ra-

belais une surabondance de mots vides, et s'appuyant sur un livre d'un M. Jal, livre qui s'appelle *Archéologie navale*, il a prétendu que les termes de marine... de la Tempête étaient presque tous inexacts. Je n'ai pas la prétention d'être un matelot connaissant tous les termes de marin ; mais néanmoins, dans ce chapitre de Rabelais, j'ai retrouvé une quantité de mots qui sont encore en usage à l'heure actuelle chez les Ponantais, matelots de Lorient et de la Rochelle. Il y a donc grande apparence, et nous pouvons le dire, que tous les mots techniques de marine que Rabelais a employés dans cette « Tempête », il en savait parfaitement le sens et l'exacte signification » (*Journal de l'Université des Annales* de 1909, p. 91).

3. — Historiens de la Marine.

Tout récemment, M. Charles de La Roncière, dans son *Histoire de la Marine française* (1899), a adopté certaines conclusions manifestement erronées du *Glossaire nautique*, comme, par exemple, les griefs formulés à propos de *maëstra* et d'*epagon* que nous avons déjà relevés. Dans le passage suivant, il semble accepter en bloc les résultats plus que problématiques de Jal et se servir d'un langage qui est comme le dernier écho de sa diatribe (t. I, p. 36) :

« Notre savant Jal n'avait connu (sur les origines de notre langue maritime) d'autre texte philologique que quelques passages de Wace, Benoît ou Rabelais, et quand il éperonnait de sa critique acérée *les malencontreuses expressions* de Frère Jean des Entommeures, il restait reconnaissant au grand ironiste Rabelais d'*employer, même de travers, le langage des matelots*, et d'en marquer par là une des étapes ».

Cet aperçu rétrospectif ne manque pas d'intérêt. Il témoigne d'une part de la répercussion presque générale de la diatribe de Jal dans les milieux rabelaisiens et nautiques ; d'autre part, de l'adoption à peu près unanime (quelques velléités de protestations mises à part) de ses conclusions purement négatives.

Une enquête, viciée dès le début par un manque absolu d'objectivité, a ainsi dominé et inspiré, pendant un demi-siècle, toute l'érudition sur Rabelais et sur la marine de la Renaissance.

APPENDICE D

ORIGINES LITTÉRAIRES

(A PROPOS DES NOMS DE GÉANTS)

Nous avons vu que les trois géants principaux — Grandgousier, Gargantua et Pantagruel — dont les gestes constituent la trame même du roman, ont eu tous les trois des origines populaires. Ce sont au contraire des sources livresques qui ont alimenté en très grande partie la généalogie *gigantale* du livre II.

Nous allons passer en revue ces soixante générations de géants, en faisant abstraction des noms burlesques déjà étudiés (1) et en n'insistant que sur des faits peu ou point connus.

I. — Géants bibliques.

La généalogie de Pantagruel est une parodie des fréquents dénombrements généalogiques de la Bible. Les trois premiers noms de géants sont factices :

> Et le premier fut *Chalbroth*,
> Qui engendra *Sarabroth*,
> Qui engendra *Faribroth*...
> Qui engendra *Nembroth*... (2)

C'est le dernier nom qui a fourni la finale aux trois premiers, dont les éléments initiaux rappellent ceux des anciens rois francs : Childebert, Charibert et Farabert.

L'ordre dans lequel se suivent ces noms de géants est également burlesque : *Goliath* vient après Athlas, et Hercules est suivi par *Enay*, qui fut « tres expert en matiere de oster les cerons des mains ».

C'est la forme francisée d'*Enak*, géant biblique d'Hébron, dont les enfants, les *Enakim*, étaient encore nombreux et redou-

(1) Voy. ci-dessus, p. 254 à 256.

(2) Cette forme *Nembroth* était encore usuelle au XVIe siècle. On la lit dans le *Fœneste* de d'Aubigné.

tables du temps de Moïse (*Deuter.*, IX, 12, et *Nombres*, XIII, 38).

Quant au déterminatif (« tres expert en matiere de oster les cerons des mains »), il est simplement burlesque, comme la plupart des attributs de cette énumération gigantale. Leur caractère fantaisiste ressort d'un simple rapprochement comme celui-ci :

L'édition princeps imprime seulement : « Qui engendra Etion » ; celle de Juste, 1533, ajoute : « Lequel premier eut la verolle pour avoir dormy la gueulle baye » ; celle de 1542 : « Lequel premier eut la verolle pour n'avoir beu frays en esté ». Or, suivant Pline (1), *Etion* (ou plutôt *Otus*, qui est la leçon correcte), était un géant de quarante-six coudées, dont un tremblement de terre fit trouver le corps en Crète ; et c'est tout. Les déterminatifs ajoutés ici par Rabelais sont donc purement imaginaires.

II. — Géants mythologiques.

La source de Rabelais pour cette partie de la nomenclature est l'*Officine* ou Encyclopédie (2) de Ravisius Textor (1532), où les noms courants de la mythologie grecque se trouvent associés à des réminiscences d'Hérodote (*Artachée*), de Pline (*Etion*, *Gabbara*, *Goliath de Secundille*) et à des appellations barbares, telles que *Offotus* et *Gemmagog*, à qui Ravisius consacre des notices spéciales (p. 143) :

Saxo Grammaticus ait *Offotum* fuisse Gygantem et pastorem, cujus armenta tutabatur canis Biorvonis cujusdam.

Fuit et *Gemagog* Gygas cubitis duodecim procerus. Architrenius : Cubitis ter quatuor altum *Gemagogo* Herculea suspendit in aëre lucta.

Idem : *Gemagog* arduitas Corinei fracta lacertis.

Veut-on savoir ce que Porus ou Pore (« contre lequel batailla Alexandre le Grand ») vient faire parmi les géants, c'est à Ravisius qu'il faut s'adresser : « Fuit et *Porus* rex in India quattuor cubitis et palmo procerus, quem Alex. bello vicit ».

Cet intrus a passé tel quel dans la généalogie de Pantagruel.

Une seule de ces appellations nous arrêtera, les autres étant

(1) *Hist. Nat.*, l. VII, ch. XVI. Les éditions du XVI^e^ siècle donnent la leçon fautive *Etion*.

(2) Voy., à ce sujet, un article d'Abel Lefranc dans *Rev. Et. Rab.*, t. V, p. 193.

généralement connues : c'est *Aranthas*, dont Textor se contente de dire : « *Aranthas* Bebrycius octonis cubitis longus fuisse traditur ». Ce géant de Bébrycie, haut de huit coudées, fut vaincu par un jeune homme Nicéphore, et Arrien de Nicomédie nous a transmis le récit quasi mythique de ce combat (1).

III. — Géants du Moyen Age.

Toute une série de noms est tirée des romans de chevalerie et tout particulièrement du *Fierabras* (2), « lequel fut vaincu par Olivier, Pair de France, compaignon de Roland ». Ce géant, haut de quinze pieds, roi d'Alexandrie, après avoir ravagé Rome, engagea contre Charlemagne une bataille décisive, en défiant les meilleurs chevaliers de l'armée franque, mais il fut vaincu par Olivier et reçut le baptême.

Ces vieux romans, dans leurs remaniements en prose à l'époque de la Renaissance, et spécialement le *Fierabras*, ont fourni (en suivant l'ordre du texte) :

Sortibrant de Conimbres, nom d'un roi sarrasin de Conimbre ou Coïmbre, ville d'Espagne.

Brushant de Mommiere, c'est-à-dire Brulant de *Monmiré*, chef sarrasin (dans *Fierabras*) :

> 3113. Li amirans apele Brulant de Monmiré,
> Sortibrant de Connibre, son consillier privé.

Bruyer, « lequel fut vaincu par Ogier le Danois, Pair de France ». Un géant *Bréhier* est mentionné dans *Ogier de Danemarche* : haut de 17 pieds et d'une force égale à celle de 20 hommes, il est appellé Goliath, Roi des Saxons, et porte l'épithète de *Gaiant* dans *Huon de Bordeaux*.

Mabrun ou *Maubrun* (d'Agremolée), larron sarrasin.

C'est dans le même roman de *Fierabras* qu'on rencontre le fameux *pont de Mautrible*, « le grand pont redouté » (le *Montrible* (3) de Rabelais), sur la rivière Flagot, par où il fallait pas-

(1) Voy. la *Realencylopédie* de Pauli.

(2) Voy. ci-dessus, p. 334, et la *Table des noms propres* d'Ernest Langlois (1904). Cf. la dissertation de Fritz Wohlgemuth, *Riesen und Zwerge in der altfranzösischen erzählenden Dichtung*, Stuttgart, 1906.

(3) C'est la leçon de l'édition princeps, modifiée ultérieurement en *Monstrible* :

> On a escrit du grand pont de *Montrible*,
> Où Galaffre eut sa femme tant terrible...

ser pour aller à Aigremore (ville sarrasine d'Espagne) et sur lequel Ferragus soutint son fameux combat.

Ce *Ferragus* est le nom d'un géant haut de 20 coudées et d'une force égale à celle de 40 hommes. Dans la pseudo-chronique de Turpin, il s'appelle *Ferracutus*, « qui fuit de genere Goliath ». Dans l'*Entrée en Espagne*, il soutient un combat avec Roland. C'est l'ennemi des chrétiens, dans Bojardo et Arioste.

Voici quelques autres noms :

Galaffre, nom de rois sarrasins, dans différentes Chansons de geste ; la *Chronique admirable* (éd. Jacob, p. 99) fait mention d'un « grand gean nommé le *Galaffre de Baudas* ».

Galehault (« lequel fut inventeur des flaccons ») est, dans *Lancelot du Lac*, le nom d'un roi d'Outre-les-Marches, en Grande Bretagne. Le même figure, comme nom de chevalier, dans *Saint-Rémy*, mystère du xv^e^ siècle (1).

Longys, émir de Barbastre, dans la *Geste de Vivien*, a sa place également dans les *Mystères*. C'est un souvenir de *Longis* ou *Longin*, le centurion aveugle qui perça le flanc de Jésus en croix, et obtint de lui son pardon et la vue.

Roboaste ou *Roboastre*, géant né d'une femme et d'un lutin, dans *Doon de Maience*. Il était haut de 12 pieds et faisait fuir tout le monde devant lui. La chanson de geste citée le décrit ainsi :

9120. C'onques mès si fiers homs ne fu de mere nés,
Ni plus granz, ni plus gros, ni plus desmesurés.

Morguan (« lequel premier de ce monde joua aux dez avecques ses bezicles »), héros d'un roman de chevalerie et du *Morgante Maggiore* de Pulci, ce dernier sans attaches avec celui de Rabelais.

Il n'est peut-être pas superflu de faire remarquer que Rabelais a adopté, dans son anagramme, le nom d'un de ses géants, *Nasier*, haut de 14 pieds, dont la tête, d'après la *Chanson de Gaufrey* (éd. Guessard, v. 2971) « avoit plus grosse assez d'un buef plenier ». Et quant à son nez énorme :

En unes des narines du nés, lés le joier,
Pourroit on largement un œf d'oue muchier.

nous dit une pièce en vers du xv^e^-xvi^e^ siècle (Montaiglon, *Recueil*, t. IV, p. 128).

(1) Petit de Julleville, *Mystères*, t. II, p. 555. Voy. aussi ci-dessus, p. 335.

IV. — Souvenirs littéraires.

Le nom du géant *Fracassus* est tiré des *Macaronées* de Folengo, comme le déclare l'auteur lui-même (« *Fracassus*, duquel a escrit Merlin Coccaye »), et peut-être celui de *Gayoffe* dérive-t-il de la même source (chez Folengo, c'est le nom d'un conseiller mantouan). *Fracassus* est engendré par Morgan et sert de premier compagnon à Balde, le héros des *Macaronées*; sa massue est le battant d'une cloche, avec lequel il fracassait (d'où son nom) la tête de ses ennemis (chant II):

Primus erat quidam *Fracassus* prole giganteo,
Cujus stirps olim Morganto venit ab illo,
Qui bacchioconem campanæ ferre solebat,
Cum quo mille hominum colpos fracasset in uno.

Le deuxième nom, *Gayoffe*, est l'équivalent mantouan de l'italien *gaglioffo*, vaurien, coquin.

Un troisième nom de géant, en dehors de la généalogie pantagruéline, *Bringuenarilles*, dérive du *Disciple de Pantagruel*, qui ne consacre pas moins de cinq chapitres (ch. IV à IX) à décrire sa taille, sa voracité, sa nourriture. Il mourut le jour même « qu'il trespassa ».

Rabelais appelle *Bringuenarilles* « avalleur de moulins à vent » (l. IV, ch. XVII), et lui attribue cette nourriture exclusive (simple accident dans le *Disciple*). Il n'emprunte d'ailleurs au *Disciple* que certaines particularités secondaires, dont il use librement et suivant le tour de sa fantaisie. Quant au nom de *Bringuenarilles*, que Cotgrave rend par « larges naseaux (*wide nostrils*) », ce n'est pas « un nom fait à plaisir » (*Briefve Declaration*), mais un composé, dont les éléments signifient dans l'ancienne langue « fends-naseaux » (anc. *bringuer*, aujourd'hui mettre en bringues, briser, et *narille*, narine), c'est-à-dire matamore ou fendeur de naseaux. Le *Disciple* rapporte que « le vent de ses narines jectoit par terre une tour aussi grosse que l'une des tours de Nostre Dame de Paris ».

Un dernier de ces noms, *Hacquelebac*, semble une réminiscence de Commynes, qui mentionne, sous l'année 1498, une galerie du château d'Amboise, appelée *Hacquelebac*, d'après le nom d'un de ses intendants, « pource que cestuy là l'avoit en

garde » (1). C'est par rapport à sa haute taille que Rabelais (suivant Le Duchat) en aurait fait un géant.

Outre le nom de *Bolivoraæ* (2), dont la source reste inconnue, la généalogie mentionne encore le nom de *Mirelangault*, c'est-à-dire géant originaire de Mirelingues.

Ainsi, si l'on fait abstraction des trois premiers noms de géants et des derniers, qui sont de l'invention de Rabelais, tous les autres représentent un ensemble d'emprunts et de souvenirs remontant à la Sainte Ecriture et à la Mythologie, à l'Histoire fabuleuse et aux Traditions populaires, aux Romans de chevalerie et aux Mystères, embrassant à la fois l'Antiquité, le Moyen Age et les récits traditionnels encore en cours à l'époque de la Renaissance.

(1) *Histoire de saint Louis,* éd. Mandrot, t. II, p. 381.

(2) Nom gréco-romain, proprement celui qui dévore les mottes de terre, mange-terre.

APPENDICE E

SOURCES LIVRESQUES

(A PROPOS DES PROVERBES ET DICTONS)

Les proverbes et dictons de source livresque chez Rabelais embrassent à la fois l'Antiquité et le Moyen Age, et représentent autant d'aspects divers du bon sens populaire à toutes les époques. La Bible et la littérature classique d'une part, les recueils didactiques médiévaux de l'autre, en offrent les échantillons les plus curieux.

I. — Sentences bibliques.

Les proverbes que Rabelais a tirés de la Sainte Ecriture sont relativement nombreux. L'Ancien et le Nouveau Testament y sont également représentés, mais dans des proportions inégales.

Les trois recueils de sentences de l'Ancien Testament — les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste* et la *Sagesse* — ont été traditionnellement attribués à Salomon : c'est sous ce nom qu'ils sont cités dans Rabelais.

PROVERBES. — Ne dict pas Salomon, *Proverbiorum*, XIV : Innocens credit omni verbo... (l. I, ch. VI).

— Je n'ignore que Salomon dict... l'estre des femmes estre de soy insatiable (l. III, ch. XXVII).

Cf. *Prov.*, XXX, 16 : « Infernus, et os vulvæ, et terra quæ non satiatur ».

ECCLÉSIASTE. — Vous sçavez qu'il est escrit : ***Væ soli***... (l. III, ch. IX).

Cf. *Ecclés.*, IV, 10 : « Si unus ceciderit, ab altero fulciretur. *Væ soli*, quia cum ceciderit, non habet sublevantem se ».

— Le saige dict là où n'est femme... le malade est en grand estrif (l. III, ch. IX).

Cf. *Ecclés.*, XXXVI, 27 : « Et ubi non est mulier, ingemiscit æger ».

— Comme vous autres, Messieurs, sçavez que *Pecuniæ obediunt omnia* (l. III, ch. XL).

Cf. *Ecclés.*, X, 19 : « In risum faciunt panem et vinum, ut epulentur viventes ; et *pecuniæ obediunt omnia* ».

— Salomon dict que infiny est des fols le nombre (l. III, ch. XLVI ; l. V, Prol.).

Cf. *Ecclés.*, I, 15 : « Stultorum infinitus est numerus ».

SAGESSE. — Mais parce que selon le saige Salomon, Sapience n'entre point en ame malivole (l. II, ch. VIII).

Cf. *Sagesse*, I, 4 : « Nam in malevolam animam non introibit sapientia ».

PSAUMES. — Et vous le tesmoigne le Roy prophete, chantant et disant que l'*abysme invoque l'abysme* (l. V, ch. XLVIII).

Cf. *Psaumes*, XLII, 7 : « Abyssus abyssum invocat ». On lit déjà cette sentence, en français, dans le Psautier d'Oxford du XII^e^ siècle : « Li abismes l'abisme apele ».

DANIEL. — L'expression typique *sans compter les femmes et les petits enfans* (1), fréquente chez Rabelais, remonte à Daniel, IV, 9 : « Exceptis mulieribus et parvulis et filiis » (cf. Mathieu, XV, 38 : « extra parvulos et mulieres »).

NOUVEAU TESTAMENT. — Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari et quæ sunt Dei Deo (l. I, ch. XX).

Cf. Marc, XII, 17. La *Comédie des Proverbes* rend ainsi cette sentence (acte I, sc. VII) : « Je suis un homme qui n'est pas de bois, et qui sçait rendre à Cesar ce qui est à Cesar ».

— ... se glorifiant veoir le festu en l'œil d'autruy, ne voit une grosse souche laquelle luy poche les deux œils (l. III, ch. XXV).

Cf. Matthieu, VII, 3 : « Quid autem vides festucam in oculo fratris tui, et trabem in oculo tuo non vides ? »

Ce dicton figure déjà parmi les *Proverbia rusticorum* du

(1) On la lit également dans Alfonse le Saintongeois (*Cosmographie*, p. 272) : « Et s'en alla Moyse avec le peuple au mont de Sinay, et estoyent en nombre ceux qu'alloyent avec luy six cens mille hommes, combattans, *sans les femmes, enfans et filles, et les petitz enffans* qui estoyent à la tetine ».

Par contre, dans la *Comédie des Proverbes* (acte I, sc. VI), c'est un simple écho de Rabelais.

Oudin nous fournit cette explication : « *Sans compter les femmes et les petits enfans*, c'est pour se moquer de quelqu'un qui fait des hyperboles, ou rapporte un nombre de choses ou de personnes qui n'est pas croyable ».

XII[e] siècle (éd. Zacher, n° 264) : « Tiel voit le festu en l'oil son veisin qui ne voit... » (le reste manque) (1).

— Autres cueilloient des espines raisins, et figues des chardons (l. V, ch. XXII).

C'est une des impossibilités proverbiales que Rabelais prête aux officiers de la Quinte.

Cf. Mathieu, VII, 16 : « A fructibus eorum cognoscetis eos. Numquid colligit de spinis uvas, aut de tribulis ficus? »

— Par tous les champs esquels ilz [les moutons] pissent, le bled y provient, *comme si Dieu y eust pissé* (l. IV, ch. VII).

La *Briefve Declaration* fait cette remarque : « *Si Dieu y eust pissé*. C'est une maniere de parler vulgaire en Paris, et par toute France, entre les simples gens, qui estiment tous les lieux avoir en particuliere benediction, ésquels notre Seigneur avoit faict excretion d'urine ou autre excrement naturel, comme de la salive est escript Joannes, IX : *Lutum fecit ex sputo* ».

Suivons maintenant, à l'aide d'un exemple significatif, la transformation d'un détail biblique en proverbe et son développement ultérieur en français. Soit le proverbe : *Faire gerbe de fouerre à Dieu* (l. I, ch. XI), c'est-à-dire payer la dîme avec des gerbes de paille (dans lesquelles il n'y avait point de grains), donc tromper Dieu : « De là est venu, nous dit Nicod, ce proverbe lequel peut s'appliquer à toute personne de mauvaise conscience, soit envers Dieu, soit envers les hommes ».

C'est un souvenir des pratiques religieuses d'Israël : pour sanctifier la moisson, la première gerbe devait être offerte au Seigneur. On lit dans le Lévitique (XIII, 10-12) : « Parlez aux enfants d'Israël et dites leur : Lorsque vous serez entrés dans la terre que je vous donnerai et que vous aurez coupé les grains, vous porterez au prêtre une gerbe d'épis comme les prémices de votre moisson et le lendemain du sabbat le prêtre élèvera devant le Seigneur cette gerbe, afin que le Seigneur vous soit favorable en la recevant et il la consacrera au Seigneur ».

Les Mystères du XV[e] siècle font souvent allusion à cette prescription du livre saint. Dans le *Mystère de la Passion* de Gréban, Caïn s'apprête à offrir un sacrifice à Dieu :

(1) Brantôme le cite sous cette forme (t. V, p. 60) : « L'Empereur voyoit bien les petites pailles dans les yeux d'autruy et dans les siens propres n'apperçevoit pas une *traisne* (« poutre ») qui lui devoit crever les yeux ».

1032. Il me fault mes jarbes trier
Et une des mendres eslire,
Pour presenter à notre Sire.
Car peine pardue seroit
Qui des meilleures choisiroit,
Puisqu'au feu ardre les convient.
A ce faire autant à point vient
La maschante comme la bonne.

Et dans le *Mystère de Saint-Quentin*, le dialogue suivant s'engage entre le fils et le père (v. 2281) :

ADAM. Cayn, qui les gerbes assemblés
De blé, la dixieme prendra,
De qui sacrifice rendra
Devant Dieu, par flamme alluméé ;
Affin que par celle fumée,
Qui tournera devers les cieulx,
Dieu veuille esmouvoir ses saints yeuls
A nous faire misericorde...
CAYN. Je n'entendz rien à ce service.
Et les brusler ? Quoi qu'on m'en dye,
Que mon pere Adam nous ordonne.
Comment ! Quant les gerbes sont meures,
Qu'on voyse prendre des meilleures,
Voyrement je ne le feray mie,
Non obstant du pere la grace ;
Et, si convient que je le face,
Des pires gerbes de mon bié
Prendray, qui sera assemblé...

A cette époque, d'ailleurs, le détail biblique est déjà cité comme proverbial aussi bien dans ce même *Mystère de Saint-Quentin :*

9792. Ces turlupin, ces papelars,
Ces freres frappars, ces volars,
Ces gros dampultus (1), ces rongeurs
De pilers et ces flasengeurs
Qui font à Dieu garbe d'estrain...

que dans le recueil contemporain de Mielot (n°47) qui le donne sous cette forme : « C'est faire à Dieu *garbe de feurre* ».

Pasquier, reprochant aux jésuites de faire vœu de pauvreté et de tenir néanmoins terres et possessions, ajoute (l. III, ch. XLIV) : « N'est ce pas icy un sophisme, par lequel non seulement vous surprenez ce pauvre peuple, ains faites *gerbe de fouerre à Dieu* ? »

(1) *Dampultus*, richards, proprement *dam Plutus*, seigneur Plutus, dieu mythologique des richesses.

Cette *garbe de fouerre* s'est de bonne heure altérée en *barbe de fouerre* (1), comme le constatent déjà la plupart des écrivains du XVI^e^ siècle (2).

C'est pourtant, sous cette forme altérée, que le proberbe est cité, dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, par Montaigne (l. II, ch. XII) et par Régnier (VI^e^ *Satire*) : « Et l'hypocrite fist *barbe de paille* à Dieu ».

II. — **Adages grecs.**

A propos des proverbes classiques, grecs ou romains, se pose cette question : Rabelais a-t-il directement puisé chez les Anciens, ou a-t-il eu simplement recours à une source secondaire, les *Adages* (3) d'Erasme, par exemple?

Nous l'avons déjà agitée (4) et nous avons abouti à cette conclusion : Rabelais puise généralement aux sources toutes les fois qu'il s'agit d'auteurs qu'il a souvent pratiqués (5) : Plutarque et

(1) On le lit déjà dans Gautier de Coincy (*Fables et Contes*, éd. Méon, t. I, v. 1235) : « Bien font à Dieu *barbe de fuerre* ».

(2) Henri Estienne (*Prémices*, 1594, p. 99) : « Le vulgaire, et mesme la plus grant part de ceux qui ont des lettres, fait une lourde et vilaine faute en disant, *Tu fais à Dieu barbe de paille*, en lieu de dire *gerbe de paille*. Et ce qui a donné entrée à ceste faute a esté la mauvaise prononciation de plusieurs, principalement de ceux du menu peuple, car il prononce *garbe* pour *gerbe* ».

Pasquier (*Recherches*, l. I, ch. XLII) : « Ceux qui disent *faire barbe de fouerre à Dieu*, en usent abusivement au lieu *de gerbe de fouerre* : qui est un proverbe tiré de la Bible et usurpé contre ceux qui offroient seulement à Dieu des *gerbes de pailles*, feignans offrir *gerbes de bled*, pensans appaiser Dieu par une tromperie, lequel toutesfois connoist le fonds et l'interieur de nos pensées ».

(3) *Adagiorum Chiliades*, Bâle, 1517 (édition que nous utilisons), renferme plus de 4000 adages, sentences et locutions (l'édition princeps de 1500 n'en donnait que 800, celle de 1508, trois mille). Voy. sur les différentes réimpressions de ce recueil célèbre, la *Bibliographie parémiologique* de Duplessis, p. 10 à 22.

(4) Voy. ci-dessus, p. 7,et *Rev. Et. Rab.*, t. X, p. 376 à 379. Cette critique vise les deux articles suivants :

1° Delaruelle, « Ce que Rabelais doit à Erasme... » (dans la *Revue d'hist. litt. de la France* de 1904).

2° W.-F. Smith, « Rabelais et Erasme » (dans *Rev. Et. Rab.* de 1908).

(5) Par contre, il tire d'Erasme des adages peu connus (en même temps que leur explication) : « Le magistrat et l'office descœuvre

Lucien, pour les Grecs, les comiques et Suétone pour les Latins. Il nous en donne d'ailleurs les preuves par ses indications précises ou par les notes de la *Briefve Declaration*.

Les adages grecs sont en petit nombre. Voici les écrivains mis à contribution :

Poètes. — Les Gastrolatres... tous ocieux, rien ne faisans, point ne travaillans, *poids et charge inutile de la terre* (1), comme dit Hesiode (l. IV, ch. LVIII).

Rabelais, citant de mémoire, confond ici Hésiode avec Homère (*Iliade*, XVIII, 104) : ἐτώσιον ἄχθος ἀρούρης.

— Selon le dict de Hesiode *d'une chascune chose le commencement est la moytié de tout* (l. IV, ch. III).

Cf. Hésiode (*Œuvres*, 40) : πλέον ἥμισυ παντός, adage qui circulait généralement sous la forme : λεχὴ ἥμισυ παντός. Rabelais a directement tiré ce dicton de Lucien (*Hermotinus*, ch. III).

— En fin des degrés rencontrasmes un portail... en la face duquel estoit en lettres Ionicques... escrite ceste sentence : *En ino alithia* (2), c'est à dire *En vin verité* (l. V, ch. XXXVII).

Cf. Alcée (dans Théocrite, XXIX) : ἔν οἴνῳ ἀλήθεια.

— Jouxte le mot vulgaire *Echtron adora dora*... (l. III, ch. XIV), c'est à dire les dons des ennemis ne sont pas des dons.

Cf. Sophocle (*Ajax*, 674) : ἐχθρῶν ἄδωρα δῶρα, que Virgile rend par (*Enéide*, II, 42) :

Timeo Danaos et dona ferentes...

Lucien (3). — Cestuy exemple me fait entre espoir et crainte varier, doubtant que, pour contentement propensé, je rencontre ce que j'abhorre, *mon tresor soit charbon*... (l. III, Prol.), c'est-à-dire que je sois désappointé.

Cf. Lucien (*Zeuxis*), ch. VI : ἄνθρακες ὁ θησαυρός.

— Comme en proverbe l'on dit... *mouvoir la Camarine* (4) (l. III, ch. XIV ; cf. l. V, ch. VI).

l'homme » (l. III, ch. XVIII) est l'écho de *Magistratus virum indicat*, traduction qu'Erasme donne de l'adage ἀρχὴ τὸν ἄνδρα δείκνυσι, proverbe attribué à Pittacus par Diogène Laërce. Voy. Erasme, *Adagia*, l. I, ch. X, n° 76. Cf. ci-dessus, p. 362.

(1) Cf. l. V, ch. IV (à propos des oiseaux de l'Isle Sonante) : « ... bossus, borgnes, boiteux, manchots, podagres, contrefaits et maleficiés, *poids inutile de la terre* ».

(2) Transcrit d'après la prononciation moderne, enseignée et propagée au XVIe siècle par Lascaris, un des maîtres de Rabelais.

(3) Voy. la dissertation de Th.-W. Rein, *Sprichwörter und sprichwörtliche Redensarten bei Lukian*, Tubingen, 1884.

(4) Cf. l. II, ch. XXXIII : « ... un goulphre horrible, puant et infect, plus que Mephitis, ny *la palus Camarine*... »

Cf. Lucien (*Pseudologiste*, ch. XXXV) : μὴ κίνει Καμαρίναν.

— Nous sommes de simples gens et *appelons les figues figues* (l. IV, ch. LIV).

Cf. Lucien, *Comme on écrit l'histoire*, ch. XLI : ... ἀληθείας φίλος, ὡς ὁ κωμικός φήσι, τὰ σῦκα σῦκα...

PLUTARQUE. — Et avoit [le pourceau] un collier d'or au coul, autour duquel estoient quelques lettres Ionicques, desquelles je ne peuz lire que deux mots : Υς Ἀθηναν, pourceau Minervé enseignant (l. IV, ch. XLI).

Cf. Plutarque (*Démétrius*, ch. XI) : ἡ ὗς τὴν Ἀθηνᾶν, un porc a cherché querelle à Athena, c'est-à-dire un ignorant veut faire la leçon à un homme instruit. De même Festus, p. 310 : « *Sus Minervam* (sc. *docet*) in proverbio est, ubi quis id docet alterum, cujus ipse inscius est ».

DIVERS. — Une série de ces proverbes exprime les occupations impossibles que Rabelais prête aux officiers de la Quintessence (l. V, ch. XXII) :

— Autres *tondoient les asnes*, et y trouvoient toison de laine bien bonne.

— Autres *lavoient les testes des asnes*, et n'y perdoient la lessive.

— Autres *chassoient aux vents avec des rets*, et y prenoient escrevisses decumanes (1).

— La premiere [physicale proposition] estoit de l'*ombre d'un asne couillard :* l'autre de *la fumée d'une lanterne.*

Ces deux dernières facéties proverbiales sont tirées des *Guêpes* et des *Nuages* d'Aristophane ; les autres se trouvent citées dans les *Adages* d'Erasme (2), mais quelques-unes étaient

(1) Déjà mentionné au l. IV, ch. XXXII : « Quaresmeprenant *peschoit en l'air*, et y prenoit escrevisses decumanes ».

(2) Voici la liste complète de ces absurdités proverbiales, chez Rabelais et dans Erasme :
... blanchissoient les Ethiopiens = Æthiopen lavas (d'après Lucien), *Adages*, fol. 118.
... à trois couples de renards sous un joug aroient le rivage areneux = Jungere vulpes et arare litus (fol. 94 et 118).
... lavoient les tuiles = Laterem lavas (*ibid.*).
... tiroient eau des pumices = Aquam pumice postula (fol. 121).
... tondoient les asnes = Asinum tondes (fol. 122).
... tiroient lait de bouc et dans un crible le recevoient = Mulgere hircum et cribro aquam haurire (fol. 94 et 119).
... lavoient les testes des asnes = Asini caput ne lavas nitro (fol. 516).
... chassoient au vent avec des rets = Reti ventos venari (fol. 120).
... coupoient le feu avec un couteau = Ignem dissecare (fol. 119).

déjà populaires et on les rencontre dans les Farces de la même époque (1).

III — **Proverbes romains.**

Les proverbes que Rabelais tire de cette source sont nombreux et caractéristiques (2). En voici un exemple :

Dans la vie de Caton l'ancien, ch. VIII, Plutarque raconte qu'un jour cet homme célèbre, voulant parler contre une distribution de blé demandée par le peuple, commença sa harangue par ce proverbe :

Χαλεποὶ πρὸς γαστέρα λέγειν ὦτα οὐκ ἔχουσαν,

en latin : *Venter famelicus auriculis caret.*

Rabelais, après avoir allegué cet adage dans le discours latin de Panurge (l. II, ch. IX) — « memores veteris ilius adagii, quo venter... », — s'en sert à différentes reprises :

— Le ventre affamé n'a point d'aureilles (l. III, ch. XV). — L'estomac affamé n'a point d'aureilles, il n'oyt goutte (l. IV, ch. LXIII).

Et lorsqu'il fait le portrait du messere Gaster, il remarque (l. IV, ch. LVII) : « Gaster sans aureilles fut creé » (3).

Venons maintenant aux écrivains que Rabelais a pratiqués :

Comiques. — Les comiques latins, Plaute et Térence, citent souvent des proverbes, dont quelques-uns ont passé dans l'œuvre rabelaisienne :

— Comme en proverbe l'on dict, *irriter les freslons*... (l. III, ch. XIV).

Cf. Plaute (*Amphitr.*, 707) : « Irritabis crabrones... »

— Les hommes seront loups és hommes (l. III, ch. III).

... l'ombre d'un asne couillard = Asini umbra (fol. 94).
... la fumée d'une lanterne = De fumo disceptare (fol. 95).
... du poil de chevre = De lana caprina (*ibid.*).

(1) On le lit par exemple dans la « Farce des cris de Paris » (*Anc. Théâtre*, t. II, p. 385), et plus tard, dans la *Comédie des Proverbes* (acte III, sc. II) : « Ne sçavez vous pas qu'a laver la teste d'un asne on y perd son temps et sa peine ? »

(2) Voy. le recueil : A. Otto, *Die Sprichöwrter und sprichwörtlichen Redensarten der Römer*, Leipzig, 1890.

(3) Henri Estienne cite à son tour le dicton à propos des abus du clergé (*Apologie*, t. II, p. 293) : « Tout ce qu'on leur [aux gens d'église] pouvoit alleguer... estoyent autant de paroles perdues, parce qu'on parloit contre leurs *ventres qui n'avoyent poinct d'oreilles*, comme aussi n'ont les autres, selon le proverbe ancien ».

Cf. Plaute (*Asin.*, 495) : « Lupus est homo homini, non homo ».

— Quaresmeprenant peschoit en l'air... chassoit on profond de la mer... (l. IV, ch. XXXII).

Cf. Plaute (*Asin.*, 98) : « In aëre piscari, venari... in medio mari... »

— L'anticque proverbe nous le designe, onquel est dit : Que *Venus se morfond sans la compagnie de Ceres et Bacchus* (l. III, ch. XXXI).

Cf. Térence (*Eun.*, 732) : « Verbum hercle hoc verum erit : *Sine Cerere et Libero friget Venus* (1) ».

— Pourtant que ce m'est pareil estrif, comme si *le loup tenois par les oreilles* sans espoir de secours aucun (l. V, Prol.).

Cf. Térence (*Phormio*, 506) : « Immo id quod aiunt, *auribus teneo lupum* », c'est-à-dire je suis dans un grand embarras.

— A bon entendeur ne fault qu'une parolle (l. V, ch. VII).

Cf. *Dictum sapienti sat est*, qu'on lit à la fois dans Plaute (*Pers.*, 729) et dans Térence (*Phorm.*, 541) (2).

SUÉTONE. — C'est ensuite à Suétone que Rabelais doit plusieurs proverbes qui accusent cette origine.

Dans la vie d'Auguste, ch. LXXXVII, l'historien romain raconte que cet empereur, pour exprimer qu'on ne paiera jamais, se servait du dicton : *Ad kalendas Græcas soluturos*, les calendes, inconnues au calendrier grec, étant en même temps le terme des acquits. Rabelais y fait souvent allusion :

— L'arrest sera donné *és* prochaines *calendes Grecques*, c'est à dire jamais (l. I, ch. XX). — Mais, demanda Patangruel, quand serez

(1) Même souvenir dans une moralité du début du XVIe siècle, la *Condamnacion de Bancquetz*, 1507, à propos du vice de l'ivrognerie (éd. Jacob, p. 348) :

Sçavez vous que Terence en dit ?
Sine Baccho friget Venus ;
Et n'y a poinct de contredit !
Par ce vin tous maulx sont venus.

Le proverbe est invoqué, à son tour, par Henri Estienne (*Apologie*, t. I, p. 108) : « Combien que nous n'ayons parlé de la gourmandise et de l'yvrognerie d'alors, ne pensons pas que la paillardise n'ait eu ces deux pour compagnes : veu mesmement ce que dit le proverbe ancien, *Sine Cerere et Baccho friget Venus* ».

(2) Henri Estienne le cite (*Précellence*, p. 234) : « A bon entendeur ne faut qu'un mot ». Mathurin Cordier le donne déjà sous cette forme (p. 255) : « A bon entendeur il ne fault que ung mot ».

vous hors de debtes ? *Es calendes Grecques*, respondit Panurge, lors que tout le monde sera content... (1) (l. III, ch. III).

Ailleurs, le même historien raconte qu'Auguste aimait toujours à répéter : σπεῦδε βραδέως, en latin *Festina lente*. Rabelais y fait allusion à plusieurs reprises :

— En France, vous en avez quelque transon en la devise de Monsieur l'Amiral (2), laquelle premier porta Octavian Auguste (l. I, ch. IX). — Sçavez vous que disoit Octavian Auguste ? *Festina lente* (l. I, ch. XXXIII).

Cf. Regnard, *Folies amoureuses*, acte, III, sc. VII :

> Un savant philosophe a dit élégamment :
> Dans tout ce que tu fais *hâte-toi lentement*.

L'*Alea jacta est*, le sort en est jeté, également rapporté par Suétone, dans la vie de César (ch. XXXII), a donné à notre auteur :

— Puis... qu'une fois en *avez jetté le dez*, et ainsi l'avez decreté, et prins en ferme deliberation, parler n'en fault (l. III, ch. IX).

Pline. — Africque apporte tousjours quelque chose de nouveau (l. I, ch. XVI). — Africque est coustumiere de toujours choses produire nouvelles et monstrueuses (l. V, ch. III).

Cf. Pline (l. VIII, ch. XXVIII) : « Semper Africa aliquid novi offert », en parlant des bêtes étranges dont ce continent abonde (3).

Saint Jérome. — Dans son écrit contre Rufus (III, 2), saint Jérôme fait mention du proverbe : *Faire de necessité vertu* (4), qu'on lit à la fois dans Eustache Deschamps, Machault et Rabelais (l. I, ch. XI).

(1) Cf. l. II, ch I : « En icelle année [des grosses mesles], les *kalendes* furent trouvées par les breviaires des Grecs ».

(2) Cf. *Briefve Declaration*, v° *Hieroglyphiques* : « De icelles avez veu la devise de mon seigneur l'Amiral en un ancre, instrument tres poisant, et un daulphin, poisson legier sur tous animaulx du monde : laquelle aussi avoit porté Octavian Auguste, voulant designer : *Haste toy lentement*, *Fais diligence paresseuse*, c'est à dire expedie, rien ne laissant du necessaire.

(3) Quant à l'allusion proverbiale à l'*or de Tholose* et au *cheval de Sejan*, fatals à leurs possesseurs (l. IV, ch. XV), la *Briefve Declaration* renvoie entre autres à Aulu-Gelle (l. III, ch. IX) : « Quis et cujusmodi fuerit, qui in proverbio fertur *Equus Sejanus*... Eadem sententia est illius quoque veteris proverbii, quod ita dictum accepimus : *Aurum Tholosanum* ».

(4) « Habeo gratiam, quod *facis de necessitate virtutem* ». Cf. *Comédie des Proverbes* (acte I, sc. VII) : « Je prendray la lune avec les dents, *je feray de necessité vertu*, pour vostre service ».

On trouve également, dans son Commentaire sur les Ephésiens, cet adage populaire : « Noli..., ut vulgare proverbium est, *Equi dentes inspicere donati* », et cet autre, dans ses *Epitres* (VII, 5) : « *Accessit* huic *patellæ*, juxta tritum populi sermone proverbium, *dignum operculum* ». Dans Rabelais :

— De cheval donné tousjours regardoit en la gueulle (l. I, ch. XI).

— Comme dict le proverbe, couvercle digne du chauldron (l. I, Prol.).

Ces deux derniers proverbes, simples constatations du bon sens, sont de tous les temps et de tous les pays (1). Nous avons déjà traité de ces dictons d'un caractère universel (2).

DIVERS. — La sentence de Seneque est veritable... Ce qu'à autruy tu auras faict, sois certain qu'autruy te fera (l. III, ch. IX).

Cf. Sénèque, *Epist.*, XCIV, 43 : « Ab alio expectes alteri quod feceris ». A rapprocher la sentence de Publius Sirus : « Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris ».

— Comme quand il a esté dict que la statue de Mercure ne doit estre faicte de tout bois indifferentement (l. IV, ch. LXII).

Cf. Apuleius, *Apol.*, t. I, p. 476 : « Non ex omni ligno, ut Pythagoras dicebat, debet Mercurius exculpi. »

Mathurin Regnier rend ainsi ce proverbe (*Sat.*, *I*) :

De tout bois, comme on dit,
Mercure on ne façonne.

— Vous n'approchez ny des pieds ny des mains à mon opinion (l. I, Prol.).

Cf. Quintilien, *Declam.*, XII, 6 : « *Pedibus manibus unius in sententiam* necessitatis ». Cette locution s'explique par la manière de voter usitée dans le sénat romain : sans parler, on marchait à droite ou à gauche pour donner son suffrage.

— A chascun n'est oultroyé entrer et habiter Corinthe (l. III, Prol.).

Cf. Horace, *Epitres*, I : « Non cuivis homini contigit adire Corinthum... »

Certains de ces proverbes latins ont été depuis longtemps francisés. Tel celui-ci cité parmi les *Proverbes ruraux* du XIII^e^ siècle (n° 214) : « Choses mal acquises sont mal espandues ». Mais sa forme rabelaisienne :

(1) En voir des parallèles dans l'ouvrage de Düringsfeld, t. II, p. 171-172 et 467-468.

(2) Voy. ci-dessus, p. 382 et 399.

— ... l'acquest luy est entre mains expiré. Car les choses mal acquises mal deperissent (l. III, ch. I)...

témoigne d'un emprunt direct de Cicéron (*Philippiques*, II, 27) : « Ut est apud poetam nescio quem... *Male parta male dilabuntur* ».

Un autre proverbe d'apparence classique :

— Nous allons de Scylle en Carybde (l. IV, ch. XX). — Mais ce fut en pareil deconfort, comme si evitans Charybde, fussions tombés en Scylle (l. V, ch. XVIII)...

n'est en réalité qu'un souvenir du XIII^e^ siècle à travers Erasme. On le lit pour la première fois dans l'*Alexandréide*, poème en vers latins de Philippe Gaultier de Châtillon, écrit en 1277 et imprimé en 1513. Dans son livre V, vers 297-301, le poète apostrophe ainsi Darius fuyant devant Alexandre :

> ... Nescis, heu ! perdite, nescis
> Quem fugias : hostes incurris, dum fugis hostem ;
> *Incidis in Scyllam cupiens vitare Charybdim* (1).

Erasme le cite, fol. 127, mais sans en indiquer la source.

— ... aultres de *semblable* (2) *farine* (l. I, ch. XIV). — ... et aultres de *pareille farine* (l. II, ch. XXV, et l. IV, Prol.).

On lit dans les *Adages* d'Erasme, fol. 545 : « *Nostræ farinæ*. Ejusdem farinæ dicuntur inter quos est indiscreta similitudo ».

— De toutes corneilles prinses en tapinois, ordinairement poschoit les œilz (l. IV, ch. XXXII).

C'est une des actions de travers que Rabelais attribue à Quarême-prenant : *Cornicum oculos configere* est donné par Erasme (fol. 99). Crever les yeux aux corneilles est une finesse

(1) Cf. Tahureau, *Dialogues* (1565), éd. Conscience, p. 54 : « Ce seroit encore faire pis que devant, et comme l'on dit au vieil proverbe, *Voulant eviter Caribde, s'engouffrer en Scylle*, ou bien autrement tomber de fievre en chaut mal ».

Comédie des Proverbes, acte II, sc. II : « Ce seroit trop hazarder le paquet, en danger de tout perdre, et *tomber de Caribde en Scyla* ».

(2) Cf. Du Fail, dans l'Epître liminaire des *Propos rustiques* : « Par ce moyen estoient pour lors incognues Noblesse, Païsanterie, Liberté, Servitude et autres *de semblable farine* invasions de droit naturel ».

Tahureau, *Dialogues* (p. 112) : « Tous ceux *de pareille farine* ne sont jamais contens jusqu'à ce qu'ils ayent donné à cognoistre leur sottise ».

D'Aubigné, *Œuvres*, t. II, p. 367 : « Ces mots me vinrent à la pensée avec plusieurs autres *de mesme farine* ». — Oudin donne, avec le même sens : « Ils sont tous *de la mesme paste* ».

de Gribouille, analogue aux autres absurdités (1) énumérées dans le même chapitre : se baignoit dessus les haults clochers, se sechoit dedans les estangs et rivieres, etc.

— Congnoissant comme dict le proverbe : ***Aux ongles le lion*** (l. V, ch. XLVIII).

Adage gréco-romain : « Leonem ex unguibus æstimare » (Erasme, fol. 236), remontant à Phidias. Le grand sculpteur, ayant à représenter un lion, en conçut la forme et la grandeur par l'inspection d'un seul de ses ongles.

— Beau fera se tenir joyeux et boire frais, combien qu'aucuns ayent dict qu'il n'est chose plus contraire à la soif. Je le croy. Aussi *contraria contrariis curantur* (***Pantagr. Progn.***, ch. VIII).

Dicton de l'ancienne médecine qui remonte à Hippocrate, comme d'ailleurs son opposé : *Similia similibus*, l'un et l'autre déjà contenus dans le chapitre XLII de son traité *Des Lieux* (2).

IV. — **Recueils médiévaux.**

Plusieurs recueils de sentences jouirent d'une grande vogue au Moyen Age. Ce sont comme des échos lointains de la sagesse antique, classique ou orientale.

CATONET. — En tête viennent les *Distiques* de Dyonisius Cato, écrits probablement au III^e^ ou IV^e^ siècle. Dans les 174 distiques que renferme ce livre de morale, la sagesse du paganisme alterne avec celle du christianisme. Le plus ancien manuscrit est du IX^e^ siècle et porte pour titre : *Liber Catonis philosophi*. La plus ancienne version française en vers est du XII^e^ siècle (3). Le *Catho* ou le *Cathonet* est resté jusqu'à la Renaissance un des ouvrages didactiques les plus répandus.

Villon le cite (p. 89) et le chevalier de la Tour Landry expose dans son dernier chapitre « trois enseignemens que Cathon dist

(1) Il est donc superflu de voir, dans ce proverbe (comme le font Le Duchat et Burgaud des Marets), un sens profond : « Montrer, à l'aide d'une invention nouvelle, l'ignorance des anciens ».

(2) Cf. *Comédie des comédiens*, 1633, acte III, sc. 1 (*Anc. Théâtre*, t. IX, p. 344) : « Pour moy, je suis d'advis que nous pratiquions *le vieux proverbe*, qui dit qu'on doit remedier aux accidens par les choses qui leur sont contraires ».

(3) Cette version, accompagnée du texte, est reproduite dans *Le Livre des Proverbes* de Leroux de Lincy, t. II, p. 439 à 458. Cf., sur les différentes versions, l'étude d'Ulrich, dans les *Romanische Forschungen* de 1904, t. XV, p. 41 à 69 et 70 à 106.

à Cathonet son filz ». On le trouve dans les vieilles Farces. Dans celle du « Conseil au nouveau marié », le docteur recommande (*Anc. Théâtre*, t. I, p. 60) :

Le *dit de Cathon* fault garder,
Qui dit louange de femme :
Souffre la quant elle est sans blasme,
Et la supporte patiemment.

Et dans la « Moralité des Enfans de maintenant », Instruction en prescrit la lecture (*Ibid.*, t. III, p. 9) :

Se veulx bonne vye ensuivre...
Estudie *un petit livret*
Que fist autrefois *Cathonnet*,
Qui est tout plain de bonnes meurs.

Au XVI^e^ siècle, Jean Macé et Pierre Grosnet popularisèrent ce traité de morale en quatrains sous le titre de : *Motz dorez du grand et saige Cathon*, Paris, 1533.

Rabelais met plusieurs de ces sentences dans la bouche du juge Bridoye (l. III, ch. XL à XLII), qui se borne à citer le premier ou le deuxième des vers des distiques :

XL. *Interpone tuis interdum gaudia curis*,
Ut posses animo quemvis sufferre laborem.
XLI. Contra verbosos noli contendere verbis;
Sermo datur cunctis, animi sapientia paucis.
XLII. Conserva pocius que sunt imparta labore;
Cum labor in damno est, crescit mortalis egestas.

Bien plus, le bon juge, « qui sententioit les procez au sort des dez », modifie parfois plaisamment les vers de *Catho* :

XLI. Il est escript :
Qui non laborat non *manige ducat*...

vers que cite ainsi la « Moralité des Enfants de maintenant » (*Anc. Théâtre*, t. III, p. 10) :

Telz gens debvroient mourir de faim ;
L'Escripture ainsi le met :
Qui non laborat non manducet.
Mourir de faim doibt endurer
Qui pour vivre ne veult ouvrer ;
L'Escripture si le devise.

Et dans le « Jeu des trois Roys », mystère du XV^e^ siècle, le Semeur l'invoque à son tour (éd. Jubinal, *Mystères*, t. II, p. 119) :

J'ay oy dire en I proverbe,
Chascun le scet bien par le verbe :
Qui non laboras non menduces.

La III^e^ lettre, que Rabelais adresse d'Italie à Geoffroy d'Es-

tissac, évêque de Maillezais (1), donne également quelques-uns des *Distiques* de Caton : « Pasquil a faict depuis nagueres un chantonnet, onquel il dist à Strossi : *Pugna pro patria* (2) ; à Alexandre, duc de Florence : *Datum serva* (3) ; à l'Empereur : *Quæ nocitura tenes, quamvis sint chara, relinque* (4) ; au Roy : *Quod potes, id tenta* (5) ; aux deux cardinaux Salviati et Rodolphe : *Hos brevitas sensus fecit conjungere binos* (6).

Et pour finir, ce dernier emprunt :

— Car l'*occasion a tous ses cheveux au front :* quand elle est oultre passée, vous ne la pouvez plus revocquer ; elle est chauve par le derriere de la teste, et jamais plus ne retourne (l. I, ch. xxxvi).

C'est la paraphrase du second vers du distique :

Rem quam tibi quam noscis aptam dimittere noli.
Fronte capillata post est occasio calva (7).

Le complément du *Catonet* porte le titre : *le Facet*. C'est un des ouvrages que maître Thubal Holoferne lisait au jeune Gargantua (l. I, ch. xiv).

Salomon et Marcoul. — Un autre recueil de sentences, très goûté pendant le Moyen Age, est le dialogue en vers de *Salomon et Marcoul*, dont la plus ancienne rédaction remonte au xii^e^ siècle. Ce poème, divisé en 60 strophes de six vers, a été attribué au comte de Bretagne, Pierre Mauclerc (1213-1250), le même qui imita les *Proverbes au vilain*. Salomon, le type de la sagesse orientale, et Marcolphe ou Marcol, « bossu comme Esope », disent chacun un proverbe, l'un grave et judicieux, l'autre trivial ou plaisant.

Voici le début du recueil d'après la version ancien-française du xiii^e^ siècle : *Les Ditz de Salomon avec les responses de Marcoul*

(1) Elle est datée du 15 février 1536. Voy. l'édition Bourilly, *Lettres écrites d'Italie*, 1910, p. 72.

(2) Illud stude agere quod justum est.
Pugna pro patria.

(3) *Datum serva.*
Foro te para.

(4) *Que nocitura tenes, quamvis sint cara relinque ;*
Utilitas opibus præponi tempori debet.

(5) *Quod potes id temptes*, operis ne pondere pressus.
Succumbat labor et frustra temptata recedit.

(6) Miraris verbis nudis me scribere versus,
Hec brevitas sensus fecit conjungere binos.

(7) On retrouve l'expression proverbiale dans la *Comédie des Proverbes* (acte I, sc. i) : « Suz! compaignons, *prenons l'occasion aux cheveux* » ; et dans Molière (*Avare*, acte I, sc. viii) « C'est une occasion qu'il faut prendre vite aux cheveux ».

con (1) : « Ci commence de Marcoul et de Salemon que li quens de Bretaigne fist :

Seur tote l'aultre hennor
Est provée la flor,
Ce dit Salemons ;
Je n'aim pas la valeur,
Dont l'en meurt à doulor.
Marcoul li respont.

Rabelais cite le dialogue à propos des conquêtes fantastiques que fera successivement Picrochole. Echephron, voulant faire entendre au monarque inconsidéré le langage de la raison, invoque ce sixain (l. I, ch. XXXIII) :

Qui ne se adventure,
N'a cheval n'y mule,
Ce dict Salomon.
Qui trop se adventure,
Perd cheval et mule,
Respondit Malcon.

Cette strophe manque aux impressions données jusqu'ici des *Ditz* (2). La version que Rabelais a eue entre les mains atteste une rédaction indépendante qui reste à découvrir (3).

L'auteur d'un *Essai de proverbes* du XVI^e^ siècle le commente ainsi (V° *mule*) : « Pour condamner les trop longs consulteurs et petits faiseurs, nous disons, *Qui ne s'aventure, n'a cheval, ni mule.* Au contraire, nous disons des temeraires qui font tout à l'estourdie, *Qui trop s'aventure, perd cheval et mule* ».

BROCARDS DE DROIT. — Ajoutons quelques mots sur les brocards (4), axiomes ou formules juridiques, tels que les règles du *Digeste*, dont les écrivains du XVI^e^ siècle font un fréquent usage. En voici deux exemples, l'un antérieur, l'autre contemporain de

(1) Pour *Marcol*, par l'échange des liquides, phénomène habituel surtout au langage vulgaire.

(2) Méon, *Recueil de Fabliaux*, t. I : « Salomon et Marcoul ». — Crapelet, *Proverbes et dictons populaires*, Paris, 1831, p. 189 à 200, réimpression d'un des quatre Mss. du XIII^e^ siècle. L'assertion de Cosquin (*Romania*, t. XL, p. 377) : « C'est évidemment à un *Salomon et Marcolphe* de cette catégorie que Rabelais a emprunté le *dit* et *contredit*... », est erronée. Cf. *Rev. Et. Rab.*, t. X, p. 104-105.

(3) Le sixain a été repris au XVI^e^ siècle par la *Comédie des Proverbes* (acte II, sc. III) : « On dit bien vray, quand on dit qu'il ne faut pas vendre sa bonne fortune... car Qui ne s'aventure, n'a ny cheval ny mule ».

(4) Terme d'origine française (l. IV, ch. XXXIX) : « Lors commença trupher et mocquer... avec *brocards* aigres et piquans ». C'est le même mot que *brocard*, chevreuil d'un an, d'après ses cornes pointues : l'un et l'autre dérivent du verbe picard *broquer*, piquer.

notre auteur. Dans une moralité de 1508, la *Condamnacion de Bancquetz* (p. 368):

Car *summum bonum in vita*
Est justiciam colere.
Le *Decret* dit qu'on doit ita :
Suum cuique tribuere.

Et chez Des Périers, nouv. XXIV : « Mon homme qui estoit legiste, print à son proffit le broccard de droit: *Qui tacet, consentire videtur* ».

Les brocards ne manquent pas non plus dans Rabelais :

— *Privatio præsupponit habitum* (l. I, ch. V).

— Car vous dictes en proverbe commun... *Des choses mal acquises, le tiers hoir ne jouira* (l. III, ch. I ; l. V, ch. XI).

Cf. « De male quæsitis non gaudet tercius hæres ».

Le pauvre Bridoye cite le recueil de *Brocardia juris* (1), mais il en fait un professeur de droit (l. III, ch. XLI) : « On le temps que j'estudiois à Poictiers en droit sous *Brocardium juris*... ». C'est prendre Pirée pour un homme :

Notre magot prit pour ce coup
Le nom d'un port pour un nom d'homme.
(La Fontaine, *Fables*, l. IV, n° 8).

Bridoie cite souvent le *Digeste* (noté par *ff.*) :

— Et lors, j'use de mes petits dez... suivant la loy, *semper in stipulationibus*, ff. de *regulis juris*, et la loy versale versifiée *quæ eod. tit.* (l. III, ch. LIX). — *Semper in obscuris quod minimum est sequimur.*

— La vraye etymologie de Procès est en ce qu'il doibt avoir en ses prochatz prou sacs. Et en avons brocards deificques : *Litigando jura crescunt. Litigando jus acquiritur* (l. III, ch. XLII).

Un dernier vestige chez Rabelais est sa phrase habituelle :

— *Chascun s'en va à sa chascuniere* (l. II, ch. XIV). — Ordonne ladicte court que chascun se retire en sa chascuniere : sans despens, et pour cause (l. III, ch. XXXVII).

Chacunière, pour maison de chacun, est un dérivé forgé par Rabelais. La forme primordiale, juridique, se lit déjà dans les *Cent Nouvelles nouvelles* (n° XXXIX et XCVII) : « Ils s'en allerent

(1) Le Duchat cite un recueil de ce genre : *Brocardia juris, seu modus legendi contenta et abreviaturas utriusque juris*, Paris, 1497. Un jurisconsulte du XVI^e^ siècle, Antoine Loysel, a rassemblé, dans ses *Institutes* (1607), les brocards du droit coutumier. Voy. la réimpression de Dupin et Laboulaye (Paris, 1846) sous ce titre : *Institutes coutumières d'Antoine Loysel, ou Manuel de plusieurs et diverses règles, sentences et proverbes, tant anciens que modernes, du droit coutumier et plus ordinaire de la France.*

chascun à sa chascune... Et, sur ce, s'en allerent tous *chascun à sa chascune* ».

Cette locution a fait fortune sous la forme rabelaisienne. Elle a été adoptée par la plupart des écrivains du XVI^e^ siècle : Des Périers (1), du Fail (2), Larivey (3), Montaigne (4). Au siècle suivant, elle est encore citée par Madame de Sévigné (5) et par Scarron.

RECUEILS GÉNÉRAUX. — Le Moyen Age abondait en recueils de ce genre, qui ont laissé des traces isolées chez Rabelais. En dérivent les proverbes (l. I, ch. IX):

Non de ponte vadit,
Qui cum sapientia cadit,

contrepeterie pour :

Non de ponte cadit (6),
Qui cum sapientia vadit.

— Et on croy partie adverse, *in sacer verbo dotis* (l. II, ch. XI).

Autre contrepeterie pour *in verbo sacerdotis*, qu'on lit dans la LXX^e^ des *Cent Nouvelles nouvelles* (7).

Parmi les brocards de Bridoye figurent (l. III, ch. XLII) :

— *Accipe, sume, cape, sunt verba placentia papæ*,

modification plaisante de :

Accipe, sume, cape ! sunt verba placencia cuique (8).

A propos de Trouillogan et des autres philosophes sceptiques, Pantagruel remarque :

— Loué soit le bon Dieu. Vrayment on pourra dorenavant *prendre... les bœufs par les cornes...* ; mais ja ne seront telz philosophes *par leurs parolles pris* (l. III, ch. XXXVI).

(1) *Joyeux Devis*, nouv. XIII : « Ils s'en revont par le monde, *chascun en sa chascuniere...* »

(2) *Œuvres*, t. I, p. 116 et 288.

(3) *Le Morfondu*, acte V, sc. IX : « C'est pourquoy je serois d'advis que fissiez le semblable, et *chascun se retirast à sa chascuniere* ».

(4) *Essais*, l. I, ch. XXXIV : « Usage ancien que je trouve bien à rafreschir, *chascun en sa chascuniere* ».

(5) *Lettres*, éd. Monmerqué, t. III, p. 316 : « Les filles de la reine s'en vont, *chacune à sa chacunière* ».

(6) Cf. Jakob Werner, *Lateinische Sprichwörter und Sinnsprüche des Mittelalters, aus Handschriften gesammelt*, Heidelberg, 1912, p. 56. — Les proverbes qu'il nous fournit sont extraits d'un manuscrit mixte de la Bibliothèque de l'Université de Bâle de la fin du XIV^e^ siècle.

(7) « En verité, respondit alors le curé, monseigneur, je vous asseure, *in verbo sacerdotis*, que les mesmes parolles, qui ont esté dictes aujourd'huy au baptesme de vostre filleul furent dictes et celebrées à vostre baptesme ».

(8) Jakob Werner, *Lateinische Sprichwörter des Mittelalters*, p. 1.

Et ailleurs, Frère Jean menace Panurge :

— Advenant qu'il fust marié, le *prendre aux cornes comme un veau*, puisqu'il *l'avoit prins au mot comme un homme* (l. IV, ch. LVI).

Loysel cite le brocard en le commentant (t. I, p. 359) : « On lie les bœufs par les cornes, et les hommes par les paroles ; et autant vaut une simple promesse ou convenance, que les stipulations du droit romain ». Et il ajoute : « C'est la traduction de ces vers rapportés par la glose et les anciens commentateurs du droit romain :

Verba ligant homines, taurorum cornua funes.
Cornu bos capitur, voce ligatur homo (1).

D'où l'on a fait ce vieux dicton français :

Comme les bœufs par les cornes on lie,
Aussi les gens par leurs mots ou (2) folie...

ce que Gabriel Meurier rend plus brièvement :

On prend les bestes par les cornes
Et les hommes par la parole.

Mielot n'en donne que le premier membre (n° 253) : « Par les cornes loye on les buefz ».

— J'en ay vu l'experience en plusieurs *qui ne l'ont peu quand ilz vouloient : car ne l'avoient faict quand le povoient.* Aussi par non usage sont perduz tous privileges, ce disent les clercs (l. III, ch. XXVII).

Allusion à l'ancien brocard de droit canonique (attribué à saint Basile) : « Quando potui non volui, et quando volui non potui ».

Dans la harangue de maître Janotus de Bragmardo (l. I, ch. XIX) on lit : « *Hic jacet lepus*, cy gist le lievre », locution remontant probablement à la philosophie scolastique (3).

Dans le Prologue du *Quart livre*, Rabelais mentionne un des dictons de l'ancien droit successoral :

— Ly bon Dieu, et ly bons homs ! n'est il escrit et practiqué, par les anciennes coustumes de ce tant noble... royaulme de France, que le *mort saisit le vif ?*

Cette sentence est ainsi citée par Loysel, qui l'accompagne de doctes commentaires (t. I, p. 315) : « Le mort saisit le vif son plus prochain héritier habile à lui succéder ».

(1) Idem, *ibidem*, p. 7 : « Bos cornu capitur, sed homo sermone tenetur ».

(2) Et non pas « font » (comme donne l'édition Laboulaye). Ce proverbe est dans Meurier, *Tresor*, p. 35.

(3) Rabelais en donne ailleurs l'équivalent (l. III, ch. X) : « N'estes vous asseuré de vostre vouloir ? *Le poinct principal y gist* », en même temps que sa forme correspondante en français (l. III, ch. XLI) : « Ce n'est là que gist le lievre » (cf. l. IV, ch. XV : « Toutes bonnes coustumes se perdent. Aussi ne trouve l'on plus de lievres au giste »).

V. — Quinzième siècle.

Aucune œuvre n'a exercé sur Rabelais une influence plus profonde que la farce de *Pathelin*. Il en est tout pénétré. Il l'imite, il la cite, il lui emprunte des proverbes ou des locutions proverbiales :

1181. PATHELIN. Il est desjà si empressé,
Qu'il ne scet où il l'a laissé.
Il faut que nous luy reboutons.
LE JUGE. Suz, *revenons à nos moutons* !
Qu'en fut il ?
LE DRAPIER. Il en print six aulnes.

Ce proverbe avait déjà fait fortune au XV^e^ siècle. On le lit dans Coquillart (t, II, p. 214) :

Or revenons à noz moutons.

Rabelais le mentionne fréquemment :

— *Retournons à nos moutons*, je vous dis que... (l. I, ch. I). — Toujours [Gargantua]... *retournoit à ses moutons*... (l. I, ch. XI). — *Retournons à nos moutons* dist Panurge... (l. III, ch. XLI).

Estienne Pasquier en parle longuement (1), et Henri Estienne remarque à son tour : « Ceste farce ou comedie [*Pathelin*] a aussi amené ce proverbe, *Retournons à nos moutons*, pour dire, Retournons à notre propos. Car ces mots, qui sont là souvent repetez, furent depuis tournez en proverbe (2) ».

Eloy d'Amerval s'en est servi un des premiers au XVI^e^ siècle (III^e^ journée, fol. I r°).

Or, *retournons à nos moutons*.

Et Monluc, dans ses *Commentaires*, a deux fois employé ce proverbe (t. II, p. 57, et t. III, p. 216). Nicod, dans ses *Explications morales* (3), faisant abstraction de l'origine littéraire de notre proverbe, lui donne exclusivement son sens propre de rappel à la vigilance entre les bergers.

395. Ce fut pour un denier à Dieu ;
Et encore, se j'eusse dict :
La main sur le pot, par ce dict.

Allusion au bon vieux temps où les marchés étaient conclus,

(1) « Quand il advient qu'en commun devis quelqu'un extravague de son premier propos, celuy qui le veut remettre sur ses premieres brizées, luy dit : *Revenez à vos moutons*, dont a usé à mesme effet Rabelais en son premier livre de *Gargantua* » (l. IV, ch. LIX).

(2) *Dialogues*, éd. Liseux, t. I, p. 163.

(3) Cf. Montaiglon, *Recueil*, t. III, p. 184 : « Retournons à nos moutons de peur que les loups ne les happent ».

en buvant ferme, la main sur le pot (1). — Et Rabelais y revient à plusieurs reprises (l. I, ch. XI) et ailleurs :

— Et quoy, dist Pantagruel, en demandent ilz meilleures [enseignes] que *la main au pot*, et le verre au poing ? (l. I, ch. XII).

Après la farce de *Pathelin*, c'est Villon qui a laissé le plus de souvenirs. Nous les avons déjà rappelés (2).

Parmi les poèmes longtemps attribués à Villon, le *Monologue du Franc-Archer de Bagnolet* (1532) lui a fourni plus d'une inspiration :

93 ... mais nous apaisames
Noz couraiges et recullasmes :
Que dy je ? non pas reculer :
Chose dont on ne doybt et parler...
Ung rien jusques au Lyon d'Angiers,
Je ne craygnoye que les dangiers.
Moy, je n'avoye peur d'aultre chose.

Ce dicton est fréquent chez Rabelais, qui en indique lui-même la source (l. IV, ch. LV) : « Fuyons, saulvons nous. Je ne le diz pour paour que je aye. Car *je ne crains riens fors les dangiers*. Je le diz toujours. Aussi disoit le Franc archier de Baignolet ».

Ces emprunts livresques viennent compléter les multiples souvenirs tirés du trésor populaire indigène. Le double courant, oral et littéraire, aboutit ainsi à une ample provision de proverbes et dictons, véritable mine parémiologique, dont nous avons tâché d'explorer les abords variés, les couches successives et les nombreux filons.

(1) Cf. Jacques Grévin, *Les Esbahis* (dans l'*Anc. Théâtre*, t. IV, p. 161) : « Et encore, se j'eusse dit : *La main sur le pot !* par ce dict mon denier me fust demouré ».

(2) Voy. Introduction, p. 4.

FIN DU TOME PREMIER

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE . . . . . VI-XII

INTRODUCTION

I. Influence indigène, 1-6. — II. Littérature gréco-romaine, 6-10. — III. Renaissance italienne, 10-14. — IV. Expérience de la vie, 14-16.

LIVRE PREMIER

ÉRUDITION ET EXPÉRIENCE

CHAPITRE PREMIER. — HISTOIRE NATURELLE (19-42) : I. Tableau zoologique (animaux exotiques, inconnus ou rares), 20-24. — II. Synthèse botanique (classification, sexe, pantagruélion), 24-27. — III. Ornithologie provinciale, 28-29. — IV. Ichtyologie de la Renaissance, 29-31. — V. Nomenclature simienne, 31-35. — VI. Expressions de fauconnerie, 35-37. — VII. Créations lexicologiques, 37-39. — VIII. Animaux traditionnels, 39-40. — IX. Mise en œuvre, 41-42.

CHAPITRE II. — MÉDECINE (43-47) : I. Termes grecs (Hippocrate, Galien), 43-45. — II. Noms vulgaires (parties du corps, maladies, mal de Naples), 45-47.

LIVRE DEUXIÈME

CONTACT AVEC L'ITALIE

CHAPITRE PREMIER. — ARCHITECTURE (52-64) : I. Nomenclature indigène, 54-57. — II. Nomenclature italienne, 57-64.

CHAPITRE II. — ART MILITAIRE (65-92) : I. Nomenclature antérieure (armes, artillerie, milices), 66-78. — II. Influence italienne (organisation, équitation, fortification, armes et armures, vocables divers), 78-89. — III. Prologue du *Tiers livre*, 89-92.

CHAPITRE III. — NAVIGATION (93-125) : I. Témoignages compara-

tifs, 95-99. — II. Terminologie nautique (termes de marine fluviale, termes océaniques, noms méditerranéens, termes du XVI[e] siècle), 99-125.

CHAPITRE IV. — Arts appliqués, 126-129.

CHAPITRE V. — Commerce et industrie (130-133) : I. Établissements de crédit, 130-132. — II. Fabrication des soieries, 132-133.

CHAPITRE VI. — Société mondaine (134-146) : I. Langage courtisanesque, 134-142. — II. Distractions et jeux, 142-144. — III. Jurons et termes péjoratifs, 144-146.

CHAPITRE VII. — Influences secondaires (147-156) : I. Noms d'histoire naturelle, 147-148. — II. Termes gastronomiques, 148-149. — III. Rôle intermédiaire, 149-150. — IV. Résidu lexicologique, 150-154.

LIVRE TROISIÈME

VIE SOCIALE

CHAPITRE PREMIER. — Costume (158-170) : I. Habillement, 159-165. — II. Coiffure, 165-168. — III. Chaussure, 168-170.

CHAPITRE II. — Cuisine (171-189) : I. Hors-d'œuvre, 172-174. — II. Entrée de table, 174-177. — III. Second service, 177-180. — IV. Entremets, 180-183. — V. Issue de table, 183-187. — VI. Vin et boisson, 187-189.

CHAPITRE III. — Monnaies (190-197) : I. Monnaies historiques, 190-191. — II. Monnaies anglo-françaises, 191. — III. Monnaies françaises, 192-194. — IV. Monnaies étrangères, 194-195.

CHAPITRE IV. — Musique (198-208) : I. Instruments, 198-200. — II. Notation musicale, 200-201. — III. Musique religieuse, 201-202. — IV. Musique profane, 202. — V. Airs et danses, 203-207.

LIVRE QUATRIÈME

FAITS TRADITIONNELS

CHAPITRE PREMIER. — Contes populaires (212-231) : I. Contes merveilleux, 213-223. — II. Contes moralisés, 223-225. — III. Contes d'animaux, 225-226. — IV. Contes facétieux, 226-230. — V. Contes grivois, 230-231.

CHAPITRE II. — Légendes populaires (232-238) : I. Les Saints, 232-234. — II. Le diable, 234-235. — III. Légendes d'animaux, 235. — IV. Légendes de plantes, 235. — V. Légendes diverses, 235-238.

CHAPITRE III. — Traditions populaires (239-261) :

A. — *Traditions gargantuines* (239-257) : I. Chronique gargantuine, 241-248. — II. Versions différentes, 248-250. — III. Vestiges matériels, 250-253. — IV. Derniers échos, 253-254. — V. Cycle *gigantal*, 254-257.

B. — *Traditions médiévales* (257-261) : I. Gots et Magots, 257-259. — II. Prêtre Jean, 259-261.

CHAPITRE IV. — Chansons populaires (262-277) : I. Chansons religieuses, 265-267. — II. Chansons sentimentales, 267. — III. Chansons bachiques, 267-268. — IV. Chansons satiriques, 268-273. — V. Chansons grivoises, 273-274. — VI. Chansons des rues, 274-275. — VII. Chansons historiques, 275-276. — VIII. Refrains, 276-277.

CHAPITRE V. — Jeux enfantins (278-291) : I. Relevé bibliographique, 279-280. — II. Témoignages historiques, 280-285. — III. Classement des jeux, 285-291.

CHAPITRE VI. — Rites et croyances (292-305) : I. Coutume soldatesque, 292-298. — II. Saints et saintes, 298-301. — III. Préjugés divers, 302-305.

CHAPITRE VII. — Superstitions (306-315) : I. Présages et pronostics, 306-314. — II. Pratiques astrologiques, 314-315.

CHAPITRE VIII. — Magie et sortilèges (316-324) : I. Démonologie, 316-319. — II. Moyens de divinations (songes, divinations secondaires), 320-324.

CHAPITRE IX. — Théatre populaire, 325-329.

CHAPITRE X. — Littérature de colportage (330-342) : I. *Bisouards* et vendeurs de livres, 330-332. — II. Chroniques gargantuines, 332-333. — III. Romans de chevalerie, 333-336. — IV. Voyages de Mandeville, 336-338. — V. Prognostications, 338-339. — VI. Livres de magie, 339. — VII. Bibliothèques campagnardes, 339-341. — VIII. Une bibliothèque bourgeoise, 342.

LIVRE CINQUIÈME

FAITS TRADITIONNELS *(suite)*.

Proverbes et Dictons.

A. — *Généralités* (343-448) : I. Noms, 345-346. — II. Forme, 346-348. — III. Sens, 348-352. — IV. Langue, 352-355. — V. Personnages, 355-356. — VI. Historique, 356-359. — VII. Commentaires, 359-362. — VIII. Classement et caractéristique, 362-363.

B. — *Catégories parémiologiques* (364-448) :

CHAPITRE PREMIER. — Religion (364-375) : I. Sphère religieuse, 364-367. — II. Vie monastique, 367-375.

CHAPITRE II. — Superstitions, 376-379.

CHAPITRE III. — Animaux (380-396) : I. Animaux domestiques, 380-385. — II. Bêtes sauvages, 385-389. — III. Oiseaux, 389-393. — IV. Poissons et batraciens, 393-394. — V. Insectes et vers, 394-396.

CHAPITRE IV. — Professions et métiers (397-407) : I. Proverbes généraux, 397-401. — II. Proverbes spéciaux, 401-407.

CHAPITRE V. — Vie sociale (408-416) : I. Nourriture, 408-412. — II. Boisson, 412-415. — III. Costume, 415. — IV. Jeux, 415-416.

CHAPITRE VI. — Usages et coutumes, 417-419.
CHAPITRE VII. — Souvenirs historiques, 420-422.
CHAPITRE VIII. — Noms propres, 423-426.
CHAPITRE IX. — Blason populaire (427-435) : I. Sobriquets ethniques, 428-431. — II. Dictons géographiques, 431-435.
CHAPITRE X. — Sentences (436-448) : I. Actions de travers, 436-443. — Proverbes moraux, 443-448.

CONCLUSION, 449-451.

APPENDICES

A. — Rabelais et Francesco Colonna, 452-457.
B. — Rabelais et Théophile Folengo, 458-460.
C. — Diatribe de Jal et ses répercussions, 461-477.
D. — Origines littéraires de la généalogie de Pantagruel (478-483) : I. Géants bibliques, 478-479. — II. Géants mythologiques, 479-480. — III. Géants du Moyen Age, 480-481. — IV. Souvenirs littéraires, 482-483.
E. — Sources livresques de la parémiologie rabelaisienne (484-504) : I. Sentences bibliques, 484-488. — II. Adages grecs, 488-491. — III. — Proverbes romains, 491-496. — IV. Recueils médiévaux, 496-502. — V. Quinzième siècle, 503-504.